



HAL
open science

La place de la concertation dans la mise en oeuvre de projets urbains durables à travers l'exemple de l'agglomération parisienne : territoires, acteurs, représentations

Hélène Sirota-Chelzen

► To cite this version:

Hélène Sirota-Chelzen. La place de la concertation dans la mise en oeuvre de projets urbains durables à travers l'exemple de l'agglomération parisienne : territoires, acteurs, représentations. Géographie. Université Panthéon-Sorbonne - Paris I, 2018. Français. NNT : 2018PA01H041 . tel-02024954

HAL Id: tel-02024954

<https://theses.hal.science/tel-02024954>

Submitted on 19 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne / UFR de Géographie /
École doctorale de géographie de Paris (ED 434) / UMR 7533 LADYSS



Hélène SIROTA-CHELZEN

**LA PLACE DE LA CONCERTATION DANS LA MISE EN OEUVRE DE PROJETS
URBAINS DURABLES À TRAVERS L'EXEMPLE DE L'AGGLOMERATION
PARISIENNE. TERRITOIRES, ACTEURS, REPRÉSENTATIONS**

Thèse pour l'obtention du doctorat de géographie

Présentée et soutenue publiquement le 25 avril 2018

Sous la direction de Pierre PECH

Membres du jury

Cécile BLATRIX, Professeure, AgroParis Tech (rapporteuse)

Catherine CARRÉ, Professeure, Université Paris I Panthéon-Sorbonne (présidente)

Guillaume FABUREL, Professeur, Université Lyon II (examinateur)

Anne JÉGOU, Maîtresse de Conférences, Université de Franche-Comté (examinateur)

Pierre PECH, Professeur, Université Paris I Panthéon-Sorbonne (directeur)

Martin VANIER, Professeur, École d'Urbanisme de Paris (rapporteur)

À mes grands-parents, Ruth et Évry Schatzman,

À mes filles, Clara et Lucie,

Remerciements

Le travail de thèse est un travail solitaire et entouré. Je souhaiterais remercier toutes les personnes qui ont accompagné cette recherche.

Ce travail de thèse n'aurait pu aboutir sans mon directeur de recherche, Pierre Pech. Je tiens à le remercier chaleureusement pour nos échanges extrêmement fructueux qui ont nourri ma réflexion, pour avoir accompagné ce travail qui a été long du fait de mon activité professionnelle à temps plein, pour sa confiance et son soutien constants.

Je remercie Cécile Blatrix, Catherine Carré, Guillaume Faburel, Anne Jégou qui a accompagné les débuts de ce travail, et Martin Vanier qui ont accepté d'être membres du jury afin d'évaluer cette thèse.

Je voudrais remercier les personnes que j'ai rencontrées et qui m'ont accordé de leur temps, soit lors d'échanges informels, soit lors d'entretiens plus longs, tout au long de la durée des enquêtes de terrain : élus, professionnels de l'urbanisme, habitants. Je tiens à remercier notamment les élus d'Aubervilliers, du Pré-Saint-Gervais et de Bagneux ainsi que le personnel du service de l'urbanisme de ces communes. Ces personnes m'ont apporté de précieux éclaircissements pour ma compréhension des règlements en urbanisme, du système d'acteurs institutionnels et de l'organisation des dispositifs participatifs. Elles m'ont fait partager leurs espoirs, leurs projets, leurs doutes, leur enthousiasme.

Un grand merci au LADYSS où les discussions au fil de l'eau avec Laurent Simon et Richard Raymond ont été enrichissantes, où j'ai bénéficié d'un entourage convivial de doctorants, grâce à Alizé Berthier, Laura Clévenot, Kaduna-Ève Demailly, Jean-Marc Fourès, Delphine Giney, Pierre-Emmanuel Jasnot, Alexandra Locquet, Mathilde Riboulot-Chetrit, et plus particulièrement à Mary Capon qui a transcrit les enregistrements des réunions. J'ai eu en outre la possibilité de disposer d'un bureau.

Merci à l'IDUP de l'Université de Paris 1 pour son accueil, ainsi qu'aux étudiants qui ont été les premiers auditeurs de mes réflexions. Merci au groupe du Master Bioterre que j'ai pu accompagner durant un atelier de diagnostic sur la biodiversité.

Merci à mes proches qui m'ont relue Catherine, Anne, Jean. Merci à Annie qui m'a appris à manier les logiciels de dessin et dont le dessin illustre ma première page. Merci à mes filles pour m'avoir obligée à lever le nez de mon travail et prendre de la distance. Merci à Olivier, mon mari, ma famille, mes amis pour avoir soutenu ce travail.

Sommaire

Sommaire	7
Introduction.....	9
Première partie. La participation des habitants à des projets urbains durables peut-elle être une réponse à la crise urbaine ?.....	31
Conclusion de la première partie	122
Deuxième partie. Participation et territoire : quels enjeux du territoire des acteurs publics à l'acteur sont révélés lors de la concertation ?	131
Conclusion de la deuxième partie	223
Troisième partie. Entrer dans les réunions : partitions et dissonances.....	227
Conclusion de la troisième partie : évaluer la concertation	303
Quatrième partie. Les habitants dans les dispositifs participatifs. Les apports d'une enquête par questionnaire.....	307
Conclusion de la quatrième partie	348
Conclusion générale	351
Annexes	359
Bibliographie	373
Table des illustrations	403
Table des matières	411

Vivre ensemble dans le monde : c'est dire essentiellement qu'un monde d'objets se tient entre ceux qui l'ont en commun, comme une table est située entre ceux qui s'assoient autour d'elle ; le monde, comme tout entre-deux, relie et sépare en même temps les hommes.

Hannah Arendt, *La condition de l'homme moderne*, 2002
(1958)

J'ai senti en cet instant quelque chose de vivant, de vivant malgré son caractère informe, de vivant en raison même de ce caractère informe. Toutes les usines mortes, tous les entrepôts, toutes les tours éteintes, tous les objets cassés formaient la coquille éclatée d'un être invisible qui coïncidait parfaitement avec les activités humaines étalées ici dans l'attente d'un lieu meilleur ou d'une justification terrestre.

Aurélien Bellanger, *Le Grand Paris*, 2017

On aime à se dire que la ville était simplement désirable et que donc ils l'ont désirée (...).

Maylis de Kerangal, *Naissance d'un pont*, 2010

Introduction

La concertation, un objet polysémique

La concertation s'est institutionnalisée en France depuis les années 2000 (Blatrix, 2002), et offre au chercheur en géographie une porte d'entrée pertinente pour saisir les pratiques et les discours qui s'y développent dans un moment et un espace formalisés. La concertation admet une pluralité de sens. Dans le langage courant, elle désigne un

mode d'administration ou de gouvernement dans lequel les administrés, les citoyens, les salariés, etc., sont consultés, et les décisions élaborées en commun avec ceux qui auront à les appliquer ou à en supporter les conséquences (CNRTL¹) ;

L'institutionnalisation de la concertation a été favorisée par un encadrement croissant du législateur, de la loi Bouchardeau portant sur l'enquête publique en France à des recommandations internationales. Ainsi, le législateur stipule, dans le code de l'urbanisme, la nécessité d'organiser une concertation pour tout projet :

Les projets de travaux ou d'aménagements soumis à permis de construire ou à permis d'aménager, autres que ceux mentionnés au 3° de l'article L. 103-2, situés sur un territoire couvert par un schéma de cohérence territoriale, par un plan local d'urbanisme ou par un document d'urbanisme en tenant lieu ou par une carte communale peuvent faire l'objet de la concertation prévue à l'article L. 103-2. Celle-ci est réalisée préalablement au dépôt de la demande de permis, à l'initiative de l'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis ou, avec l'accord de celle-ci, à l'initiative du maître d'ouvrage (article L 300 – 2 du code de l'urbanisme entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017).

L'article de loi indique l'obligation d'organiser une concertation sans, cependant, en préciser le contenu, ce qui peut prêter à confusion entre ce que les citoyens attendent de la concertation et la conception que les porteurs de projet ont de la concertation.

Par ailleurs, pour plusieurs auteurs la concertation correspond à une phase de l'évaluation de la participation des citoyens à un projet urbain ou ayant un impact sur l'environnement (Bass et al., 1995 ; Alban, Lewis, 2005; Beuret, 2006).

¹ Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (CNRTL).

Pourtant, la concertation est désormais ancrée dans la conception de la durabilité. Cette polysémie fait du concept de la concertation son intérêt et ses limites, d'où des difficultés à user de ce terme. Aussi, dans la thèse, quand il s'est agi d'aborder cette pratique sociale et politique de manière générale, le terme de participation a été préféré. Quand il s'est agi de décrire ce qu'il se passait au cœur de ces dispositifs participatifs, c'est le terme de concertation qui a été choisi. Cependant, ces deux notions étant poreuses voire synonymes, l'usage de l'un ou de l'autre terme a été adopté dans l'ouvrage.

Participation, concertation et durabilité urbaine face à la métropolisation

La diffusion des principes du développement durable, de la ville durable et de la participation des citoyens a émergé comme des objectifs pour le XXI^e siècle, depuis le Sommet de la Terre à Rio en 1992, ainsi que le rappelle Christian Brodhag qui a dirigé la commission française du développement durable (Brodhag, 2000 ; Laganier et al., 2002 ; Theys, 2002 ; Loinger, Spohr, 2004; Sébastien, Brodhag, 2004 ; Rumpala, 2008).

Les objectifs de la durabilité urbaine et la sensibilisation aux enjeux environnementaux urbains ont été formalisés avec la Charte d'Aalborg (1994). Ils incluent la participation des citoyens afin que ceux-ci soient informés des projets ayant un impact sur l'environnement. Pour les signataires de cette charte, l'objectif était et reste d'orienter toute décision en matière de développement urbain. La prise en considération de la dimension environnementale du développement s'est avérée nécessaire dans un contexte d'urbanisation généralisée, car il faut nourrir, loger, éduquer, assurer un emploi et la santé et le bien-être d'une population urbaine, majoritaire depuis 2007 et toujours en augmentation. Ce qui intensifie l'urgence de la mise en œuvre des principes du développement durable et de la durabilité urbaine.

Par ailleurs, la globalisation de l'économie a accentué le poids des plus grandes villes (Brunet et Dollfus 1990; Dollfus 2001; Mongin 2004), participant ainsi à la métropolisation, c'est-à-dire à la croissance de la population urbaine, surtout dans les plus grandes villes, à l'accumulation des richesses et des pouvoirs de décision et de commandement, et au rayonnement mondial de certaines agglomérations urbaines multimillionnaires (Sassen,

1996 ; Ghorra-Gobin, 2010, 2015). La métropolisation s'est accompagnée d'une part, d'une spécialisation accrue et à grande échelle des territoires urbains contribuant ainsi à la ségrégation socio-spatiale (Sassen, 1996 ; Saint-Julien, Le Goix, 2007 ; Vanier et al., 2009), et d'autre part, d'un étalement urbain aux dépens des espaces agricoles et forestiers. Cela intensifie la pression sur les axes et les moyens de transports en commun et individuels, totalement congestionnés, ainsi que sur l'environnement. Cela augmente les pollutions atmosphériques et les nuisances sonores (Faburel, 2008 ; Faburel, Gueymard, 2008), avec des effets négatifs sur l'état sanitaire des populations (Lavaine, 2011 ; Host, 2013 Quénel et al., 2016). Dans le même temps, la prise de conscience de l'urgence écologique (Scarwell, 2012) s'appuie sur la prise en compte de l'épuisement de ressources naturelles comme les hydrocarbures aujourd'hui indispensables aux économies développées, sur l'érosion de la biodiversité et sur le réchauffement climatique. Parallèlement à la globalisation de l'économie, l'État s'est progressivement désengagé d'une prise en charge des droits sociaux et, en France, de l'aménagement du territoire, tout en affirmant une volonté de mettre en œuvre une action publique plus efficace et plus proche des citoyens (Bacqué et al., 2005). Ce retrait de l'État a laissé la place à des initiatives locales (Röcke, Sintomer, 2007). Dans le domaine politique, les années 1990 sont marquées par une critique des pratiques politiques traditionnelles dont témoigne l'abstention aux élections et une méfiance à l'égard des grandes idéologies du XXe siècle (Gauchet, 2016), mais aussi par une demande croissante d'information de citoyens plus nombreux, plus alertes et plus éduqués. Ces demandes concernent l'environnement ou le fonctionnement administratif (Bacqué, Sintomer, 2001).

C'est dans ce contexte que prend place cette recherche sur les dispositifs participatifs dans les projets urbains durables à partir d'exemples de communes populaires de la métropole parisienne.

Concertation, durabilité urbaine : des enjeux renouvelés pour concevoir la fabrique de la ville ?

Cette recherche s'est nourrie d'un ensemble de questions qui ont pris forme à la faveur de mes enseignements dans le secondaire et dans le supérieur et de mon désir de comprendre le monde. Ces questions peuvent être rassemblées en cinq axes.

Le premier axe concerne la fabrique de la ville au-delà des constructions matérielles : comment fabrique-t-on de la ville? quelle est la place des acteurs dans la fabrique de la ville, non seulement des porteurs de projet mais aussi des usagers de la ville, les habitants (Backouche, Montel, 2007) ? Il s'agit ici d'interroger le concept de la ville en tant qu'espace construit matériellement et qui se transforme, en tant qu'espace gouverné au sein duquel s'exerce la citoyenneté, mais aussi en tant qu'espace approprié à partir des pratiques et des sociabilités (Choay, 1994 ; Gervais-Lambony, Coquery, 1994 ; Gervais-Lambony et al., 2001 ; Louiset, 2011 ; Merlin, Choay, 2015). En outre, les projets urbains s'élaborant à partir d'un diagnostic urbain et de projets d'aménagement plus ou moins aboutis, ils témoignent également de la conception de la ville des porteurs de projets.

Le deuxième axe questionne les réglementations : qui décide quoi dans la fabrique urbaine ? comment les objectifs du développement durable et de la ville durable sont-ils traduits et transcrits dans les projets urbains réglementaires ? Au-delà de l'affichage de certaines politiques publiques (agenda 21, PCET), et de projets d'aménagement urbain labellisés écoquartiers (Jégou, 2011 ; Renauld, 2012), comment les acteurs publics, à différentes échelles, s'emparent-ils de ces objectifs et les mettent-ils en application ? Depuis la LOADDT (1999), les réglementations ont obligé les acteurs institutionnels à intégrer les principes du développement durable au projet urbain. Cela signifie que les porteurs de projet doivent promouvoir une politique en faveur de la transition énergétique, en encourageant la construction de bâtiments peu consommateurs d'énergie, la mixité sociale et fonctionnelle, la participation des habitants. Celle-ci, devenue progressivement obligatoire, est le produit d'évolutions concomitantes dans des domaines d'action distincts. Ces catégories de l'action publique relèvent de l'environnement et des risques, de l'urbanisme et du fonctionnement démocratique. En outre, la participation s'inscrit dans un " droit à la ville ", tel qu'il a été développé par Henri Lefebvre (Lefebvre, 1972).

Le troisième axe s'intéresse aux particularités de la métropole parisienne choisie comme terrain d'étude : comment les acteurs publics de la zone dense de la métropole parisienne adaptent-ils leur politique et leur territoire aux enjeux de la mondialisation, que sont l'augmentation de la population urbaine, la désindustrialisation, la ségrégation socio-spatiale, la congestion de la métropole et les problèmes de mobilités associés (Vanier et al., 2009 ; Cailly, 2010 ; Vieillard-Baron, 2011) ? La taille, le fonctionnement administratif et institutionnel, les évolutions économiques et les héritages politiques en font un territoire singulier par rapport aux autres villes en France et en Europe. En effet, la métropole parisienne est marquée par la désindustrialisation qui laisse place à des friches et à des bâtiments qui sont soit réutilisés pour du stockage, soit laissés à l'abandon, soit requalifiés, soit encore détruits. Les activités économiques en zone urbaine se déplacent, pour se concentrer ou pour se déployer. Les extensions du métro ou la construction du Grand Paris Express modifie les projets urbains locaux et ont des effets sur la composition sociale des territoires.

Le quatrième axe ouvre sur la enjeux politiques de la durabilité urbaine : par l'impératif participatif, la conception de la ville durable, y compris à l'échelle locale, peut-elle être une réponse à la défiance de la démocratie participative (Blondiaux, 2001a, 2008a) ? La question était de savoir comment évoluait ces anciennes communes de la banlieue dite rouge plus ou moins absorbée et forcée de muter par la diffusion sociale de populations venues dans la mouvance de Paris. Je souhaitais observer le fonctionnement de territoires de la première couronne de l'agglomération parisienne, pris entre domination exercée par la ville-centre, dépendance à l'égard de celle-ci, et volonté d'affirmer une singularité.

Le cinquième axe interroge les interrelations entre les dispositifs participatifs et les projets urbains : quel est l'impact des dispositifs participatifs sur les projets urbains ? pour quelles raisons certains processus participatifs semblent-ils être couronnés de succès, aboutir à un compromis, une acceptation du projet ou à une co-construction ? pourquoi d'autres, au contraire, semblent-ils inutiles ou vains ? pourquoi d'autres encore se déroulent-ils de manière tendue voire conflictuelle ? quelle est la place des habitants dans les dispositifs participatifs ? Les projets urbains soumis à la concertation révèlent les tendances du

développement urbain promu par l'équipe municipale et s'inscrivent dans un projet politique, une vision de la ville, plus ou moins tributaire d'une trajectoire et d'un passé sociopolitique, tout en devant faire avec des contraintes règlementaires et des enjeux économiques.

La documentation présentée lors des réunions publiques et les discours des élus sur le projet urbain sont, en principe, le point de convergence de ces axes. Ce qui est discuté par les parties prenantes et les personnes en présence, c'est la ville telle qu'elle est vécue et telle qu'elle peut être rêvée, imaginée par les acteurs de la réunion publique.

Ces questionnements scientifiques s'ancrent dans un parcours professionnel et personnel qui met en relation des interrogations liées à mon enseignement de l'histoire et de la géographie dans le secondaire, à la montée en puissance des préoccupations liées à l'environnement et au développement durable, à l'observation des effets de la mondialisation, notamment la ségrégation socio-spatiale. Les émeutes de 2005 ont constitué un moment marquant : j'ai éprouvé le besoin de contribuer à une meilleure connaissance de ces territoires à la fois centraux et péri-centraux de l'agglomération parisienne : centraux, car ces communes font partie de la zone dense de l'agglomération et péri-centraux, car la densité et la diversité des activités y sont moindres, et dans l'état actuel des choses, Paris n'est pas encore tout à fait dans ses proches banlieues et encore moins sans doute dans ses ex-banlieues rouges. Au-delà des analyses sociologiques qui ont été publiées (Mucchielli, Aït-Omar, 2007 ; Mucchielli, Le Goaziou, 2007), je souhaitais que mon travail rende compte de dynamiques de projets. Par ailleurs, à la fin des années 2000, le développement durable prenait place dans l'opinion publique et dans les programmes scolaires. Il semblait cependant relever davantage d'injonctions à de bonnes pratiques et de bons comportements, que de principes à transposer afin d'améliorer la vie urbaine. Ou bien, accolé à toutes les problématiques du développement économique à l'échelle mondiale, le développement durable semblait habiller de neuf des problématiques plus traditionnelles (Brunel, 2004), et faire ainsi le grand écart entre une description par indicateurs de l'état des populations débouchant sur des généralisations indispensables pour comprendre le monde, et des réponses ou des solutions pour de meilleures conditions de vie des populations. Or,

cette lecture du monde ne promeut pas une approche systémique des enjeux du développement (Collignon, 2007 ; Chivallon, 2007). Ainsi, l'approche systémique intrinsèque au développement durable est-elle vidée de son sens pour mieux le disqualifier (Brunel, 2004). Dans le même temps, notamment avec les travaux de Cyria Emelianoff² (Emelianoff, 2000, 2004 ; Wachter, Guigou, 2002), se diffusait la conception de la ville durable qui laissait une place à la participation des habitants et à la gouvernance (Leloup et al., 2005 ; Prével, 2009). La rencontre avec Pierre Pech a alors été décisive : il a soutenu ces questionnements, m'a permis de les approfondir et de faire de la recherche scientifique, à partir des hypothèses suivantes : (1) la participation des habitants à la fabrique de la ville, par l'élaboration d'un projet urbain durable, peut permettre de construire un objet commun et de faire du lien social ; (2) la concertation fait émerger l'habitant-participant acteur de son territoire.

Enjeux scientifiques

L'objet concertation étant polysémique, pour en saisir les différents sens, je suis allée avec bonheur fréquenter d'autres champs académiques, notamment celui de la sociologie. La concertation est d'ailleurs au cœur de plusieurs thèses depuis les années 2000, dans une perspective le plus souvent monographique et anthropologique mettant l'accent sur la difficulté de faire participer les habitants dans des quartiers sensibles à Grenoble et à Hoogstraat aux Pays-Bas (Carrel, 2004), sur les savoirs citoyens à Paris et à Cordoue (Nez 2010), sur la difficile entente entre des parties prenantes privées, publiques et les habitants à Paris (Gardesse, 2011), sur les enjeux de la participation à l'échelle métropolitaine à Lyon et Montréal (Combe 2012), sur les effets des dispositifs participatifs pour influencer le comportement et les valeurs des citoyens (Carrel, 2004 ; Nez, 2010 ; Gardesse, 2011a ; Combe, 2012 ; Galateau, 2013). Ces thèses montrent que, en France, la concertation ne répond pas aux attentes des parties prenantes. Du côté des géographes, la concertation, ou plutôt son absence, a fait l'objet de plusieurs travaux autour du TGV Méditerranée (Ollivro, 1994 ; Lolive, 1997a). Ces derniers ont mis en évidence l'articulation entre conflit d'usage et

² Ainsi, sur le site du ministère de l'environnement et du développement durable, figurait une page que C. Emelianoff avait rédigée et qui permettait d'appréhender ce concept alors émergent dans l'opinion publique. Cette page a depuis disparu.

émergence de territorialités, question travaillée depuis en Bretagne (Lecourt, 2004), dans les parcs nationaux alpins (Laslaz, 2005) et à propos du littoral languedocien (Cadoret, 2006). Quant à l'approche de la durabilité urbaine par les géographes, il faut citer la thèse pionnière de Cyria Emelianoff (Emelianoff, 1999), puis celle d'Anne Jégou plus de 10 ans plus tard (Jégou, 2011) et plus récemment celle de Stivala (Stivala, 2014) sur un écoquartier de l'agglomération de Douai. Ni la participation, ni la question de la durabilité urbaine n'ont vraiment retenu l'attention des géographes. Cette thèse a l'ambition de pallier ce manque et de faire émerger de nouvelles données et des perspectives scientifiques renouvelées.

Comme la ville durable pose la question de la prise en charge de l'environnement par les citoyens, acteurs publics et habitants, décideurs et usagers, ce travail de thèse s'inscrit dans une géographie environnementale, telle que Chartier et Rodary en ont tracé les grands axes (Chartier, Rodary, 2007). Ils soutiennent que l'environnement « n'est pas un objet matériel », qu'il est politique car il est l'objet de discours, de récit, d'imaginaire (Chartier, Rodary, 2007). La géographie environnementale cherche à dépasser le clivage entre une géographie physique et une géographie humaine. Aussi, les auteurs de ce manifeste se déclarent porteurs d'une géographie du sensible, à l'instar de Dardel et de Berque (Dardel, 1990 ; Berque, 2009 ; Besse, 2000) et « s'inscrivent contre les protocoles de la science moderne qui instituent une séparation entre objet et sujet afin d'éliminer toute subjectivité du jugement. Ces protocoles sont certes efficaces, mais ils se condamnent à une approche réductionniste du réel » (Chartier, Rodary, 2007). Selon ces auteurs, c'est une géographie située dans laquelle les conditions de production du savoir sont analysées, car « les savoirs ne sont ni fixes, ni délocalisés, ni définitifs, mais s'inscrivent dans une pluralité de lieux, de voix, d'échos » (*id*). Enfin, nous retiendrons de ce manifeste que la géographie environnementale est une géographie politique. Comme la *political ecology*, la géographie environnementale rappelle l'importance du politique dans les activités humaines et leurs impacts sur l'environnement. De ce fait, les chercheurs en *political ecology* portent leur attention sur les discours et les récits. « Le discours peut être défini comme un mode de production de connaissances ou de vérités sur un thème, alors que le récit est un scénario concret ancré dans le régime de compréhension d'un discours déterminé » (Benjaminsen, Svarstad, 2008, 2009).

Mon travail de recherche s'inscrit dans cette géographie environnementale, à l'articulation de l'environnement, des sociétés humaines et du politique. L'environnement subit les effets de la métropolisation, et sa dégradation influence les décisions politiques. Ce paradigme place les acteurs, leurs savoirs et leurs discours, ainsi que les systèmes d'acteurs au centre de mon propos.

En portant mon regard sur la première couronne de la métropole parisienne, j'ai voulu m'intéresser à des territoires et des cycles de concertation ordinaires. Ces territoires sont ordinaires par opposition non pas à des territoires extraordinaires comme peut l'être Paris intra-muros, mais par opposition à des territoires connus par des objets (festival de Cannes), des lieux (château de Versailles, stade de France), des monuments (basilique de Saint-Denis). Le plus souvent, on parle de ces territoires comme des territoires de banlieue. Mais ce terme véhicule aujourd'hui tant d'images réductrices et stéréotypées, que cela peut brouiller l'observation et la distanciation nécessaire. En effet, la plupart de ces communes font plus souvent les grands titres de la presse quotidienne qui évoquent des faits divers caractérisés par la violence. Ces faits fonctionnent comme une métaphore de ces territoires (Debarbieux, 1995), en réduisant ces derniers à des quartiers sensibles et leurs habitants à ces faits divers, voire en faisant abstraction des habitants, de leur vie quotidienne, du travail de terrain des élus. Ces territoires semblent assignés à une position dominée par la grande ville, dépourvus de compétences, d'autonomie, voire d'identité. Ils sont situés par rapport à la ville centre et dépendent des décisions de cette dernière.

Ce travail de thèse a aussi pour objectif de donner à voir ces territoires dans leur banalité et d'éclairer les projets locaux d'urbanisme durable portés par des équipes municipales. Les transcriptions des réunions et ateliers permettent de donner la parole à ces acteurs le plus souvent invisibles et inaudibles, dont les vies et les décisions ne marquent pas la grande histoire, mais dont les pratiques et les représentations forment des territoires et des territorialités, indépendamment des clichés. Le territoire³ est entendu comme une portion de l'espace terrestre envisagée dans ses rapports avec les sociétés humaines qui l'occupent,

³ Elissalde B., 2004, « Territoire », www.hypergéo.eu

le transforment, l'aménagent en vue d'assurer la satisfaction de leurs besoins. La spécificité de chaque territoire se manifeste par ses composantes environnementale, sociale, économique, institutionnelle. La territorialité désigne la relation au territoire et l'existence d'une dimension territoriale dans une réalité sociale. Elle concerne aussi bien un collectif que les individus⁴.

Je serai tentée d'emprunter aux historiens l'expression de *subaltern studies* pour expliquer un des enjeux de cette thèse, quand bien même les géographes et bien sûr les anthropologues s'intéressent de longue date aux pratiques quotidiennes des individus (Gallais, 1972, 1984 ; Goffman, 1973). Le concept de classes ou de groupes « subalternes » a été inventé par Gramsci (Gramsci, 2012 ; Liguori, 2016) pour désigner les ouvriers mais aussi les paysans et tous les groupes dominés ; ces « classes subalternes » cherchant à se défendre de la domination économique et politique pour devenir autonomes. Le concept a été repris pour désigner un champ des études post-coloniales, les *subaltern studies*, qui ont émergé dans les années 1980 en Inde, par opposition à deux courants historiographiques, le marxisme et le nationalisme (Pouchepadass, 2000 ; Merle, 2004).

Ce parti pris épistémologique ouvre sur les représentations en géographie. Questionner nos représentations spatiales (Bailly, Debarbieux, 1991 ; Lardon, Debarbieux, 2008) conduit à s'interroger sur notre capacité à appréhender le monde dans sa dimension réelle et idéale, à distinguer ce que nous en percevons (Piaget, 1954), dans un rapport sensible au monde, de la manière dont nous nous représentons notre environnement, par nos discours rationnels, par nos productions d'images et par notre imaginaire. Cette approche critique des discours permet de rendre compte des pratiques spatiales (Frémont, 2008 ; Stock, 2012) et de comprendre l'organisation de l'espace. Les représentations spatiales constituent des « schémas pertinents » qui informent sur « nos valeurs sociales et notre potentiel personnel » (Bailly, 1992). Elles permettent aux individus d'agir dans l'espace à la faveur de compétences spatiales que chacun construit et, de composantes. Parmi ces dernières, il y a celles qui ont trait à la structure du lieu et celles qui ont trait aux significations culturelles et

⁴ Di Méo, G., 2003, « Territorialité », in Lévy J. et Lussault M., *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin.

sociales du lieu. La structure du lieu s'appréhende et se constitue à partir d'axes que sont les voies de communication et les limites, de relations entre ces axes c'est-à-dire les carrefours, ainsi que des repères et volumes marquants, bâtis et non bâtis (Lynch, 1998). Les représentations spatiales fonctionnent selon un principe de rétroaction : elles se nourrissent des pratiques et inversement. Dès lors, en analysant les récits, les photographies ou les dessins produits par les acteurs, les pratiques spatiales (Buléon, Di Méo, 2005 ; Frémont, 2008), les rapports que les acteurs tissent avec leur environnement émergent. Il est alors possible de leur faire découvrir « ce qu'ils ne voient plus, et révéler ainsi leurs territorialités implicites » (Bailly 1992), car « les individus et les groupes subordonnent leur pratique de l'espace à la production de représentations permettant de l'appréhender, de lui conférer une signification collective et, le cas échéant, de le transformer » (Bailly, Debarbieux, 1991).

En outre, ce concept permet de faire jouer les échelles et les acteurs, les interactions et les conflits (Humain-Lamoure, 2008, p.). De ce fait, ce qui caractérise a priori socialement les acteurs ou les territoires apparaît comme secondaire. L'analyse met ici en regard ces représentations émanant de catégories d'acteurs différents et confronte des visions hétérogènes du territoire.

Une démarche anthropologique

La méthode privilégiée dans le cadre de cette recherche a été l'observation participante, car elle permet de se glisser dans la peau d'un habitant (Olivier de Sardan, 1995 ; Arborio, Fournier, 2010) , que ce soit *incognito* ou en tant que géographe, doctorant-e ou chercheur/chercheuse en sciences sociales. Ainsi, le chercheur est-il au plus près des acteurs, dans le but de « rendre compte du "point de vue de l'acteur", des représentations ordinaires, des pratiques usuelles et de leurs significations autochtones » (Olivier de Sardan, 1995). En ce qui me concerne, cette présentation de soi a évolué durant la collecte du matériel: de l'identité de l'habitant masquant celle du chercheur à la chercheuse en géographie assumée. Dans certains cas, j'ai assisté à la réunion publique sans expliquer ma présence, dans d'autres cas, je me suis présentée avant la réunion auprès des élus et des concertateurs en expliquant ma démarche. L'accueil qui m'a été réservé a varié selon les

équipes municipales et les agences de concertation, entre indifférence, méfiance et bienveillance. Quant aux habitants, certains ont témoigné de l'intérêt ou de la curiosité pour mon travail, d'autres y semblaient indifférents. Le dévoilement de ma fonction a finalement eu peu, voire pas d'impact sur les réunions observées, comme pourrait le confirmer l'absence de réaction ou de question lorsque l'enregistreur était posé sur la table.

L'observation participante prend deux formes selon les moments : l'« imprégnation du terrain » (Olivier de Sardan, 1995) et l'observation directe. L'« imprégnation du terrain » désigne la phase de familiarisation avec la situation, avec les personnes. Les échanges informels avec les habitants, avec les professionnels de la concertation ou avec le personnel municipal des services de l'urbanisme, ne sont pas systématiquement enregistrés, mais ils peuvent être notés dans le carnet de terrain. Cette manière d'aborder le terrain offre la possibilité d'être en prise avec le processus participatif pour observer au plus près les relations sociales et humaines qui s'y déploient (Arborio, Fournier, 2008), tout en conservant une distance avec l'objet d'étude. Cette distance laisse à l'observateur une grande disponibilité d'écoute et d'observation.

Il s'est donc agi d'entrer dans les écoles, les maisons du projet ou les mairies pour observer des réunions publiques et participer aux ateliers. Cette démarche empirique relève d'une approche anthropologique et elle garantit l'authenticité des observations au fondement du « pacte ethnographique » (Olivier de Sardan, 2004). Ce concept est un transfert du « pacte autobiographique » (Lejeune, 1996) à l'anthropologie. Le « pacte ethnographique » repose sur la confiance préalable et nécessaire dans les données produites qui relèvent de la description et de la transcription.

« Toutes deux proposent pourtant des données "produites", et produites en partie à travers la subjectivité de l'anthropologue. Mais toutes deux veulent témoigner au lecteur que les pratiques dépeintes ont bien eu lieu, ou que les propos rapportés sont authentiques, malgré les contraintes d'artificialité, de subjectivité, ou de pré-conceptions inhérentes aux sciences sociales, tant dans la phase d'enquête que dans la phase d'écriture. Si l'on renonce à cette ambition de "véridicité", si l'on abandonne cette "visée réaliste", si l'on se démet de tout espoir de "fidélité" au référent empirique, alors le "pacte ethnographique" se dissout » (Olivier de Sardan, 2004).

La démarche anthropologique est la plus pertinente et la mieux adaptée pour saisir les interactions sociales (Chapoulie, 2000), pour observer les acteurs et les lieux, analyser la documentation produite pour un projet, écouter les participants (Nez, 2010). Elle permet de se laisser surprendre par le terrain et d'éviter d'appliquer ses préjugés et de prendre – autant que faire se peut – ses premières impressions pour vraies.

En outre, les enquêtes de terrain et l'approche anthropologique font partie de l'apprentissage du « métier de géographe » (Retaillé, 2010 ; Labussière, Aldhuy, 2012 ; Volvey et al., 2012 ; Claval, 2013 ; Selmi et al., 2013). Cependant, plutôt qu'une monographie – longtemps obligée dans la discipline géographique (Robic et al., 2001 ; Wolff, 2008), ont été préférées des études de cas.

L'étude de cas se caractérise par une description approfondie d'un phénomène social et par une analyse qui cherche à articuler le singulier et le pluriel. Pour Anadón (2006), quatre adjectifs définissent l'étude de cas : elle est particulariste, descriptive, heuristique et inductive.

« Elle est particulariste parce que ce qui l'intéresse c'est le cas particulier. Elle est descriptive car le résultat est une description minutieusement détaillée du cas étudié. L'étude de cas est heuristique car elle permet une compréhension approfondie du cas étudié. Finalement, l'étude de cas est inductive, elle part de l'observation de terrain et par raisonnement inductif le chercheur peut élaborer des liens entre les propriétés du cas, des catégories et des hypothèses interprétatives » (Anadón, 2006).

L'étude de cas comme la monographie impliquent la description afin d'éclairer la complexité d'un fait social, sans toutefois prétendre au général. À la différence de la monographie, l'étude de cas ne prétend pas à l'exhaustivité, mais vise à appréhender des phénomènes dans leur contexte, afin de les analyser et de saisir les interactions entre les deux (Hamel 1998). Par l'étude de cas, le chercheur saisit un « morceau de réel », une séquence sociale inscrite dans le temps et dans l'espace (Olivier de Sardan, 1995). La définition du cas en anthropologie peut être appliquée en grande partie à la géographie. Le cas peut être une

localité, une communauté, un village, une fête, un fait social, « *mais qui joue sur le plan méthodologique le rôle d'intermédiaire en vue de cerner un objet d'étude relevant de l'anthropologie ou de la sociologie* » (Hamel, 1998). Les usages de l'étude de cas sont multiples : ils peuvent être utilisés à des fins d'illustration ; leurs qualités intrinsèques peuvent être objet d'étude ; ou bien encore il est possible d'extrapoler à partir d'un cas de référence ou exemplaire. C'est cet usage qui est le plus fréquent en sociologie. La vocation d'exemplarité de l'étude de cas est à mettre en lien avec la théorie sociologique. Celle-ci met en évidence les qualités de l'objet d'étude choisi.

Par ailleurs, la recherche qualitative s'est nourrie des études de cas et des enquêtes de terrain. Elle s'est progressivement structurée depuis le début du XXe siècle, et s'inscrit dans une approche post-moderne et dans une approche critique de la production scientifique. En effet, l'approche critique revendique une approche politique de la science en donnant voix aux différentes personnes et groupes de personnes enquêtés. L'ambition est que la recherche ait des effets positifs sur les personnes et le milieu enquêtés, afin de leur permettre de développer un pouvoir d'action sur la société, connu sous le terme d'*empowerment*. Quant à la démarche post-moderne, elle vise à prendre en compte la subjectivité dans l'appréhension de la réalité (Anadón, 2006). Cette posture va de pair avec la volonté de comprendre le fonctionnement social et ses impacts territoriaux des scènes de concertation.

L'approche anthropologique et la comparaison d'études de cas ont été nécessaires pour appréhender la réalité dans sa complexité. Pour réaliser la collecte de plusieurs types de matériaux, des méthodologies adaptées en fonction de la disponibilité des sources d'information et des objectifs poursuivis ont été mises en œuvre. J'ai donc procédé à :

- une analyse de la documentation produite par les porteurs de projet et diffusée lors de la concertation (documentation d'information papier et en ligne, compte-rendu de réunion) (voir tableau 2.4, 2^{ème} partie);
- l'observation directe de réunions de concertation avec prises de note et enregistrements ;
- une enquête par questionnaires auprès des habitants (voir annexe 4) ;
- des entretiens menés auprès des acteurs institutionnels (voir annexe 2 et 3).

Ces derniers n'ont pas été exploités en tant que tels car, le plus souvent, mes demandes d'entretien n'ont pas abouti. Toutefois, ceux qui m'ont été accordés m'ont permis d'apprendre et de comprendre les enjeux des règlements d'urbanisme, d'appréhender la complexité du rôle des élus dans ce domaine, mais aussi de mieux comprendre les enjeux des territoires d'enquête. Enfin, ils ont contribué à la construction de mon expertise et de mon identité de chercheur. En effet, le regard de mon interlocuteur sur ma démarche, les échanges informels que j'ai pu avoir avec des habitants et des professionnels de l'urbanisme, m'ont permis d'incarner cette identité de chercheur en géographie.

Dans ce travail de thèse, ce sont les qualités de chaque terrain et de chaque cycle de concertation qui ont été analysées afin d'en extraire des invariants, d'éclairer des inerties et des résistances, mais aussi des singularités sociales et territoriales.

Des territoires ordinaires de la métropole parisienne

Le choix des terrains s'est effectué en fonction de critères scientifiques, de la disponibilité du matériel (la tenue de réunions) et de contraintes personnelles. Dans un premier temps, j'ai prospecté toutes les communes limitrophes à Paris à partir des sites internet des municipalités. À Neuilly, à Boulogne, à Vincennes, à Saint-Mandé ou à Montrouge, lors de ma prospection, il n'y avait pas d'affichage pour une concertation organisée dans le cadre d'un projet urbain ou de la révision du PLU. Je n'ai retenu que les collectivités qui organisaient des réunions. Il se trouve que ce sont des municipalités de gauche. L'annonce de la concertation figurait parfois sur la page d'accueil du site de la municipalité et toujours dans l'onglet urbanisme. Le choix a dépendu de la localisation de ces collectivités : elles devaient être aisément accessibles car je me déplaçais à vélo et en transports en commun, depuis mon domicile et mon lieu de travail situés dans le 13^{ème} arrondissement de Paris, le soir après mon enseignement dans un collège.

Sept terrains ont été investigués : cinq sont limitrophes à Paris, un est situé au-delà de cette première ceinture et l'autre est à la périphérie de la ville de Paris. Il s'agit du quartier Paul Bourget qui a fait l'objet d'un projet de renouvellement urbain et qui fait partie du bassin de

recrutement des élèves du collège où j'exerce. Ces terrains sont situés dans le nord et le nord-est et le sud de la ville de Paris (figure I.1⁵).

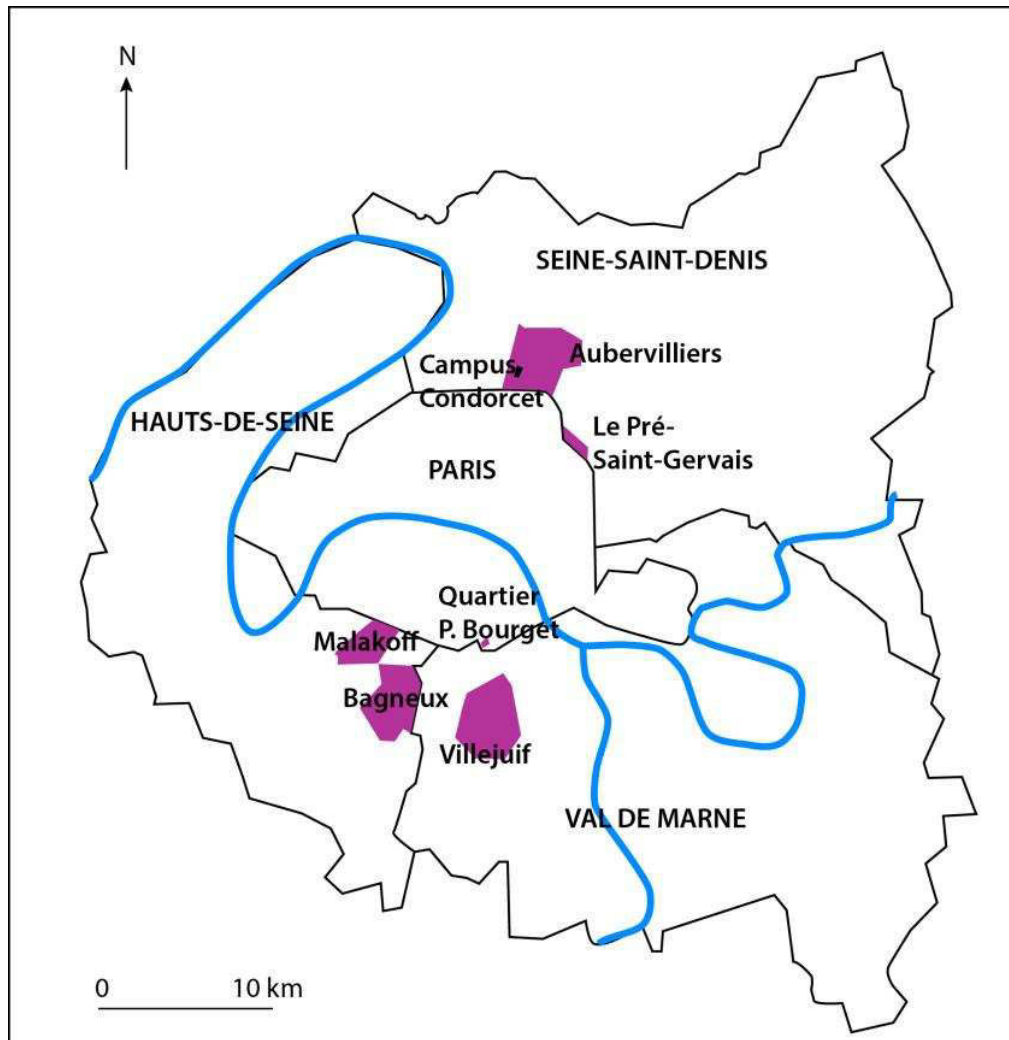


Figure I.1 – Les terrains d'étude situés dans la zone dense de l'agglomération parisienne

Les superficies sont d'une grande diversité, du quartier (4 ha) à la commune (576 ha). La population concernée par les projets urbains varie de 800 personnes environ à plus de 76 000. Ces territoires ont en commun d'accueillir une population défavorisée ou de la petite

⁵ La numérotation des illustrations est ainsi codée : le premier chiffre ou lettre correspond à grande partie de l'ouvrage ; le second chiffre indique le classement ordinal de l'illustration au sein de cette grande partie.

classe moyenne : la médiane du revenu fiscal par unité de consommation⁶ variait de 6 907 à 21 458 euros, c'est-à-dire dans six cas sur sept, était inférieure à la médiane de l'unité urbaine de Paris qui était de 21 607 euros en 2010. Enfin, dans quatre cas, il s'est agi de concertations organisées en vue de la révision du PLU ; dans deux cas, il s'est agi de projets de rénovation urbaine et pour un cas, la concertation a été organisée lors d'un projet de restructuration d'un axe de circulation central (tableau I.1).

⁶ Le revenu fiscal par unité de consommation est une mesure des revenus déclarés au fisc (avant abattements) qui tient compte de la taille et de la composition des ménages. La médiane est la valeur du revenu fiscal partageant la population en deux groupes de tailles strictement égales : la moitié de la population gagne plus de ce seuil et l'autre moitié, moins.
Source : https://sig.ville.gouv.fr/uploads/iris_files/documents/Ind311.pdf.

	Campus Condorcet	Aubervilliers	Le Pré Saint Gervais	Quartier Paul Bourget	Villejuif	Bagneux	Malakoff
Nombre d'habitants (source : Insee, RGP 2008)	8 409 (2012)	76 728 (2010)	18 171 (2010)	Environ 800 (2008) ⁷	55 879 (2010)	38 384 (2010)	31 325 (2010)
Superficie (ha)	7,4	576	70	4	534	419	207
Médiane du revenu fiscal par unité de consommation (en 2010) ⁸ en euros	IRIS Zone industrielle à Aubervilliers : 6 907. Goutte d'or 10 à Paris 18 ^{ème} : 14 323	10 722	16 665	(IRIS Maison Blanche 8) 13 065 (Paris 13 ^{ème} : 22 153)	18 549	17 380 ZAC Victor Hugo (IRIS Quartier 4) : 17 456	21 458
Couleur politique de la municipalité au moment de l'enquête	Élus communistes et socialistes	Socialistes majoritaires, dans une commune qui vote traditionnellement communiste	Socialistes majoritaires	Socialistes majoritaires	Communistes majoritaires	Communistes majoritaires	Communistes majoritaires
Objectif de la concertation	Rénovation urbaine	Révision PLU	Réaménagement d'un axe de circulation	Rénovation urbaine	Révision du PLU	1) ZAC écoquartier ; 2) AEU en vue de la révision du PLU	Révision du PLU

Tableau I.1 - Présentation synthétique des terrains

⁷ Projet de délibération au conseil de Paris, 2012 - http://a06.apps.paris.fr/a06/jsp/site/plugins/odjcp/DoDownload.jsp?id_entite=24171&id_type_entite=6

⁸ <https://sig.ville.gouv.fr/>

Sources : Direction générale des Services Fiscaux - INSEE 2010 – Iris, Direction générale des Services Fiscaux - INSEE 2010 – Commune, Direction générale des Services Fiscaux - INSEE 2010 – Unité urbaine

Les enquêtes se sont étalées sur quatre ans et demi entre 2009 et 2013 (voir figure I.2), car le premier cycle observé a correspondu à une démarche exploratoire. L'année 2010 a été consacrée à une recherche bibliographique sur la concertation / participation. Les observations ont repris en 2011 pour s'achever à la fin de l'année 2013, quand l'enquête a permis de collecter suffisamment de cas différents.

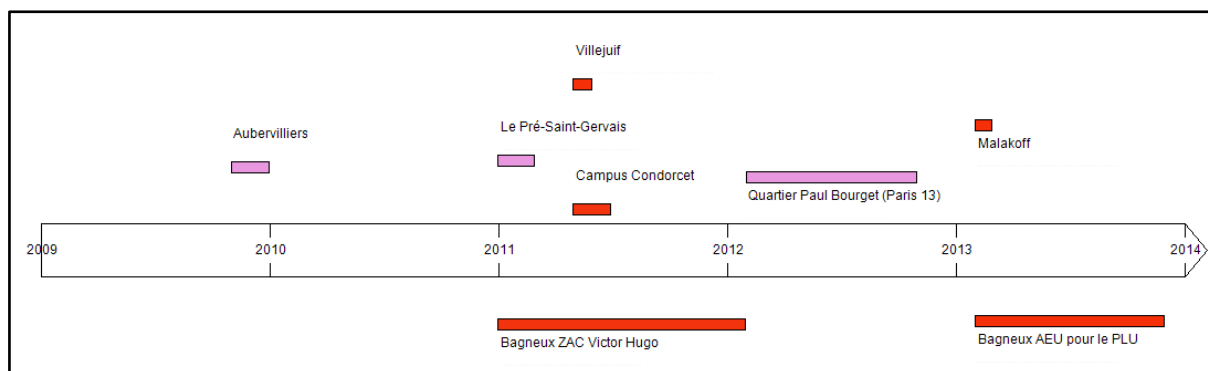


Figure I.2 - Calendrier des cycles de concertation observés⁹

Ces données peuvent paraître éloignées du moment de la soutenance. Ce temps a été nécessaire pour la transcription des réunions enregistrées, la maturation de la réflexion puis la rédaction. Toutes ces étapes de la thèse ont été menées en même temps qu'un métier à temps plein dans l'enseignement secondaire. Il me fut également nécessaire pour l'apprentissage de l'observation et de l'enquête et pour ma formation sur le terrain en urbanisme.

Plan de la thèse

La thèse s'organise en quatre parties. Chacune correspond à une focale différente : de la plus large et générale à la plus fine, jusqu'aux individus. À la fin de chaque partie, une conclusion intermédiaire propose une synthèse qui nourrit le cheminement de ma démonstration.

La première partie brosse le contexte au sein duquel les objectifs de la ville durable et les pratiques participatives émergent. Il est fait état de l'urbanisation et de la métropolisation à

⁹ La numérotation des illustrations comporte 2 chiffres. Le premier correspond au numéro de chaque partie et le second est le classement ordinal dans chaque partie.

l'échelle mondiale, des cadres réglementaires à toutes les échelles favorisant l'adoption de ces objectifs, et du modèle urbain que promeut la durabilité urbaine. La participation est présentée en combinant trois axes : un premier axe historique qui s'intéresse à des mouvements participatifs et contestataires en environnement et aux pratiques participatives en urbanisme ; un second axe qui rappelle la mise en place de cadres réglementaires encourageant la participation ; et un troisième axe proposant un état de l'art de cette pratique en croisant l'approche environnementale, celle des études urbaines et la sociologie.

La seconde partie s'articule en deux chapitres. La méthodologie d'observation et d'analyse des réunions de concertation est présentée dans un premier temps, tandis que, dans un second temps, sont exposés les principaux enjeux de chaque territoire et les projets soumis à la concertation.

La troisième partie s'intéresse au fonctionnement des réunions de concertation : la méthodologie d'observation et d'analyse se fonde sur l'enregistrement et la transcription de ces réunions. L'analyse qualitative de ces données permet de qualifier ces réunions, mais aussi de faire entendre des dissonances entre les acteurs, à partir des thématiques abordées et des représentations spatiales graphiques.

L'habitant est au cœur de la quatrième partie qui s'organise en cinq chapitres. Les deux premiers chapitres interrogent l'habitant comme acteur du territoire. Puis, la méthodologie de l'enquête est exposée. Ensuite, les résultats présentés nourrissent des questions qui sont discutées dans un dernier temps.

Enfin, une conclusion générale vient rappeler les principaux apports de la recherche, pour les mettre en perspective avant de proposer de nouvelles pistes de recherche.

Première partie. La participation des habitants à des projets urbains durables peut-elle être une réponse à la crise urbaine ?

Une ville : de la pierre, du béton, de l'asphalte.

Des inconnus, des monuments, des institutions.

Mégalopole. Villes tentaculaires. Artères. Foules.

Fourmilières ?

Qu'est-ce que le cœur d'une ville ? L'âme d'une ville ? Pourquoi dit-on qu'une ville est belle ou qu'une ville est laide ? Qu'y a-t-il de beau et qu'y a-t-il de laid dans une ville ? Comment connaît-on une ville ? Comment connaît-on sa ville ?

Georges Pérec, Espèces d'espaces, 1974

Première partie

La participation des habitants à des projets urbains durables peut-elle être une réponse à la crise urbaine ?

Dans cette première partie est exposée la contextualisation de l'émergence de la participation dans les projets urbains durables. Cette pratique sociale et politique dans l'agglomération parisienne s'inscrit dans un double processus : la métropolisation et la durabilité urbaine. Aussi, il convient de mettre en perspective chaque processus. La métropolisation pousse le fonctionnement urbain dans ses retranchements, ce qui conduit à mettre en tension la répartition socio-spatiale de la population et l'environnement. La métropolisation conduit à des dysfonctionnements et des ruptures d'équilibre du fonctionnement habituel de la ville qui révèlent la crise urbaine (chapitre 1.1). Au regard des objectifs promus par la ville durable et la charte d'Aalborg, il est possible de concevoir la ville durable comme une tentative de réponse à cette crise urbaine, comme en témoigne les textes réglementaires publiés à toutes les échelles (chapitre 1.2.). Cependant, ce modèle urbain doit également s'appréhender en fonction de modèles urbains antérieurs et par rapport aux relations entre établissements urbains et environnement. Il doit en outre mieux définir ses caractéristiques pour éviter que la durabilité urbaine ne soit réduite à la dimension environnementale et une gestion technique des flux (chapitre 1.3.). En effet, la participation, si elle est inhérente à la durabilité urbaine, s'inscrit par ailleurs dans un contexte de luttes environnementales et urbaines notamment, et dans des interactions avec la promulgation de textes réglementaires (chapitre 1.4.). Enfin, dans le but d'approfondir la conception polysémique de la participation, devenue un levier de l'action publique, il s'agit de mettre en évidence les différentes significations et la diversité des effets de la participation, selon qu'ils relèvent du domaine environnemental, urbain, politique ou de l'évaluation (chapitre 1.5).

1.1. Métropolisation et dysfonctionnements

Le phénomène de la métropolisation fragilise le fonctionnement des grandes métropoles, accentue leurs déséquilibres. La mise en évidence de ces dysfonctionnements dessine en creux une ville idéale, tels que les objectifs de la ville durable concourent à façonner.

1.1.1. La métropolisation dilue les limites de la ville

La métropolisation est concomitante de la croissance urbaine et de l'extension spatiale de la ville. Ce phénomène démographique et spatial, commencé avec la révolution industrielle, a entraîné des recompositions sociales, fonctionnelles et spatiales. Dès le XIXe siècle, l'extension du fait urbain a conduit les observateurs à s'alarmer. La ville est alors décrite comme dévoreuse, incontrôlée, comme un environnement défavorable à la vie sociale. Cette transformation rapide a contribué à diluer la ville dans l'urbain (Choay, 1994) . Cette « mort de la ville » s'explique par l'effacement de la distinction ville / campagne, par l'estompage de la délimitation physique de son territoire (urbs) et par la disparition de la civitas (la communauté de citoyens dans la ville romaine). Parce que les limites de la ville, comme entité civique et politique, disparaissent, celle-ci ne parvient plus à assurer une de ses fonctions premières, l'hospitalité. Cette idée d'hospitalité a longtemps été matérialisée par les remparts : au Moyen Age et à l'époque moderne, ils distinguent la ville de la campagne, ils assurent une fonction défensive du territoire, ils protègent les populations habitant dans et hors les murs. La ville a un devoir d'hospitalité (Le Bras, 1997 ; Mongin, 2007 ; Agier, 2013) et « nous invite à prendre place » (Joseph, Grafmeyer, 2004) . Ce devoir s'ancre dans une tradition ancienne de la ville – refuge. « La ville-refuge est un espace qui rend possible simultanément la mobilité et l'accueil » (Mongin, 2007). Cette idée d'hospitalité, d'asile est au fondement même de la ville (Agier, 2013). Dans cette perspective, la disparition d'une « culture des limites » témoigne de la perte des repères spatiaux et de la convivialité, des inégalités croissantes, de la fragmentation et de l'impossible identification collective à la cité. Cependant, l'idée d'une ville ancienne moins ségréguée, moins inégalitaire et plus mêlée, ressort du mythe. Aussi, d'autres critères sont nécessaires pour définir la ville contemporaine : il s'agit de la densité, de la diversité et de la mobilité. La densité concerne le bâti, la population, mais aussi des objets immatériels comme l'information et la culture. La diversité correspond à la diversité fonctionnelle, c'est-à-dire des activités économiques très différenciées, des lieux de pouvoir, des espaces dédiés à la culture et à l'éducation, et des espaces résidentiels , le tout dans un espace restreint et délimité. Cette diversité est également morphologique : les paysages urbains distinguent le bâti des espaces de biodiversité. Ils témoignent non seulement de l'histoire de la ville, mais

aussi de la pensée sur la ville. La ville implique la diversité maximale car elle suppose une altérité forte, de niveau suffisant pour « faire société ». « Densité et diversité ne sont pas dissociables car une densité sans diversité fragmente l'espace en entités disjointes » (Lévy, Lussault, 2003). La mobilité est constitutive de l'être-urbain contemporain. Elle est à la fois facteur et effet de l'urbanisation. La ville polarise les flux, les mobilités et organise les réseaux. Cette polarisation des flux accompagne les distinctions spatiales. La mobilité permet la séparation fonctionnelle et sociale et comprend les déplacements des individus, entre leur domicile et leur lieu de travail, mais aussi pour se rendre dans les lieux de chalandise, en vue d'accéder à des services administratifs, médicaux, culturels ou sportifs ou pour participer à la vie des réseaux d'activités correspondant à des sociabilités variées. La mobilité et les flux naissent de la différenciation des espaces de la ville, tout en contribuant à les créer. Ils offrent également la possibilité de s'installer « hors les murs ». Ils favorisent l'ubiquité comme possibilité de transposer partout le mode de vie urbain.

La ville des flux et des mobilités, accélérés et amplifiés avec la métropolisation, participe à la spécialisation des espaces et à l'accentuation des contrastes sociaux.

1.1.2. Métropolisation et dynamiques socio-spatiales, du modèle aux données statistiques

La globalisation de l'économie contribue à la métropolisation des grandes villes (Sassen, 2004), ce qui accentue les écarts sociaux entre les populations. Les dynamiques socio-spatiales ont fait l'objet de plusieurs modèles urbains élaborés par des sociologues américains de l'École de Chicago : Burgess en 1925, Hoyt en 1939, Harris et Ullmann en 1945. Plus récemment, Jacques Donzelot a proposé un modèle des dynamiques socio-spatiales à l'œuvre dans les grandes agglomérations européennes contemporaines : « la ville à trois vitesses : gentrification, relégation, périurbanisation » (Donzelot, 2004). La gentrification concerne la ville-centre, le centre historique des villes européennes dont les quartiers populaires s'embourgeoisent et où le prix du foncier augmente. Les populations les plus démunies sont reléguées dans des quartiers d'habitat social, « souvent devenus des lieux d'abandon social » (Donzelot, 2004), situés soit dans la ville centre, soit dans les périphéries. Ces populations ne font pas le choix de l'espace résidentiel. La périurbanisation se

caractérise par l'édification de lotissements composés de maisons individuelles à la périphérie des villes et dans leur campagne environnante. C'est l'espace des classes moyennes ne pouvant se loger dans la ville centre du fait de l'envolée des prix de l'immobilier. La ségrégation sociale accentue le risque de sécession urbaine. Ce modèle est séduisant, car il propose une lecture des dynamiques socio-spatiales à l'œuvre dans les grandes métropoles. Confronté au réel, ce modèle révèle ses limites. Il confond morphologie urbaine et sociologie urbaine. Il n'intègre pas toutes les mobilités et les porosités possibles entre ces espaces. Enfin, il masque la complexité et les nuances de la répartition sociale de la population dans les espaces urbains. Ainsi, en Ile-de-France, l'accentuation des différences sociales diffère selon que l'on se trouve dans la zone centrale et la première couronne ou dans la grande couronne (Fleury et al., 2012). L'agglomération parisienne se caractérise par un triple mouvement : la ségrégation sociale et la polarisation fonctionnelle marquent l'espace dans la ville centre et dans la petite couronne, la pauvreté touche la périphérie de la région et au-delà des frontières régionales. Entre ces deux extrêmes, en grande banlieue, la majorité des espaces pavillonnaires est habitée par des ménages d'employés et d'ouvriers aux revenus moyens. Plus précisément, entre 1990 et 2007, les communes aisées et très aisées ont diminué en nombre, mais ont concentré davantage de populations aisées et très aisées. Ce mouvement concerne des communes des Yvelines, de l'Essonne et du sud du Val-de-Marne. À l'opposé, les communes pauvres sont les plus nombreuses au nord de Paris, en Seine-Saint-Denis, au sud de Paris dans le Val-de-Marne, et sur les marges orientales de l'Ile-de-France. L'accentuation des pôles socio-spatiaux extrêmes est significative. Dans le même temps, les contrastes à l'échelon infra-communal se sont contractés tout en s'accroissant, car des poches de pauvreté subsistent alors que leur environnement immédiat s'embourgeoise et s'homogénéise. La diversité socio-spatiale diminue, le modèle de division sociale de l'espace se simplifie. Cette accentuation de la polarisation spatiale en Ile-de-France n'aboutit pourtant pas à un espace dual (Sassen, 1996), car une grande majorité des communes, situées en position intermédiaire, a été marquée par l'embourgeoisement depuis 1990. Cet aplanissement de la diversité sociale des profils communaux ne concerne pas les communes de la petite couronne où les contrastes sociaux s'accroissent.

Un des effets de la simplification de la division sociale de l'espace, c'est la contraction du brassage social et l'accroissement de phénomènes d'homogénéisation sociale. Quand ce mouvement est le fruit d'un choix, c'est un entre-soi désiré par les populations dont les revenus offrent la possibilité du choix ; quand le lieu de résidence n'est pas choisi et résulte de politiques sociales locales, ce sont des populations captives dans des espaces de relégation (Préteceille, 2006). La différenciation sociale de l'espace est permise par l'accroissement des mobilités. Cette capacité même à se déplacer reflète des inégalités.

1.1.3. Mobilités et insularités infra-urbaines

« La mobilité assure à tout individu une expérience singulière. L'expérience unique et la conscience de cette expérience fait de l'individu une personne dotée et douée d'une liberté d'action effective » (Ezra Park, in Joseph et Grafmeyer 2004).

Les aptitudes à la mobilité géographique conditionnent l'accès aux ressources de la ville et de territoires structurés par les réseaux routiers. Elles deviennent une condition d'accès au marché du travail. De ce fait, la mobilité géographique est une clé de la mobilité sociale. Cependant, ces aptitudes ne sont pas acquises pour chacun de manière évidente. Ainsi, plusieurs facteurs freinent la mobilité (Orfeuill, 2004) :

- la pauvreté, car l'aptitude à une mobilité diversifiée est liée aux ressources. Par exemple, les coûts fixes pour l'automobile jouent comme des « barrières à l'entrée » pour l'accès à la mobilité (acquisition, entretien, assurance, combustible, permis de conduire...).
- le maillage large de l'offre de transport public peut manquer de variété et d'amplitude. Cela est ressenti avec d'autant plus d'acuité que dans les territoires relevant de la politique de la ville, le nombre de ménages équipés d'une automobile y est proportionnellement plus faible qu'ailleurs¹⁰.

¹⁰¹⁰ Jouffe Y., Caubel D., Fol S. et Motte-Baumvol B., « Faire face aux inégalités de mobilité », *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], Espace, Société, Territoire, document 708, mis en ligne le 19 janvier 2015, consulté le 21 juillet 2016. URL : <http://cybergeo.revues.org/26697> ; DOI : 10.4000/cybergeo.26697

- les contraintes familiales, comme celle de la « conjugaison des temps » (Lattes, 2003 ; Barrère-Maurisson, Rivier, 2004) au sein des familles, en particulier des ménages monoparentaux et composés surtout de femmes, obligent à conjuguer contraintes liées aux rythmes scolaires et celles liées aux horaires de travail.

- les handicaps et les capacités physiques limitées touchent en premier lieu les personnes âgées.

- les compétences pour la mobilité désignent l'aptitude à la maîtrise de dispositifs et médiatisent le rapport des individus aux territoires, c'est-à-dire la représentation que l'on peut se faire des lieux qui sont des ressources pour assurer pour tel ou tel besoin, mais aussi le lien entre ces lieux et les réseaux qui les desservent, et enfin les capacités d'usage des moyens de transport. Si beaucoup d'entre nous peuvent mémoriser un plan de métro, c'est plus difficile quand il s'agit d'un réseau de bus. Il faut aussi rappeler que 2,5 millions d'adultes sont considérés comme touchés par l'illettrisme en 2011¹¹. La question des compétences touche aussi l'aptitude à passer le permis de conduire, à se conformer aux normes nécessaires à la conduite. Les personnes qui souffrent de maladies graves ou lourdes, de soucis de santé chroniques, qui sont très vulnérables psychologiquement disposent difficilement de ces compétences. Les moins de 25 ans, parce que peu indépendants économiquement, les personnes âgées, les femmes, les personnes « hors norme » disposent peu de ces compétences et ont plus difficilement accès au permis de conduire.

Les limites des aptitudes à la mobilité contribuent à l'insularité des individus et des territoires pratiqués par ceux-ci. L'insularité (Le Breton, 2005) se caractérise par la combinaison de plusieurs éléments. Le territoire pratiqué dans la vie quotidienne, est un territoire piétonnier, au-delà de celui-ci, les individus vivent un sentiment d'étrangeté aux territoires environnants. La contraction de l'espace vécu participe à l'isolement relationnel quotidien. L'insularité est donc territoriale et sociale. Ces individus insularisés ont une représentation morcelée et discontinue des territoires (Le Breton, 2004).

¹¹ Source : agence nationale de lutte contre l'illettrisme, qui définit l'illettrisme comme le manque de familiarité avec l'écrit, le déficit des compétences de base pour lire, écrire et compter.

« À travers l'élargissement ou le rétrécissement de l'espace personnel, l'identité toute entière de la personne est en jeu. En effet, l'identité sociale d'un individu est fonction des activités diverses et variées auxquelles il participe, ce qui implique de pouvoir y accéder. C'est la mobilité qui constitue le média d'élaboration de l'espace personnel dans ses dimensions territoriales, sociales et psychiques indissociablement liées » (Le Breton, 2006) .

Dans les quartiers disqualifiés, le lien urbain est sous tension. Le risque de rupture du lien est aussi fort que la peur de la déliaison. Or, ce lien participe de la communication entre les personnes. Les analyses de l'École de Chicago nous donnent à penser l'impact des communications sur les relations humaines et sur les sociétés humaines. Et comme les systèmes de communication se sont perfectionnés, ils ont permis de

« multiplier les relations tout en les rendant plus complexes [...car] la société n'existe que dans et par la communication. La communication permet aux individus de partager une expérience et de maintenir une vie commune. [...] Tous les facteurs qui limitent ou facilitent la communication font partie de sa structure et de son organisation. Les concepts de distance, de position, de mobilité prennent dès lors une importance nouvelle. [...] La mobilité favorise les contacts sociaux » (E. Park, 1926, "la communauté urbaine, un modèle spatial et un ordre moral", in Grafmeyer et Joseph, 2004).

Les différenciations sociales de l'espace urbain réduisent la diversité sociale. Elles sont accentuées par un inégal accès aux moyens de transport et de communication. Or, la possibilité de changer de lieu de résidence signifie bien souvent la possibilité de mobilité sociale et son corolaire inverse : le manque de mobilité résidentielle signifie une mobilité sociale plus difficile.

Avec des questionnements sur le rapport des sociétés avec leur environnement, les questions liées aux phénomènes sociaux d'entre-soi, "l'insularité" subie et leurs impacts

spatiaux (Maurin, 2004 ; Callen, Le Goix, 2007 ; Oberti, Préteceille, 2011, 2011) révèlent d'autres inégalités : les inégalités environnementales.

1.1.4. La métropolisation accentue les inégalités environnementales

Les inégalités environnementales désignent l'inégale exposition aux nuisances et aux risques environnementaux, et l'inégal accès aux aménités et ressources environnementales. Les inégalités environnementales incluent des aspects strictement environnementaux comme les risques naturels (inondations, tempêtes par exemple), les risques industriels et les pollutions mais aussi des aspects relevant de la qualité du cadre de vie comme les nuisances (le bruit, les odeurs) et les aménités environnementales (les espaces verts, les forêts, les paysages). Les inégalités environnementales s'expriment aussi bien à l'échelle de territoires relativement vastes regroupant plusieurs communes qu'à des niveaux plus réduits comme le quartier (Emelianoff, 2006 ; Faburel, 2008) .

Les nuisances

Globalement, les populations à bas revenu sont davantage exposées que les autres aux facteurs de risques environnementaux et elles cumulent le plus souvent différentes sources d'expositions et de nuisances que sont le bruit, pollution atmosphérique urbaine, proximité d'installations dangereuses, notamment.

En Île-de-France, la densité de polluants est d'autant plus élevée que l'on est proche d'axes routiers majeurs - autoroutes, périphériques - et de sites industriels importants. La densité des émissions de polluants décroît à mesure que l'on s'éloigne de Paris : les émissions dans les zones rurales de l'Île-de-France sont 6 à 8 fois moins denses que dans l'agglomération parisienne. La répartition des émissions d'oxydes d'azote fait ressortir de façon très marquée l'importance des grands axes routiers. Autour de certaines grandes sources industrielles, d'importants nœuds de circulation routière ou de grandes plate-forme aéroportuaires d'Île-de-France, les densités d'émission sont fortes, voire très fortes¹². Pollutions atmosphériques et nuisances sonores se conjuguent et se cumulent.

¹² Source : AirParif

Le bruit est une source de gêne très présente en Île-de-France du fait de la forte concentration de l'habitat et de la densité exceptionnelle des infrastructures de transports. Le bruit et ses nuisances sont inégalement subis et perçus et les individus réagissent très différemment aux bruits. Cela dépend de l'âge, de l'état de santé, du niveau socio-culturel des citoyens. On estime toutefois qu'à partir des seuils supérieurs à 70 dB(A), il y a gêne effective et danger au-delà de 90 dB(A). Les sources de nuisances sonores sont nombreuses dans les agglomérations urbaines. La première source de gêne est la circulation routière, suivie par les bruits de voisinage, puis le bruit des avions, des deux-roues à moteur, des trains et des chantiers. Les nuisances sonores reflètent les inégalités sociales et les renforcent. Au domicile, les personnes les plus touchées sont celles dont les revenus sont les plus faibles, celles habitant des logements modestes, des immeubles collectifs urbains, situés à proximité d'installations bruyantes. Au travail, ce sont les populations ayant les niveaux de diplôme les plus faibles, les ouvriers et les plus jeunes, qui sont les plus exposées. Le bruit est devenu un enjeu de santé publique. En témoigne la directive européenne de 2002 qui oblige toutes les agglomérations de plus de 250 000 habitants à établir des cartes du bruit des infrastructures terrestres (air, fer, route) et des industries sur leur territoire et des plans de préventions au bruit. Cette directive européenne a conduit à l'élaboration d'un indicateur européen, le Lden¹³, dont l'objectif est d'évaluer la perception du bruit. La Ville de Paris élabore des cartes du bruit depuis 2003. L'association Bruitparif, qui est un observatoire du bruit en Ile de France, a été créée en 2004 à l'exemple d'AirParif.

L'inégal accès aux aménités : l'exemple des bois et espaces verts

En Île-de-France, le taux de boisement est de 22 %, bien en dessous de la moyenne nationale (29,2%). La forêt occupe 269 000 ha, soit 18 % du territoire francilien. La forêt privée représente 187 000 ha¹⁴. Les espaces végétalisés sont inégalement répartis sur le territoire francilien. Les espaces, peu dotés en commerces, en services culturels, médicaux et administratifs, sont également peu pourvus en parcs et jardins. Ce constat renforce

¹³ L: symbole de la puissance acoustique; den : day, evening et night°. Il fait une moyenne arithmétique des valeurs de bruits de chaque période en majorant de 5db(A) à 10 db(A).

¹⁴ Source : www.iau-idf.fr/lile-de-france/une-histoire-du-territoire/les-forets.html; http://inventaire-forestier.ign.fr/spip/IMG/pdf/IFN_Publi_2010_IDF.pdf

l'hypothèse d'un cumul de déficits qui affecte les quartiers défavorisés (Faburel, Gueymard, 2008 ; Granet, Dobré, 2009 ; Gueymard, 2013) .

En croisant plusieurs variables qui comprennent les ressources et les handicaps, une typologie environnementale et une carte ont été construites. Les communes les plus défavorisées quant à leur environnement sont situées :

- en Seine-Saint-Denis, au nord des Hauts-de-Seine, au sud-est du Val-d'Oise, le long de la Francilienne et à proximité de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle.
- d'autres poches sont visibles dans le Val de Marne, à proximité d'Orly et des autoroutes A10 et A6, et de façon plus ponctuelle en Seine et Marne.

Les communes plus favorisées pour leur environnement sont à l'Ouest et au Sud de l'agglomération, ainsi que les communes situées dans la grande couronne, notamment à proximité des forêts et des parcs naturels régionaux (PNR).

La représentation cartographique permet de mettre en évidence certaines oppositions structurantes à l'échelle régionale (est/ouest, centre/périphérie), bien connues des géographes et des aménageurs. Pour mieux apprécier le lien entre les caractéristiques sociales et environnementales des communes franciliennes, il faut croiser les caractéristiques environnementales et les données socio-urbaines. Les communes bénéficiant d'un environnement qualifié de bon accueillent une population favorisée, à l'inverse, les communes caractérisées par un environnement social défavorisé disposent d'un environnement de piètre qualité (Faburel, Gueymard, 2008) .

La métropolisation de l'agglomération parisienne accentue les dysfonctionnements du système urbain, et notamment les contrastes sociaux qui sont combinés à d'autres inégalités. La ville durable, comme palette de propositions, prend place dans ce contexte de fortes tensions sociales et environnementales.

1.2. La ville durable : pallier les effets indésirables de la métropolisation ?

La ville durable est autant un projet politique qu'un projet urbain, un objet réglementaire qu'un idéal. D'ailleurs, l'idée de ville durable est née d'un projet politique porté par des villes

européennes. Ce projet précise des enjeux travaillés à l'échelle internationale, au sein d'organismes de l'ONU. Il a eu des effets dans les réglementations françaises.

L'institutionnalisation progressive de la ville durable (figure 1.1)

La ville durable naît en Europe à la faveur de la diffusion des principes du développement durable, avec la charte d'Aalborg (1994). Celle-ci se démarque des principes du développement durable énoncés dans le rapport Brundtland (1987), texte fondateur du développement durable, qui aborde les villes non pas en tant qu'entité spatiale, sociale ou économique, mais du point de vue des flux et de la consommation (consommation énergétique, problèmes des transports automobiles et de la dispersion urbaine). Jusqu'au tournant des années 1990, la ville est négligée. Pourtant, l'expression de « ville durable » apparaît dans le cadre des recherches en écosystémologie urbaine déployées par le programme *Man and Biosphere* de l'UNESCO dans les années 1980 (Levy, Emelianoff, 2012).

À l'échelle mondiale

En 1990, le Centre des Nations Unies pour les Établissements Humains lance son programme *Cités durables* « destiné à accroître les capacités de planification et de gestion environnementales des pouvoirs municipaux des pays en voie de développement ». La même année, les Nations Unies soutiennent la création du Conseil International pour les Initiatives Locales en Environnement (International Council for Local Environmental Initiatives : ICLEI), organisme destiné à sensibiliser les collectivités locales de toute la planète à l'environnement et au développement durable et à soutenir la constitution d'un réseau de villes œuvrant pour le développement durable. L'ICLEI lance dès 1991 deux programmes de travail, l'un sur les projets de réduction des émissions de CO₂ en milieu urbain et l'autre sur les Agendas 21 locaux.

Au Sommet de la Terre (Rio 1992), de nouveaux acteurs émergent et s'engagent en faveur de l'environnement.

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement qui se réunit à Rio en 1992 réaffirme des principes en faveur d'une gestion rationnelle de l'environnement, énoncés dès la Conférence de Stockholm en 1972. Les 27 principes de cette déclaration reprennent des éléments du rapport Brundtland. Le premier principe de la Déclaration de Rio affirme :

« Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature ».

Cette conférence marque un tournant dans la mesure où, pour la première fois, les collectivités locales et les Organisations Non Gouvernementales (ONG), dont les réseaux de villes, qualifiées de « stakeholders », ont voix au chapitre dans une conférence des Nations Unies. Cette conférence est suivie de la Déclaration de Rio qui permet la signature de deux conventions internationales, la Convention sur le Changement Climatique et la Convention sur la Diversité biologique, et deux déclarations portant sur les forêts et la désertification et sur le programme Agenda 21 (Aknin et al., 2002 ; Veyret, Arnould, 2012) .

La Déclaration de Rio n'est pas contraignante juridiquement ; on parle à ce sujet de soft law. Cependant, les auteurs de la Déclaration de Rio espéraient que celle-ci entraînerait des obligations morales de la part des signataires. De ce point de vue, il est possible de considérer que ce pari sur l'avenir commence à porter ses fruits, puisqu'en Europe notamment, la question du développement durable a été, depuis lors, au cœur des préoccupations puis des réglementations des pays membres de l'UE. En 1992, les auteurs ne font pas de distinction entre les environnements urbains ou densément peuplés et les environnements ruraux et peu peuplés ou fragiles.

Les Conférences Habitat mettent les implantations humaines au cœur du développement durable

Habitat est un organisme des Nations Unies créé en 1978. C'est l'organe de liaison pour l'application du Programme pour l'habitat. Dans ses efforts visant à réaliser les objectifs que sont « un logement convenable pour tous » et « le développement d'établissements

humains viables », *Habitat* a axé ses activités sur la sensibilisation et les approches fondées sur les droits. À partir de la conférence Habitat II à Istanbul en 1996, les Nations Unies s'intéressent plus particulièrement à la ville. La communauté internationale reconnaît alors qu'il y a une nécessité urgente à faire face à l'explosion urbaine. Lors de cette conférence, généralement connue sous le nom de « Sommet de la ville », 171 gouvernements ont adopté le Programme pour l'habitat et la Déclaration d'Istanbul. Ce programme a pour objectif de promouvoir des villes socialement et écologiquement viables. Habitat II a rejeté l'idée que les villes posaient des problèmes sans solutions (Cohen, 1996 ; Hassan, Lee, 2015). Les participants ont plutôt recherché des expériences et de meilleures pratiques offrant des moyens de relever le défi de l'urbanisation. Ils ont reconnu que des politiques plus globales, plus intégrées et plus participatives étaient nécessaires pour améliorer le cadre de vie dans les villes du monde. En adoptant le Programme pour l'habitat, la communauté internationale s'est fixé le double objectif d'assurer un logement convenable pour tous et le développement d'établissements humains viables.

Au cours de la décennie 1990, le développement durable pose un cadre pour définir les politiques urbaines. En Europe, les villes, les collectivités locales s'affirment comme des acteurs dotés d'une capacité d'action et d'un devoir de gestion de leur territoire de façon durable.

À l'échelle européenne

Le livre vert de l'environnement urbain, 1990

Le diagnostic urbain, réalisé pour la première fois à l'échelle de la Communauté européenne, met l'accent sur l'existence d'une véritable culture urbaine européenne mais aussi sur le caractère commun des problèmes auxquels ces villes sont confrontées (Emelianoff, 2007 ; Couret et al., 2011). Le rapport souligne l'importance d'une coopération et d'un échange d'informations entre villes européennes et invite la Commission à appuyer l'échange d'expériences et de projets. Après la publication du livre vert de l'environnement urbain, le

Conseil européen adopte en janvier 1991 une résolution approuvant les conclusions de ce rapport et la création du groupe d'experts indépendants travaillant sur les questions d'environnement urbain.

La Charte d'Aalborg, 1994

Le Livre Vert sur l'environnement urbain défend une approche moins sectorielle des politiques publiques et donne lieu, en 1994, au lancement de la "campagne européenne des villes durables", appuyée par la Commission européenne et l'ICLEI. En cinq ans, plus de cinq cent collectivités territoriales se rattachent à ce réseau de villes, avec des engagements très variables d'une collectivité à une autre. Les acteurs institutionnels à toutes les échelles ont ratifié ou voté des décisions qui font du développement durable un cadre incontournable à tout projet d'aménagement et d'environnement. Avec la Charte d'Aalborg (Danemark), qui a été adoptée en 1994 dans le cadre de la Conférence européenne sur les villes durables, la ville durable est d'abord conçue comme un creuset d'expériences, un espace d'émulation et d'échanges de savoirs. Une vision urbaine prend forme, portée par des acteurs variés, architectes, urbanistes, membres des administrations, élus, groupes d'habitants, associations et effets de génération (Emelianoff, 2004).

La charte d'Aalborg s'organise en trois parties : (1) une déclaration commune des villes européennes pour la durabilité ; (2) une campagne des villes européennes pour la durabilité ; (3) la participation au processus local de l'Action 21, à savoir des plans d'action locaux en faveur de la durabilité. Les auteurs de la Charte d'Aalborg qui sont aussi des acteurs publics placent les villes comme des acteurs actifs, ce dont témoigne l'emploi du pronom personnel « nous » et la première phrase : « *Nous, villes européennes, signataires de la présente charte, déclarons...* ». Les auteurs affirment leur légitimité car « 80 % de la population européenne vit dans des zones urbaines », plus de 60 % de la population européenne en 1994 réside dans des villes de plus de 50 000 habitants.

La Charte d'Aalborg ouvre la voie à une nouvelle génération de politiques urbaines, moins sectorielles, qui tentent d'intégrer les impacts du développement sur l'environnement à court, moyen et long terme. La lecture des 14 titres de la Déclaration met en évidence le positionnement des auteurs et leur vision de la ville envisagée dans le développement

urbain durable : le rôle des villes européennes - la notion et les principes de durabilité - les plans locaux de durabilité - la durabilité, un processus d'innovation et d'équilibre au plan local - la négociation comme méthode de résolution des problèmes – l'économie urbaine vers la durabilité - une justice sociale pour une durabilité urbaine - un aménagement durable du territoire - une mobilité urbaine durable – la responsabilité à l'égard du changement climatique mondial - la prévention de l'intoxication des écosystèmes - l'autogestion au plan local, condition nécessaire de la durabilité – les citoyens, protagonistes de la durabilité, et la participation de la collectivité – les instruments de la gestion urbaine orientée vers la durabilité.

La ville durable articule les échelles de l'espace et du temps. Elle se définit par la prise en compte de nouveaux enjeux globaux, climat en tête, et une volonté d'action locale. Elle impulse la gouvernance comme mode de gouvernement et de prise de décision, en accordant de l'importance à toutes les catégories d'acteurs. On voit là apparaître les premiers cadres de la mise en place de démarche de concertation invitant les habitants à donner leur avis sur des projets urbains.

À Lisbonne, en 1996, a lieu une deuxième conférence européenne des villes durables dont l'objectif est de transformer les déclarations d'intention de la Charte d'Aalborg en actions concrètes. En 2000, la conférence a lieu à Hanovre, et lance le temps de l'évaluation. Les villes durables européennes continuent à se réunir. La quatrième conférence a de nouveau lieu à Aalborg et la dernière conférence se tient à Séville en 2007. Plus de 2600 collectivités européennes de 39 pays ont signé la charte d'Aalborg, document évolutif. Depuis les années 2000, la campagne s'est essoufflée faute de financements. Par ailleurs, la promotion de la durabilité urbaine a été relayée à d'autres échelons que ce réseau de réseaux, notamment à l'échelon national. En France, les cadres juridiques et réglementaires de l'urbanisme ont été modifiés en fonction des principes du développement durable.

La mise en place d'un cadre réglementaire en France

À partir des lois de 1983 portant sur la décentralisation, l'urbanisme, en tant que domaine de compétence et service technique de l'aménagement urbain, est transféré aux communes.

Un des effets de ce transfert de pouvoir est la contestation croissante de décisions prises localement qui concernent les documents d'urbanisme, les opérations d'aménagement, les constructions d'équipements publics, les constructions de logements, les aires d'accueil de gens du voyage. Désormais, l'espace urbain doit être pensé par de nouveaux acteurs, et non plus seulement par les ingénieurs, les techniciens ou par le pouvoir central.

Un tournant important a lieu en 1999 – 2000. La loi Voynet (loi d'orientation sur l'aménagement et le développement durable du territoire - LOADDT) et la loi Gayssot (Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain – loi SRU) redéfinissent les documents d'urbanisme et placent au centre les principes du développement durable. Cette évolution a un caractère paradoxal : elle modifie les politiques urbaines sur fond de désengagement de l'État central.

La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire : la LOADDT, du 25 juin 1999, remplace la loi de 1995 portant sur l'aménagement et le développement du territoire.

La conception de développement durable est introduite par la loi Voynet et porte entre autres sur l'aménagement du territoire. La politique nationale, portée par la LOADDT, vise à « *un développement équilibré de l'ensemble du territoire national alliant le progrès social, l'efficacité économique et la protection de l'environnement* » (article 1^{er} de la LOADDT). Les principes du développement durable fondent la politique nationale. Il s'agit désormais d'envisager le développement du territoire et de promouvoir en même temps :

- la réduction des inégalités sociales avec l'idée généreuse de « progrès social »,
- la rationalisation de la production économique pour répondre à l'objectif de « l'efficacité économique »,
- la protection de l'environnement, qui correspond à la biosphère, à l'environnement naturel et à la biodiversité, mais aussi à l'environnement anthropisé, comme l'environnement urbain.

Cette politique nationale s'articule sur plusieurs échelles : celle de l'Union européenne, celle de l'État, celle des collectivités territoriales. Elle favorise la coopération entre les acteurs publics et privés, entre les administrations décentralisées et les administrations déconcentrées.

Les principes du développement durable conduisent à envisager le développement urbain de manière dynamique, prospective, intersectorielle, donc d'envisager la ville comme un système dont les composants interagissent. C'est vraiment une nouvelle conception des aménagements urbains qui émerge. La ville durable est un projet politique que chaque agglomération est appelée à décliner, définir et construire.

La loi SRU de 2000 approfondit certains axes de la LOADDT

La loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) vise à renforcer la cohérence des politiques urbaines et territoriales. Elle introduit des nouveautés importantes :

- le PLU (plan local d'urbanisme) remplace le POS (plan d'occupation des sols), le POS définissant l'usage des sols (à urbaniser, à sauvegarder, à industrialiser...), les promoteurs pouvant bâtir sans contrainte. Le PLU reprend la définition de l'usage des sols, et ajoute des orientations économiques, sociales, environnementales et territoriales du développement d'une commune. Son objectif est de donner des directions pour le développement urbain futur, pour l'usage des sols et la maîtrise foncière. Le PLU fournit une forme de cahier des charges urbanistiques à la maîtrise d'ouvrage et au constructeur.

La loi SRU donne consistance à l'idée d'intercommunalité qui émergeait dans la loi Voynet et crée le Schéma de Cohérence Territoriale (le SCoT) dont le périmètre est variable. Elle crée aussi le projet d'aménagement et de développement durable (PADD), qui devient indissociable du PLU.

La loi insiste sur les principes d'équilibre, de solidarité et sur l'intérêt général. Le développement doit être équilibré entre :

- espaces urbains, agricoles; forestiers et naturels, « tout en respectant les objectifs du développement durable;
- emploi et habitat,
- et moyens de transport et de la gestion des eaux.

Le développement local repose sur un principe de solidarité, qui prône la mixité des fonctions urbaines, la mixité sociale dans l'habitat urbain et rural. Le principe de l'intérêt général débouche sur l'idée de biens communs comme peuvent l'être les composantes de la biosphère que sont l'eau, l'air, le sol, le sous-sol, les écosystèmes, les espaces verts, mais aussi les milieux, sites et paysages naturels ou urbains. Le principe de l'intérêt général ouvre sur la notion de patrimoine bâti à préserver. Enfin, cette notion renforce l'idée que le bien commun doit être préservé des risques technologiques et naturels.

Les compétences des collectivités territoriales sont renforcées par cette loi. Leur pouvoir de décision est néanmoins contrebalancé par les compétences du préfet. Dix ans plus tard sont adoptées de nouvelles voies qui visent à renforcer la prise en compte des principes du développement durable dans la réalisation de projets urbains.

La loi portant engagement national pour l'environnement, dite Grenelle 2 de l'environnement, 2010

Cette loi compte 248 articles qui abordent six domaines majeurs :

- l'amélioration énergétique des bâtiments et l'harmonisation des outils de planification ;
- un changement dans le domaine des transports qui consiste à développer les transports collectifs urbains et périurbains, à développer les véhicules électriques et hybrides, par exemple.
- la réduction des consommations d'énergie et du contenu en carbone de la production ;
- la préservation de la biodiversité ;
- la maîtrise des risques, le traitement des déchets et la préservation de la santé ;
- la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance écologique et l'instauration d'une consommation et d'une production plus durable.

Première partie. La participation des habitants à des projets urbains durables peut-elle être une réponse à la crise urbaine ?

La loi du Grenelle 2 insiste sur l'environnement et la gouvernance. La gouvernance désigne des modalités de gouvernement qui associent plusieurs catégories d'acteurs correspondant à plusieurs échelles, comme les acteurs publics, les experts techniques et les professionnels de l'aménagement, mais aussi des citoyens, des associations, des acteurs privés participent à la co-gestion ou à la co-décision.

Les principes du développement durable conduisent à envisager le développement urbain de manière dynamique, prospective, intersectorielle, donc d'envisager la ville comme un système dont les composants interagissent. C'est vraiment une nouvelle conception des aménagements urbains qui émerge.

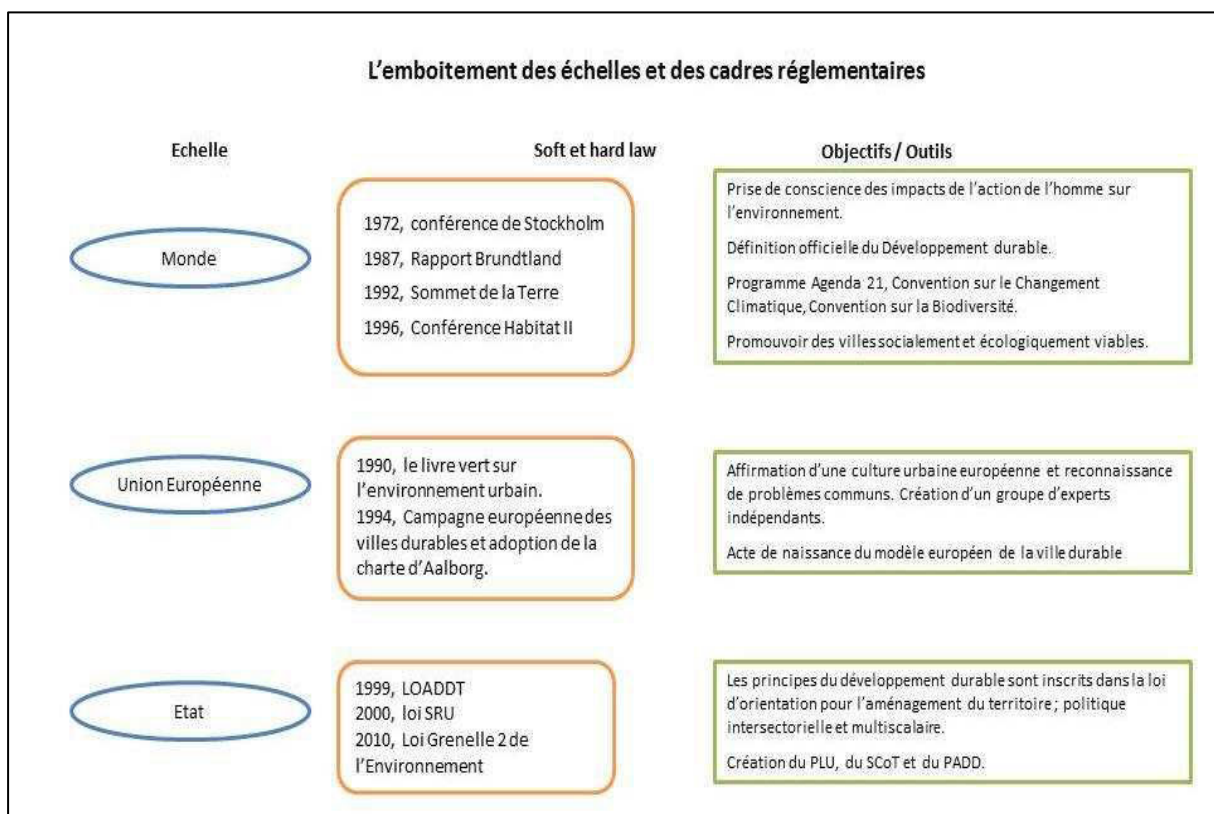


Figure 1.1. - Les textes réglementaires promouvant la ville durable

Ces cadres réglementaires (figure 1.1), des soft law aux hard law, ont été indispensables comme préalable à l'élaboration de politiques et d'actions publiques (Chastenet et al., 2016).

La ville durable : politiques et actions publiques

Les pouvoirs publics ont engagé des politiques et des actions publiques dans quatre registres : les politiques climatiques, l'éco-construction, les agendas 21 locaux, la mobilité durable et la planification qui représente l'objectif le plus complexe. Ces différentes entrées ne couvrent ni le champ du développement urbain durable à proprement parlé, ni ceux des angles morts demeurent en matière de politique publique.

Le Plan Climat Énergie Territorial (PCET)

Le climat est dès l'origine un des principaux enjeux des politiques de développement urbain durable. Les plans de réduction du dioxyde de carbone sont lancés dès 1991. La « Campagne des villes pour la protection du climat » organisée avec l'aide du PNUE à partir de 1993 enclenche un début de prise de conscience. Les premiers plans Climat se fixent un objectif de réduction de 25 % des émissions de CO₂ entre 1990 et 2005. Cela a favorisé l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et l'introduction d'énergies renouvelables en ville, mais ces plans n'ont pas suffisamment tenu leurs promesses. En fait, il est difficile de diminuer de 25 % les émissions de CO₂ en dix ans, alors que les consommations d'énergie augmentent, du fait de la taille des logements, du développement de la climatisation, de la hausse des mobilités et des distances parcourues.

En France, l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) soutient l'action publique en faveur de la réduction d'émissions de pollutions atmosphériques (CO₂, GES, PM). De nombreuses collectivités ont adopté un plan climat énergie territorial (PCET) afin de lutter contre le réchauffement climatique (Jégou, 2011). Mais l'application de ces programmes révèle leurs limites (Godinot, 2011 ; Simonet, 2011):

- peu d'indicateurs quantitatifs sont disponibles et le calendrier de la mise en œuvre du PCET est peu visible. Le PCET semble davantage correspondre à l'adoption de principes.
- il n'y a pas de charte d'engagement des partenaires privés.

Première partie. La participation des habitants à des projets urbains durables peut-elle être une réponse à la crise urbaine ?

- les méthodes de comptabilisation des émissions de GES d'un territoire fournissent des résultats différents selon qu'il sont issus de données locales réellement disponibles ou selon qu'ils sont issus de ratios régionaux ou nationaux ramenés à l'échelle du territoire.

Les politiques de mobilité et de planification

Le PDU, le PLU, le PADD, le SCOT, le PLH sont autant de procédures de planification et d'aménagement du territoire.

Le SCOT (schéma de cohérence territoriale) est *« l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Il est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et de l'urbanisme, l'habitat, la mobilité, l'aménagement commercial, l'environnement... Il en assure la cohérence, tout comme il assure la cohérence des documents sectoriels intercommunaux : plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi), programmes locaux de l'habitat (PLH), plans de déplacements urbains (PDU), et des PLU ou des cartes communales établis au niveau communal¹⁵ ».*

Le PLH, programme local de l'habitat, est un document essentiel d'observation, de définition et de programmation des investissements et des actions en matière de politique du logement à l'échelle d'un territoire. *« Il définit pour une durée de six ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements¹⁶ ».*

¹⁵ <http://www.logement.gouv.fr/schema-de-coherence-territoriale-scot>, consulté le 22/07/16

¹⁶ Article L 302-1 du Code de la Construction et de l'Habitation

Le PDU ou plan de déplacement urbain¹⁷ est un « *outil global portant sur tous types de transports (personnes, marchandises), et tous modes de déplacements (individuels et collectifs, motorisés ou non) dans le périmètre desservi par les transports urbains (PTU). Il coordonne les approches sectorielles, vise une cohérence du système de déplacements et des actions portant sur la mobilité à l'échelle de l'agglomération, dans une logique de coopération intercommunale et en concertation avec les acteurs institutionnels et la société économique et civile* »¹⁸.

Le plan local d'urbanisme (PLU)¹⁹ est un document d'urbanisme qui traduit un projet global d'aménagement et d'urbanisme et fixe les règles d'aménagement et d'utilisation des sols. Il est composé de trois parties :

- un rapport de présentation avec : un diagnostic établi par la commune, une analyse de l'état initial de l'environnement, l'explication des choix retenus pour établir le PADD et pour délimiter les zones, l'évaluation des incidences des orientations du plan sur l'environnement ;
- un PADD²⁰ qui a deux fonctions essentielles : définir les orientations d'urbanisme et d'aménagement qui concernent l'organisation générale du territoire communal ; des orientations ou des prescriptions concernant des espaces délimités, définis (le centre-ville, un quartier ou un secteur, le traitement des rues et des espaces publics...) ;
- un règlement et ses documents graphiques qui délimitent les zones urbaines (zones U), les zones à urbaniser (AU), les zones agricoles (zones A), les zones naturelles (zones N).

¹⁷ Le PDU est créé par la Loti en 1982 et a été enrichi avec la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (LAURE). Il est aujourd'hui défini dans le code des transports (articles L1214-1 et suivants).

¹⁸ Merle, Nicolas. « Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) - Pour une intégration des politiques de mobilité. », septembre 2012. http://www.outil2amenagement.certu.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/PDU_cle02ad4c.pdf.

¹⁹ Le Plan local d'urbanisme a été créé par la loi SRU. Il remplace le plan d'occupation des sols (POS). Il a été modifié par les lois Urbanisme et Habitat (2003), le Grenelle II (2010) et par le décret du 29 décembre 2015.

²⁰ Le PADD est la clef de voûte du dossier de Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il définit les orientations du projet d'urbanisme ou d'aménagement de l'ensemble des communes concernées dans le cadre d'un EPCI (établissement public de coopération intercommunal) ou de la commune si le PLU est communal.

Première partie. La participation des habitants à des projets urbains durables peut-elle être une réponse à la crise urbaine ?

Les écoquartiers

Le ministère de l'environnement propose une définition de l'écoquartier qui fonde l'obtention du label EcoQuartier.

« Un EcoQuartier est un projet d'aménagement urbain qui respecte les principes du développement durable tout en s'adaptant aux caractéristiques de son territoire »²¹.

Les objectifs sont donc de promouvoir une gestion des ressources qui permettent de diminuer les coûts liés au chauffage et à la consommation d'électricité, d'intégrer l'écoquartier dans la ville existante et le territoire qui l'entoure en facilitant les mobilités douces et en développant les transports collectifs, de créer des emplois, de favoriser la mixité sociale, de mettre en œuvre une démarche de concertation pour une vision partagée, dès la conception, entre tous les acteurs. Les écoquartiers doivent être un levier vers la ville durable²².

« Ils s'affirment comme un laboratoire de la ville du futur – une ville qui serait parvenue à entrelacer urbain et rural, à articuler enjeux écologiques, sociaux et économiques » (Bonard, Matthey, 2010).

Les Agendas 21 locaux

Les Agendas 21 locaux correspondent à des plans locaux de développement durable dont le contenu et l'opérationnalité sont très variables. Ce sont surtout des instruments de sensibilisation et de débat public. Ils constituent l'amorce d'une démarche de développement durable.

« L'Agenda 21 local est un processus multisectoriel et participatif destiné à atteindre les buts de l'Agenda 21 au niveau local et au moyen de la préparation et de la mise en œuvre d'un plan stratégique d'action sur le

²¹ <http://www.logement.gouv.fr/les-ecoquartiers>

²² « Dossier de presse : Lancement du Label national EcoQuartier. » Consulté le 22 juillet 2016. http://www.logement.gouv.fr/IMG/pdf/dossier_presse_lancement_label_eq_2012.pdf.

long terme, plan qui traite des enjeux locaux et prioritaires de développement durable. » (ICLEI, 1997)²³

La figure 1.2 récapitule les différents champs d'intervention de l'action politique de manière scalaire.

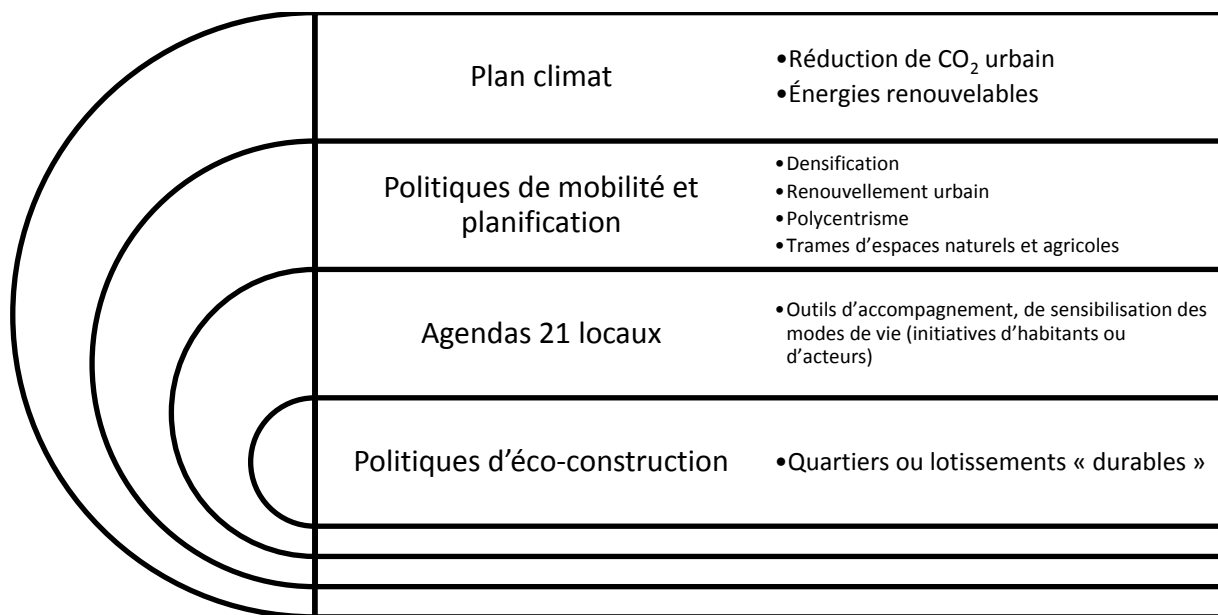


Figure 1.2 : Les politiques de développement durable : un emboîtement d'échelles et de démarches (d'après Emelianoff 2007)

La ville durable a d'abord émergé comme projet politique et comme objet réglementaire puis comme objet scientifique (Mathieu, Guermond, 2011). Comme projet urbain et objet scientifique, elle s'inscrit dans une histoire de la pensée urbaine et de l'urbanisme.

²³ <http://a21l.qc.ca/definitions/>

1.3. La ville durable : du modèle urbain à l'objet scientifique

La ville durable, entre contestation et continuité de modèles urbains du XXème siècle

Contre la ville fonctionnaliste

La ville durable, comme modèle urbain, se définit par opposition à la ville fonctionnaliste. Cette dernière naît avec la Charte d'Athènes qui a été publiée en quatre temps. Elle est ébauchée à l'occasion du congrès international de l'architecture moderne (CIAM) en 1933 et a pour thème « la ville fonctionnaliste ». En 1941, Le Corbusier reprend les actes du CIAM pour les publier en 1943. En 1957, Le Corbusier revendique la paternité de ce texte (Tsiomis, 2003). L'urbanisme promu par la Charte d'Athènes s'oppose à la ville européenne héritée du Moyen-Âge et de la Révolution industrielle. Dans ces années où les grands récits idéologiques se développent (communisme, socialisme, capitalisme), la promotion d'un urbanisme moderne s'affirme indispensable à l'édification d'un monde et d'un homme nouveaux.

Les architectes du Mouvement moderne sont partisans d'une architecture rationnelle aux formes industrialisées et standardisées. Ils donnent la priorité aux réalisations à grande échelle (au sens des urbanistes, à l'échelle de toute la ville et au-delà), à la rationalité technique et à l'efficacité des plans. La Charte d'Athènes s'appuie sur l'idée qu'il existe quatre fonctions essentielles dans la ville qui correspondent aux activités humaines fondamentales : travailler, habiter, circuler, se détendre. La séparation spatiale des fonctions implique le principe du zonage et la séparation des circulations. Cet élément clé du fonctionnalisme se traduit par une condamnation de la ville européenne traditionnelle. Se mettent alors en place des règlements qui permettent de planifier les dépenses publiques, de prévoir l'extension urbaine et de répartir les efforts financiers.

Les théories architecturales et urbanistiques de Le Corbusier se rapprochent des utopies sociales et communautaires du XIXème siècle et du XXème siècle. Les idées de Le Corbusier et du CIAM deviennent rapidement « la Référence » et sont utilisées comme une idéologie. Cette idée de l'architecture formatrice inspire la morphologie des grands ensembles des années 1970. Cette idéologie s'est diffusée à la faveur de la mondialisation, ce qui a entraîné

une uniformisation des paysages urbains. Tout un courant urbanistique composé d'aménageurs et d'ingénieurs a prôné une adaptation des villes aux nouvelles réalités techniques contemporaines, que pouvaient apporter d'une part la standardisation de la construction, et d'autre part la circulation automobile (Choay, 1965 ; Allain, 2004).

Avec la charte d'Aalborg, la ville durable s'insère dans un tissu urbain préexistant, donc dans une histoire morphologique et urbaine, caractérisée par la diversité architecturale et fonctionnelle des bâtiments et des quartiers. De ce fait, elle s'oppose au geste architectural, à la standardisation du bâti et au zonage (tableau 1.1). Dans la ville durable de la charte d'Aalborg, la circulation automobile n'est pas le seul mode de déplacement à structurer la ville, s'y adjoignent les transports en commun, les modes de déplacement doux que sont la marche à pied ou le vélo. La ville est élaborée et construite par plusieurs acteurs, que sont les professionnels de l'urbanisme, les acteurs publics et les habitants. Prendre en compte une pluralité d'acteurs, c'est promouvoir une forme de gestion urbaine qui tend à la gouvernance plutôt qu'une vision strictement administrative et technique. Comme chaque environnement urbain est singulier, chaque ensemble d'acteurs et chaque ensemble urbain produisent une ville singulière et non une ville ubiquiste.

Charte d'Athènes 1933	Charte d'Aalborg 1994
Principe de la table rase	Attitude patrimoniale Partir de l'existant et le mettre en valeur
Abstraction de l'architecture par rapport au contexte environnant (historique, géographique, culturel, écologique) Le style est « international ».	Insertion du bâti dans l'environnement multidimensionnel. Diversité architecturale
Zonage et politiques sectorielles	Mixité fonctionnelle et politiques transversales
Fluidification de la circulation. Séparation des circulations	Réduction de la mobilité contrainte. Reconquête de la voirie par tous les modes de transport.
L'urbanisation est le fait des experts, dans le but de « rationaliser et géométriser la ville »	Urbanisme participatif. Gouvernance. Singularité des réponses.

Tableau 1.1 - « La Charte d'Aalborg retourne la Charte d'Athènes comme un gant », (Emelianoff, 2001)

Si la ville durable ainsi dessinée par la charte d'Aalborg s'oppose ainsi à la charte d'Athènes, elle prolonge d'autres modèles urbains apparus au tournant du XXème siècle, notamment celui de la cité-jardin.

Dans la continuité de la cité-jardin

Selon la conception de son inventeur, Ebenezer Howard (1850 – 1928), socialiste anglais, la cité-jardin doit résoudre le problème de l'habitat à l'ère industrielle, source de tous les maux sociaux, politiques et sanitaires de la ville industrielle, par opposition à la campagne, environnement sain et vertueux. Selon lui, la cité-jardin permet la « *combinaison saine, naturelle et équilibrée de la vie urbaine et de la vie rurale, et cela sur un sol dont la municipalité est propriétaire* »²⁴. L'antagonisme ville / campagne n'a plus lieu d'être : la ville est pensée comme un ensemble de cités-jardins reliées les unes aux autres par des moyens de transport rapides. La nature, l'aspect le plus connu du projet d'Howard, a une place structurante dans la cité-jardin, à la fois pour les aménités qu'elle procure, mais aussi comme ressource agricole. Les fonctions ne sont pas séparées : des équipements culturels et publics sont prévus, édifiés un grand parc central. Les espaces d'habitat sont éloignés des usines par des bandes végétalisées.

À l'heure où la ville est décriée et vilipendée, Howard réaffirme l'importance de la ville comme lieu de rencontre et de coopération entre les habitants, comme lieu pourvoyeur de modernité et de civilisation.

L'homme doit jouir à la fois de la société et des beautés de la nature. [...]

La ville est symbole de société – d'aide mutuelle et d'amicale coopération, de paternité, maternité, fraternité, de large relation d'homme à homme, d'expansives sympathies, de science, d'art, de culture, de religion. Et la campagne ? La campagne est le symbole de l'amour et des libéralités de Dieu pour l'homme. Tout ce que nous sommes et tout ce que nous avons vient d'elle. Nos corps sont formés

²⁴ Ebenezer H., 1898, *Demain une voie pacifique vers la Réforme sociale*, traduit en 1902 : *Les cités-jardins de demain*.

d'elle et retournent à elle. Par elle nous sommes nourris, habillés, logés et abrités. Sa beauté est l'inspiration de l'art, de la musique, de la poésie. Ses forces animent les volants de l'industrie. Mais sa plénitude de joie et de sagesse ne s'est pas révélée à l'homme et elle ne pourra pas se révéler aussi longtemps que cette séparation impie, anti-naturelle, persistera entre la société et la nature. La ville et la campagne doivent être mariées, et de cette joyeuse union jaillira un nouvel espoir, une nouvelle vie, une nouvelle civilisation. [...] La construction d'un tel aimant [...] fournirait certainement la solution à la question brûlante : "Comment refouler la marée de la migration de la population dans les villes et rendre cette population à la terre ?". (Howard, cité par F. Choay, 1965).

La cité-jardin d'Howard est une ville complète qui offre un équilibre entre emplois et habitat, agriculture et industrie. Elle intègre tous les secteurs du travail et toutes les fonctions de la vie sociale qui sont harmonieusement représentées. Son extension dans l'espace et sa croissance démographique sont limitées par un malthusianisme radical. La propriété privée du sol est supprimée, la spéculation foncière est éliminée.

Comme la cité-jardin d'Howard conçue pour accueillir 30 000 à 60 000 habitants, la ville durable se veut à taille humaine. Elle veut offrir à ses habitants un environnement agréable où la végétation (agricole et paysagère) contribue à améliorer la qualité de vie. Elle poursuit l'idée d'une ville plus saine grâce à une réduction des pollutions atmosphériques et de l'émission des GES, permise par une régulation des mobilités et des flux de marchandises.

Le discours sur la ville durable s'inscrit dans l'histoire de la pensée urbaine, sans pour autant être porteur d'un modèle formel à appliquer. Il est aussi un nouveau grand récit porteur d'une utopie urbaine qui s'appuie sur

un métarécit de légitimation écologique nouveau (défense de la nature menacée, sauvegarde de la biodiversité en péril, survie de l'humanité en danger...) à prétention universelle et à vocation planétaire (Lévy et Emelianoff, 2011).

La ville durable est en chantier. La multiplication des créations et des expériences contribue à façonner un dessin plus dense de ses contours et de ses formes. Cet objet vient interroger les chercheurs, les géographes et les aménageurs.

La ville durable : aperçu de la littérature scientifique anglophone

Plusieurs travaux ont donné un aperçu de la littérature scientifique francophone sur la ville durable (Emelianoff, 1999; Poirot, 2007 ; Bonard, Matthey, 2010 ; Jégou, 2011 ; Mathieu, Guermond, 2011 ; Reynaud-Desmet et al., 2012 ; Chelzen, Pech, 2012). Pour élargir cette réflexion, un état des lieux à partir de publications scientifiques anglophones qui utilisent deux vocables, *eco-city* et *sustainable city* est à présent proposé.

La ville durable s'inscrit dans l'histoire des interrelations entre les établissements humains et leur environnement.

Stephen Boyden, écologiste et humaniste australien, propose dans *Ecology of a City and Its People: The Case of Hong Kong* (Boyden et al., 1981), une biohistoire. Dans la poursuite de cette réflexion, Graham Haugton, urbaniste et professeur de géographie à l'université de Manchester, et Colin Hunter, professeur de géographie à l'université de Saint-Andrews en Ecosse, considèrent que les villes ont une longue expérience des problèmes environnementaux avec la gestion de l'eau, les nuisances sonores, les mauvaises conditions sanitaires, par exemple. La ville durable repose ces problèmes avec une grande acuité.

Dans *Sustainable cities*, Haugton et Hunter cherchent à formaliser le développement d'un écosystème urbain (Haugton, Hunter, 2004). Ils constatent que la tâche est difficile compte tenu de la grande diversité du développement des villes et des formes contemporaines du développement urbain. Cependant, en s'appuyant sur les travaux de Boyden, ils proposent un modèle de l'existence écologique des établissements humains en cinq phases, que Paul F.

Première partie. La participation des habitants à des projets urbains durables peut-elle être une réponse à la crise urbaine ?

Downton, architecte et urbaniste australien a mobilisé pour développer sa théorie de l'écopolis (Downton, 2008) (tableau 1.2).

	Phase 1 - Phase primitive	Phase 2 – Les premiers agriculteurs	Phase 3 – Les premières villes	Phase 4 – La ville industrielle
Comportement	Les populations humaines se comportent comme tous les mammifères omnivores. Relations tribales.	Domestication des animaux et des plantes. Relations tribales.	Multiplication des peuples avec les distinctions d'appartenance au groupe ou non.	Très grandes agglomérations urbaines, urbanisation rapide ; aliénation des relations.
Impact écologique	Diffusion de l'espèce humaine sur les 5 continents habitables.	Croissance significative des impacts par rapport à la phase 1 : déforestation au profit de l'agriculture ; déplacement d'espèces sur la terre.	Impacts considérables des villes sur la biosphère. Les cycles naturels et biogéochimiques restent intacts.	Détérioration de l'écosystème mondial et perturbation du cycle biogéochimique, avec le phosphore, les nitrates et le cycle du carbone.
Outils et technologies	Utilisation du feu. Énergie animale et humaine seulement.	Manipulation des espèces avec la monoculture, la sélection des semences ; moulins à vent et à eau, bateaux.	Dépendance des villes à l'agriculture. Émergence de la spécialisation des activités et des espaces.	Introduction de machines mues par des énergies fossiles. Nouveaux composants synthétiques chimiques.
Commencement – durée	60 000 à 70 000 BP 2 500 générations	12 000 BP 480 générations	5 000 BP 200 générations	200 ans BP 8 générations
Doublement de la population	Non estimée	1500 années ou plus	1500 ans	35 ans ou moins
Forme d'établissement	Nomadisme, quelques individus	Affaiblissement du nomadisme ; premiers villages.	Urbanisation mais peu de villes ont plus de 100 000 habitants.	Nombreuses villes de plus de 100 000 habitants.

Première partie. La participation des habitants à des projets urbains durables peut-elle être une réponse à la crise urbaine ?

Formes de propriété	Propriétés tribales et individuelles	Propriété commune des animaux, des récoltes, du stockage du grain.	Nouvelles conceptions de la propriété individuelle et familiale.	Propriété privée et fortes disparités de richesse.
Conditions de vie	Déterminées par l'environnement.	Disette simple. Croissance des parasites et des pathogènes.	Réduction de la base nutritionnelle. Développement des déficiences alimentaires et des épidémies.	Progrès dans la santé publique et en médecine.

Tableau 1.2 - Les quatre phases écologiques de l'existence humaine, (d'après Boyden, 1981 et Downton, 2008)

La quatrième phase qui est la phase de l'industrialisation pourrait ne pas durer indéfiniment. C'est une phase non durable, en grande partie en raison de la nature même des villes, très avides de ressources, de sorte que l'entrée dans une nouvelle forme de développement, plus écologique et durable nécessiterait des villes futures d'être fondamentalement différentes de celles du présent. Dans cette phase, les interrelations entre hommes et écosystèmes, les impacts des activités humaines peuvent, pour la première fois, créer vraiment des bouleversements dans l'équilibre de l'environnement mondial, comme en témoigne la découverte du trou dans la couche d'ozone ou l'effet de serre, phase qualifiée d'anthropocène (Chartier, 2007 ; Lorius, Charpentier, 2013).

Refusant le scénario catastrophe, Downton affirme qu'une cinquième phase écologique de l'existence humaine peut exister, qui soit écologiquement stable et compatible avec la survie à long terme de la civilisation. Il met l'accent sur la relation indissociable entre la survie de la biosphère et celle des hommes. Il dresse la liste des caractéristiques de cette phase et des conditions sociétales qui lui sont liées :

- le maintien de l'équilibre écologique entre les sociétés humaines et la biosphère
- éviter les changements climatiques induits par l'homme

- des interférences minimales avec les cycles naturels biogéochimiques
- une population stable
- la variété expérimentale
- un sens de la responsabilité envers le voisinage
- des caractéristiques esthétiques propices au bien-être.

« Ces attributs peuvent aussi définir la ville durable (eco-city) » (Downton, 2008). La ville durable se distingue de la ville. Les villes ont été construites sans égard pour leur environnement. La ville durable prend en compte sa position dans le processus de la biosphère. L'*écopolis* crée un environnement qui préserve la santé et une dynamique écologique stable. Elle est déterminée par les nécessités de diminuer l'empreinte écologique, de maximiser l'écologie humaine qui répare, de reconstituer et de pérenniser les processus de la vie.

De ce fait, l'impact de l'implantation des hommes et de leurs activités sur l'environnement souligne les dégradations que ce dernier a subi du fait des implantations humaines, de la croissance des flux à l'échelle mondiale et de la croissance des déchets industriels. Plus fortement que toutes implantations humaines, les villes ont largement contribué à ces impacts environnementaux. Les relations entre les villes et leur hinterland ont transformé l'environnement mondial, depuis les premiers millénaires avant notre ère et la proto-urbanisation jusqu'à nos jours. Comme Boyden a proposé une biohistoire à l'échelle mondiale, Downton brosse une histoire des interrelations entre les villes et leur hinterland, à l'échelle globale, selon trois phases (encadré 1.1).

Stade 1 – Implantations pré-modernes et quasi-durables

Les villes dépendent de leur hinterland qui est grandement déterminé par les conditions physiques. Il est limité par la capacité technologique et économique à recycler les déchets et à faire avec les coûts de transports. Ce stade est caractérisé par la coercition et l'inégalité sociale requises pour le fonctionnement du centre urbain.

Stade 2 - Le stade insoutenable de la révolution industrielle et coloniale

C'est le stade dominant actuel. Il se caractérise par des implantations urbaines dont les capacités de charge sur leur hinterland se sont accrues et qui ont exproprié d'autres implantations par un processus de colonisation. Ce processus a été amplifié par l'augmentation des capacités industrielles. L'avance industrielle et agricole a permis à ces établissements d'accumuler des richesses et du pouvoir, d'augmenter leur capacité de charge sur ces régions, et de s'appropriier les hinterlands des centres voisins, obligeant ces derniers à se contracter ou à s'atrophier. Dans une certaine mesure, l'extension de cette appropriation au-delà des frontières nationales par la colonisation développe un schéma qui continue encore aujourd'hui, avec des centres riches et puissants qui usurpent les ressources d'autres régions. Dans le même temps, ces centres sous-estiment la capacité de ces régions à étendre leur propre zone de ravitaillement. Cet échange inégal, cette domination économique, cette iniquité sociale et cette injustice sont inhérentes à ce modèle de développement et rendent ces implantations insoutenables.

Stade 3 – Les villes durables du futur

Le modèle d'un futur durable est celui qui adopte des politiques qui permettent la redistribution des richesses et du pouvoir.

Encadré 1.1 - Les trois phases des interrelations ville / hinterland, (d'après Downton, 2008)

Ce temps long de l'histoire des implantations humaines et de leurs relations avec leur environnement questionne aujourd'hui la conception de la ville durable. Est-ce un ensemble de recettes et de critères à appliquer afin de diminuer l'empreinte écologique des villes ou bien est-ce une ville de projet ou bien une utopie, un idéal ? Est-ce un modèle à reproduire ou une théorie urbaine ?

Pour répondre à ces questions, on reviendra aux conditions de l'émergence du concept de la ville durable qui relève autant de la planification urbaine que d'un projet économique et de justice sociale. De l'émergence à la généralisation, trois phases se distinguent (Rapoport, 2014 ; Joss, 2015).

Le concept de la ville durable est issu des mouvements contestataires nord-américains. La première phase est celle des villes pionnières dans les années 1970, dans certains mouvements radicaux environnementaux dans les années 60 et 70. Au départ, les villes durables sont conçues comme des interventions dans des environnements déjà construits. Ces interventions sont développées par des démarches bottom-up et menées par des architectes et des citoyens concernés par l'équité sociale et l'écologie. Durant cette première période, le concept de ville durable se fonde sur des publications émanant d'universitaires et d'activistes. Tous sont en prise avec des questions sur les villes compactes, - en réponse à la crise du pétrole -, l'étalement urbain, les quartiers intégrés, l'agriculture urbaine, les communautés durables (Joss, 2015). D'après Mark Roseland (Roseland, 1997), professeur d'urbanisme à l'université Simon Fraser au Canada (Colombie britannique), c'est Richard Register, théoricien en urbanisme et activiste écologiste, qui est à l'origine du concept d'eco-city. Dans les années 1970, Register manifeste un intérêt pour les relations entre la ville et l'environnement. En 1975, il fonde à Berkeley (Californie), l'association *Urban Ecology*. L'objectif de cette association est « de reconstruire les villes en équilibre avec la nature » (Register cité par Roseland, 1997). La première action d'envergure de *Urban Ecology* a été la création d'une « rue lente » à Berkeley. Ce projet s'est ensuite décliné en d'autres projets : dégager une rivière enterrée 80 ans plus tôt, planter des arbres fruitiers, construire des maisons à énergie solaire, mettre en place une ligne de bus, développer le vélo et la marche à pied comme alternative à l'automobile, l'arrêt de la construction d'une autoroute. Enfin l'association a organisé des conférences sur ces projets.

L'influence de l'association s'élargit avec la publication du livre de Register, *Eco-city Berkeley* (1987) et la publication d'un journal *The Urban Ecologist*, dans lequel l'auteur décrit comment Berkeley pourrait devenir une ville construite écologiquement. Dans son livre,

Register mentionne que la ville durable est « an urban environmental system in which input (of resources) and output (of waste) are minimized » (Register, 1987, cité par Roseland).

La première conférence internationale sur la ville durable, organisée à Berkeley en 1990, a été un second tremplin pour l'association *Urban Ecology*. Cette conférence a réuni plus 700 personnes venues du monde entier pour discuter des problèmes urbains et faire des propositions pour construire des villes sur des principes écologiques. Puis il y a eu plusieurs conférences internationales de la ville durable. En 1996, l'association *Urban Ecology* publie un guide constitué de 10 principes pour créer des villes durables (encadré 1.2).

- 1) Revoir les priorités de l'usage des sols et créer des implantations humaines compactes, vertes, agréables, et situées près des nœuds de communication ;
- 2) Revoir les priorités des modes de transport et privilégier la marche à pied, le vélo, encourager l'accessibilité par la proximité ;
- 3) Réparer les dommages causés à l'environnement, notamment les criques, les côtes, les rivières, les zones humides ;
- 4) Favoriser la mixité sociale et raciale en construisant des logements confortables et abordables ;
- 5) Favoriser la justice sociale et donner des opportunités aux femmes, aux minorités et aux populations défavorisées ;
- 6) Encourager l'agriculture locale, les projets de ville verte et de jardins communautaires ;
- 7) Promouvoir le recyclage, l'innovation technologique vertueuse, la conservation des ressources, la réduction des déchets ;
- 8) Encourager les entreprises qui développent des procédés écologiques ;
- 9) Promouvoir la simplicité et décourager la consommation excessive de biens matériels ;
- 10) Développer l'environnement local, la bio-région à travers des activités éducatives qui impliquent le public dans des questions d'écologie et de durabilité.

Encadré 1.2 - Les 10 principes de l'Urban Ecology , d'après Register (1996 et 1987), Roseland (1997), Joss (2015)

La vulgarisation du concept de développement durable a contribué à marginaliser le discours pessimiste sur l'environnement des années 1970, car le développement durable suppose

qu'il peut y avoir des relations équilibrées entre la croissance économique, la protection de l'environnement et la justice sociale.

La deuxième phase est celle de la standardisation du discours et du modèle de ville durable. Cette phase est lancée avec le Sommet de la Terre (1992) et les Agendas 21 locaux. C'est la phase de régulation qui correspond à une standardisation de la ville durable dans les politiques publiques et en urbanisme. Cependant, au début des années 1990, il y a finalement peu de réalisations, peut-être parce que la question de l'environnement relevait de l'idéalisme et qu'elle était tempérée par les réalités du marché. En Europe du Nord, les projets d'écoquartiers portent leurs fruits dans les années 1990 – 2000.

La troisième phase est celle de l'internationalisation de la ville durable, dans un contexte de globalisation de l'économie, de concurrence mondiale et de généralisation des principes du développement durable. L'échelle des expériences de quartiers durables change au tournant des années 2005, quand les plans ambitieux font émerger, *ex nihilo* ou presque, des villes durables avec un haut niveau écologique. Aujourd'hui, les projets de ville durable sont des projets ambitieux, où une technologie de précision est portée par des acteurs privés ou par un État. Ces projets se développent notamment en Asie et au Moyen-Orient (Rapoport, 2014).

Ce développement en trois phases suggère qu'il s'agit d'une évolution progressive. Ce processus est caractérisé par une accélération des pratiques innovantes et leur mise en œuvre dans différentes régions du globe, par l'implication de nouveaux acteurs à travers une diversité de partenariats public-privé. Ce processus a renversé les modalités d'élaboration de la ville durable : d'une ville conçue dans une démarche bottom-up dans les années 1970, la ville durable est aujourd'hui conçue par des acteurs publics, des politiques publiques et des discours, à différentes échelles. Dans l'ère post-Kyoto, les deux facteurs du changement climatique et de l'urbanisation rapide ont incité à une réponse politique internationale. Les pratiques innovantes pour la durabilité urbaine ont suscité un intérêt international croissant, au cœur desquelles il est devenu possible de combiner le développement économique avec la durabilité environnementale. Dès lors, se sont multipliés des concepts liés à la ville

durable : la ville intelligente (smart city), la ville ubiquiste, la ville à faible émission de carbone.

S'il est possible de mettre en lumière filiations, généalogie et histoire de la ville durable, proposer une définition définitive est plus compliqué.

Construire des critères comparatifs pour définir la ville durable : de la réalité à l'idéal

La ville durable est une ville qui n'existe pas, c'est une ville du futur, un projet de ville (Joss, 2015). D'ailleurs, Register écrivait dans *Ecocity Berkeley: Building Cities for a Healthy Future*: "The eco-city is an ecological city. No such city exists."²⁵ Selon Simon Joss, professeur de sciences politiques à l'Université Westminster de Londres, la ville durable se décline en plusieurs définitions et selon plusieurs approches.

La première approche est qualitative. À l'échelle locale, celle de la ville elle-même, ce qui fait la durabilité d'un espace urbain, c'est une approche qualitative qui s'appuie sur un ensemble de critères et d'objectifs. Par exemple, 141 indicateurs durables ont été retenus par Joss et Molella (Joss, Molella, 2013), parmi lesquels la consommation d'énergie renouvelable, la limitation de la production de moins de 10 % de déchets ; et 20 critères concernant la préservation de l'eau et son recyclage. Ainsi, la ville de Caofeidian, dans la province de Tangshan en Chine, s'est construite à partir d'un ensemble de critères et d'objectifs écologiques et durables. C'est pourtant une ville fantôme²⁶, car le portage politique et étatique a été insuffisant. À l'inverse, la Ville de Vancouver a lancé, en 2010, le programme « Greenest City », destiné à propulser la ville au statut de «ville la plus durable» dans le monde d'ici 2020.

La seconde approche est en fonction du contexte urbain de l'édification de la ville durable. Trois types de contextes se dessinent : (1) la ville durable construite ex-nihilo, comme Masdar (Etats arabes unis) qui s'est déclarée la première ville zéro carbone ; (2) les nouveaux quartiers ou districts, implantés dans des interstices urbains ou des espaces intermédiaires

²⁵ Cité par Simon Joss (2015)

²⁶ <https://www.theguardian.com/cities/gallery/2014/jul/23/caofeidian-chinese-eco-city-ghost-town-in-pictures>

qui ont pu être construits sur des sites industriels pollués; (3) les programmes de rénovation et de requalification urbaine, comme le quartier du port à Malmö en Suède ou, celui de Kawasaki au Japon (Low, 2013 ; Caprotti, 2014 ; Kien, Fernández, 2014) .

La comparaison d'exemples de villes durables ou d'écoquartiers s'effectue, le plus souvent, à partir d'une grille de critères internes et externes au cas analysés (Baylken et ali, 2015 ; Chastenet et al., 2016). De manière différente, Beatrice John, Lauren Withycombe Keeler, Arnim Wiek et Daniel J. Lang²⁷ proposent d'explorer la vision et l'image de la ville durable, son rôle dans les projets urbains et à l'échelle internationale et de comparer plusieurs projets urbains durables à partir des bases de données de l'ICLEI et de l'APA (American Planning Association) (John et al. 2015). En prenant en compte l'hétérogénéité des méthodes mises en œuvre dans les projets, les objectifs du projet, le contexte urbain, 92 exemples de projets urbains dans 13 pays ont été inventoriés, dans un premier temps. Un second tri a été effectué en prenant en compte l'accessibilité de l'information, la langue utilisée, une documentation suffisamment large sur le projet. Finalement neuf cas ont été retenus : Gothenburg en Suisse, Ahrensburg et Ingolstadt en Allemagne, Saskatoon Speaks, Canmore et la région de York au Canada, Portland aux Etats-Unis, Dublin en Irlande, et Sydney en Australie²⁸. Pour comparer la diversité des cas et évaluer le niveau de durabilité du projet pour chaque cas, une grille a été élaborée, autour de deux directions :

- la première direction s'intéresse aux conditions du projet, lesquelles se déclinent en plusieurs axes : les critères externes qui permettent la comparaison entre les terrains (4 critères dont la taille de la ville, la démographie) ; l'organisation du projet (13 critères dont le temps et la durée du processus, la composition de l'équipe porteuse du projet, les objectifs

²⁷ Arnim Wiek, professeur à l'université de l'Arizona, associé à l'école de la durabilité. Lauren Withycombe Keeler a soutenu un thèse sur les questions de la gouvernance de l'eau à l'université de l'Arizona. Daniel J Lang est professeur à Leuphana University de Lüneburg en Allemagne. Il y dirige un département transdisciplinaire sur la durabilité. Beatrice John fait partie de ce département transdisciplinaire sur la durabilité.

²⁸ Aucun exemple français ne figure dans cette liste. Peut-être est-ce dû à une accessibilité rendue difficile du fait de la barrière linguistique. Les auteurs ont précisé, dans la présentation de leur méthodologie, que la langue utilisée a été un critère de sélection des exemples.

du projet, les principes du développement durable mis en œuvre) ; la participation (8 critères dont les formes de la participation, le niveau de participation, la diversité des acteurs impliqués) ;

- la seconde s'intéresse aux critères de durabilité et de résilience du projet à partir de sept critères : l'éco-construction, les services écosystémiques, l'économie, les dynamiques culturelles et sociales, la gouvernance, le fonctionnement du système urbain, les relations avec l'hinterland.

L'analyse des données de cette enquête permet de mettre en évidence des récurrences. Ainsi parmi les critères de durabilité du projet, les éléments majeurs sont la dimension économique, l'éco-construction, et la gouvernance qui s'appuie sur l'équipe porteuse du projet, la diversité des acteurs mobilisés et la méthodologie mise en œuvre pour l'analyse de la situation. Les auteurs observent qu'un critère important de la durabilité apparaît peu dans cette enquête : c'est la vision de la ville durable intégrée à d'autres territoires et à d'autres échelles.

La participation du public constitue l'élément essentiel des conditions du projet. Les citoyens ont besoin d'être intégrés à la planification et aux prises de décision, mais ils ont aussi besoin d'être considérés comme des individus actifs avec des capacités d'auto-organisation en dehors des programmes encadrés par les autorités municipales. Outre les effets immédiats sur la participation, il y a des effets à plus long terme. D'une part, en temps de crise, la mobilisation des citoyens, leur mise en capacité politique (*empowerment*) et leur moindre dépendance institutionnelle seraient renforcées et améliorées. D'autre part, des types d'espaces comme les espaces de biodiversité urbaine permettraient aux citoyens, en raison de l'importance que les habitants attribuent à ces actions, d'affirmer une identité ou un engagement local. Donc, le contexte compte dans la réussite d'un projet urbain durable. Les villes ont besoin d'élaborer une vision commune de la ville durable pour mettre en œuvre des solutions dans le long terme.

La ville durable est un objet complexe qui révèle des dysfonctionnements urbains et environnementaux par le biais des indicateurs et des objectifs ; mais il fonctionne lui-même sur des injonctions contradictoires (Theys, Emelianoff, 2001 ; Levy, 2009 ; Hassan, Lee, 2015 ; Harris, Moore, 2015).

Confronter la ville durable à des champs attenants pour en révéler les contradictions
Le concept de ville durable renvoie à un idéal, à une utopie (Jolivet et ali., 2001). Néanmoins, des paradoxes émergent de la confrontation entre les principes de la ville durable et ceux du développement durable. En partant du constat que la ville durable a pour corollaire voire pour synonymes, la ville compacte, la ville zéro carbone et la ville ubiquiste, des chercheurs américains et allemands confrontent ces types de ville aux principes du développement durable (Bell, 1999 ; Couret et al., 2011 ; Hassan, Lee, 2015).

La notion de ville compacte a été inventée par George Dantzig et Thomas Saaty (Dantzig, Saaty, 1973), puis s'est propagée dans les années 1980 et 1990 comme un contrecoup à la planification urbaine de l'après-guerre. Cependant, la théorie de la ville compacte comme vecteur de la réalisation de la ville durable est porteuse de contradictions :

- La ville compacte ne garantit pas suffisamment d'espaces verts à ses habitants ;
- C'est l'anti-théorie de la ville verte ;
- Les villes sont très différentes les unes des autres et si le modèle de la ville compacte peut être appliquée à certaines villes, il ne s'applique pas à toutes ;
- La ville compacte est porteuse de nuisances tels que le bruit, le manque d'intimité.

La ville ubiquiste est une ville où l'organisation des flux de personnes et d'informations est améliorée par les technologies de l'information et de la communication (TIC). Elle est équivalente à la ville intelligente, la smart city. Elle peut donc fonctionner indépendamment d'un contexte urbain préalable. Les TIC ont un impact significatif sur de nombreux aspects de la vie, à tous les âges, car elles permettent un accès facilité aux services, aux biens. Les villes durables ubiquistes fournissent aux habitants des services qui diminuent les pollutions

atmosphériques. Les TIC permettent de réguler les gaspillages d'énergie et d'eau, d'offrir un accès souple et simplifié à différents moyens de transport individuel (vélo, voiture électrique en location partagée, taxi) et collectifs (bus, métro). Enfin, elles facilitent les communications d'affaires. Confrontée aux enjeux sociaux du DD, la ville ubiquiste ou intelligente doit faire face à plusieurs défis :

- Les TIC ne remplacent pas la rencontre effective. La ville durable ubiquiste ne répond pas correctement au principe social du développement durable ;
- Les coûts d'infrastructure pour une ville ubiquiste sont très élevés ;
- Le coût de la construction et du logement dans une ville durable ubiquiste est un facteur social discriminant ;
- Les bénéfices sont confisqués par le secteur privé et non par le gouvernement, les citoyens ou les municipalités ;
- De nombreux emplois sont remplacés avec les TIC.

La grande tendance actuelle est la ville zéro carbone. Cependant, la ville zéro carbone est en contradiction est une ville dont le coût de construction s'avère très élevé. De ce fait, elle ne peut pas être réalisée dans tous les pays. En Chine, où plusieurs expériences de ville zéro carbone ont été menées, les villes durables accueillent un profil de citoyens particuliers, à haut niveau de qualification, pour y vivre confortablement et dans un environnement de bonne qualité.

Les avantages et les limites de ces types de villes et leur confrontation aux principes du développement durable sont récapitulés dans le tableau ci-dessous (tableau 1.3)

Initiative / théorie	Avantages	Limites, défis	Conflits avec les principes du développement durable
La ville compacte	Les trajets motorisés sont raccourcis, ce qui rend possible les économies d'énergie et la réduction des GES.	La requalification urbaine dans les villes compactes requiert la réhabilitation de réseaux d'infrastructure aux coûts importants.	
	La mixité des usages du sol favorise une ville plus vivable et plus interactive.	Le remodelage des centres historiques peut entrer en contradiction avec l'archéologie ou la préservation du patrimoine historique.	
	La ville compacte favorise les fortes densités et facilite l'accès aux transports collectifs.	Les fortes densités provoquent bruit, manque d'intimité, d'espaces privés ou d'espaces verts	
	La ville compacte assure une plus grande sécurité et sûreté que dans les banlieues ou les <i>gated communities</i> .		Le manque de verdure et d'espaces ouverts peut décourager les gens à interagir ou à pratiquer des activités extérieures.
La ville ubiquiste et durable	Les TIC et les transports doux peuvent améliorer les déplacements, la santé et réduire le vol de vélos.	Les TIC ne peuvent remplacer les relations humaines directes.	Les TIC ne renforcent pas les relations sociales directes.
	Les TIC permettent d'offrir des services urbains à tout moment et partout.	L'automatisation et les TIC diminuent le taux d'emploi.	Cela n'apporte pas davantage d'emploi, même s'il y a une grande dépendance aux TIC.

	Les infrastructures dans la ville ubiquiste ont des coûts considérables.	La ville ubiquiste est construite à partir des TIC, qui demandent une infrastructure particulière. Elle ne peut pas convenir à des pays en développement.
La ville zéro-carbone	Tous les outils sont utilisés pour diminuer les dépenses énergétiques et développer les énergies renouvelables.	Le coût prohibitif de ces villes empêchent ou limitent leur exportation.
		Cette ville ne défend pas l'équité sociale, elle sert un groupe social spécifique, sans égard pour les autres. Ainsi, cela ressemble à une <i>gated community</i> , mais sur une plus grande échelle.
		Ce type de ville convient à certains groupes sociaux (riches, haut niveau de qualification...).
	La capacité d'atteindre zéro déchets ou zéro carbone est encore discutable.	

Tableau 1.3 - Avantages et limites dans trois types de villes durables, et leurs interrelations avec les principes du développement durable,

(d'après Hassan et Lee, 2015).

Dans ces types de ville durable, la ville est envisagée comme fonctionnant de manière autonome. Or, une ville ne peut fonctionner sans importer des ressources, renouvelables ou non, et sans exporter des déchets. Comme les dimensions sociales, éthiques et politiques ne sont pas envisagées dans ces types de ville, les auteurs de l'article en concluent que la tyrannie au nom de l'écologie ne peut mener à une vraie durabilité.

Aujourd'hui, les villes durables qui sont en haut de l'affiche, y compris dans le domaine scientifique (Joss *et al.* 2013 ; Joss 2015 ; Chastenet *et al.* 2016), sont les villes d'Asie qui font la promotion de la durabilité à partir d'une gestion rationnelle des flux. Cependant, cette façon d'envisager la ville durable évacue les hommes et leurs pratiques. Elle semble même prétendre qu'il suffit d'un système de gestion efficace des flux pour assurer le fonctionnement quotidien d'une ville. Cette approche écologique de la ville a été signalée par Pech et alii (Chastenet et alii, 2016), Jégou (Jégou, 2011), Theys et Emelianoff (Theys et Emelianoff, 2001).

Les publications académiques concernant la ville durable sont nombreuses et variées. Elles proviennent soit du monde des opérationnels (planification urbaine, urbanisme) , soit du monde des chercheurs (sociologues, géographes, climatologues, par exemple). Certains thèmes sont récurrents : la compacité, les transports durables, la densité, la mixité de l'usage des sols, la diversité sociale, les énergies passives ou verte. Selon E. Rapoport (Rapoport, 2014), la littérature récente est orientée par des prescriptions normatives, et la ville durable peut être appréhendée comme un concept parapluie (*umbrella concept*²⁹) Le concept parapluie est un concept qui fonctionne avec des variables multidimensionnelles, telles que la culture politique, la modernisation, la stabilité politique, la mobilisation, l'institutionnalisation des pratiques. Ainsi, plutôt que d'identifier potentiellement une variable, chacune de ces grandes variables peut être appréhendée comme une constellation de facteurs, qui peuvent être empiriquement reliés ou non.

²⁹ McCormick et Mitchell 1997 ; Savolainen 2007.

Appliqué au développement durable et à la ville durable, le concept parapluie permet d'appréhender la ville durable et le développement durable en tant qu'objets complexes, articulant des objectifs normatifs et procéduraux.

Définir la ville durable et l'urbanisme durable est, à bien des égards, une tâche difficile. La ville durable doit articuler le contexte local immédiat, vecteur de singularité et prescripteur de projet, et une généralisation compatible avec des politiques nationales et internationales, avec des normes qui pourraient être reproductibles quel que soit le site, alors que la ville durable exige l'élaboration d'indicateurs agrégés afin d'éviter des listes pléthoriques d'objectifs. Les données mobilisées, les normes mises en place, les objectifs définis, les modalités d'évaluation et leur analyse nécessaires à l'élaboration de la ville durable devraient être transparents. Enfin, la ville durable repose sur l'implication de plusieurs catégories de décideurs (ingénieurs, planificateurs, analystes des politiques, etc.) et des groupes de parties prenantes (développeurs, organisations professionnelles, organisations non gouvernementales, résidents, etc.), ce qui nécessite une coordination efficace entre les divers acteurs et l'utilisation d'un langage commun et non spécialisé.

La composante de la ville durable qui sera approfondie dans les pages suivantes concerne la participation. Nous verrons que la pratique n'est pas aussi récente qu'il n'y paraît.

1.4. La participation des habitants : une pratique sociale et politique plus ancienne qu'il n'y paraît.

Les conditions et le contexte de l'émergence de la participation sont l'objet de ce chapitre. Alors qu'elle est portée, dans le discours politique et dans le contexte de l'agglomération parisienne, comme novatrice depuis le milieu des années 2000, l'investigation bibliographique révèle que c'est une pratique plus ancienne qu'il n'y paraît, puisque déjà l'urbaniste Patrick Geddes (1854-1932) envisageait d'impliquer les habitants dans la gestion de leur ville.

La participation émerge de manière concomitante dans la société civile, dans la réglementation et dans une approche théorique critique et productrice de normes. Par norme, on entend un ensemble de « règles, prescriptions, principes de conduite, de pensée, imposés par la société, la morale, qui constituent l'idéal sur lequel on doit régler son existence sous peine de sanctions plus ou moins diffuses³⁰ ». La participation a été appréhendée à partir d'expérimentations qui témoignent de la diversité de ses pratiques (Röcke, Sintomer, 2007 ; Beuret, 2011a ; Baron, Bonassieux, 2013) . Elle est mise en place dans une démarche *bottom - up* (Sen, 2000 ; Raymond, 2009) et dans une démarche *top down* (Rippe, Schaber, 1999 ; Sintomer, 2007 ; Silver et al., 2010 ; Galateau, 2014). Elle est devenue un élément essentiel du développement urbain durable (Roseland, 1997 ; Brodach et Goffi 2005 ; Dumont et Andrieu 2008 ; Barlet et al. 2011 ; Joss et al. 2013). La multiplication des instances participatives a été accompagnée d'une approche critique et scientifique (Blatrix, 2002 ; Subra, 2006 ; Blondiaux, Fourniau, 2011 ; Michels, 2011 ; Béal, 2012 ; Zetlaoui-Léger et al., 2013 ; Gardesse, 2015).

Un retour sur la généalogie de la participation permettra d'appréhender l'importance des enjeux qu'elle soulève. Cette généalogie est le fruit d'événements sociaux relevant soit sur des logiques centralisatrices et descendantes, soit au contraire de logiques locales et ascendantes fondées sur les *capabilités* (Sen, 2003) et *l'empowerment*. Mais la réalité est souvent plus nuancée et révèle des faits sociaux où les deux logiques, loin de s'opposer, se rencontrent et se lient. Les lois et les réglementations sont l'écho des bruits de la société, soit en devançant les revendications soit au contraire en l'accompagnant; ils sont présentés ensuite afin de souligner l'importance des échelles dans les grandes décisions qui concernent l'environnement. Enfin, dans une dernière partie, une approche critique de la participation est proposée à partir d'un parcours bibliographique, non exhaustif, car la bibliographie est considérable³¹.

³⁰ <http://www.cnrtl.fr/definition/normes>

³¹ La base Inist du CNRS propose 434 092 réponses, à partir de 2000, en juillet 2016.

Une pratique née de la contestation : les luttes urbaines

Au cours des années 1960 et 1970, accompagnant le mouvement de contestation sociale, des expériences éclosent en France engageant des habitants, des militants associatifs et des acteurs publics. Ces mouvements s'inscrivent dans les « luttes urbaines ». Ces dernières sont la manifestation de mouvements politiques en provenance de courants de gauche visant à renouveler la structure urbaine et sociale, vers plus d'équité, de justice, de mixité (Castells, 1973 ; Renaud, 2001). Ces luttes urbaines ont débouché sur une diversité d'expériences, comme à Grenoble où des urbanistes ont exprimé une volonté de construire la ville avec les habitants. Les comités de quartier de Grenoble, les ateliers populaires d'urbanisme, les groupes d'action municipale (GAM) se sont constitués dans des communes où des militants estimaient que les partis politiques ne fournissaient pas de réponse adaptée aux préoccupations sociales, aux questions d'urbanisme et de participation citoyenne. Parmi ces formes d'engagement, le GAM de Grenoble, qui est aussi le premier à voir le jour, sous l'impulsion de Hubert Dubeout, maire de 1965 à 1983, avait pour objectif de « *se mettre au service des citoyens pour qu'ils "reconquièrent le pouvoir dans la cité", d'imaginer le renouvellement pédagogique qui permette peu à peu d'y parvenir, de promouvoir un « urbanisme moderne qui ne soit plus au service des intérêts privés et des nantis* » (Bernard et al., 1972). Durant ces années, Grenoble a été un véritable laboratoire en matière de politique urbaine, de politique sociale, culturelle, économique, d'urbanisme, de transports, de décentralisation et de démocratie locale. À l'issue de ses trois mandats, Hubert Dubeout rédige un rapport au Premier Ministre³² qui trace les axes d'une politique de la Ville fondée sur la participation active des habitants.

Ces formes d'engagement offrent à des citoyens, dotés d'un savoir d'expert par leur activité professionnelle et motivés par des transformations de gestion à l'échelle locale, de s'associer pour faire de la ville un objet central de leur action associative et politique.

³² *Ensemble, refaire la ville* : rapport au Premier Ministre du Président de la Commission nationale pour le développement social des quartiers, Hubert Dubeout, La Documentation Française, 1983.

Fruit d'une mobilisation locale et citoyenne, relayée et étayée par les pouvoirs publics locaux, le fonctionnement du GAM de Grenoble relève d'une démarche *bottom - up*, comme l'est aussi la démarche mise en œuvre, vingt ans plus tard, à Paris autour de la ZAC Paris Rive Gauche dans les années 1990. Des associations de défense de quartier se sont imposées comme des interlocuteurs face au pouvoir politique. Celles-ci ont alors moins l'objectif de faire pression sur l'État que de chercher à travailler avec les élus locaux et les services de la Ville (Renaud, 2001). Aussi, une culture particulière se développe-t-elle plus pragmatique et civique que sociale et revendicative. Elle vise

« à faire valoir un droit du citoyen à être informé et à intervenir dans les politiques qui le concernent et véhicule des attentes quant au fonctionnement des pouvoirs publics locaux et quant à leur capacité à mettre en œuvre des politiques publiques efficaces, adaptées et non destructrices du bâti comme tissu social existants pour des quartiers qui connaissent de réelles difficultés socio-économiques et urbaines (habitat dégradé, chômage, délinquance...) » (Renaud, 2001).

Ces associations s'affirment comme des interlocuteurs lors d'opérations publiques d'urbanisme. Elles prônent un partenariat, instaurent des règles de communication et d'interaction entre les élus et les habitants, tout en restant dans un cadre strictement réglementaire : recours juridiques, élaboration de contre-expertises et de contre-projets. Bien souvent, ces associations ont forcé la main aux acteurs publics et à la maîtrise d'ouvrage pour que des réunions publiques aient lieu. Ces réunions sont une tribune pour interpellier les responsables du projet, produire une parole critique, voire faire des contre-propositions. La tenue de réunions publiques s'est progressivement instituée et généralisée sur les opérations d'urbanisme.

Ainsi sur la ZAC Paris-Rive Gauche, dans le 13^{ème} arrondissement de Paris, un Comité permanent de concertation a été installé en 1997 suite aux recommandations du rapport d'enquête public statuant sur le 2^{ème} PAZ (plan d'aménagement de zone) : le 1er plan ayant été invalidé suite au recours en contentieux intenté par des associations locales dont

l'association TAM-TAM³³, du nom des trois secteurs de la ZAC, Tolbiac-Austerlitz-Masséna (Nez, 2011). Ce Comité rassemblait des services techniques de la Ville, l'aménageur, les élus et plusieurs associations locales pour un travail commun sur les projets d'aménagement et de construction sous l'autorité d'un garant institutionnel. Il existe toujours (Nez, 2012). Ces revendications urbaines ont pris de l'ampleur grâce à la mobilisation de citoyens – experts – qui ont imposé leur participation au projet de la ZAC. L'association a obligé les pouvoirs publics à davantage d'information publique et publiée.

À une autre échelle, pour les grands projets d'aménagement, la loi Barnier (1995) a tenté d'apporter une réponse aux mouvements contestataires.

Les conflits nés de grands projets d'aménagement

Les conflits liés à de grands projets d'aménagement ont fait émerger les enjeux spatiaux et territoriaux, et ont révélé l'attachement des habitants et des riverains à leur territoire. La contestation a été portée par des associations qui défendent un intérêt commun contre la puissance publique. Parmi ces grands mouvements, celui qui a porté sur le tracé du TGV-Méditerranée a été déterminant pour le législateur et pour la recherche.

Le TGV-Méditerranée a fait l'objet d'un front de contestation (Ollivro, 1997, 1999 ; Lolive, 1999 ; Lolive, Tricot, 2001 ; Leheis, 2009). Ce projet a connu deux phases. La première phase s'étend sur toute l'année 1989 et elle est fortement marquée par l'hégémonie des normes surtout techniques de la SNCF au sein du projet initial. La phase de défrichage du projet comprend les études préliminaires et la concertation préalable ; elle est conduite par la SNCF qui cumule plusieurs casquettes : chargée des études, maître d'ouvrage, maître d'œuvre et futur exploitant. Le projet qui en résulte se caractérise par un tracé direct sans arrêt intermédiaire, privilégiant la vitesse et qui, d'après les acteurs contestataires, ignore les territoires traversés. La contestation s'alimente alors très vite face à ce projet qui vise la rentabilité et qui écarte les habitants de la concertation. La population découvre le projet par des "fuites". L'élargissement du dispositif de concertation, loin de réduire la contestation, l'amplifie et la multiplie. En même temps, circulent des documents qui contribuent à dramatiser la situation : la présence d'un tracé unique accrédite l'idée que les

³³ http://www.associationtamtam.fr/paris_demain/paris_demain.html

choix sont déjà faits. S'opère alors un rapprochement entre les maires ruraux et des associations contestataires. La seconde phase s'étend de janvier 1991 à mai 1992 et se caractérise par un second tracé. Au cours de cette période, le mouvement contestataire qui faisait entendre des revendications NIMBY (Lolive, 1997b) ou très locales (Ollivro, 1997), s'organise progressivement autour de grands réseaux. Ces réseaux permettent de faire tenir ensemble des opposants aux profils très disparates : des viticulteurs et des maraîchers menacés d'expropriation, des riverains craignant la dépréciation de leur bien immobilier et de leur patrimoine, des propriétaires de résidences secondaires, des opposants politiques, des élus locaux (Subra, 2007). La montée en généralité des premiers mouvements contestataires se structure en plusieurs moments autour de quelques réseaux principaux. La Coordination régionale pour la Défense de l'Environnement (CARDE) rassemble des riverains, des rurbains et des écologistes. L'association « Très Grande Vigilance » (« TGV ») regroupe des professionnels du vin des Côtes-du-Rhône dont le mode d'action est le lobbying. L'Union Alpilles-Durance (UAD), fédération de comités locaux à emprise territoriale ; rassemble des agriculteurs et des habitants du secteur de la Drôme notamment et adhère à la CARDE. Cette dernière devient la Fédération action régionale pour l'environnement, la FARE – Sud, et se donne pour objectif la défense de l'environnement (Lolive, 1997b ; Ollivro, 1997).

La fronde s'appuie sur le paysage et une territorialité qui émerge et se forge dans le conflit.

« Le problème de transit en Provence est vif du fait de la spécificité géographique et culturelle qui accentue les nuisances. Les riverains ont l'habitude de laisser la fenêtre ouverte durant la belle saison. Dans le Comtat Venaissin, la diminution de la taille des propriétés agricoles d'un hectare, quand elles ont une moyenne de 7 ha, peut faire passer une exploitation sous le seuil de la rentabilité. La forte densité d'activités, de réseaux et de population occupant le couloir rhodanien rend difficile la réalisation d'un tracé. Si on veut éviter une centrale nucléaire, on tombe sur une ville, si on veut éviter la ville, on tombe sur des paysages agraires. Si on évite les campagnes, on se retrouve alors dans des

espaces naturels raréfiés à la personnalité affirmé. Or, les décideurs se sont souvent basés sur le concept de « regroupement des nuisances ». La ligne à grande vitesse a pu alors apparaître comme le « réseau de trop » (Ollivro 1997).

Le conflit met à l'épreuve le système TGV car se télescopent des enjeux de nature différente : la question de la grande vitesse, de son accessibilité et des effets tunnels ; les diverses conceptions de l'aménagement du territoire et du développement régional ; la question des procédures, des choix et de la démocratie à différents échelons. Le bilan de la contestation est finalement contrasté : le dispositif procédural de concertation n'a pas modifié l'économie interne du projet, mais il a permis d'en améliorer l'acceptabilité en favorisant son implantation territoriale et sa connexion avec le réseau ferroviaire classique, esquissant une politique intégrée des transports au niveau régional (Vanier et al., 2009 ; Gendron et al., 2016).

Ce conflit témoigne du poids croissant des résistances locales et de la dimension territoriale du mouvement contestataire. Soudainement, pourrait-on dire, le territoire est apparu central dans des logiques d'opposition d'acteurs et d'échelles. Il illustre un moment où l'incapacité à envisager les enjeux locaux et leurs particularités par les opérateurs de l'aménagement, publics et privés, mais aussi par les politiques et les syndicats. C'est l'irruption des contextes locaux qui rend parfois très complexes la gestion de projets où on ne peut pas arriver avec des grands principes ou des schémas directeurs. Les conflits liés à de grands projets d'aménagement sont nombreux. Celui-ci fait figure de conflit fondateur car il a enjoint les acteurs publics et les maîtres d'œuvre à concevoir l'information du public pour les grands projets d'aménagement.

Le conflit TGV – Méditerranée a marqué les esprits et a eu des effets sur le législateur : la circulaire Bianco du 15 décembre 1992 et la loi Barnier de 1995 marquent un tournant dans la reconnaissance juridique de l'implication des citoyens, des riverains, des habitants dans les grands projets d'aménagement ayant des impacts environnementaux.

Une place croissante octroyée par le législateur en faveur de la participation

La participation s'est développée dans le cadre de textes réglementaires à plusieurs échelles. La présentation par échelles permet d'envisager les effets de la réglementation internationale sur l'émergence de la participation. La participation a consisté, dans un premier temps, à informer le public, puis elle s'est complexifiée pour s'imposer dans plusieurs domaines de l'action publique : l'environnement, les risques, l'urbanisme, la démocratie participative. La prévention des conflits et l'acceptabilité sociale de grands projets ont très tôt mobilisés le législateur (Filiatrault, 2007 ; Gendron et al., 2016). La mise en place de dispositifs participatifs est régulière dans ces domaines depuis les années 80. Quant aux instances participatives mises en place par la démocratie participative, elles viennent réaffirmer l'existence de dispositifs déjà existant ou bien elles répondent à un approfondissement de la démocratie.

La participation consiste dans un premier temps à informer les citoyens, les partenaires, le public, les entreprises, les habitants, des groupes d'intérêts locaux. Cette information porte sur les risques, les projets d'aménagement ayant un impact sur l'environnement ou ayant un enjeu socio-économique important, puis progressivement sur tout projet d'aménagement urbain. L'information doit se faire le plus en amont possible du projet et en des termes accessibles à tous. La collecte d'information, la visibilité de l'action publique, la participation à des processus de décision, la responsabilisation des parties prenantes est un des enjeux majeurs de la participation des habitants et d'une campagne d'information efficace.

Le tableau ci-dessous (tableau 1.4) rend compte de ces évolutions, sans les retracer de manière exhaustive. Seuls les textes les plus importants sont mentionnés, soit parce qu'ils déterminent un cadre juridique, soit parce qu'ils marquent un tournant.

Échelle	Environnement	Risques	Urbanisme	Fonctionnement de la démocratie	Apports
Internationale	1992, Déclaration ³⁴ de Rio sur l'environnement et le développement				Informers les citoyens pour toutes les questions relatives à l'environnement et possibilité de participer aux processus de décision. (principe 10 de la Déclaration de Rio).
	1998, Convention ³⁵ d'Aarhus			Convention d'Aarhus	Principe de la démocratie environnementale. Information concernant la décision et ses modalités, les autorités engagées, le calendrier, le projet et son impact sur l'environnement, l'environnement. Participation du public au processus décisionnel. Accès à la justice en matière d'environnement.
Européenne	1985, Directive ³⁶ européenne sur les grands projets				1 ^{ère} directive européenne dont l'objectif est l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement (homme,

³⁴ Une déclaration est un texte qui proclame des principes fondamentaux. La déclaration a une portée symbolique, essentiellement politique. Elle n'a pas de caractère obligatoire, elle suppose cependant que des textes de lois en émane.

³⁵ Une convention est un accord entre deux ou plusieurs États, ou organisations internationales. Il comporte l'octroi réciproque de droits et l'acceptation d'obligations. Une convention a pour objectif de créer des obligations, ou bien de modifier des obligations préexistantes.

		faune, flore, eau, sols, air, paysage, climat, biens matériels et patrimoine culturel).
1994, Charte ³⁷ d'Aalborg		Définition officielle de la ville durable en Europe
1998, Convention d'Aarhus	Convention d'Aarhus	Principe de la démocratie environnementale. Information concernant la décision et ses modalités, les autorités engagées, le calendrier, le projet et son impact sur l'environnement, l'environnement. Participation du public au processus décisionnel. Accès à la justice en matière d'environnement.
	2001, Livre blanc de la gouvernance	Faire participer les citoyens dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques européennes.
	2007, Charte de Leipzig	Concertation à l'échelle métropolitaine

³⁶ Une directive européenne relève du droit communautaire. Les Etats membres de l'U.E. doivent transposer les directives dans leur droit national. Elle lie les États destinataires de la directive quant à l'objectif à atteindre, mais leur laisse le choix des moyens et de la forme pour atteindre cet objectif dans les délais fixés par elle.

³⁷ Une charte est un ensemble de principes fondamentaux d'une institution officielle garantissant des droits. Elle n'a pas de caractère contraignant.

Nationale		1967, Loi d'orientation foncière ; ZAC	Avec la ZAC naît l'idée de concertation entre acteurs publics et privés (peu appliquée).
		1976, Loi sur la protection de la nature	La nature devient d'intérêt général. Agrément des associations de protection de la nature. Les associations sont reconnues comme acteur social et institutionnel. Les études d'impact prévoient information et participation du public.
		1977, Programme « Habitat et vie sociale » ³⁸	Idée d'impliquer les habitants des cités HLM dégradées dans le programme de rénovation (non aboutie).
		1983, Loi Bouchardeau	Institution de l'enquête publique préalable pour la réalisation de grands travaux ou d'aménagements ayant un impact sur l'environnement.
		1985, Code de l'urbanisme	Les élus municipaux doivent organiser une concertation pour tout projet urbain (article L 300 – 2) sans préciser les modalités.
	1987, Loi relative à l'organisation de la sécurité civile et à	Informers les citoyens, le public des risques encourus et des mesures de sauvegarde à prendre dans certains points du territoire.	

³⁸ Ce programme est pionnier dans la volonté de faire participer les habitants des quartiers classés en politique de la ville. Depuis, cette injonction est régulièrement réactivée jusqu'aux conseils citoyens créés par la loi de programmation sur la ville et la cohésion urbaine en 2014.

la prévention des risques majeurs.		
1995, Loi Barnier : concertation pour les grandes opérations d'aménagement d'intérêt national.	Loi Barnier : création du PPR	Loi Barnier : création CNDP
		<p>Organisation de débats publics pour les grandes opérations publiques d'aménagement d'intérêt national, présentant un fort enjeu socio-économique ou ayant un impact significatif sur l'environnement. Principe d'information pour les communes soumises à un PPI / PPR.</p> <p>Création de la CNDP, organisme indépendant, qui garantit la procédure d'information et de consultation.</p>
	1996, Charte de la Concertation (ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement)	Promouvoir un cadre de référence de la participation à l'échelle nationale.
1999, LOADDT		Affirmation des principes du DD dans l'aménagement du territoire, notamment l'information.
	2000, loi SRU	Création du PLU, du PADD et du SCot

	2002, Loi sur la démocratie de proximité et la création des quartiers	Création des conseils de quartier dans les villes de plus de 20 000 hab. Rôle consultatif.
2004, Charte de l'environnement, article 7		L'environnement est élevé au même niveau que les droits de l'homme et du citoyen ou encore que les droits économiques et sociaux. Participation à l'élaboration des décisions .publiques ayant une incidence sur l'environnement
2010, Grenelle II de l'Environnement		Simplification de l'enquête publique. Cette loi prévoit : - la poursuite d'information et de participation du public après le débat public et l'obligation de tenir le public informé des suites données au débat public. - la possibilité de désigner un garant de la concertation.
	2014, loi ALUR (loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové)	Organisation de concertation quand l'environnement, le cadre de vie ou l'activité économique sont affectés par le projet.

2016, Charte de la participation du public et du dialogue environnemental (ministère de l'environnement)	Guide des bonnes pratiques pour tout projet ayant un impact sur le cadre de vie des personnes.
--	--

Tableau 1.4 La participation dans des textes juridiques dans quatre domaines de l'action publique, en France, avec ses sources dans les conventions internationales et les engagements ou chartes dans l'U.E

La participation a donc innervé de nombreux champs de la vie sociale et s'est déclinée en de nombreuses formes.

La diversité des termes utilisés a conduit à des confusions voire à des quiproquos à propos de la participation. Dans tous ces textes, quand il est fait mention de participation ou de concertation, il s'agit en fait d'informer les citoyens, le public. Certains textes - loi SRU, loi Barnier, loi sur la démocratie de proximité, Grenelle II de l'Environnement, loi ALUR - prévoient cependant la collecte de questions, d'opinions, d'avis. D'autres textes, tels que la Déclaration de Rio, la Convention d'Aarhus, la Charte de l'Environnement mentionnent la participation des citoyens à la décision, mais ni les formes, ni les modalités et ni même le niveau de la décision ne sont envisagés précisément, laissant à chaque acteur public le soin et la liberté d'organiser la démarche.

Les dispositifs de participation n'ont cessé de se multiplier, parfois dans le plus grand désordre, selon une conception « boîte à outils », et sans qu'une réflexion approfondie sur les questions posées par l'ensemble de ces procédures, leur articulation et leur cohérence ne soit jamais sérieusement engagée (Hélin, 2001).

A la faveur des cadres réglementaires et de dynamiques sociales, la participation s'est développée puis s'est généralisée. Cette montée en puissance n'a pas échappé aux chercheurs en sciences sociales qui construisent une analyse critique de ces pratiques.

1.5. La participation : levier de l'action publique ?

Les travaux sur la participation témoignent d'une évolution observée depuis une dizaine d'années : on est passé de l'« *impératif délibératif* » (Sintomer, Blondiaux, 2002) et de « *l'institutionnalisation de la participation* » (Blatrix, 2002), à « *beaucoup de bruit pour rien ?* » (Blondiaux, Fourniau, 2011). Ce que l'on peut comprendre plutôt comme une multiplication des questionnements que comme le passage à une vision désenchantée de la participation. Dans le même temps, la participation est devenue un champ de recherches en soi, comme le manifeste, dans le monde francophone, la création, en 2011, de la revue

Participations soutenue par le Groupement d'Intérêt Scientifique, « Participation du public, décision, démocratie participative ».

Il serait donc présomptueux d'assurer un état de l'art exhaustif des publications sur la participation. Cette pratique sociale et politique a connu un grand succès. L'environnement, les études urbaines et la science politique ont placé la participation au centre de la réflexion et de leurs terrains. L'objectif est de montrer ici comment ces différents champs scientifiques se sont emparés de cette notion pour en rendre compte ou pour la questionner, à partir d'enquêtes de terrain, d'entretiens, et d'observations, mais aussi à partir de corpus juridiques, et de réflexions théoriques.

La participation en environnement

La participation a été placée au centre de l'action publique dans le champ de l'environnement depuis les années 1970 - 1980. C'est le fruit d'une demande de la société civile et de cadres réglementaires plus nombreux. La participation s'est généralisée et institutionnalisée, devenant incontournable pour tous les acteurs, publics ou privés (Ruddel 2011 ; Sinclair et Diduck 2017). {Citation}

La mise en place de dispositifs participatifs a consisté, dans un premier temps, à faire se rencontrer et dialoguer différents acteurs professionnels, usagers, acteurs politiques d'un territoire rural. Ces dispositifs révélaient aussi bien des conflits d'usage que des actions complémentaires possibles. Le programme « Concertation, Décision, Environnement » lancé par le Ministère de l'Environnement (Programme "C.D.E. » 2003) a permis de rendre compte des expériences de concertation dans le domaine de l'environnement.

L'étude de dispositifs participatifs mis en place dans la gestion de l'environnement révèle bien souvent des conflits. Les différents usages des espaces ruraux, revendiqués par une pluralité d'acteurs témoignent de la diversité d'appropriation de ces espaces (Beuret 2003). En cas de désaccord ou de conflit, le premier défi à relever est de faire se rencontrer ces différents acteurs afin qu'ils prennent conscience de la diversité des pratiques et des perceptions que génère un territoire particulier. La participation peut être mise en place, à

ce moment-là, c'est-à-dire le plus en amont possible du projet. L'enquête sociologique menée par Armelle Faure s'inscrit dans cette temporalité préconisée par le législateur (Faure, 2003). Il s'agissait de constituer un panel d'usagers de la Dordogne pour les faire discuter des impacts des éclusées sur leurs pratiques et sur leurs perceptions et d'intégrer ces points de vue à des prises de décision fondées sur des études techniques. D'après l'auteur, il est habituel de faire travailler les sociologues et les anthropologues avec les riverains, les usagers et plus largement les populations à l'aval et l'amont d'un futur barrage afin d'identifier leurs problèmes. L'étude sociologique avait pour objectif de faire un diagnostic concerté avec les usagers. La participation des populations s'est traduite ici par des entretiens individuels afin de constituer un diagnostic territorial. Ce diagnostic, présenté au comité de pilotage, a servi de support pour les réunions de participation. L'enjeu des réunions de concertation était de réussir à faire des propositions d'amélioration de la situation par la réduction des impacts des écluses ; ces propositions venant justement des usagers. C'est ainsi que le comité de pilotage s'est rendu compte qu'il y avait des possibilités pour améliorer la vie des habitants aussi bien à l'amont qu'à l'aval des barrages.

« On dit souvent que les sciences sociales ont pour vocation de faire surgir cette parole absente, de la porter dans un débat où elle fait défaut » (Faure, 2003).

Les dispositifs participatifs n'aboutissent pas toujours à des compromis, ni à une gouvernance territoriale efficace. La question de la capacité des démarches participatives à répondre à la nécessité de la mise en place d'une gestion intégrée du territoire est prégnante dans l'enquête portant sur le littoral aquitain qui subit une forte pression touristique, une pression urbaine et démographique, et des usages plus traditionnels de cet espace forestier. La concertation fonctionne comme une instance intermédiaire entre les décideurs et le grand public et mélange acteurs privés et publics (Alban, Lewis, 2005). Au sein de cette « arène de la négociation » (Gusfield, Cefai, 2009), les acteurs sont chargés d'élaborer un document de planification et de gestion du territoire. À partir d'entretiens avec des acteurs institutionnels impliqués dans des projets environnementaux de nature différente, les auteurs cherchent à évaluer l'efficacité de la participation.

Pour préserver la dune littorale, milieu artificiel fragile et soumis à une pression touristique, la MIACA³⁹ lance au début des années 1980 le programme « plans-plage ». Il s'agit de désigner certains sites stratégiques côtiers pour y regrouper l'essentiel des aménagements, et y concentrer la fréquentation des baigneurs. Dix ans plus tard, la Mission Littoral de la préfecture commande un rapport d'évaluation du programme « plans-plage » dont il confie la réalisation à l'Office national des forêts (ONF). Mais l'ONF n'a pas confiance dans les instances participatives et exclut de l'élaboration du rapport les représentants des usagers, des associations et des professionnels. Il doit toutefois tenir compte de la Direction régionale de l'environnement (DIREN) et la Direction de l'Équipement (DRE). Le rapport est finalement remis à la préfecture, sans parvenir à un compromis entre ces trois institutions. Le conflit reste ouvert. Avec la charte forestière de territoire (CFT), l'évaluation de la participation est nuancée. Soutenue par le Pays Médoc, une cellule de participation institutionnalise progressivement des partenariats entre les communes, et entre les professionnels de la filière forêt-bois. Selon les administrations, la démarche a échoué car la CFT est limitée et incomplète. Pourtant, pour plusieurs acteurs locaux, cela a permis la mise en place d'un processus de dialogue, ce qui a été considéré comme une grande avancée sociale, alors que les professionnels de la filière bois ont évincé de l'instance de participation tout acteur étranger à leur filière.

Les auteurs constatent que parmi les projets analysés, les effets de la participation sont très inégaux. Selon les acteurs, les blocages viennent du caractère contraignant des réglementations que sont l'héritage de la Mission interministérielle d'Aménagement de la Côte Aquitaine, la loi Littoral et les activités rurales. L'élaboration d'un diagnostic partagé et d'une vision collective du territoire fait défaut. Pourtant, la mise en œuvre d'instance de participation, aussi minimes soient-elles, est déjà un gage de changement et modifie peu ou prou les dynamiques sociales.

La généralisation de cette pratique est portée par une injonction politique. Cependant, si le législateur insiste sur la pratique jusqu'à en faire un impératif, les pistes de mises en œuvre restent aux mains des porteurs de projets, de la configuration de leur réseau et de leurs

³⁹ Mission Interministérielle d'Aménagement de la Côte Aquitaine

connaissances concernant la participation. Aussi, bien souvent, la participation en environnement est-elle initiée soit par des acteurs publics et appuyée par la société civile, soit selon une démarche *bottom - up*. Le succès des instances participatives rend compte d'un fonctionnement régulateur de celles-ci, alors qu'elle favorise, par leur nature, la confrontation des pratiques, des appropriations d'un même objet ou d'un même territoire de la part d'une pluralité d'acteurs. Cependant, cette régulation, *a priori* autonome, semble en fait devoir à l'élargissement du réseau d'acteurs et à une circulation accrue des idées, des connaissances et des normes de référence. C'est ce dont rend compte l'exemple de la mise en œuvre d'un Plan communal de développement de la nature dans une commune de la Région Wallonne en Belgique (Mormont et al., 2006). La Région propose la mise en place de forums locaux, composés des autorités locales et d'associations, pour étudier la biodiversité à l'échelle communale. Un expert aide à la constitution d'un inventaire écologique qui doit servir de base pour élaborer un plan d'action en faveur de la biodiversité sur lequel autorités publiques et habitants sont invités à s'engager. Une commune, spécialisée dans l'industrie de la pierre aujourd'hui en déclin, cherche par la reconversion touristique des carrières et des grottes un nouveau souffle économique. Les naturalistes découvrent alors une chauve-souris très rare dans l'une des grottes. Or, ces grottes sont aussi convoitées par la commune qui veut la céder à une entreprise de loisirs sportifs. Le conflit naît rapidement et conduit à la demande d'une expertise indépendante. Cette dernière révèle que l'espèce de chauve-souris repérée est si rare que cela donne une dimension internationale à la grotte. Les débats sont vifs entre les acteurs sur le devenir et le statut de la grotte. Grâce au forum local, les contacts entre les autorités locales, les administrations, les naturalistes et les professionnels du tourisme se nouent et la stratégie de développement et de valorisation du patrimoine est révisée. Finalement, les relations entre les acteurs sont reconfigurées et l'identité du territoire redéfinie. Cet exemple souligne l'importance du temps, du cheminement dans les processus participatifs afin que ceux-ci aient des effets sur la réalité sociale et sur l'environnement.

Il faut donc envisager les effets des dispositifs participatifs comme des processus sociaux qui ont des effets à différents moments. Ce qui conduit à réfléchir aux formes prises par les dispositifs participatifs et à les envisager comme un itinéraire (Beuret, 1999 ; Beuret, Trehet,

2001). Considérer la participation comme un itinéraire inscrit cette pratique dans un cheminement, un déroulement du temps, qui passe par des étapes différentes et qui peuvent analysées en termes de contenu et de formes.

Un processus de participation peut être divisé en trois étapes. La première est celle qui voit l'émergence d'un projet qui correspond à une préoccupation commune à l'origine du processus de participation. Cet projet est au cœur des relations entre les acteurs, il peut donner lieu à des controverses qui naissent du fait de points de vue différents et à des cadrages divergents. La notion de cadrage est tirée des travaux de Goffman (Goffman, Joseph, 1991). Ce concept s'intéresse aux interactions entre des individus et à leurs impacts sur l'action. Le cadre de l'action est constitué par des paramètres qui définissent la situation, les acteurs, les objets. Par exemple, les qualités d'un paysage sont envisagées, cadrées différemment, selon qu'il est perçu comme local doté d'aménités, ou au contraire s'il est perçu comme la composante d'un réseau écologique (Mormont et al., 2006). Dans le domaine de l'environnement, le cadrage se décline en plusieurs volets : les connaissances spécifiques à l'objet environnemental (biologie, chimie, économie, santé) ; les régimes fonciers (propriété privée, intérêt public, site protégé ou classé), la taille de l'espace appréhendé et les enjeux dans lesquels ils s'insèrent. Puis la participation prend forme sur des scènes (Decrop et al., 1997) institutionnelles ou informelles, programmées ou imprévues. La deuxième étape est celle des scènes de participation. Durant cette seconde étape, la plus longue et la plus difficile, les acteurs prennent connaissance les uns des autres. Cette interconnaissance et le dialogue qui se nouent sont indispensables à la capacité à discuter, et aboutir à un langage commun (Fischer, Forester, 1993). Ces scènes offrent aux acteurs l'opportunité de confronter leurs points de vue. « *Une scène de concertation est assimilable à celle d'un théâtre : elle regroupe un certain nombre d'acteurs dans une histoire dont on attend et espère le dénouement* » (Decrop et al. 2001; Beuret, Pennanguer, et al. 2006) qui sera, au choix, accord ou désaccord, inconnu, fruit du dialogue entre les acteurs, et qui constitue la troisième étape.

L'itinéraire ne peut être réduit à une procédure. Pour représenter graphiquement l'itinéraire de la concertation, l'arbre permet de rendre compte d'évolutions, d'étapes et de

bifurcations, mais aussi de la singularité de chaque processus (Beuret, Dufourmantelle, et *al.* 2006).

Les premiers exemples cités témoignent de la difficulté à mettre en œuvre ces pratiques sociales et politiques. Ils montrent également que cela modifie des fonctionnements traditionnels. En effet, dans la France des années 1960 et 1970, l'aménagement du territoire est une compétence de l'État centralisé. La construction d'infrastructures lourdes et d'équipements sur le territoire a longtemps été imposée par les pouvoirs publics, « à la manière d'un rouleau compresseur⁴⁰ », sans justifier de leur utilité. Or, cette gestion autoritaire s'est heurtée aux protestations citoyennes qui ont conduit le législateur à élaborer des lois en faveur des dispositifs participatifs. Cependant, comment faire participer le public aux processus de décision ? Pour sortir des situations bloquées et des conflits, la médiation peut être une solution (Beuret, 2001 ; Forester, 2006). Cette fonction est assurée soit par une personne extérieure au territoire, soit par un leader local qui parvient à faire le lien entre les différents acteurs et positions. La médiation externe, ou médiation miroir est assurée par des intervenants qui, travaillant auprès des acteurs impliqués, cherchent à présenter une image la plus neutre possible de la réalité afin d'ouvrir un dialogue, à partir d'une base informative. Ces médiateurs utilisent une gamme variée d'outils de représentation de la réalité : la photographie et leurs commentaires ; la représentation spatiale et cartographique ; la représentation du système d'acteurs et la représentation prospective par des jeux de rôles. La médiation passerelle est assurée par des acteurs appartenant au territoire. Bien souvent, il s'agit de personnes dotées d'une multi-appartenance à des groupes différents (agriculteur et écologiste, agriculteur et élu en Bretagne). L'action de ce médiateur est reconnue et légitimée par les participants qui ont confiance en lui. Le médiateur constitue lui-même un lien et un « nœud de réseau » qui vont s'estomper avec l'établissement d'autres liens moins personnels. Ces personnes ne sont pas invitées en tant que médiateur, mais leur rôle émerge comme tel.

Des « médiateurs-passerelle » (Beuret, Trehet, 2001) se sont impliqués dans la genèse du naturel des Cévennes (Basset, 2010). Deux hauts fonctionnaires de l'État, le Préfet de la

⁴⁰ L'expression est de Nicolas Alban et Nathalie Lewis (2005).

Lozère et le responsable d'un rapport de la direction des services agricoles de Lozère (DDA) ont eu un rôle clé dans le portage du projet, tout en développant des dispositifs participatifs et en tenant compte de la contestation. Ces acteurs impliqués sont parvenus à gagner la confiance des autres catégories d'acteurs ; leur point de vue et leur décision ont alors acquis une légitimité nécessaire. La définition du Parc National des Cévennes est parvenue à répondre aux enjeux des différentes catégories d'acteurs en présence : ceux qui étaient favorables à la création d'un parc forestier consacré à la production industrielle et au tourisme ; ceux qui étaient favorables au maintien d'un mode de vie paysan et d'une économie montagnarde ; ceux qui s'opposaient aux logiques de rentabilité des aménageurs (EdF) et des grands équipements hydro-électriques destructeurs du paysage et des ressources naturelles ; ceux qui s'opposaient à la logique de l'État centralisé qui définissait un cadre juridique pour les parcs nationaux. Finalement, dans la réussite d'un tel projet, K.-L. Basset insiste sur l'engagement de quelques acteurs, sur leur intentionnalité. Leur engagement n'est pas neutre, il est le fruit d'une intention, celle de peser sur le processus et son résultat.

Dans le domaine de l'environnement, la participation est mise en place pour la gestion de ressources naturelles ou de biens environnementaux, selon une pluralité d'approches économiques (agriculture vs tourisme), culturelles et symboliques (maintien de genres de vie / touristification), politiques, militantes, résidentielles. Elle met aux prises des acteurs dont les représentations et les usages de la ressource divergent, ce qui concourt à cristalliser des conflits d'usages et d'acteurs. Les clés pour sortir de situations tendues se déclinent selon plusieurs échelles du temps et du territoire. En effet, le temps de la connaissance des enjeux environnementaux, de l'interconnaissance entre les acteurs et de la confiance peut être parfois long (quelques années). Sortir des blocages requiert bien souvent de changer le point de vue et l'échelle d'approche, d'élargir le réseau d'acteurs impliqués.

La participation dans les territoires urbains diffère de la participation en environnement du fait notamment des catégories d'acteurs impliqués et du type de projet. Cependant, cette comparaison s'est révélée fructueuse pour notre réflexion.

La participation dans les territoires et projets urbains

La participation, qu'elle relève d'une démarche *top down* mise en œuvre par des acteurs institutionnels ou qu'elle soit le fruit d'une démarche *bottom - up* et d'une action collective formée de manière spontanée ou réactive, s'organise autour du projet, projet urbain ou projet de ville ou de quartier.

On peut définir le projet urbain comme un objet complexe qui doit assurer un équilibre entre des objectifs sociaux, environnementaux et politiques, une opération d'aménagement et un territoire. Le projet urbain s'oppose à l'idée d'un modèle d'aménagement préconçu à une forme urbaine prédéterminée. Il s'applique à la ville qui est une réalité complexe où des formes matérielles et des formes sociales se sont liées dans le temps. La conception d'un projet urbain requiert des connaissances spécifiques sur la ville, sur les réglementations urbaines. Elle s'appuie sur des analyses et des outils conceptuels qui permettent « *d'établir une médiation entre les différentes échelles, de la parcelle à la ville* » (Ingallina, 2008). Le projet urbain est un système complexe qui met en relation des composants hétérogènes. « *C'est une pensée de la relation* » (id) entre les formes urbaines, avec l'histoire, entre les espaces publics. C'est un objet qui concerne la ville dans sa globalité, il s'oppose à une pensée sectorielle et suppose des partenariats entre des services municipaux.

Le projet permet d'aller au-delà de l'opposition classique entre démocratie représentative et démocratie participative car le projet donne lieu à la constitution « *d'un dispositif d'hybridation entre l'espace de la représentation et celui de la participation, passant à la fois par les hommes, les organisations et les savoirs* » (Jouve, 2005a) .

La conception de la ville même peut susciter une action collective « spontanée » et s'inscrire dans « le droit à la ville » affirmé par Henri Lefebvre (Lefebvre, 1972). À partir d'une analyse sociale et spatiale des dynamiques urbaines des années 1960, Henri Lefebvre décrit l'expansion des villes, la périurbanisation, la fragmentation urbaine. Afin de contrer ces

dynamiques, il affirme que les citoyens, quelle que soit leur condition sociale, ont le droit d'accéder aux aménités urbaines, les centralités, les lieux de sociabilité et de loisirs, un cadre de vie agréable (Costes, 2010). C'est dans cette perspective que les démarches de groupes d'activistes écologistes urbains peuvent s'appréhender (Reynaud-Desmet, 2012). Ces groupes revendiquent une prise en compte de la nature en ville et sa préservation en milieu urbain, dans la perspective de la ville durable. Ces mouvements se sont constitués autour d'une conception de la ville qui appelle à se réapproprier de manière individuelle ou collective l'espace urbain. Ces mouvements définissent des territorialités à partir de la rencontre entre des territoires-ressources, dotés de contraintes et d'atouts, et leurs modalités d'action. Ces mouvements sociaux et politiques⁴¹ s'inscrivent dans les luttes urbaines des années 1970 (Castells, 1973). Cependant, ils se distinguent des luttes précédentes marquées par une lecture marxiste de la société et affirment un principe d'appartenance limité à un groupe particulier, afin de faciliter l'individuation des conduites et l'autonomie des acteurs. « *Les formes hiérarchiques sont délaissées au profit de formes de participation directes ou décentralisées. De plus, ces mouvements sont le plus souvent associés à des acteurs jeunes et éduqués* » [...] (Reynaud-Desmet, 2012).

Si rares soient-elles, ces dynamiques ascendantes ne sont pas inexistantes. Ainsi, à la faveur de l'inscription de la concertation au cœur de plusieurs textes réglementaires (la loi de 1967 sur les ZAC et la révision de l'article L. 300 – 2 du code l'urbanisme), un collectif d'habitants du 13^{ème} arrondissement de Paris, constitué en association, s'est imposé comme partie prenante dans la concertation institutionnelle - et habituellement sans les habitants. Pour l'association Tam-Tam, il s'est agi de promouvoir le droit à l'information concernant le projet et le fonctionnement des politiques publiques, de faire valoir des connaissances historiques, sociales et économiques du quartier ainsi qu'une expertise d'usage (Renaud, 2001). La volonté de se positionner comme partenaire des acteurs institutionnels dans la concertation s'est appuyée sur une expertise associative, technique, professionnelle et sociale. En effet, l'association Tam-Tam poursuit une dynamique engagée dans les années 1960 par l'association Ada 13 (association pour le développement et l'aménagement du 13^{ème}

⁴¹ L'auteure s'est intéressée dans cet article à la « green guerilla », à la diffusion du vélo et au parking day.

arrondissement) contre l'opération Italie 13⁴². Les membres de Tam-Tam ont défendu une vision de la ville dans laquelle les fonctions urbaines sont mélangées et équilibrées (et non séparées), ce qui implique l'insertion du nouveau quartier dans le tissu urbain existant en préservant le patrimoine industriel notamment. L'action de cette association a abouti à la mise en place d'un comité permanent de concertation composé des parties prenantes et de personnalités extérieures et à une révision du projet d'aménagement. Ces succès s'appuient sur les compétences des membres de l'association qui ont mobilisé des ressources professionnelles, intellectuelles et un capital militant. Ces militants ont pris contact avec la sphère institutionnelle et politique, avec le monde des médias, avec l'université, mais aussi avec des professionnels de l'urbanisme et de l'architecture. Forte de ses réseaux, l'association s'est imposée dans le jeu institutionnel du système d'acteurs et sur le front de la contestation pour peser sur le projet (Nez, 2012).

Ces mouvements participatifs ascendants sont aujourd'hui peu fréquents en France, dans les projets urbains. Les réglementations ont favorisé la participation *top down*, pour lesquels il convient à présent d'envisager plusieurs aspects de la participation dans les projets et les territoires urbains.

Le code de l'urbanisme a été modifié dès 1985 et a invité les élus municipaux à organiser une concertation lors de certaines opérations d'aménagement que sont la révision du PLU, la délimitation d'une ZAC, l'impact sur le cadre de vie ou sur les activités économiques :

« Le conseil municipal délibère sur les objectifs poursuivis et sur les modalités d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées » (article L 300 – 2 du code de l'urbanisme, 1985).

⁴² L'opération Italie 13, lancée dans les années 1960 et arrêtée au début des années 1970, a entraîné le réaménagement de cette partie de l'arrondissement caractérisée par un habitat ouvrier et l'implantation d'usines, et la construction de 56 tours prévues, le développement de dalles (Texier, 2000; Connaissances des Arts, 2013)

Le passage de l'État centralisé, omniscient, garant de l'intérêt général et au-dessus des partis pris (Rosanvallon, 1998 ; Struillou, 2004) au transfert de compétences vers les collectivités locales a produit une rupture procédurale et administrative :

« Pour l'administration, il s'agissait de sortir du triptyque qui caractérisait le modèle ancien : décider – informer – défendre. Pour le public, passer d'une culture de l'opposition à une culture du dialogue. [...] Cette nouvelle procédure devait permettre de faire évoluer les attitudes. Il s'agissait d'asseoir autrement la légitimité des projets, de mettre fin au monopole des acteurs publics dans la définition de l'intérêt général et d'accepter l'idée que l'élaboration d'un document d'urbanisme ou la réalisation d'un équipement est tout autant un processus socio-politique que technico-administratif » (Hélin, 2001).

L'insertion de la concertation dans le code de l'urbanisme avait pour but de pallier un recul possible de la participation politique du fait des lois de décentralisation, tout en reconnaissant un transfert de compétences de l'État aux collectivités territoriales. Sous couvert de ce transfert de compétences, les acteurs publics locaux ont plus souvent eu l'impression qu'il s'agissait d'une obligation qui leur était imposée plutôt qu'un droit à la participation reconnu aux citoyens. Cependant, les collectivités territoriales disposaient d'une entière liberté pour organiser une concertation et les obligations étaient finalement peu contraignantes. Les modalités de la concertation sont déterminées par une délibération initiale du conseil municipal. La concertation doit accompagner l'élaboration et la réalisation du projet, et doit être ouverte à toutes les personnes concernées. La procédure de la concertation se clôt avec un bilan présenté au conseil municipal et mis à la disposition du public (Hélin, 2001).

Dans les faits, la concertation est souvent réduite à de l'information. Dans ce cas, la collective des observations du public, des habitants n'apparaît pas comme un objectif poursuivi, qui serait plutôt de valider un dispositif juridique afin de faire accepter le projet et d'éviter un recours au contentieux.

« Pour limiter le recours à l'exception d'illégalité, le législateur prévoit que les documents d'urbanisme et les opérations assujetties à concertation ne sont pas illégaux du seul fait des vices susceptibles d'entacher la concertation, dès lors que les modalités définies par la délibération organisant la concertation ont été respectées » (Struillou, 2004).

Dès lors, la mise en place de dispositifs participatifs s'inscrit dans une démarche descendante où les habitants ne sont qu'un des composants de ce fonctionnement administratif interne (Hélin, 2001 ; Blondiaux, 2007a), aux dépens d'un processus social et politique.

Dans le même temps, la conception du projet urbain est passée d'un modèle hiérarchique dans lequel le triptyque traditionnel d'acteurs – porteurs institutionnels du projet, urbanistes et services techniques – imposait aux habitants une opération d'aménagement à une « planification négociée » (Callon, 1986) qui intègre les citoyens et promeut la consultation *a minima*. Le projet est alors le fruit d'un arrangement de multiples facteurs qui se déploient dans le long terme. La planification n'est plus seulement un résultat c'est aussi un processus qui est, par nature, une production collective.

La contradiction entre les effets de la réglementation, les déclarations officielles des acteurs institutionnels et l'observation est particulièrement flagrante dans le projet de rénovation des Halles suivi et analysé par Camille Gardesse, de 2002 à 2009 (Gardesse, 2012, 2015). L'auteur rappelle que la Ville de Paris affirme vouloir concerter tous les publics, les touristes, les actifs, les associations, les habitants, les artistes. Cependant, tous ces publics n'ont pas été sollicités avec la même régularité, ni la même implication et certains publics ont été plus visibles et plus audibles sur la durée de la concertation. Les effets sur le projet sont difficiles à mesurer car il y a eu une concertation à deux vitesses entre les acteurs publics et les partenaires privés des Halles d'une part, et avec les publics d'autre part (Gardesse, 2012). En revanche, les catégories d'acteurs du public ont pesé sur la concertation elle-même et ont obligé les porteurs de projet à ouvrir les dispositifs participatifs, notamment à des collectifs de riverains et d'usagers qui se sont constitués ou non en association ou qui ont été sollicités lors d'enquêtes. Les acteurs qui se sont impliqués dans le long terme de diverses manières

ont gagné en expertise grâce à la participation aux réunions publics et à des actions collectives, et en construisant des savoirs techniques et théoriques.

Il convient à présent d'envisager la participation dans des projets urbains particuliers que sont les écoquartiers. Un éclairage particulier leur est consacré car ce type de projet d'aménagement porte les principes de la durabilité urbaine et devrait être exemplaire.

« Les éco-quartiers sont considérés comme un laboratoire de la ville du futur – une ville qui serait parvenue à entrelacer urbain et rural, à articuler enjeux écologiques, sociaux et économiques » (Bonard, Matthey, 2010).

En outre, l'échelle du quartier semble la « bonne échelle » pour la transcription de ces principes, plus grande que la ville et plus petite que celle de l'îlot. À travers quelques exemples de la littérature scientifique francophone récente, on interroge, à l'échelle du quartier, les modalités proposées pour nouer des objectifs techniques et environnementaux – qui sont le plus souvent retenus pour qualifier de durable un projet d'aménagement à l'échelle infra-urbaine, des ambitions économiques et sociales et la participation des habitants.

La participation des habitants au projet d'écoquartier est un des critères retenus pour la labellisation EcoQuartier, lancée lors de concours nationaux tous les deux ans depuis 2009, par le ministère de l'Environnement. Ainsi, le ministère indique-t-il dans le premier point de la démarche écoquartier :

« la nécessité de faire du projet autrement, en impliquant tous les acteurs de la ville, du citoyen à l' élu, mais aussi par l'offre d'outils de concertation et de suivi pour garantir la qualité du projet dans la durée et à l'usage ».⁴³

S'intégrant à un projet d'écoquartier, les dispositifs participatifs sont le plus souvent mis en place de manière *top down*, à l'initiative des porteurs de projets (élus locaux, services

⁴³ Source : <http://www.logement.gouv.fr/les-ecoquartiers>, consulté le 22/12/2016

techniques municipaux et professionnels de l'urbanisme et de l'architecture). Les enjeux de la participation pour les porteurs de projets ne sont pas univoques, au contraire, ils sont fonction du territoire et du projet. Cependant, les exemples suivants analysés par Michel Tozzi (Tozzi, 2014), rendent bien compte de la diversité des usages des dispositifs participatifs. Ces derniers peuvent être utilisés pour « *faire de la pédagogie du développement durable* » (Zetlaoui-Léger et al., 2013), c'est-à-dire expliquer aux habitants un ensemble de « bonnes pratiques » et imposer des comportements normalisés. Cela peut concerner la gestion de l'énergie, de l'eau ou des déchets. L'habitant est alors considéré comme un « *usager passif* » par les gestionnaires du parc de logement à qui il faut inculquer les « *bons gestes écocitoyens* » (Tozzi, 2014). Les éléments environnementaux sont des objets régulièrement investis et mis au cœur des dispositifs participatifs par les porteurs de projet : « *la végétalisation et le verdissement sont systématiques mobilisés pour la requalification esthétique et écologique* » d'un quartier (Tozzi, 2014). Ainsi la gestion des jardins collectifs peut-elle être un facteur d'*empowerment* des habitants (Maurin, 2004 ; Calvès, 2010 ; Bacqué, Biewener, 2013). La notion d'*empowerment* est ici entendue ici comme le processus qui permet d'acquérir du pouvoir. C'est « la capacité des individus et des collectivités à agir pour assurer leur bien-être ou leur droit de participer aux décisions les concernant » (Calvès, 2010). Ce principe guide la recherche et l'intervention sociale auprès des populations marginalisées et pauvres depuis plusieurs décennies aux Etats-Unis. Surtout, l'idée qui prévaut c'est, d'une part que « *la dynamique sociale est plus importante que le jardin lui-même* » (Tozzi, 2014) et d'autre part, que le fonctionnement de ces territoires provisoires par un collectif conduit à élaborer des normes communes, propres au contexte spatial et social.

« *les espaces collectifs des écoquartiers sont utilisés par les porteurs de projet comme des « couteaux-suisses » d'une éducation sanitaire, sociale et écologique* » (Tozzi, 2014).

Cependant l'énonciation de normes comportementales fait apparaître des ambiguïtés dans le projet et dans la participation. En effet, ceux qui n'appliquent pas ces normes ou qui ne

s'impliquent pas dans les dispositifs participatifs sont *ipso facto* marginalisés. L'exclusion de groupes de population conduit au risque de gentrification de l'écoquartier.

Les enquêtes à l'échelle nationale menées par Jodelle Zetlaoui-Léger auprès de chefs de projet et de collectivités territoriales apportent un autre éclairage à la participation des habitants dans les écoquartiers (Zetlaoui-Léger et al., 2013). Je citerai quelques-uns de ces résultats qui s'inscrivent dans la continuité de mes lectures, qui confirment mes observations mais aussi ceux qui révèlent un décalage avec des attendus supposés.

Pour les collectivités territoriales ayant répondu au concours du ministère de l'Environnement pour la labellisation EcoQuartier, l'organisation de dispositifs participatifs est devenue une caractéristique valorisante et intrinsèque du projet, mais ce ne l'était pas lors de la première campagne.

Premier résultat à souligner, pour 51,7 % des chefs de projet (sur 87 questionnaires renvoyés), les projets d'écoquartiers n'entraînent pas systématiquement une plus grande implication des habitants (Zetlaoui-Léger et al., 2013 ; Chelzen, Jégou, 2015). Cependant, la qualification de l'implication des habitants est relative à la conception que les chefs de projet en ont, entre quelques moments particuliers et co-élaboration. Quant aux collectivités territoriales (50 réponses), 44 avaient déjà eu une expérience dans la participation. Les dispositifs⁴⁴ expérimentés pour la participation ont, pour la plupart, une vocation informative ou consultative. Cependant, les auteurs de l'enquête notent que l'organisation d'ateliers d'urbanisme ne s'est pas généralisée - alors que c'est une pratique répandue pour les architectes - et la présence des habitants n'est pas fréquente dans les ateliers de programmation-conception, dans les instances de décisions, dans les jurys de concours. Les maîtres d'ouvrage sont « *réticents à accepter de partager, même de manière très relative, leur pouvoir de décision avec les citoyens* » (Zetlaoui-Léger et al., 2013).

⁴⁴ Réunion publique; brochures, plaquettes et documents d'information ; forums, blogs ; fête, expositions, balades urbaines ; ateliers d'urbanisme.

L'évaluation de la participation s'adosse aussi sur les objectifs et les attendus des habitants par les porteurs de projet qui sont énoncés de la manière suivante :

- *la compréhension, l'appropriation du projet et l'adhésion au projet ;*
- *la co-conception, co-fabrication, implication dans des choix d'éléments de projet* (Zetlaoui-Léger et al., 2013)

Dans les études urbaines comme en environnement, les auteurs s'interrogent sur la prise en compte de la parole des participants, sur leur degré d'implication dans le processus, autrement dit sur l'évaluation de cette pratique.

L'évaluation de participation

Outre le fait d'être une instance de la gouvernance territoriale, une des questions fortes de la recherche est l'évaluation de l'efficacité des dispositifs participatifs (Reed, 2008 ; Bacqué, Gauthier, 2011). Depuis le modèle pionnier d'Arnstein, de nombreux modèles ont été proposés (Arnstein, 1969; Pretty, 1995; Zetlaoui-Léger, 2005; Beuret, Dufourmantelle, et Beltrando, 2006; Beuret, Pennanguer, et Tartarin, 2006; Raymond, 2009).

Sherry Arnstein (Arnstein, 1969) a formalisé un modèle, et utilisé une échelle de huit phases pour le représenter (encadré 1.3⁴⁵).

Dans les échelons les plus bas, l'implication des participants est inexistante : dans la « manipulation » et la « thérapie », l'objectif de la participation est de formater les participants afin d'obtenir leur soutien, et en mobilisant des techniques de marketing. Dans les trois échelons les plus haut, les citoyens jouissent d'un pouvoir effectif, qui se traduit soit par le partenariat, soit la délégation de pouvoir, soit encore le contrôle citoyen. Dans le partenariat, des comités sont mis en place et associent citoyens et représentants de l'autorité publique. Ces comités sont responsables des décisions et de la planification des

⁴⁵ Dans les encadrés a été souligné la nomenclature désignant les différentes modalités et degrés de participation.

opérations. Dans la délégation de pouvoir, les citoyens occupent une position majoritaire (ou disposent d'un droit de veto) qui leur confère l'autorité réelle sur le plan de la décision, ainsi que la responsabilité de rendre compte publiquement de tout ce qui concerne le programme. Avec le contrôle citoyen, les tâches de conception, de planification et de direction du programme relèvent directement des citoyens, sans intermédiaire entre eux et les bailleurs de fonds du programme. Entre les deux catégories, la participation relève de la « coopération symbolique » qui comprend l'information, la consultation, la réassurance, et qui permet de légitimer la participation. L'information correspond à un flux d'information à sens unique, sans mise en place de canaux assurant l'effet retour (*feed back*). La consultation n'offre aucune garantie à la prise en compte des suggestions et des attentes des participants. Il s'agit d'un simple rituel le plus souvent sans conséquence. La réassurance consiste à autoriser ou même inviter des citoyens à donner des conseils et à faire des propositions mais en laissant ceux qui ont le pouvoir, seuls juges de la faisabilité ou de la légitimité de ces propositions.

Encadré 1.3 - L'échelle de la participation d'Arnstein (1969)

Cette échelle de l'évaluation de l'implication du public a été depuis lors nuancée et enrichie. Jules Pretty (Bass et al., 1995 ; Pretty, 1995), professeur en environnement dans le comté de l'Essex, propose une analyse composée de sept degrés : la manipulation participative, la participation passive, la consultation, la participation par incitation matérielle, la participation fonctionnelle, la participation interactive et la mobilisation autonome (encadré 1.4).

Dans les plus faibles degrés de participation, la manipulation est reprise mais sa signification est modifiée et désigne un prétexte pour des représentants non élus de légitimer leur action ou leur pouvoir : la participation est alors un simulacre. La participation passive, qui est l'échelon qui vient au-dessus de la manipulation, désigne la manière dont les participants sont investis – dans un sens passif et non actif : l'administration ou les porteurs

de projet informent les participants des décisions prises et n'écourent pas leurs avis. Lors de la consultation, les parties prenantes sont consultées ou répondent à des questions. Des personnes extérieures au projet définissent le problème et le processus de collecte des informations. Ainsi, contrôlent-elles les analyses qui en découlent. Cependant, dans ce processus, les parties prenantes ne sont pas impliquées dans la prise de décision et les professionnels n'ont aucune obligation de prendre en compte leurs avis. Le cinquième degré correspond à la participation fonctionnelle, c'est-à-dire que la participation est un des moyens pour réaliser les objectifs du projet, notamment la réduction des coûts. Cette modalité peut paraître interactive et signifier une prise de décision partagée, mais elle apparaît seulement quand les décisions importantes ont déjà été prises. Au pire, les populations locales peuvent encore être cooptées pour servir des objectifs externes. Dans la participation interactive, la population participe au diagnostic partagé (*joint analysis*), à l'élaboration de plans d'action et à la formation ou au renforcement des institutions locales. La participation est considérée ici comme un droit, ce qui implique des démarches interdisciplinaires, l'éclairage de différentes perspectives et la mise en œuvre de processus d'apprentissage. À mesure que les groupes prennent le contrôle des décisions locales et déterminent la façon dont les ressources disponibles sont utilisées, ils ont un intérêt dans le maintien des structures ou des pratiques. Le plus haut degré d'implication des populations, c'est la mobilisation spontanée ou autonome qui désigne la manière dont les gens prennent des initiatives indépendamment des institutions externes, sans toutefois les rejeter, car ils ont besoin de leurs conseils techniques, mais ils gardent le contrôle sur la façon dont les ressources sont utilisées. Ce type de mobilisation peut se généraliser si les gouvernements et les associations assurent un soutien favorable.

Encadré 1.4 - Les critères d'évaluation de la concertation selon Jules Pretty

Cette méthodologie de l'évaluation de la participation a été élaborée dans le contexte particulier qu'est l'accès aux ressources dans les pays en développement. Pourtant, les populations concernées dans le projet sont également impactées dans leur accès à la

ressource et/ou dans leur mode de vie et d'existence. À la différence de Jules Pretty, Richard Raymond (2009) s'intéresse à l'environnement dans les pays développés. Sa réflexion sur la « société civile » comme « nouvel » acteur de l'aménagement le conduit à proposer un modèle d'évaluation de l'implication de la société civile, composé de sept degrés et représenté par une flèche (encadré 1.5).

Ces degrés sont la sensibilisation, l'information, la consultation, la concertation, la co-construction de la décision publique, la gestion participative, l'autogestion. La sensibilisation du public consiste en la diffusion d'idées générales qui guident des principes d'action, depuis des acteurs institutionnels vers la société civile. L'objectif est moins l'adhésion que la non-contestation. L'information s'inscrit dans une perspective pédagogique, car il s'agit de « faire comprendre et partagé par la société civile un diagnostic fait par d'autres » (Raymond 2009). Aucun retour n'est attendu. La consultation consiste en la collecte d'avis de la société civile sans que ceux-ci n'impactent nécessairement le projet. La concertation réunit une pluralité d'acteurs dans le but d'aboutir à une décision partiellement négociée et en partie prise par d'autres instances administratives ou politiques. La co-construction de la décision publique correspond à la co-élaboration d'un projet qui est réalisé par l'autorité administrative concernée. La gestion participative désigne la gestion d'un projet menée par des représentants de la société civile et par des acteurs institutionnels. Enfin, l'autogestion correspond à un renversement de la conduite du projet : les représentants de la société civile sont chargés de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un projet, tandis que les autorités publiques garantissent la validité juridique du projet.

Encadré 1.5 – Le modèle d'évaluation de l'implication de la « société civile » (Raymond 2009)

L'intérêt de ce modèle est qu'il articule l'implication des citoyens dans la prise de décision ou dans la gestion du projet à l'échelle spatiale du projet. Ainsi l'implication des citoyens s'approfondit-elle à mesure que le projet concerne un territoire familier ; à l'inverse, la participation s'atténue à mesure que le projet concerne un territoire plus vaste.

Jean-Eudes Beuret, comme Pretty et Raymond, s'est intéressé à la dimension environnementale de projets agricoles ou ruraux, dans les pays en développement (Beuret, 2011) ou des pays développés (Beuret, 2003). Il a formalisé sa méthodologie de l'évaluation de la participation par deux représentations graphiques. La première est un arbre utilisé comme métaphore de la concertation en environnement et pour désigner un processus, un « itinéraire » (Beuret et al., 2006) qui se développe dans le temps. Cependant, c'est une autre formalisation qui a retenu mon attention. C'est une figure d'escalier (Beuret, Dufourmantelle, et al., 2006) où la largeur de l'assise de chaque marche ne correspond pas à une participation approfondie, mais où l'ascension de ces marches correspond à un degré croissant de la participation. Il y a donc six degrés : la communication, l'information, la consultation, le dialogue, la concertation et la négociation (encadré 1.6).

La participation passive ou la manipulation, développée par les deux auteurs précédents, n'est pas mentionnée en tant que telle. Cependant, la communication, telle qu'elle est définie dans la démarche RELIEF (REseau support de la concertation, LIens entre catégories d'acteurs, Espaces d'action collective et Effets sur l'objet de la concertation) s'en approche puisqu'elle vise à obtenir l'adhésion du public. La phase information correspond à la transmission d'information depuis les gestionnaires et les porteurs de projet vers le public et les autres acteurs. L'information est indispensable au développement de la capacité d'agir des parties prenantes. Lors de la consultation, les porteurs de projet collectent les avis des parties prenantes. Il n'y a pas de partage de la prise de décision, pas plus que n'est garantie la prise en compte des avis et opinions exprimés ou un débat entre les parties prenantes. Dans le dialogue, les échanges n'ont pas de finalité précise et explicite, autre que le fait de mieux se connaître et de mieux se comprendre. La concertation s'appuie sur des interactions horizontales entre les participants. L'objectif est de construire une vision, des objectifs et des projets communs, en vue d'agir ou de décider ensemble. La concertation n'implique pas un partage du pouvoir entre les parties prenantes. La prise de décision n'est pas l'objectif premier de la concertation. L'objectif de la négociation est d'aboutir à un accord entre les participants. Le processus est basé sur des rapports de force.

Encadré 1.6 - Les formes de la participation d'après J.-E. Beuret (2006)

Durant un cycle participatif, les différentes formes de la participation ne sont pas exclusives les unes des autres. Selon les moments et les avancées du projet et du débat, on passe d'une forme à une autre. Cette porosité est rendue possible car ce modèle intègre les directions des flux d'information. Quand les informations ont une circulation horizontale, cela implique une égalité des statuts ; en revanche, quand les informations circulent de manière verticale, cela signifie que les différences de statuts des parties prenantes organisent cette dynamique communicationnelle.

Ce dernier modèle est intéressant car il mentionne les interactions horizontales et verticales, ainsi que les différentes formes et moments d'un cycle participatif. Cependant, il implique, comme celui de Pretty et de Raymond, des catégories d'acteurs dont l'usage de la ressource modifie profondément l'environnement et le modèle économique local. Or, cela ne correspond pas à mes cas d'étude où, d'une part, la société civile est mobilisée à travers les habitants ; et d'autre part, la dimension conflictuelle ne peut pas être évacuée ou traitée à part. En effet, les conflits en aménagement et en environnement ont souvent été étudiés en tant que tels (Lolive, 1997c ; Ollivro, 1997 ; Blatrix, 2000, 2002 ; Fourniau, 2001 ; Lecourt, 2003 ; Subra, 2006 ; Darly, Torre, 2008 ; Villeneuve et al., 2009 ; Cadoret et al., 2013) . Néanmoins, la controverse et le conflit font partie du processus participatif. D'une part, les acteurs porteurs de la contestation, du conflit sont aussi ceux qui sont le plus impliqués dans le processus (Drozd, 2016a) ; d'autre part, la controverse est un moment d'accélération de la participation qui révèle les perceptions et les usages du territoire des parties prenantes. Patrice Melé qualifie les conflits comme des « *moments de dramatisation du débat public* » (Melé, 2003). La complémentarité entre participation et controverse est à rappeler lorsqu'il s'agit de dispositifs participatifs organisés dans le cadre de projets urbains durables, car ils s'inscrivent dans une démarche *top down* et relèvent de la participation institutionnalisée où les habitants, les citoyens sont sollicités, invités à la participation. Il ne s'agit donc pas de « débat sauvage » (Mermet 2007, cité par Bobbio, Melé, 2016). Le moment conflictuel s'avère être une approche particulièrement « *féconde pour étudier les relations entre*

habitants, territoires et action publique » (Melé, 2003). Les conflits et les controverses en aménagement et en environnement sont des révélateurs de territorialité (Lolive, Tricot, 2001 ; Lolive, 2003 ; Mormont et al., 2006) et d'identité collective (Melé, 2003). en construction. L'opposition au projet, la controverse et le conflit font se rassembler des individus différents autour d'idées communes, de représentations partagées du territoire, ce qui implique « *une définition territoriale d'un espace à protéger, à préserver de certaines dynamiques* » (Melé, 2003). Le conflit admet une mise en récit (Lussault, 2001). Il peut être alors lu comme un objet venant perturber une organisation spatiale et sociale. De ce fait, il fait naître des controverses portées par des individus qui montent en généralité (Boltanski, Thevenot, 1991; Hamel, 1991) afin de donner une plus grande portée à leurs protestations et leurs oppositions (Dziedzicki, 2013). Ainsi naît l'action collective (Lévi et al., 1978 ; Sampson et al., 2005 ; Pereira, 2007 ; Willer, 2009). L'action collective mobilise des acteurs individuels et collectifs et les associe pour se coordonner. En rassemblant des acteurs différents, donc des visions différentes du projet, et en favorisant les échanges, l'action collective a des impacts sur les représentations individuelles et collectives, sur les connaissances et sur l'action (Mormont et ali., 2006). Ces effets ont lieu à la faveur des processus participatifs qui sont autant de moment d'apprentissage (Melé, 2003).

Cependant, il n'y a pas un schéma unique à tous les conflits en aménagement. Ceux-ci résultent de chevauchements d'enjeux structurels (qui concernent les processus de décision) et d'enjeux substantiels (qui concernent les effets de la prise de décision). Jean-Marc Dziedzicki (2003) propose une typologie des conflits en aménagement en s'appuyant sur les travaux de Elliott (Elliott, 1988) (voir encadré 1.7) :

- le conflit « fondé sur les incertitudes » repose sur les impacts potentiels de la mise en œuvre de la politique ou du projet. Cette incertitude renforce les conflits substantiels et de procédure ;
- le conflit « substantiel » s’attache aux conséquences de la décision. Le conflit traduit dans ce cas un désaccord sur le contenu de la décision ;
- le conflit « de procédure » remet en cause le processus de décision. Sans contester un ordre social donné, un conflit peut exprimer des attaques adressées aux modes de décision;
- le conflit « structurel » concerne les relations de pouvoir. Ce sont les fondements de la décision politique qui sont remis en cause : l’équité, la justice, la règle de la majorité et les droits des minorités.

Encadré 1.7 – les composantes du conflit d’après J.- M. Dziedzicki (2003)

L’analyse des conflits invite à s’intéresser aux formes de la mobilisation collective, à l’organisation des habitants mobilisés, aux stratégies d’acteurs, à l’idéologie mobilisée, aux valeurs portées, aux discours produits, aux représentations de l’espace, ainsi qu’à la dimension spatiale et territoriale du conflit. Ces composantes seront reprises pour décrire les scènes de participation.

Quand la participation s’institutionnalise (Blatrix, 2002) ou devient un passage obligé (Blondiaux, 2002), le risque est grand de provoquer amertume et désillusion des parties prenantes (Reed, 2008 ; Sinclair et al., 2008). Si la participation est considérée comme un partage du pouvoir entre les parties prenantes, alors c’est de la « poudre aux yeux » (Sinclair et Diduck, 2016). En effet, la prise de décision s’appuie, en dernier ressort, sur un fonctionnement établi par la loi, avec des acteurs dont le rôle dans la prise de décision est défini dans le cadre de la loi. Certes, le public peut influencer la décision, et c’est sans doute là qu’il faut étudier la portée de la participation.

Ainsi, en interrogeant les méthodologies existantes et en déplaçant la focale d’interprétation de la participation, de l’évaluation à l’apprentissage social (*social learning*) (Bandura, 1976), il est possible de réévaluer le rôle de cette pratique sociale et politique et de l’envisager

comme une composante de la durabilité (Parson, Clark, 1995 ; Luks, Siebenhüner, 2007 ; Stagl, 2007 ; Tàbara, Pahl-Wostl, 2007). Envisager la participation du public comme un exercice de la citoyenneté et un apprentissage civique peut apporter une approche novatrice et prometteuse de la participation (Diduck et al., 2002, p. 200 ; Lichterman, Eliasoph, 2014). À ce titre, pour Sinclair et Diduck (2016), la participation devrait soutenir la capacité des citoyens à s'engager. Ce déplacement de point de vue répond aux appels à la gouvernance environnementale et à la participation du public (Côté et Gagnon, 2005). L'environnement serait même le domaine le plus adéquat pour impulser la participation, car les formes délibératives de la participation favoriseraient l'apprentissage social, la constitution de comités consultatifs ou d'organismes de suivi et de surveillance, et l'élaboration collective de critères d'évaluation. Aussi, l'évaluation environnementale permettrait un investissement individuel et collectif durable (Nelson, Serafin, 1996 ; Muro, Jeffrey, 2008).

L'apprentissage social est influencé par la théorie de la communication d'Habermas dans laquelle il insiste sur les processus de la prise de décision, sur la délibération et la formation (Habermas, 1987, 1997). Dès lors, deux dimensions de l'apprentissage social sont à retenir : l'apprentissage social comme pratique sociale pour faire avec l'incertitude dans un monde complexe et dans un contexte de durabilité⁴⁶ (Garmendia, Stagl, 2010) ; l'apprentissage social comme dynamique cognitive et sociale dans une perspective d'éducation à la citoyenneté (Diduck et al. 2002; Sinclair et Diduck 2016). L'apprentissage social prend place dans les prises de décision en environnement et affirme que le processus est aussi important que le résultat. La compréhension du projet par la société, son acceptation voire son adhésion a autant de valeur que la réussite du projet lui-même (Gendron, Vaillancourt, 2003 ; Gendron et al., 2016). La société en tant que communauté élargie de pairs est autant mobilisée que les experts (Garmendia, 2010).

L'apprentissage social a lieu lorsqu'il y a des interactions sociales (Vygotski, 1997) : la transmission d'informations, de faits nouveaux et la délibération (Reed et al., 2010). Ce qui signifie qu'une campagne d'information par l'intermédiaire des médias ne peut être qualifiée d'apprentissage social.

⁴⁶ Voir infra

L'apprentissage social implique un changement de regard dans la compréhension du problème, du projet discuté. Ce changement peut être superficiel quand il s'agit de collecter et de rassembler des informations nouvelles. Il peut être approfondi quand il s'agit de faire évoluer une attitude, une vision du monde, une posture. L'apprentissage peut se faire, non plus selon un cursus formel et habituel, mais par des expériences positives d'investissement actif. L'accent est alors mis sur les liens que les personnes impliquées font entre l'expérience, l'expérimentation et la réflexion (Freire, 1974). Ces interactions peuvent s'effectuer entre pairs, mais aussi avec des scientifiques et des experts qui sont autant de personnes ressources (Garmendia, Stagl, 2010 ; Sinclair, Diduck, 2016). L'apprentissage social implique des interactions à différentes échelles, entre individus, entre individus et petits groupes, entre petits groupes et communautés de pratiques élargies (Wenger, 2005). Ainsi, les idées et les attitudes apprises par les membres d'un groupe restreint doivent-elles diffuser aux membres des communautés de pratiques élargies. Dès lors, les techniques de participation et d'information peuvent être distinguées en fonction du volume d'information échangée et de la diversité des catégories d'acteurs impliqués (voir Tableau tableau 1.5).

Première partie. La participation des habitants à des projets urbains durables peut-elle être une réponse à la crise urbaine ?

Techniques passives d'information du public		
Publicités	Articles vedettes	Dépôts d'information
Conférences	Insertion dans la presse	Presse
Documents imprimés	Reportages techniques	Télévision
Sites internet		
Techniques actives d'information du public		
Séances d'information	Personne ressource	Salons communautaires
Panels d'experts	Bureaux extérieurs	Excursions
Information hotline	Maisons ouvertes	Assistance technique
Jeux de simulation		
Techniques des petits groupes		
Réunion d'information	Enquêtes	Entretiens
Réunion en petit format		
Techniques des grands groupes		
Audiences publiques	Fiches d'intervention	Mail, téléphones et internet
		enquête
Techniques de résolution de problèmes en petits groupes		
Comités consultatifs	Jury citoyen	Jury
Consensus	Médiation et négociation	Médiation collective
Jeu de rôles	Groupes de travail	
Techniques de résolution de problèmes en grands groupes		
Ateliers	Sondage interactif	Partage des cercles
Site web et chat	Conférence de recherche futur	

Tableau 1.5 Les techniques disponibles de participation du public utilisée dans l'évaluation environnementale (d'après Sinclair et Diduck 2016⁴⁷)

⁴⁷ Sources: Rowe and Frewer (2005); Diduck et al. (2015); International Association for Public Participation (2014).

La question de l'évaluation de la participation a été examinée par des chercheurs de différents champs académiques. Elle ouvre un questionnement sur les effets politiques et sociaux de la participation. Ces interrogations sont au centre de l'approche politiste de la participation dont un aperçu est proposé à présent.

Participation et démocratie participative

La démocratie participative désigne « *l'ensemble des procédures, instruments et dispositifs qui favorisent l'implication directe des citoyens dans le gouvernement des affaires publiques* » (Rui, 2013).

Il peut sembler surprenant d'interroger la démocratie dans sa dimension participative, car il ne peut y avoir de démocratie sans participation. Cette notion, développée dans le monde anglo-saxon depuis les années 1960, s'est largement répandue dans les champs académiques et sociaux. Pendant de la crise de la démocratie représentative (Blondiaux 2007) et de la méfiance croissante à l'égard des partis politiques traditionnels et de l'État (Jouve, 2005a ; Gaudin, 2010), le succès de la démocratie participative serait dû à sa capacité à réactiver l'idéal démocratique, c'est-à-dire celui d'une démocratie directe telle qu'elle fut pratiquée à Athènes (Godbout, 2005). « *Le désir de participation a donc été porté par des mobilisations collectives et des mouvements sociaux qui désespéraient de se faire entendre par les partis classiques* » (Gaudin, 2010), mais aussi par « *un deuil jamais accompli de la parole directe des citoyens* » (*id.*). La participation fonctionne comme une métonymie de la démocratie participative. Elle s'affirme comme une pratique contestataire des pratiques électorales traditionnelles qui fondent la légitimité des représentants élus. La légitimité parlementaire s'appuie sur un accord collectif conventionnel et construit, par une « *montée en généralité* » des points de vue individuels (Boltanski, Thevenot, 1991 ; Lolive, 1997b). Cet accord se structure par le compromis entre des intérêts divers, sans pour autant faire disparaître des visions du monde différentes.

La participation s'adosse sur une diversité de catégories d'acteurs, dont celle des non-experts. Parmi ceux-ci, des individus s'engagent davantage que d'autres, ils deviennent des

passeurs. L'existence de passeurs est rendue possible par le projet, la « ville de papier » (Heffernan, 2014). Ces passeurs proviennent du monde associatif, des techniciens autour des élus, des animateurs locaux, des militants et passent au monde politique, au monde de l'action publique (Thoenig, 1987). Ils sont animés par l'esprit d'expérimentation. Ils constituent des réseaux et des milieux de compétences. Ils deviennent des médiateurs entre administrations, acteurs socio-économiques et citoyens. Ces passages se produisent également au sein d'organisations, des corps intermédiaires - syndicats, partis politiques, associations - ; ce qui contribue à ériger des passerelles. Ces acteurs apportent conseils, expériences, parfois moyens aux projets ; ils assurent un rôle de formation, d'école pour des militants de l'action collective et de futurs cadres politiques. Ainsi, les associations qui se sont investies dans le développement social des quartiers dans les années 1980, dans le cadre de la politique de la ville, ont-elles permis à des individus de passer d'un monde à l'autre (Jazouli, 1992 ; Hajjat et al., 2008). Ces organismes et ces individus ont favorisé l'apprentissage de savoirs partagés entre acteurs.

Les recompositions administratives et juridiques du territoire et l'invention de nouveaux territoires que sont le quartier et la métropole s'accompagnent de la mise en place d'instances participatives. La métropole apparaît comme une échelle pertinente à questionner car elle est le lieu par excellence des effets de la globalisation de l'économie et se trouve confrontée à des dynamiques opposées (Jouve, 2005a). En effet, l'agglomération parisienne, comme vaste ensemble urbain marqué par la fragmentation socio-spatiale (Drozdz, 2016 ; Sassen, 1996) et le délitement des liens sociaux et politiques (Préteceille, 2006), demeure le théâtre des contestations sociales (Nez, 2011a, 2016a). Celles-ci sont le signe d'une transformation du contrat social liant la sphère du politique à la société civile, et de la défiance à l'égard du politique. « *Les bases de l'ordre politique dans les démocraties occidentales ont longtemps reposé sur deux grands principes : la centralité des élus, bénéficiant de la légitimité issue de l'élection, et une approche universaliste de la citoyenneté organisée par l'État* » (Jouve, 2005). Ces mouvements mettent en cause les conditions de production des politiques publiques. Ils promeuvent de nouvelles problématiques qui ne se

prêtent pas à un traitement par des politiques sectorielles mais requièrent des approches intégrées, la recherche de combinaisons entre des institutions dont les logiques, les modes d'action et les temporalités ne se recoupent pas. Le recours à la participation à l'échelle locale est alors considéré comme une solution, une réponse à la défiance du politique. On attribue à la participation la capacité à refonder le lien entre la sphère du politique et la société civile sur de nouvelles bases.

En France, la démocratie participative a connu un nouvel élan avec la mise en place de la loi portant sur la démocratie de proximité (2002) et la formation des conseils de quartier (Humain-Lamoure, 2008). Cet échelon de la participation qui semble, *a priori*, remporté l'adhésion des élus et des populations, au moment de sa mise en application, est en fait porteuse d'ambiguïtés qu'il convient de lever (Blondiaux, 2001). En effet, le conseil de quartier, institué de manière obligatoire dans les communes de plus de 80 000 habitants et recommandé dans les communes de plus de 20 000 habitants, est communément considéré comme l'échelon qui convient à la démocratie participative, car elle favoriserait la prise de parole des citoyens. Cependant, les conseils de quartier risquent fort d'être utilisés par les habitants comme un *bureau des plaintes* et par les élus comme *caisse de résonance* de la vie des quartiers, comme moyen de repérer et de recruter des conseillers éventuels. D'autre part, la participation aux conseils de quartier interroge le fonctionnement démocratique de cette instance : qui participe ? avec quelle légitimité et quelle représentativité ? quelle est la valeur des prises de parole des participants dans cette instance ? quelle est la portée de la délibération ? Les populations qui participent au conseil de quartier sont en priorité, celles qui sont les mieux intégrées socialement et les mieux formées intellectuellement. Elles y investissent leur énergie et y exercent leurs compétences. A l'inverse, les étrangers, les jeunes, les plus démunis sont souvent absents de ces instances, et non représentés. La prise de parole en public est conditionnée par le degré de l'intégration sociale, la maîtrise de compétences oratoires et rhétoriques (Chelzen, Jégou, 2015). Ce qui a pour corollaire le risque d'une exclusion sociale doublée d'une exclusion politique (Blondiaux, 2008b).

La question de la représentativité se double de la question de la légitimité. Celle-ci relève d'un accord tacite et conventionnel qui hiérarchise les acteurs et, de ce fait, leurs

interventions sur la scène publique. La parole du Maire n'a pas la même portée que celle des autres participants : élus, experts techniques, militants associatifs, habitants. Chaque catégorie d'acteur s'exprime selon un registre de langue qui lui est propre. Cependant, c'est sans doute moins le niveau d'étude ou la catégorie sociale qui s'avère la variable la plus décisive dans l'implication, et plutôt l'enracinement dans le quartier et la légitimité que confère une installation ancienne dans les lieux. Dans ces « *forums hybrides* » (Callon et al., 2001) coexistent des acteurs aux niveaux d'information, de maîtrise des dossiers et de la législation, aux ressources rhétoriques ainsi qu'à la capacité d'agir très différents.

La mise en place de procédures participatives à l'échelle locale oblige les élus à revoir les modalités de l'action publique. Les rôles des professionnels et des services techniques sont modifiés car les étapes habituelles de prise de décision sont bouleversées. En effet, les acteurs publics et les professionnels sont contraints à de nouvelles formes de présentation et de justification des projets. Ils doivent expliciter les enjeux, accepter de ne pas être en position d'autorité et de décision, mais au contraire en position d'écoute et de débat (Hélin, 2001 ; Renaud, 2001 ; Blondiaux, 2007b ; Carrel, 2013a). Pour les porteurs du projet, cette procédure peut déboucher sur un abandon du projet, alors que, dans une procédure traditionnelle, le projet serait accepté.

Le concept de démocratie participative recouvre aussi le concept de délibération. Dans cette perspective, la participation citoyenne répond à des objectifs politiques qui passent notamment par la relégitimation du système politique. Ce qui intéresserait les acteurs publics lorsque la participation citoyenne et des processus délibératifs sont mis en place, c'est l'acceptation sociale des décisions. Ainsi, « *en poussant les associations à participer à l'élaboration des choix publics, la participation citoyenne les détournerait de leur vocation initiale de contestation et de critique. Par ailleurs, la délibération permet d'évaluer les rapports de force pour prévenir les oppositions éventuelles. Elle constituerait un mode d'action publique adapté à la complexité de sociétés modernes où coexistent des sphères de plus en plus autonomes et auto-référentielles* » (Blondiaux, Sintomer, 2002). Le concept de démocratie délibérative prend sa source chez le philosophe allemand Jürgen Habermas. Selon lui, une décision est légitime non pas parce qu'elle exprime la volonté générale, mais

parce qu'elle est garantie par la procédure de la prise de décision dans laquelle se place la délibération de tous. Celle-ci requiert l'organisation de débats auxquels peuvent participer tous ceux que la décision concerne. Ces débats ouvrent un espace de discussion et de liberté « où les habitudes sociales et les représentations conventionnelles peuvent être questionnées et leur acceptabilité mises à l'épreuve » (Dupeyrix, 2009). Cet espace public repose sur un principe de transparence, d'information et de formation. De la discussion et de la confrontation des participants dans un espace public, s'élaborent des normes n. «Selon l'éthique de la discussion, une norme ne peut prétendre à la validité que si toutes les personnes qui peuvent être concernées sont d'accord (ou pourraient l'être) en tant que participants à une discussion pratique sur la validité de cette norme» (Habermas 1986, cité par Bouvier 2007). Cette attention à la délibération fait écho à la complexité de la société.

Cependant, les instances de la participation peuvent aussi être de véritables scènes de délibération entre les différents acteurs. Peuvent y prendre place des échanges discursifs ou informatifs, des confrontations d'intérêts, des questions très banales et prosaïques ou des visions du quartier et de la ville. Aussi, quand les habitants réfléchissent et travaillent ensemble autour d'un dossier commun, d'un projet d'aménagement, la *délibération* permet l'expression de l'expertise profane ou d'usage des habitants (Callon et al. 2001 ; Blondiaux 2005), face à l'expertise des services techniques. Elle oblige les uns et les autres à écouter les intérêts divergents, les croyances des autres ; elle offre alors une scène d'expression de discours différents. C'est donc une scène de l'expression démocratique.

Ces nouvelles pratiques contribuent à bouleverser le monopole supposé des représentants élus sur la définition de l'intérêt général et des experts sur la définition des données techniques des problèmes et à faire entendre des arguments des usagers ou des habitants qui jusque-là ne pouvaient pas l'être. Si certains dispositifs instrumentalisent la délibération et la participation à des fins de marketing politique, leurs commanditaires prennent le risque de détruire l'idéal démocratique dont ils se réclament et de miner par là même la légitimité qu'ils recherchent (Blatrix, 2007, 2009).

La démocratie participative interroge aussi les modèles de gouvernement qu'elle met en place et notamment la gouvernance. La gouvernance désigne un système qui régit l'action collective,

« une conduite collective décisionnelle, réunissant tous les acteurs territoriaux selon un mode partenarial, en vue d'une planification et d'une gestion mieux intégrée des ressources et d'une prise en considération des conséquences environnementales et sociales des changements. Cette gouvernance s'appuie sur une participation citoyenne et responsable » (Côté, Gagnon, 2005).

La diversité d'acteurs, les processus institutionnels innovants, les changements dans les comportements agissent comme des outils de contrôle démocratique (Commission européenne, 2003). Fonctionnant sur un large spectre de modalités, à la différence du gouvernement où les procédures d'organisation obéissent à une organisation hiérarchique, la gouvernance offre souplesse, partenariat, participation. La gouvernance devrait améliorer les projets discutés afin qu'ils répondent plus précisément à des enjeux locaux.

Conclusion de la première partie

Comme les métropoles mondialisées, la métropole parisienne révèle plusieurs signes de crise, qu'il s'agisse d'inégalités socio-spatiales ou de jouissance d'un environnement de qualité. La résolution de ces crises prend un caractère d'urgence avec la diffusion des objectifs du développement durable. La ville durable, qui s'élabore à partir de textes réglementaires et d'objectifs qualitatifs à toutes les échelles, poursuit l'ambition de contrôler les effets de la mondialisation sur les grandes agglomérations urbaines. Toutefois, cette urgence écologique à laquelle la ville durable doit faire face n'est cependant pas récente. Il convient donc d'envisager la crise urbaine et les objectifs de la ville durable dans une histoire de la pensée urbaine occidentale et dans une histoire des interrelations des villes et établissements humains avec la biosphère (Boyden et al., 1981 ; Diamond et al., 2009). Ces installations humaines qui n'ont cessé de croître ont eu et ont toujours des effets sur la biosphère : elles l'appauvrissent et la déséquilibrent (Diamond et al., 2009).

L'urbanisation, après une période de croissance lente, s'effectue de manière accélérée depuis le XIXe et a des effets sur les formes d'implantation des hommes, leurs activités et leur hinterland qui s'élargissent de manière scalaire et réticulaire. Appréhendée dans une trame chronologique longue, la ville durable est alors une forme d'implantation qui devrait mettre en œuvre des solutions pour répondre aux enjeux environnementaux et sociaux du XXIe siècle, après les villes pré-modernes et les villes industrielles et coloniales (Downton, 2008).

Le concept de ville durable émerge dans les années 1970, aux États-Unis, puis se diffuse rapidement sous l'impulsion de milieux contestataires et de chercheurs américains et australiens engagés, puis d'architectes et de citoyens. L'idée de ville durable est le produit, en premier lieu, d'une dynamique sociale et politique ascendante. Dans le même temps, sont publiés des principes qui fondent la ville durable : ils émanent d'organismes internationaux (ONU, ICLEI), étatiques (France, UK) ou privés (Masdar par exemple). L'élaboration de méthodologies adaptées pour appréhender cet objet complexe a permis de circonscrire ce qui fait la ville durable. Ces méthodologies ont en commun de s'appuyer sur des comparaisons internationales et d'élaborer des critères de comparaison externes et internes au projet urbain durable. La conception de la ville durable peut déjà se séquencer en trois phases (Joss et al., 2013 ; Rapoport, 2014). Aujourd'hui, ce qui fait la ville durable à l'échelle mondiale, ce sont des modèles et des théories, telles que la ville compacte, la ville zéro carbone ou la ville ubiquiste qui offrent une gestion rationalisée des flux internes (énergie, information, mobilités des individus). Ces villes répondent à un cahier technique des charges pour une population aisée (Hassan et Lee, 2015).

Entre normes, prescriptions et indicateurs (Jégou et al., 2012), la ville durable peut être qualifiée de ville en projet, de ville idéale (Jollivet, 2001), dont les objectifs ne sont pas fixés définitivement (Chastenet et al., 2016), et qui pose sans cesse la question du rapport société / environnement de manière aiguë, au regard de l'urgence des enjeux à relever. De fait, est constamment interrogée l'interrelation entre la ville et les principes du développement durable, afin de reconfigurer le projet urbain, en fonction du contexte urbain, et du portage

politique. « Il est important de considérer la durabilité comme un concept essentiellement contesté » (Harris, Moore, 2015).

En France, la conception de la ville durable repose le développement de modes de transports doux (Hamman, 2013), sur la biodiversité urbaine (Lienard et al., 2011 ; Cormier et al., 2012 ; Bourcier, 2012 ; Brédif, Simon, 2014 ; Musy, 2014), sur l'agriculture urbaine (Fleury, Moustier, 1999 ; Fleury, 2006 ; Jarrige et al., 2006 ; Nougaredes, 2011) et sur les écoquartiers (Faburel, Roché, 2011 ; Jégou, 2011 ; Da Cunha, 2011). Elle a l'ambition de mettre en œuvre des politiques publiques visant à diminuer l'émission de polluants atmosphériques afin d'être un acteur dans la transition énergétique en faveur du climat (Mancebo, 2011). Parmi les autres composantes de la durabilité urbaine et souvent manquant dans la littérature scientifique, vient prendre place la participation et l'implication de plusieurs catégories d'acteurs. La participation est un élément intrinsèque au développement durable et à la durabilité urbaine. Quelle que soit l'échelle et le contexte urbain ou environnemental considéré, la participation des citoyens et des habitants, s'est imposée comme une norme ou du moins comme une pratique obligatoire, un « *impératif délibératif* » (Sintomer, Blondiaux, 2002).

Conclusion sur la participation

Une synthèse sur la participation est apparue nécessaire pour en préciser les enjeux et les significations. Cette synthèse vise à mettre en évidence les ponts et les boucles qui existent entre les différentes approches scientifiques à partir de cinq axes : le dispositif, le processus, la formation, les attendus et les objectifs, l'évaluation (tableau 1.6).

Le dispositif est un « ensemble de mesures, de moyens, disposés en vue d'une fin stratégique⁴⁸ », c'est un « *assemblage intentionnel d'éléments hétérogènes (instruments, méthodes, actions publiques, etc.) répartis spécifiquement en fonction d'une finalité*

⁴⁸ <http://www.cnrtl.fr/definition/dispositif>

attendue »⁴⁹. Le dispositif est un assemblage d'éléments hétérogènes dont la réalisation peut être vérifiée et validée juridiquement.

Le processus met l'accent sur l'« ensemble d'opérations successives, organisées en vue d'un résultat déterminé »⁵⁰. Ces opérations s'inscrivent dans un temps déterminé par le législateur. Elles ne sont pas nécessairement identiques les unes aux autres ; ce peut être des étapes différentes par leur forme ou par le système d'acteurs mobilisé qui différencient les étapes et concourent à la dynamique sociale. En mettant l'accent sur le processus, on souligne l'importance du moment délibératif parmi d'autres moments que sont l'information et la prise de décision. Le processus est proche de la notion de cycle, mais il s'en distingue car il implique quelque chose qui change. Dispositifs et processus participatifs sont aux fondements de la gouvernance.

L'idée que la participation permet un moment de formation s'appuie sur les écrits de J. Habermas. En effet, selon le philosophe allemand, pour que des normes et des lois puissent être légitimes, les modalités de prise de décision doivent être transparentes et surtout elles doivent impliquer les citoyens afin qu'ils débattent de manière publique de ces lois. La délibération correspond aussi à un moment de formation (Habermas, 1997). La possibilité de formation offerte par la délibération est une avancée par les théories de l'apprentissage social (Bandura, 1986).

À la fin du cycle de participation, les résultats correspondent ou non aux attendus, aux objectifs fixés, de manière plus ou moins explicite, au départ. De ce fait, cela peut aboutir à des dénouements opposés : ce peut être l'acceptation du projet dans un cas ou au contraire son rejet. Le rejet du projet peut aussi être le point de départ d'un nouveau cycle de concertation où le but est de parvenir à un compromis.

⁴⁹ Ph. Zittoun dans le *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation* : <http://www.participation-et-democratie.fr/fr/dico/dispositif>

⁵⁰ <http://www.cnrtl.fr/definition/processus>

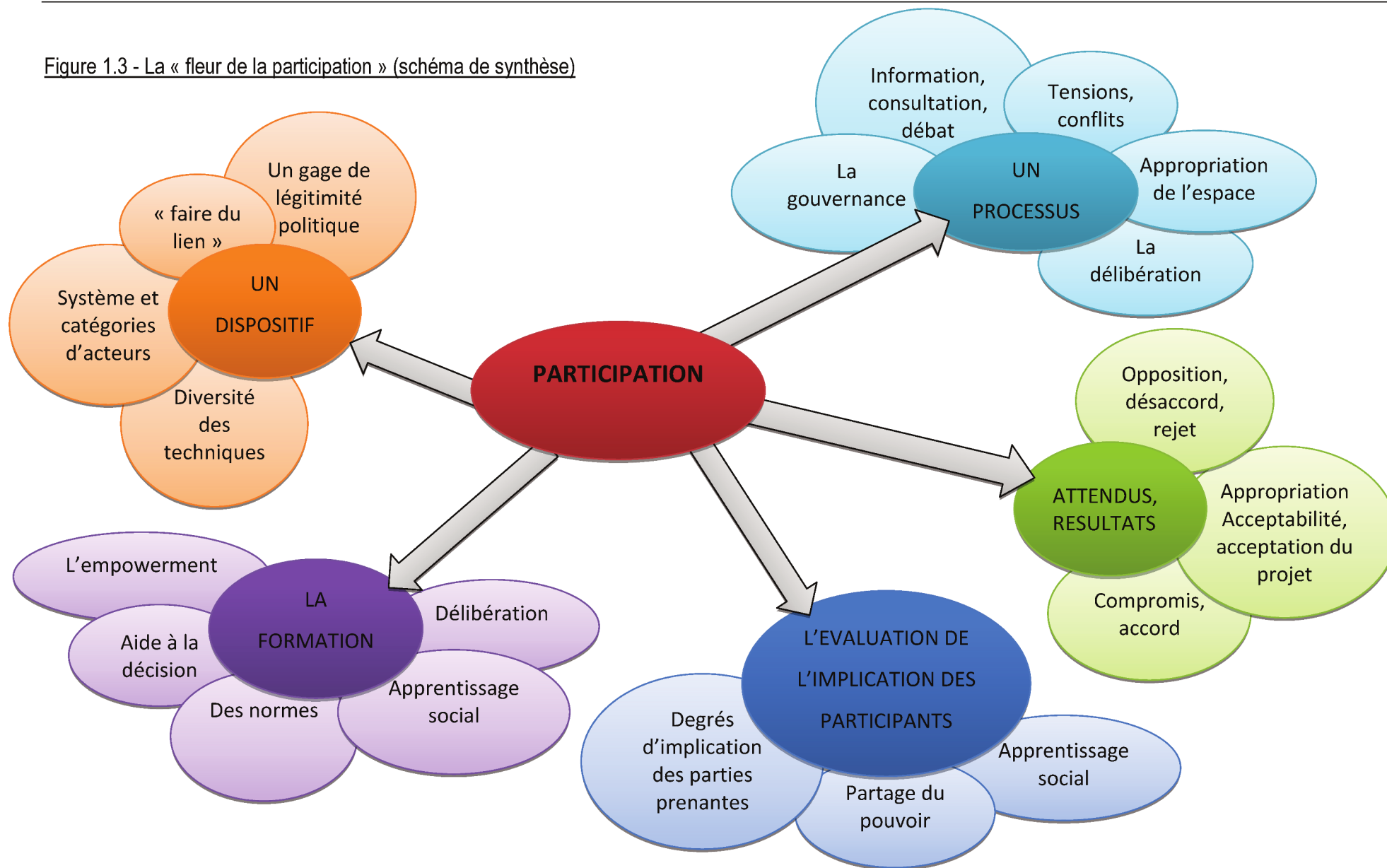
Un dispositif	Un processus	Une formation	Attendus
<p>Le dispositif répond à un idéal démocratique imaginaire ou rêvé (Godbout, 2005 ; Gaudin, 2010), et à un projet collectif s’opposant aux modalités traditionnelles de la participation politique (Renaud, 2001 ; Bacqué et al., 2005 ; Jouve, 2005a ; Reynaud-Desmet et al., 2012).</p> <p>De nouveaux échelons géographiques et administratifs et les réglementations conduisent à la mise en place de systèmes d’acteurs (Hélin, 2001 ; Renaud, 2001 ; Blondiaux, 2001a ; Jouve, 2005a, 2005b ; Blondiaux, 2007a ; Nez, 2012 ; Carrel, 2013b)</p>	<p>Les systèmes d’acteurs correspondent aux « forums hybrides » (Callon et al., 2001) qui permettent la gouvernance, c’est-à-dire une instance collective dont l’un des objectifs est la gestion locale et la prise de décision (Loinger, Spohr, 2004 ; Côté, Gagnon, 2005).</p> <p>La rencontre de catégories d’acteurs différents, l’énonciation de leurs pratiques et de leur représentations permet l’élaboration de réponses systémiques, en adéquation avec les enjeux de territoires (Faure, 2003 ; Mormont et al., 2006).</p> <p>La participation</p>	<p>Des individus s’engagent, animés par l’expérimentation : ils deviennent des passeurs (Thoenig, 1987 ; Jazouli, 1992 ; Hajjat et al., 2008 ; Basset, 2010).</p> <p>La délibération s’appuie sur la publicité des débats et la transparence des modalités de prise de décision qui sont autant de moments de formation pour les citoyens ordinaires et pour l’élaboration de normes communes (Dupeyrix 2009 ; Gardesse 2015 ; Habermas 1986 ; Nez 2011).</p> <p>Les dispositifs participatifs peuvent être utilisés pour « faire de la pédagogie du développement durable » (Zetlaoui-Léger et al., 2013)</p>	<p>La participation a pour but de lisser les rapports sociaux, de faire accepter le projet (Blatrix, 2002 ; Sintomer, Blondiaux, 2002).</p> <p>Les instances participatives mises en place pour la gestion de l’environnement révèlent souvent des conflits d’usages (Beuret, 2003 ; Alban, Lewis, 2005 ; Mormont et al., 2006).</p> <p>La participation permet une approche systémique des enjeux territoriaux et l’élaboration de réponses négociées et pacifiées (Alban, Lewis, 2005 ; Mormont et al., 2006 ; Basset, 2010).</p>

<p>Cependant, la multiplication des débats publics peut conduire à une obligation institutionnelle (Blatrix 2002 ; Sintomer et Blondiaux 2002).</p> <p>La labellisation des écoquartiers comporte la dimension participative, mais celle-ci est souvent réduite à de l'information ou de la consultation (Zetlaoui-Léger et al., 2013 ; Chelzen, Jégou, 2015).</p>	<p>offre une instance de médiation et de régulation (Beuret 2001).</p> <p>La participation est un itinéraire (Beuret, 1999 ; Beuret, Trehet, 2001 ; France, 2006 ; Beuret et al., 2006).</p> <p>La participation est « <i>un processus socio-politique</i> [aussi bien] <i>que technico-administratif</i> » (Hélin, 2001).</p>	<p>afin d'enseigner de « bonnes pratiques et, d'imposer des règlements, ou d'élaborer des normes collectives » (Tozzi, 2014).</p> <p>Le déficit de formation à la participation et aux éco-gestes marginalise une partie des citoyens (Tozzi, 2014 ; Chelzen, Jégou, 2015).</p>	<p>La participation dans les territoires et les projets urbains peut répondre à la revendication d'un « droit à la ville » (Castells, 1973 ; Costes, 2010 ; Reynaud-Desmet et al., 2012).</p> <p>Les effets des dispositifs participatifs sur le projet discuté restent difficiles à évaluer.</p>
--	--	---	---

Tableau 1.6 - Lecture critique de la littérature scientifique sur la participation

Ce tableau nous a permis de construire le schéma de synthèse, « la fleur de la participation » (figure 1.3). Ont été représentés avec des couleurs opaques, les axes majeurs de la participation proposés ci-dessus auxquels a été ajoutée l'évaluation de la participation. À partir d'un pétale central, des pétales secondaires, représentés avec des couleurs plus transparentes, déclinent le premier. En tant que dispositif, la participation correspond à une instance permettant de « faire du lien » ou de légitimer l'action politique. Cela implique la mise en relation de catégories d'acteurs différents à partir de techniques adaptées.

Figure 1.3 - La « fleur de la participation » (schéma de synthèse)



Première partie. La participation des habitants à des projets urbains durables peut-elle être une réponse à la crise urbaine ?

Après ce tour d’horizon de la participation et de la durabilité urbaine qui permet d’exposer les perspectives scientifiques dans lesquelles se situe cette thèse, la seconde partie cherche à mettre en évidence l’adaptation des principes de la durabilité urbaine dans les politiques publiques à l’échelle locale dans des territoires ordinaires de la métropole parisienne.

Deuxième partie. Participation et territoire : quels enjeux du territoire des acteurs publics sont révélés lors de la concertation ?

L'espace commence ainsi, avec seulement des mots, des signes tracés sur la page blanche. Décrire l'espace : le nommer, le tracer, comme des faiseurs de portulans qui saturaient les côtes de noms de ports, caps, criques, jusqu'à ce que la terre finisse par ne plus être séparée de la mer que par un ruban continu de texte.

Georges Pérec, *Espèces d'espaces*, 1974

Deuxième partie

Participation et territoire : quels enjeux du territoire des acteurs publics à l'acteur sont révélés lors de la concertation ?

Dans cette seconde partie, la présentation des projets urbains durables s'effectue à partir d'une collecte de matériaux sur le terrain, qui a nécessité l'élaboration d'une méthodologie exposée dans le chapitre 1. Cette méthodologie s'appuie sur l'élaboration de critères externes aux réunions nécessaires à la comparaison des terrains. La documentation collectée permet de brosser un état des lieux de chaque territoire observé et de présenter les projets que les porteurs de projet soumettent à la concertation. L'un et l'autre renseignent par ailleurs sur les représentations spatiales des porteurs de projet (chapitre 2).

2.1. Entrer dans les dispositifs participatifs : les clés d'observation

La méthode d'observation a été élaborée à partir de publications émanant d'urbanistes (Thavez-Pipard, Maillard, 2003 ; Hauptmann, Wates, 2010), d'agences spécialisées dans la concertation (Etat d'esprit, 2005 ; Programme "Concertation, Décision, Environnement", 2006), d'autorités publiques (Conseil général du Val-de-Marne, 2008) et par des chercheurs (Gardesse, 2011 ; Nez, 2011). A ces sources du champ professionnel de l'urbain, il faut ajouter la littérature spécialisée dans la dynamique des groupes (Amado, Guittet, 1997 ; Anzieu, Martin, 2009). Mes observations de terrain de réunions publiques complètent cette bibliographie non exhaustive. Cinq axes se dessinent : les cadres juridiques du dispositif participatif, les catégories d'acteurs mobilisés, la gestion de l'information, les lieux et la scénographie de la réunion publique (tableau 2.3, 2^{ème} partie).

Les cadres juridiques du dispositif participatif

Le cycle de concertation articule deux enjeux explicites : le projet urbain et le dispositif participatif. Le projet urbain concerne des échelles diverses (voir tableau 2.4) et des procédures urbanistiques non moins diverses (ZAC, PLU, projet d'aménagement). Depuis la loi LAURE (1996), tout projet urbain ayant un impact sur l'environnement et sur la qualité de vie doit faire l'objet d'une concertation, selon la dénomination du code de l'urbanisme. Les acteurs publics porteurs de projet ont toute liberté pour organiser la concertation comme ils l'entendent. Bien souvent, l'information concernant la mise en place de dispositifs participatifs utilise d'autres dénominations, outre la concertation, tels que les ateliers, la

Deuxième partie. Participation et territoire : quels enjeux du territoire des acteurs publics sont révélés lors de la concertation ?

réunion publique ou l'exposition (tableau 2.1). En effet, la concertation se décline en plusieurs formes qui diffèrent selon les objectifs des porteurs de projet pour impliquer les habitants ou pour favoriser les échanges.

Concertation	Réunion publique	Ateliers	Exposition
<ul style="list-style-type: none"> • Aubervilliers • Bagneux • Campus Condorcet • Le Pré-Saint-Gervais • Malakoff • Quartier Paul Bourget (Paris) • Villejuif 	<ul style="list-style-type: none"> • Bagneux • Malakoff • Quartier Paul Bourget (Paris) 	<ul style="list-style-type: none"> • Bagneux • Malakoff • Quartier Paul Bourget (Paris) 	<ul style="list-style-type: none"> • Quartier Paul Bourget (Paris)

Tableau 2.1- Dénominations locales des dispositifs participatifs étudiés

Le cadre étant posé, l'éclairage se pose à présent sur les acteurs.

Les catégories d'acteurs en présence

Depuis la loi de 1967, la concertation s'est considérablement élargie et complexifiée. En effet, il était alors prévu, dans le cadre d'une Z.A.C., que les maîtres d'œuvre rencontrent les acteurs publics, les personnels des services techniques compétents sur le projet et éventuellement des associations. Avec la loi S.R.U. la concertation connaît un élargissement notable : de manière verticale, car les communes urbaines appartiennent, le plus souvent, à un Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI). Il faut donc organiser la concertation avec des représentants des différentes mailles administratives ; et de manière horizontale, car les riverains, habitants, usagers sont désormais conviés à participer.

Les acteurs en scène dans les dispositifs participatifs n'ont pas tous la même fonction et leurs enjeux diffèrent. Les élus jouent leur crédibilité, leur longévité. Le projet d'aménagement urbain s'inscrit dans leur programme politique. Sont donc présents dans ces réunions le maire, l'adjoint à l'urbanisme et d'autres adjoints (voirie, espaces verts,

développement durable). Mais d'autres catégories d'acteurs interviennent, sans être explicitement sollicités par le cadre réglementaire (Pipard, Maillard, 2003). Les professionnels de l'urbanisme – urbanistes, architectes, paysagistes, juristes spécialisés – sont invités à défendre et à argumenter le projet face aux habitants. Ils assurent le rôle de la maîtrise d'œuvre déléguée. Les élus peuvent juger de nouveau de la faisabilité du projet. Cela peut donner lieu à une légitimation du projet selon des interactions triangulaires qui se dessinent alors (figure 2.1).

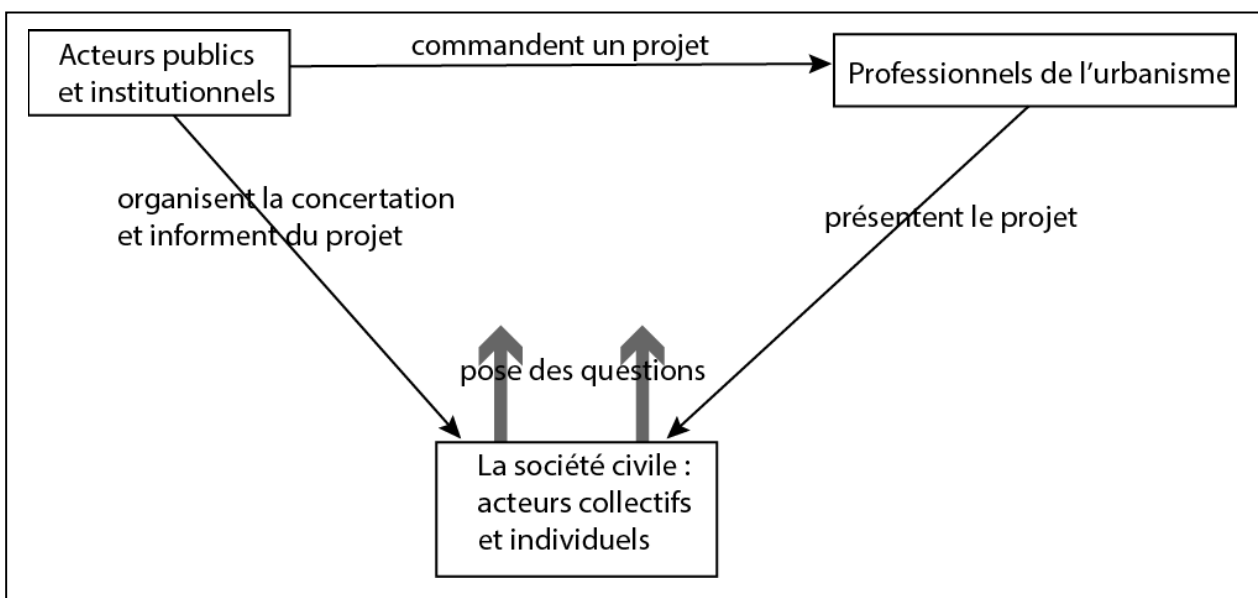


Figure 2.1 - Le schéma triangulaire d'interactions

Des acteurs collectifs ou des corps intermédiaires (associations, groupes de pression, syndicats), des usagers non habitants, des acteurs économiques (de structures culturelles et sociales; des commerçants par exemple) peuvent également être sollicités par les porteurs de projet.

Les professionnels de la concertation

Selon les cas, des professionnels de la concertation organisent et animent la réunion. Ils sont commandités par les acteurs publics pour une mission d'une durée déterminée. Ils organisent l'espace et le jeu des places. Ils rassemblent des données, réalisent des supports d'information et produisent un diagnostic territorial. L'animateur permet de mettre du tiers dans les échanges et par là-même d'instaurer une distance réelle et symbolique entre les parties prenantes.

Chaque agence élabore des méthodologies de travail singulières, ce qui les distingue les unes des autres et qui est particulièrement visible dans la documentation fournie pour animer la réflexion collective. Une agence recontextualise le projet dans des dimensions historiques, géographiques, sociales ; une autre met l'accent sur une connaissance fine du territoire à travers une projection de photographies du paysage urbain ; une autre stimule la réflexion collective à partir d'un catalogue d'exemples constitués par ses missions. Le rôle de l'animateur consiste en l'exposition du sujet et des objectifs de la réunion, au rappel de l'ordre du jour. Il précise les tâches à réaliser, indique la durée de la réunion et ses différentes étapes – quand il y en a (Anzieu, 2007 ; Amado, 2009).

Le médiateur distribue la parole, reformule les propos afin que chacun prenne conscience des points d'accord ou de désaccord. Il favorise la réflexion individuelle et collective par des synthèses intermédiaires et des rappels aux objectifs fixés par le groupe. Son objectif est la production de solutions. Ses interventions doivent permettre aux participants de rebondir. Sa présence et son travail offrent un détour et neutralisent la dualité des échanges qui peuvent être agressifs et stériles quand ils ne sont pas régulés et sans but explicite (Anzieu, 2009).

Ces professionnels de la concertation sont des facilitateurs : ils favorisent les échanges entre les participants, ils relancent le débat ou le recentrent. Ils aident à clarifier les propos des uns et des autres. Ils reformulent les questions et les commentaires. Ils sont comme des traducteurs, du langage technique à un langage plus accessible.

C'est donc un des éléments clé de la réunion. Une grande différence apparaît entre les réunions animées par un professionnel et celles qui ne le sont pas.

Les habitants, les citoyens.

Pour désigner le public invité, les personnes concertées, on parle d'habitants, de citoyens, ou de riverains ou encore d'usagers (Le Floch, 2011). Il s'agit moins de termes interchangeables que du manque de définition claire de ce qui est attendu de la part de ces participants. Ainsi, quand il y a conflit, les habitants sont considérés comme des Nimby (not in my backyard).

Cette appellation permet d'invalider leurs propos ou du moins de ne pas y porter crédit (Lolive, 1997b ; Fourniau, 2007 ; Dziedzicki, 2013).

Quel est le rôle des habitants, du public, des riverains dans une concertation ? Donner son avis ? Mais comment le faire sur des projets d'aménagements urbains qui nécessitent des connaissances et des compétences techniques et juridiques dont la plupart des citoyens est dépourvue ? Les projets urbains invitent à imaginer le paysage urbain autrement, avec ses implications sociales, économiques et environnementales et requièrent la capacité à se projeter dans le temps et dans l'espace, à anticiper les changements à venir. « *Donner la parole aux habitants c'est aussi reconnaître des formes de savoir et d'argumentation d'une autre nature que celles qui prévalent dans l'univers politique et administratif* » (Blondiaux, 2004).

Le plus souvent les compétences des participants ne sont pas sollicitées. Leur diversité renseigne sur la pluralité des motivations et des postures des participants. Ces compétences ont fait l'objet d'une conceptualisation (Sintomer, 2008 ; Nez, 2011 ; Sintomer, Nez, 2013). Dès lors, il est possible de distinguer les savoirs d'usage, les savoirs professionnels diffus, les savoirs informels et les savoirs militants. Les savoirs d'usage s'inscrivent dans « *le paradigme de la proximité* » (Sintomer, 2008). Cette proximité est d'ordre géographique, communicationnelle et sociologique. Ils se réfèrent à la connaissance qu'un individu ou un groupe d'individu a de son environnement immédiat (Nez, 2011b). Le savoir d'usage s'appuie sur la raison ordinaire, le « bon sens », c'est-à-dire « *la capacité de bien juger, de prendre une décision, sans à priori, raisonnablement (à propos de choses qui ne relèvent pas du raisonnement scientifique, d'une méthodologie ou d'une théorie* ⁵¹ » ou encore le « sens commun » qui désigne une « *manière de juger, d'agir commune à tous les hommes raisonnables* » (id.). Ce « bon sens » est un préalable nécessaire et fondamental au fonctionnement démocratique, car il valide l'égalisation symbolique des statuts et la participation de tous aux affaires communes. Les savoirs professionnels sont qualifiés de « diffus » car ils sont utilisés dans un cadre non professionnel (Sintomer, 2008 ; Nez, 2011b). Ils sont mobilisés par des architectes ou des urbanistes, sur des questions urbaines, pour

⁵¹ <http://www.cnrtl.fr/definition/sens>

appuyer leurs propositions et contre-propositions d'aménagement (Nez, 2012 ; Gardesse, Grudet, 2015). Ces savoirs professionnels ont été acquis dans des structures institutionnelles, de l'école à l'université et sont distincts des savoirs informels (Schugurensky, 2007 ; Brougère, 2009), c'est-à-dire des savoirs acquis non pas de manière académique, organisée et planifiée, mais sur le terrain et par soi-même, et par la fréquentation de formes d'action collective (association, parti politique, dispositif participatif). Des individus acquièrent ces savoirs informels du fait de leur militantisme, ce qui leur confère une expertise souvent reconnue par les autres participants et acteurs institutionnels. Ces savoirs informels se rencontrent en urbanisme, en environnement, en botanique, en entomologie mais aussi en histoire et en archéologie et ont permis à des passionnés de se constituer en société savante dès le XVIIIe siècle (De L'estoile, 2001). Enfin, il existe des savoirs politiques (Sintomer, 2008) ou militants (Nez, 2011) qui désignent une connaissance fine « *des rouages de la machine politique et administrative* » (Nez, 2011), des réseaux politiques et institutionnels, ainsi que la capacité à animer une réunion, à prendre la parole en public et à exprimer un point de vue collectif. L'acquisition de savoirs informels et militants ont permis à des individus de monter en expertise. Ce qui favorise la mise en place de rapport de force entre les parties prenantes.

Quant à l'habitant, si souvent sollicité, il semble le plus souvent se confondre, pour les élus locaux, avec l'administré ou l'électeur. En revanche, le fait que l'habitant puisse ne pas être riverain du projet, ou au contraire être un usager du territoire de projet, semble avoir été oublié (Gumuchian et al., 2003). L'habitant multi-casquettes (Bassand, Joye, 1999) est ignoré des dispositifs participatifs.

Or, le concept d'habitant en géographie contribue à enrichir son acception (Schmitz, 2012). L'habitant se définit par un ensemble de pratiques spatiales liées à la résidence, au travail, à la consommation, au loisir, au tourisme. Le concept d'habitant fait une place aux représentations des lieux et des espaces, et articule l'espace de vie, la mobilité, la fonction des lieux et leur dimension symbolique, ainsi que les relations sociales. Les modes d'habiter traduisent des stratégies résidentielles, en matière de localisation, de type d'habitant, de statut d'occupation (propriétaire du logement, locataire, hébergement gratuit). L'habitant

articule des territoires et des mobilités liées au trajet domicile-travail, aux sociabilités et à la fréquentation des équipements de loisirs ou des centres commerciaux (Tannier, Sède-Marceau, 2007 ; Lainé, 2010 ; Bouleau, Mettetal, 2013). Le concept d'habitant comprend des pratiques, des perceptions et des représentations. Il articule des échelles : la maison, le quartier, la ville, le pays (Moles, Rohmer-Moles, 1972 ; Depeau, Ramadier, 2011). Ces pratiques spatiales façonnent des « *identités spatiales afférentes* » (Cailly, Dodier, 2007). La relation de l'habitant aux lieux, l'Être-au-monde, pour reprendre une expression heideggerienne, met en mouvement la relation affective aux lieux et la hiérarchisation de l'investissement dans les lieux (Bonvalet, Lelièvre, 2005 ; Guérin-Pace, Filippova, 2008). Les espaces des individus sont aujourd'hui multiples et individualisés et ils dessinent un réseau.

Cette manière d'appréhender l'habitant n'apparaît pas dans les dispositifs participatifs, comme si cette dénomination permettait de ne pas convier des citoyens, des électeurs ou le public, mais de s'assurer de la présence de participants neutres, sans qualités distinctives et singulières. Mais ce manque de définition a des effets dans les objectifs, les attentes et les modalités de la réunion.

Il est donc important que les participants aux dispositifs participatifs soient clairement identifiés, et pas seulement sur des listes de présence ou d'inscription. Le fait de se présenter quand on prend la parole confère une place à l'orateur. Une place que ce dernier décide et qui l'autorise à certains positionnements. La présentation des participants est d'ailleurs recommandée afin que ceux-ci se repèrent (Conseil général du Val-de-Marne, 2008). Le fait de ne pas préciser son identité, ou du moins l'identité selon laquelle on veut être entendu et reconnu, et son rôle social dans la réunion publique ne favorise pas les échanges entre les participants. Cela crée de l'opacité et des effets de brouillage concernant les interventions des uns et des autres.

Dans les dispositifs participatifs de projet urbain, les objectifs des acteurs sont multiples, mais tous rarement dits et énoncés explicitement. Pourtant, la façon dont est perçue la nécessité d'organiser un cycle de concertation engage l'adhésion ou la contestation du

public. Outre la nécessité d'informer et de recueillir les avis des habitants, organiser une réunion aurait pour objectif de mettre en scène un fonctionnement démocratique, afin d'observer les activités et les attitudes des membres de son équipe, de flatter certaines personnes. Ces objectifs parasites et non-dits sont perçus de manière plus ou moins confuse par le groupe (Guittet, Amado, 2009).

Les catégories d'acteurs mobilisés peuvent être regroupées en méta-catégories en fonction de leurs compétences juridiques et de leur engagement financier : les acteurs publics et institutionnels portent le projet financièrement et administrativement ; les professionnels de l'urbanisme, dénommés les experts, sont les acteurs de la maîtrise d'ouvrage déléguée qui ont été chargés de concevoir le projet afin qu'ils répondent à un cahier des charges politiques, économiques et urbanistiques ; la société civile comprend d'une part, les acteurs collectifs que sont les associations et les groupes de pression, et d'autre part, les acteurs individuels que sont les habitants, les riverains, les citoyens, les usagers, ainsi que les acteurs économiques locaux impactés par le projet (figure 2.2).

Deuxième partie. Participation et territoire : quels enjeux du territoire des acteurs publics sont révélés lors de la concertation ?

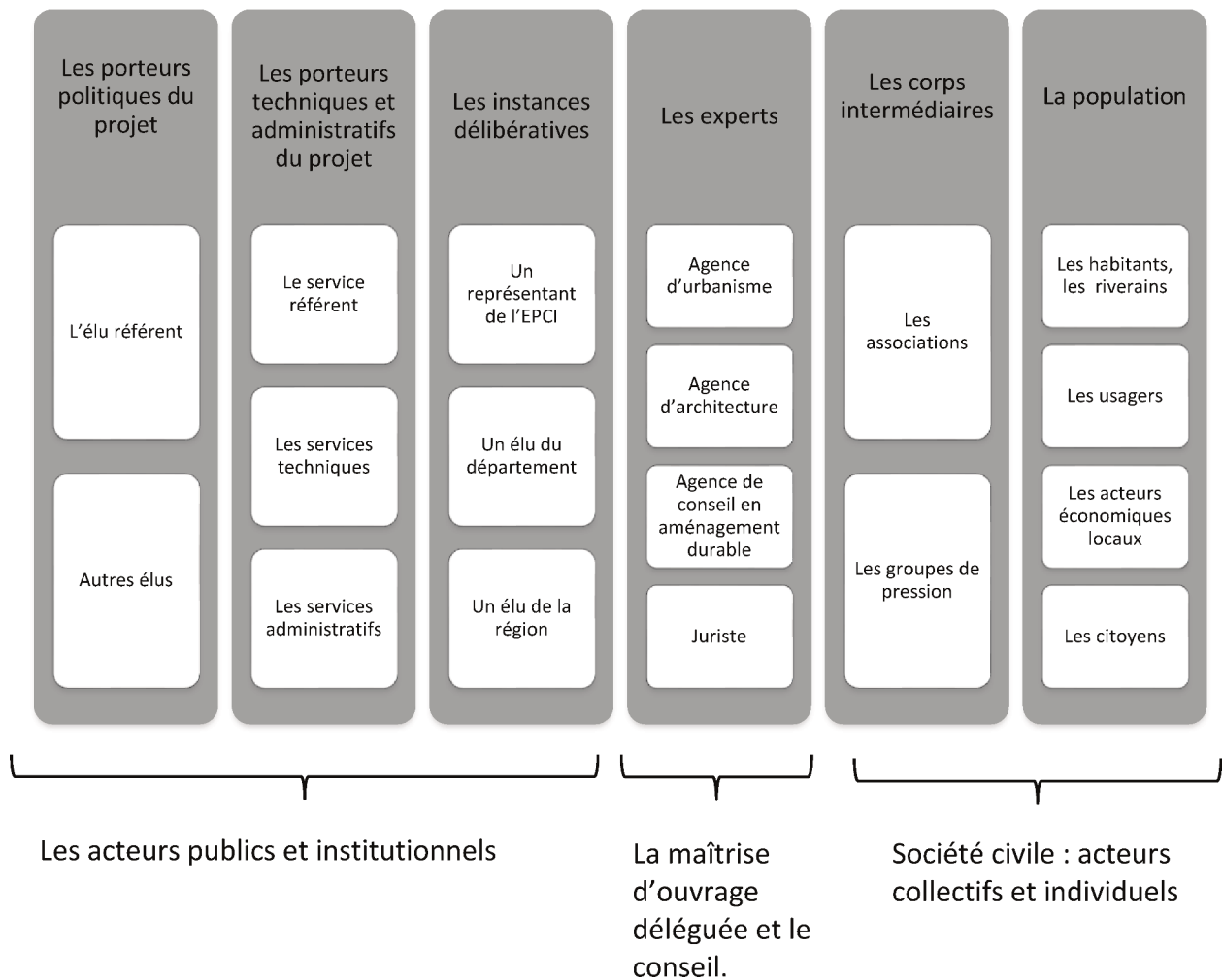


Figure 2.2 - Les acteurs en présence

Ce qui réunit ces acteurs, c'est la production et la diffusion d'informations sur le projet et les effets attendus en retour de cette communication. Ces dimensions sont essentielles dans le portage et l'acceptation du projet.

L'information et la communication

La gestion de l'information est déterminante dans les processus de participation. Cette dimension pose questions à l'amont, à l'aval et durant le processus. A l'amont, quatre points doivent être soulevés :

- les temporalités : quand commencer à informer les habitants d'un projet urbain : au moment où l'idée d'un aménagement naît ? quand le projet prend forme ? quand le projet est en partie décidé ?
« Les processus de concertation sont rarement réguliers dans le temps, ils s'inscrivent dans plusieurs calendriers et temporalités : le calendrier politique, le calendrier du projet, les temporalités administratives, les temporalités des participants – entre investissement et lassitude » (Chelzen, Jégou, 2015).
- l'échelle et l'étendue : quelle échelle utiliser pour représenter la zone soumise à projet ? comment définir l'organisation de l'espace dans ses différentes limites et aux différents niveaux ?
- la qualité de l'information : quelle information technique diffuser à un public de non spécialistes ? Comment vulgariser des données territoriales qui permettent de construire une définition conjointe des problèmes et des enjeux territoriaux et d'élaborer des solutions ?
- la représentation graphique : quelle qualité de représentation graphique fournir, une image satellite, un dessin, un plan, une image prometteuse d'un avenir radieux produite par les cabinets d'architectes ? quelle précision de la représentation graphique publier ? Le risque existe de prendre ces images de projet pour la réalité.

A l'aval, c'est l'édition, la publication et la diffusion du compte rendu qui doivent être soulevées. Le compte rendu de la participation est réglementaire et correspond à la mise en œuvre du principe d'information au public dans un souci de transparence et de démocratie (charte d'Aarhus 1998). Cette étape affirme la prise en compte par les acteurs publics de l'implication des participants. La publication du compte-rendu peut se faire sur plusieurs supports : en ligne sur le site de la commune ou du territoire considéré, sur papier lors d'une autre réunion, dans la presse locale ou municipale, dans un dossier consultable en mairie. L'accès au compte-rendu est une phase de la participation citoyenne et vient aussi l'évaluer. La mémoire des étapes de l'élaboration du projet est conservée.

Cependant, les finalités de ce retour divergent selon les textes :

- la charte de la concertation du ministère de l'aménagement du territoire (1996) indique que la concertation doit faire l'objet de bilans et être évaluée (article 9).

Cependant, la nature de ces bilans et des évaluations reste vague, ainsi que leurs objectifs. En revanche, l'usage de ces bilans est indiqué puisqu'il doit faire partie du dossier de l'enquête publique. Enfin, à « *l'issue de la phase de réalisation du projet, le maître d'ouvrage établit un bilan définitif, qui fait l'objet d'une large diffusion* » (article 9, charte de la concertation, MATE).

- la charte parisienne de la participation (2010) se décline en dix points. La sixième stipule que les avis exprimés lors des débats seront consignés et la Ville de Paris rendra compte de leur devenir : « *Les réunions publiques font l'objet de comptes rendus accessibles en ligne, sur paris.fr, les sites des mairies d'arrondissement ou les sites dédiés du projet* »⁵².

- dans la charte de la participation du public (2016), il est précisé que « *chaque étape du processus participatif donne lieu à un bilan du porteur de projet, qui explicite, en la motivant, la manière dont il a pris en compte ou non les contributions du public dans son choix final* ». Cette charte recommande également un retour régulier de la mise en œuvre du projet.

La communication sur le projet et sur la réunion est essentielle au moment de la mobilisation des acteurs. Les moyens de la mobilisation des acteurs sont fonction des degrés d'implication escomptés. Le tableau 2.2 rend compte des avantages et des inconvénients des moyens de mobilisation des habitants.

⁵² http://www.mairie11.paris.fr/mairie11/jsp/site/Portal.jsp?document_id=23760&portlet_id=3398

Deuxième partie. Participation et territoire : quels enjeux du territoire des acteurs publics sont révélés lors de la concertation ?

Moyens de mobilisation	Avantages	Limites
Affichage sur la voie publique, dans la presse locale ou municipale, dans les mairies.	Facilité de mise en œuvre; transparence de l'information; ouverture potentielle à tous.	Elargissement limité des publics déjà mobilisés et concernés ; inégalité d'accès (lecture, fréquentation); incertitude sur la visibilité réelle de l'information.
Appel à volontariat ciblé (par courrier postale et en ligne, par boitage, par téléphone).	Message ciblé et a priori plus efficace.	Inégalité réelle d'accès : les catégories de la population les plus éloignées de la prise de parole publique osent peu se porter volontaires.
Mobilisation par des relais pertinents : les lieux de loisirs, les maisons des solidarités, par exemple.	Efficace pour toucher des catégories d'acteurs précis et les mettre en confiance.	Temps de sensibilisation des relais variable.
Internet	Transparence et visibilité ; image dynamique.	Fracture numérique ; exigeant en termes de mise à jour et de modération.

Tableau 2.2 - Les modalités de mobilisation de la population (d'après le guide méthodologique du conseil général du Val-de-Marne 2008)

Quels lieux pour la réunion publique ?

Le lieu de la concertation n'est pas neutre, même si celui-ci dépend de contraintes fortes : la recherche d'une salle suffisamment grande pour accueillir un public - espéré - fourni, un espace gratuit qui appartient au collectif pour en signifier la neutralité idéologique, et disponible le soir. La symbolique des lieux (Monnet, 1998 ; Bourdieu, 2007 ; Nez, 2016b) ne peut être négligée. Le choix du site de la réunion joue un rôle dans l'appropriation symbolique de l'espace des participants.

L'école (Ozouf, 2007) est un des lieux symboliques forts de la République : lieu d'apprentissage et de formation du citoyen. C'est un lieu symbolique du pouvoir, un lieu de contraintes et d'émancipation. C'est un lieu d'enfants. Les adultes sont invités à y venir pour y effectuer un acte démocratique et citoyen, un acte à caractère quasi sacré qui réaffirme l'alliance entre le citoyen et la République et la démocratie représentative : le vote. La

dimension symbolique de l'école articule le politique, le social et le culturel. C'est un lieu sacré (Moles, Rohmer-Moles, 1972). Organiser la réunion publique à l'école (photo 2.1) s'inscrit dans l'idée qu'il faut aller au plus proche des citoyens-électeurs-habitants. Cependant, cela place les participants comme des élèves qui doivent écouter les professeurs, afin de s'émanciper en tant qu'individu et accomplir leur travail de citoyen qui consiste à se déposséder d'une partie de son pouvoir politique et législatif afin de le remettre à des représentants élus, au magistrat qu'est le maire. « *Si elles s'inscrivent dans des pratiques routinières de l'espace, les salles d'école – indéniablement associées au système scolaire – peuvent toutefois avoir une connotation négative pour certains publics, notamment les jeunes et décourager leur présence* » (Nez, 2016).



Photographie 2.1 - Une réunion publique dans une école élémentaire

(Le Pré-Saint-Gervais, 2011).

Comme l'école, la mairie, siège d'institution, lieu de pouvoir, est un lieu symbolique : « *La mairie est républicaine par définition, puisque la France est elle-même une république depuis le 4 septembre 1870* » (Agulhon, 1984). Par la création de l'élue municipal en 1884, la IIIe République met « *en acte la démocratie locale dont 1789 avait posé le principe* » (Agulhon, 1984) et la mairie symbolise la présence de la République dans une commune. L'histoire de la mairie, comme local est parallèle à celle de l'école. Les municipalités qui n'avaient pas de salle commune, en ont construit une en même temps que l'école : « *la loi Guizot de 1833 sur l'enseignement primaire obligeait les communes de France de se doter d'une école de garçons, bien des communes se sont équipées d'un local municipal par la même occasion* » (Agulhon, 1984). Ce double mouvement s'accélère en 1884.

Deuxième partie. Participation et territoire : quels enjeux du territoire des acteurs publics sont révélés lors de la concertation ?

Quand la réunion est organisée en mairie, c'est dans la salle des mariages ou dans la salle du conseil qu'elle a lieu (photo 2.2). Cette grande salle peut accueillir un public nombreux. Sa décoration en fait une salle d'apparat. La dimension symbolique du lieu fait des participants des citoyens, dépositaires de la souveraineté nationale, prenant partie ou témoignant de prises de décision importantes concernant la commune.



Photographie 2.2 - Réunion publique dans l'ancienne mairie, (Bagneux, 2013)

La maison du projet est un lieu dédié à l'aménagement urbain en projet ou en cours. Implantée dans l'espace en voie d'aménagement, la maison du projet est comme une boutique, ouverte sur l'espace public, la rue, et invite à y entrer afin de s'informer. Sa création résulte d'une décision municipale, fonctionne grâce à une équipe composée d'experts. Elle accueille les réunions publiques. De ce fait, elle gagne en neutralité politique. Son sens symbolique est circonscrit à son usage temporaire (photo 2.3), qui est celui de la durée du projet jusqu'à sa livraison.

Deuxième partie. Participation et territoire : quels enjeux du territoire des acteurs publics sont révélés lors de la concertation ?



Photographie 2.3 - La maison du projet (Bagneux, 2011)

Lors d'un même cycle de concertation, le site de la réunion peut varier de l'école à la mairie, d'un centre social à une salle des fêtes, un amphithéâtre ou un théâtre. La réunion publique peut être nomade (figure 2.3). Sa situation est déplacée afin d'être au plus près des habitants. Ainsi, quand le lieu de la réunion est situé sur la zone de projet, les acteurs publics viennent à la rencontre des habitants. A l'inverse, quand le lieu de la réunion est situé de manière centrale, les participants doivent s'y rendre spécialement; mais la distance à parcourir est supposée équivalente pour tous, selon un principe d'égalité territoriale.

Ce nomadisme du site et de la situation s'incarne particulièrement quand une équipe municipale décide d'informer les habitants et de communiquer autour du projet en utilisant un bus dédié (photo 2.4).

Deuxième partie. Participation et territoire : quels enjeux du territoire des acteurs publics sont révélés lors de la concertation ?



Photographie 2.4 - Bus pour le PLU (Villejuif 2011)

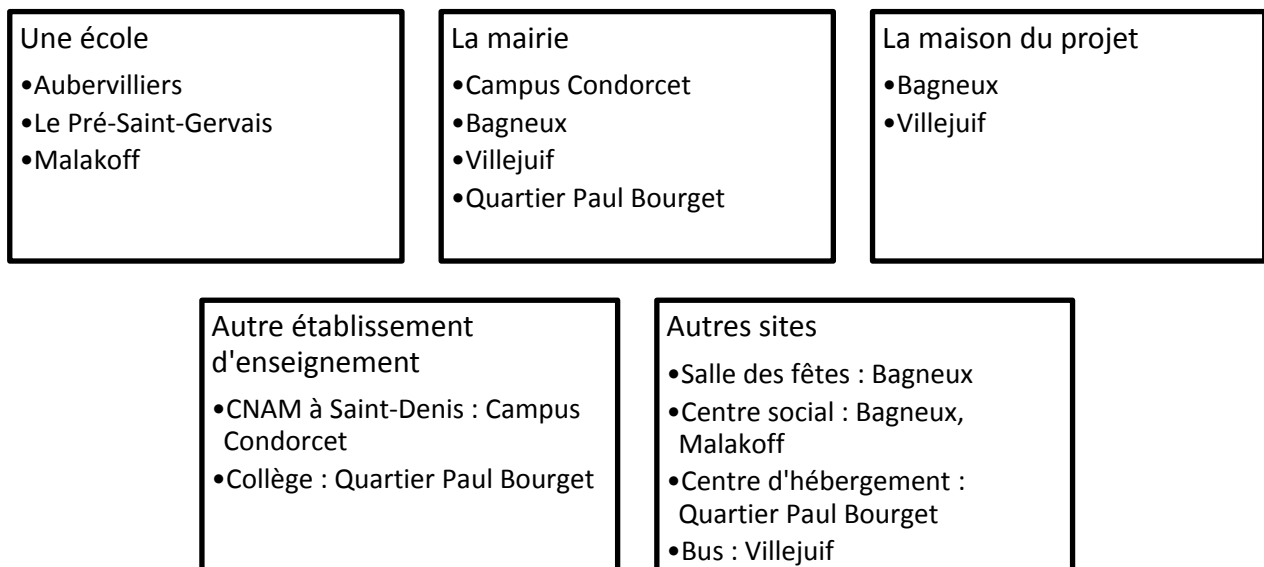


Figure 2.3 - Les sites de la réunion nomade

Le choix du site de la réunion comme sa situation influent sur la scénographie de la réunion publique.

Les formes de la réunion publique

Les dispositions spatiales ont une influence « sur les dynamiques délibératives et les rapports de force entre les participants » (Nez, 2016b). La disposition des chaises et des acteurs révèle la place assignée à chacun (Amado, Guittet, 2003).

La forme « conférence » est la plus commune car elle correspond à la réunion publique d'information : des chaises sont disposées pour accueillir le public et font face à la tribune des orateurs où s'installent les élus et les professionnels de l'urbanisme. Souvent, un concertateur anime la réunion. La figure 2.4, traduit de manière simplifiée mes observations.

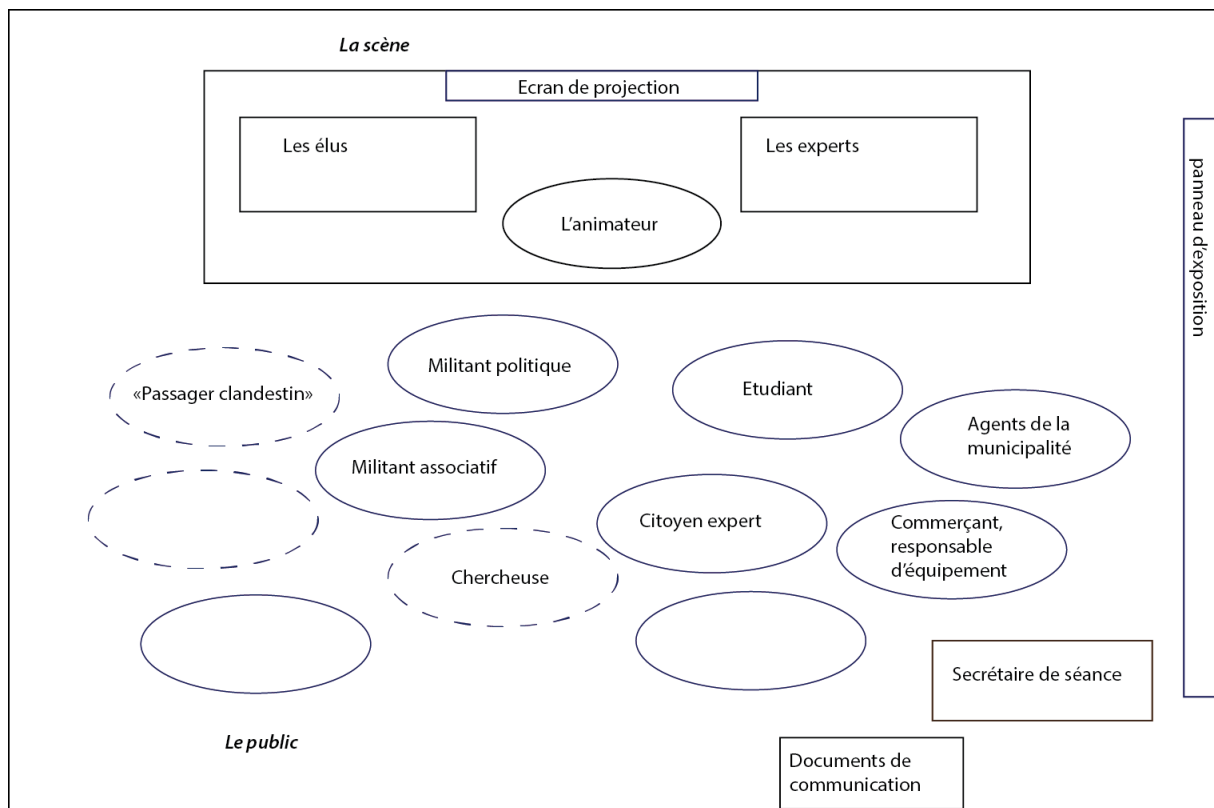


Figure 2.4 – Mise en scène de la réunion publique (Chelzen, Jégou 2015)

Cette configuration évoque la salle de classe où se rejoue des rapports de pouvoir et de « la répartition du silence et du discours » (Chelzen, Jégou, 2015) : ceux qui sont sur l'estrade ont la maîtrise des dossiers qui légitime leur statut. Ils font face à ceux qui « sont a priori dénués

de savoir et viennent pour apprendre » (*id.*). Les orateurs répondent aux questions, et ne partagent pas le pouvoir de décision. En face d'eux, le public constitué d'une diversité de participants, qui affichent ou non leur identité.

Peu différente de la forme conférence, la disposition des chaises en ovale, « en réunion » suppose que les échanges entre les participants, quel que soit leur rôle social, sont plus aisés. Chacun peut intervenir pour participer au débat.

Pour obtenir des interactions plus nombreuses et plus variées entre les parties prenantes, la forme « atelier » atténue la distinction entre les élus, les experts et les habitants. Répartis en plusieurs groupes autour de tables, l'objectif est l'élaboration collective, le plus souvent autour d'une carte, d'un plan ou d'une maquette à construire ou encore d'images à classer et à évaluer (photo 2.5). Ce travail d'atelier met en œuvre la discussion, les choix, la justification et l'explication des choix.



Photographie 2.5 - Atelier "construire un écoquartier", Bagneux (22.6.2011)

Afin de permettre la prise de parole d'une grande diversité d'acteurs sans pourtant fixer la répartition des places, une agence de la concertation a recours à une forme de réunion dynamique appelée les cercles samoans (voir encadré 3.9, 3^{ème} partie). Cette configuration rompt avec les formes habituelles et encourage les interactions entre les participants indépendamment de leur statut et de leurs savoirs.

Les réunions sont publiques, ouvertes à tous. Parfois, une inscription préalable est exigée. Souvent, il est demandé de noter ses coordonnées sur une feuille. Cela permet de compter assez précisément le nombre de participants, de constituer des listes de personnes à contacter pour les prochaines réunions. Quelle que soit la forme de la réunion, il n'est pas toujours requis de décliner une identité et un statut social quand on prend la parole. Cela rend l'identification des orateurs délicate. Mais peut-être est-elle supposée connue de tous ? A moins que ce soit considéré comme secondaire ou ne pouvant avoir un impact sur les prises de position des uns et des autres ? Peut-être le masque de l'anonymat permet de cacher l'élus, le militant, le personnel municipal, les amis, qui sont alors des « participants clandestins » (Doyon, 2011) ?

Une grande distinction apparaît entre les réunions animées par un concertateur et celles qui ne le sont pas. Les professionnels de la concertation conçoivent le cycle de la concertation en collaboration avec les commanditaires, les acteurs publics porteurs du projet, pour une mission d'une durée déterminée. La présence de ces professionnels témoigne de la volonté politique et de l'implication financière en faveur de la démocratie participative, de la part de la collectivité locale. Le rôle du concertateur consiste à expliciter les objectifs de la réunion, à préciser les tâches à réaliser, à indiquer la durée de la réunion et ses différentes étapes – quand il y en a (Anzieu, Martin, 1968 ; Amado, Guittet, 2003) . Il est le garant des règles de fonctionnement de la réunion, comme le temps de parole dévolu à chacun ou la présentation de soi. Il améliore bien souvent le déroulement de la réunion, car il expose les informations émanant des porteurs de projet afin de les rendre plus accessibles au public. Il reformule les remarques et les questions des uns et des autres afin de lever toute ambiguïté.

Il recentre les échanges, relance le débat, rappelle les objectifs. Parfois, il désamorce les conflits.

Le déroulement de la réunion articule la scénographie et le jeu des places des acteurs sur la scène de la concertation et brouille un peu le tableau brossé. Car tout n'est pas aussi lisible que ce qui a été présenté. En effet, « *si les orateurs sont relativement bien identifiés, tous les autres participants le sont beaucoup moins et peuvent rester inconnus jusqu'à la fin de la réunion* » (Chelzen, Jégou, 2015). La présentation de soi au moment de la prise de parole peut être une des règles de fonctionnement de la réunion, mais cela ne signifie pas pour autant que l'orateur délivre ses différentes identités ou casquettes. Toutefois, la plupart du temps, l'orateur ne se présente pas. Peut-être est-ce dû au fait que les interconnaissances entre les participants sont fréquentes. Elles sont observables par le tutoiement, l'échange d'une poignée de main ou la bise. Parmi ceux qui prennent la parole ou ceux qui se taisent et observent, il n'y a pas uniquement des habitants, il y a aussi des « *passagers clandestins* ». Ce sont des personnes inconnues des habitants et qui sont présentes du fait de leur rôle social, tels que des élus de la majorité ou de l'opposition, du personnel des services techniques.

Enfin, durant le cycle de concertation, des balades urbaines peuvent être organisées. Elles permettent soit de prendre connaissance du territoire de projet et de partager des éléments de diagnostic urbain, soit de découvrir un autre quartier avec ses aménagements particuliers afin de développer les connaissances des acteurs et de nourrir leurs propositions. La balade urbaine organisée par la fondation Campus Condorcet le 24 juin 2011 répondait au premier objectif, puisqu'il s'est agi de prendre connaissance du périmètre devant accueillir le futur Campus Condorcet, d'identifier les friches, les nuisances, la proximité avec des pôles d'activités économiques, les liens avec l'espace alentour et les aménités potentielles (photos 2.6a à 2.6f).

Deuxième partie. Participation et territoire : quels enjeux du territoire des acteurs publics sont révélés lors de la concertation ?



(2.6a) - Un pôle d'activité, les Entrepôts et Magasins généraux de Paris



(2.6b) - Une friche industrielle rue Waldeck-Rochet



(2.6c) - Les nuisances de l'usine Saint-Gobain



(2.6d) - Des aménités potentielles et un habitat insalubre : le canal de l'Ourcq et la barre Albinet

Deuxième partie. Participation et territoire : quels enjeux du territoire des acteurs publics sont révélés lors de la concertation ?



(2.6e) - La liaison par le métro et l'aménagement de la station Front Populaire

(2.6f) - Une opération immobilière rue des Fillettes.

Photographies 2.6 – Photographies prises lors de la balade urbaine organisée par Campus Condorcet, Aubervilliers, 24 juin 2011.

Une balade urbaine a été également organisée par les porteurs du projet de l'écoquartier Victor Hugo à Bagneux, le 12 mai 2011 à Saint-Denis (photos 2.7a à 2.7f), dans les quartiers autour du stade de France et le quartier, dont Cristiano Garcia, qui avait été profondément transformé par un projet de rénovation urbaine soutenu par l'ANRU. L'objectif de la balade urbaine était de collecter des idées d'aménagement urbain pour tous les participants, architectes et urbanistes d'agences privées et des services techniques municipaux, concertateurs, élus, habitants, militants associatifs. Notre attention a été attirée sur plusieurs éléments urbanistiques sur lesquels les professionnels de l'urbanisme peuvent intervenir. La place de la végétation dans la ville a été l'un des fils conducteurs de cette balade urbaine. Le jardin des Acrobates, situé au centre d'un ensemble de petits immeubles de logements sociaux ou privés (photo 2.7a), a été conçu pour récupérer les eaux de pluie ⁵³

⁵³ Quand les précipitations influencent la création de parcs. *Horticulture & Paysage*, juin 2009, n° 107, p. 42-43 (2 p.). L'article présente deux exemples de parcs urbains qui ont été créés à partir d'un objectif de valorisation des eaux de pluie : le jardin des Acrobates, à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), et le parc Faure, à Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis).
<http://www.caue-observatoire.fr/ouvrage/square-des-acrobates-a-saint-denis-la-plaine/>

et assurer un service écosystémique de régulation. En temps de gros orage, la partie basse du jardin fonctionne comme une prairie inondable : elle stocke de manière temporaire des eaux de ruissellement du quartier, qui sont ensuite lentement rejetées dans les égouts évitant ainsi une inondation. Les pieds d'immeubles, les balcons sont végétalisés, et sont gérés soit par les habitants soit par le bailleur ou la copropriété (photo 2.7c). Enfin, un espace a été conservé pour des jardins ouvriers (photo 2.7d). L'autre fil conducteur de cette balade urbaine a été le repérage des limites entre les espaces privés et les espaces publics. Les limites entre l'espace du jardin ou de la rue sont marquées par des haies végétalisées qui cachent des grilles et permettent de « pacifier » le passage d'un espace à l'autre (photos 2.7a et 2.7b). Des grilles barrant l'entrée d'allées privatisées soulignent la différence entre espace public et espace collectif à usage privatif (photo 2.7e). Enfin, dans le quartier Cristino Garcia, un programme de maisons individuelles nous a été présenté car il combine l'accession sociale à la propriété et l'architecture durable à partir du bois de construction et de chauffage (photo 2.7f).



(2.7a) Square des Acrobates au cœur d'immeubles de logements collectifs.



(2.7b) Les clôtures végétales du square des Droits de l'Enfant.

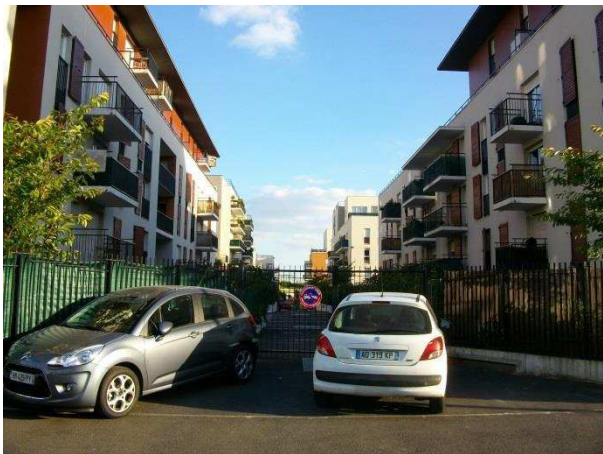
Deuxième partie. Participation et territoire : quels enjeux du territoire des acteurs publics sont révélés lors de la concertation ?



(2.7c) Végétaliser les pieds d'immeubles : avenue des Fruitières.



(2.7d) Jardins ouvriers rue Francis de Pressensé.



(2.7 e) Privatiser des allées, rue Annie Fratellini.



(2.7 f) Logements sociaux et maisons en bois, rue Maria Leonor Rubiano.

Photographies 2.7 - Balade urbaine à Saint-Denis organisée par Bagneux, 12 mai 2011

Ces différentes formes de dispositifs participatifs se rencontrent dans la plupart des cycles de concertation et correspondent à différentes phases du cycle et répondent à des objectifs différents.

Cette balade urbaine entre le nord et le sud de Paris permet de souligner les liens qui existent entre ces différents territoires de la banlieue parisienne pour entrer dès maintenant dans la présentation des enjeux de chaque commune. La présentation des terrains, c'est-à-dire les enjeux spécifiques de chaque territoire, et des éléments du récit du projet qui justifient l'organisation d'un cycle de concertation, s'appuie sur le tableau 2.3 qui correspond à une synthèse de la méthodologie d'observation.

LES AXES	LES COMPOSANTES
Le cadre et l'objet du dispositif participatif : Objet	ZAC, révision ou adoption du PLU / Ecoquartier, aménagement urbain, grand projet de renouvellement urbain, Politique de la Ville
Dénomination, appellation locale	Concertation, atelier urbain, débat public, balade urbaine...
L'information	Très en amont, régulière Une documentation adaptée à un public de non-spécialistes Une documentation « bien diffusée » (avant, pendant, après) Les modalités de publication et d'accès au compte-rendu Les représentations graphiques des espaces concernés
Mobiliser les acteurs	Les catégories d'acteurs à cibler Les moyens d'information de la réunion à mettre en œuvre : affichage, boitage, publication dans la presse locale, sur le site internet de la ville, information par réseaux sociaux
Le calendrier	Nombre de réunions publiques prévues / organisées Répartition des réunions dans le temps : une semaine, un mois, davantage Délai entre l'information de la réunion et sa tenue
La réunion publique : un espace organisé par les acteurs	Le lieu de la réunion : le bâtiment, la situation dans la ville La symbolique du lieu Les catégories d'acteurs ; le nombre de participants La place des acteurs dans l'espace de réunion
Les formes de la concertation	Conférence, ateliers, balade urbaine, exposition, enquête par internet

Tableau 2.3 - Grille d'observation des dispositifs participatifs (d'après Chelzen, Jégou, 2015)

2.2. Les territoires d'étude : enjeux, projets, concertation

La présentation des enjeux de territoire pour chaque commune étudiée permet de replacer les projets urbains dans leur contexte. Cette présentation suit une trame identique pour chaque commune et met l'accent sur des données urbaines, sociales et éventuellement environnementales et durables. Cette présentation s'appuie sur les données mises en ligne par l'INSEE et sur la documentation mise à disposition pendant et après le cycle de concertation. Ces informations ont été rassemblées par des agences spécialisées en urbanisme ou dans la concertation. Ces dernières ont constitué des dossiers d'une grande richesse d'analyse et de propositions. Chaque agence se distingue par ses méthodologies et ses démarches dans l'élaboration du diagnostic.

Ce diagnostic urbain est à mettre en regard avec le projet porté par l'équipe municipale. Ce dernier fait l'objet d'un récit (Lussault, 1997, 1998, 2007) qui justifie le projet et prévoit des améliorations du cadre de vie, des innovations ponctuelles comme peut l'être un écoquartier, ou encore des changements importants dus à des l'arrivée de nouveaux moyens de transport.

	Campus Condorcet	Aubervilliers	Le Pré Saint Gervais	Quartier Paul Bourget	Villejuif	Bagneux	Malakoff
Objet de la concertation	Grand projet	PLU	Axe de circulation	Rénovation urbaine	PLU	Ecoquartier et PLU	PLU
Agence de la concertation ?	Garant mandaté par la CNDP	Non	Non	Oui Res Publica	Non	Oui CUADD	Oui Etat d'Esprit
Agence d'urbanistes, d'architectes, de paysagistes ?	Non	Non	Oui Agence Hyl Juriste	Oui Urban Act Koz Architectes M. Elsaïr, paysagiste	Oui	Oui	Non
Documentation papier disponible lors de la réunion	Brochure	Brochure	Dépliants A3	Dépliant A4	Dépliant A4	Pas de documentation distribuée	Aucune
« Carte » du projet fournie aux participants ?	Oui, vue cavalière	Oui, reproduction du document graphique du PLU	Oui, plan de la restructuration de l'axe	Oui	Aucune carte fournie mais de plusieurs cartes projetées	Aucune	Aucune
Figures et photos supplémentaires projetées ?	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Entrée libre ou inscription	Entrée libre	Entrée libre	Entrée libre	Entrée libre	Inscription	Inscription	Inscription
Restitution de la réunion	Des extraits téléchargeables sur le site Campus Condorcet	Aucun	Aucun	Oui, à télécharger et rassemblés dans le cahier de concertation	Aucun	CR rédigé par les concertateurs, distribué et téléchargeable sur un site dédié.	Aucun

Tableau 2.4 – La documentation collectée lors des réunions de concertation

L'agencement de ces présentations s'effectue en fonction de la proximité géographique des terrains, à partir du nord de Paris, puis le sud et le sud-ouest.

Campus Condorcet⁵⁴

Un pôle universitaire

Le projet Campus Condorcet réunit les universités Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Paris 8 Vincennes-Saint-Denis et Paris 13 Villetaneuse, des organismes scientifiques et pédagogiques avec l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS), le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), l'École Pratique des Hautes Études (EPHE), l'École des Chartres, la Fondation Maison des Sciences de l'Homme et l'INED. Sont associés à ces organismes le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM), l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) et la Cité des Sciences et de l'Industrie (Universcience). Les organismes universitaires sont réunis dans une fondation, la Fondation Campus Condorcet.

Campus Condorcet devrait accueillir à partir des années 2018 et suivantes, sur 180 000 m² répartis sur 10 hectares, 15 500 personnes au total, dont 3 600 enseignants-chercheurs, 900 personnels administratifs, 100 unités de recherche souvent contractualisées avec le CNRS, 4 600 doctorants, 3 300 étudiants de master et 3000 étudiants de licence. Il se veut un campus regroupant les sciences humaines et sociales pour la formation et pour la recherche. Les domaines concernés sont les sciences de l'histoire, les sciences des textes, les sciences des territoires et les sciences sociales. Seront ainsi réunis des historiens, des spécialistes des textes, des sociologues, des géographes, des anthropologues, des démographes, des économistes, des linguistes, des psychologues.

⁵⁴ Toutes les citations sont extraites du « Dossier de la concertation publique », publiée par la Fondation Campus Condorcet, 2011 – consultable : <http://fr.calameo.com/books/0007043674c50370c413f>; <http://www.campus-condorcet.fr/Territoire/Le-Campus-dans-le-territoire>

Le projet du Campus Condorcet a pour objectif de regrouper des activités de formation et de recherche éclatées sur différents sites et aujourd'hui confinées dans des locaux exigus qui n'offrent pas de bonnes conditions d'accueil pour les étudiants et les personnels. Il s'inscrit dans l'Opération Campus lancée par l'État en 2008. Cette opération vise à requalifier et à dynamiser des campus existants ou à en créer de nouveaux. L'objectif de cette opération est d'accroître la visibilité internationale de l'Université française. Une des singularités de Campus Condorcet est qu'il est soutenu par les collectivités locales, et a pour but de s'intégrer dans la ville tout en participant à la transformation et au développement local. A ce titre, il associe des entités administratives et des échelles emboîtées : la Ville d'Aubervilliers, la Ville de Saint-Denis et la Ville de Paris, la Communauté d'agglomération Plaine Commune, le Département de Seine-Saint-Denis et la Région Île-de-France. Il est soutenu financièrement et foncièrement par l'État, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, la Région et la Ville de Paris⁵⁵. Les autres collectivités territoriales interviennent dans le cadre de leurs compétences, notamment en matière d'aménagement de voiries, et de supports d'infrastructures de transport. Les fondateurs travaillent en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs académiques ou socio-économiques du territoire.

Le projet a pour ambition d'offrir des bureaux, des locaux de recherche et des espaces administratifs de formation et de travail, des lieux de convivialité, des structures de restauration, des équipements sportifs, sociaux et de vie étudiante. Une Maison des Initiatives Étudiantes (MIE) est prévue porte de La Chapelle et son financement est assuré par la Ville de Paris. Il est prévu une maison des chercheurs étrangers comprenant une centaine de logements pour les personnalités invitées, un centre de colloques et un hôtel à projets, des lieux de travail et de sociabilité. Un effort conséquent est fait pour la documentation, les bibliothèques et les modalités d'accès aux ressources de différents types.

⁵⁵ Plusieurs éléments du projet figuraient dès l'origine dans le Contrat de Projet État-Région (CPER) 2007 – 2013. Toutefois la Région a précisé ses intentions le 19 novembre 2010, indiquant qu'elle entendait consacrer de 100 à 150 M€ au site d'Aubervilliers. Sur la porte de La Chapelle, son engagement est de 21 M€ ; celui de la Ville de Paris est également de 21 M€ pour la construction, auxquels s'ajoute l'acquisition des terrains.

Le logement est un autre axe important du projet : le logement étudiant et le logement des personnels. Plusieurs résidences universitaires sont prévues, réparties entre les différentes entités territoriales : le Campus Condorcet s'est engagé pour 150 unités, Plaine Commune 250, Aubervilliers et Saint-Denis incluent des logements étudiants dans leur PLU, aux abords du Campus, ainsi que la Ville de Paris. Par ailleurs, l'établissement public Plaine de France étudie l'opportunité d'une cité universitaire aux alentours du Campus. En ce qui concerne le logement des personnels, pour lesquels les porteurs du projet supposent qu'ils souhaiteraient résider à proximité du Campus, des opérations de requalification urbaine en cours ou en projet à Paris, à Aubervilliers et ailleurs sur le territoire de Plaine Commune devraient satisfaire ces demandes.

Les études d'insertion urbaine ont été confiées à l'agence d'architecture et d'urbanisme Panerai et associés. Elles ont pour objectif de définir le meilleur emplacement pour chacun des bâtiments à construire, compte tenu de son gabarit et de ses relations avec les autres parties du Campus.

Un pôle inséré dans la ville

Le projet Campus Condorcet vient s'insérer dans un tissu urbain à la fois dynamique, dense et contraignant que forme la communauté d'agglomération Plaine-Commune et le quartier Paris-Nord-Est autour de la Porte de La Chapelle. Il s'inscrit également dans un vaste projet d'aménagement Paris Nord-Est qui couvre un territoire allant de la porte de La Chapelle à la porte de La Villette et qui compte plusieurs autres projets :

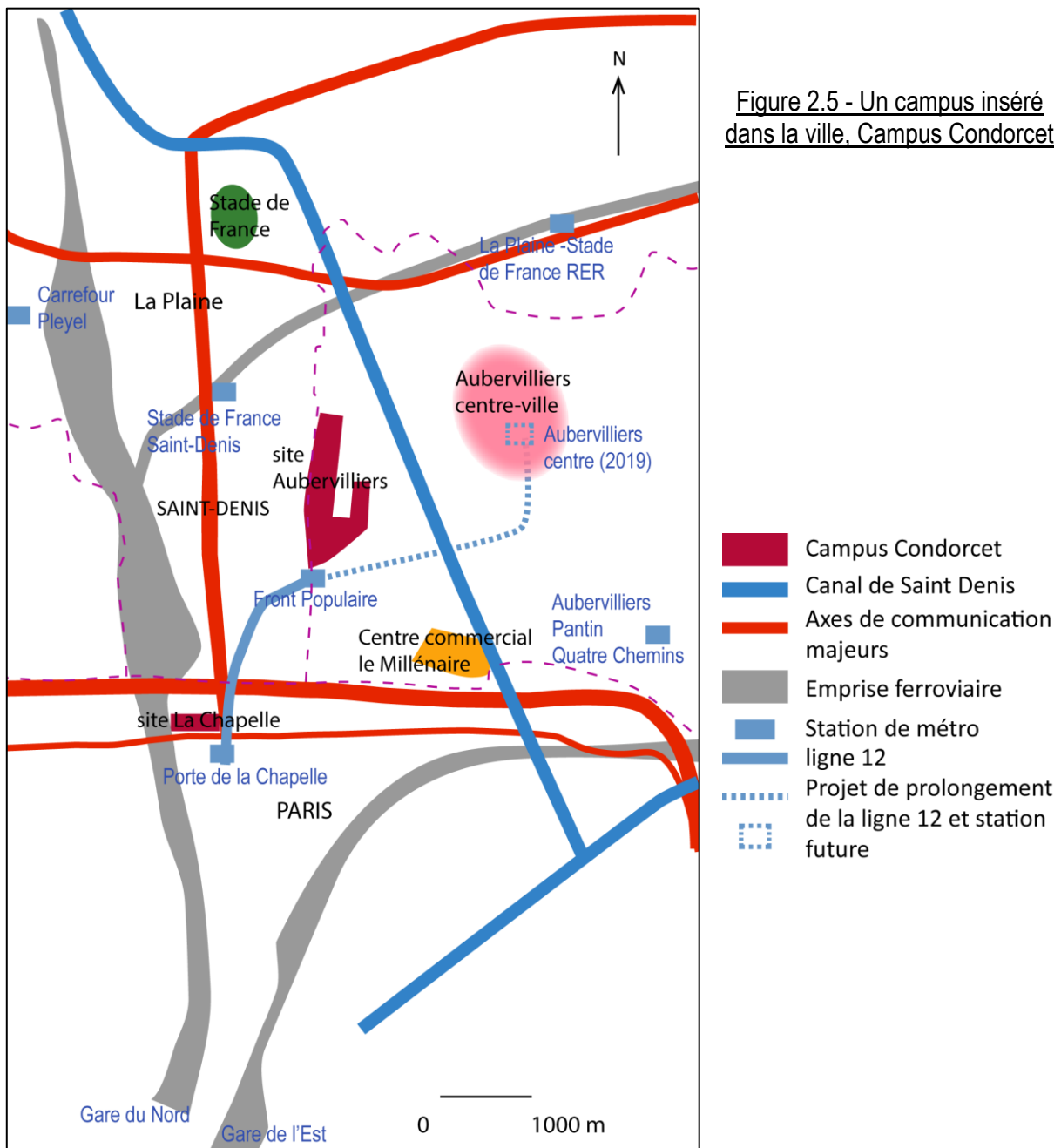
- le site « Chapelle »
- la ZAC « Chapelle international » avec la réalisation de bâtiments tertiaires le long du boulevard Ney notamment ;
- le projet de requalification des espaces publics, notamment pour les piétons et les circulations douces, aux abords de l'autoroute, du boulevard périphérique et des boulevards des maréchaux ;

Deuxième partie. Participation et territoire : quels enjeux du territoire des acteurs publics sont révélés lors de la concertation ?

- la requalification des équipements sportifs et des stades à l'est du Campus ;
- la couverture du périphérique permettant une liaison plus facile avec Paris.

Le site La Chapelle est desservi par une ligne de métro, une ligne de tramway et de nombreux bus. Le site Aubervilliers est desservi par le métro avec la station Front Populaire et par des bus. Le tracé du Grand Paris Express prévoit des stations à la Mairie d'Aubervilliers et au Stade de France. Enfin, des stations de vélo partagé (vélib') seront sans doute installées aux abords du site (figure 2.5).

Deuxième partie. Participation et territoire : quels enjeux du territoire des acteurs publics sont révélés lors de la concertation ?



Deux sites

La surface totale du Campus s'élève à environ 180 000 m² SHON, dont 157 000 m² pour le site d'Aubervilliers. Sur Aubervilliers cet ensemble accueillera le grand équipement documentaire (25 000 m² SHON), le pôle international d'accueil et d'échange (10 605 m² SHON), avec un centre de conférences, une maison des chercheurs comprenant cent

logements et un Faculty club, l'hôtel à projets (2 664 m² SHON), le pôle associatif et culturel, l'accueil « petite enfance », la restauration (4 500 repas dont 1 500 assurés par la restauration privée), 150 logements étudiants (4 970 m² SHON), ou encore des locaux sportifs (un gymnase multisports). Les bâtiments dévolus aux écoles et organismes fondateurs s'élèvent à 100 000 m² SHON sur le site d'Aubervilliers et à 22 000 m² SHON sur le site de La Chapelle.

Un projet vecteur du renouvellement urbain et social

Ce projet doit participer à la transformation de l'image du Nord-Est parisien en créant un pôle de recherche et de formation supérieure. Construit en grande partie sur des terrains en friche, il favorise la requalification de ces espaces vacants, comme en témoigne les photographies ci—dessous prises lors d'une prospection de terrain effectuée dans le cadre d'une balade urbaine organisée à l'initiative de la Fondation Campus Condorcet, le 24 juin 2011 (Photographie 2.8 à 2.10).



Photographie 2.8 et 2.9 – Friches industrielles, rue Waldeck-Rochet et rue Saint-Gobain, Aubervilliers



Photographie 2.10 – Balade urbaine, rue Waldeck-Rochet, Aubervilliers

Les personnes présentes sur cette photographie explorent le territoire du futur Campus, lors d'une balade urbaine organisée par les porteurs de projet.

Les acteurs publics comme les porteurs universitaires du projet espèrent attirer une population qualifiée et internationale qui devrait contribuer au renouvellement social des populations locales et à la mixité sociale locale.

“Ainsi, le Campus apportera au territoire une nouvelle richesse sociologique, par la présence d’une population très majoritairement composée d’étudiants en formation avancée, de jeunes chercheurs, d’enseignants et de chercheurs capables de contribuer de façon positive, par leurs compétences et leurs capacités d’insertion, à la requalification et à la dynamisation des territoires concernés. Cette diversité des origines et des parcours fera écho aux caractéristiques d’une population résidente très mixte. Elle favorisera l’intégration et contribuera à l’enrichissement de l’animation culturelle⁵⁶”.

⁵⁶ Source : Dossier de la concertation publique, publié en 2011 par la Fondation Campus Condorcet.

Le Campus Condorcet a pour vocation d'être un quartier universitaire dans la ville, il se veut ouvert sur le tissu urbain environnant. Il devra participer à l'animation urbaine

“par les larges amplitudes horaires d'ouverture de ses équipements, et spécialement de sa bibliothèque ; par l'activité de son centre de colloques ; par le développement du logement étudiant à proximité des installations universitaires, ce qui stimulera non seulement la vie de campus, mais aussi la vie urbaine ; et enfin par l'appui apporté à la vie étudiante, associative, citoyenne, culturelle et sportive ⁵⁷”.

Le Campus Condorcet s'insère dans le projet de « Territoire de la création » promu dans le cadre du Grand Paris sur un vaste secteur autour du carrefour Pleyel à Saint-Denis jusqu'à Aubervilliers. Il a vocation à devenir un cluster de dimension internationale.

Les déplacements

D'après les porteurs du projet, les axes de la circulation automobile ne devraient pas être engorgés, car les étudiants et les personnels devraient utiliser les transports en commun et les circulations douces. Des places de parking ont toutefois été prévues : 350 places à Aubervilliers et 100 à la porte de La Chapelle. De plus, l'amplitude des horaires de travail des étudiants et doctorants est suffisamment large pour éviter une concentration excessive des déplacements aux heures de pointe d'utilisation des transports publics, notamment pour la station RER « La Plaine Stade de France ». Le développement considérable de l'offre de transports en commun permettra de répartir les flux induits par le Campus.

Le Campus Condorcet devrait fournir

« l'occasion de concevoir un écoquartier cohérent, répondant aux exigences du développement durable » (id).

⁵⁷ idem

La concertation

La Commission nationale du débat public (CNDP) a recommandé à la Fondation Campus Condorcet d'organiser une concertation publique, conformément aux textes et réglementations en vigueur (Convention d'Aarhus 1998, loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité). Ces textes définissent les modalités d'information du public et leur participation à des projets ayant une incidence sur l'environnement ou structurant le territoire. La loi dite Grenelle II de l'Environnement (2010) précise les conditions de désignation d'un garant de la concertation. Cette démarche est placée sous la responsabilité du maître d'ouvrage, c'est-à-dire la Fondation Campus Condorcet, ainsi que sous l'égide d'une personnalité garante.

Les textes de référence insistent sur l'organisation, le plus en amont possible du projet, d'une procédure de concertation, avant toute décision définitive et avec pour objectif d'intégrer les attentes du public concerné. Les modalités du dispositif doivent garantir une expertise citoyenne de qualité, considérée comme une des composantes de la réussite du projet de Campus.

La CNDP a nommé Monsieur C. G. garant de la concertation. Ancien inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale, il a présidé une agence d'urbanisme entre 2001 et 2008 et est élu local en qualité de Maire et de Conseiller Général. La concertation associe les services de l'État, des collectivités territoriales concernées, le garant désigné par la CNDP.

La concertation publique doit offrir aux différents publics « *la possibilité d'être informés sur le projet* ». Cette démarche cherche à favoriser l'expression des interrogations, des avis et des opinions, des suggestions de toutes les personnes intéressées par le projet⁵⁸. Elle doit « *générer une forme d'expertise citoyenne de qualité* » et a pour but de discuter des modalités d'insertion du futur Campus dans le tissu urbain, des apports attendus en matière d'aménagement.

⁵⁸ La documentation accompagnant la concertation précise les destinataires potentiels de la concertation : les habitants d'une des communes impliquées ou voisines, les personnes intéressées par tous les projets d'aménagement qui vont transformer le nord de Paris et Plaine-Commune.

Les modalités de diffusion de l'information et de collecte des interventions « du public » peuvent prendre des formes variées : réunions publiques, générales ou thématiques, des rencontres avec des acteurs, « *le dispositif de « questions-réponses » écrites ou déposées par le biais du formulaire disponible sur le site Internet du Campus, les visites des sites, les expositions...* ». A l'issue de la procédure de concertation, le garant doit rédiger un compte-rendu à destination du maître d'ouvrage et du président de la CNDP. Durant toute la procédure, et à l'issue de chaque réunion publique, un *verbatim* sera mis à la disposition du public, ce qui garantit « *à tout citoyen la possibilité d'une mise à jour permanente de sa propre information comme du suivi des différents débats*⁵⁹ ». Les réunions publiques ont pour objectif de présenter le projet, les activités scientifiques et pédagogiques, les équipements et services, et d'aborder les questions liées au logement, aux transports, et à la qualité de vie. Elles doivent permettre aux habitants de mesurer les apports du Campus et les bénéfices attendus pour le territoire, ses habitants, l'activité économique.

Le calendrier de la concertation

La concertation publique se déroule sur environ 6 semaines, de mai à juin 2011. Trois réunions publiques sont prévues : le jeudi 19 mai 2011 à 19h à la Mairie du 18^e arrondissement ; le mercredi 1^{er} juin à 19h, à l'auditorium du Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM), à Saint-Denis ; et le mercredi 15 juin à 19h à la mairie d'Aubervilliers.

En amont des réunions publiques, des réunions de sensibilisation ont été organisées :

- avec des représentants du monde étudiant,
- avec des représentants du monde enseignant, le mardi 17 mai à 18 heures au lycée Le Corbusier à Aubervilliers.
- avec des représentants du monde associatif, le mardi 24 mai à 18 h 30 dans la salle des mariages de la Mairie d'Aubervilliers.

⁵⁹ Source : dossier sur la concertation publique

Une exposition mobile a été organisée en face du 93 de la rue de la Chapelle, dans le 18^{ème} arrondissement de Paris, sur le contexte urbain de Paris Nord-Est et le Campus Condorcet, le Mercredi 18 mai de 11 à 19 h.

Une balade urbaine sur le site a été organisée le 24 juin 2011. C'est dans le cadre de cette balade urbaine que j'ai pris les photos ci-dessus.

Ont été mis à la disposition du public :

- le dépliant de la concertation publique présentant le projet de Campus, téléchargeable.
- Le dossier de la concertation : ce document détaille le projet sur ses deux sites, les apports du projet au territoire et à ses habitants. Une carte "T" permet de poser des questions, et faire des suggestions. Le dossier est téléchargeable.
- une perspective cavalière localise le Campus Condorcet dans Saint-Denis et par rapport à Paris⁶⁰.

De ce projet impliquant trois entités administratives, nous rejoignons l'une d'elle : Aubervilliers.

Aubervilliers

Aubervilliers est limitrophe de Paris qui le borde au sud. La commune est entourée à l'Est par Pantin, au nord par La Courneuve et à l'Ouest par Saint-Denis. Elle est structurée, à l'ouest, par le canal de l'Ourcq qui la traverse du Sud au Nord, et à l'est par la RN 20. Elle fait partie de l'établissement public territorial Plaine Commune au sein de la Métropole du Grand Paris (figure 2.5).

⁶⁰ Nous y reviendrons dans la troisième partie

Données démographiques et sociales

En 2008⁶¹, la commune d'Aubervilliers compte 74 528 habitants répartis sur 576 hectares. La densité de la population est forte avec 12 040 hab/km². La population est plutôt jeune, puisque les moins de 30 ans représentent environ 29 % des habitants en 2008. La part des actifs représente 69,3 % de la population en 2007 dont 14,4 % était au chômage alors. C'est une population de petites classes moyennes et d'ouvriers, puisque ces deux catégories socio-professionnelles représentent presque 33 % des actifs en 2012 (tableau 2.5). La population est plutôt peu diplômée : 39 % n'ont aucun diplôme et 7,6 % ont un diplôme de niveau supérieur à bac +2 en 2008.

	2012	%	2007	%
Ensemble	60 1061	100	57 675	100
Agriculteurs, exploitants	7	0	1	0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1 876	3,1	1 763	3,1
Cadres et professions intellectuelles supérieures	2 860	4,8	2 518	4,4
Professions intermédiaires	6 126	10,2	6 040	10,5
Employés	13 557	22,6	13 340	23,1
Ouvriers	10 869	18,1	10 305	17,9
Retraités	8 714	14,5	8 730	15,1
Autres personnes sans activité professionnelle	16 096	26,8	14978	26

Source : Insee, RP 2007 et RP 2012 exploitations complémentaires

Tableau 2.5 - Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socio-professionnelle, à Aubervilliers

La quasi-totalité des logements sont des appartements (89,4 % en 2007), mais il y a quelques maisons (7,4 %). La plupart des Aubervillariens sont locataires de leur logement (71 % en 2007), cependant, 25 % sont propriétaires et 3 % sont logés gratuitement. Les propriétaires

⁶¹ Nous présentons les données statistiques les plus proches de la date de l'enquête.

résident à Aubervilliers depuis 16, 5 ans en moyenne en 2007 et les locataires en HLM depuis 14 ans en 2007.

La majeure partie des ménages vit à Aubervilliers depuis moins de 10 ans (59 % d'entre eux), tandis que les ménages qui y résident depuis plus de 20 ans ne représentent que 22 % (figure 2.6.). Ce qui témoigne d'un renouvellement important et régulier de la population d'Aubervilliers.

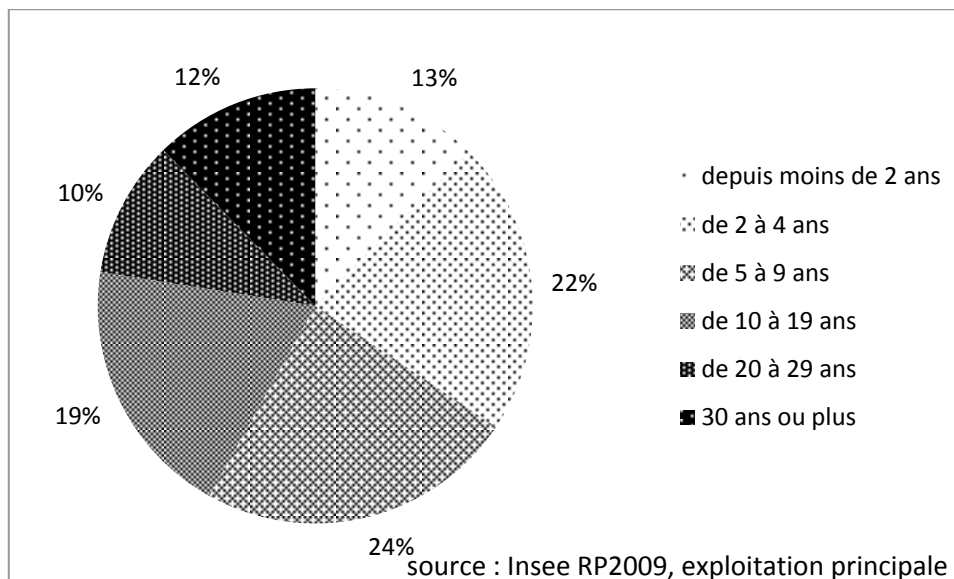


Figure 2.6 -
Ancienneté
d'emménagement
des ménages en
2009, à
Aubervilliers

L'équipement automobile des ménages est élevé mais diminue : en 2007, 48,3 % des ménages avait au moins une voiture ; ils sont 45,7 % en 2012⁶².

⁶² Source : Insee, RP 2007 et RP2012 exploitations principales

Les enjeux du PLU

Éléments de diagnostic

À l'articulation entre le passé et un futur pour lequel l'agence d'urbanisme doit proposer une lecture anticipative, le PLU d'Aubervilliers s'élabore à partir d'un diagnostic urbain et propose des axes de développement.

Outre les rues pavillonnaires et les grands ensembles, la morphologie d'Aubervilliers se caractérise par un centre-ville aux allures de faubourg parisien (Photographie 2.11), une zone d'habitat insalubre en cours de résorption (photographie 2.12), la rupture qu'opère le canal dans le tissu urbain (photographie 2.13) et une grande zone où activités industrielles, stockage, friche et activités textiles se succèdent (photographie 2.14). C'est au cœur de cet espace qu'il est prévu d'implanter le Campus Condorcet.



Photographie 2.11 -
Place de la Mairie,
église Notre-Dame des
Vertus, immeubles
faubourien,
Aubervilliers.

(septembre 2010)

Deuxième partie. Participation et territoire : quels enjeux du territoire des acteurs publics sont révélés lors de la concertation ?



Photographie 2.12 –
Quartier du Landy,
habitat insalubre,
Aubervilliers.

(janvier 2009)



Photographie 2.13- Le
canal de l'Ourcq :
friche, stockage,
Aubervilliers.

(Juin 2011)



Photographie 2.14 –
Rue Saint-Gobain : à
gauche le CIFA
(centre international de
commerce de gros
France-Asie), à droite,
un centre de
recherche de Saint-
Gobain, Aubervilliers.

(Septembre 2010)

Le paysage urbain d'Aubervilliers est hétéroclite et discontinu. L'environnement est dégradé, les sols sont pollués, notamment au Fort d'Aubervilliers, les nuisances sonores sont fortes à proximité des grands axes de trafic (le boulevard périphérique au sud, l'autoroute A 86 au nord, la route Nationale 2 à l'est, des routes Départementales qui traversent le territoire communal) (Figure.7). De nombreux espaces sont gelés en attente d'affectation par du stockage de matériaux divers ou par des activités marginales. Le taux d'imperméabilisation est élevé, et les espaces où le sol affleure sont rares et morcelés, cantonnés aux jardins publics et privés des quartiers pavillonnaires.

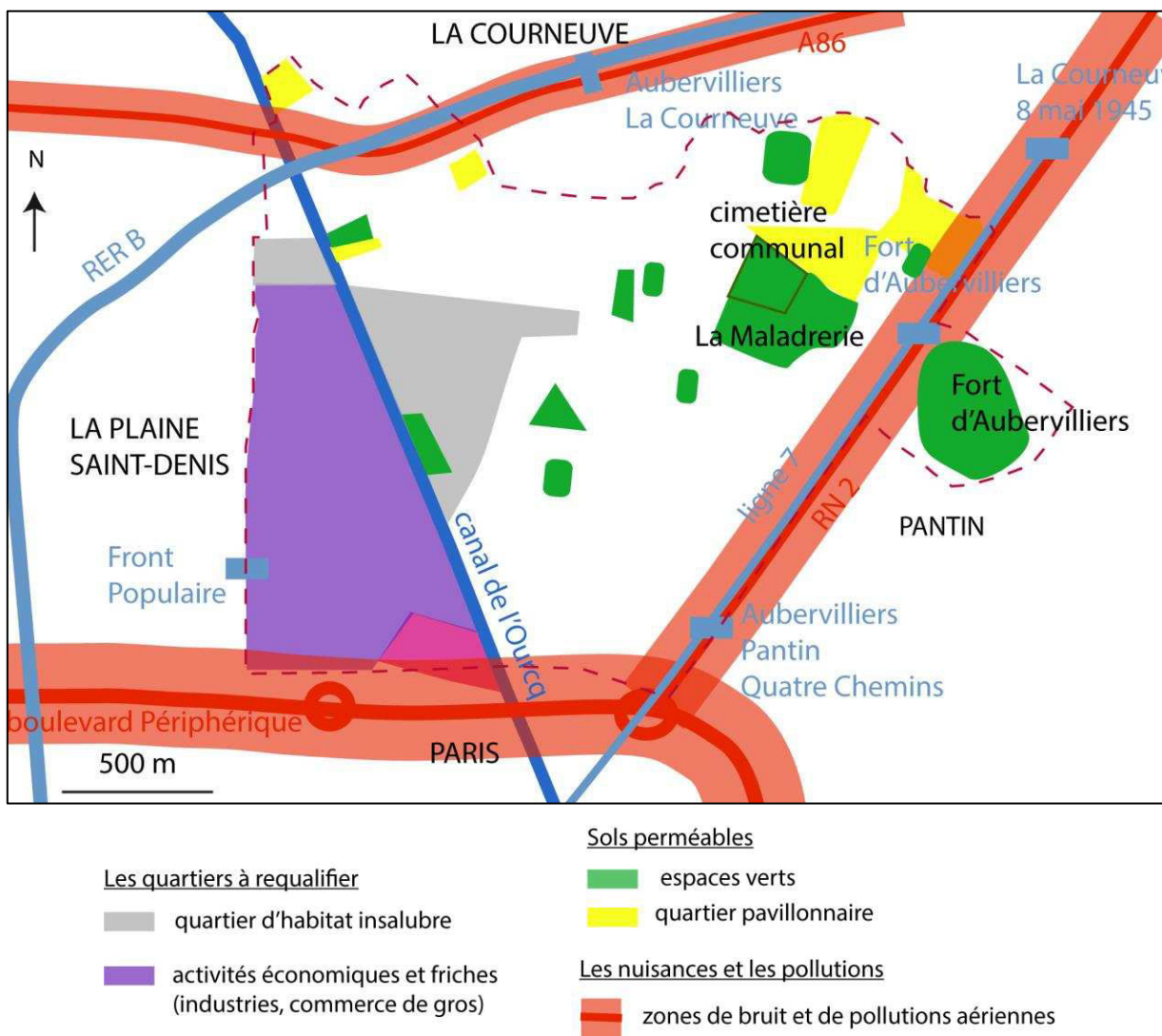


Figure 2.7 - Les contraintes sur le territoire d'Aubervilliers

Le tissu économique est très diversifié et en grande mutation. Le tissu industriel est en déclin mais restait encore significatif au début des années 2010, avec notamment l'industrie textile et la production de pondéreux. Le secteur industriel représentait près de 40 % des emplois au début des années 1980, en 2012, ce secteur ne représente plus que 7 % des emplois. Le commerce de gros connaît un fort développement mal maîtrisé. Il entraîne un trafic de véhicules et une production de nuisances et de déchets très importants. Dans le centre-ville et le quartier du Landy, l'habituel commerce de proximité disparaît au profit de pieds de porte fragiles.

Les axes du PLU

Le PLU d'Aubervilliers doit être en cohérence avec le PADD et le Scot de Plaine Commune. Le PLU d'Aubervilliers a pour objectif majeur la mise en œuvre d'une ville durable.

Le PLU prévoit (Figure 2.8) :

- d'organiser la ville en fonction des pratiques locales de déplacement, notamment celles qui sont liées aux transports en commun et à la marche à pied ; d'organiser la voirie en fonction du type de trafic automobile (transit de distribution, gabarits de véhicules) ;
- de valoriser ce territoire accolé à la capitale grâce à l'offre de transport public avec la prolongation de la ligne 12 dans le centre-ville et celle du tramway T8 ;
- de diversifier l'offre locative de logements, de promouvoir l'architecture durable (maîtrise des coûts de chauffage, d'électricité, de la consommation d'eau) ;
- d'améliorer le cadre de vie par la requalification des quartiers délaissés, et par la végétalisation des cœurs d'îlots ;
- d'améliorer la santé des habitants ;
- de réduire la fracture urbaine Est / Ouest qui s'est développée autour du canal, par la revalorisation économique et paysagère de celui-ci. Ainsi sont envisagées des opérations de construction de logements, l'implantation de nouvelles activités économiques et la création d'espaces de détente.

Deuxième partie. Participation et territoire : quels enjeux du territoire des acteurs publics sont révélés lors de la concertation ?

- de développer la place du végétal dans la ville, en consacrant 10 % du territoire communal aux espaces végétalisés, en développant des réseaux maillés de sites végétalisés, tels que le cimetière de Pantin, le Fort d'Aubervilliers, les jardins familiaux, la Maladrerie, le cimetière d'Aubervilliers, le parc de la cité Jules Vallès) , en sensibilisant les habitants au patrimoine végétal, en créant des sites végétalisés de détente et de loisirs qui fonctionneraient aussi en épurateur urbain ;
- de valoriser les fonctions écosystémiques de la biodiversité comme climatiseur naturel et de végétaliser les toitures ; d'utiliser les circulations des vents Ouest/Est pour que le rafraîchissement du canal touche les secteurs mitoyens.
- d'engager une réflexion sur les effets du ruissellement des eaux de pluie afin de diminuer le lessivage des sols pollués ;

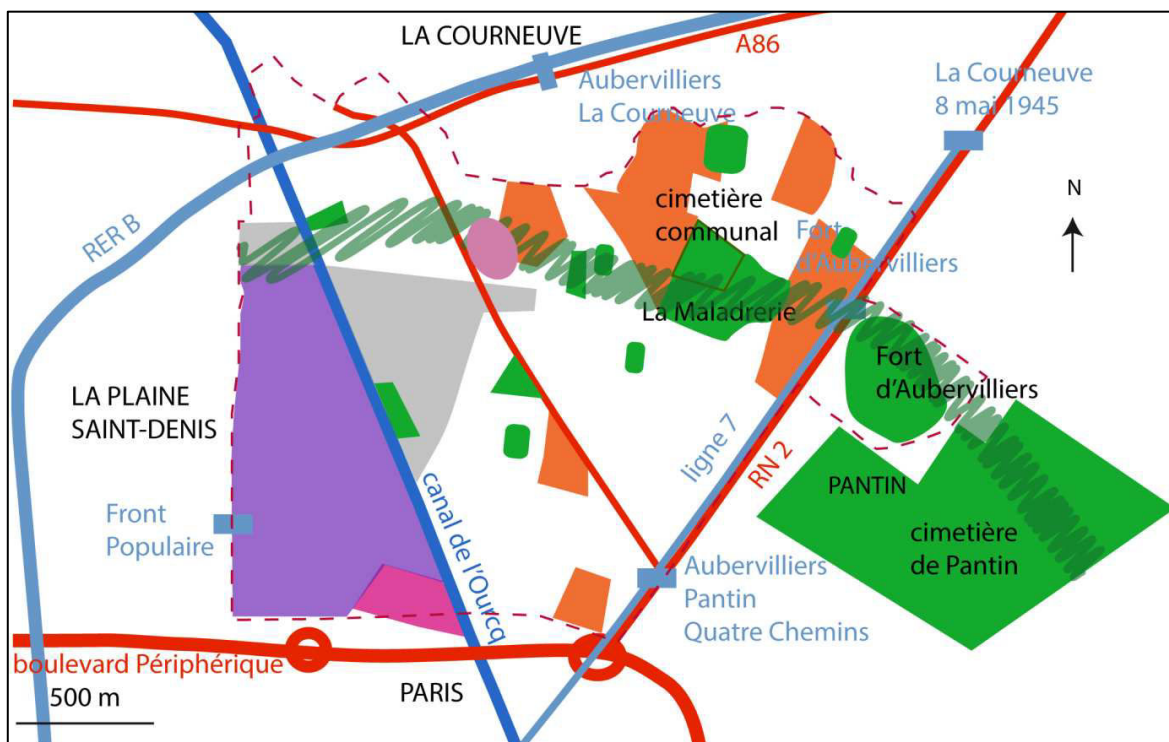


Figure 2.8 - Les enjeux du PLU, Aubervilliers

La concertation

Trois réunions publiques ont été organisées par l'équipe municipale, entre octobre et décembre 2009, dans des écoles situées dans des quartiers différents. Ces réunions ont été animées par l'adjoint au maire chargé de l'urbanisme, le maire et la directrice du service de l'urbanisme de la ville. La forme de la réunion était de type conférence. Dans la salle, plusieurs conseillers municipaux et personnels administratifs étaient présents parmi le public. Quelques grandes cartes accrochées à des panneaux mobiles accompagnaient la présentation des enjeux du PLU, et un document de plusieurs pages était distribué aux participants. Il comprenait trois cartes (le projet de plan de zonage, le projet de plan d'emplacements réservés et de localisation, le projet de plan de hauteur) et les grands projets de la ville, comme le quartier de la Porte d'Aubervilliers avec l'implantation d'un grand centre commercial, le Campus Condorcet, le Fort d'Aubervilliers.

Un peu plus au sud-est, la commune du Pré-Saint-Gervais se caractérise par sa petite superficie et sa topographie contrastée.

Le Pré-Saint-Gervais

Le Pré-Saint-Gervais est une commune de la Seine-Saint-Denis, limitrophe de Paris à l'Ouest. Elle est bordée au Nord-Est par Pantin, au Sud-Est par Les Lilas. C'est la plus petite commune de la région Île-de-France avec une superficie de 70 hectares. Elle compte 18 025 habitants en 2012 et une densité de 25 750 hab./km², c'est une des densités communales les plus fortes de France. Cette situation a des effets sur le fonctionnement de la ville, car elle ne peut accueillir suffisamment de grands équipements et d'espaces verts. Ceux qui sont situés dans les communes voisines sont largement fréquentés et utilisés par les habitants. Cependant, sa petite taille favorise les déplacements pédestres. La topographie du Pré-Saint-Gervais est particulière, car la commune est située en partie sur la pente septentrionale de la colline de Belleville, dans le prolongement de la butte de Romainville. Ainsi, dans sa partie sud, l'altitude s'élève à 115 mètres, tandis qu'au nord elle est de 55 mètres.

le relief a également des conséquences sur la circulation dans la ville. Certains lieux ne sont accessibles que par des cheminements piétons étroits et pentus, voire par des escaliers, ce qui tend à rendre difficile certaines liaisons, notamment Est-Ouest⁶³.

A partir des années 70, le mouvement de désindustrialisation de la première couronne a conduit à la fermeture de nombreux sites industriels et à leur délocalisation vers la périphérie, laissant des territoires infra-urbains en friche. Au Pré-Saint-Gervais, certains locaux ont été transformés en logements. Du fait de la proximité d'avec Paris, la pression foncière s'est considérablement accrue. Aussi aujourd'hui, un des enjeux de la commune est le maintien d'une diversité fonctionnelle et sociale,

afin qu'elle ne se transforme pas en ville-dortoir⁶⁴

Données démographiques et sociales

De 1962 à 1990, la population a diminué, passant de 15 258 habitants à 15 373 habitants. Depuis, la population augmente⁶⁵. En 2012, le taux d'activité des Gervaisiens s'élève à 78,7 % de la population âgée de 15 à 64 ans et le taux de chômage est de 17,4 %⁶⁶. La répartition de la population par CSP rend compte d'une relative mixité sociale. La catégorie des « employés » compte le plus d'actifs, soit 21,1 % en 2012. Les catégories socio-professionnelles (CSP) supérieures tendent à être plus nombreuses : les professions intermédiaires représentent 18,7 % de la population de plus de 15 ans en 2012, et leur part augmente (17,2 % en 2007) ; les cadres et professions libérales supérieures représentent dès 2007 11,3 % des Gervaisiens de plus de 15 ans et 13,9 % en 2012. Ces évolutions se font aux dépens des employés et des ouvriers. Enfin, la part des personnes sans activité professionnelle est importante, car elle représente 16,3 % des plus de 15 ans en 2012 (tableau 2.6).

⁶³ Diagnostic PLU de la commune du Pré-Saint-Gervais, adopté en 2010. Téléchargeable <http://www.villedupre.fr/DiagnosticPLU.pdf>

⁶⁴ id. Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales

⁶⁵ Source : insee

	2012	%	2007	%
Ensemble	14 229	100,0	13 807	100,0
Agriculteurs exploitants	6	0,0	7	0,1
Artisans, commerçants, chefs entreprise	428	3,0	398	2,9
Cadres et professions intellectuelles supérieures	1 980	13,9	1 554	11,3
Professions intermédiaires	2 663	18,7	2 371	17,2
Employés	3 001	21,1	3 110	22,5
Ouvriers	1 582	11,1	1 783	12,9
Retraités	2 250	15,8	2 071	15,0
Autres personnes sans activité professionnelle	2 320	16,3	2 513	18,2

Tableau 2.6 - Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle au Pré-Saint-Gervais

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations complémentaires

Morphologie urbaine et logements

Les formes du bâti sont diverses, elles témoignent de l'histoire de l'urbanisation. Le Nord du Pré-Saint-Gervais se caractérise par la présence de bâtiments industriels et d'ateliers (photo 2.18), qui côtoient des maisons et des immeubles datant du XIXe siècle et de la première moitié du XXe siècle. De grands ensembles collectifs sont répartis sur toute la commune, au nord-ouest, à l'est, au sud (photo 2.15). Ils sont plus récents, construits dans les années 1970 – 1980. Parmi ces derniers, la résidence du Babylone, juchée sur le point culminant de la commune (110 mètres), compte des logements sociaux et des logements privés. La moitié sud de la commune présente des ensembles singuliers : la cité-jardin Henri Sellier, conçue par Félix Dumail dans les années 1930 (photo 2.17) ; la villa du Pré, créée en 1830, offre un ensemble de maisons individuelles (photo 2.16) ; et des maisons individuelles de facture très différente, à flanc de coteau, le long de sentes. La Ville du Pré Saint-Gervais compte un

Deuxième partie. Participation et territoire : quels enjeux du territoire des acteurs publics sont révélés lors de la concertation ?

important parc de logement social qui représente aujourd'hui 47,4% des habitations de la commune. Parallèlement, la municipalité lutte contre l'habitat dégradé et insalubre.



Photographie 2.15 -
Logement social
(Cité Jean Jaurès) et
petits habitats
collectifs, Le Pré-
Saint-Gervais

(janvier 2011).



Photographie 2.16 -
Villa du Pré, Le Pré-
Saint-Gervais

(janvier 2011).

Deuxième partie. Participation et territoire : quels enjeux du territoire des acteurs publics sont révélés lors de la concertation ?



Photographie 2.17 –
La cité-jardin Henri
Sellier et l’avenue
Jean Jaurès, vu vers
le nord, Le Pré-
Saint-Gervais

(janvier 2011).



Photographie 2.18 -
Des bâtiments
industriels laissés à
l’abandon, Le Pré-
Saint-Gervais

(janvier 2011).

La commune est bien reliée aux réseaux de transports franciliens tout en étant à l’écart des grands axes. Plusieurs lignes de métro permettent de rejoindre cette petite commune du Nord-Est parisien. Cependant, aucune d’entre elle ne conduit directement au sein du territoire gervaisien. Bordée par le périphérique à l’Ouest et la Nationale 3 au Nord, la trame viaire de la commune se caractérise par son étroitesse.

Les enjeux du PLU

Le projet de restructuration d’un axe de circulation s’inscrit dans l’un des axes du PLU, qui a été approuvé par le conseil municipal en mai 2010. Les grandes lignes du PLU et du PADD

sont exposés dans le numéro 80 du journal municipal « Prévoir », paru en mars 2011. Dans ce numéro, le maire et son adjoint à l'urbanisme rappellent les objectifs du PLU « [qui est] *un outil puissant pour préserver et dessiner le Pré-Saint-Gervais de demain, c'est-à-dire une ville au développement urbain maîtrisé, durable et partagé* ». Ainsi est-il précisé que le PLU est un règlement d'urbanisme qui intègre les principes du développement durable, et un ensemble d'objectifs qui prévoient le développement futur de la ville.

Les élus présentent ensuite les grandes orientations du PADD et du PLU approuvés un an plus tôt (tableau 2.7).

Les grandes orientations du PADD :	Les trois grands axes du PLU
<ul style="list-style-type: none"> - Construire une ville durable - Mettre en valeur le cadre de vie - Proposer des solutions d'avenir aux besoins des Gervaisiens - Favoriser l'ouverture du Pré-Saint-Gervais - Clarifier et simplifier les règles d'urbanisme 	<ul style="list-style-type: none"> - Le « fil vert » implique une présence du végétal dans la ville en préservant l'existant (arbres, espaces verts) et en favorisant de nouvelles implantations (jardins et squares, murs et toitures végétales); - La municipalité veut favoriser les déplacements doux, réguler (ou diminuer) la place de la voiture et du stationnement. Le PLU fixe le nombre de places de parking par logement, de locaux à vélos, d'aires pour les deux-roues motorisés. - La mixité fonctionnelle (activités et habitats) et la mixité sociale (entre logement social et logement privé) doivent être préservée et approfondie.

Tableau 2.7 - Les axes du PLU et du PADD, Le Pré-Saint-Gervais

Des orientations particulières thématiques (ORIP) viennent compléter le PADD, dont le principe du « fil vert ». Il s'agit de

Mettre en place une trame verte qui devra permettre au végétal d'être très présent dans la ville, que ce soit sous la forme d'arbres, de plantations plus basses, de jardinières, d'éléments plus isolés lorsque la

largeur de la voirie ne permet pas de plantations linéaires, ou même de murs végétalisés. Le fil vert assure, par une succession d'aménagements ponctuels, une liaison végétale entre les différents espaces verts, les espaces publics, il favorise les circulations douces à l'intérieur de la ville et vers les communes voisines.

Il marque chacune des entrées dans la ville à sa manière et court d'une rue à l'autre, de l'école à la bibliothèque, d'un espace vert au suivant...

Il constitue une trame écopaysagère favorisant le déplacement de la faune et de la flore, favorisant ainsi l'accroissement de la biodiversité. Il s'inscrit par ailleurs dans le projet départemental du Chemin des Parcs qui constituera à terme une « boucle verte » d'environ 60 km et reliera tous les grands pôles verts de la Seine Saint-Denis par des liaisons piétonnes, cyclables et végétales⁶⁷.

Le projet d'aménagement de l'axe Nord-Sud, Jaurès-Ferrer

La concertation porte sur le projet de réaménagement d'un axe Nord-Sud de la commune, l'axe Jaurès-Ferrer (Figure). L'objectif de ce projet est de réaliser un « fil vert », de rendre plus agréable les déplacements pédestres et cyclistes et de réguler le stationnement. Ce dernier point constitue une question importante pour la commune, qui manque de places de stationnement en surface. Ce projet a également pour objectif de revaloriser le patrimoine urbain, de mettre en valeur le paysage urbain grâce à une revégétalisation de l'espace urbain.

⁶⁷ Espace Ville – P.L.U. approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2010 - <http://www.villedupre.fr/PADD.pdf>

Deuxième partie. Participation et territoire : quels enjeux du territoire des acteurs publics sont révélés lors de la concertation ?

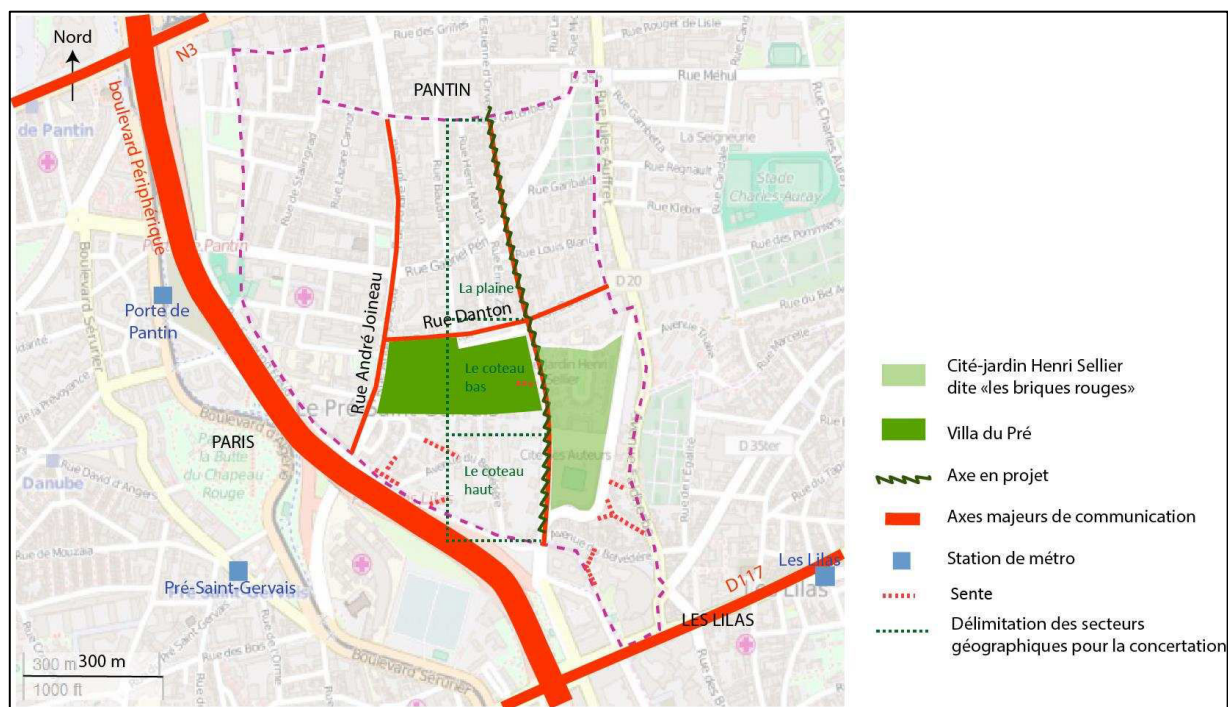


Figure 2.9. - Projet de restructuration d'un axe de communication et secteurs de la concertation, Le Pré-Saint-Gervais

Le projet de réaménagement de l'axe Jaurès - Ferrer est programmé dès mars 2010. L'objectif est de créer des bandes ou pistes cyclables et un espace paysager sur une place, la place Séverine. L'alignement d'arbres sur l'avenue Jaurès – Ferrer devrait être préservé. Le Maire présente les raisons du projet de restructuration de cet axe : le végétaliser permettrait d'accompagner la densification de la commune, de requalifier l'espace public et de réguler les usages de la voiture (encadré 2.1.).

Cette réunion est la troisième réunion de concertation. Je vois ici des visages que j'ai eu l'occasion de croiser lors des 2 premières réunions, sur un projet, comme je l'ai dit lors des réunions précédentes, qui est structurant pour la ville. On a fait le choix de réhabiliter l'ensemble d'un axe qui traverse la ville du Pré, des limites de Pantin à la Porte des Lilas, avec les avenues Franco Ferrer et Jaurès. Ce choix est parti d'un constat :

la ville bouge et la ville se densifie et c'est une ville qui, aujourd'hui, a des exigences par rapport à ce qu'est la vie dans une cité, avec les problématiques qui sont celles que rencontrent les populations. [...].

Pour reprendre une expression d'un technicien de cette ville : « Vous savez Mr le Maire, il faut comprendre une chose au Pré St-Gervais c'est la 5ème pièce du logement ». C'est l'espace dont on a besoin quand on est confronté à la densification au sein même de son logement. Avec d'autres dispositifs, d'autres décisions il faut comprendre que cette décision-là est une décision importante mais de réflexion et de décision beaucoup plus globales sur d'autres secteurs d'activités qui montrent comment nous essayons de répondre à des problématiques de vie de nos concitoyens et essayer d'apporter des espaces pour mieux vivre au Pré et une meilleure qualité de vie.

Encadré 2.1. Le Maire justifie le projet de restructuration d'un axe de circulation

(Le Pré-Saint-Gervais, 27.01.2011)

Les axes du projet présenté par le Maire s'inscrivent dans une démarche de développement urbain durable, sans pour autant que les notions d'espace public ou de ville durable ne soient utilisées. Est-ce par omission volontaire afin de ne pas heurter son électorat ?

Le projet est présenté par l'agence de paysagiste qui l'a conçu. La personne de l'agence insiste sur d'autres effets de la végétalisation de cet axe : la valorisation de la cité-jardin Henri Sellier et de points de vue panoramiques qu'offre la topographie, la maîtrise de l'emprise de la voiture et la place de l'eau (encadré 2.2.).

Ça nous semblait important de retravailler sur l'image et sur le fonctionnement de cet axe pour assurer une meilleure approche sur la Porte des Lilas et du centre-ville car on débouche sur la partie Est du centre. La présence d'éléments patrimoniaux dans le cadre des déplacements sur cet axe sont la cité des Briques rouges Henri Sellier et

la cité du Pré. Un autre élément très important est marqué par les courbes de niveaux, c'est qu'on a, sur traversée vraiment la perception du relief. Ce qui a amené par ailleurs à définir trois séquences de cet axe : la partie haute du coteau avec des panoramas magnifiques ; partie basse, de Séverine à la Poste et la partie plane : de la plaine à Pantin. Trois sections avec des topographies extrêmement différentes, des points de vue et des environnements très différents, avec cette présence de l'eau qu'on a tendance à oublier mais qui a toujours été traditionnellement très forte. C'est toutes ces fontaines, ces puits un peu disséminés, ça nous semblait important de rappeler cette présence de l'eau dans le projet. Quelques images pour préciser ces caractéristiques, les grands panoramas. Sur chaque photo, ce que je voudrais vous faire remarquer, c'est cette importance des voitures, du stationnement. Elles entrent en force. On a une pression très forte et c'est une des raisons de la dégradation du patrimoine arboré.

Encadré 2.2. Une professionnelle de l'agence de paysage présente le projet

(Le Pré-Saint-Gervais, 27.01.2011)

Plusieurs documents sont présentés par l'agence de paysage et la municipalité afin d'expliquer le projet. Le premier document est dans un dépliant A4 recto-verso, qu'il était possible de collecter lors des réunions publiques ou à la mairie et, sur le site de la Ville du Pré. Y sont expliqués le choix du projet soumis à « la discussion publique », un plan délimitant les secteurs géographiques des réunions (figures 2.9 et 3.13) et un calendrier de la concertation et des travaux est proposé.

La concertation

Les élus ont décidé d'organiser une concertation et de promouvoir le

dialogue avec les différents acteurs du territoire et de donner la parole aux usagers. La concertation permettra donc à chacun de présenter sa vision du projet de réaménagement, de manière à ce que le projet final prenne en compte au maximum les différents points de vue exprimés lors des discussions. [...]

Tous les Gervaisiens sont invités à participer à cette phase qui s'articulera autour d'ateliers géographiques et thématiques afin que chaque acteur du territoire puisse s'exprimer. La concertation aboutira à des propositions qui intégreront le projet final, après validation de l'équipe municipale⁶⁸.

La concertation est organisée en trois « ateliers géographiques » (le jeudi 13, le mardi 18 et le jeudi 27 janvier 2011) et deux ateliers thématiques, le « fil vert » et les « déplacements » (respectivement le mardi 1^{er} et le jeudi 3 février 2011). Des ateliers à public spécifique sont prévus avec les commerçants et l'école. La majorité de ces réunions ont eu lieu dans une école maternelle riveraine de l'axe à aménager. Ces réunions se sont déroulées selon une organisation traditionnelle opposant la salle et les orateurs (figure 2.4). Un diaporama accompagnait la présentation des enjeux urbains de la commune et du projet faite par l'agence de paysagistes.

Au sud de Paris, le quartier Paul Bourget, site de l'un des plus anciens habitats collectifs à vocation sociale de la capitale, est l'objet d'une opération de rénovation urbaine radicale.

Quartier Paul Bourget, Paris XIIIème

Le quartier Paul Bourget est situé tout au sud du 13^{ème} arrondissement de Paris. Il est bordé au nord par le boulevard Kellermann, à l'est par la porte d'Italie qui est l'un des points extrêmes de la RD 7, au sud par le boulevard Périphérique et à l'ouest par le parc Kellermann.

⁶⁸ Source : document de présentation du projet collecté lors des réunions publiques

Ce site, proche de la Porte d'Italie, est bien relié aux grands pôles économiques de l'agglomération parisienne. Très visible depuis le boulevard Périphérique, le quartier Paul Bourget constitue l'une des portes d'entrée dans la capitale.

C'est un îlot de 4 hectares qui accueille quatre immeubles pour 365 logements, une emprise municipale occupée par un parking, une station-service et un magasin de bricolage, deux voies publiques en impasse et un espace vert de 11 600 m² (figure 2.10).



Figure 2.10 - Le quartier Paul Bourget, une enclave dans un site très connecté

Ces immeubles d'habitation ont été construits entre 1954 et 1955 dans le cadre d'un plan d'urgence de logements des familles et ont été donnés par bail emphytéotiques par la Ville de Paris au bailleur Elogie-SGIM. Le quartier est classé comme quartier prioritaire de la Politique de la Ville depuis 2003 ; il est inscrit dans le (CUCS) Contrat Urbain de Cohésion Sociale pour Paris 2007 – 2014 et il a été déclaré comme site de renouvellement urbain en 2011. Le Conseil de Paris a voté la création d'une ZAC pour le quartier en novembre 2013.

Les enjeux de la rénovation urbaine

Données démographiques et sociales

Le quartier Paul Bourget fait partie de l'IRIS⁶⁹ Maison Blanche 8 qui compte 2 685 habitants en 2012, et le 13^{ème} arrondissement en compte 182 385. La population y est plutôt âgée (tableau 2.8a et 2.8b).

	Plus de 65 ans	Moins de 25 ans	Taux de chômage	Part des actifs occupés ouvriers/employés	Part des cadres et professions intellectuelles supérieures	Médiane du revenu fiscal par UC
IRIS Maison Blanche 8	20.2 %	21,8 %	16.6 %	61,6%	9,1 %	13 065
Paris 13 ^{ème}	15,5 %	29 %	11,8 %	30,9%	41 %	22 153

Tableaux 2.8a - Données démographiques et sociales, 2012 (Quartier Paul Bourget) ⁷⁰.

	Part des appartements	Part des maisons	Part des propriétaires	Part des locataires	Locataires en HLM	Logés à titre gratuit
IRIS Maison Blanche 8	97,5 %	0,6 %	0,4 %	98,1 %	88,7 %	1,3 %
Paris 13 ^{ème}	97,1 %	1,4%	27,1 %	67,9 %	33,5 %	4,9 %

Tableaux 2.8b - Données sociales : le logement, 2012 (Quartier Paul Bourget) ⁷¹.

Plus d'un tiers des ménages qui habitent le quartier Paul Bourget y vit depuis plus de 30 ans et 53 ménages vivent dans leur logement depuis la construction, d'après une enquête réalisée par le bailleur en 2008⁷². Les revenus de la population y sont plus faibles que dans le

⁶⁹ L'INSEE a développé un découpage du territoire en mailles de taille homogène appelées IRIS. Ce sigle signifie « Ilots Regroupés pour l'Information Statistique » et qui fait référence à la taille de 2 000 habitants par maille élémentaire.

⁷⁰ Source : INSEE 2012 – Iris, INSEE 2012 – Commune, INSEE 2012 – Unités urbaines ; SIG politique de la ville, CGERT 2017 - <https://sig.ville.gouv.fr/Territoire/75113/onglet/DonneesLocales#>

⁷¹ Source : INSEE 2012 – Iris, INSEE 2012 – Commune, INSEE 2012 – Unités urbaines ; SIG politique de la ville, CGERT 2017 - <https://sig.ville.gouv.fr/Territoire/75113/onglet/DonneesLocales#>

⁷² D'après le rapport de présentation de la Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Paris, secteur Paul Bourget, Annexe 2 au projet de délibération 2013 DU 219 DLH 209, consulté en ligne <http://api-site-cdn.paris.fr/images/137933.pdf>, le 18/05/2017

reste de l'arrondissement et le taux de chômage y est sensiblement plus élevé. La proportion des personnes vivant en HLM y est beaucoup plus élevée que dans le reste de l'arrondissement, et la part des propriétaires y est quasi-nulle (tableau 2.8b). D'après ces données, c'est un quartier peu mixé socialement.

Données urbaines

C'est un quartier très connecté aux enjeux métropolitains, grâce au réseau de transports en commun qui associe les stations de métro (ligne 7) et de tramway (T3) de la Porte d'Italie, plusieurs lignes de bus vers Paris et vers la banlieue, vers le marché international (MIN) de Rungis et l'Hôpital du Kremlin Bicêtre. La Porte d'Italie est en relation directe avec le réseau autoroutier francilien par l'autoroute A6. La desserte de ce site sera renforcée avec l'ouverture de la ligne 9 du tramway en provenance d'Orly et qui arrivera Porte de Choisy en 2020, et le prolongement de la ligne 14 vers Orly. Malgré ce positionnement stratégique, le site pâtit d'un certain enclavement, car sa voirie interne est constituée d'impasses et le quartier est fermé au sud par le boulevard périphérique et à l'ouest par le parc Kellermann.

Le quartier souffre de nuisances sonores élevées, dues à la circulation automobile intense et à l'absence de protections acoustiques. Les difficultés sociales sont apparues avec la combinaison de plusieurs facteurs démographiques, sociaux et fonctionnels : le vieillissement de la population, des familles à faibles revenus, le manque d'animation sociale et associative, le chômage et la délinquance. Le manque de commerce de proximité sur le site constitue désormais une contrainte forte pour les personnes très âgées.

L'aménagement de ce quartier témoigne d'un urbanisme des années 50 et 60 avec une longue barre de 4/5 étages dépourvue d'ascenseurs, et trois immeubles de 10 étages où les ascenseurs assuraient une desserte à mi-étage. Les loyers pratiqués sont particulièrement bas. Le plan libre, les voies de circulation en impasse, un espace vert central et pourtant peu valorisé, l'absence de parking souterrain, le stationnement automobile en surface (photo 2.19) nécessitent de restructurer le quartier, d'autant plus qu'il ne répond plus aux

exigences de développement durable et aux obligations réglementaires d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.



Photographie 2.19 - Quartier Paul Bourget : immeuble, stationnement en surface et parking privé

Plusieurs facteurs ont accéléré la rénovation et la reconfiguration de l'îlot : l'incendie d'un des immeubles en 2008 qui a rappelé la vétusté des bâtiments et la mutation programmée de l'emprise à vocation économique.

Le projet : enjeux et programme

L'objectif du projet est la restructuration du quartier Paul Bourget afin qu'il soit mieux intégré dans la ville (figure 2.11). Aussi, le projet vise à :

- le développement d'un projet socio-économique afin de favoriser la mixité fonctionnelle ;
- l'amélioration du cadre de vie par la requalification de l'avenue de la Porte d'Italie, le développement des circulations douces, la réduction des nuisances sonores liées au périphérique, le désenclavement du quartier. L'aménagement d'un jardin public au cœur de

l'îlot, l'amélioration de la lisibilité et de l'accessibilité du parc Kellermann et la promotion de la continuité entre les espaces verts participeront aussi à cette requalification.

L'objectif premier est de reloger les habitants qui le souhaitent et donc de construire au moins autant de logements qu'avant l'incendie, soit 365 logements. Pour parvenir au maintien des habitants sur place, la construction des logements s'effectue selon une opération en tiroirs, c'est-à-dire un immeuble est construit pour reloger ceux qui le souhaitent, un premier immeuble est détruit ; puis un autre immeuble est construit avant de détruire le suivant.

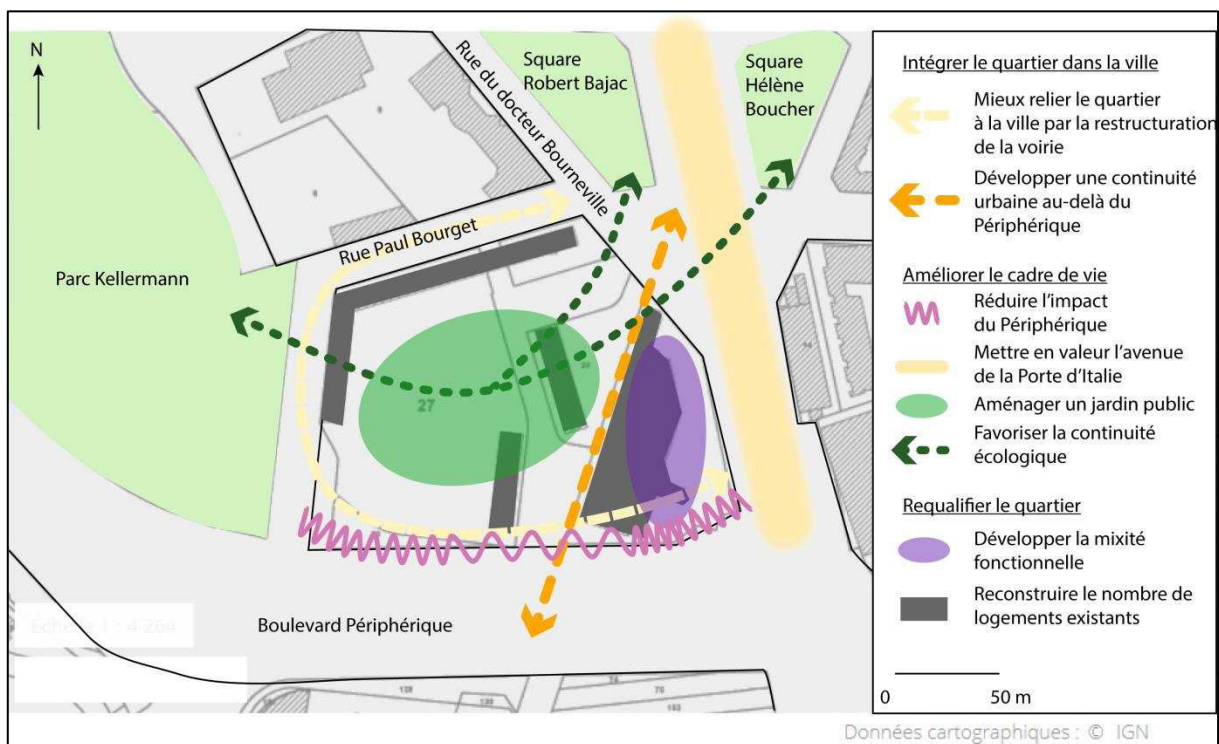


Figure 2.11 - Les enjeux du projet de rénovation urbaine dans le quartier Paul Bourget

A l'issue de la déclaration en ZAC, la Mairie de Paris a précisé les objectifs du programme : la construction de 402 logements et la création de 100 logements étudiants ; la création de commerces de proximité, d'un immeuble de bureaux, d'un hébergement hôtelier, d'un équipement culturel pour la jeunesse.

La concertation a conduit à des modifications du projet initial. Le projet s'articule autour de quatre éléments structurants (figure 2.11) :

Les espaces publics

L'espace vert central est conçu pour être en liaison avec l'avenue de la Porte d'Italie, par un espace de transition. Le talus du périphérique devrait être boisé et constituera ainsi une zone protectrice. Le passage entre le quartier Paul Bourget et le parc Kellermann sera rouvert et mis en valeur. Un lien avec le Kremlin-Bicêtre et la Porte d'Italie devrait être matérialisé par une passerelle piétonne enjambant le périphérique. Enfin, le dessin de la voirie interne a été modifié. Le projet prévoyait de prolonger la rue Paul Bourget jusqu'à la bretelle du périphérique. A la suite de la concertation, la rue Paul Bourget sera déconnectée de cette bretelle pour devenir une rue de desserte du quartier, pour une circulation apaisée.

Les logements

Le programme prévoit 9 bâtiments. Sur la partie Nord et du côté parc, les immeubles devraient être plus élevés (hauteur envisagée : 31 m), et un peu plus bas dans la partie Sud afin de préserver l'ensoleillement du site (hauteur envisagée : 25 m). Ces derniers devraient assurer une protection acoustique de l'intérieur de l'îlot. Le programme prévoit que les immeubles d'habitation soient protégés du périphérique par des bâtiments abritant des activités économiques et une résidence hôtelière.

Les activités et les équipements

La ZAC Paul Bourget comprend l'îlot économique sur l'avenue de la Porte d'Italie, qui se compose d'un magasin de bricolage et d'un parking. Il est prévu de reconstruire le magasin de bricolage, de construire un ensemble de bureaux et un hôtel. Le parking sera conservé mais remanié avec une diminution de sa capacité. Enfin, des bâtiments implantés le long du périphérique feront fonction de barrière sonore pour les habitations situées à l'intérieur du quartier. Ces immeubles sont prévus pour accueillir un hôtel, des bureaux, des locaux pour des PME / PMI, une école ou une maison paramédicale. Enfin, des commerces de proximité sont prévus, implantés sur l'avenue de la Porte d'Italie ou sur la nouvelle voie. Le projet d'équipement public est abandonné.

La concertation

Les porteurs du projet, la direction de l'urbanisme de la Ville de Paris et le service de l'urbanisme de Paris 13^{ème} prévoient une concertation qui se décline sous plusieurs formes :

- une exposition publique présentant les objectifs du projet et les orientations d'aménagement ;
- la mise à disposition pour le public d'un registre pour y formuler ses observations ;
- la tenue d'une réunion publique de concertation à l'issue de l'exposition publique.

L'exposition publique a consisté en 8 panneaux thématiques expliquant le projet d'aménagement (photo 2.20). Dans le même temps a été mis à la disposition des visiteurs un dépliant rappelant les enjeux du projet et un registre et des visites commentées ont été organisées.

Outre la concertation formelle, les porteurs de projet ont voulu que des ateliers participatifs soient organisés (figure 2.12). La première réunion publique d'information s'est déroulée le 13 décembre 2011 au collège Évariste Galois. Elle s'est déroulée en « format cabaret », c'est-à-dire en tables de 6 à 8 personnes. Elle était animée, comme toutes les réunions du cycle de concertation, par des professionnels de l'agence Res Publica.



Photographie 2.20 - L'exposition pour le projet de rénovation urbaine du quartier Paul Bourget, collège E. Galois, 2012

Durant les ateliers que j'ai observés, plusieurs thématiques ont été abordées : la qualité de l'habitat, la revalorisation des espaces verts, l'aménagement des espaces publics, le vivre

ensemble et la mixité fonctionnelle et sociale du quartier. Le dernier atelier avait pour objectif l'élaboration d'un cahier de la concertation.

Les porteurs de projet ont souhaité impliquer les collégiens dans la concertation afin de les sensibiliser à la rénovation du quartier, à l'élaboration du projet urbain et aux enjeux démocratiques du projet urbain⁷³. Par l'intermédiaire des délégués des élèves, les animateurs de l'agence de la concertation ont demandé à tous les collégiens de dessiner le quartier avec ce qu'ils aimeraient y ajouter pour l'améliorer (voir figure 3.15), y compris aux élèves n'y habitant pas mais qui pouvaient le fréquenter. Puis, les délégués ont travaillé sur les phrases qui accompagnaient les dessins –elles avaient été recensées et transcrites par les concertateurs. Ces idées ont été transmises aux adultes durant les ateliers et incluses dans le cahier de la concertation.

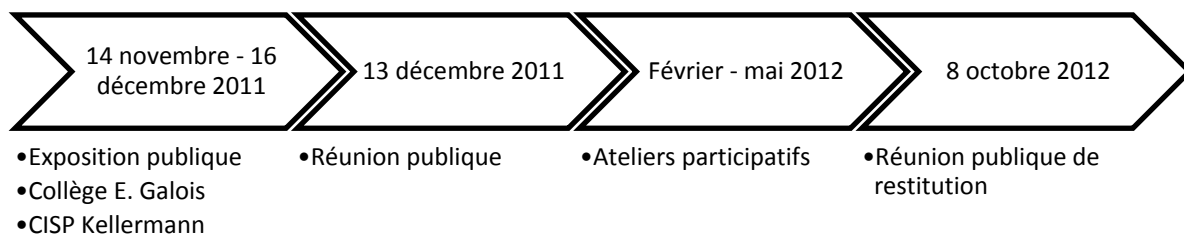


Figure 2.12 - Le calendrier de la concertation pour le quartier Paul Bourget

Plus au sud, de l'autre côté du boulevard Périphérique, Villejuif, qui n'est pas limitrophe de Paris, présente une diversité morphologique au cœur des enjeux du projet local d'urbanisme.

Villejuif

Villejuif est une commune de la zone centrale de l'agglomération parisienne. Elle est située dans le département du Val-de-Marne. Elle est bordée au nord par Le Kremlin-Bicêtre, à l'ouest par Arcueil et Cachan, au sud par l'Haÿ-les-Roses, et à l'est par Vitry-sur-Seine et Ivry-sur-Seine. Villejuif appartient à la Communauté d'Agglomération du Val de Bièvre (CAVB) qui compte sept communes et 192 800 habitants.

⁷³ Échanges informels avec les concertateurs.

Villejuif s'étend sur 534 hectares. La commune est située sur le plateau de Longboyau, entre les vallées de la Seine et de la Bièvre. Le point culminant de la ville est à 214 mètres au centre ouest de la commune dans le Parc des Hautes Bruyères, ce qui en fait un point culminant élevé en région parisienne. La moitié nord de la commune est située sur le plateau, tandis que les coteaux modèlent la partie moitié sud. Villejuif surplombe ses communes limitrophes. Cette topographie entraîne un certain isolement entre les quartiers nord et sud et des difficultés pour les circulations douces et pour les écoulements.

Éléments de diagnostic

Données sociales et démographiques

Villejuif, comme la plupart des communes de la zone dense de l'agglomération parisienne, a connu une contraction démographique de 1968 à 1999. Depuis 2000, la croissance démographique reprend (tableau 2.9). Cette évolution s'explique par un solde migratoire déficitaire de 1968 à 1999, qui est depuis légèrement positif. Le solde naturel nourrit la croissance de la population.

1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013
51 120	55 606	52 448	48 405	47 405	53 240	57 184

Source : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments - RP1999 et RP2008 exploitations principales.

Tableau 2.9 - Évolution de la population, Villejuif

La densité de population est forte, puisqu'elle s'élève à 10 708,6 hab./km². Il s'agit des densités les plus fortes pour la région parisienne. La composition sociale de Villejuif change de manière assez sensible depuis le début des années 2000. La part des employés et des professions intermédiaires reste assez stable, mais la part des cadres et professions intellectuelles supérieures augmente, tandis que la part des ouvriers diminue (tableau 2.10).

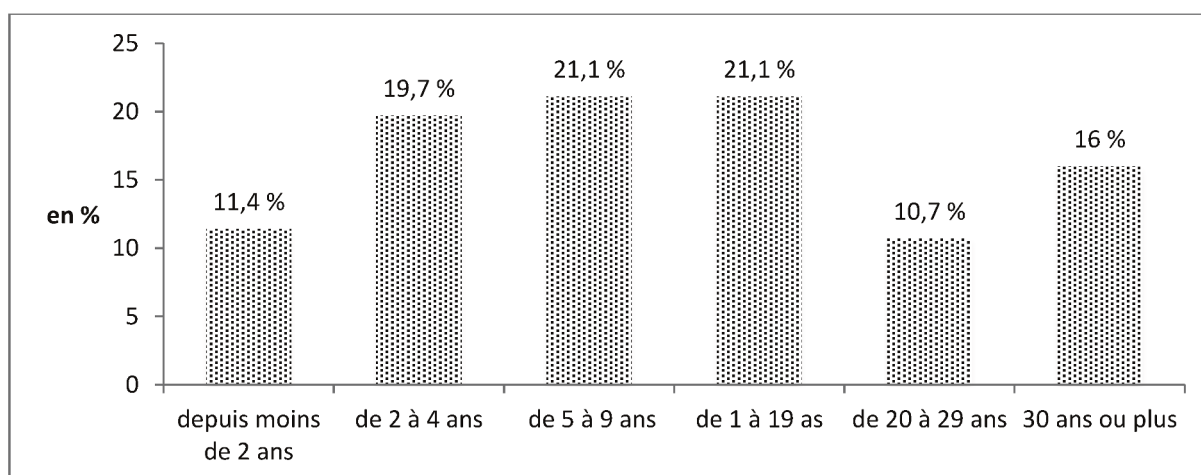
Deuxième partie. Participation et territoire : quels enjeux du territoire des acteurs publics sont révélés lors de la concertation ?

	2013	%	2008	en %	1999	%
Ensemble	27 792		26 307		23 281	
dont						
Agriculteurs exploitants	13	0%	10	0%	5	0%
Artisans, commerçants, chefs entreprise	1134	4%	895	3%	1009	4%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	5640	20%	4 764	18%	2 983	13%
Professions intermédiaires	7151	26%	6 863	26%	5 816	25%
Employés	9347	34%	9 156	35%	8 482	36%
Ouvriers	4507	16%	4 619	18%	4 986	21%

Sources : Insee, RP1999, RP2008 et RP2013 exploitations complémentaires.

Tableau 2.10 - Population active de 15 à 64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle, Villejuif

L'ancienneté de de la population est comparable à celle des autres communes : un peu plus du cinquième vit à Villejuif depuis plus de 20 ans, un tiers s'y est installée depuis moins de 5 ans. 42 % de la population y réside depuis 5 à 20 ans (figure 2.13).



Source : Insee, RP2013 exploitation principale

Figure 2.13 - Ancienneté d'emménagement des ménages en 2013, Villejuif

Le recensement de 2013 fournit des données intéressantes concernant les modes de déplacements des habitants : une très grande majorité utilise les transports en commun ; la voiture est utilisée par un tiers d'entre eux. Une part non négligeable se déplace à pied (figure 2.14).

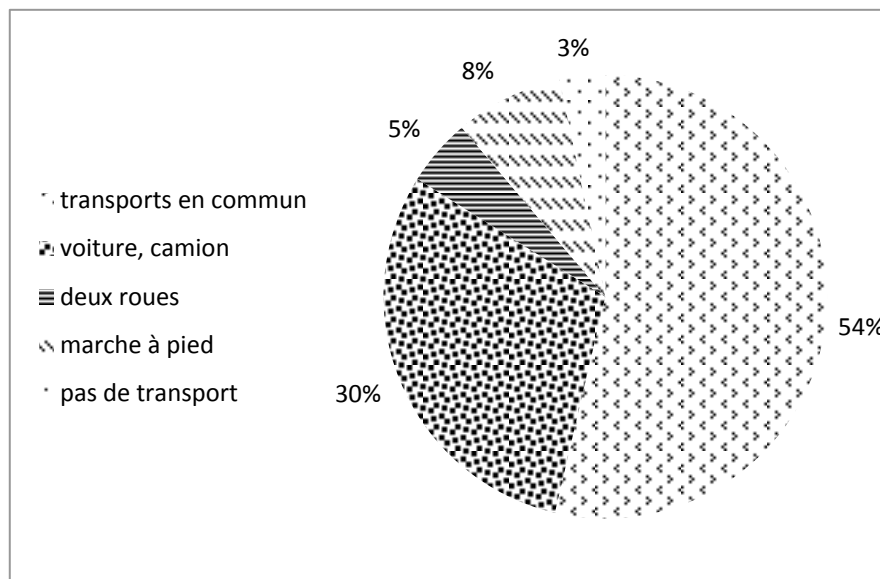


Figure 2.14 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2013 (Villejuif)

Champ : actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi

Source : Insee RP2013 exploitation principale

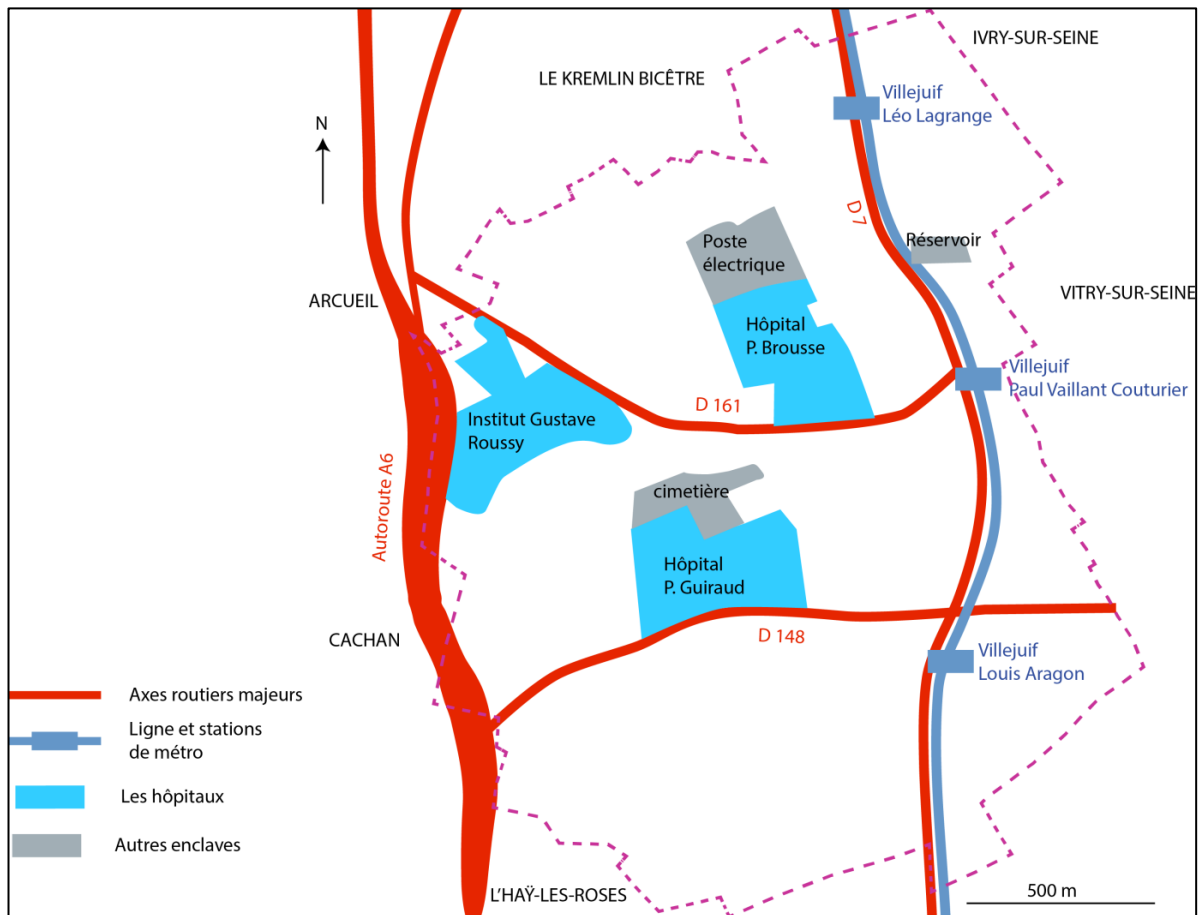
Données urbaines (paysages et morphologie)

La commune est entaillée par plusieurs axes routiers majeurs : à l'ouest l'autoroute A6 qui comporte 14 voies à ce niveau ; à l'est, la RD 7 (ancienne Nationale 7) ; et d'est en ouest, la RD 61 et la RD 55 (Figure 2.15).

Villejuif est une dotée de trois centres hospitaliers, l'institut Gustave Roussy, l'hôpital Paul Brousse et l'hôpital Paul Guiraud, qui occupent 10 % de la superficie de la commune. Elle fait partie de la Vallée Scientifique de la Bièvre. Ces centres hospitaliers forment des enclaves qui viennent rompre la continuité du tissu urbain, comme le réservoir d'eau et le cimetière.

Le paysage est hétérogène : de grands immeubles alternent avec les quartiers pavillonnaires dans la moitié nord et de grands espaces ouverts dans la moitié sud. C'est une conséquence directe de l'histoire de la formation de la ville, car l'urbanisation s'est faite par une juxtaposition d'opérations successives, comme un patchwork. C'est pourquoi la surface

occupée par l'habitat individuel représente 174 ha en 2012, soit un tiers du territoire de Villejuif.



En 2008, la commune comptait 23 825 logements, 25 200 en 2013 ; aux mêmes dates, il y avait 4789 maisons soit 19 % du total et 19 870 appartements, soit 78,9 % du parc de logements. La part des maisons a diminué depuis 2008 tandis que la part des appartements a augmenté. 44,2 % des logements ont été construits durant la période des Trente Glorieuses. Le parc de logements est aujourd'hui vieilli.

Les quartiers pavillonnaires sont implantés sur les coteaux. Ils sont traversés de sentes piétonnes. La place de la voiture apparaît partout prépondérante. Le centre-ville révèle une véritable centralité avec ses petits commerces, la mairie, l'église, une grande place, les équipements majeurs et le marché.

La commune est dotée de deux espaces verts remarquables :

- le parc départemental de Hautes Bruyères, de 20 hectares environ, est situé le long de l'autoroute A6, sur le haut du plateau, à l'emplacement d'anciennes carrières de sable et de gypse. Il abrite 85 jardins familiaux ainsi qu'un jardin de plantes médicinales.

- le parc municipal du 8 mai 1945, de deux hectares environ, est situé au Nord-Ouest de la commune. Il est peu accessible car situé en cœur d'immeubles.

La totalité des espaces verts publics et privés représente 81,7 hectares, soit 15,35 % du territoire de la commune. Ce chiffre s'explique par la forte proportion d'habitats individuels avec jardins privés, qui représentent plus de 38 % de la surface construite. Cependant, la part d'espaces verts publics est faible : moins de 6,2 m² par habitant (alors que le SDRIF recommande un ratio de 10 m²).

Dans le document pour le diagnostic du PLU, un inventaire de la biodiversité ordinaire est brossé, ainsi qu'une typologie des différentes manières d'implantation de la nature en ville (espaces verts d'équipements publics fermés au public, espaces verts des logements, espaces verts résiduels, alignement d'arbres, pieds d'immeubles par exemple).

Une ville de projets

Le PLU de Villejuif doit appliquer des textes réglementaires de différents échelons (encadré 2.3). Ces échelons et ces règlements pèsent sur les projets de développement de la municipalité : « certains sont portés par des institutions autres que la commune »⁷⁴ que sont le Cancer Campus, porté par la communauté d'agglomérations Val de Bièvre, la construction du tramway T7, porté par le Conseil général du Val-de-Marne et par la Région Île-de-France, le prolongement de la ligne 14 et la création du Grand Paris Express.

- le Contrat de Développement Territorial met en place l'insertion de Villejuif à la Vallée Scientifique de la Bièvre.
--

⁷⁴ Villejuif, PADD, octobre 2011

- la loi relative au Grand Paris prévoit la production de 70 000 logements par an en Île-de-France : 35 000 logements pour assurer le maintien de la population actuelle, 25 000 pour accueillir les nouveaux arrivants et 10 000 pour répondre aux besoins supplémentaires liés au développement économique régional.
- le SDRIF prévoit la densification des communes de la zone centrale de l'agglomération parisienne, pour freiner l'étalement urbain au détriment des terres agricoles ;
- la loi SRU
- le Grenelle de l'Environnement incite à la lutte contre le changement climatique, pour le développement durable.

Encadré 2.3 – La hiérarchie des règlements encadrant le PLU à Villejuif

Face à la pression des acteurs publics et privés, la municipalité de Villejuif souhaite maintenir la mixité sociale par la maîtrise du prix de l'immobilier, de la construction de logements à caractère sociaux, mais aussi en accession sociale à la propriété.

Face aux projets futurs indépendants des compétences de la municipalité, celle-ci tient à réaffirmer sa volonté de défendre sa vision du développement urbain afin de « maintenir une ville populaire et solidaire au cœur de la métropole parisienne. Une ville équilibrée, dynamique, attractive et à taille humaine. Une ville qui respecte les principes du développement durable et assure la mixité sociale, le développement économique et la qualité du service public »⁷⁵.

À partir du diagnostic, le PADD (figure 2.16) prévoit un développement du territoire selon trois axes. Avec le premier axe, Villejuif veut promouvoir un développement responsable, une ville solidaire, mixte et dynamique. Ce qui implique le maintien de la mixité

⁷⁵ Source : Villejuif, Le Plan local d'Urbanisme, Verbatim des ateliers, septembre – décembre 2010. Ces dossiers ne sont plus accessibles en ligne : les élections municipales de 2014 ont modifié la composition de l'équipe municipale qui a passé commande auprès de l'agence Ville ouverte pour les études du PADD et du PLU. Cependant, les documents publiés lors de la précédente mandature sont consultables à l'adresse suivante : http://creteil-immobilier.fr/plu_urbanisme_villejuif/index.html

fonctionnelle et sociale par le développement d'activités économiques pourvoyeuses d'emplois, par des lieux de divertissement et de chalandise, des lieux de promenade et de détente, et grâce à des équipements culturels et sportifs, ainsi que la poursuite du maillage des services publics pour assurer l'accès à l'éducation, au sport, à la santé, à la culture. Le second axe correspond à un projet environnemental ambitieux : Villejuif veut contribuer à la défense de la biodiversité, par la protection et la mise en valeur des espaces verts publics et privés, dans les quartiers d'habitat social et dans les secteurs pavillonnaires. Le troisième axe concerne un développement urbain et architectural durable qui doit favoriser le respect de l'histoire et la volonté de maîtriser les transformations à venir.

Afin de maintenir la diversité sociale, il est préconisé de développer une offre de logements qui accompagne mieux les parcours résidentiels des familles, notamment celles qui s'agrandissent, des jeunes et des étudiants, que ce soit dans le secteur social ou dans le secteur marchand. La municipalité prévoit un rythme de construction autour de 400 à 450 logements par an. Il est prévu également de réhabiliter ou de renouveler les logements sociaux anciens. La municipalité affirme le souci d'atténuer les effets de l'accroissement des écarts de revenus dans la commune et par quartier. Pour assurer la mixité sociale dans les quartiers, des opérations de petits programmes résidentiels (20 à 30 logements) sont encouragées, notamment à proximité des pôles de transport en commun. Afin de freiner la sur-occupation des logements et le logement indigne, la municipalité précise que les programmes de construction comptent des T3 et T4 voire plus grands.

En matière d'emplois, la municipalité souhaite développer des emplois dans les secteurs privé et public, dans des structures de petite et moyenne taille, mais aussi dans de plus grosses structures.

Deuxième partie. Participation et territoire : quels enjeux du territoire des acteurs publics sont révélés lors de la concertation ?

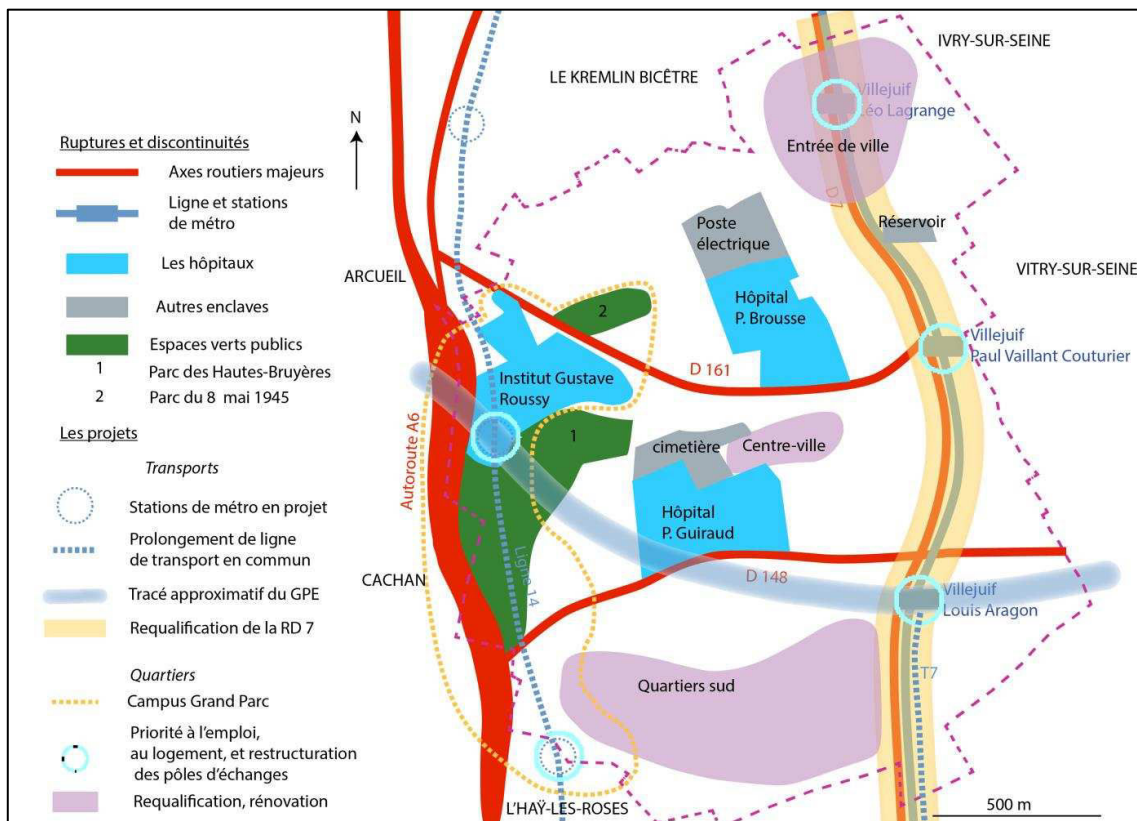


Figure 2.16 - Villejuif, enjeux et projets urbains

Afin multiplier les interrelations entre les espaces végétalisés qu'ils soient à l'intérieur d'îlots privés mais ouverts des équipements de santé ou des secteurs pavillonnaires, la municipalité prévoit de développer des modes de circulation active à travers la ville et de promouvoir la biodiversité. D'autre part, il est aussi prévu de requalifier les grands axes, de développer un réseau de liaisons actives pour les personnes à mobilité réduite, pour les piétons et pour les vélos. L'accès aux transports en commun sera favorisé. Cette requalification des réseaux de circulation s'accompagne de la mise en place d'une continuité de la trame verte urbaine et d'actions en faveur de la biodiversité (figure 2.17).

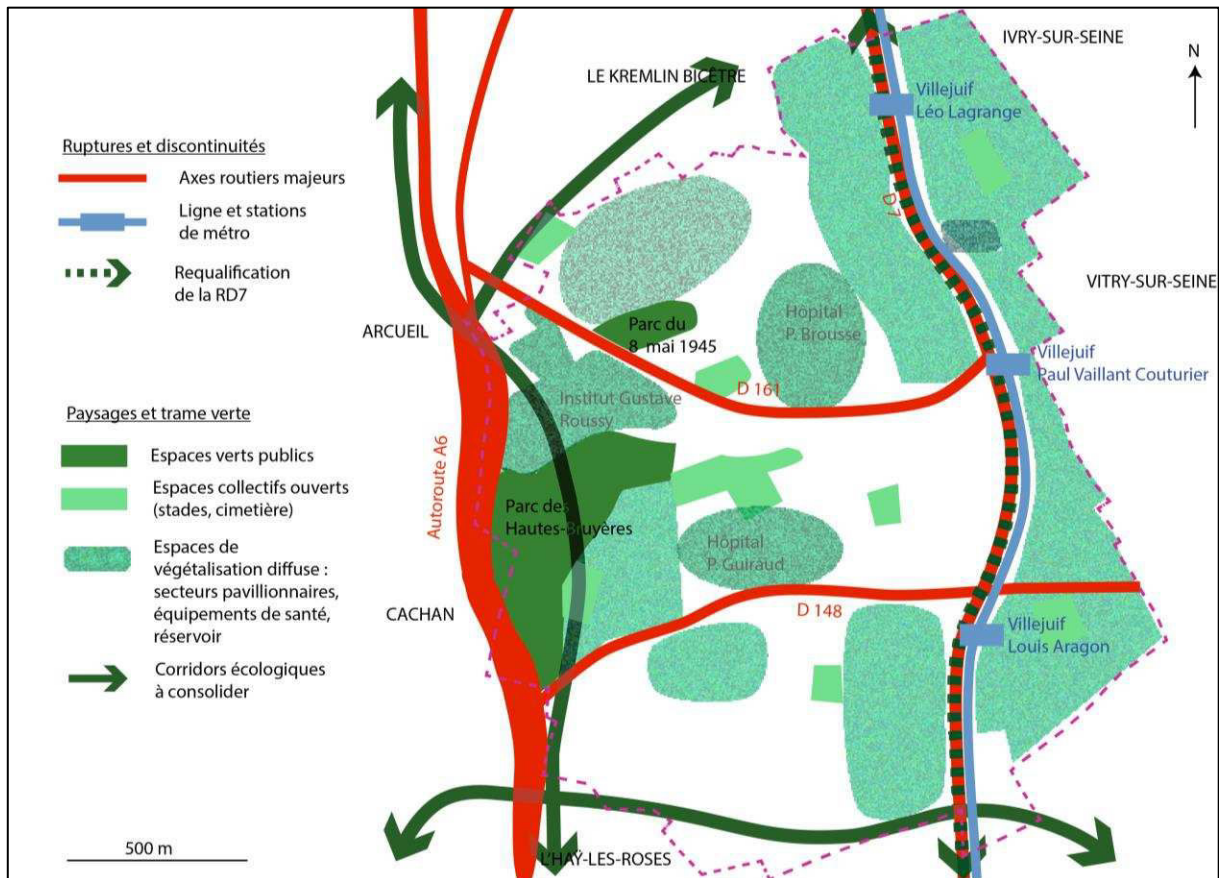


Figure 2.17 - Paysages et trame verte à Villejuif

Enfin pour valoriser le patrimoine architectural de Villejuif, il est proposé :

- d'établir des règles de construction dans les secteurs à proximité des pôles multimodaux ;
- d'augmenter le COS sur certains parcellaires, y compris dans les quartiers pavillonnaires⁷⁶ ;
- de recourir à des projets d'architecture innovants et durables ;
- de valoriser des *cônes de vue* qui garantissent une appartenance à la Métropole du Grand Paris.

Le PLU doit traduire de manière réglementaire les grands objectifs du PADD.

⁷⁶ Afin que les familles puissent les agrandir, le coefficient d'occupation des sols (COS) passe de 0,5 à 0,8. Les hauteurs sont limitées à 10 mètres (soit deux étages).

La concertation

Le cycle de concertation avait pour objectifs d'informer les habitants du diagnostic urbain et des grands axes de projets portés par la municipalité, mais aussi de collecter les avis des habitants, afin d'élaborer un PADD et un PLU remplaçant le POS de 2001. Ce cycle s'est déroulé sur deux ans. En avril-mai 2011, des réunions présentant le diagnostic socio-démographique et le PADD, réalisés par une agence d'architectes et d'urbanistes, l'agence Brès et Mariolle, ont été organisés avec les habitants. De juin à décembre 2011, le règlement du PLU et le plan de zonage ont été mis en forme. Enfin de janvier à mai 2012, une enquête publique a été mise en place avant l'approbation du PLU par le conseil municipal.

Durant ce cycle de concertation, plusieurs formes de participation ont été développées tandis que la presse municipale informait les habitants de la concertation pour le PLU avec des questionnaires remis aux habitants, des promenades urbaines, des réunions publiques par quartier et des ateliers urbains à l'échelle communale, une exposition itinérante, un site internet et une maison du projet. Lors de chaque réunion, un 4 pages était mis à la disposition des participants rappelant les enjeux du PADD et du PLU, le déroulement de la concertation, les projets urbains portés par l'équipe municipale et sollicitant les habitants pour qu'ils donnent leur avis.

Sur la même période 2010 - 2011, un cycle de concertation a été mis en place pour un projet de ZAC autour de la station de métro Louis Aragon où les thématiques abordées étaient sensiblement les mêmes.

A l'ouest de Villejuif, avec une situation géographique comparable, la démarche politique et urbanistique portée par la municipalité cherche à projeter les habitants dans des projets dynamiques.

Bagneux

Bagneux est une commune située au sud de Paris, dans la première couronne. Elle fait partie de la zone centrale de la métropole parisienne. Elle n'est pas limitrophe de Paris : elle est

bordée au nord par Montrouge, à l'est par Arcueil et Cachan, au sud par Bourg-la-Reine et Fontenay-aux-Roses, et à l'ouest par Chatillon. Sa topographie est marquée par un plateau dominant la plaine de Bourg-la-Reine – Sceaux à 110 mètres et qui décline vers le nord jusqu'à 54 mètres. Le territoire de la commune est enserré par des emprises liées aux transports, à l'est avec la D 920 qui est une 2 x 3 voies, à l'ouest par la ligne TGV Atlantique. Le quart nord-ouest est marqué par une emprise de 62 ha du cimetière parisien de Bagneux (figure 2.18).

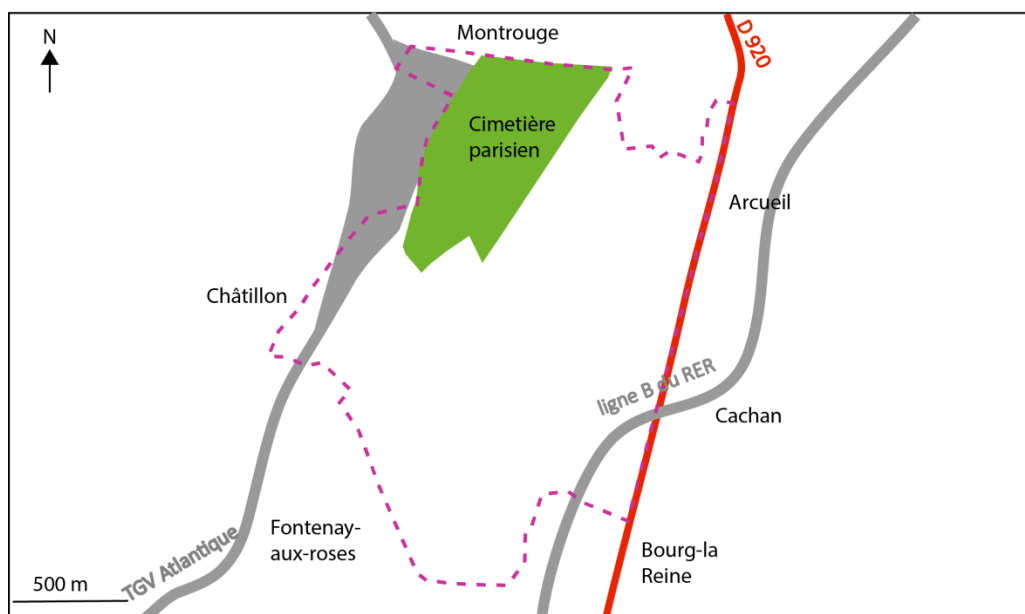


Figure 2.18 - Axes structurants et contraintes à Bagneux

Éléments de diagnostic

Données démographiques et sociales

La commune compte 38 520 habitants en 2013, répartis sur 419 hectares ; la densité de population est assez forte puisqu'elle s'élève à 9 193 hab/km². Depuis 1968, la population a diminué avec un creux maximal en 1990 ; depuis le solde naturel a pris le pas sur le solde migratoire, déficitaire, et la croissance de la population affiche des taux positifs. C'est une

population plutôt jeune, puisqu'un quart des Balnéolais a moins de 20 ans en 2009 (INSEE, RP 2008).

En 2008, 76 % des habitants sont en activité, dont plus de 10 % sont au chômage. Près d'un quart de la population est composée d'employés et cette catégorie est plutôt stable depuis 1999. La part des professions intermédiaires, des cadres et professions intellectuelles supérieures augmentent aux dépens des ouvriers (tableau 2.11). Un quart des Balnéolais âgés de plus de 15 ans en 2008, a un diplôme de niveau supérieur à un bac + 2 et près de 19 % sont sans diplôme⁷⁷.

	2009	1999	2009 (%)	1999 (%)
Ensemble	30471	29403		
Agriculteurs exploitants	0	4	0	0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	721	652	2	2
Cadres et professions intellectuelles supérieures	3059	2283	10	8
Professions intermédiaires	5305	4485	17	15
Employés	7187	7406	24	25
Ouvriers	3275	3786	11	13
Retraités	5615	5369	18	18
Autres personnes sans activités professionnelle	5309	5418	17	18

Sources : Insee, RP 1999 et RP 2009

Tableau 2.11 - Population de 15 ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle, Bagneux

La très grande majorité des logements (88 %) est constituée d'appartements. En 2008, sur 16 027 des ménages, 76 % sont en location et 22 % sont propriétaires de leur logement. Les propriétaires résident, en moyenne, depuis 19 ans à Bagneux, et les locataires d'HLM depuis 14 ans en moyenne⁷⁸.

⁷⁷ Source : Insee, RP1999 et RP2008 exploitations principales

⁷⁸ Source : Insee, RP 2008 exploitations principales

L'ancienneté d'emménagement permet de distinguer plusieurs profils de ménages : les ménages stables et anciennement installés représentent près du tiers (30 %) des ménages résident à Bagneux ; les ménages installés depuis moins de 5 ans représentent plus de 26 % du total (figure 2.19).

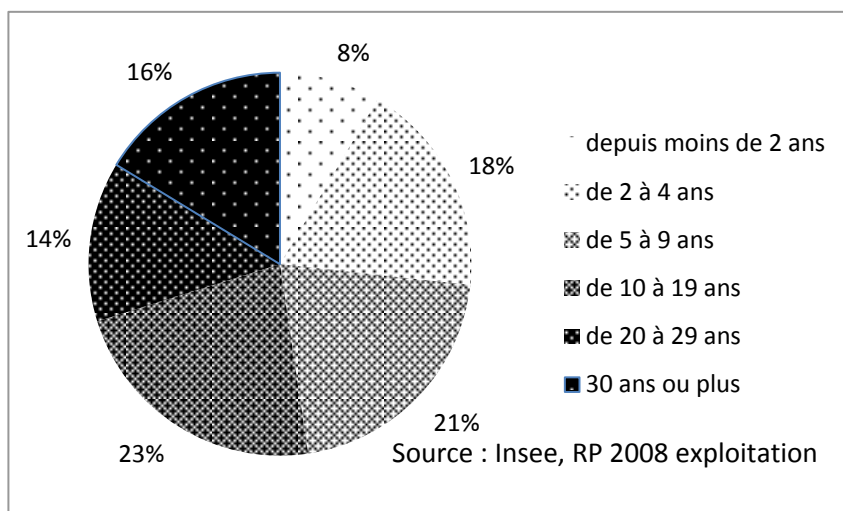


Figure 2.19 -
Ancienneté
d'emménagement
des ménages en
2008, Bagneux

Données urbaines

La morphologie urbaine de Bagneux est représentative de la proche banlieue parisienne, où des quartiers de grands ensembles succèdent à des rues pavillonnaires (photo 2.21). Quant au vieux Bagneux, il a des airs de village.



Photographie 2.21 - Rue Madame Curie, Bagneux (juin 2013)

Les projets soumis à la participation

La collecte d'informations sur le terrain a permis d'observer deux cycles de concertation correspondant à deux projets distincts mais liés : une ZAC – écoquartier dans le nord de la commune, la ZAC Victor Hugo, puis le PLU.

Le PLU

Avec la révision du PLU, l'équipe municipale a pour ambition de faire réfléchir les habitants sur quelques questions clé : la densification urbaine, l'intermodalité autour des nouvelles stations de transports en commun liées au prolongement de la ligne 4 et au Grand Paris Express et la reconfiguration de ce nouveau lieu, le développement de pistes cyclables, la requalification de l'entrée de ville au nord, le stationnement et les mobilités. Ces enjeux sont imposés par la loi relative au Grand Paris de 2010. Par ailleurs, la municipalité a pour objectifs de maintenir la mixité sociale, l'équilibre entre les différentes fonctions urbaines, notamment entre les activités économiques et la fonction résidentielle. Elle souhaite que la biodiversité et le paysage soient des éléments transversaux de cette démarche. Le PLU doit

mettre en cohérence les projets de développement locaux avec le contrat de développement territorial de la Vallée de la Bièvre (regroupant des communes des Hauts de Seine et du Val de Marne) à laquelle appartient Bagneux. En effet, la municipalité porte depuis le début des années 2010 de nombreux projets urbains : l'écoquartier de la ZAC Victor Hugo, le renouvellement du grand ensemble de la Pierre Plate (projet retenu par l'ANRU), le développement du pôle des gares, le site des Mathurins (ex-DGA), le devenir de la zone industrielle (figure 2. 20).

Pour mener à bien la révision du PLU, la municipalité a obtenu une aide de l'ADEME pour une « approche environnementale de l'urbanisme » (AEU). L'AEU s'affirme comme une démarche transversale, d'accompagnement des projets et d'aide à la décision. Elle se décline en huit thèmes : les choix énergétiques, l'environnement climatique, la gestion des déplacements, la gestion des déchets, l'environnement sonore, les sites et les sols pollués, la biodiversité et le paysage, la gestion de l'eau. Pour la municipalité, l'objectif de cette démarche est l'information et la concertation avec les acteurs du territoire, la définition d'objectifs partagés afin de construire une ville qui prenne en compte les prescriptions environnementales dans les aménagements urbains, et de bâtir une ville durable.

Deuxième partie. Participation et territoire : quels enjeux du territoire des acteurs publics sont révélés lors de la concertation ?

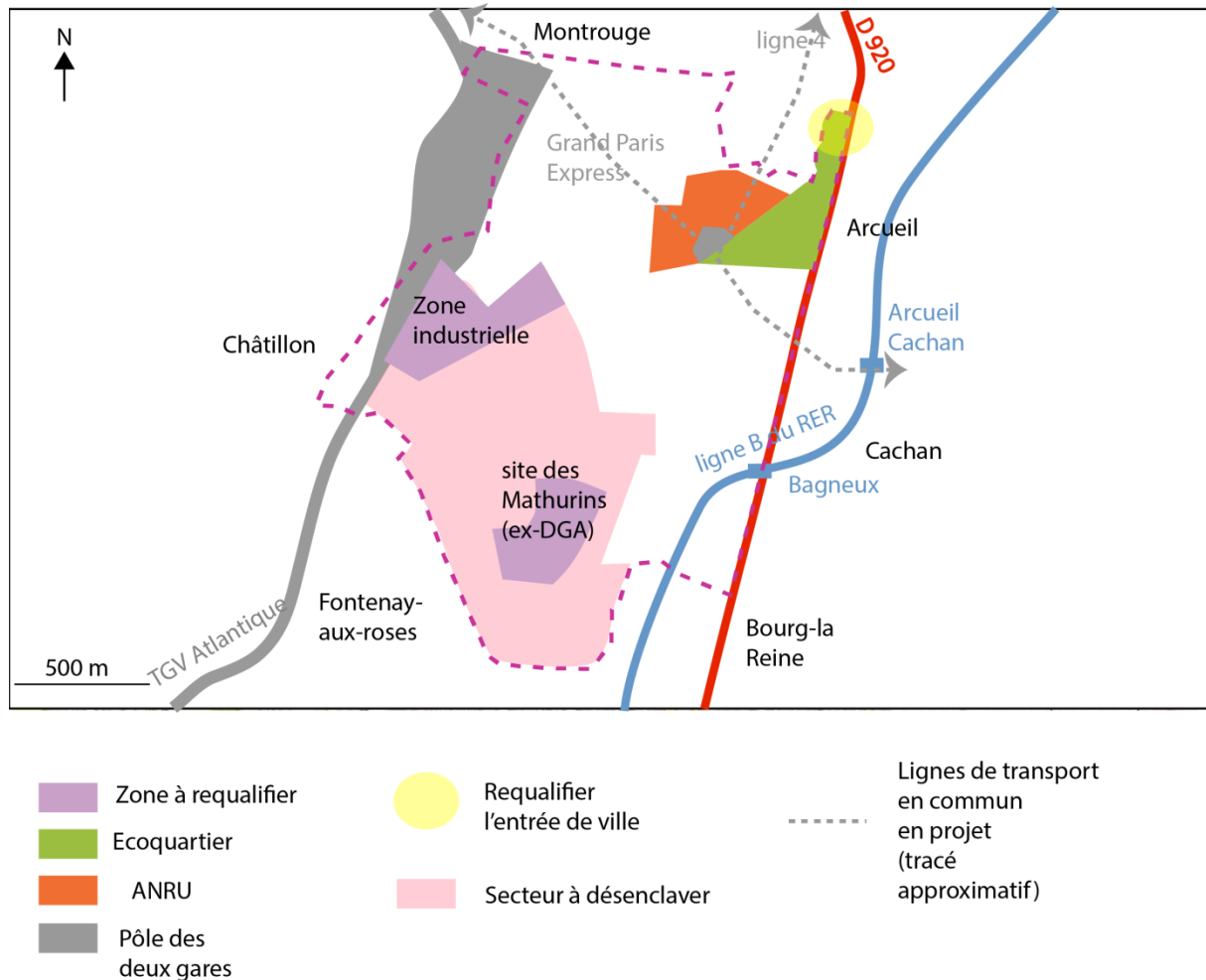


Figure 2.20 - Les enjeux du PLU à Bagneux

La ZAC Victor Hugo : un écoquartier

La décision de faire de ce périmètre une ZAC a été accélérée avec l'annonce de l'arrivée de la ligne 4 prolongée et de la desserte par le Grand Paris Express (GPE) qui forme l'îlot gare.

Le site de cette ZAC couvre une surface de 19,5 hectares sur lesquels coexistent des maisons individuelles, des immeubles collectifs dont une barre de 117 mètres de longueur et une tour de 15 étages.

Ce projet de ZAC s'appuie sur les constats suivants :

- le secteur nord de la commune compte des espaces mutables, peu ou mal occupés ;

- l'entrée de la ville par la RD 920 présente un paysage hétéroclite sans grande qualité urbaine, voire dégradé. Cela impacte son image pour le développement économique et par contraste avec la requalification du carrefour de la Vache Noire qui est constitué d'un centre commercial et de bureaux ;
- l'arrivée des métros sur le rond – point des Martyrs de Châteaubriant va créer de nouveaux besoins et une nouvelle dynamique pour la Ville et le quartier nord.

Le projet de l'écoquartier s'articule autour de huit axes : faire de la gare un point central du quartier, maîtriser la densification urbaine, relier les quartiers entre eux par des mobilités diverses (automobile, transports en commun, vélo, à pied), promouvoir la mixité sociale par la diversité du logement, favoriser la création d'emplois et le développement économique, requalifier les espaces de circulation, créer des espaces paysagers autour d'une trame verte structurante, (re)construire de nouveaux équipements. Le programme prévoit (figures 2.21 et 2.22) :

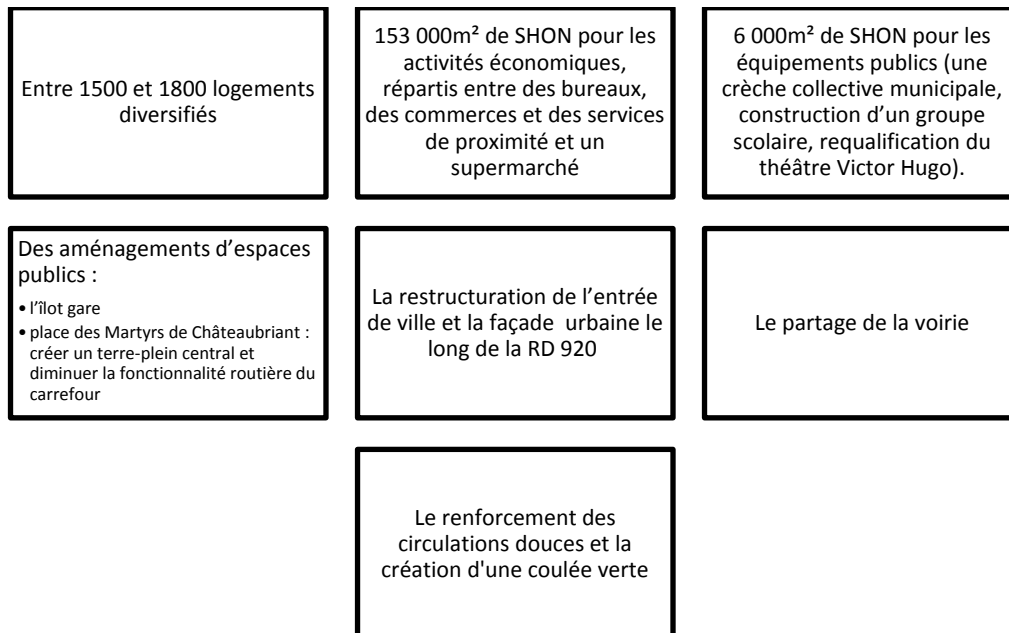
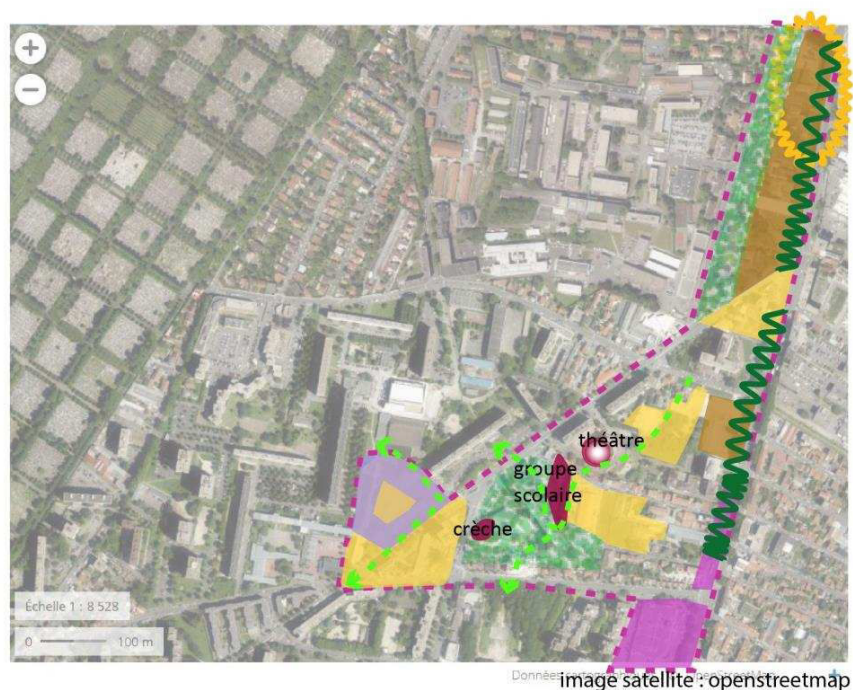


Figure 2.21 - Le programme de l'écoquartier Victor Hugo, Bagneux

Deuxième partie. Participation et territoire : quels enjeux du territoire des acteurs publics sont révélés lors de la concertation ?



- périmètre de la ZAC
- Favoriser la mixité fonctionnelle et sociale
 - bureaux
 - commerces et services de proximité
 - îlots de logements diversifiés (logement social et parc privé)
- Ouvrir le quartier
 - pôle multimodal (ligne 4 et Grand Paris Express)
 - liaisons douces
 - les équipements publics
 - désenclaver le théâtre
 - revaloriser l'entrée de ville par un signe architectural
- Développer la biodiversité
 - améliorer l'isolation phonique du quartier et les abords paysagers de la D920
 - valoriser les espaces verts existants

Figure 2.22 - La ZAC Victor Hugo, un écoquartier pour revaloriser le nord de Bagneux

Deux cycles de concertation

Chaque projet a fait l'objet d'un cycle de concertation. La concertation pour la ZAC a eu lieu en 2011 et celle pour l'AEU en vue de la révision du PLU en 2013. Pour l'une et l'autre, l'équipe municipale a fait appel à une agence privée et spécialisée dans la concertation,

CUADD (Conseil en urbanisme, aménagement et développement durable). Différentes formes ont alterné : des réunions publiques pour présenter le projet, des ateliers, une balade urbaine, des conférences d'information. Peu de documents ont été distribués aux participants, et notamment, aucune représentation cartographique. Des images ont été présentées soit sous forme de panneaux d'affichage en exposition dans les salles de réunion (photo 2.20), soit dans des diaporamas conçus par les agences spécialisées. Chaque réunion a fait l'objet d'un compte-rendu par CUADD, qui était soit distribué à la réunion suivante, soit téléchargeable sur un site dédié. L'information des réunions a été faite par annonce dans la presse municipale, par flyers déposés à la mairie et à l'accueil des équipements publics (théâtre, médiathèque, centre social), et sur le site internet de la ville. Il y avait en général, et dans les deux cycles, une réunion par mois, un soir de la semaine, à partir de 19 heures jusqu'à 22 h – 23 h.

Les ateliers se sont déroulés à la maison du projet ou dans un centre social. Les grandes réunions ont été accueillies dans la salle des fêtes ou dans la salle des mariages de l'ancienne mairie. Aucune réunion n'a eu lieu dans une école.

La concertation pour la ZAC- écoquartier Victor Hugo s'est déroulée tout au long de l'année 2011 : 12 dispositifs participatifs ont été mis en place, dont quatre ateliers, une balade urbaine à Saint-Denis, et six réunions d'information (tableau 2.12).

Réunion d'information	27/01/2011	Bilan des ateliers	26/05/2011
Atelier "travailler"	29/01/2011	Balade urbaine à Bagneux	11/06/2011
Atelier "se rencontrer"	10/03/2011	Atelier "de l'îlot à l'immeuble"	22/06/2011
Atelier "habiter"	26/03/2011	Conférence "qu'est-ce qu'un écoquartier ?"	13/09/2011
Atelier "se déplacer"	05/04/2011	Présentation des projets architecturaux	12/01/2012
Balade urbaine à Saint-Denis	12/05/2011	Conférence sur la géothermie	20/01/2012

Tableau 2.12 - Le calendrier de la concertation pour la ZAC Victor Hugo, Bagneux

La concertation en vue de la révision du PLU a eu lieu en 2013. Inscrite dans une démarche d'approche environnementale de l'urbanisme, ce cycle de concertation s'est décliné en

plusieurs réunions : une réunion d'information suivie de quatre réunions de type atelier. La concertation pour le PLU a été suspendue en 2014, année d'élections municipales, puis a repris en 2015 pour cinq réunions⁷⁹. J'ai continué de suivre, plus ou moins régulièrement, les réunions de Bagneux, pour observer l'évolution générale du PLU, les habitants et les scènes de concertation sans pour autant collecter systématiquement les données.

A l'ouest de Bagneux, limitrophe de Paris et faisant également partie du département des Hauts-de-Seine, la municipalité de Malakoff a organisé une concertation en vue de réviser le PLU.

Malakoff

Malakoff est situé entre la Porte de Chatillon et la porte de Vanves, bordée à l'est par Montrouge, au sud par Chatillon et à l'ouest par Vanves et Clamart. Elle fait partie de la Communauté d'agglomérations Sud-de-Seine créée en 2005.

Avec une superficie de 200 hectares, c'est une commune de petite taille. En 2012, la commune comptait 30 982 habitants et une densité très forte s'élevant à 14 960 hab./ km², à l'échelle de l'agglomération parisienne et des métropoles mondiales.

Le relief de Malakoff n'a pas été un élément déterminant dans l'urbanisation de la commune. Une dénivellation de 18 mètres sépare le point le plus bas de la commune au nord du point le plus haut à l'extrême sud. Le dénivelé est plutôt situé dans la partie sud et annonce les coteaux de Clamart et le plateau sur lequel se situe l'observatoire de Meudon. C'est d'ailleurs dans la partie sud du territoire que le fort de Vanves a été édifié.

Le territoire communal est entaillé par deux voies ferrées : la LGV Atlantique traverse d'ouest en est la commune et la sépare en deux, elle est parallèle à la ligne 13 du métro ; la

⁷⁹ Calendrier du cycle de la concertation de l'AEU : réunion d'information 18/02/2013 ; Atelier "diagnostic partagé" 18/02/2013 ; Atelier "définition des enjeux environnementaux" 15/04/2013 ; Atelier "urbanisme durable" 22/05/2013 ; Atelier "restitution" 12/09/2013

voie ferrée de Paris-Versailles délimite la commune au nord-ouest. La Coulée verte, qui va de la gare Montparnasse à Massy traverse Malakoff et longe la LGV (figure 2.23).

Éléments de diagnostic

La croissance de la population est irrégulière depuis 1968 : la population diminue de 1968 à 1999, passant de 36 198 habitants à 29 419 ; puis elle augmente lentement depuis les années 2000.

C'est une population plutôt d'adultes actifs : en 2007, les 30 – 59 ans représentent 43 % des Malakoffiots et la part des moins de 29 ans est de 38 %. En 2007, la commune comptait 78 % d'actifs âgés de 15 à 64 ans, dont 8 % au chômage. Les catégories socioprofessionnelles les plus nombreuses sont les employés, les professions intermédiaires et les cadres (tableau 2.13).

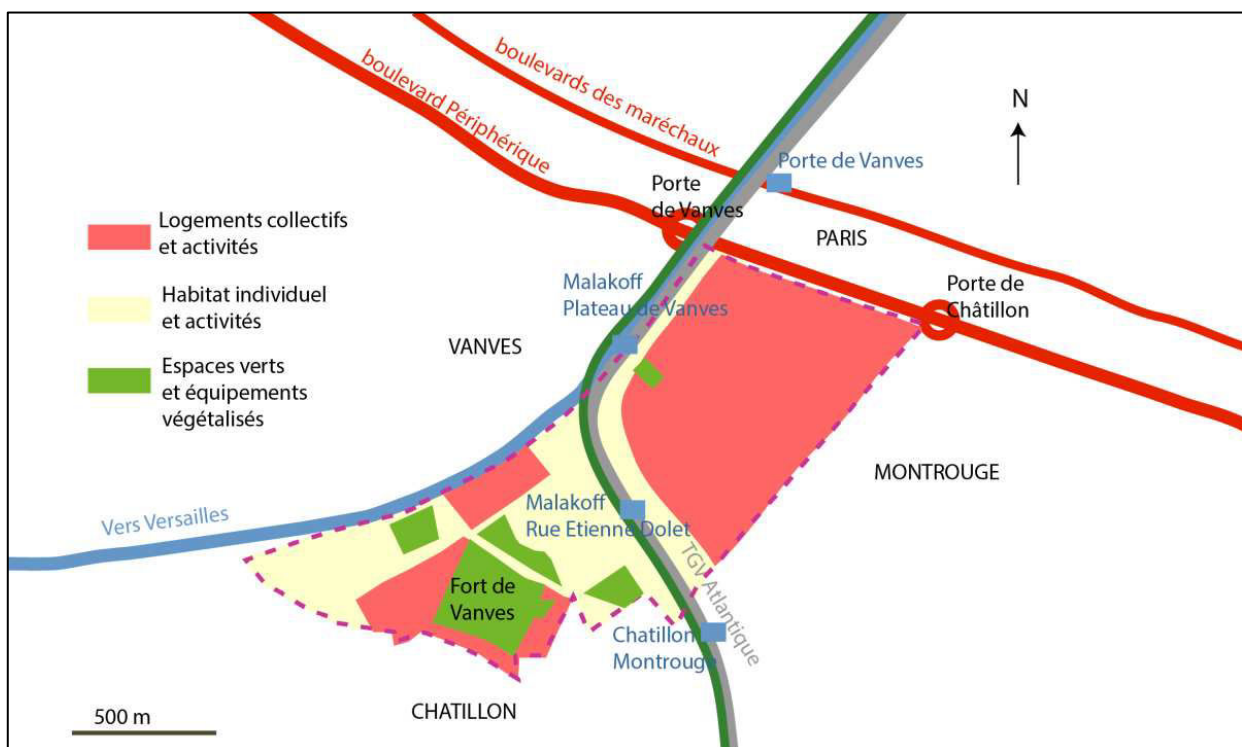


Figure 2.23 – Plan simplifié de Malakoff

Deuxième partie. Participation et territoire : quels enjeux du territoire des acteurs publics sont révélés lors de la concertation ?

	2007	%
Ensemble	25 238	100
Agriculteurs, exploitants	0	0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	582	2,3
Cadres et professions intellectuelles supérieures	4 029	16
Professions intermédiaires	4 553	18
Employés	5 210	20,6
Ouvriers	2 091	8,3
Retraités	4 926	19,5
Autres personnes sans activité professionnelle	3 846	15,2

Tableau 2.13 - Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socio-professionnelle⁸⁰, Malakoff

La commune compte 2 171 maisons, soit 14 % des logements, et 12 996 appartements, soit 83,9 % des logements sur un total de 15 491 logements, en 2012. La plupart des Malakoffiots est locataire de son logement (66 %), dont 41 % réside dans un logement HLM. 29,7 % des habitants sont propriétaires de leur logement.

Le renouvellement de la population est assez équilibré : un large tiers des ménages est installé à Malakoff depuis moins de 5 ans en 2012, tandis que 27 % des ménages y sont installés depuis plus de 20 ans (figure 2.24).

⁸⁰ Source : Insee, RP 2007 exploitations principales

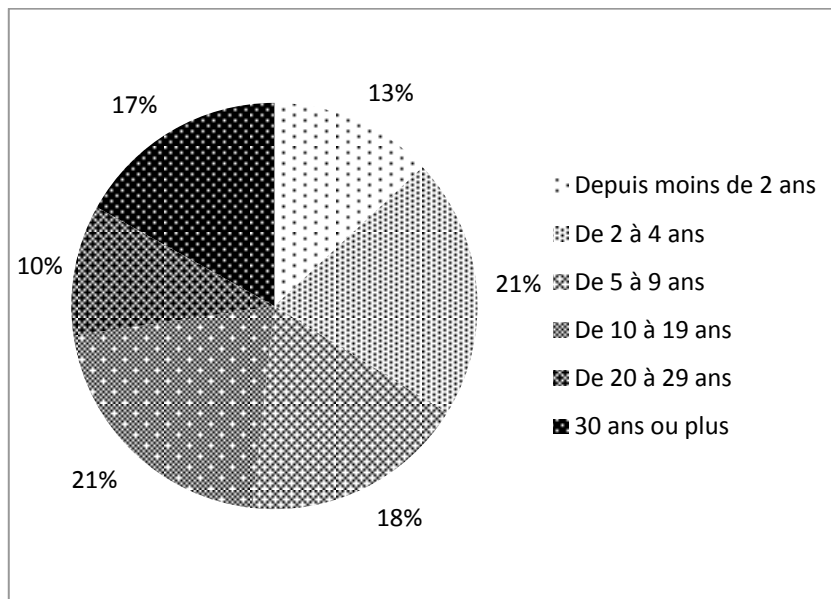


Figure 2.24 - Ancienneté d'emménagement des ménages en 2012 à Malakoff

Source : Insee, RP2012 exploitation principale

La révision du PLU de Malakoff

Le PLU doit être compatible avec d'autres documents réglementaires qui établissent de grandes orientations à l'échelle départementale et régionale que sont le PLH Sud de Seine, le SDRIF et le PDUIF, le SDAGE du bassin Seine – Normandie, le SRCAE d'Île-de-France (tableau 2.14).

Ainsi, dans le prolongement de la loi relative au Grand Paris, les espaces, définis par un rayon de 1 000 mètres autour d'une gare ferroviaire ou une station de métro existante et de 500 mètres autour d'une station de transport à venir, sont à densifier. Cette densification concerne aussi bien l'offre de logement que d'emploi afin de promouvoir l'utilisation des transports collectifs.

Document	Intégration au sein du PLU
SDRIF	Le PLU traduit les orientations du document de planification régionale, déclinées et reprises par ailleurs dans d'autres documents de planification de la hiérarchie des normes en matière de déplacements (PDUIF), d'écologie (SRCE), d'énergie et plus largement d'environnement (SRCAE et PCET).
PLH (TOL)	Le scénario d'évolution de la commune en matière de croissance démographique et de production de logements, retenu pour l'élaboration du

Deuxième partie. Participation et territoire : quels enjeux du territoire des acteurs publics sont révélés lors de la concertation ?

	PADD, intègre les dispositions de l'actuel PLH de Sud-de-Seine et des objectifs de la TOL.
PDUIF	Les différentes dispositions, notamment en matière de stationnement, de développement des transports en commun ou encore de mobilités douces, sont reprises au sein des objectifs du PADD et déclinées au sein des OAP et du Règlement du PLU.
SRCE	Les enjeux écologiques régionaux concernant la commune sont affinés par plusieurs études (à l'échelle de l'agglomération puis de la commune) afin d'être intégrées au sein des pièces du PLU.
SDAGE	Le document intègre, dans les éléments du diagnostic du rapport de présentation, au sein des orientations du PADD et des dispositions des pièces opposables, le contenu du SDAGE en matière de protection des milieux aquatiques, de gestion des eaux pluviales, d'inondations, d'assainissement ou encore de gestion de la ressource en eau.

Tableau 2.14 - Le PLU dans la hiérarchie des normes en Île-de-France

Le PDUIF impose aux PLU de réduire les normes de stationnement pour les voitures. Le SDAGE préconise de limiter l'imperméabilisation des sols et de maîtriser le rejet des eaux pluviales dans les réseaux. Le SRCAE préconise le renforcement de l'efficacité énergétique des bâtiments, le développement des énergies renouvelables et la réduction du trafic automobile. Le SRCE prévoit la préservation et la restauration des continuités écologiques.

La révision du POS pour l'adoption du PLU est une procédure qui comporte plusieurs phases qui se déroulent pendant trois années consécutives (figure 2.25)

Deuxième partie. Participation et territoire : quels enjeux du territoire des acteurs publics sont révélés lors de la concertation ?

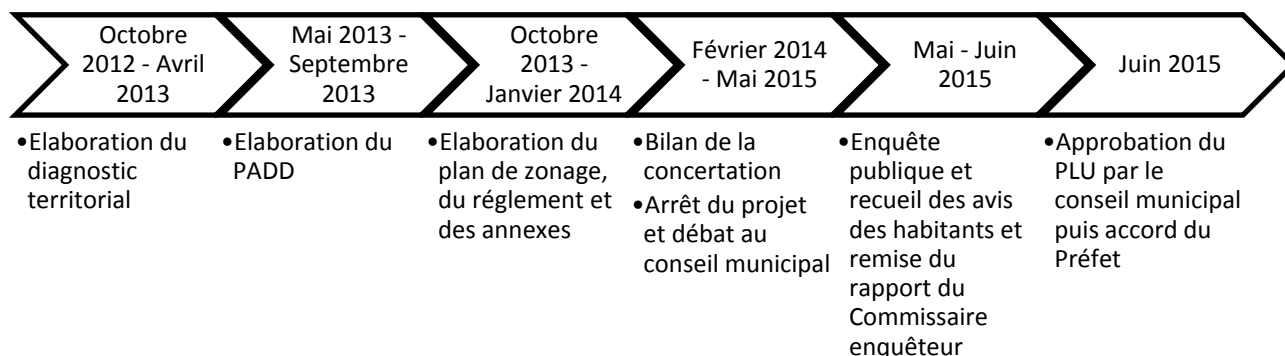


Figure 2.25 - Phases d'élaboration du PADD et du PLU, Malakoff

Quel projet de territoire est porté par le PLU ?

Les grandes orientations du projet de PADD ont été validées à l'issue des ateliers consultatifs, le 27 novembre 2013 (encadré 2.4).

- Organiser un développement de l'habitat de qualité centré sur le maintien de la mixité sociale et intergénérationnelle
 - augmenter la construction de logements ;
 - maintenir une part de 40 % de logements sociaux ;
 - élargir et affiner l'offre de logements pour répondre aux parcours résidentiels des habitants ;
 - construire des logements accessibles aux PMR ;
 - améliorer le confort et la performance de l'habitat existant
- Offrir les conditions d'un développement économique garantissant la mixité fonctionnelle du territoire
- Améliorer durablement le cadre de vie par une ambition élevée en matière d'écologie urbaine, de réduction des nuisances, de patrimoine et de paysage :
 - développer les espaces verts,
 - préserver les continuités écologiques du territoire,
 - améliorer la biodiversité des espaces urbains
 - préserver la santé publique et les ressources naturelles

- valoriser l'identité paysagère et architecturale de la commune
- Améliorer les connexions entre les principales fonctions du territoire :
 - favoriser les liaisons douces entre le nord et le sud de la commune
 - limiter la place de la voiture
- Renforcer l'armature d'équipements publics et commerciaux structurants
 - adapter l'offre en équipements à l'évolution de la population
 - développer et structurer les polarités de services

Encadré 2.4 - Les orientations du PADD⁸¹ (source : Malakoff - agence Ville ouverte)

En cohérence avec le PADD, les orientations du PLU se déclinent en quatre axes. Le premier axe concerne le maintien de l'équilibre entre les principales fonctions urbaines : l'habitat, l'emploi, l'activité économique et les services. Le second promeut la mixité sociale, générationnelle et d'origine. Le troisième axe veut favoriser une gestion économe de l'espace et des ressources naturelles et le quatrième axe cherche à préserver l'identité de la commune.

La concertation

Les habitants ont été informés des réunions en vue de la révision du PLU par des articles parus dans la presse municipale « Malakoff-Infos », un point d'information en mairie où il était aussi possible de consulter les documents d'études (diagnostic territorial, PADD, projet de règlement et annexes), une information sur le site internet de la commune et des plaquettes distribuées à l'ensemble de la population (synthèse du diagnostic, synthèse du PADD, synthèse du PLU). Une lettre expliquant le projet a été distribuée dans toutes les boîtes aux lettres et mise à disposition dans les lieux publics, où des fiches « PLU, mode d'emploi » était également disponible. Enfin, une exposition présentant le diagnostic, le PADD et les documents réglementaires a été réalisée.

⁸¹ Source : site internet de la commune de Malakoff, PLU rapport de présentation juin 2015 (<http://www.malakoff.fr/fr/cadre-de-vie/urbanisme-a-malakoff/plan-local-d-urbanisme.html>) . Rapport réalisé par l'agence Ville ouverte.

Deuxième partie. Participation et territoire : quels enjeux du territoire des acteurs publics sont révélés lors de la concertation ?

La Ville de Malakoff a fait appel à l'agence de concertation Etat d'Esprit pour organiser le cycle de la concertation et la réalisation des supports d'information. Ces derniers ont été mis en ligne sur le site internet de Malakoff. Cet effort de mise à disposition des informations rend compte d'une volonté de transparence et de pédagogie de l'équipe municipale qu'il est important de souligner.

Le calendrier des réunions

La concertation a donné lieu à six dispositifs participatifs, dont deux réunions d'information et quatre ateliers (tableau 2.15).

Mercredi 28 novembre 2012	Réunion publique de lancement de la concertation - salle des fêtes
Samedi 19 janvier 2013	Atelier "Habiter" - école
Mercredi 23 janvier 2013	Atelier "Travailler" - Maison de la vie associative
Mardi 5 février 2013	Atelier "Se détendre" - Maison de l'Enfant
Mercredi 13 février 2013	Atelier "Se déplacer" - école
27 novembre 2013	Réunion de clôture

Tableau 2.15 - Le calendrier de la concertation à Malakoff

Conclusion de la deuxième partie

Les projets urbains présentés ici témoignent des représentations des professionnels de l'urbanisme en réponse au projet et à la vision de la ville portée par les élus. Tous les projets soumis à la concertation prennent en compte, de manière plus ou moins élargie, les principes de la durabilité urbaine (tableau 2.16). Certaines thématiques sont soulignées, tandis que d'autres sont survolées. Lorsque l'emboîtement des lois et des réglementations est rappelé dans les dossiers du PLU et du PADD, cela suggère que le projet d'urbanisme exposé s'inscrit dans un cadre juridique complexe auquel les élus doivent se conformer (sans nécessairement l'approuver ?).

La question de la densification urbaine est rarement abordée de manière explicite, sauf au Pré-Saint-Gervais et à Villejuif, alors que la loi du Grand Paris l'encourage (loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris). Pour le quartier Paul Bourget, les porteurs de projet mentionnent la réduction des nuisances sonores liées au boulevard Périphérique et à l'avenue d'Italie, mais les pollutions atmosphériques avec les risques pour la santé ne sont pas soulevées. D'autres thématiques qui relèvent des compétences de la municipalité ne sont pas non développées, telles que les espaces publics et leurs usages ou le patrimoine. Est-ce une illustration de la représentation que les élus ont des habitants qui, supposés Nimby, ne s'intéresseraient qu'à leur logement. Est-ce le reflet d'une réflexion sur les usages des espaces publics inaboutie ?

En ce qui concerne la mixité fonctionnelle, le type de qualification des usages dans le PLU peut encourager l'implantation d'activités économiques. Or, les propositions des porteurs de projet sont assez vagues en la matière, excepté quand il y a des activités économiques existantes ou quand elles font partie du projet.

Quant à la thématique de la biodiversité, si elle est régulièrement citée dans les projets, elle relève de la qualité du cadre de vie, plutôt que d'un réel souci de préserver l'environnement dans une perspective de durabilité.

Peut-on pour autant qualifier un projet de durable dès lors qu'un grand nombre de thématiques durables est mobilisé ? Cette question est approfondie dans la troisième partie où les échanges entre les acteurs, lors de réunions publiques, sont analysés.

	Campus Condorcet	Aubervilliers	Le Pré Saint Gervais	Quartier Paul Bourget	Villejuif	Bagneux	Malakoff
Objet de la concertation	Grand projet	PLU	Axe de circulation	Rénovation urbaine	PLU	Ecoquartier et PLU	PLU
Circulations, stationnement - Mobilités	Circulations douces et TC	TC et marche à pied	Réguler la place de la voiture, et limiter les places de stationnement. Valoriser les TC et les mobilités actives	Désenclaver le quartier ; favoriser les multi-usages de la voirie.	Développer les mobilités douces et l'accès aux TC.	Aménager la mise en place d'une plate-forme intermodale ; développer les mobilités douces et les pistes cyclables.	Limiter la place de la voiture et développer les mobilités douces
Espace public			Requalifier l'espace public				
Patrimoine			Valoriser la cité-jardin Henri Sellier.				Valoriser l'identité paysagère et architecturale de la commune
Environnement : pollutions et nuisances ; santé		Améliorer la santé des habitants ; valoriser les fonctions écosystémiques de la biodiversité		Réduction des nuisances sonores.		Diversifier les ressources énergétiques : développer la géothermie	Gestion économe des ressources naturelles
Espaces verts, paysages, biodiversité		Valoriser et promouvoir la nature dans la ville.	Valorisation la nature existante et végétaliser la ville : « fil vert ». Valoriser le paysage.	Aménager un jardin public, améliorer la continuité avec le parc Kellermann.	Promouvoir la biodiversité, développer la trame verte.	Créer une coulée verte et des espaces paysagers.	Développer les espaces verts, les continuités écologiques, la biodiversité.

	Campus Condorcet	Aubervilliers	Le Pré Saint Gervais	Quartier Paul Bourget	Villejuif	Bagneux	Malakoff
Logement et mixité sociale	Logements pour étudiants, chercheurs, enseignants et étrangers.	Architecture durable ; Offre diversifiée de logements.	Densifier la ville. Promouvoir la diversité des logements.	Logement social et logement étudiant.	Accompagner les parcours résidentiels, diversifier l'offre de logements, réhabiliter les logements sociaux anciens. Densifier la ville.	Augmenter et diversifier l'offre de logements.	Augmenter et diversifier l'offre de logements ; accompagner les parcours résidentiels, construire des logements durables.
Développement économique, équipements, mixité fonctionnelle	Campus universitaire			Favoriser l'implantation d'activités économiques diverses.	Encourager la mixité fonctionnelle et la diversité des emplois	Groupe scolaire et crèche, requalifier le théâtre.	Renforcer l'armature d'équipements publics et commerciaux
Requalification / rénovation urbaine	Requalification d'espaces industriels et de friches. Animation locale	Résorber l'habitat insalubre, requalifier espaces délaissés.		Rénovation urbaine et requalification des espaces publics.		Requalification de plusieurs quartiers : l'entrée de ville au nord, ancien site DGA, grands ensembles.	
Organisation de la concertation	Garant mandaté par la CNDP	Sans agence de la concertation	Sans agence de la concertation	Agence Res Publica	Sans agence de la concertation	Agence CUADD	Agence État d'Esprit

Tableau 2.16. Projets urbains et axes de durabilité

Il n'y a pas d'activité humaine qui ait plus que l'action besoin de la parole.

Hannah Arendt, *La condition de l'homme moderne*, 2002 (1958)

Ce qui se passe chaque jour et qui revient chaque jour, le banal, le quotidien, l'évident, le commun, l'ordinaire, l'infra-ordinaire, le bruit de fond, l'habituel, comment en rendre compte, comment l'interroger, comme le décrire ?

Interroger l'habituel. Mais justement, nous y sommes habitués. Nous ne l'interrogeons pas, il ne nous interroge pas, il semble ne pas faire problème, nous le vivons sans y penser, comme s'il ne véhiculait ni question, ni réponse, comme s'il n'était porteur d'aucune information. Ce n'est plus même du conditionnement, c'est de l'anesthésie. Nous dormons notre vie d'un sommeil sans rêves. Mais où est-elle, notre vie ? Où est notre corps ? Où est notre espace ?

Georges Pérec, *L'infra-ordinaire*, 1973

Dans cette troisième partie, nous entrons dans les réunions pour analyser les discours des acteurs sur le territoire à propos du projet discuté. Après avoir expliqué la méthodologie mise en œuvre pour analyser les réunions et les évaluer (chapitre 1), nous montrerons comment le traitement analytique des dires d'acteurs captés durant les réunions permettent de qualifier les dispositifs participatifs observés et dans quelles mesures ceux-ci témoignent d'une forme d'apprentissage social des principes de la durabilité urbaine mis en discussion (chapitre 2). L'analyse des réunions à l'aide de tableurs permet de mettre en évidence des dissonances qui concernent les représentations spatiales (chapitre 3) entre les catégories d'acteurs. Les représentations graphiques font également émerger ces dissonances (chapitre 4), car elles sont à la croisée de l'image et du discours (chapitre 5).

Une des questions récurrentes adressée aux dispositifs participatifs concerne l'évaluation de la participation. Cette dernière a fait l'objet de plusieurs typologies (Arnstein, 1969 ; Bass et al., 1995 ; Pretty, 1995 ; France, 2006 ; Raymond, 2009 ; Zetlaoui-Léger et al., 2013). Ces propositions rendent compte d'une graduation de l'implication des participants, mais aussi des objectifs — souvent implicites — des porteurs de projet quant à l'implication des participants. Cependant, l'évaluation de ces dispositifs à partir de critères quantitatifs, est à construire. C'est l'objet de ce chapitre qui présente des clés de lecture et leur validation pour déchiffrer les partitions de réunions observées et transcrites. Ces transcriptions ont permis de mesurer le temps de parole des acteurs et des catégories d'acteurs et d'évaluer la participation habitante, ainsi que le temps consacré aux thématiques abordées en relation avec la durabilité urbaine. Ce parti pris de la comparaison de dispositifs participatifs renouvelle les méthodologies mises en œuvre dans l'observation de ces dispositifs (Bacqué et al., 2005 ; Côté, Gagnon, 2005 ; Beuret, 2010 ; Busquet et al., 2010 ; Gardesse, 2011 ; Duchemin, 2012 ; Galateau, 2013).

Le matériel disponible a été constitué à partir de 47 dispositifs observés, dont 20 ont été enregistrés et 11 transcrits (tableau 3.1).

	Campus Condorcet	Aubervilliers	Le Pré Saint Gervais	Quartier Paul Bourget	Bagneux	Villejuif	Malakoff
Nombre de dispositifs observés / nombre total recensé	4 sur 4	2 sur 3	4 sur 7	T sur 8	6 sur 10 Et 4 sur 4	3 sur 6	1 sur 5
Nombre de réunions enregistrées	3	1	4	4	7	1	0
Nombre de réunions transcrites	1	1	3	2	3	1	0

Tableau 3.1. - Description du matériel collecté : les réunions enregistrées

Ces réunions ont été transcrites dans des tableaux Excel, afin de procéder à plusieurs types d'analyse qui sont développées dans les parties suivantes.

3.1. Méthodologie pour écrire la partition de la réunion

Les propos des participants ont été transcrits dans des tableaux à double entrée qui combine les acteurs regroupés en catégories et les thématiques de la durabilité urbaine. La figure 3.2 présente ce tableau d'analyse. Les couleurs correspondent à des catégories d'acteurs : élu, professionnels d'agence (urbaniste, architecte, paysagiste), professionnels des services techniques municipaux, autres porteurs institutionnels du projet, concertateur, habitants, usager – professionnels (figure 3.3). Les images qui se dessinent à partir de la saisie des dires d'acteurs dans des tableaux sont analysées dans les pages suivantes.

Les catégories générales « professionnels de l'urbanisme » ou « habitant » peuvent parfois regrouper une diversité d'acteurs. L'ADEME et LesEnR interviennent, comme professionnels de l'urbanisme, lors de la réunion concernant l'AEU à Bagneux. L'ADEME est une agence de rayonnement national et les EnR sont un bureau d'études qui travaille également dans toute la France. Dans le Quartier Paul Bourget, cette catégorie « professionnels de l'urbanisme » inclut la directrice de l'urbanisme de la Ville de Paris, les architectes d'un bureau d'étude en

charge du plan d'urbanisme et les architectes chargés de dessiner les premiers immeubles. À Aubervilliers, un ancien élu s'est glissé dans le public pour revêtir la « casquette » d'habitant (Gumuchian,2003). Lors de la concertation du Campus Condorcet (voir encadré 3.1), des usagers endossent également la casquette « habitant » et des élus rattachés à différentes mailles administratives (commune, EPCI, département) sont regroupés sous la bannière générale « élus ». Toutefois, afin de permettre des généralisations et des comparaisons entre les cycles de concertation et entre les réunions, ces infra-catégories ne sont pas retenues. Elles ne sont cependant pas omises et tiennent leur place quand il s'agit d'une analyse plus fine.

La succession des couleurs offre une première comparaison : plus le nombre de plages colorées est élevé, plus la diversité des catégories d'acteurs est importante. Sur les terrains étudiés, le nombre de catégories d'acteurs en présence varie de 3 à 5 (Figure 3.1.).

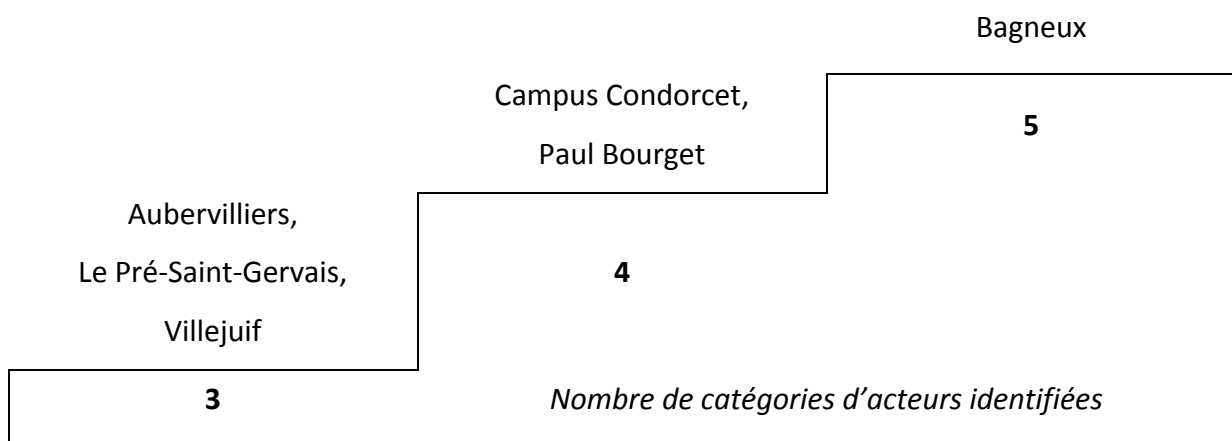


Figure 3.1. – Nombre de catégories d'acteurs par terrain

Les thématiques identifiées déclinent les grands principes du développement durable :

- l'environnement est entendu dans un sens large, puisqu'il concerne « la biodiversité, les espaces verts, le paysage », les « circulations, le stationnement, les mobilités », « l'espace public et ses usages », le « voisinage et le cadre de vie », le « patrimoine », les « équipements » ;
- le domaine social est traité avec le « logement », les « enjeux de société » ;
- le domaine économique apparait avec les « activités économiques et l'emploi » ;

- la gouvernance est entendue ici dans sa dimension territoriale, comme un processus de coordination et d'organisation entre des catégories d'acteurs privés et publics qui associe les citoyens, poursuivant un but commun, le développement de leur territoire (Leloup et al., 2005, p. 2005 ; Rumpala, 2008 ; Bonerandi, Santamaria, 2011 ; Muis, 2014). Cette thématique comprend donc les « modalités de la concertation » et les « enjeux des acteurs ». La thématique « enjeux des acteurs » correspond à l'expression des intérêts individuels. Cela ne relève pas toujours de la posture Nimby (Not in my back yard), ce peut être une expression singulière, citoyenne, habitante.

Le « récit du projet » (Tiano, 2007 ; Matthey, 2014) a pour but de nous faire entendre le diagnostic urbain et la façon dont le développement urbain est envisagé par les porteurs de projet, élus et professionnels de l'urbanisme. Le récit est un discours qui établit des liens entre le passé, le présent de l'action et le futur attendu. Cette tension entre ces temporalités structure l'imaginaire et l'histoire du territoire. Il permet également « de nouer le fil entre les citadins, de les relier entre eux et dans le fil du temps, de génération en génération, en une destinée collective » (Lussault, 2001). Par la mise en intrigue d'une succession temporelle d'actions et l'engagement d'acteurs, le récit produit des représentations de l'espace futur (Lussault, 2007).

Les propos des acteurs ont été transcrits en fonction de ces thématiques. Étant très souvent pluri-thématiques, ils sont inscrits dans plusieurs cellules.

	Qui parle (1) cat. Act	Qui parle (2) identité	Temps au chrono	Temps de parole	Récit du projet / Information	modalités de la concertation	Enjeux acteurs	Circulations, stationnement, mobilités	Espace public et usages	Patrimoine	Cadre de vie, voisinage	Biodiversité : espaces verts, paysages, environnement	Logement	Représentation graphique	Enjeux de société	Equipements	Activités économiques
E		####															
PP																	
C																	
H																	

Figure 3.2 - Grille d'analyse des réunions

E : élus ; PP : professionnels d'agence privée, C : concertateur ; H : habitant




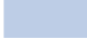
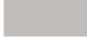



	Le maire, l'équipe municipale, les élus
	Les habitants
	Professionnel : urbaniste, architecte, paysager
	Professionnel : services techniques municipaux
	Brouhaha, plusieurs personnes parlent en même temps / silence
	Concertateur – Animateur de la réunion – Garant de la concertation
	Usager – professionnel
	Autres porteurs institutionnels de projet

Figure 3.3 - Les couleurs attribuées aux catégories d'acteurs

Le temps de parole des catégories d'acteur a été calculé à partir d'un tableau croisé dynamique. Ces calculs sont nécessaires pour l'évaluation et la comparaison. Cette dernière a été rendue possible par des histogrammes.

Quand, dans une réunion, le temps de parole des élus et/ou des porteurs de projet ainsi que celui d'un professionnel d'un bureau d'études est majoritaire ou élevé, alors l'objectif de la réunion est avant tout informatif. La participation des habitants est passive quand leur temps de parole est inférieur aux deux autres. La participation est qualifiée de fonctionnelle quand les échanges entre les porteurs de projet et les habitants sont nombreux : les porteurs de projet cherchent à percevoir comment le projet est reçu par les habitants (Raymond, 2009). La participation est interactive quand les échanges sont nombreux entre les participants, quels que soient leur rôle et leur place. L'objectif est l'élaboration d'un diagnostic partagé ou la co-construction d'un projet. Enfin, quand le projet urbain répond soit à une mobilisation spontanée, soit à une co-gestion, les acteurs sont partenaires dans le projet⁸² (tableau 3.2). Quand il n'y a pas d'échanges entre les habitants et les porteurs de projet — c'est le cas lors d'exposition ou de la distribution d'une documentation par courrier postal, ou par la presse municipale — on considère que c'est de la non-participation.

Point de vue des habitants	Point de vue des porteurs de projet
Non – participation	Information
Participation passive	Information
Participation fonctionnelle	Consultation
Participation interactive	Diagnostic partagé, co-construction
Partenariat	Co-gestion, mobilisation spontanée

Tableau 3.2- Deux points de vue sur la participation (d'après Pretty, 1995)

L'observation attentive des images des réunions permet d'évaluer les formes de la communication entre catégories d'acteurs et acteurs (voir figures 3.4 à 3.10). En effet, quand les couleurs et les dires d'acteurs se succèdent rapidement, en particulier entre les élus et les habitants, les échanges sont verticaux, descendants ou ascendants. Bien qu'il n'y ait pas

⁸² Aucune des réunions observées ne relève de ce degré d'implication.

de rapport hiérarchique entre ces deux grandes catégories, elles s'inscrivent dans une hiérarchie symbolique de rapports de pouvoir lié à l'expertise technique et à la compétence décisionnaire. Les échanges horizontaux désignent les communications entre habitants, entre profanes (Sintomer, 2008 ; Blondiaux, Fourniau, 2011 ; Nez, 2011) et correspondent à de longues plages roses.

Les réunions analysées ont été choisies en fonction du nombre et de la diversité des catégories d'acteurs impliqués, de la diversité des thématiques abordées, de la présence d'un concertateur et du climat de la réunion. Sept réunions correspondant à six terrains ont été analysées. Malakoff a été exclu de ces analyses car la réunion observée était organisée par tables et n'a pas été enregistrée. À Bagneux, j'ai observé deux cycles de concertation, l'un pour un projet de ZAC et l'autre pour la révision du PLU. Il y a donc deux histogrammes correspondants.

Les images qui se dessinent à partir de la saisie des dires d'acteurs dans des tableaux Excel sont analysées dans les pages suivantes. Ces images sont à déchiffrer comme la partition d'un orchestre, où les couleurs, leur succession et leur alternance donnent le rythme, tandis que les dires d'acteurs dessinent des figurés surfaciques noirs se superposant à la couleur, et résonnent comme des timbres différents selon la thématique abordée. La lecture et l'évaluation de ces figures s'appuient sur la méthodologie développée par Alain Bertin, la sémiologie graphique (Bonin, 2000 ; Bertin, 2013). Avec la répartition des figurés noirs, nous observons l'étendue des thématiques abordées : si celle-ci est large et variée ou au contraire restreinte et limitée. Précisons que la taille des cellules ne correspond pas à une durée fixe, mais à une idée générale développée par le locuteur. Par ailleurs, toutes ces figures ont les mêmes dimensions, alors que la durée de la réunion varie de 70 minutes à Villejuif (figure 3.7.a) à 120 minutes à Bagneux (figures 3.8.a et 3.9.a). Un gabarit identique a été choisi par souci d'une lecture aisée et contrainte par la mise en page.

Ces tableaux Excel ont aussi permis de construire des graphiques qui viennent étayer l'observation. Dans ces graphiques, ont été comptabilisées les cellules avec du texte. Les résultats quantitatifs obtenus fournissent des ordres de grandeur et offrent la possibilité de comparer des situations différentes à partir de critères homogènes.

3.2. Lire la partition de la réunion et évaluer la participation des habitants

La description des figures empruntera le même cheminement géographique que lors de la présentation des terrains, du nord au sud-ouest de Paris en passant par l'est.

Lors de la réunion organisée au Conservatoire national des Arts et Métiers situé à Saint-Denis (93) pour le projet du Campus Condorcet (figure 3.4.a, figure 3.4.b et 3.4.c), le président de la fondation Campus Condorcet présente le projet (voir 2^{ème} partie) durant les trente premières minutes de la réunion, puis il répond aux questions de la salle. 73 % du temps de la réunion sont occupés par les porteurs de projet, Fondation Campus Condorcet et élus. La part des habitants et des usagers représente la portion congrue de la réunion, puisque leur temps de parole se réduit à 20 %.

Les interventions de l'animateur sont irrégulières, elles précèdent ou suivent les interventions des porteurs de projet ou des habitants (figure 3.4.a). Il n'y a pas vraiment de discussion entre les participants. Les échanges sont plutôt verticaux entre la salle et la scène où sont installés les orateurs (élus de différents échelons administratifs et président de la fondation Campus Condorcet). Les participants de la salle exposent leur point de vue, posent des questions et les orateurs apportent des réponses ou commentent les interventions.

Si la concertation sollicite les habitants, ces derniers ne se distinguent pas vraiment des citoyens, des riverains (Claeys-Mekdade, 2006) ou des usagers. D'ailleurs, très souvent, les personnes recensées dans la catégorie « habitant » sont de futurs usagers, des étudiants – je fus ainsi comptabilisée comme habitante -, des personnes intéressées par le projet ou des habitants des communes impactées. Lorsqu'un « habitant » intervient, la présentation de soi vient justifier son point de vue, sa demande, son questionnement. Cependant, la présentation de soi n'est ni régulière ni systématique dans les dispositifs participatifs. Lors de cette réunion pour la concertation du Campus Condorcet à Saint-Denis, les participants affichent plusieurs identités sociales : ancien étudiant et historien amateur, habitant de la Plaine et militant associatif, habitant et directeur de revue (encadré 3.1). Cependant, bien que cet espace constitué de friches et d'habitat insalubre soit habité (photos 2.8 à 2.10), les

habitants ne sont pas présents. Les populations défavorisées comptent parmi les grands absents des concertations (Blondiaux, Fourniau, 2011; Chelzen, Jégou, 2015).

Une habitante - Je suis nouvelle habitante dans le quartier. Je voudrais donner mon avis personnel. On est intéressé... On voulait savoir comment postuler au Plan Campus. Et d'autre part, on voudrait savoir si les élections l'année prochaine peuvent compromettre les plans.

Un usager - Bonsoir, je m'appelle (inaudible) je dirige un centre de formation pour les musiciens. Je vois sur le projet "pôle associatif et culturel" et comme Madame, je me demandais comment, s'il était possible de s'intégrer et comment.

Une habitante - Bonjour, Valérie C., habitante de la Plaine à Saint-Denis. J'ai trouvé vos documents et par rapport à la présentation que vous faites, je trouve que ça attire [...].

Un habitant - Bonsoir, habitant de la Plaine. Ce qui m'intéresse, c'est d'avoir des précisions sur le nombre de gens qui seront dans les créneaux horaires de flux de personnes qui passeront dans ce site. L'autre souci, on a une histoire sur comment les entreprises s'implantent sur le territoire [...].

Un professionnel – usager - Bonjour, je suis le directeur de la revue Projet, installé dans le territoire depuis 2005. Vous avez parlé d'un budget. Mais vous n'avez pas indiqué la partie de l'État. Comment le campus sera-t-il financé ? [...].

Un usager - Moi, je ne pense pas qu'on puisse dire qu'on va continuer à faire des logements étudiants, privés et publics. Qu'est-ce qui se passe derrière ? Ce qui se cache derrière c'est que le CROUS est en phase avec les besoins étudiants et l'autre, c'est le privé [...].

Un usager - Ouais, bonjour, je suis également à l'UNEF et étudiant à Paris 13, à Villetaneuse. Pour revenir sur les questions de carte. C'est vrai qu'on ne voit ni Paris 8 ni Paris 13 [...].

Un habitant - Bonsoir. Vous n'avez pas beaucoup parlé de l'architecture des bâtiments, et je voulais savoir s'il y avait déjà des projets, des orientations, si des

agences d'architecture avaient déjà été consultées. En tant qu'habitant de la Plaine [...].

Un habitant - Jean-Marie..., habitant la Plaine, je voudrais savoir à qui sera ouverte la bibliothèque, si c'était tout le monde ou plutôt les chercheurs [...]. Je suis assez content, en tant que membre d'une association de défense de l'environnement, de voir qu'il était prévu de soigner les circulations douces pour les deux sites et entre les deux sites. Je sais qu'il y a un plan vélo par Plaine Commune [...].

Un usager - Bonjour, je m'appelle Clément, je suis étudiant à l'université de Paris 8. J'ai été élu vice-président étudiant du Crous de Créteil et je fais partie de l'Unef et du coup, j'interviens sur [...].

Un usager - Cela me permet de rebondir sur les deux derniers intervenants. Je suis un ancien étudiant de Paris-8. Je travaille sur l'histoire sociale dans une association. [...].

Un usager - François, je suis étudiant également. Je voudrais poser la question : qu'est-ce que vous envisager de faire pour le centre médico-social ? [...].

Un usager - J'aimerais des précisions sur les types de logements qui seront doublés. Je n'ai pas bien compris s'il s'agissait de doubler les logements sur Saint-Denis ou sur Plaine Commune. Et surtout, est-ce qu'on parle de logement social, aidé ou public ? [...].

Encadré 3.1 – La présentation de soi (Campus Condorcet)

Le garant de la concertation, mandaté par la CNDP, n'intervient qu'à la fin de la réunion et en dresse un bilan très positif de la concertation :

« Merci, très brièvement. J'avais une petite inquiétude sur le choix de la date, veille de fête. Mais là, je vois que vous êtes nombreux, et je suis impressionné par la qualité des échanges qui ont pu se nouer au cours de cette réunion. De mon point de vue, c'est d'une très bonne concertation. La concertation publique, c'est

en fait deux démarches : celle qui est un peu formelle et qui s'inscrit dans le cadre d'un calendrier ; mais c'est aussi une démarche qui en appelle d'autres. Vous pouvez continuer les échanges par les moyens qui vous sont donnés par ce dossier de la concertation et par des moyens informatiques, puisqu'il y a un site prêt à recueillir les suggestions et les idées. Il y a aussi, au-delà, ce que j'ai ressenti au travers des questions, un souci d'aller au-delà de cette concertation formelle, c'est-à-dire de ces deux mois d'échanges organisés à la faveur de réunions organisées, d'échanges épistolaires. Ce n'est pas à moi à y répondre, mais j'ai le sentiment que l'une des réussites de la concertation, c'est qu'elle puisse se prolonger au-delà de ces deux mois et que progressivement, elle permette de répondre encore mieux et plus complètement aux questions qui sont posées. La concertation, c'est s'informer, mais c'est aussi savoir s'entendre ».

Dans le cas du projet du futur campus, qu'ils soient futurs usagers ou habitants, les participants ne le contestent pas ; ils posent des questions, énoncent leurs préoccupations qui sont d'ordre social, culturel ou politique.

À **Aubervilliers** (Figure 3.1. 3.5.a, 3.5.b et 3.5.c) , le système d'acteurs est restreint à trois catégories d'acteurs (porteurs de projet et habitants). Le temps de parole entre les différentes catégories d'acteurs est très inégal : le temps de parole des élus et de la directrice du service de l'urbanisme représente 78 % du temps de la réunion ; les habitants, y compris l'ancien maire, sont intervenus pour 19 % du temps. Cela s'explique par une présentation durant environ 25 minutes, des orientations du PLU (partie 2 chapitre3). Le premier habitant intervient à la 26^{ème} minute. La question du logement alimente toute la réunion. Ainsi, à la 50^{ème} minute, des échanges vifs ont lieu entre le Maire et une habitante concernant un projet de réhabilitation d'un grand ensemble (encadré 3.2.).

Habitante - Est-ce que vous savez ce qui passe au 8 Rue Albinet ou pas ? je vous ai appelé, comment cela se fait ? on est toujours dans la merde.

Le Maire - En ce qui me concerne ? Je sais parfaitement qui vous êtes. Vous allez être relogés.

Habitante - Relogés quand ? jusqu'à temps que mon fils tue quelqu'un ? c'est ce que vous voulez ? on n'est pas relogé. On est humilié monsieur le Maire.

Le Maire - Je veux bien qu'on discute de votre cas devant tout le monde, mais je ne suis pas sûr que tout le monde vous donnera raison.

Habitante - Il faudrait que tout Aubervilliers sache ce qu'il se passe.

Le Maire - Je ne suis pas sûr que cela intéresse tout le monde. Et par respect pour vous, je ne dirai pas tout ce qui a été fait.

Habitante - Rien n'a été fait.

Le Maire - Je vous le dis, par respect pour vous, je ne dirai pas tout ce qui a été fait. Je n'en dirai pas plus.

Habitante - Rien n'a été fait. Vous pouvez dire tout ce que vous voulez...

Le Maire - Je n'en dirai pas plus.

Habitante - Vous pouvez dire ce que vous voulez. S'il se passe quoique ce soit avec mon fils, vous serez responsable, tout le monde est là.

Le Maire - Je n'en dirai pas plus. À bientôt madame.

Habitante - A bientôt. Depuis qu'on a voté pour les socialistes, c'est une catastrophe.

Encadré 3.2. La question du logement (Aubervilliers)

Cette réunion est singulière à plusieurs égards. Elle offre une scène à des participants qui sont absents le plus souvent, c'est-à-dire les populations pauvres et immigrées. Elle a lieu dans le quartier du Landy-Plaine-Marcreux, un des plus pauvres d'Aubervilliers où la question de l'habitat insalubre est prégnante. Or, des habitants de ce quartier ont pris la parole durant cette réunion, des femmes notamment se sont exprimées pour rappeler avec vigueur leurs conditions de vie, comme celle qui intervient dans l'extrait ci-dessus (encadré 3.2). Cette prise de parole a été rendue possible par un travail à l'amont avec les habitants. En effet, depuis le début des années 2000, des rencontres entre les habitants ont été organisées par une coordinatrice de quartier autour du projet « le plus beau quartier de

demain, c'est le Landy », mais aussi au sein du conseil de quartier. En outre, la forte implication des habitants s'est adossée sur une tradition de sociabilité villageoise liée à l'histoire particulière de ce quartier. C'est un quartier d'immigration qui, depuis le début du XX^e siècle, a accueilli des Espagnols et des Italiens où tout le monde se connaissait et s'entraidait⁸³ (Conseil départemental du 93).

À la 63^{ème} minute, le précédent maire intervient plus longtemps (5 minutes) et témoigne des longues négociations qu'il a menées avec la Ville de Paris concernant l'équilibre à trouver autour de l'utilisation du canal, entre l'entretien, l'implantation d'activités industrielles polluantes et le maintien d'espaces verts.

À Aubervilliers, les habitants ne contestent pas les orientations du PLU ; leurs interventions concernent le logement, des demandes d'information ou des points techniques.

Un peu plus à l'est, au **Pré-Saint-Gervais** (figure 3.6.a, 3.6.b et 3.6.c), le système d'acteurs fait intervenir une catégorie extérieure à la commune : une professionnelle d'une agence spécialisée dans le paysage. Le Maire organise cette concertation, non obligatoire, comme s'il cherchait à tester la réaction de ses administrés, leur adhésion ou leur rejet à ce projet de restructuration d'un axe nord/sud. Après avoir présenté l'objectif de la réunion en 5 minutes (figure 3.6.a), le Maire passe le micro à cette professionnelle du paysage. Celle-ci explique plus précisément et plus longuement le projet élaboré par son agence et qui a été retenu par l'équipe municipale (partie 2 chapitre 3). Son propos occupe les trente premières minutes de la réunion. Les objectifs du projet sont nombreux : favoriser les circulations douces, maîtriser le stationnement sauvage, valoriser le patrimoine bâti. Lors de cette réunion, la thématique liée à la biodiversité a été assez peu abordée, à la différence d'autres réunions où elle fut au centre de discussions vives.

Plusieurs séquences d'échanges âpres entre habitants et élus sont repérables à la succession rapide de couleurs (figure 3.6.a). Les habitants demandent aux élus de justifier un projet qu'ils contestent (encadré 3.3).

⁸³ Entretien avec l'élue en charge de l'habitat insalubre, le 2/12/2009.

Un habitant - Ce que j'aimerais... C'est une étude... j'imagine que vous l'avez faite, sinon ce serait grave... qu'il y ait un réaménagement pourquoi pas ? il ne suffit pas que ça soit joli. Il manque entre 350 et 400 places au Pré. Qu'il y ait un réaménagement, pourquoi pas ? Tout se discute. Il faudrait présenter des informations concrètes sur les impacts de la réduction des places de stationnement, sinon ce n'est pas un projet. Le deuxième truc, le fait que ce soit une piste cyclable qui monte sur l'avenue Jean Jaurès à la fin, je ne suis pas sûr qu'il y ait grand monde.

Un habitant - Où les habitants de la cité jardin iront garer leur voiture ? Où vont ces pauvres gens qui se ruinent pour acheter une voiture et partir une fois par an.

Un habitant - L'axe Jaurès est très important dans la vie de la cité. Tout le monde a été extasié quand on montrait cette photo du haut coteau avec la cité-jardin... cette cité qu'on adore et qui est une des plus belles de la région parisienne. Les deux rangées d'arbres accompagnent la cité. Ce qui m'a choqué dans le projet, c'est la dissymétrie. Ça va faire une rue cul-de-jatte. Les merisiers fleurissent de façon éphémère. La dissymétrie, c'est vraiment culotté de proposer ça. C'est une rivière verte.

Encadré 3.3. – Les habitants contestent le projet (Pré-Saint-Gervais)

C'est autour de ces deux arguments que les débats se sont déroulés durant toutes les réunions. En réponse, les élus justifient leur choix et leur projet (encadré 3.4).

Le Maire - Je ne crois pas, je pense que tu te trompes dans ton analyse. Je te le dis, alors là, en toute... Je pense que tu te trompes. La question de la circulation au Pré-Saint-Gervais est particulière. La commune contrairement aux autres alentours n'est pas traversée par des grands axes de circulation, comme la nationale à Pantin. Naturellement, la ville du Pré-Saint-Gervais n'est pas, par sa situation géographique, un lieu de transit naturel. Cela pose, dans des termes un peu différents, la question de l'axe de transit ou pas. Quelques mots rapidement

pour revenir sur ce qui a été dit. Je l'ai rappelé dans mon introduction, d'abord, on est dans une réunion de concertation et non d'information au cours de laquelle on viendrait vous présenter un projet tout ficelé. C'est bien parce que c'est un projet, qu'on est incapable de vous dire combien de places vont être supprimées.

L'adjoint au Maire chargé de l'urbanisme – On reviendra vers vous pour vous dire... après vous avoir écouté, après s'être fait engueuler, car on est là aussi pour se faire engueuler... on reviendra pour vous dire quels choix on vous propose. C'est un point de méthode vraiment important. On est là pour vous écouter, pour vous entendre et essayer de prendre en compte vos remarques.

Encadré 3.4. Les élus justifient la concertation (Pré-Saint-Gervais)

Lors de cette réunion, le temps de parole est inégalement réparti entre les catégories d'acteurs (figure 3.6.b) : celui des habitants représente un tiers de la réunion, ce qui est moins que celui des porteurs de projet, qui représente près des deux tiers, mais qui est bien plus que dans les réunions pour le Campus Condorcet et Aubervilliers.

Les populations habitant les logements sociaux de la cité-jardin ou de l'avenue Jean Jaurès sont absentes. Ce qui n'empêche pas certains habitants, présents aux réunions, de s'improviser leur porte-parole (encadré 3.5) :

Habitant - Où vont les habitants de la cité jardin garer leur voiture ? Où vont aller ces pauvres gens qui se ruinent pour acheter une voiture et partir une fois par an ?

Habitant - Moi je voulais vous demander... Les gens qui ne prennent pas de parking, c'est parce qu'ils n'ont pas d'argent, ils se garent à l'extérieur ; ils n'ont pas les moyens de payer un parking. Que vont devenir ces gens-là ? Tout va devenir payant mais certains ne vont pas pouvoir.

Encadré 3.5. Des habitants s'improvisent porte-paroles des absents ou l'instrumentalisation des absents (Le Pré-Saint-Gervais)

Le cycle de concertation du Pré-Saint-Gervais révèle une opposition au projet. Les échanges entre les participants et les élus sont tendus. En s'appuyant sur les catégories de conflit construites par Dziedzicki, il est possible de qualifier celui du Pré-Saint-Gervais autour du projet Jaurès-Ferrer comme un conflit de type substantiel (Dziedzicki, 2003), c'est-à-dire que les habitants expriment un désaccord sur la nature même du projet d'aménagement.

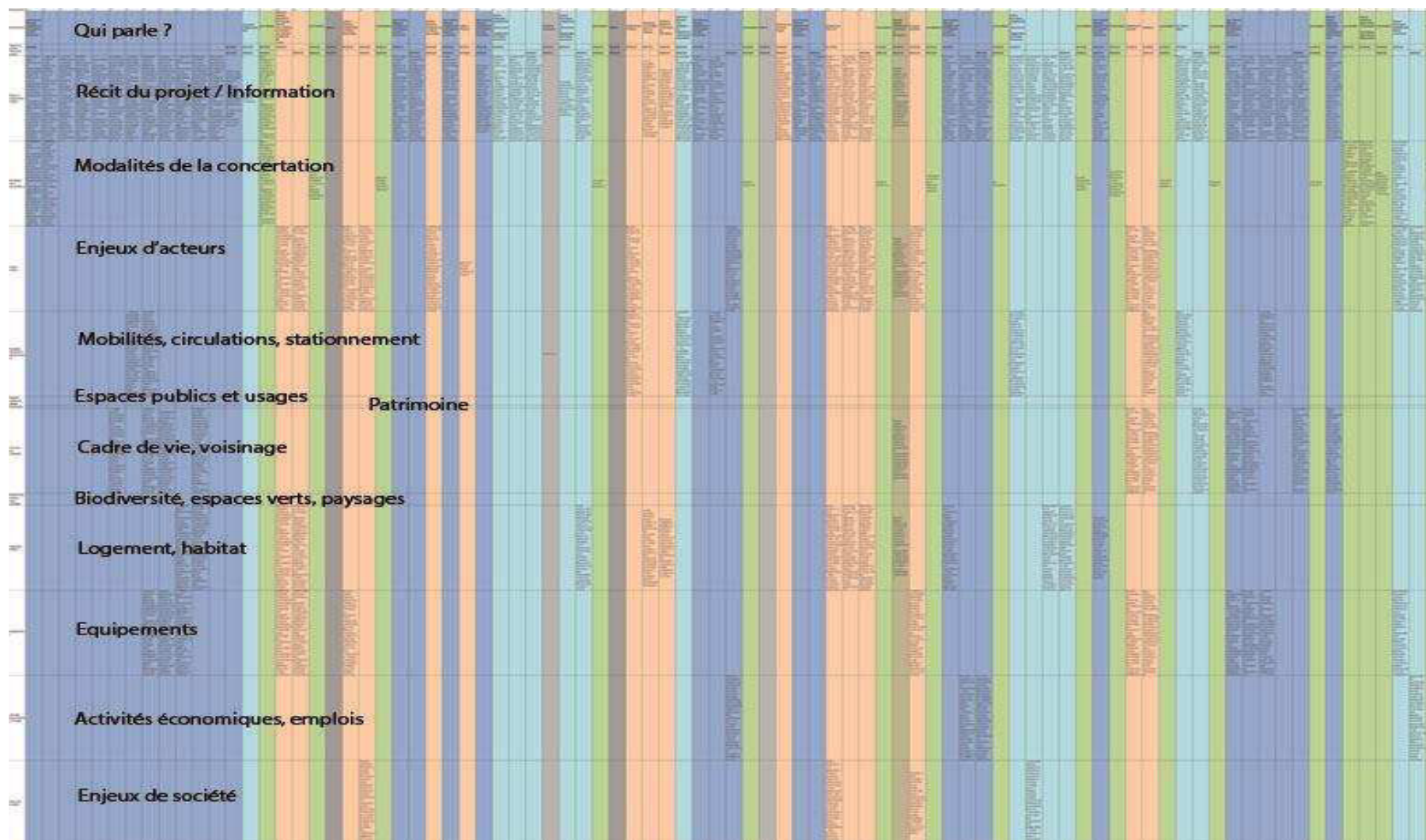


Figure 3.4.a - Campus Condorcet, réunion du 01.06.2011, 116 mn

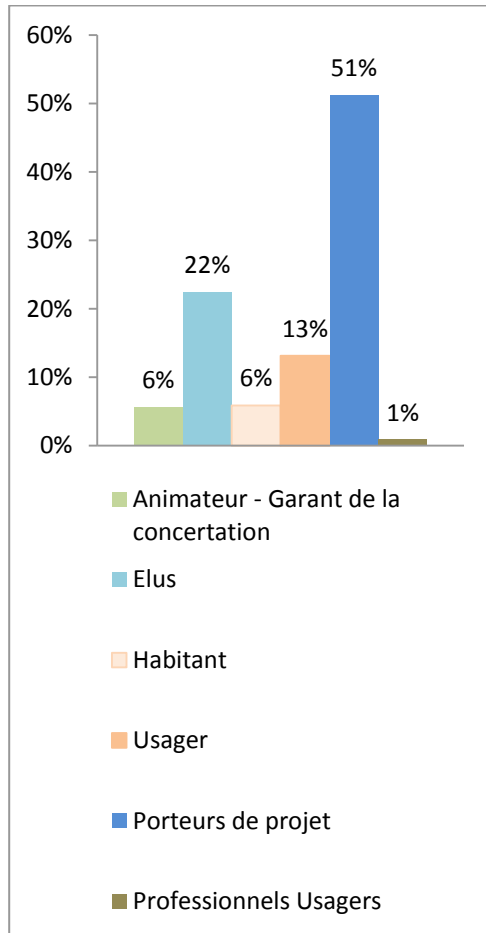


Figure 3.4.b - Temps de parole par catégories d'acteurs, Campus Condorcet

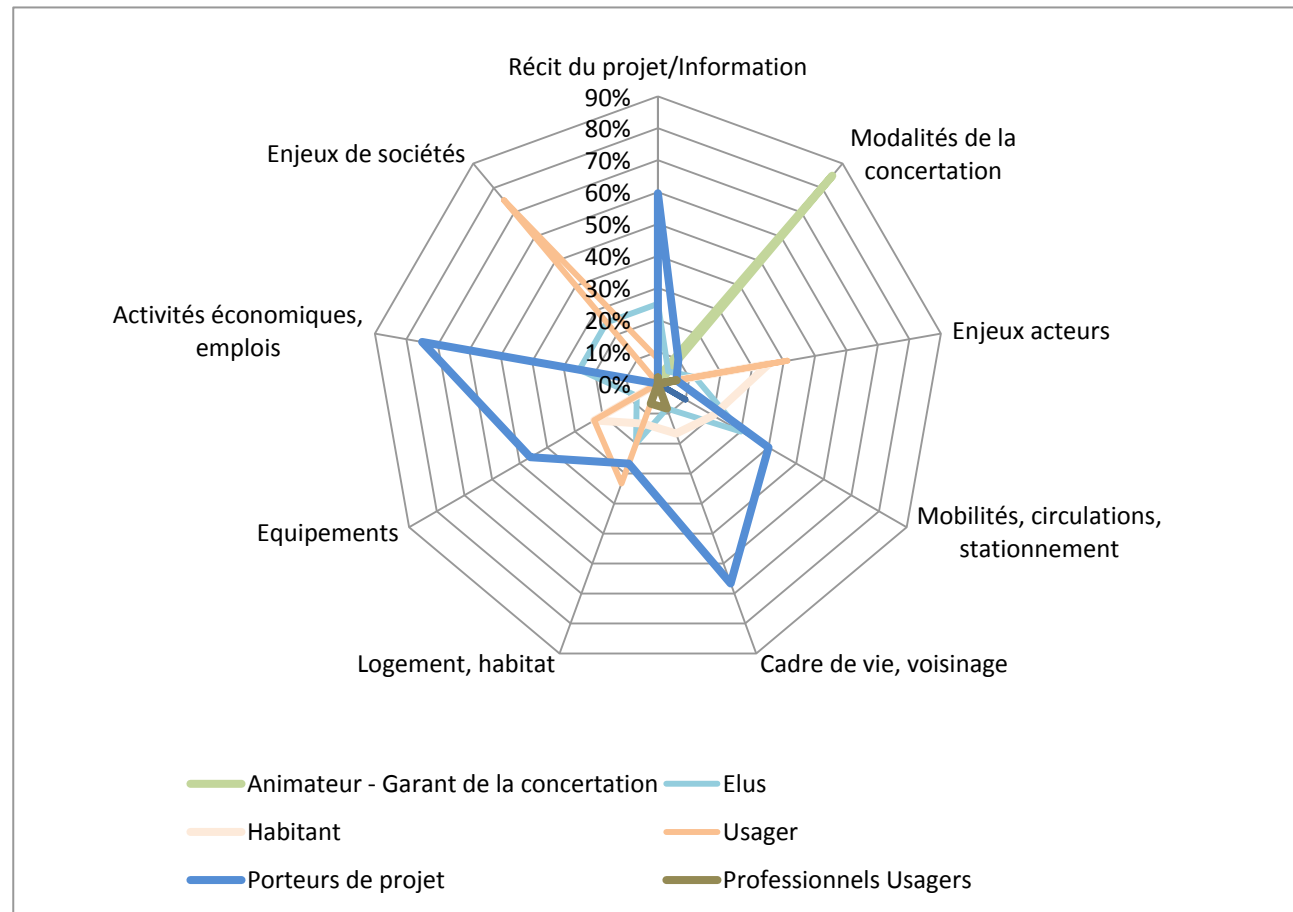


Figure 3.4.c - Thématiques abordées et catégories d'acteurs, Campus Condorcet

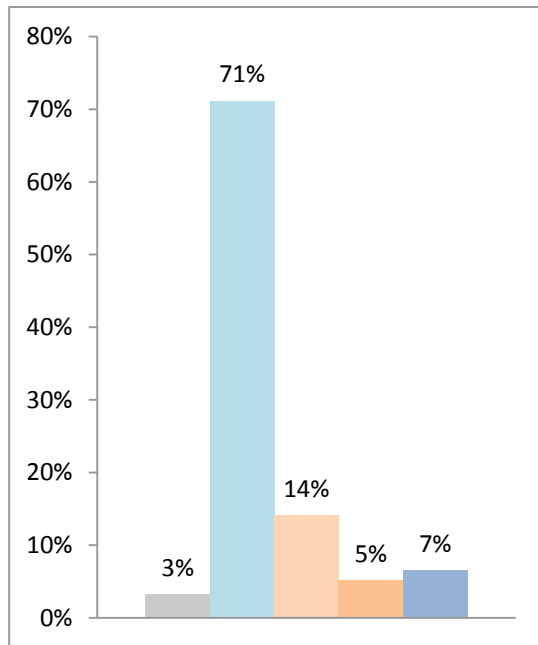


Figure 3.5.b - Temps de parole par catégories d'acteurs, Aubervilliers

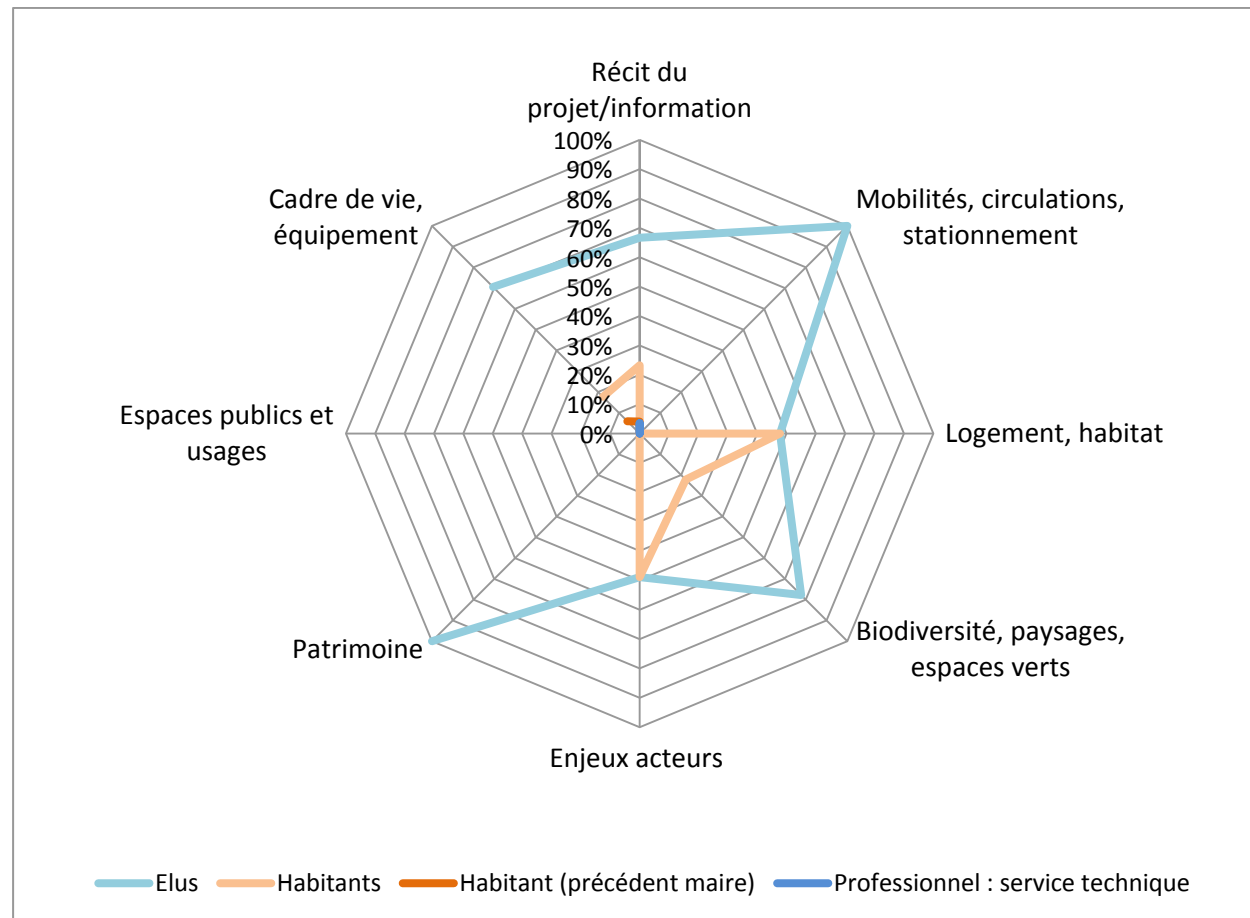


Figure 3.5.c. - Thématiques abordées et catégories d'acteurs, Aubervilliers

Qui parle ?	
Récit du projet Information	
Modalités de la concertation	
Enjeux d'acteurs	
Mobilités, circulations, stationnement	
Espaces publics et usages	
Patrimoine	
Cadre de vie, voisinage	
Biodiversité, espaces verts, paysage	

Figure 3.6.a – Réunion au Pré-Saint-Gervais, 13.01.2011, 95 mn

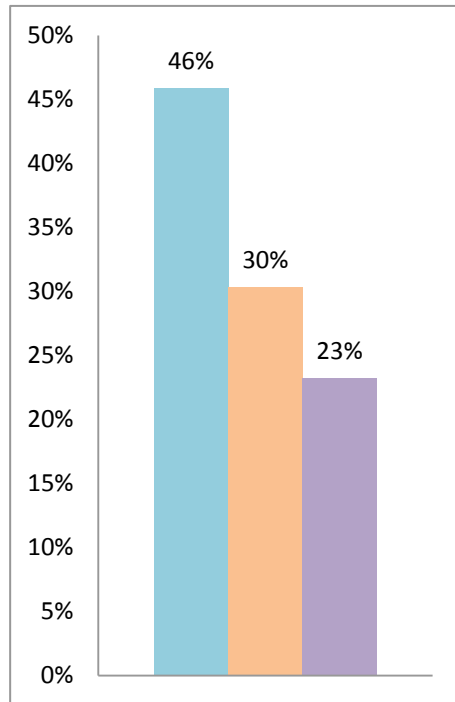


Figure 3.6.b. - Temps de parole par catégories d'acteur, Le Pré-Saint-Gervais

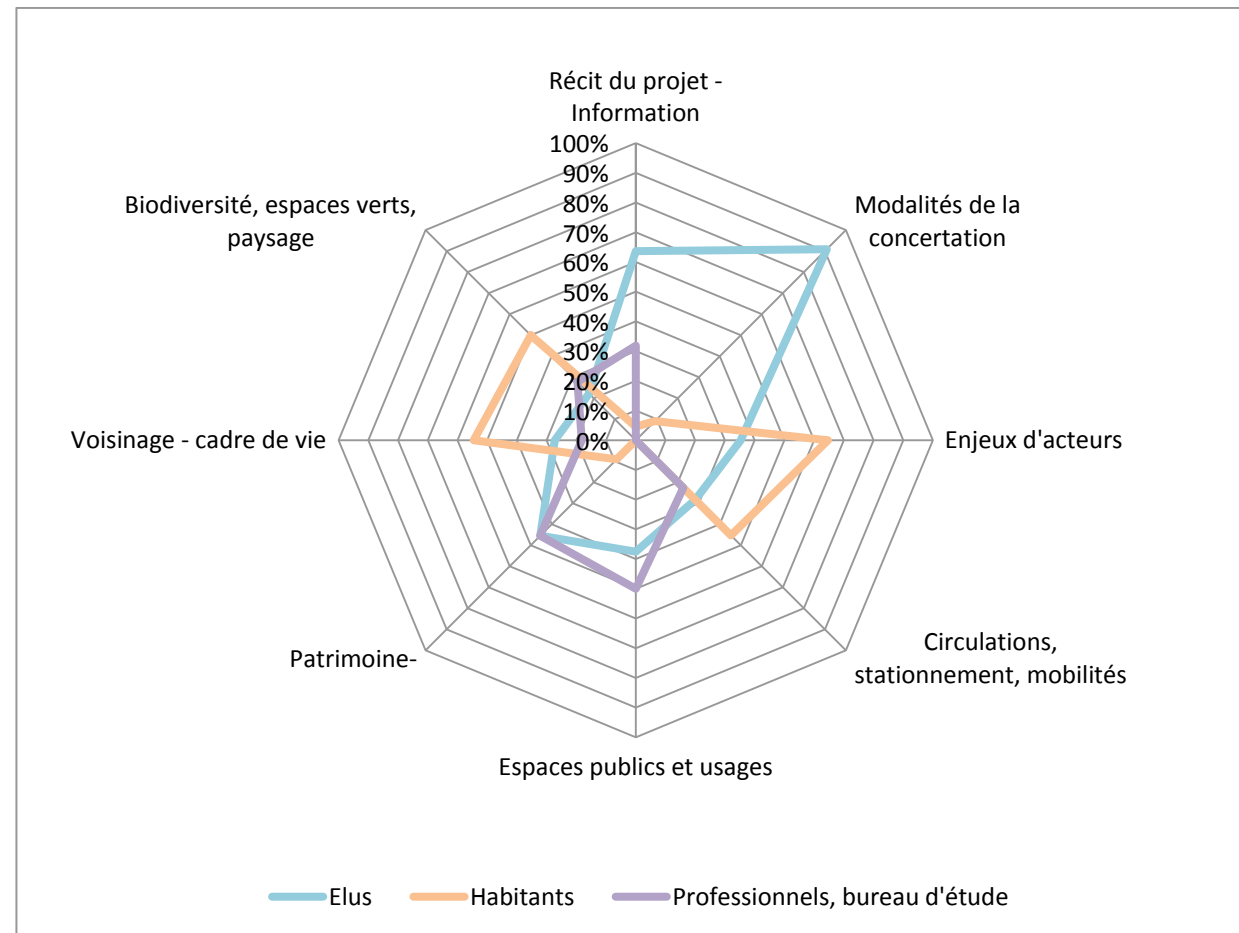


Figure 3.6.c - Thématiques abordées et catégories d'acteurs, Le Pré-Saint-Gervais

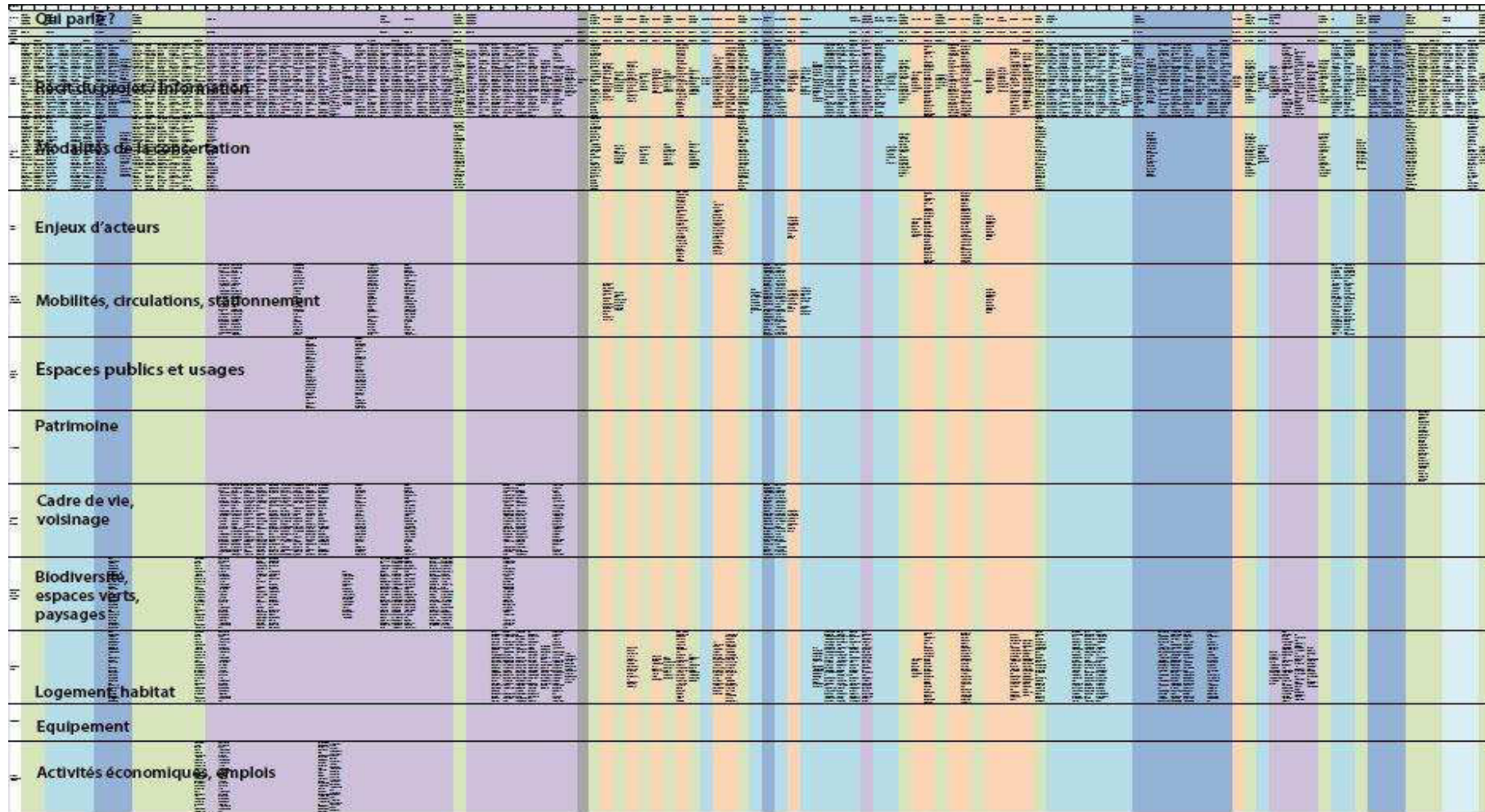


Figure 3.7.a. – Réunion Quartier Paul Bourget, 8.10.2012, 100 mn

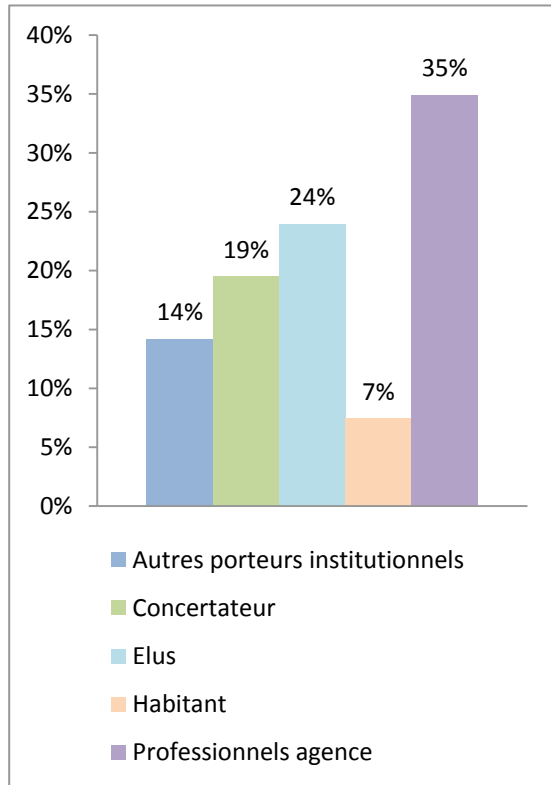


Figure 3.7.b - Temps de parole par catégories d'acteurs, Quartier Paul Bourget

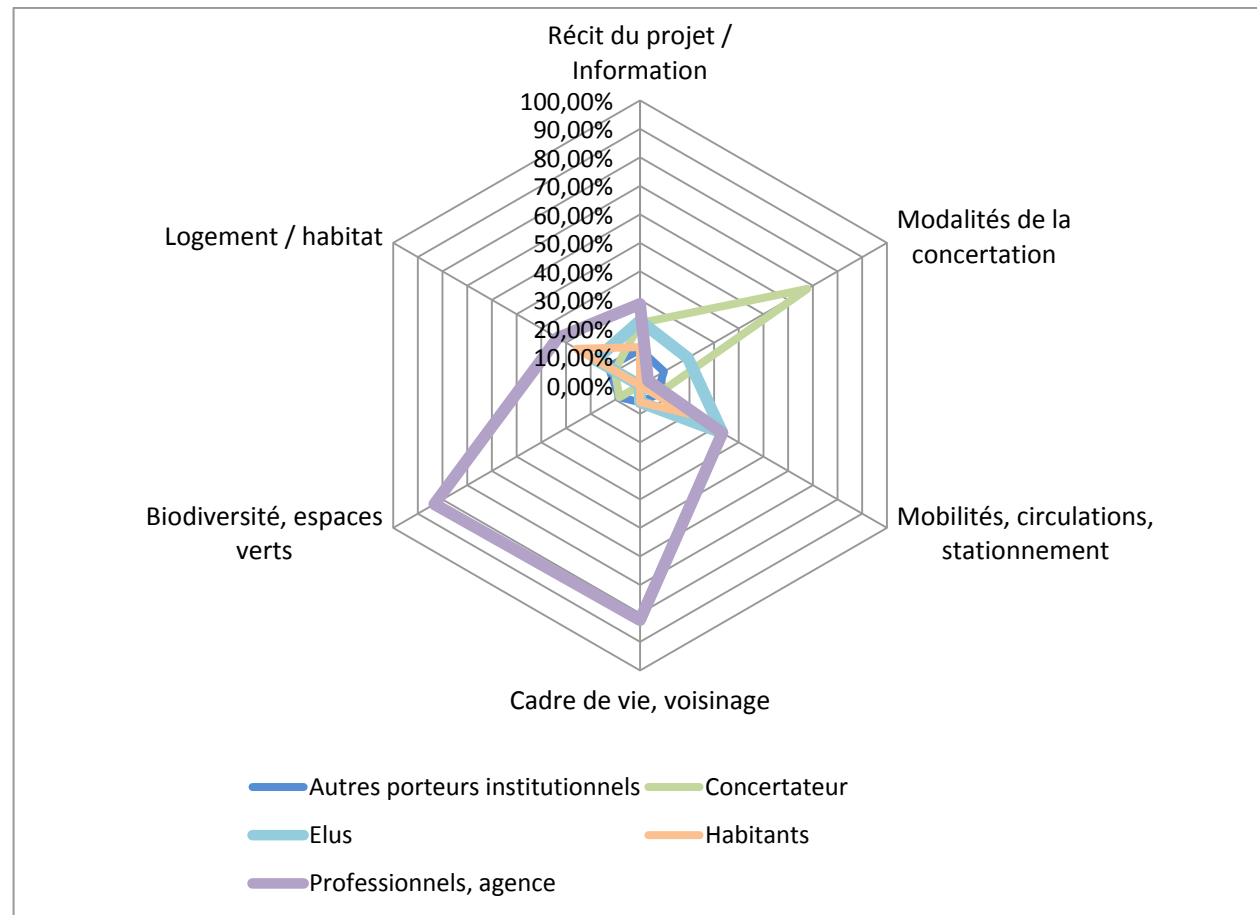


Figure 3.7.c - Thématiques et catégories d'acteurs, Quartier Paul Bourget

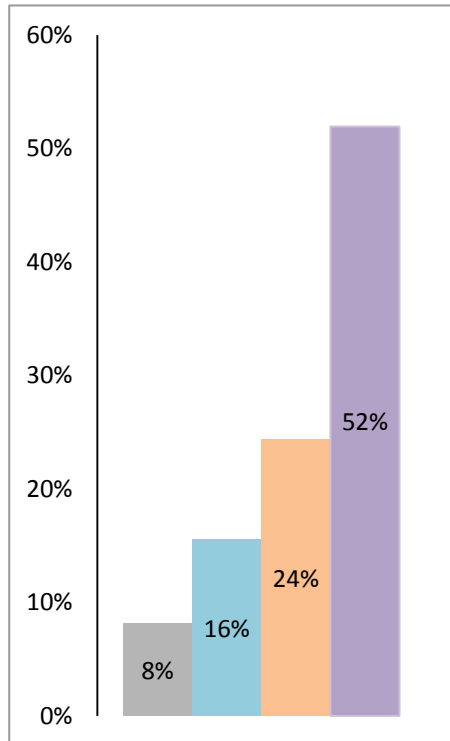


Figure 3.8.b - Temps de parole par catégories d'acteurs, Villejuif

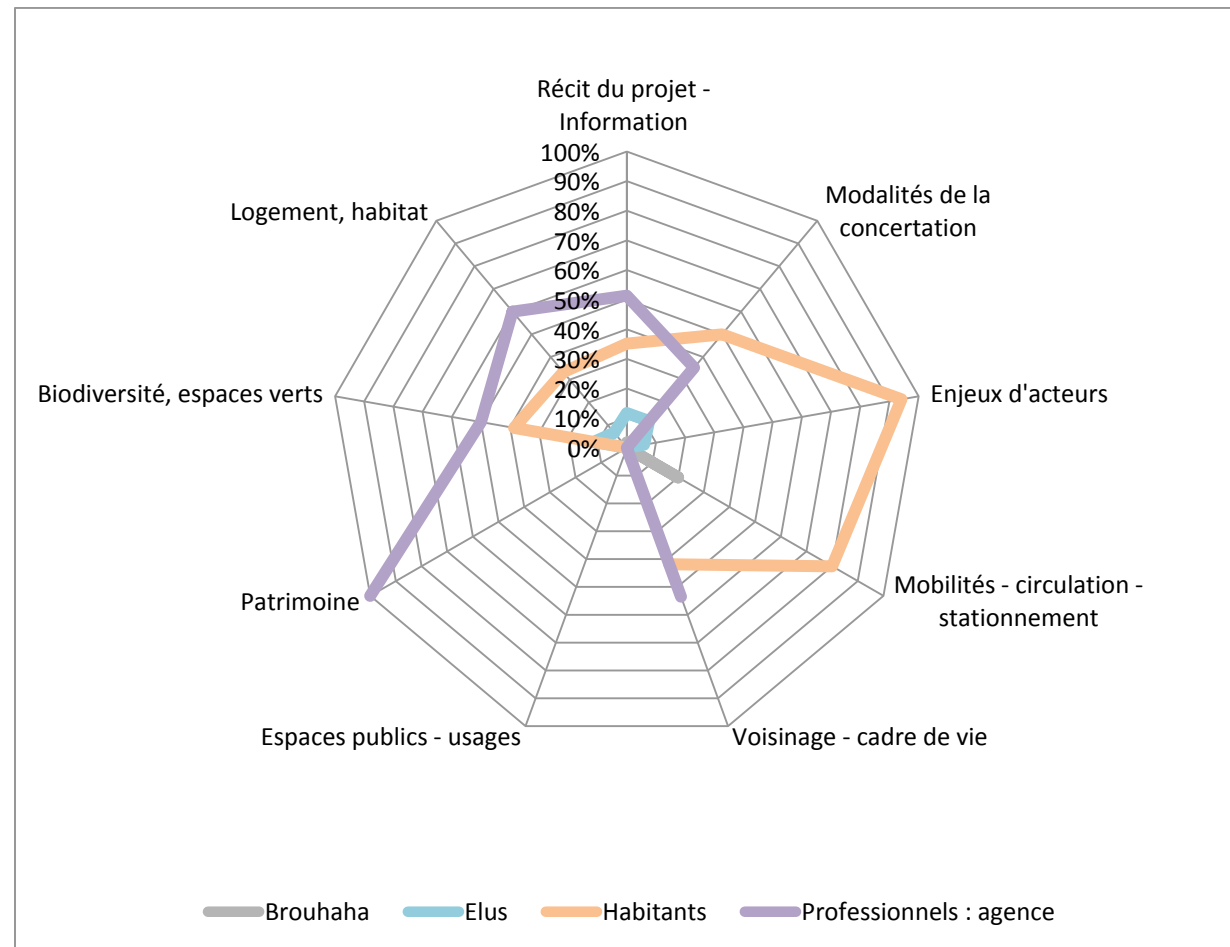


Figure 3.8.c - Thématiques et catégories d'acteurs, Villejuif

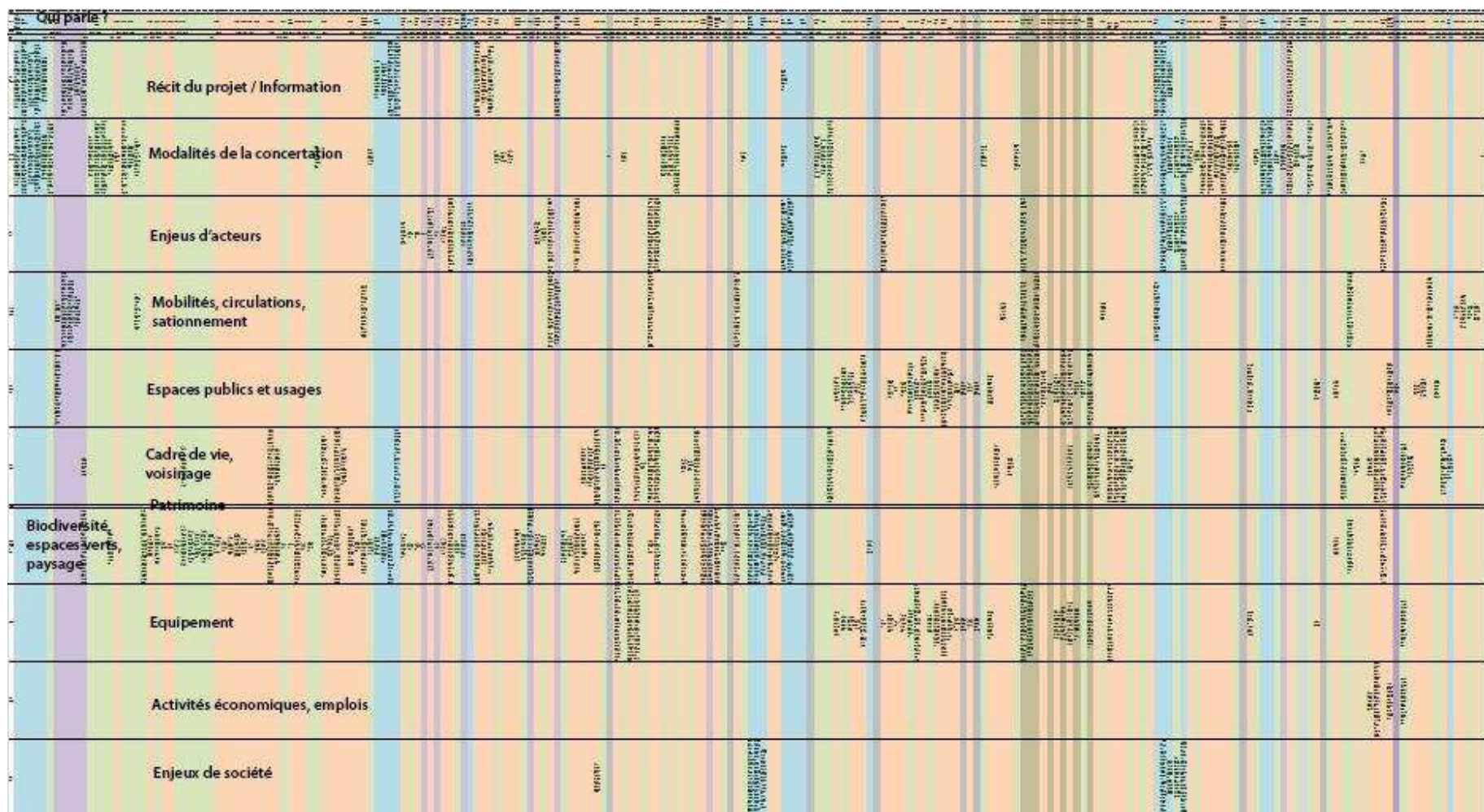


Figure 3.9.a – Atelier « se rencontrer », Bagneux, 11.03. 2011, 120 mn

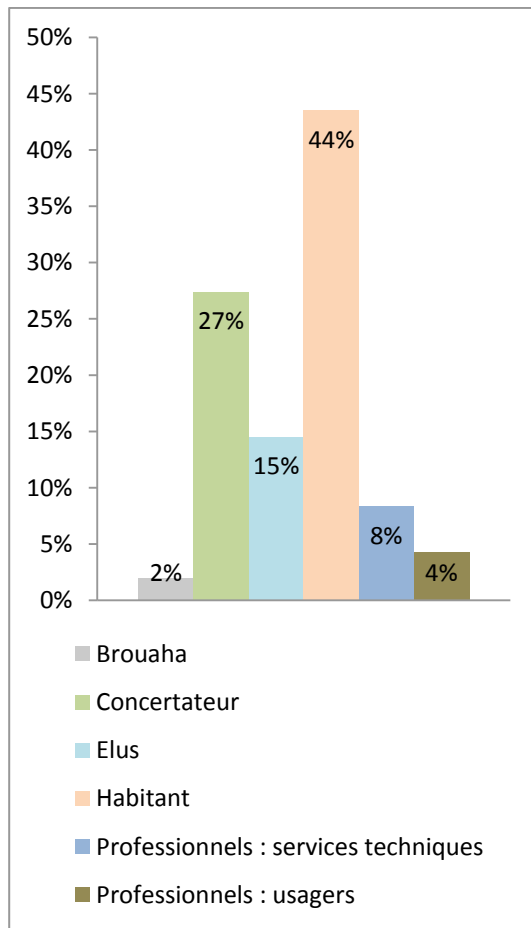


Figure 3.9.b - Temps de parole par catégorie d'acteurs, Bagnex, 2011

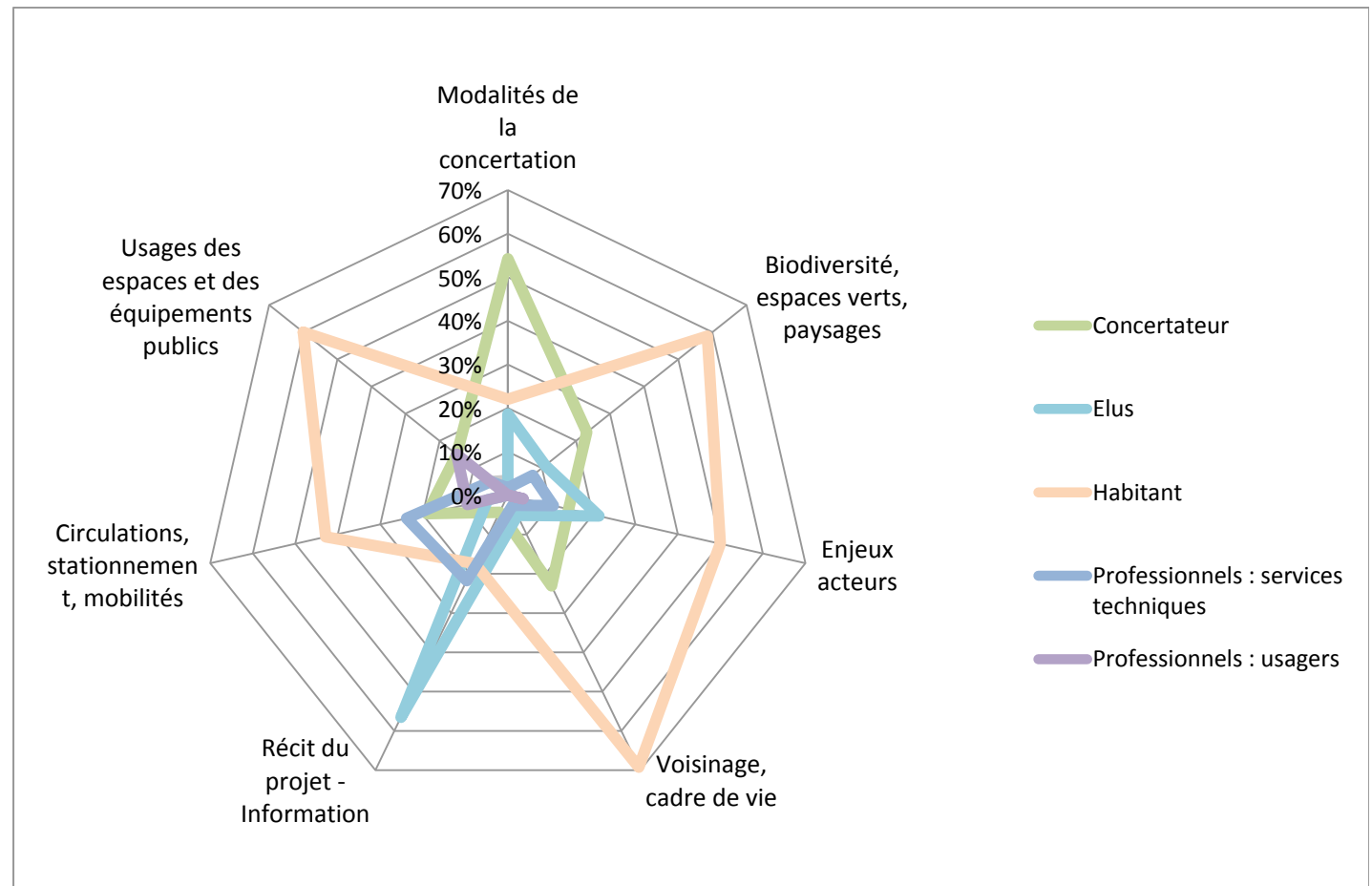


Figure 3.9.c - Thématiques abordées et catégories d'acteurs, Bagnex 2011

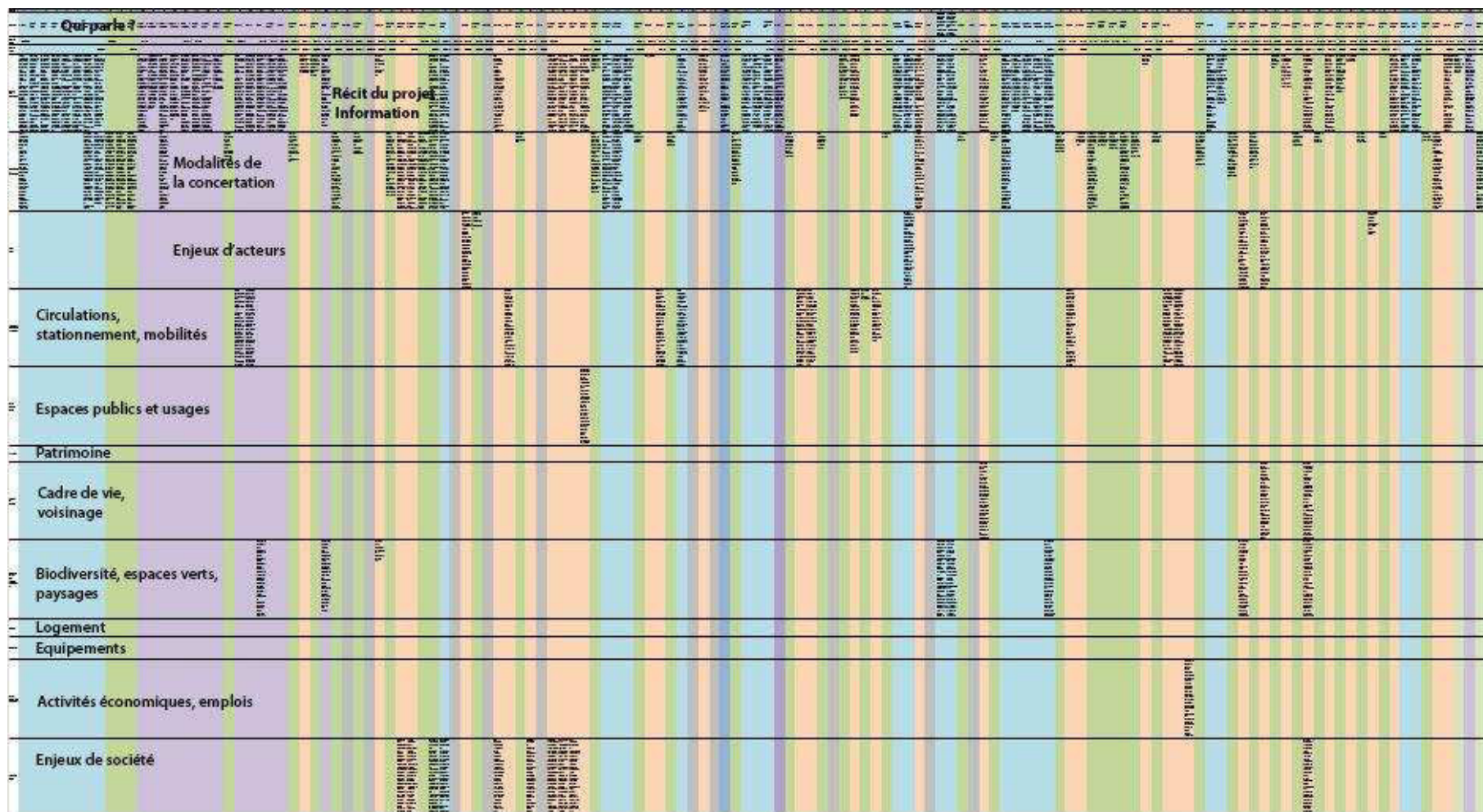


Figure 3.10.a – Réunion plénière, Bagneux, 18.02.2013, 120 mn

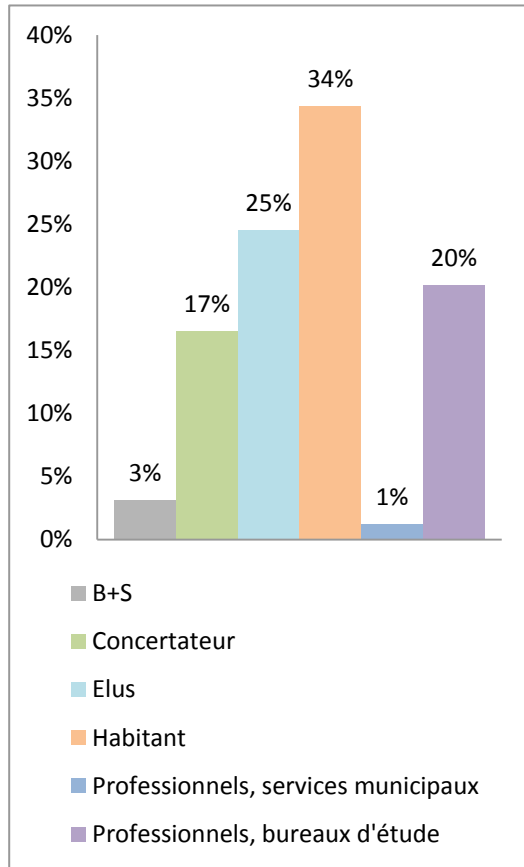


Figure 3.10.b - Temps de parole par catégorie, d'acteurs, Bagnex 2013

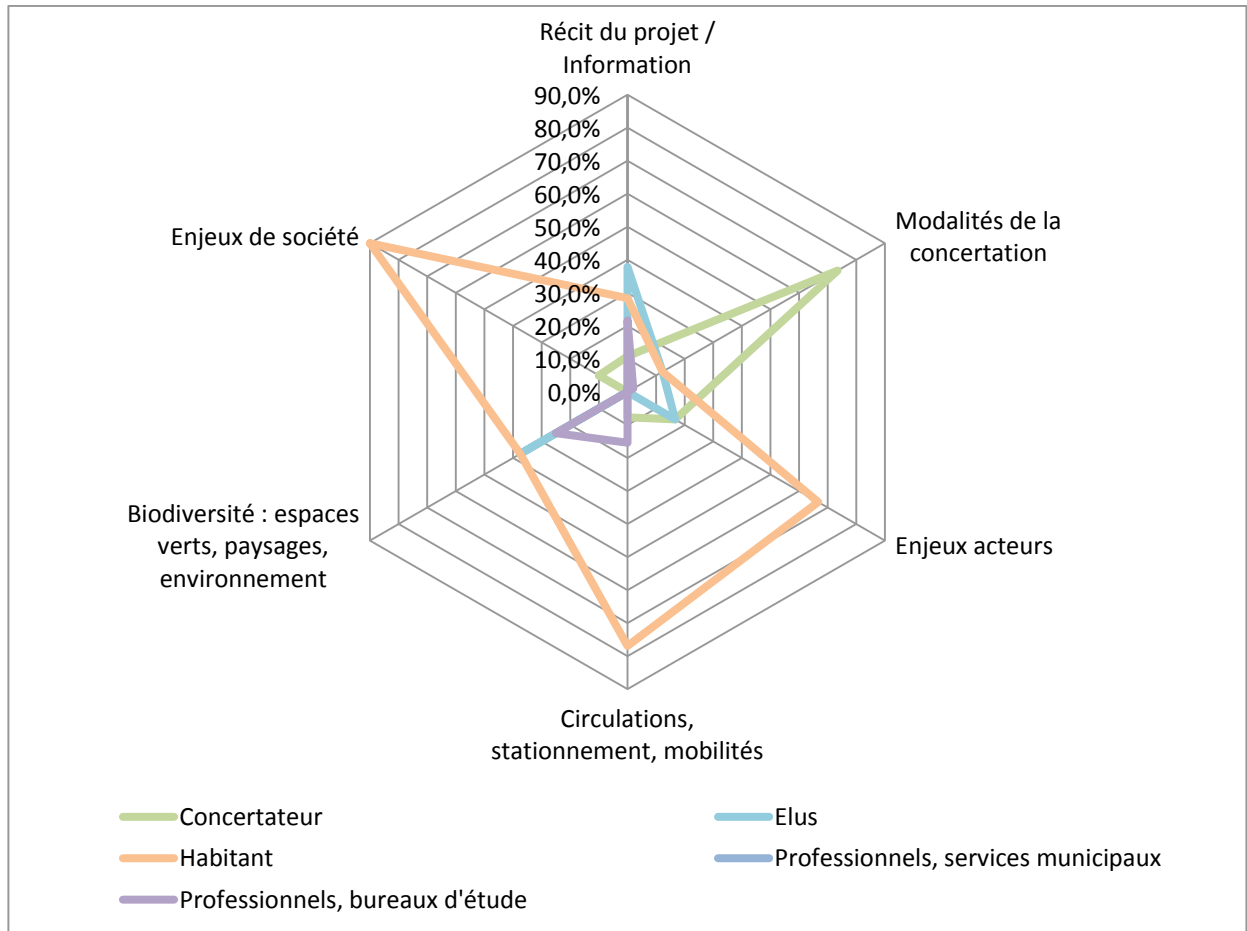


Figure 3.10.c - Thématiques abordées et catégories d'acteurs, Bagnex 2013

Dans le sud de Paris, lors de la réunion plénière venant clore la concertation pour la rénovation du **Quartier Paul Bourget**, les interventions des porteurs de projet – élus, direction de l’urbanisme de la Ville de Paris, architectes et urbanistes en charge de l’urbanisme et des premiers bâtiments – ont représenté 73 % du temps de la réunion, quand le temps de parole des habitants correspondait à 7 % de la réunion (figure 3.7.b). La figure 3.7.a rend compte de la place des catégories d’acteurs : les porteurs de projet ont présenté le projet et les étapes de la concertation durant les cinquante premières minutes de la réunion (partie 2 chapitre 3). Les interventions des habitants ont concerné les futurs logements et loyers et viennent s’intercaler au milieu de celles des porteurs de projet (figure 3.7 a). Bien que la place des habitants ait été secondaire lors de cette réunion, il n’en a pas toujours été ainsi lors des ateliers précédents.

La réunion commence avec une intervention de dix minutes de la concertatrice qui raconte le déroulement du cycle de la concertation, les modalités pour mobiliser les habitants, les moments de discussion, et les résultats (encadré 3.6).

Vous avez beaucoup discuté, beaucoup dit de choses. Ce soir on va écouter le résultat de tout cela. Donc, je reviendrai en quelques mots sur le bilan de la concertation qui a donné lieu au cahier de concertation, puis le projet d'aménagement sera présenté, le projet d'urbanisme sera aussi présenté. Et puis, l'équipe d'architectes vous présentera la phase 1 du projet et vous aurez le temps de discuter. Vous avez sur les tables et sur les chaises une fiche d'émergence comme vous avez toujours eu de manière à nous donner vos coordonnées et un questionnaire d'évaluation. Ce questionnaire s'adresse à ceux qui ont participé à ces débats. Combien d'entre vous ont participé ? Pouvez-vous lever la main ? Merci de remplir ce questionnaire, cela nous aide à nous améliorer. [...]

Merci. Je ne vais pas passer des heures sur ce que vous avez fait, puisque pour beaucoup d'entre vous, vous y avez participé. À chaque fois qu'on se voyait, on a mis ce schéma. Aujourd'hui, on est tout à fait à droite. Il y a d'abord eu une exposition que le collège a accueilli et qui a fait l'objet de 9 visites commentées pour les habitants du quartier, pour les collégiens, pour les habitants autour du

quartier. Ensuite nous avons eu une réunion d'ensemble ici, il y avait déjà beaucoup de monde.

Et nous avons commencé à travailler en atelier. Nous avons parlé de la façon d'habiter. C'est important quand on fait du logement de savoir ce que vous attendiez de l'habitat. Ensuite, on a eu un travail remarquable avec les collégiens. Les conseillers principaux nous ont donnés quelques dessins. On s'est fait aider par les délégués de ce collège. On les a rencontrés une première fois et ils ont rempli une mission extraordinaire puisqu'ils ont fait passer un questionnaire à tous les élèves du collège, sur ce que les enfants, les jeunes collégiens qui habitaient le quartier ou à proximité de Paul Bourget pensaient du quartier et ce qui était important pour eux. Lors des ateliers de concertation, on a vu qu'ils avaient des points de vue différents des adultes et ça nous a bien aidés.

Nous avons eu un atelier sur les espaces publics. Enfin, nous avons eu un atelier où il s'est agi d'écrire ensemble un cahier de concertation pour garder la trace de ce que les habitants ont dit sur ce projet et vos propositions. Enfin, on s'est revu pour travailler avec Urban Act sur la manière dont le cahier de concertation pouvait être pris dans le travail d'Urban Act. Voilà quelle a été notre démarche.

Si je regarde de façon plus précise ce que cela représente en termes de bilan. Quelques mots sur la façon de procéder. On a eu des affichages, beaucoup d'aide des associations, des amicales. Et on a profité du vide-grenier. On a parfois téléphoné pour dire que c'était important de venir. Vous avez largement répondu présent. 140 personnes ont participé, 200 réponses de collégiens et près de 80 personnes ont participé aux visites guidées.

Le résultat est le cahier de concertation qui ressemble un peu à un livre, ça commence à être un gros pavé. Dedans il y a ce qu'ont dit les habitants mais aussi les compte-rendu de tous les débats. Ce cahier sert directement car il est transmis à tous les architectes qui travaillent sur le projet, et pourront faire évoluer le projet en vous lisant. C'est une première.

Les grandes valeurs inscrites dans le cahier de concertation... Ce serait trop long de tout détailler. On a travaillé sur des valeurs et sur des propositions, ce à quoi vous tenez : le calme et la sérénité ; l'espace vert et ses paysages (c'est un atout, une richesse qu'on améliore) ; la propreté et l'hygiène (les cages d'escalier, les poubelles) ; le vivre ensemble, c'était très fort dans ce quartier, le voisinage, la vie ensemble, la solidarité, l'animation de vie urbaine ; c'est une proposition qui n'était pas là au départ, mais elle est amenée par une contribution des collégiens. Eux, ce qu'ils ont dit, c'est qu'un quartier qui est chouette c'est un quartier où les gens se rencontrent. La solidarité, les relations intergénérationnelles étaient aussi importantes pour eux, l'accessibilité ; la complémentarité entre les espaces et équipements ; la tranquillité, la sécurité, mais sans enfermement et pas de grilles hautes au pied des immeubles. Il faut que les paysagistes soient malins... Avoir de la lumière, de beaux immeubles dont on peut être fier, un habitat reconnaissable : ne faisons pas que des bâtiments seulement pour habiter, avec peu de vis-à-vis, pour avoir un peu d'intimité chez soi même si on aime le collectif ; confort, qualité de l'habitat à l'intérieur des logements, des matériaux facilement nettoyables ; la place de la voiture dans l'espace public, les vélos, les piétons. La voiture devrait occuper moins d'espace et la rue moins circulée ; la maîtrise des coûts : isolation des logements, aménagements des espaces verts ; l'ouverture du quartier ; lutter contre les nuisances, le bruit et faire attention le parc et les espaces verts pour une contribution à la biodiversité. Je voulais vous rappeler en quelques mots la richesse de cette équipe d'Urban Act qui a travaillé avec vous pour construire ce projet. Je vais leur laisser la parole ».

Encadré 3.6. Le récit du cycle de la concertation (Quartier Paul Bourget)

Cette longue citation rend compte de la mise en récit la concertation. Le récit des actions réalisées pour mobiliser les habitants et les faire participer fait partie de la mise en tension des différentes étapes du cycle de concertation. En effet, ce récit témoigne du travail effectué par l'équipe de l'agence de concertation qui est allée frapper à toutes les portes du quartier Paul Bourget pour expliquer le projet aux habitants et les inciter à venir aux

réunions⁸⁴. Il permet donne sens et continuité aux réunions, à la mobilisation, afin de mettre sur pied un processus de réflexion collective. Cette démarche aboutit à l'expression de valeurs auxquelles les habitants sont attachés et à la rédaction d'un cahier de concertation, fruit des ateliers et des réunions et synthèse réalisée par l'agence de concertation.

Parmi toutes les valeurs citées, certaines ont été l'objet de négociations indirectes entre les générations du quartier. En effet, les réunions de concertation ont permis la confrontation entre les propositions des jeunes, collectées lors de la concertation réalisée avec les collégiens, et les opinions des adultes. Ainsi la valeur du vivre-ensemble est-elle partagée par toutes les générations. Pour les adultes, le vivre-ensemble rejoint la convivialité, le voisinage, la vie de quartier, l'intergénérationnel. Cette valeur débouche sur l'idée du village au sein duquel la rencontre est essentielle à la qualité de la vie. Au sujet de la rencontre et du voisinage, les collégiens font la proposition d'implanter un fast-food. Les adultes ont discuté de cette proposition : certains ne sont pas favorables à un restaurant délivrant une alimentation de mauvaise qualité, tandis que d'autres mettent l'accent sur la nécessité d'un lieu de rencontre intergénérationnel. La réflexion collective sur le vivre-ensemble a conduit plusieurs participants à proposer des activités de jardinage dans un espace réservé. Pour les habitants, la thématique sur les espaces verts fait partie de la richesse du quartier et de son paysage : ils disent « habiter dans un parc » (cahier de concertation), un espace d'apaisement et de calme.

Cette narration met en place un emboîtement des récits : le récit du projet, le récit de la participation dans ses formes et dans ses apports. Par ailleurs, le nombre de personnes engagées dans le portage du projet et mobilisée témoigne d'un réel investissement politique.

Plus au sud, à **Villejuif**, la réunion pour le PLU compte de nombreux points communs avec celle d'Aubervilliers et du Pré-Saint-Gervais (figures 3.8.a, 3.8.b et 3.8.c). Le temps de parole est inégalement réparti : les porteurs de projet accaparent 68% du temps de la réunion,

⁸⁴ Cette campagne d'information a été possible car le quartier à rénover est de petite taille. C'est ce que m'a expliqué un des animateurs de l'agence de concertation de lors d'échanges informels.

tandis que le temps de parole des habitants constitue 24 %, ce qui est davantage qu'à Aubervilliers, mais moins qu'au Pré-Saint-Gervais.

Le rythme de l'alternance des couleurs témoigne d'échanges vifs entre les porteurs du projet et les habitants. L' élu est assez discret et c'est le professionnel de l'urbanisme qui défend les grandes orientations du PLU (figure 3.8.a). Les habitants contestent le projet et l'organisation de la concertation (encadré 3.7).

Un habitant - Vous avez dit qu'il y a déjà eu beaucoup de réunions sur le PLU. Quels ont été les résultats ? Des choses ont-elles été définies ou pas ? On n'est au courant de rien. On assiste à des réunions, bla bla bla, et puis voilà. On est au courant de rien. Et on revient à la réunion d'après et on voudrait savoir où on est arrivé.

Un habitant - Avez-vous l'intention de transformer les quartiers pavillonnaires de Villejuif en cités HLM ?

Un habitant - On a le droit de s'exprimer aussi.

Un habitant - On connaît Villejuif aussi.

Un habitant - Et le corridor écologique qui va longer l'autoroute, y'a pas de piéton, c'est juste figuratif, c'est juste pour l'écologie. Y'a pas de piéton qui va passer.

Encadré 3.7. Dires d'habitants et contestation de la concertation et du projet (Villejuif)

Lors de cette réunion, un conflit éclate. Ce conflit est « fondé sur les incertitudes » selon l'expression de (Dziedzicki 2003), au sens où les participants expriment leur crainte de voir se dévaloriser leur cadre de vie, et il est combiné à un « conflit de procédure » (id.), car les habitants contestent la transparence des prises de décision et l'absence de dialogue.

Plus au sud-ouest, les cycles de concertation à **Bagneux** ont permis des échanges fournis entre les participants. L'atelier du 11.03.2011, organisé dans le cadre du projet de l'écoquartier, ayant pour thématique « se rencontrer » (Figure 3.9.a, 3.9.b et 3.9.c) a donné une large place aux habitants, puisque la majorité relative du temps de parole est détenue par eux (46 % du temps de la réunion) ; le temps de parole des élus et du personnel du service de l'urbanisme représente 23 % du temps de la réunion (figure 3.8.b). En outre, le débat s'engage entre les habitants au bout de la vingtième minute, après que la première adjointe, en charge de l'urbanisme et des finances, a ouvert la réunion et énoncé les objectifs :

« Je vous propose qu'on commence. Je vais engager la discussion. [Elle présente les membres de l'équipe présents municipale]. Les ateliers s'inscrivent dans la volonté municipale de construire avec, pour et par les habitants ce qui a été appelé un écoquartier. Le premier principe d'un écoquartier est qu'il est construit avec les habitants. C'est pour ça qu'il y a des réunions publiques, notamment avec la ZAC. Les ateliers permettent d'aller plus profond dans les choses, d'avoir des chiffres, de confronter les avis. On vous propose deux séries d'ateliers. Jusqu'au printemps, on essaie de brasser un peu : quel est l'état des lieux dans la ZAC Victor Hugo, confronter nos points de vue, savoir ce qu'il se passe ailleurs. CUADD conseil nous accompagne dans la démarche participative » (Première adjointe en charge de l'urbanisme).

Le concertateur explique le déroulement de l'atelier, puis la chargée de mission présente les enjeux et des aménagements envisagés pour la ZAC (partie 2 chapitre3). L'équipe de l'agence de concertation projette ensuite un diaporama de lieux balnéolais qui peuvent accueillir la rencontre. Les habitants commentent les photographies, interviennent pour donner leur avis, apporter leur expertise et faire des propositions (encadré 3.8).

Un habitant - Ce n'est pas un espace vert ! [le cimetière de Bagneux] Ce n'est même pas balnéolais !

Un habitant - Ça veut dire qu'au mieux il y en aura 19 000m², mais il n'y en aura pas 19 000 m² de toute façon. Au mieux on peut tabler sur les deux tiers ou la moitié, de ce qui serait espace vert ouvert au public. Mais ça veut dire qu'il y aurait 10 000 m² sur 20 hectares soit 5 %. La norme qui est demandé aux communes, au SDRIF c'est 10 m² d'espace vert ouvert par habitant et là on serait en dessous.

Un habitant - Et le système des jardins partagés comme l'on peut en trouver à Arcueil ou à Cachan, est-ce en projet ?

Un habitant - Il faut l'ouvrir [le théâtre] sur l'extérieur, il est un peu enclavé, il mériterait d'être mieux mis en valeur.

Un habitant - Dans cette ville, il y a de nombreuses associations qui créent du lien social. Mais est-ce que, alors je ne sais pas si c'est dans ce thème-là, comment on peut faire un rendu, sur le plan général de la ville pour que les populations de Bagneux connaissent bien la richesse de ce que font les associations.

Une habitante - Une question qui est revenue souvent... c'est la question des cheminements.... y a-t-il une réflexion sur les interconnexions pour désenclaver la ville, y a-t-il une réflexion globale y compris dans le quartier mais aussi sur l'ensemble de la ville sur l'esprit de désenclaver? La population est très attentive à cet aspect-là. Pas seulement des bouts par-ci par-là mais un cheminement logique. C'est lié à la trame verte.

Un habitant - Je suis tout à fait d'accord avec ce qui dit Monsieur, je trouve aussi que ce n'est pas un quartier propice à se balader dans les rues, ce sont des rues qui donnent envie de marcher vite, qui ne donnent pas envie de prendre son temps. Des aménagements pourraient être imaginés pour rendre plus agréable ce quartier et qui rendrait le rapport à l'environnement différent, et ça faciliterait la rencontre. Des détails tout simples, ça peut être des aménagements, comme des balconnières sur les rambardes sur les trottoirs. Des petits détails un peu

différents, ça va donner un côté un peu chez soi, un peu investi. Des ambiances qui peuvent inviter à plus de balades. Ça facilite pas la rencontre, quand on est dans une perspective où on trace sa route.

Encadré 3.8. Dires d'habitant et lieux de rencontre, Bagneux 11.03.2011

Ces dires d'habitants rendent compte de la diversité des thèmes abordés dans cet atelier centré sur la rencontre, puisque sont abordés la qualité des espaces verts et de l'environnement, les agréments et les inconvénients du voisinage, les mobilités et les circulations, les usages des espaces publics (figure 3.9.c). Les échanges fusent avec le concertateur, entre les habitants, comme en témoigne la figure 3.9.a. Ainsi, se construit un diagnostic partagé du nord de Bagneux.

La réunion du 18 février 2013 est la première du second cycle de concertation observé à Bagneux (figure 3.10.a, 3.10.b et 3.10.c). Elle correspond au lancement de l'approche environnementale de l'urbanisme (AEU) organisée dans l'objectif de révision du PLU et de mise en cohérence des projets urbains avec les documents réglementaires d'urbanisme.

Comme lors de la réunion du 11 mars 2011, les habitants ont le temps de parole le plus conséquent (34 % de la réunion). Cependant, la figure 3.10.a comme la Figure 3.10.b montrent que le temps de parole des élus et des professionnels est majoritaire avec 46 % du temps de la réunion.

Durant la première demi-heure, Madame le Maire présente les enjeux de ce cycle de concertation et remercie les personnes présentes et les acteurs impliqués dans la démarche d'AEU dont l'ADEME, puis des membres de l'agence LesEnR⁸⁵ ont présenté les axes de l'approche environnementale de l'urbanisme. Le directeur de l'agence de concertation CUADD a expliqué les règles de fonctionnement de la réunion - formes et temps de parole. Cette réunion a été animée par un dispositif spatial singulier, les cercles Samoans (encadré 3.9.).

⁸⁵ LesEnR sont un bureau d'études spécialisé dans le développement durable pour la construction de la ville. Ils ont été chargés de mettre en place la démarche AEU pour Bagneux.

Cette méthode est une technique d'animation originaire des îles Samoa, situées dans le Pacifique Sud. Cette technique fonctionne à partir de deux cercles : au centre, le premier cercle est occupé par une table ronde autour de laquelle se sont installés les premiers orateurs. Le directeur de CUADD explique à son tour :

« L'idée est d'avoir des discutants, des habitants dans ce premier cercle. Au fur et à mesure, vous allez être d'accord ou pas d'accord. On vous demande de vous lever et de vous placer derrière une personne avec laquelle vous voulez échanger la place. On suscitera aussi des personnes dans la salle. On aura un deuxième temps d'échange plus large et plus collectif, qui nous permettra d'approfondir [...].

Pour l'instant, je propose à Madame le Maire de se mettre dans le premier cercle, ainsi qu'aux premiers élus. L'idée c'est qu'il y ait toujours au moins un élu à la table. Il y a aussi des techniciens, soit municipal soit LesEnR. Donc un représentant technicien à la table s'il vous plait. Je vous laisse vous désigner entre vous. Il reste aussi des chaises si vous manquez de chaise.

Encadré 3.9. Les cercles samoans

La diversité des échanges est un trait important de cette réunion. Les messages qui circulent entre les participants relèvent de plusieurs types. Certains sont explicites car exprimés par le discours. D'autres sont plus implicites car transmis par l'attitude du corps, par le rythme de l'expression, par les variations de la voix. Ces derniers sont rarement volontaires et ne véhiculent pas d'informations, mais accompagnent volontiers l'énonciation du discours. Dans cette enquête, nous nous sommes intéressés aux messages discursifs et porteurs d'informations puisqu'il s'agissait de reconstituer les représentations des territoires des participants à partir de leurs discours. Ces flux d'information sont autant horizontaux que verticaux. Les flux verticaux sont observables lorsque des habitants interrogent les élus pour s'informer des axes du PLU (encadré 3.10). Les flux horizontaux, donc entre les habitants, peuvent être constatés quand un habitant répond à l'autre en ajoutant des informations, en approuvant le propos, en le commentant d'une façon ou d'une autre (encadré 3.11).

L'encadré 3.10 met en lumière un échange vertical entre un habitant et un élu. L'habitante questionne l'élue, laisse entendre savoir des choses qui ne sont pas connues de tous et prend cette dernière à partie. L'échange porte ici sur la mixité sociale, question sensible dans une municipalité de gauche. Afin de ne pas esquiver les sous-entendus, l'élue affirme qu'il n'y a pas de projet caché. Le contexte permet de clarifier les sous-entendus. L'habitante craint que la création d'un écoquartier ne conduise à la transformation de la composition sociologique du quartier Victor Hugo et de la commune de Bagneux. La réponse de l'interlocutrice se veut ferme pour ne pas laisser de doute possible quant à la co-construction de l'écoquartier.

Une habitante – Madame avait parlé tout à l'heure du vivre ensemble. C'est vrai que là on parle de l'environnement, mais on ne parle pas des gens qui vivent. Est-ce que ce sera toujours la même trame socio-professionnelle de la population balnéolaise, composée surtout d'employés et de professions intermédiaires ? ou bien, est-ce qu'on réfléchit aussi à une diversité de CSP habitant Bagneux. Justement le problème posera aussi cette question à ces CSP.

L'Adjointe au Maire chargée de l'urbanisme – Je me sens obligée d'intervenir... Je ne perds pas de temps. Non, il n'y a pas de projet caché. La soirée de ce soir montre que ce n'est pas l'habitude de Bagneux de cacher des choses aux habitants. On souhaite construire une ville avec les habitants car on souhaite la construire pour tous. Du coup, je réponds à la question. On souhaite construire des logements pour toutes les couches de la population, pour celles qui habitent Bagneux et qui veulent y rester et pour celles qui veulent venir s'y installer. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, disons-le clairement. Voilà, plus précisément, sur la DGA, pas de projet caché. Oui, il y aura une enquête publique au printemps et on invitera tous les Balnéolais pour participer à une grande réunion pour donner les informations aux habitants, comme on a l'habitude de le faire avant chaque enquête publique.

Encadré 3.10. Le questionnement d'une habitante-experte sur la mixité sociale (Bagneux, 18.02.2013)

L'habitante qui est intervenue a acquis une expertise en urbanisme qui est identifiable par les questions posées, par l'aisance de son usage des sigles et d'un vocabulaire spécialisé et par ses interventions régulières. Un peu plus tard, elle expose sa vision des enjeux du développement du quartier et de la commune (encadré 3.11). Son adresse à la diversité des participants - élus, techniciens, experts, habitants – traduit des flux horizontaux.

Une habitante – On nous présente des thèmes répertoriés. Or, une ville durable, c'est que justement les habitants puissent penser le projet global lui-même. Je lance une piste. Je dirais que l'enjeu majeur, pour Bagneux et pas seulement pour Bagneux qui est une ville dans la métropole et en île-de-France, l'enjeu est de penser l'équilibre entre les différentes fonctions dans la ville, entre les espaces construits et tous les espaces non construits, dans lesquels il y a non des éléments complémentaires, entre autres les paysages, la biodiversité, mais une trajectoire qui traverse l'ensemble du projet. A notre époque, ce qui est en jeu, c'est notre planète.

[...] Je voulais faire quelques remarques. Votre présentation est très environnementale, mais la ville est aussi économique et sociale. Trouver un moyen de vivre ensemble, c'est pas si évident. La cohérence, je trouve que c'est important, avec la recherche de circulations, de trames. On a besoin, pour les vélos, les piétons, de raccorder. On a un problème de centralité. Je pense que cela coupe le dynamisme possible. Et comme on va avoir des changements importants au niveau des transports, il faut réfléchir au moyen de relier les différents pôles. Le dernier point, une action en direction du RER B...

Encadré 3.11. Une habitante-experte expose sa conception de la construction de la ville durable
(Bagneux, 18.02.2013)

Évoquer l'emboîtement des échelles, mentionner la métropole, la biodiversité, la trame et la centralité dans une même intervention renseigne sur l'expertise de l'orateur. Cette

habitante, membre actif d'une association de défense de l'environnement naturel en milieu urbain, a acquis ses compétences par son engagement associatif⁸⁶.

Les cycles de concertation de Bagneux se distinguent des autres car des citoyens-experts balnéolais relancent le débat, poussent les porteurs de projet à apporter des réponses précises, à argumenter, à clarifier leurs objectifs. Que ce soit lors des réunions liées à l'écoquartier ou celles liées à la démarche AEU, ces cycles de concertations se caractérisent par une participation des habitants interactive. Quelque soit le cycle de concertation considéré, il s'agit, pour les porteurs de projet, de construire un diagnostic partagé.

La comparaison du temps de parole des catégories d'acteurs permet une première évaluation des réunions observées (tableau 3. 3).

	Majorité du temps de parole	Entre la majorité et le tiers du temps de parole	Moins du quart du temps de parole
Campus Condorcet	Porteurs du projet	Élus et habitants	
Aubervilliers	Élus		Habitants
Le Pré-Saint-Gervais	Élus	Habitants	Professionnels, agence
Quartier Paul Bourget	Professionnels, agence		Élus, habitants
Villejuif	Professionnels, agence	Élus, habitants	
Bagneux Écoquartier AEU – PLU	Habitants Habitants	Concertateur Professionnels, services	Élus Professionnels, agence, Élus

Tableau 3.3. – Comparaison des temps de parole par catégories d'acteurs

Cette comparaison permet d'étayer la distinction entre réunion d'information, de consultation et co-construction (1^{ère} partie). Elle rend compte des écarts qui existent entre

⁸⁶ Actuellement retraitée, cette habitante a travaillé à l'éducation nationale nous a-t-elle appris lors d'un entretien réalisé par le groupe d'étudiants travaillant sur la biodiversité à Bagneux.

l'usage du vocable « concertation » par les professionnels de l'urbanisme et les élus d'une part, et par les habitants d'autre part. La signification différente de la concertation pour les porteurs de projet et les habitants se rencontre également lors de l'analyse des thématiques discutées et des objets qui font territoire. Ces décalages sont autant de dissonances dans les concertations, si l'on s'en tient au sens commun de la concertation qui désigne d'une part, une « politique de consultation des intéressés avant toute décision » et d'autre part, l'action de « s'entendre pour agir de concert » (Le Robert), de s'accorder. Les dissonances viennent faire entendre des « sons désagréables » et inattendus et manifester des « désaccords » et des « contradictions » (CNRTL) entre des individus.

3.3. Dissonances concernant les territoires : ce qui fait territoire pour les uns ne correspond pas toujours à ce qui fait territoire pour les autres.

Les données produites à partir des tableaux dynamiques ont permis de construire des graphiques radar articulant les catégories d'acteurs et les thématiques abordées (figures 3.5.c à 3.10.c). Les données chiffrées correspondent au nombre de cellules avec du contenu. Elles sont donc à considérer comme un ordre de grandeur autorisant ainsi la comparaison.

La description des figures emprunte le même cheminement géographique que précédemment.

Lors de la réunion pour le Campus Condorcet (figure 3.4.c), les porteurs de projet insistent plutôt sur le récit du projet, les activités économiques et les emplois créés, l'amélioration du cadre de vie. Ils ont également abordé la question des mobilités, qui constituent un enjeu essentiel pour l'accès au Campus. Les interventions des habitants et des futurs usagers (étudiants) ont plutôt porté sur les enjeux de société et, dans une moindre mesure, le logement et les équipements. Ils se sont faits les porte-paroles de la question du logement et de la santé des étudiants. Certains participants ont fait part d'enjeux personnels témoignant d'un désir de prendre part à ce projet de formation du supérieur. Quant aux élus, ils sont intervenus sur les enjeux de société, les activités économiques et les emplois, le récit du projet et l'environnement à travers la question des mobilités. Ces thématiques relèvent de leurs compétences à l'échelle du département et de la commune.

À Aubervilliers (figure 3.5.c), la dissociation entre les préoccupations des habitants et celles des élus est à souligner. Les habitants n'abordent que cinq thématiques (l'information sur le projet, les enjeux d'acteurs, la biodiversité et les espaces verts, le logement, le cadre de vie) et ne semblent pas préoccupés par les espaces publics et leurs usages, ni par les questions de mobilité et de stationnement. La faiblesse de l'attention portée aux circulations et au stationnement peut s'expliquer d'une part, par la relative bonne desserte en transports en commun de la commune avec une ligne de métro, une ligne de RER et de nombreuses lignes de bus (figures 2.7 et 2.8) et d'autre part, par un taux d'équipement en automobile par ménage inférieur à 50 % en 2009⁸⁷. Comme la question principale est celle du logement, on peut comprendre que le cadre de vie et l'équipement soient relégués au second plan. À l'inverse, les élus abordent sept thématiques (les cinq abordées par les habitants auxquelles s'ajoutent le patrimoine, les mobilités et les circulations) et couvrent ainsi un large spectre du développement urbain, ce qui permet de considérer que la durabilité est effectivement prise en compte dans le PLU. Il est étonnant que la thématique des espaces publics et de leurs usages ne soit pas abordée. Cela peut être dû à l'accent porté à tous les grands projets qui devraient redynamiser la commune.

Au Pré-Saint-Gervais, le décalage entre les préoccupations des porteurs du projet et les habitants est marqué (figure 3.6.c). Les élus expliquent le projet et justifient l'organisation de ce cycle de concertation. Les thématiques du patrimoine et des espaces publics sont largement portées par l'agence de paysagistes, qui justifie le projet qu'elle a conçu. Quant aux habitants, ils contestent le projet car, selon eux, il impacte négativement l'environnement à plusieurs titres : circulation, stationnement, cadre de vie et biodiversité (encadré 3.3).

⁸⁷ Source : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales

Dans le Quartier Paul Bourget à Paris, durant cette réunion de la fin du cycle de concertation, la parole des habitants semble être retirée au profit de celle des concertateurs et des professionnels de l'urbanisme. Ces derniers présentent les axes de la rénovation urbaine et les articulent aux enjeux développés précédemment. Ils abordent les thématiques du cadre de vie, du voisinage, de la biodiversité et dans une moindre mesure, les circulations, le stationnement et le logement et ils racontent le projet (encadré 3.12).

Ça c'est le quartier tel qu'il est aujourd'hui. Dans le projet présenté au départ qui a suscité des réactions, la rue Paul Bourget venait rejoindre le périphérique. Et puis vous avez dit que cela pouvait créer des problèmes d'itinéraire de « shunte », avec des remontées de files vers le quartier. Vous avez dit que cela risquait d'apporter des nuisances plus importantes dans le quartier et ça nous protège pas vraiment des nuisances sonores. Et les espaces paysagers là sont résiduels. Nous on a dit, remodelons la rue Paul Bourget. On a redessiné, on remonte la rue Paul Bourget pour avoir une construction plus importante le long du périphérique, pour protéger des nuisances, avoir une vraie rupture par rapport au bruit. On fait comme un mur qui protège du bruit, notamment pour le parc. L'idée, c'est que les gens quand ils sont dans le parc, ils soient dans un espace apaisé, avec moins de bruit. Cette voie avait un statut pas très clair. Maintenant, on est dans un sens de circulation unique, il n'y aura pas de connexion avec le périphérique.

[...]

Une autre grande volonté qui est ressortie des ateliers, c'est de s'appuyer sur les paysages pour construire les bâtiments. On a beaucoup travaillé avec Michèle E. paysagiste, sur la manière dont on pouvait faire du paysage, un des points fondateurs du projet urbain ; un point sur lequel on puisse appuyer toute la construction des bâtiments, pour que tous les logements aient une vue sur le paysage, soit intérieur soit sur le parc, que tous les logements puissent avoir une petite terrasse, une petite vue sur ce paysage ouvert et en même temps protégé des nuisances. Et puis ce paysage on l'a vu comme continu avec le parc

Kellermann. L'idée est que le square soit une continuité avec le parc Kellermann, qu'on puisse rejoindre les équipements selon des cheminements sécurisés.

[...]

Merci Michèle. Donc, le paysage est pour nous un point fondamental pour construire le quartier. La question des flux... créer cette passerelle piétonne. On s'appuie sur cet axe pour amener l'îlot économique avec l'entrée sur le jardin. Là, c'est juste pour vous montrer qu'on a fait quelques scénarios. Là, la passerelle est à niveau, mais c'est très coûteux. Ensuite, on a l'idée de la passerelle pour que le périphérique ne soit pas impacté, on la monte un peu plus. On a travaillé sur quelques ambiances, parce que ce n'est pas évident de se projeter dans le temps.

Encadré 3.12 – Des architectes – urbanistes font le récit du projet de la rénovation urbaine du quartier
(Quartier Paul Bourget, Paris XIIIe)

L'architecte place le paysage au cœur du projet de rénovation urbaine du quartier. Or, cette thématique n'était pas particulièrement privilégiée par les habitants qui d'ailleurs interrogent assez peu les porteurs de projet sur la liaison entre le quartier et le parc Kellermann ou sur la place des espaces végétalisés. Les habitants sont avant tout soucieux de la politique de relogement (encadré 3.14) et des nuisances sonores liées à la rue Paul Bourget et au boulevard Périphérique, comme en témoigne la suite de la réunion.

Une habitante - Moi, j'ai juste une question pour Monsieur le maire. En fait, je suis venue à la première réunion, on avait demandé pour un déménagement et on nous a toujours pas répondu. Je ne sais pas si c'était exprès ou pas. Mais nous, ça fait 21 ans qu'on est dans le même logement. Tous les frères et sœurs dorment dans la même chambre, on commence à en avoir marre, parce qu'on grandit; le bruit aussi, parce que le soir, y'a les jeunes. J'aimerais savoir pourquoi on n'a pas eu de réponse.

[...]

Une habitante - J'ai l'impression que les logements seront beaucoup plus petits que ceux que nous avons, selon les plans. Est-ce que tout le monde sera relogé, ou est-ce qu'Elogie pourra nous reloger ? Voilà, ça me pose des questions.

Encadré 3.13 – Les habitants interrogent la politique du logement (Quartier Paul Bourget, Paris XIII^e)

Cette dissonance peut s'expliquer par des enjeux externes au projet. Le projet de l'architecte s'inscrit dans des logiques prégnantes à Paris liées à la durabilité urbaine, au réchauffement climatique, où la biodiversité a une place croissante, et à la qualité du paysage⁸⁸. Les dires d'habitants de ce quartier populaire rappellent combien leur situation sociale est difficile.

À l'inverse, des demandes habitante sont prises en compte par les porteurs de projet. Ainsi, les habitants ont-ils demandé que la rue Paul Bourget – qui en fait est une impasse – devienne une réelle voie de circulation ouvrant le quartier sur la porte d'Italie. Dans le même temps, ils ont fait part de leur crainte de voir cette rue nouvelle devenir une voie d'accès directe au boulevard périphérique (figures 2.10 et 2.11). La direction de l'urbanisme de la Ville de Paris n'a pas vu d'obstacle à cette demande et a proposé que cette voie intérieure soit classée en circulation douce.

Plus au sud, à Villejuif, les enjeux de territoire des porteurs de projet et les habitants sont divergents (figure 3.8.c). Le projet expliqué par l'agence d'urbanisme cherche à développer la trame verte et à construire de nouveaux logements (encadré 3.15). Quant au patrimoine, s'il semble prendre autant d'importance, cela s'explique par le biais que comporte l'utilisation des pourcentages sur un nombre faible de données⁸⁹.

Quelques photos des quartiers pavillonnaires, on s'est d'abord posé la question du caractère identitaire du quartier pavillonnaire auquel les élus de Villejuif sont très attachés. Toujours cette idée... oui,

⁸⁸ Sur le site internet de la Mairie de Paris, ces références abondent.

⁸⁹ En effet, la thématique n'est abordée qu'une fois par l'urbaniste de l'agence sollicitée pour réaliser le PLU.

évidemment, ce sont des quartiers qui évoluent. Ils constituent une véritable identité de la ville. Qu'est-ce qu'il y a dans ces quartiers ? des centres, des petits chemins, des ruelles qui traversent ces quartiers; souvent des pavillons en retrait de l'alignement, donc avec un premier petit jardin, en limite de la rue. Ce sont des bâtiments souvent discontinus, qui ne sont pas collés l'un à l'autre, mitoyens. Cet entre-deux pavillon permet d'avoir des vues sur des jardins, des arbres, des vues sur du végétal. On voit beaucoup de jardins. C'est architecturalement très hétérogène.

Encadré 3.14 – Les axes directeurs du PLU expliqués par la directrice de l'agence d'urbanisme (Villejuif)

Les habitants interviennent sur la question des mobilités, dont les déplacements en vélo. La thématique « enjeux des acteurs » englobe toutes les questions et remarques des habitants sur les axes du projet et l'organisation de la concertation (encadré 3.16).

Un habitant - C'est des vaches qu'ils mettent dans les prés.

Un habitant - Il n'y a pas de chemin pour le passage à côté de l'autoroute.

Un habitant - J'ai assisté aux réunions, où les gens se promènent... ça sert à quoi ? En politique, on appelle cela de la "poudre aux yeux" et j'ai vraiment le sentiment que c'est de la poudre aux yeux.

Un habitant - Je trouve que ce qui est en train d'être fait sur les terre-pleins... La broussaille...

Un habitant - J'extrapole, je suggère le pire des scénarios. Les gens ont le droit d'avoir peur, et sont réticents... parce que voilà... si on décide à un moment quelque chose...

Un habitant - Juste une question et une remarque. Une question pour bien comprendre... Vous parlez de densification... on densifie à un endroit, sans toucher au jardin. Donc, pour parler des maisons, il faut élever la maison ? Donc les maisons vont avoir le droit d'être élevées ? D'accord. Parce que, j'habite une

maison à côté de laquelle, il y a une ancienne maison et une grande parcelle, bon à l'époque le PLU n'était, en 4, 5, 6 maisons et il n'y a plus de jardin du tout...

Un habitant - Justement, ma mère habite là... la dernière maison à la sortie de l'autoroute. Entre l'autoroute et sa maison, il y a un mètre... de terrain d'herbes... voilà un délaissé. C'est pour ça que je vous pose la question. Est-ce que vous allez la laisser ou l'élargir ? La laisser et l'entretenir, très bien.

Un habitant - Les habitants du quartier pavillonnaire veulent être exclus du périmètre du Cancer Campus.

Un habitant - Mais si, c'est comme ça que ça se passe... c'est la majorité qui décide...

Un habitant - Nous avons entendu parler de charte paysagère dans les zones pavillonnaires, pour garder un peu de verdure, devant. Sur le dessin, on ne le voit pas. Et autre chose, on se met beaucoup à parler de biodiversité, moi, je suis pour. Mais je ne comprends pas, parce qu'on m'a toujours appris que la nature se fait par elle-même, les abeilles vont où elles veulent, les graines s'envolent sur des kms... tout à coup, on a l'impression qu'on va dire aux gens, faut planter ça, faut préserver les cœurs d'îlots, ça se fait tout seul, je ne vois pas pourquoi la biodiversité, ça...

Un habitant - On peut faire du miel à Villejuif...

Un habitant - Où vous mettrez les vélos ?

Un habitant - S'il vous plait, la zone UE des zones pavillonnaires... elle se situe où... ?

Encadré 3.15 – Les enjeux des habitants à Villejuif

Ces deux encadrés (3.15 et 3.16) rendent compte de dissonances entre porteurs de projet et habitants. En effet, les habitants présents s'inquiètent du projet de densification du territoire et notamment des parcelles des quartiers pavillonnaires. Ces points de contestation sont recensés dans trois thématiques – voisinage et cadre de vie, habitat et logement, biodiversité et paysages – qui sont abondées davantage par les porteurs de projet

que par les habitants (figure 3.8.c). En réponse, la directrice de l'agence explique les enjeux de la densification et cherche à rassurer les habitants sur le maintien de la biodiversité et du paysage, non pas à l'échelle de la parcelle mais à l'échelle de la commune.

Les thématiques les plus investies par les habitants – celles qui représentent plus de 50 % du temps de parole - sont les enjeux des acteurs et les mobilités, circulations. Cet investissement rend compte du peu de place laissée aux habitants, confirmée par le graphique montrant la répartition du temps de parole (figure 3.8.b).

Au sud-ouest de Villejuif, à Bagneux, les cycles de concertation se distinguent des autres par la grande présence laissée aux habitants. La dissociation qui a souvent été observée jusqu'à présent, à partir des figures radar, entre ce qui fait territoire pour les élus et pour les habitants, n'apparaît pas de manière évidente à la lecture de la figure (figure 3.8.c). En effet, lors des ateliers organisés pour la ZAC-écoquartier Victor Hugo⁹⁰, les élus font le récit du projet et expliquent les enjeux du cycle de la concertation et de la réunion du jour. La thématique qui concerne les circulations est nourrie par l'ouverture de stations de transport en commun (2^{ème} partie) et joue un rôle pivot dans les objectifs de l'écoquartier.

Toutefois, des dissonances se font entendre à propos de la biodiversité. Les habitants mentionnent des espaces verts situés hors du périmètre de la ZAC que sont le parc Robespierre (photo 3.1 et encadré 3.17) et le cimetière parisien de Bagneux. Ils souhaiteraient que le parc Robespierre soit inclus dans ce périmètre. Avec l'expertise de l'un d'eux rappelant les normes du SDRIF (encadré 3.18) et l'explication de pratiques d'évitement de ce parc (encadré 3.19), les participants signifient que leurs pratiques et leur réflexion sur la biodiversité ne peuvent être limitées à un périmètre défini mais qu'il faut envisager cette thématique avec les liens qui se tissent entre les types de territoires.

⁹⁰ Atelier « se rencontrer », Bagneux, 11.03.2011



Photographie 3.1. Le parc Robespierre, situé hors du périmètre de la ZAC, en est limitrophe (Bagneux)

Un habitant - Voilà mais est ce qu'il va être réaménagé ou pas?

Une habitante - Mon fils n'a jamais réussi à jouer au ballon dans le parc Robespierre car il y a de la rocaille, je n'ai jamais compris à quoi ça servait. Y a ça. C'est aussi un parc où les chiens font tout ce qu'ils veulent dedans par exemple. Il y a les poubelles qui sont toujours ouvertes et étalées partout à n'importe quelle saison même l'été.

Une habitante - Et si le parc doit être réapproprié, il faudrait peut-être réfléchir à avoir des espaces qui soient ouverts à tous mais peut-être privilégiés pour des mamans et des petits, car l'été il y a des assistantes maternelles qui viennent. Se réapproprier ce lieu c'est aussi peut-être réfléchir à un aménagement où toutes les tranches d'âges peuvent se retrouver sans se gêner.

Un habitant - Le parc Robespierre n'est pas connu de la population parce qu'il n'est pas ouvert comme il devrait l'être et il n'y a pas de signalétique qui indique que l'espace existe. S'il ne doit pas être aménagé il sera quand même dans la coulée verte.

Encadré 3.16 – L'appropriation du parc Robespierre par les habitants (Bagneux)

C'est un objectif du SDRIF pour les communes et on doit être dans la norme. Il peut y avoir une compensation, pour les opérateurs sur la ZAC, en achetant des espaces verts ailleurs dans la ville. Cela doit être voté sur le PLU. Mais le PLU et le PADD vont être modifiés, je crois. On peut penser aux toitures végétalisées.

La commune est en dessous des 10 m² d'espaces ouverts par habitant, ce serait logique qu'on inscrive dans le PLU le moyen de compenser ça et revenir au 12 m² / habitant.

Encadré 3.17 – L'expertise en aménagement d'un citoyen (Bagneux)

Un habitant - Si aujourd'hui les gens ne vont pas dans les espaces verts qui sont autour de nous c'est parce que ce n'est pas très accueillant. Quand on a des enfants on ne peut pas les lâcher dans ces parcs-là, c'est impossible, sauf de se balader avec le karcher. Donc je pense que c'est un élément extrêmement important et ça il faut le noter. Aussi il faut savoir comment ils vivent, à 1 an, 2 ans, qui les entretient ? Est-ce que c'est la ville ? Est-ce qu'il y aura des gens qui seront embauchés parmi ce nouveau quartier ? C'est un sujet qu'il faut creuser.

Une habitante - Je suis tout à fait d'accord avec ce qui dit monsieur, je trouve aussi que ce n'est pas un quartier propice à se balader dans les rues, ce sont des rues qui donnent envie de marcher vite, qui ne donnent pas envie de prendre son temps. Des aménagements pourraient être imaginés pour rendre plus agréable ce quartier et qui rendrait le rapport à l'environnement différent, et ça faciliterait la rencontre. Des détails tout simples, ça peut être des aménagements, comme des balconnières sur les rambardes sur les trottoirs. Des petits détails un peu différents, ça va donner un côté un peu chez soi, un peu investi. Des ambiances qui peuvent inviter à plus de balades. Ça facilite pas la rencontre, quand on est dans une perspective où on trace sa route.

Encadré 3.18 – Des pratiques qui éclairent les usages des espaces publics, (Bagneux, 11.03.2011)

Les pratiques spatiales des habitants élargissent le territoire mis en projet, du fait des mobilités qui franchissent les limites administratives communales. Les Balnéolais fréquentent Paris, Montrouge, le théâtre et le parc de Sceaux, le centre commercial de la Vache Noire à Arcueil.

Aussi, bien qu'il y ait une co-construction du diagnostic urbain, il apparaît au fur et à mesure de la réunion que les objets qui font territoire pour les élus diffèrent de ceux qui font territoire pour les habitants. Les élus exercent leurs compétences sur le territoire communal tandis que l'espace approprié par les habitants est élargi, réticulaire et fluctuant selon les périodes de la vie.

Restons à Bagneux, et observons la réunion de lancement de l'AEU quelques mois plus tard (figure 3.10.c). De nouveau, les habitants sont beaucoup plus loquaces que les porteurs de projet, car la participation s'inscrit dans une volonté de l'équipe municipale⁹¹. À cette dynamique politique, une poignée d'habitants répond favorablement, dont deux habitants qui sont des citoyens-experts et qui ouvrent le débat aux enjeux de société (encadré 3. 20).

- J'interviens sur la présentation elle-même et sur la manière dont sont proposés les ateliers urbains, avec la définition de trois groupes d'autorité : l'expertise politique, l'expertise technique et l'expertise d'usage. D'accord pour les deux premières expertises, en ce qui concerne le troisième groupe, je suis un peu choquée par la notion disant que les habitants seraient avant tout des usagers, dans différents domaines, à travers leur vie quotidienne, de la ville. En tant que tels, ils peuvent enrichir, apporter des attentes, des inquiétudes. J'en suis au projet de ville où il y a une co-construction du projet urbain. Ce qui suppose un remaniement de ce dispositif en termes de groupes distincts. Les usagers sont un groupe distinct, comme s'il ne pouvait croiser un autre type de groupe, et faire un peu éclater ces distinctions, à savoir les politiques, les techniciens et un troisième groupe, comme le tiers comme dirait Mr Clément. Mr Clément étant spécialiste de la biodiversité, du paysage. Je suis inquiète par ce dispositif qui est pensé, tel qu'il est défini comme si les usagers ne pouvaient pas avoir à différents niveaux,

⁹¹ Discussion informelle avec le directeur de CUADD qui m'apprend que Bagneux organise de (trop ?) nombreuses réunions de concertation.

de par leur profession, de par leur intérêt, de par leurs connaissances, de par leur travail, à être égalité égale comme des politiques, comme des professionnels.

[...]

- Une remarque par rapport au discours tenu, souvent quand on entend aborder le problème à Bagneux, il semblerait qu'on ait une page blanche sur laquelle on aura à écrire nos désirs de la ville. Or, on n'est pas sur une ville qui n'est pas une ville, mais je l'appellerais banlieue. Une ville surinvestie... on a l'impression qu'on a le sentiment que cela vous échappe en partie. Il s'agit d'une politique globale qui repousse vers la banlieue toute une population à loger, à entretenir, au détriment de l'utopie de la ville. Vous posez la question de nos désirs... Or, c'est un problème politique qui semblerait être imposé, dont la gestion semble imposée. Il faut digérer au fur et à mesure dans une ville totalement bâtie. J'ai l'impression que c'est surinvesti et à part raser des quartiers et repenser... voilà.

- Le développement durable c'est une chance pour l'humanité. Ça nous demande de changer la manière de voir, de consommer. Or, il est difficile de le faire. Ça demande une grande réflexion. Ça demande de tout changer... Le développement durable doit s'ancrer sur notre vécu. On doit réfléchir au projet individuel du développement durable et à un projet collectif. Tout à l'heure, on parlait de trois secteurs. La finalité des politiques, c'est là, en fait, on profite de l'usager... mais à la fin, c'est lui qui est le dernier bénéficiaire de l'action politique.

- Quand on fait un projet de ville, on travaille pour dans 40, 50 ans. Vouloir rabibochoer tout cela en partant des besoins, cela ne me paraît pas très cohérent. On mesure les besoins au présent. On ne peut pas savoir de quoi on aura besoin dans 50 ans. Cette démarche de projet doit être réajusté régulièrement, voire revisiter les enjeux et la stratégie. Ou bien on arrive à avoir un projet qui est clair et qu'on ajuste. Ou bien, on a un truc, on ne fait que réaménager ou on a des règles.

- On a affaire à un raisonnement qui vient d'une autre planète, du SDRIF. Rien n'est dit sur les grands projets d'aménagement. Il n'y a pas de cadrage. Au moins, dans la démarche, qu'on ait les mêmes indicateurs et les mêmes bases d'analyse

que dans le SDRIF. Pour le SDRIF, c'est la densité de l'espace construit, hors espace vert et hors cimetière. Dans ce qu'on a vu jusqu'à présent, c'est comme ça. Il faudra qu'on y pense ensemble.

- Dans la démarche systémique et environnementale, en fait, la bonne démarche, on doit se situer, et penser les branchements avec l'extérieur. Par exemple, on a une trame verte qui passe loin de nous. Il faudra penser le réseau dans la ville. Ça veut dire quoi la nature dans le territoire, dans la métropole.

- Je voulais rappeler qu'il y a une prise en compte sur le manque de lieux pour cultiver simplement. On est dans l'esprit, dans la prise de conscience qu'il va falloir changer nos modes d'alimentation et d'approvisionnement et pourquoi pas cultiver au pied de son immeuble... c'est une idée un peu originale. On peut cultiver dans un coin de terre, on peut cultiver dans des techniques de hors-sol bio. Il y a un 1er lieu, un potager éphémère, sur la rue de la Fontaine Gueffier où on a travaillé avec des habitants, où on a mis en place des lopins de terre, où chacun peut travailler ses légumes. Il y a un échange humain qui est phénoménal, une mixité phénoménale. Il y a plein de choses à faire. Il y a une prise en compte économique, parce que c'est vrai que pour certaines personnes, c'est important. Il y a une prise en compte de désir de mettre des graines dans la terre. Il y a un travail qui est en train de se mettre en place sur Bagneux avec une demande de terrains. Si vous avez des coins qui ne servent pas à grand-chose, on pourra planter des légumes. Il y a un travail qu'on peut mettre en place. On en est au tout début de cette opération sur Bagneux. C'est très enthousiasmant.

Encadré 3.19 – L'expertise citoyenne sur la ville durable, la participation et l'agriculture urbaine
(Bagneux, 18.02.2013)

Ces habitants semblent aussi plus informés sur la durabilité urbaine que leurs élus, et apparaissent plus exigeants sur la mise en application des objectifs de la ville durable. Ils bousculent des schémas de pensée quand ils interrogent la délimitation des trois cercles d'experts et soulignent l'impensé des porosités possibles entre ces cercles. Ils affirment que les habitants ne sont pas seulement des usagers experts de leur territoire, mais qu'ils

peuvent avoir des compétences techniques ou politiques du fait de leur activité professionnelle ou militante. De même, en interpellant les élus sur le vocabulaire utilisé, « ville », « banlieue », ils soulignent- la nécessité d'envisager le développement urbain à plusieurs échelles spatiales et temporelles. Ils demandent aux élus de d'impulser des politiques pour changer de paradigme afin que les projets de développement urbain soient régulièrement revus et ajustés et qu'ils correspondent le mieux possible aux attentes des habitants. Ils préconisent d'appuyer leurs réflexions sur un document dont le champ d'application est large, le SDRIF, et de penser les évolutions futures de manière systémique. Enfin, ils rappellent que l'agriculture urbaine est un champ d'innovation sociale, économique et technique indispensable à investir.

La combinaison de l'écoute des habitants et des militants associatifs par les élus a conduit ces derniers à approfondir leurs connaissances et leur expertise en biodiversité. C'est à ce moment que j'ai proposé la production d'un diagnostic de la biodiversité des espaces publics et privés à Bagneux (voir 4^{ème} partie).

L'analyse des thématiques abordées en fonction des catégories d'acteurs met en évidence une dissociation plus ou moins prononcée entre le territoire des porteurs de projet et celui des habitants. Les premiers conçoivent leur territoire dans ses limites administratives, à partir d'un diagnostic urbain réalisé en fonction de leurs compétences. Les seconds ont sans doute une vision moins globale de leur commune, mais leurs pratiques spatiales régulières et leurs perceptions de leur espace proche réduisent ou au contraire élargissent la représentation qu'ils en ont. Le territoire et la territorialité des uns et des autres sont différents, à leur insu.

Cette distorsion s'incarne d'une manière plus prégnante encore quand des représentations cartographiques sont produites.

3.4. Dissonances des représentations du territoire : de la carte réglementaire au dessin du projet

Les « cartes » produites par les urbanistes révèlent d'autres dissonances qui apparaissent avec l'analyse de leur réception et de leur perception par les habitants. Les cartes mentales construites par des collégiens ou une carte de la biodiversité rendent compte également et à leur manière de ces dissonances des représentations du territoire.

La carte des projets urbains n'est ni neutre, ni rationnelle, ni objective. Pour les habitants, elle a été source d'interrogations, de confusions ou de conflits⁹². À partir de quatre exemples, nous montrerons quels sont les discours véhiculés par ces représentations cartographiques et la manière dont ces images / discours ont été accueillis par les habitants.

Pour la clarté du propos, nous avons distingué ces notions qui sont pourtant poreuses et parfois synonymes⁹³. La représentation cartographique est un objet matériel qui constitue un moment de la construction de la connaissance ou de l'information à diffuser. Elle est le fruit de techniques graphiques qui permettent de rendre présente une partie de la surface de la terre, au même titre qu'une photographie, ou un artefact symbolisant un objet de connaissance comme un globe terrestre pour la Terre (Debarbieux, Lardon, 2003 ; Debarbieux, 2004). La notion de discours fait référence à un développement oratoire adressé à un auditoire (CNRTL). Quant à l'image, elle désigne à la fois une représentation idéale du réel, élaborée à partir de nos connaissances et de nos perceptions générales (Descola, 2010) et les rapports entre un signifiant et un signifié, c'est-à-dire entre la matérialité des signes et la partie conceptuelle du signe (Ledrut, 1973). Elle est le fruit d'un regard qui l'explore et qui lui donne sens (Terrenoire, 1985).

L'étude de ces représentations va de la plus conventionnelle et réglementaire à la plus iconoclaste.

⁹² Alors que, selon Lussault : « La carte, l'image font taire les divergences, ne les suppriment peut-être point - quoique souvent elle paraît réellement atténuer les écarts entre les opinions -, mais au moins brident leur expression alors que les périodes discursives sont, elles, propices à la manifestation des désaccords et même des polémiques » (Lussault, 1995).

⁹³ Le chapitre 3.5. revient sur ce distinctions et le sens de ces concepts.

Lors du cycle de concertation organisé à Aubervilliers pour informer les habitants des grandes orientations du PLU, a été distribuée une très belle brochure dans laquelle figurait la représentation graphique et réglementaire du PLU. Imprimée sur très grand format, cette représentation était également accrochée sur un panneau amovible.

Cette carte est une mosaïque où les surfaces de couleurs sont séparées les unes des autres par des traits blancs d'épaisseur diverse. Ces zones non colorées signifient qu'il s'agit de secteurs sur lesquels l'autorité municipale n'a pas compétence. Chaque couleur correspond à un type de secteur ou de zone urbanisée ou à urbaniser. En transparence, sous les couleurs, apparaissent les formes du bâti (figure 3.11). La compréhension de la légende (figure 3.12) n'est accessible qu'à celui qui en a les connaissances nécessaires. Comment comprendre « ville constituée ou à reconstituer », l'« équipement d'intérêt général », les « servitudes d'urbanisme particulières » ? La remarque est d'ailleurs faite par une habitante qui apostrophe l' élu qui conduit la réunion : « *Vous pouvez pas parler comme tout le monde?* ».

La projection de cette carte à un public profane pose question. En effet, la carte de zonage, objet technique et réglementaire, constitue « une des procédures les plus efficaces de neutralisation et de domination du territoire réel » (Lussault, 1995). Elle correspond bien à ce que Christian Jacob (Jacob, 1992) dit des cartes : celles-ci ont un pouvoir d'ordonnement du monde et du territoire ; par leur langage technique, elles maintiennent des rapports sociaux inégaux et des rapports de savoir et de pouvoir. Or, dans ce cycle de concertation, cette carte du plan de zonage est un peu trompeuse : la concertation a pour but d'expliquer les enjeux du PLU à des habitants non spécialistes, et un des objets centraux de la communication est inaccessible à ces derniers.

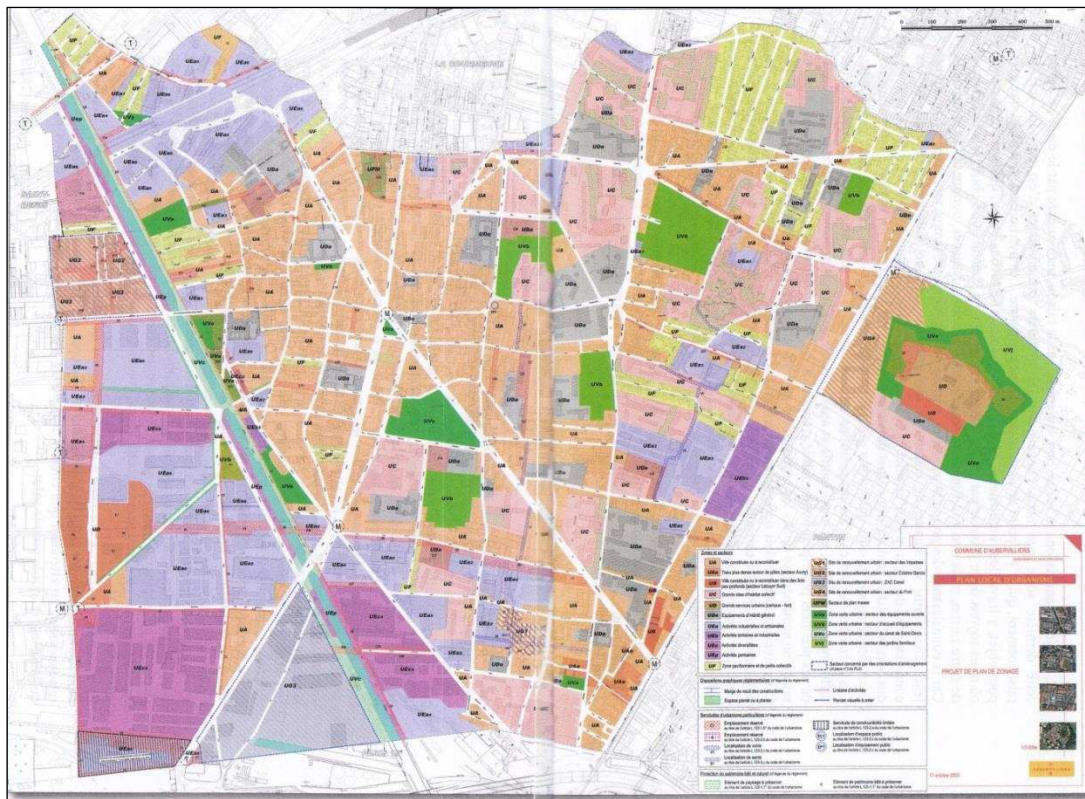


Figure 3.11 - La représentation cartographique du PLU, Aubervilliers, 2009.

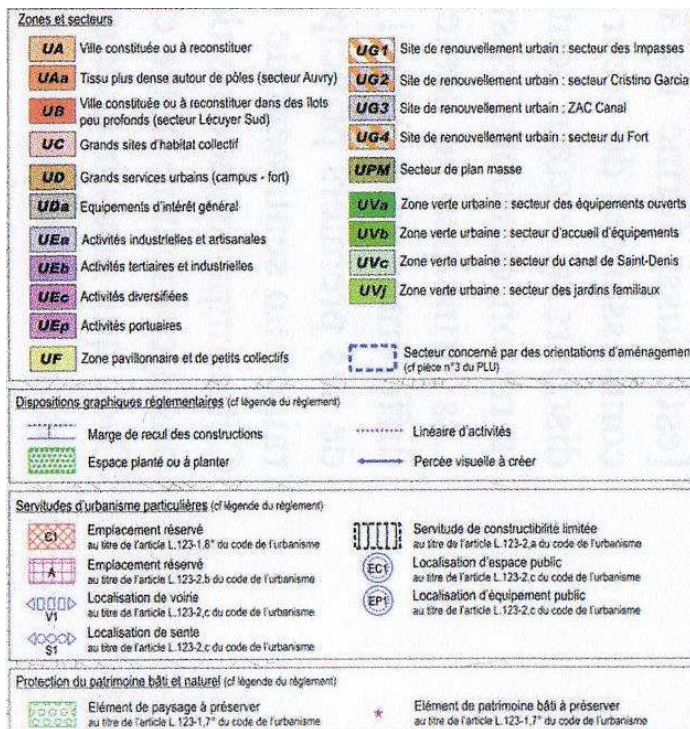
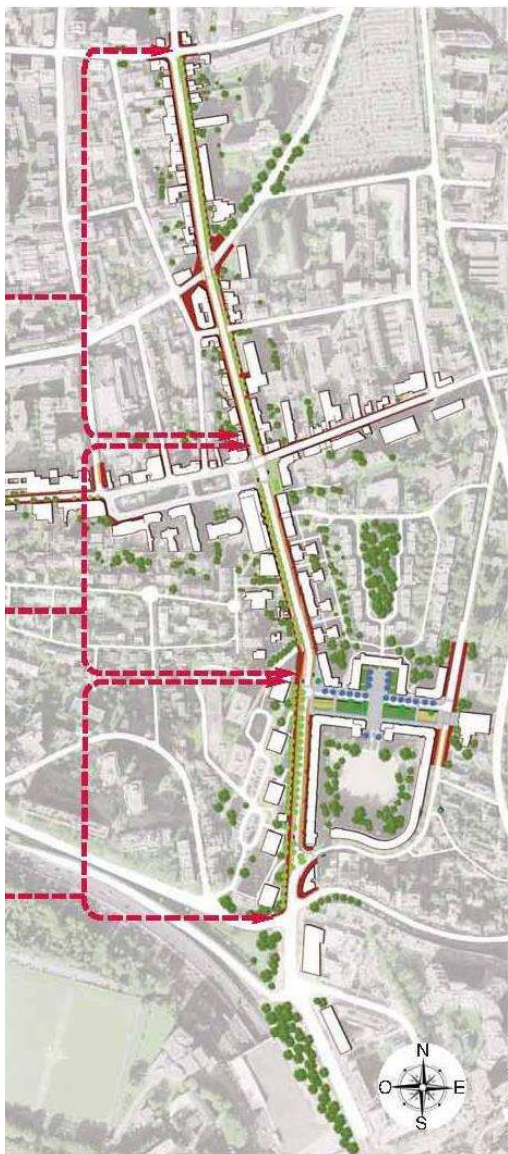


Figure 3.12 - Légende de la carte du PLU d'Aubervilliers

À plus grande échelle, le projet de réaménagement d'un axe de circulation au Pré-Saint-Gervais s'est accompagné de la publication d'une représentation cartographique dessinée par l'agence lauréate du paysage qu'il est difficile de qualifier : ce n'est ni une carte ni un plan ; c'est une image hybride (figure 3.13). Elle est réalisée à partir d'une image satellite de l'axe Jaurès–Ferrer sur laquelle est venue se superposer le dessin des zones impactées par le projet. Ces zones, végétalisées et bâties, sont mises en évidence par l'usage de couleurs (rouge et vert). Les lignes rouges en pointillés délimitent trois secteurs pour les réunions de concertation.



Ce projet s'intègre dans le tissu urbain et met l'accent sur la végétation existante (vert foncé) et celle en projet (vert clair). Il s'agit de réaménager l'axe de circulation avec la création de pistes cyclables et la circulation à sens unique, de modifier l'alignement arboré (des deux côtés de la voie à un seul côté) et de limiter la place du stationnement en surface, afin de redonner une place aux cheminements pédestres.

Cette image hybride ainsi que la présentation du projet faite par l'agence de paysagistes peuvent faire que le projet ne peut être modifié. Les habitants ont l'impression d'être pris dans un jeu de dupes où la concertation consiste en fait en l'approbation du projet, alors qu'ils en contestent la pertinence (encadré 3.20).

Figure 3.13 - Le projet d'aménagement de l'axe Jaurès-Ferrer, Le Pré-Saint-Gervais

Dans l'opération de rénovation urbaine entreprise dans le quartier Paul Bourget, la représentation graphique suivante n'a pas été distribuée aux habitants, mais elle a été largement diffusée sous la forme d'un panneau d'exposition (figure 3.14), de compte-rendu, d'une page web.

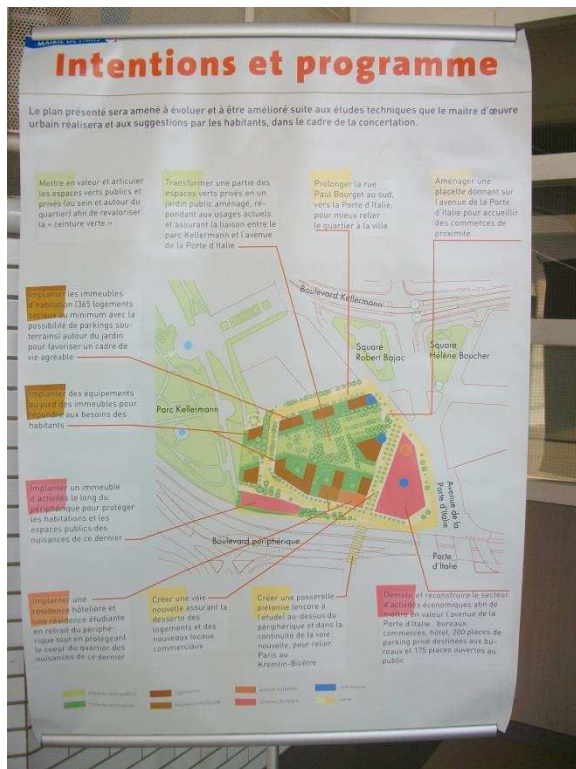


Figure 3.14 - Programme de rénovation urbaine du quartier Paul Bourget

Le quartier est redessiné. Il est intégré dans la ville, car ses contraintes - boulevard Périphérique et le boulevard extérieur (boulevard Kellermann)- et ses aménités - parc Kellermann - sont représentées. Les commentaires écrits expliquent les modalités pour réaliser la mixité fonctionnelle réalisée et l'aménagement des espaces publics.

Toutefois, des images comparables de projets ont des effets différents sur les habitants. Au Pré-Saint-Gervais, la représentation graphique du projet n'ouvre pas sur un imaginaire des habitants. Ces derniers sont tenus soit d'adhérer au projet représenté, soit de le rejeter (Tisseron, 2013). C'est ce que semble dire cette habitante (encadré 3.20), comme si le dessin du projet était la réalité. Le débat et la négociation semblent impossibles, le projet est rejeté avec véhémence.

Un habitant - Il est facile de dessiner sur vos transparents, des merisiers qui vont au 4ème étage. Je ne sais pas par quel miracle vous arrivez à faire pousser des merisiers à cette hauteur-là. Ce que je remarque simplement c'est qu'effectivement il y a un désir de faire une grande œuvre architecturale et nous n'en voyons pas vraiment l'intérêt. Nous n'en voyons pas l'intérêt en général à ce

que disparaisse ce qu'est un élément important du patrimoine : ces très grands arbres qui sont peut-être la seule richesse de cet axe. Alors ces arbres, miraculeusement, dont on veut se débarrasser, ils ont la rage donc on va trouver que 50 à 60 % à enlever, je ne sais pas, je demanderais que soient données des expertises beaucoup plus importantes et beaucoup plus intéressantes. Ce que je note c'est que les arbres arrachés vont être remplacés par des essences qui sont petites — mais on s'y attendait — tout ce qui est habillage de n'importe quelle cité, de n'importe quel dortoir se fait à l'heure actuelle avec du petit arbre de faible coût d'entretien et qui ne demande pas de faire passer des machines à élaguer, bien sûr c'est moins cher mais là encore ils vont perdre ce qui fait l'originalité de cette rue.

Encadré 3.20 – La représentation graphique du projet au cœur de la contestation, le Pré-Saint-Gervais,

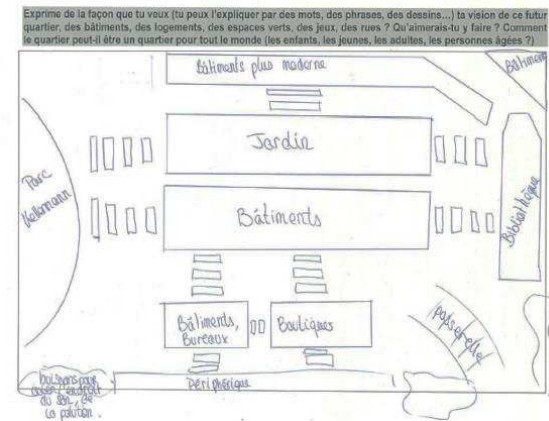
27.01.2011

Bien que plusieurs arbres soient malades, plusieurs habitants nient cette épiphytie, et le projet de transformer ce paysage, dont l'image semble évoquer un caractère immuable et permanent, provoquent leur colère. Ces propos témoignent de l'attachement au paysage et aux arbres (Corbin, 2013), et constituent des éléments de l'attachement au lieu (Low, Altman, 1992 ; Eaux, Gerber, 2008 ; Scannell, Gifford, 2010 ; Raymond et al., 2010).

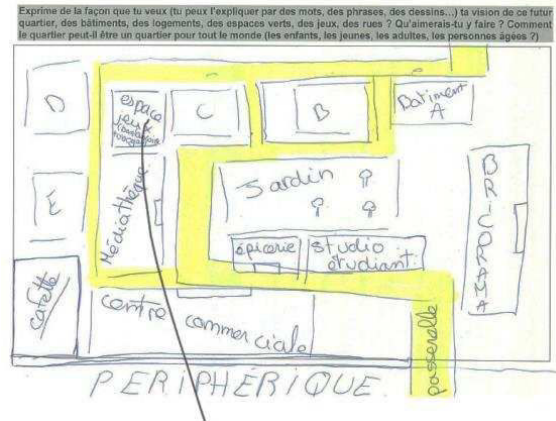
Cet attachement au lieu peut être exploré avec des cartes mentales (Lynch 1998 ; Bailly, 1993 ; Debarbieux, Lardon, 2003) produites par des participants. Ces productions graphiques éclairent les décalages entre des représentations du projet et les conceptions d'une ville rêvée ou idéale. Ainsi, dans le quartier Paul Bourget, les concertateurs ont demandé aux élèves de dessiner leur quartier (voir 2^{ème} partie)⁹⁴ (figure 3.15). L'agence de concertation m'a envoyé 58 images scannées, soit la totalité des réponses reçues. Les dessins présentés ici sont les plus aboutis, c'est-à-dire les plus dessinés et présentant le plus d'informations. Certains dessins comportent beaucoup de texte, d'autres esquissent à peine le quartier. Les circonstances et le contexte de la réalisation du dessin peuvent expliquer ces disparités : tous les élèves ne connaissent pas le Quartier Paul Bourget car ce n'est pas leur lieu de vie ;

⁹⁴ Certains élèves ont vu l'exposition (photo 2.20) installée dans le hall du collège et cela transparait dans leur dessin.

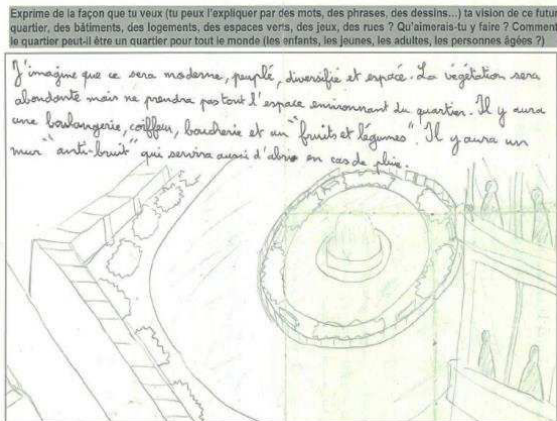
certaines dessins ont été réalisés très rapidement (pour répondre à une demande d'adultes ?).



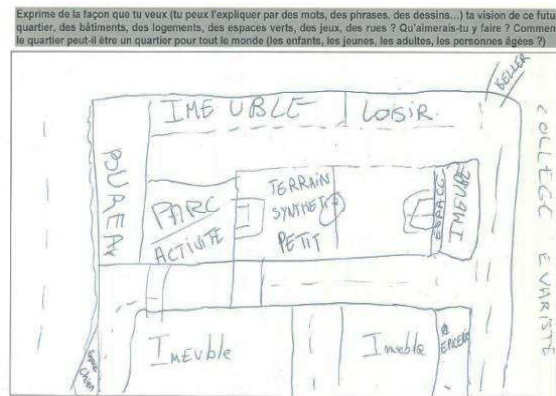
(1)



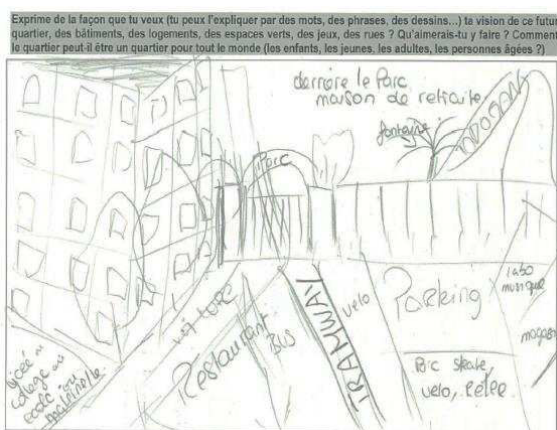
(2)



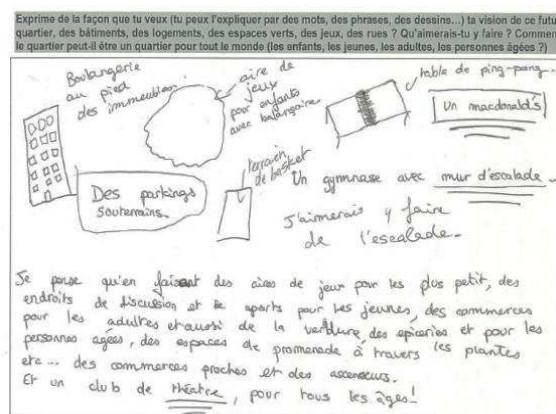
(3)



(4)



(5)



(6)

Figure 3.15 – Représentations graphiques du quartier Paul Bourget par les élèves du collège E. Galois

Ces dessins révèlent la manière dont les élèves représentent leur quartier – en plan (dessins 1, 2, 4), en perspective (dessins 3 et 5) ou de manière très abstraite (dessin 6) ; la manière dont ils structurent l'espace (Fournand, 2003 ; Letissier, 2003), autour d'une rue (1 à 5). Les dessins sont sans couleur, sauf la rue dans le dessin 2. Dans la plupart des dessins (1 à 5), les espaces verts – le parc Kellermann ou un espace vert au cœur du quartier – sont très présents, ainsi que les espaces dédiés aux activités sportives (dessins 4, 5, 6). Des commerces de proximité (dessins 2 à 6) et les équipements scolaires et culturels (dessins 1, 5 et 6) sont mentionnés. Les mobilités sont abordées avec la mention d'un parking (dessins 5 et 6), d'une passerelle (dessin 1), de vélos (dessin 5). Pour lutter contre les nuisances du boulevard périphérique (dessin 2), un mur anti-bruit est cité (1 et 3). Les collégiens ont accordé une large place aux activités sportives et récréatives ainsi qu'aux espaces verts.

Cependant, un des biais qu'il est possible de relever est l'impact de la carte des intentions (figure 3.14) sur les élèves. La rue jaune ou les carrés pour représenter les immeubles, alors qu'avant rénovation, il y a une barre et trois tours, (dessin 2) apparaissent comme des citations de ce plan.

La représentation cartographique suivante est la plus surprenante. Elle vient compléter et illustrer le récit du projet (Lussault 1993; Rosemberg-Lasorne 2000). C'est une représentation de la localisation du Campus Condorcet à Saint-Denis et par rapport à Paris et la Sorbonne (figure 3.16). Habituellement, l'université, la Sorbonne est représentée au centre de la ville. Là, la perspective est renversée : au premier plan, le Campus Condorcet et à l'arrière-plan, la Sorbonne, de petite taille. La perspective cavalière invite le lecteur à réfléchir au rapport entre la banlieue et la ville-centre. Elle inverse les centres puisque la banlieue, la périphérie sont placées au premier plan, mettant l'accent sur le stade de France et sur les taches rouges figurant les sites du Campus Condorcet.

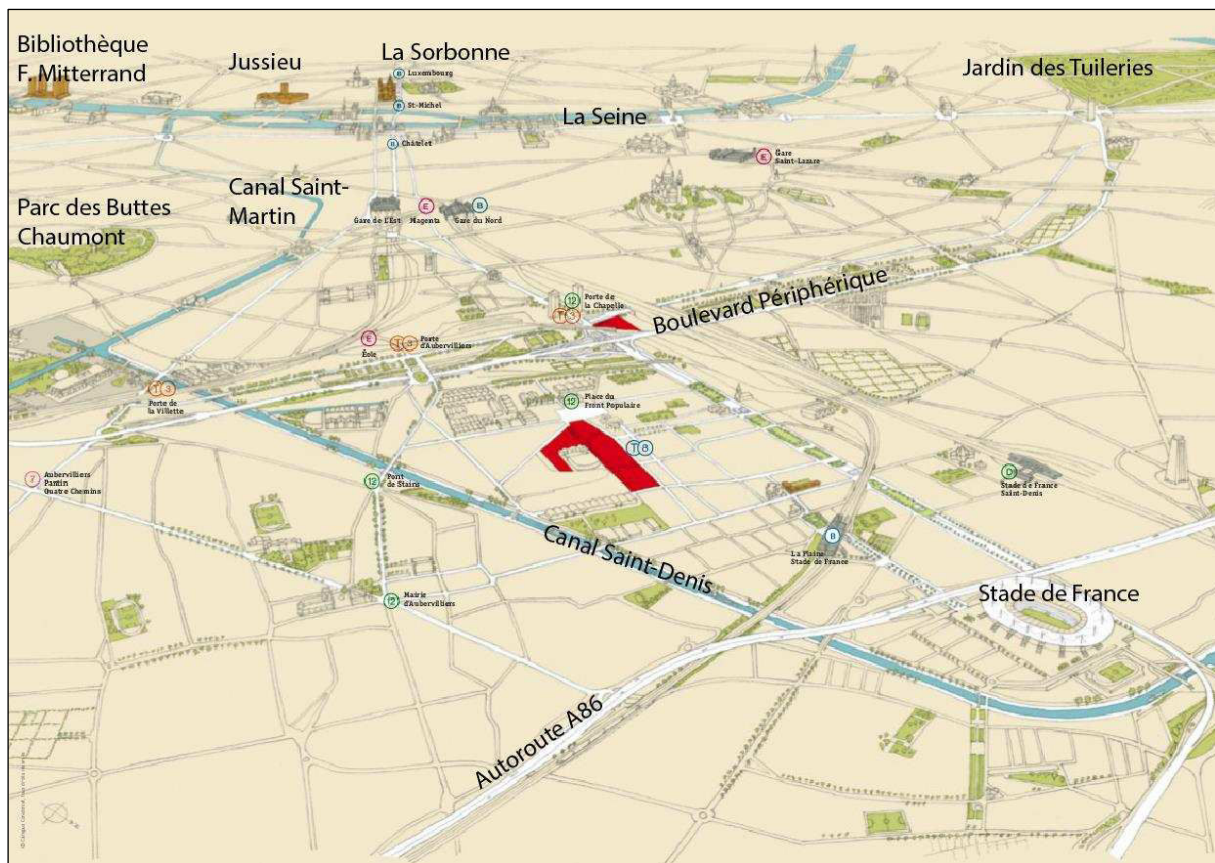


Figure 3.16 - Perspective cavalière des sites du Campus Condorcet

(Source : Dossier de la concertation publique, 2011)

Le réseau viaire est représenté de manière claire et lisible. Cela permet d'insister sur la connectivité des sites du Campus. Mais la morphologie de la ville est effacée, uniformisée par un beige clair, qui donne une impression de douceur – alors que c'est une ville dense, industrielle ou en friche (voir photographies 2.6a à 2.6f, partie 2). La distinction entre la ville et la banlieue disparaît. Seuls subsistent quelques taches de couleur qui représentent des espaces végétalisés, le canal Saint-Denis et la Seine, le stade de France, des bâtiments universitaires et de recherche (Sorbonne, Jussieu, Bibliothèque François Mitterrand) et des gares. D'autres édifices et monuments sont dessinés, sans être distingués par de la couleur : le Sacré-Cœur, l'Opéra, le Louvre, la Tour Eiffel par exemple. Dans cette perspective cavalière, les lignes de fuite sont déformées donnant une grande importance au premier plan et accentuant l'impression de miniature et de proximité entre tous les lieux mis en couleur.

Cela provoque une confusion entre ce que l'on sait du territoire et de son organisation, cette représentation dessinée et l'ambition du projet. Cette perspective déformante suscite des remarques sur le choix des bâtiments représentés (encadré 3.20).

Bonjour, Valérie C., habitante de la Plaine à Saint-Denis. J'ai trouvé vos documents et par rapport à la présentation que vous faites, je trouve que ça attire. Le projet me semble très orienté sur Paris, c'est très "confusionnant". Quand vous parlez du territoire sur lequel vous vous installez, c'est celui sur lequel j'habite, je n'y comprends plus rien. J'habite le quartier de la Plaine, qui est un quartier intercommunal avec Saint-Denis et Aubervilliers. Mes filles vont au collège juste derrière. Elles vont aller au lycée, il n'est même plus sur la carte. Vous dites que vous êtes en partenariat avec Paris 8 et Paris 13... J'ai été étudiante à Paris 13. J'ai beaucoup d'affinités, on le ne voit même pas sur la carte, donc j'ai le sentiment qu'il y a de l'intention derrière, mais vous êtes quand même très orientés sur Paris et ça manque de corps et de chair sur ce que vous allez aussi apporter au-delà du bâtiment et du quartier à la population et aux équipements qui existent ici. Par exemple, le Collège de France fait des choses intéressantes avec le lycée Le Corbusier, peut-être il faudrait regarder avec Suger. Donc, je pense que cette partie manque à votre projet et personnellement je trouve que la carte fait penser aux cartes du XVIIIe siècle de Cassini, j'arrive même plus à voir où j'habite...

Encadré 3.21. – Une habitante de la Plaine commente la perspective cavalière du projet du Campus Condorcet.

Le propos de cette habitante vient questionner les choix qui ont prévalu à la délimitation du territoire représenté et pointer quelques contradictions. Cette habitante dit éprouver une gêne face à cette représentation graphique. L'absence de certains lieux qu'elle connaît et qu'elle pratique ou a pratiqué déstabilise son rapport à son territoire : est-ce son environnement familial si des lieux, qui auraient pu fonctionner avec le Campus Condorcet et favoriser son insertion à l'échelle locale, ne sont pas représentés ? est-ce son quartier, au seuil d'une mutation urbaine importante et tourné vers l'avenir, avec cette représentation

graphique désuète voire anachronique ? est-ce vraiment une conception renouvelée du rapport ville-centre / banlieue ?

Ce dessin à la main — ou supposé tel⁹⁵ — centre le point de vue sur celui qui dessine ou celui qui regarde. Il s'affirme comme une interprétation du réel dans laquelle celui qui regarde peut se projeter. Il laisse place au hors-champ grâce aux axes de communication qui continuent au-delà du cadre et à ce jaune-beige, neutre, qui permet de reconstituer le tissu urbain connu et imaginé. Il autorise l'imaginaire à se déployer dans cet espace et donne ainsi place aux récits. Il se distingue des cartes et des images habituelles de projets produites par les agences d'architectes et d'urbanistes.

La plupart des représentations graphiques adoptent des caractères standards. Elles s'affirment comme étant neutres et donnant un point de vue objectif sur le territoire. Le caractère impersonnel vient confirmer la rationalité de l'image présentée. Elles manient les codes cartographiques de manière plus ou moins exigeante, et traduisent la maîtrise de la conception du projet et par la même des porteurs du projet (Lussault, 1993 ; Gould, 1995). Affirmant leur objectivité, elles rendent présentes le projet : elles s'affirment comme une représentation vraie du projet, elle l'incarne (Debray, 1999) et n'autorisent pas d'autres lecture ou projet.

Par ailleurs, il est intéressant d'observer que les territoires de projet ne sont pas représentés comme des territoires insulaires, hors sol et déterritorialisés (figures 3.11, 3.13, 3.14 et 3.16), mais au contraire insérés dans un tissu urbain existant. Cependant, cette contextualisation semble le plus souvent formelle, car aucun lien n'est ébauché entre le territoire de projet et le territoire environnant, excepté pour la représentation concernant le campus Condorcet. Or, dans les dispositifs participatifs observés, les habitants font régulièrement mention de lieux ou territoires extra-communaux, à l'instar de cette habitante qui s'exprime à propos du Campus Condorcet (encadré 3.21), tandis que le

⁹⁵ Il est probable que ce dessin ait été réalisé avec des outils numériques de dessin assisté par ordinateur.

territoire des porteurs de projet est circonscrit à un périmètre de compétences. Cette dissonance majeure relève-t-elle d'un impensé pour les porteurs de projet ?

Outre les représentations graphiques élaborées par des bureaux d'étude spécialisés dans l'urbanisme, par des graphistes spécialisés dans les représentations cartographiques ou les cartes mentales construites par des habitants, les géographes produisent aussi des représentations cartographiques qui articulent des données empiriques, observées et des données administratives. Ainsi, au cours d'un atelier du Master Bioterre que j'ai accompagné en 2013 - 2014, un groupe d'étudiantes a répondu à une commande publique de la municipalité de Bagneux pour réaliser un diagnostic de la biodiversité à l'échelle communale. Cette commande s'est inscrite dans une convention de stage - que j'ai contribué à organiser – qui a été signée entre l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et la Ville de Bagneux. Cette commande est venue à la suite de mon observation régulière de réunions de concertation à Bagneux - de janvier 2011 à septembre 2013, projet d'une ZAC écoquartier et démarche AEU pour la révision du PLU -, au cours desquelles la biodiversité urbaine est apparue avec récurrence. Un des résultats importants de cette commande a été la production, par les étudiantes et sous ma direction, d'une cartographie des espaces de biodiversité établie à partir de l'identification des espaces verts. Cette cartographie a été réalisée à partir du cadastre de la municipalité de Bagneux et d'images satellites fournies par le service SIG de Bagneux (figures 3.17a et 3.17b)



Figure 3.17.a - Cartographie des espaces verts publics à Bagneux

Figure 3.17.b - Cartographie des espaces verts publics et privés à Bagneux

La figure 3.17b met en évidence le maillage serré des espaces naturels privés et la trame verte spontanée qui se dessine. La comparaison de ces deux cartes (figures 3.17a et 3.17b) souligne l'importance de la prise en compte de ces espaces naturels privés pour comprendre les enjeux de la biodiversité à l'échelle de la ville, et sa prise en charge à l'échelle de l'agglomération (Riboulot, 2016). Ces deux cartes ont permis aux élus et aux urbanistes de la Ville de Bagneux de prendre la mesure de l'importance de cette thématique⁹⁶. Afin de mieux identifier les types d'espaces de biodiversité et leur intérêt écologique, des classements ont été élaborés, en fonction du statut de l'accessibilité de ces espaces (tableau 3.4), de la forme et de la végétation observées (tableau 3.5). Le tableau 3.4 a pour but d'identifier les espaces en fonction du caractère fermé ou ouvert aux habitants et de prendre ainsi en considération les espaces situés au cœur des grands ensembles. Ces espaces verts, souvent privés mais ouverts, font partie du patrimoine vert méconnu de la commune et constituent une catégorie propre dans cette typologie. Le deuxième classement (tableau 3.5) permet de préciser la nature des espaces verts identifiés et d'avoir une première idée de leur qualité

⁹⁶ Échange informel avec une personne chargée de mission en urbanisme, le 12/02/2014

écologique et de leurs usages. Certains espaces sont évalués comme présentant peu d'intérêt pour la biodiversité — les pelouses — ou comme ayant une fonction récréative — les espaces verts avec bancs et/ou aires de jeux. Une catégorie propre a été créée pour les jardins des pavillons car l'évaluation de leur qualité de biodiversité n'a pas été réalisée et ne peut être que supposée.

Accessibilité des zones végétalisées	Typologie des zones végétalisées
Directement sur la voie publique	Alignements d'arbres, ronds-points
Public	Parcs publics
Public, accès limité	Espaces verts des écoles, collèges, et autres bâtiments publics
Privé, usage public	Espaces verts des résidences accessibles à tous
Privé	Jardins de pavillons, espaces verts d'entreprises, talus du RER B, espaces verts de copropriété clôturés

Tableau 3.4. Les espaces de biodiversité en fonction de leur accessibilité

Types de figuré	Typologie des zones végétalisées
Linéaire	Alignements d'arbres ou arbres isolés Haies Chemin végétalisé
Surfacique	Pelouses Parterres fleuris et grands bacs à fleurs Espaces verts simples (arbres, pelouse, haies) Espaces verts avec bancs et/ou aire de jeu Friches Jardins pavillonnaires

Tableau 3.5. Typologie des espaces de biodiversité en fonction de leur forme et de la végétation observée

Ces classements ont permis de construire des cartes thématiques (figures 3.18 a et 3.18b). Nous présentons ici la zone centrale de Bagneux qui se caractérise par un habitat pavillonnaire dense.

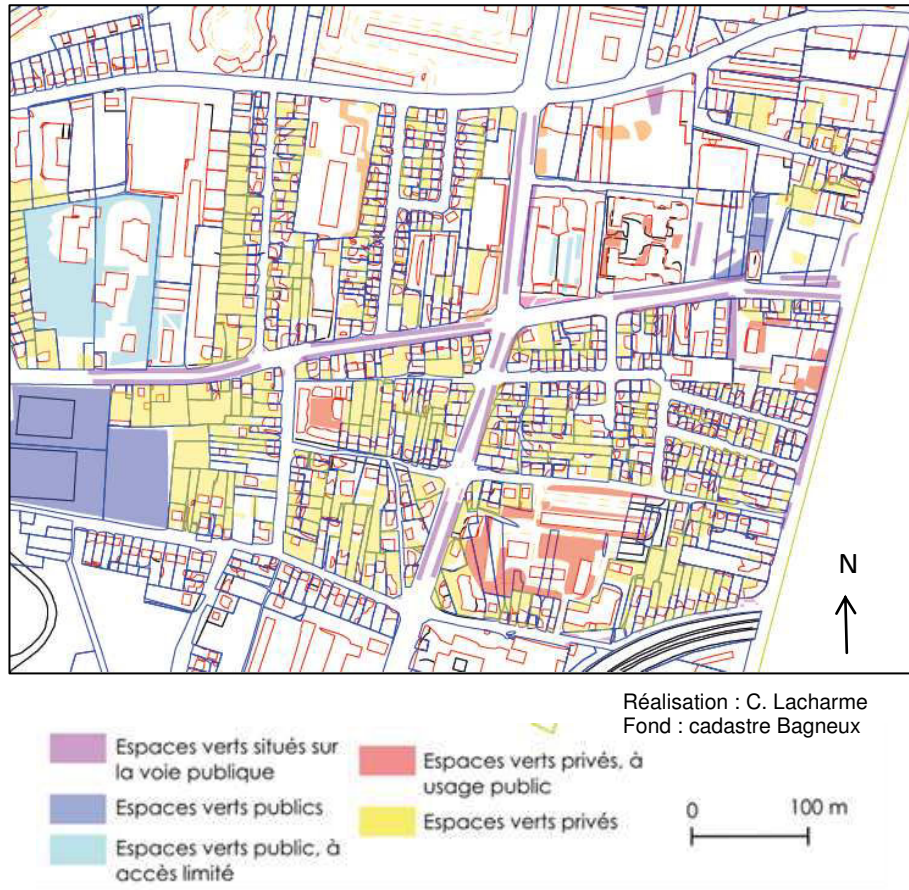


Figure 3.18.a – Type d'espace de biodiversité en fonction de l'accessibilité – Bagneux zone centrale

Cette zone centrale de Bagneux (figure 3.18a) est dominée par un tissu pavillonnaire qu'il est difficile d'observer lors de l'exploration pédestre. Les photos aériennes ont permis d'apprécier la taille des jardins intérieurs des maisons individuelles qui constituent de véritables îlots d'espaces naturels. Dans le quart nord-est de cette zone, le maillage d'espaces végétalisés se contracte au profit d'espaces plus minéraux.

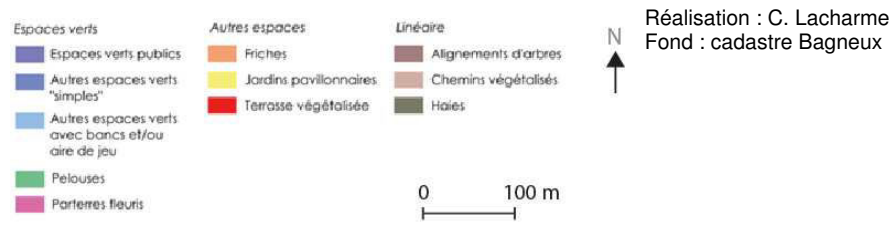
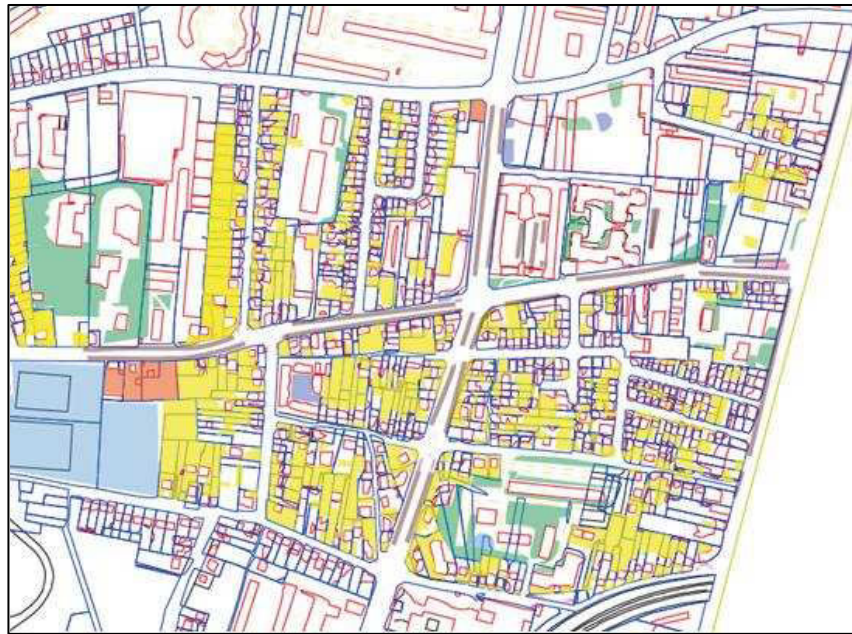


Figure 3.18.b – Types d’espaces verts en fonction de l’emprise au sol et de la végétation observée.

Les observations de terrain ont mis en évidence une très grande diversité d’aménagement des jardins privés. Au cœur de plusieurs grands ensembles, des espaces verts ont été aménagés pour accueillir des jeux pour enfants, mais le plus souvent, c’est de la pelouse et quelques arbres. Plusieurs aménagements publics apportent de la biodiversité, ils sont implantés sur les grands axes tandis que certains cheminements piétons sont totalement délaissés.

L’étude conduite par cet atelier d’étudiantes a permis d’éclairer et d’approfondir la thématique de la biodiversité urbaine, notamment pour les élus et les urbanistes des services techniques. Ces représentations cartographiques témoignent de la richesse de cette thématique et de la diversité des approches possibles qui vont bien au-delà des espaces verts et des espaces publics végétalisés relevant des compétences s’exerçant à l’échelle locale des acteurs publics.

Quelles que soient leur facture et leurs usages, les cartes traduisent des discours sur le territoire et façonnent la construction d'images. La représentation cartographique du projet est fréquente mais n'est pas systématique. Dans quatre cycles de concertation (tableau 2.4, partie 2), il n'y a pas eu de carte distribuée aux participants. Ce qui autorise ces derniers à concevoir les grands axes du projet urbain. Enfin, la carte combinant l'image du territoire et le discours du projet ou du diagnostic, révèle des représentations ou des partis pris autant qu'elle rend compte d'une partie de ce territoire.

Les représentations cartographiques se sont révélées centrales dans les dispositifs participatifs observés. Nous avons tenté, dans les pages précédentes, de révéler les enjeux des débats qu'elles ont suscités. Cette lecture analytique s'est appuyée sur des travaux scientifiques menés par des géographes, des sociologues et des anthropologues qui se sont intéressés au statut de l'image en sciences sociales et aux représentations cartographiques en géographie ou en urbanisme, car la carte du projet articule des techniques et des discours qui distinguent ce type d'images des autres images, comme la photographie, la gravure ou le dessin.

3.5. La représentation cartographique du projet, une image à la croisée de la technique et du discours.

On peut définir la carte comme à la fois une image et un discours, donc comme un système de signes élaborés qui, comme objet et support d'interactions sociales, prend sens dans une dynamique de production et de réception, d'écriture et de lecture (Lussault 1995). Pour saisir l'effet produit par ces images singulières, on s'intéressera à sa dimension technique, à son caractère iconique, au pouvoir caché qu'elle projette pour ensuite analyser trois représentations cartographiques différentes collectées lors des réunions.

La carte est un dessin technique. C'est un objet de communication important dans la conception du projet. Elle est une forme de langage avec ses signes et ses codes. Elle est un outil qui permet la transposition d'un espace en trois dimensions sur une feuille de papier en deux dimensions. Elle traduit la capacité à changer d'échelle, à envisager le futur à partir du

réel. Elle suppose aujourd'hui la maîtrise technique du DAO (dessin assisté par ordinateur). Elle est supposée rationnelle et objective. Par analogie, une « bonne carte » traduirait la maîtrise du projet.

Les cartes produites par les urbanistes empruntent des éléments de la cartographie scientifique sans atteindre cependant les exigences formelles requises par la discipline. En effet, ces cartes ne comportent ni échelle, ni orientation ; la légende – quand elle existe - est souvent médiocre, la graphie peu formalisée. Les cartes des urbanistes peuvent cependant être d'une excellente qualité graphique, à caractère analytique ; elles peuvent répondre à une volonté synthétique, comme les cartes de zonage (Lussault, 1995). Ce type de carte permet de représenter le projet de manière rationnelle et technique. Il fait appel à la technique, à l'esthétique et à l'imaginaire. La carte impose une représentation rationnelle et objective du territoire de projet qui traduit le contrôle des transformations des fonctions et du paysage urbain. Elle joue donc un rôle fondamental dans le processus de conception. Elle est une interprétation du projet et elle contribue à en faciliter la lecture, l'analyse et la compréhension. Elle modélise l'espace tout en améliorant la connaissance qu'on peut en avoir (Chelzen, Pech, 2011 ; Choay, Merlin, 2015).

En général, la carte ouvre sur l'imaginaire du projet par sa facture même, par sa dimension esthétique, à l'articulation de la science et de l'art. Elle relève de la démarche scientifique car ses couleurs et ses formes sont codifiées à la manière d'un langage, et de la dimension artistique, par ses données qualitatives et quantitatives. Faire une carte, ce n'est pas simplement fixer le monde, c'est aussi faire des choix de ce qu'on va représenter ou non, de ce qu'on estime ou dévalorise.

Parce qu'elle est un assemblage élaboré de signes, la carte est une image, qui fait fonctionner deux lectures simultanées : un aspect narratif lié à la lecture des détails et une vision d'ensemble de la carte perçue dans sa globalité. Elle représente le territoire d'une manière analogique et symbolique (Jacob, 1992). Analogique, puisque les proportions du modèle sont respectées, et symbolique puisque c'est par convention que les eaux y sont représentées en bleu et les forêts en vert. Les informations « digitales » et les purs symboles (alphabet, chiffres) y sont nombreux (Jacob, 1992 ; Melot, 2013).

En tant qu'image, la carte met en tension trois dimensions. La carte n'est pas le territoire, elle n'en est qu'une représentation ou une « perception ». Elle résulte de choix du producteur ou du commanditaire. Par conséquent, elle donne une image incomplète, partielle, transformée de la réalité. Cette idée que la carte impose un principe de vérité, de certitude repose sur l'équation supposée entre le Visible, le Réel et le Vrai, que R. Debray nomme « l'équation de l'ère visuelle » : « nous sommes sans doute la première civilisation qui se sente autorisée par ses techniques de représentation à en croire ses yeux. Où le réel s'accrédite non pas par la parole mais par l'image ; où la monstration vaut pour attestation », affirme-t-il (Debray, 1999).

La carte du projet virtuel projeté dans la représentation miniaturisée du territoire anéantit les temporalités, celle du présent et du futur qu'elle fait coexister, tout en fixant les choses. Elle est une promesse de quelque chose d'imaginaire et par anticipation de ce qui n'est plus.

En tant qu'image, elle impose l'idée qu'elle représente le territoire en son absence. Selon Tisseron (1992), la sémiologie aurait participé à la « mystique de la carte »⁹⁷ : la carte comme une icône religieuse serait le territoire. Ainsi, elle alimente des croyances sociales et contribue à former un lien entre l'image, le lecteur et le commanditaire. Elle est donc un lieu d'interactions sociales (Gould, 1995), la matrice de rapports sociaux (Tisseron, 1992). De ces tensions, naissent la fascination et le pouvoir qu'exerce la carte sur ses lecteurs.

Par ailleurs, la carte relève du discours savant, du discours d'autorité, elle est donc porteuse d'enjeux de pouvoir (Gould, 1995). La carte ne produit pas une image objective du monde. Elle fonctionne comme une réminiscence du pouvoir de l'État et des grands administrateurs du territoire. Elle impose une vision du monde ordonnée selon les valeurs des milieux dominants Elle est le lieu d'exercice du symbolisme face à l'espace et un produit social incarnant une forme de savoir et de pouvoir (Gould, 1995). Elle incarne un savoir impersonnel et savant et occulte les interactions sociales existantes au sein du territoire représenté. Elle est « *un langage de pouvoir et non de contestation* » (Gould, 1995). « *La visualisation cartographique, en elle-même, a valeur de démonstration, apporte aux*

⁹⁷ Expression que je propose après lecture des auteurs cités.

professionnels l'ordre de la preuve, est instance de véridiction de l'ensemble de l'activité de précompréhension du monde de l'action » (Lussault, 1995).

Conclusion de la troisième partie : évaluer la concertation

Il existe trois modalités pour évaluer la concertation. La première s'intéresse aux temps de parole des catégories d'acteurs et évalue la participation des acteurs. La seconde met l'accent sur la diversité des thématiques abordées par les participants et évalue la mise en débat des principes du développement durable. La troisième porte sur les représentations du territoire, à partir de représentations cartographiques que l'on peut comparer avec l'image que les habitants ont du territoire et qui mettent en évidence les discordances entre représentations.

À partir du temps de parole des catégories d'acteurs, trois types de dispositifs participatifs se dessinent (tableau 3.6 et figure 1.3 « la fleur de la participation ») :

- Quand les porteurs de projet, élus et professionnels d'un bureau d'étude, concentrent la majorité du temps de parole, comme c'est le cas à Aubervilliers, au Pré-Saint-Gervais, pour le Campus Condorcet, à Villejuif et pour le Quartier Paul Bourget, la participation des habitants est passive ou fonctionnelle. Du point de vue des porteurs de projet, ce sont des réunions d'information ou de consultation. Ce type de réunion peut être qualifié de réunion formelle et relève avant tout du dispositif ou du résultat dont l'objectif est l'acceptation du projet.
- Quand les réunions sont animées par un concertateur, comme à Bagneux, pour le Campus Condorcet et dans le Quartier Paul Bourget, une plus grande place est laissée à la diversité des acteurs en présence. La participation est fonctionnelle ou interactive. Ces réunions combinent l'information et la consultation, voire le diagnostic partagé. Ce type de réunion met l'accent sur le processus et/ou sur les attendus.
- Les réunions où les habitants ont le temps de parole le plus important traduisent une forte implication de ceux-ci. La participation est interactive dans un objectif de diagnostic partagé ou de co-construction. Ce type de réunion relève de la formation.

	Point de vue habitant	Point de vue porteurs de projet	Type de participation
Campus Condorcet	Participation passive	Information	Dispositif
Aubervilliers	Participation passive	Information	Dispositif
Le Pré-Saint-Gervais	Participation fonctionnelle	Information / Consultation	Dispositif
Quartier Paul Bourget	Participation passive	Information	Dispositif / Attendus
Villejuif	Participation fonctionnelle	Information	Dispositif / Attendus
Bagneux Ecoquartier AEU - PLU	Participation interactive	Diagnostic partagé, co-construction	Formation, processus, attendus

Tableau 3.6 - Évaluer la participation dans les terrains étudiés, synthèse

Le tableau ci-dessous (tableau 3.7), rassemble et compare les dissonances émanant des discours des acteurs quand ils débattent du territoire de projet. Le nombre de thématiques abordées varie selon les dispositifs participatifs, et la récurrence du récit du projet qui met en intrigue le diagnostic urbain, le projet et la concertation. L'environnement, qui comprend la biodiversité, se place en deuxième position (figure 3.19).

Le nombre de thématiques abordées constitue un indicateur de la mise en débat des principes de la durabilité urbaine, puisqu'un de ses objectifs majeurs est de mettre en relation différents domaines d'action qui, habituellement, fonctionnent sans lien entre eux. Donc, à partir des sept thématiques d'analyse des débats qui ont été plus ou moins couvertes durant l'ensemble de ces réunions, nous considérons que la concertation intègre les principes de durabilité urbaine quand la moitié au moins des thématiques est abordée. Dès lors, il est possible d'affirmer qu'à Aubervilliers, Villejuif et Bagneux, les principes de la durabilité urbaine ont été pris en compte dans la concertation.

Thématiques abordées Terrain	Par les porteurs de projet : élus, professionnels	Par les habitants	Nombre total de thématiques abordées
Campus Condorcet	Récit du projet ; cadre de vie et voisinage ; activités économiques et emplois	Enjeux de société	4
Aubervilliers	Récit du projet ; logement, habitat ; enjeux d'acteurs	Mobilités, circulations ; biodiversité	5
Le Pré-Saint-Gervais	Modalités de la concertation ; récit du projet	Enjeux d'acteurs	3
Quartier Paul Bourget	Cadre de vie, voisinage ; biodiversité	Cadre de vie ; biodiversité	2
Villejuif	Récit du projet ; biodiversité ; cadre de vie	Enjeux d'acteurs ; mobilités, circulations ; Cadre de vie	6
Bagneux Ecoquartier AEU - PLU	Récit du projet ; modalités de la concertation Récit du projet ; biodiversité	Cadre de vie ; biodiversité ; espaces publics ; enjeux d'acteurs ; circulations Enjeux de société ; circulations ; enjeux d'acteurs	7 5

Tableau 3.7 - Les thématiques investies qui font territoire : consensus et dissonances⁹⁸

⁹⁸ Une thématique est considérée comme suffisamment abordée par la réunion quand elle recueille plus des deux tiers des taux calculés.

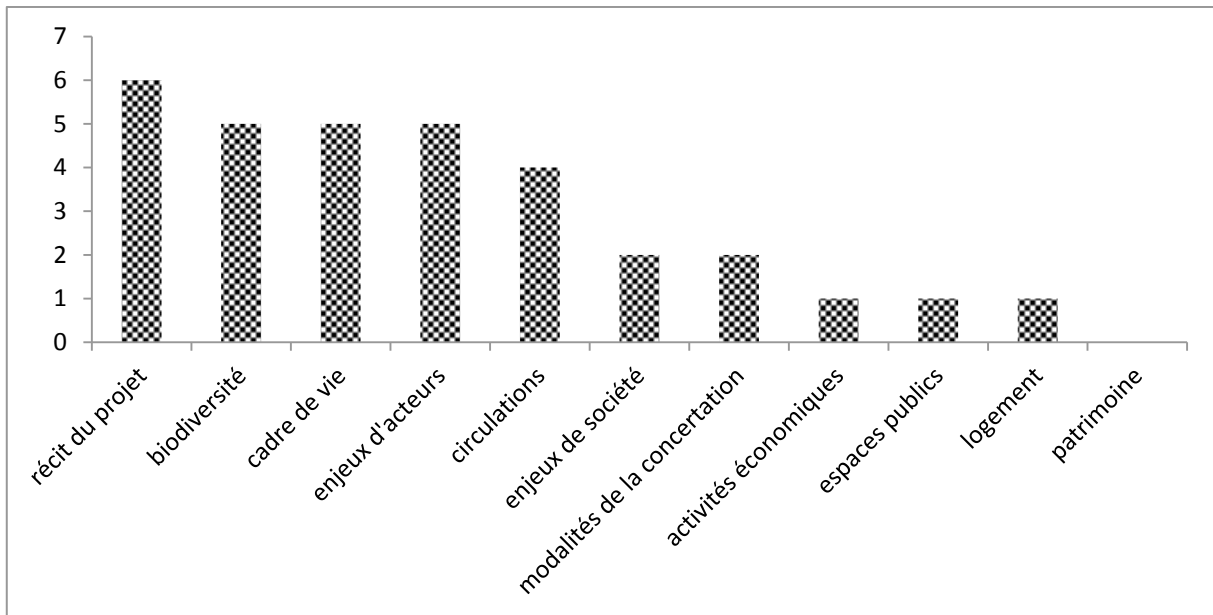


Figure 3.19 – Réurrence des thématiques abordées dans les réunions analysées dans notre corpus

Après avoir observé, écouté et interprété les réunions, un changement d'échelle s'impose pour appréhender la catégorie d'acteurs que constituent les habitants.

Toute ville est comme une mémoire d'elle-même qui s'offre à être pénétrée et qui s'infiltré dans la mémoire qui la traverse, y déposant un film discontinu de flocons. Or ce tissu friable d'émotions a ses lois,... comme tout langage, il n'existe véritablement qu'en acte, comme parole : phrase ou récit, ligne cursive inventée ou reprise par celui qui marche.

Jean-Christophe Bailly, *La phrase urbaine*, 2013

Quatrième partie

Les habitants dans les dispositifs participatifs. Les apports d'une enquête par questionnaire.

Qui sont les habitants-participants-acteurs dans les dispositifs participatifs et les projets urbains ? Cette question fait partie des objectifs de ma recherche car leur prise en compte est souvent difficile à effectuer y compris par les ordonnateurs des processus participatifs. L'objectif est d'envisager les motivations de chacun, de mettre en évidence la complexité de ces acteurs, de dégager des points communs entre ces habitants. La méthodologie adoptée a été l'enquête par questionnaire.

Le propos s'organise en cinq chapitres. Dans le premier chapitre, le rôle de quelques habitants-acteurs singuliers est mis en exergue pour rappeler que le dynamisme de certaines scènes de concertation repose, en partie, sur eux. L'outillage scientifique qui fonde la notion d'acteur – habitant – participant constitue l'objet du deuxième chapitre. La méthodologie pour collecter les données fait l'objet du troisième chapitre. Le quatrième chapitre expose les résultats qui seront discutés dans le cinquième chapitre.

4.1. Des habitants à la croisée de processus collectifs et individuels

Parce qu'ils ont acquis des compétences sociales ou d'expertise, la prise de parole de certains habitants fait entendre des voix habituellement silencieuses ou des préoccupations que les élus n'avaient pas anticipées.

La première personne est une femme d'âge moyen qui intervient sur la question de l'habitat insalubre d'une rue dans le quartier du Landy (encadré 4.1.).

Le Maire - Je termine sur le côté inactif....Sur les logements, les travaux de la 2ème phase d'Eiffage ont déjà démarré. Je m'arrête là. Maintenant, sur la rue Bengali, je reconnais les problèmes évoqués. C'est vrai il faut qu'on passe à la phase opérationnelle. Ceux qui sont chargés de le faire...

Une habitante - On en a marre.

Le Maire - Je vais répéter ce que je viens de dire, je vais répéter sur ce qui est sorti de terre depuis 16 mois. Vous voulez que je répète ou vous m'avez entendu ?

Une habitante - Oui, je vous ai entendu, Monsieur le Maire.

Le Maire - Je reconnais que sur la rue Bengali, il faut qu'on accélère le pas. Et ce qu'a dit Jean-Yves, j'y souscris.

Une habitante - Y'a des personnes qui posent des questions par rapport à la démolition... la rue Bengali... notamment où il y a Mme N. qui est avec ses 8 enfants... Est-ce qu'ils vont rester sur place ?

Le Maire - Sous les gravats ?

Une habitante - Elles se demandent si elles vont rester durant la démolition.

Le Maire - Elles vont être relogées avant.

Une habitante - Je souhaitais que tu le dises, Jacques. Je parle de la famille N. avec ses 8 enfants.

Le Maire - Ah, il y a plusieurs familles N. ?

Une habitante - Oui, il y en a plusieurs. Je parlais de la famille N-R avec ses 8 enfants, qui est en face.

Le Maire - Oui, parce qu'il y avait une famille qui a été relogée.

Encadré 4.1. – Une habitante porte-parole (Aubervilliers)

Cette femme intervient dans le cours de la réunion au milieu d'une assemblée composée essentiellement d'hommes, comme porte-parole de familles, sans doute étrangères, vivant

dans la pauvreté dans cet immeuble très dégradé. Son ton est calme, son propos posé. Visiblement, cette participante est très au fait des problèmes du quartier. L'intervention de cette femme n'a pas d'effet sur la réunion ou sur les enjeux de la concertation. Cependant, elle témoigne d'un parcours individuel et d'un engagement à l'échelle micro-locale. En effet, un entretien avec le maire-adjoint en charge de l'habitat insalubre m'apprend que ce quartier a été au cœur d'un projet d'aménagement et de concertation depuis 2001, grâce notamment à la coordinatrice du quartier qui a organisé la participation des habitants.

La participation voit des femmes, de diverse origine sociale, s'engager sur ces scènes locales. En prise avec le quotidien, souvent formée par la pratique, ces femmes proposent-elles une nouvelle figure d'un militantisme politique ?

Ailleurs, des habitants qui ont acquis une expertise en matière d'urbanisme et d'environnement par leur engagement dans une association de défense de l'environnement, sont parvenus à peser suffisamment dans les réunions publiques pour que l'équipe municipale s'adresse, par mon intermédiaire, au Master Bioterre de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne pour qu'un état des lieux de la biodiversité à Bagneux soit élaboré. Ce rapport a permis aux élus et au personnel du service de l'urbanisme de prendre la mesure de la diversité du vivant en milieu urbain. Cette biodiversité qu'il convient d'appréhender d'un point de vue typologique, foncier mais aussi actoriel (figures 3.17.a et 3.17.b, 3.18. et 3.18.b) est souvent mal connue voire inconnue des acteurs publics

Ces exemples rappellent combien l'investissement de personnalités singulières jouent dans les projets urbains et dans les processus de concertation (Mormont et al., 2006 ; Basset, 2010).

C'est dans les moments complexes que sont les réunions que j'ai enquêté auprès des habitants-participants-acteurs. Ceux-ci forment alors un groupe éphémère où les interconnaissances sont secondaires sans être cependant niées. Chacun est en train de réfléchir à la ville qu'il souhaite pour un futur plus ou moins proche, tout en prenant en

compte des contraintes budgétaires, réglementaires et administratives qu'il ne connaît pas ou pas toujours bien. C'est donc l'habitant au prisme de sa complexité que nous cherchons à approcher ici. Cette complexité n'est, la plupart du temps, pas envisagée par les porteurs de projet.

Au-delà de ces groupes disparates et temporaires, constitués le temps d'une réunion, est-il possible de cerner cette catégorie « habitant » à partir des questions suivantes : Qui sont les habitants impliqués dans les dispositifs participatifs ? Qu'attendent-ils des réunions publiques ? Quelles sont leurs perceptions et leurs représentations de leur ville ?

4.2. Aux sources de l'enquête : l'habitant, un acteur du territoire ?

Si Gumuchian nous avait alerté en disant des acteurs qu'ils étaient « les oubliés du territoire » (Gumuchian et al., 2003), aujourd'hui la question ne se pose plus. La prise en compte de l'acteur en géographie est liée au retour du politique dans l'espace géographique, considéré comme entité institutionnelle et administrative, et comme espace approprié et enjeu de conflits autour d'usages ou d'exploitation de ressources. Les acteurs peuvent s'entendre comme des acteurs non individuels, constitués par des collectifs ou des institutions, mais c'est l'acteur individuel qui nous intéresse ici.

Le recours à l'acteur permet de redonner une place centrale à l'articulation entre l'espace et la société, de questionner la dimension politique du rapport au territoire et à l'environnement (Lévy, 1991, 1994 ; Raffestin, 1980; Lussault, 2007; Chartier, Rodary, 2016). Si être acteur, c'est fabriquer du territoire ou de la territorialité, cela implique, pour l'individu, d'être en capacité sociale et spatiale d'agir. La dimension interactionnelle est inhérente à la notion d'acteur (Hoyaux, 2002, 2003). Car l'individu cherche à donner du sens aux choses, aux êtres qui l'entourent et à ses actions.

L'acteur est et fait avec le monde, « il agit », il a des intentions, il a des réflexions (stratégiques notamment), il se construit par son activité, sa corporalité, son corps. Il est disposé avec un espace, parmi d'autres acteurs, au sein de temporalités. (Hoyaux et al., 2008)

De ce fait, l'observation et la description de la Terre doivent s'élargir, des matérialités de l'espace produites par l'action des sociétés humaines à l'analyse par l'action. Ce qui implique d'interroger les impacts de la dimension spatiale des sociétés et engage des méthodologies d'investigation renouvelées à partir d'emprunts à d'autres sciences sociales. Dès lors, l'acteur devient un « *outil au service d'un raisonnement destiné à comprendre comment l'espace est le fruit d'une fabrication* » (Milian et al., 2008). Agir dans et sur l'espace implique de penser l'espace et de se penser dans l'espace. La capacité d'agir mobilise des pratiques et des représentations. La « médiance » (Berque, 1990, 2009) apporte ici un fondement théorique qui permet d'envisager l'espace à la fois « *comme une matrice des représentations et des pratiques des acteurs mais également comme leur empreinte* » (Milian, 2008). Cela conduit à interroger les formes et les échelles de l'action, les processus de territorialisation, et à saisir comment l'espace se transforme en territoire de projet. Pour rendre compte de ces actions, les chercheurs s'intéressent aux pratiques sociales des acteurs. Celles-ci sont décrites, interprétées, mises en perspectives, comparées, catégorisées (Nosedo, Racine, 2001).

Par ailleurs, l'acteur est pris dans des contraintes sociales, économiques, symboliques, dans des arbitrages personnels et professionnels. Il effectue des choix qui ont des conséquences spatiales, à l'échelle individuelle, sur son espace de vie, et à l'échelle de la société, car l'individu est une composante de la société et dès lors, il est, par là même un acteur social. Il est donc nécessaire d'envisager l'acteur dans sa complexité, son « identité plurielle » qui se compose de son genre et de son sexe, de son activité professionnelle, de la configuration de sa famille et de ses réseaux sociaux, de sa génération, de son lieu de vie. L'acteur est également « multi-casquettes » (Gumuchian, 2003) : il peut changer de rôle selon les scènes sociales, il peut jouer plusieurs rôles et s'engager dans de multiples actions.

«Seule la qualification de l'action permet de construire des catégories d'acteurs, itinéraires, mouvantes, adaptées au problème, datées, situées. (Hoyaux et al., 2008).

Les motivations de l'acteur, quant à elles, relèvent de contraintes, de valeurs, de logiques internes et externes. L'acteur n'est pas nécessairement rationnel. Aussi les interactions entre

acteurs produisent-elles « *de la relégation, des dissensions, de l'exclusion en générant des laissés pour compte, des pauvres et des exclus* » (Hoyaux et al., 2008).

Les actions des acteurs, leurs interactions, les valeurs qu'ils projettent sur le territoire modifient constamment l'espace, protéiforme et mobile. L'espace est en reconfiguration constante sous l'effet des actions d'une multitude d'acteurs qui déploient des logiques d'action différentes et produisent des valeurs différentes exprimées au travers de discours (Stock, 2006).

Cependant, toutes les actions et pratiques spatiales n'appartiennent pas au même registre (Buléon, Di Méo, 2005). En effet, les acteurs forts agissent de manière intentionnelle sur le territoire (Bénos, Gallas, 2008), car leur fonction leur confère un pouvoir d'action : ils gèrent, favorisent le développement local, aménagent un territoire. Ils disposent de compétences administratives, juridiques, professionnelles ou financières pour que leurs décisions aient un impact sur l'organisation du territoire. Ils s'opposent aux acteurs faibles (Sebastien, 2011) qui sont les gens ordinaires, les « profanes » dans les dispositifs participatifs. L'habitant relève de cette catégorie d'acteurs. Il agit sur son territoire sans intentionnalité de le transformer. Néanmoins, ses actions peuvent avoir des effets sur le territoire, de manière involontaire.

Communément, selon le dictionnaire de langue française (Larousse), un habitant est un individu (être humain ou animal) qui peuple un lieu ; une personne qui vit ordinairement en un lieu, qui y a sa résidence⁹⁹. La fonction première du lieu de l'habitant est donc l'abri, « un lieu fixe inviolable ayant une emprise au sol » (Lévy, 1990); l'abri évoquant la sécurité. La ressource peut également définir la fonction du lieu de l'habitant. Ce rapport singulier au lieu fonde la relation de l'individu à l'espace et au temps, son expérience de l'environnement (Dardel, 1990 ; Hoyaux, 2003 ; Le Floch, 2011). Ce rapport au monde concerne l'individu et les individus entre eux, car ensemble, ils contribuent à l'écriture du monde, à la géographie des individus et des sociétés humaines. Cette écriture du monde s'appuie sur des savoirs et des pratiques géographiques, telles que les déplacements et les mobilités, mais aussi l'emplacement, le fait de résider dans un lieu.

⁹⁹ Larousse

L'habitant est à la fois très sollicité pour participer à des réunions publiques, et dénoncé comme « nimby » ou non-qualifié et ignorant sur la thématique mise en débat et de ce fait, sa parole peut être discréditée. On a beaucoup dit que la participation des habitants à ces réunions publiques relevait du simulacre de la démocratie de proximité ou de la démocratie participative et dévoyait le sens de la démocratie et de la participation, car finalement, il ne sortait pas grand-chose de ces réunions, au-delà de la communication politique et de la légitimation du pouvoir des acteurs publics organisant ces réunions (Blondiaux, 2001b, 2007a). De ce fait, l'habitant ne pourrait advenir comme acteur reconnu de son territoire, car manipulé ou inaudible.

L'habitant surgit au moment des conflits, au moment des luttes urbaines des années 1970 (Castells, 1973), des grands conflits d'aménagements (Lolive, 1999 ; Richer, 2008) ou de conflits plus locaux (Lecourt, 2004 ; Darly, 2008 ; Torre et al., 2010 ; Cadoret et al., 2013). En s'opposant à l'intérêt général défini par les experts, il apparaît souvent comme défendant des intérêts particuliers. L'intérêt général est « un principe fondamental de légitimation du pouvoir dans les sociétés modernes : tout pouvoir quel qu'il soit est en effet tenu d'apparaître comme porteur d'un intérêt qui dépasse et transcende les intérêts particuliers des membres ; [...] l'intérêt général apparaît ainsi comme la matrice de tous les discours de légitimation des formes sociales instituées¹⁰⁰ » (Chevalier, 2013).

À la faveur de ces conflits, l'expertise de l'habitant s'impose comme aussi légitime que l'expertise technique. L'habitant est devenu incontournable dans l'action collective. Mais cette présence est ambiguë. Elle participe autant du recul de l'État-providence, de la méfiance à l'égard du fonctionnement de la démocratie et des organismes de protection individuelle et collective. Le territoire de l'habitant devient alors une expérience immédiate, commune à un groupe qui ne s'est pas constitué sur la base du volontariat, et support d'intégration politique et civique. Dès lors, l'habitant oblige les professionnels à éclaircir leurs objectifs et leurs enjeux et à entrer dans la négociation (Hélin, 2001 ; Renaud, 2001) pour parvenir à un accord.

¹⁰⁰ Nous soulignons.

En même temps que l'habitant, c'est le territoire qui surgit, non plus comme support à des aménagements, mais comme espace approprié par les habitants : il est perçu (Frémont, 1999) et représenté (Debarbieux, Lardon, 2003) ; ses qualités intrinsèques conduisent à des transformations qui lui sont propres car c'est une ressource (Gumuchian, Pecqueur, 2007). C'est pourquoi il revêt une dimension irréductible à toute montée en généralité, et ne peut être réduit à une catégorie ou un cas particulier. Ce qui explique la difficulté à circonscrire la figure de l'habitant.

Dans les réunions publiques, le vocable « habitant » est souvent employé de manière équivalente à citoyen, population, administré, public, usager (Claeys-Mekdade, 2001). Quoiqu'il en soit, les habitants, individuellement et collectivement, agissent sur leur territoire et l'organisent, afin de répondre à leurs besoins. Ce sont des acteurs socialisés (Lussault, 2003), dont les modalités d'action s'appuient sur des compétences et des savoirs.

4.3. Questionnaire et réunion : contexte et méthodologie de collecte des données

C'est à partir de cette conception de l'acteur-habitant que j'ai construit un questionnaire d'enquête, afin d'appréhender l'habitant non pas dans sa dimension sociologique ou politique, mais dans sa dimension géographique, dans son rapport à son territoire, donc par ses pratiques régulières et ses déplacements qui font émerger des polarités liées à sa vie professionnelle, sociale, familiale et à ses représentations. Ce questionnaire a été construit à partir des observations des réunions publiques, des thématiques récurrentes portées par les habitants, des objectifs de la ville durable et de ses applications dans les documents réglementaires d'urbanisme que sont le PLU et le PADD. Cette enquête a été menée lors d'observations de réunions publiques organisées à l'occasion de projets urbains durables à Bagneux et à Malakoff. Ces réunions ont mobilisé une vingtaine de participants à chaque fois. Dans les deux cas, j'ai pu questionner la quasi-totalité des participants. Le choix d'une enquête par questionnaire, et non par entretien, s'est rapidement imposé car que je ne pouvais pas recueillir oralement des réponses au cours d'un échange individuel avec les participants enquêtés. Le questionnaire devait être concis car l'enquête devait être réalisée

durant une réunion publique et il ne fallait pas gêner la dynamique en cours, ce qui s'est révélé un peu acrobatique, mais nécessaire puisqu'il s'est agi de saisir l'habitant-acteur, c'est-à-dire en train d'élaborer, de construire une représentation de son territoire, tout en se projetant dans un territoire en projet et en s'investissant dans un dispositif participatif.

À Malakoff, le questionnaire n'a pas été distribué lors de la réunion publique : la personne chargée d'organiser la réunion par l'agence de la concertation a préféré que la distinction soit clairement établie entre le temps et l'objet de la réunion et celui du questionnaire de l'enquête scientifique. Je n'ai pas pu interroger les participants sur place. J'ai rédigé le questionnaire en ligne, le lien a été envoyé aux participants, par l'intermédiaire de la concertatrice. Les réponses ont donc été l'objet d'une grande attention des participants qui ont bien voulu y répondre. Mais les réponses ont été faites dans la solitude du face à face avec l'ordinateur et non dans le temps haché et collectif de la réunion, face à une feuille de papier. En outre, je n'ai observé qu'une réunion sur les trois.

À Bagneux, les questionnaires ont été distribués lors d'un atelier urbain organisé dans le cadre de l'approche environnementale de l'urbanisme (AEU). Chaque participant répondait seul à l'enquête, tout en étant pris dans un moment collectif de co-élaboration du diagnostic urbain. Je me suis présentée comme chercheuse au début de la réunion, puis j'ai distribué les questionnaires. Le déroulement des ateliers était assuré par deux agences : CUADD, spécialisée dans la concertation, et LesEnR, spécialisée dans le développement et l'urbanisme durable. Certains participants ont répondu durant le temps informel précédent le temps de réflexion collective, d'autres ont répondu durant la réunion et d'autres tout à la fin, autre moment informel où l'on range les tables et les chaises.

Malgré les conditions de passation différente de l'enquête, sans pour autant être dans la possibilité d'en évaluer les effets, j'ai traité ensemble les données collectées. Cela m'a permis d'avoir un échantillon un peu étayé et de pouvoir faire des comparaisons qui ne soient pas limitées par le lieu de résidence.

Ce questionnaire est composé de 36 questions (voir annexe 4). La plupart sont des questions fermées, avec soit une réponse possible seulement, soit une ou plusieurs réponses possibles parmi une liste de propositions, soit encore avec gradation de la réponse ou avec des

réponses à ordonner sur une échelle allant de 1 à 5. Cette modalité de question vise à collecter des réponses rapides et quantifiables, afin de faciliter les comparaisons. Plusieurs questions fermées sont combinées avec des questions ouvertes afin de préciser les réponses ou bien de les singulariser. Quelques questions se présentent sous la forme ouverte ou semi-ouverte. Elles correspondent au besoin d'appréhender la connaissance que les participants avaient du projet et ce qu'ils en espéraient. Toutes les questions comportaient la possibilité de ne pas répondre, sauf celles qui concernaient le profil de l'enquêté. L'absence de réponse a été aussi prise en compte et codifiée.

Ce questionnaire comportait cinq thématiques.

Axe 1 – Les données socio-démographiques

Brosser le portrait des participants est une des clés essentielles pour comprendre les motivations de ceux-ci. L'âge, le sexe, le niveau de formation, la situation résidentielle composent les questions de ce premier axe.

Une question concernant le niveau de formation a été posée. J'ai ici interrogé une hypothèse qui lierait le niveau de formation et l'implication des habitants dans les dispositifs participatifs. Il n'a pas été demandé aux participants de décliner leur catégorie socio-professionnelle (CSP). En effet, l'approche par les CSP suppose une corrélation mécanique entre le statut socio-économique ou la place dans les processus de production. Or, mon objet n'est pas de prouver que pour toute action spatiale, le capital spatial ou l'engagement politique seraient entièrement déterminés par la CSP. Quand, dans une enquête, la question sur les CSP est posée, il y a de manière implicite, la recherche de la confirmation d'une théorie de la causalité sociale. Caractériser un individu par sa CSP, c'est prendre le risque d'une part, de ne pas saisir un parcours professionnel de moins en moins linéaire, et d'autre part, de fabriquer un savoir qui ne rend pas compte du réel (Boltanski, 2000).

La situation résidentielle désigne ici le statut d'occupation du logement, le type de logement habité et le nombre d'années de résidence dans la commune.

Quatrième partie. Les habitants dans les dispositifs participatifs. Les apports d'une enquête par questionnaire.

Axe 2 – La participation aux ateliers urbains

Les questions qui composent cet axe reprennent celles qui sont liées aux modalités de mobilisation des participants (tableaux 2.1 et 2.3), à l'information sur la concertation (2^{ème} partie et tableau 2.2.) et à l'évaluation de la concertation (3^{ème} partie et tableaux 3.2 et 3.4).

Questions à poser	Ce que la question cherche à appréhender
Comment les participants sont-ils informés de la réunion publique ?	<p>Entre la volonté politique d'impliquer les habitants dans les projets urbains, de faire la ville avec eux et la participation effective de ces derniers, il y a un écart qui est un défi auquel tous les porteurs de projet doivent faire face.</p> <p>Les modalités d'information des réunions publiques utilisent de multiples vecteurs : affichage municipal sur panneau lumineux ou sur grande affiche, annonce dans le journal municipal, flyers déposés dans les lieux publics (bibliothèque, centre social...), courrier postal, courrier électronique, le bouche-à-oreilles.</p>
Quelle identité déclarer ?	Si l'habitant est « multi-casquettes », quelle est l'identité, le rôle social dont le participant se sent le plus proche, le mieux correspondre à son engagement dans l'atelier urbain ?
Quelle est l'opinion des participants sur les ateliers ?	Cette question cherche à confronter la notion de concertation, employée par les porteurs de projet et dans les réglementations, à la perception des habitants afin de rendre compte de l'écart entre les attendus des uns et des autres.

Tableau 4.1 – Axe 2, la participation aux ateliers urbains

Axe 3 – La relation au territoire

Pour examiner la relation au territoire, les questions posées ont concerné les relations de voisinage, des composantes de la qualité de vie, la perception du paysage urbain et la sensibilisation aux enjeux du développement durable.

Les relations de voisinage se donnent à voir et à entendre pendant la réunion : interconnaissances (encadré 3.4), propos explicites des habitants (encadrés 3. 2 et 3.8). Elles sont importantes pour les habitants, elles sont pourtant rarement au cœur des projets

urbains, alors qu'elles concourent aux sociabilités, aux solidarités de proximité, à la vie de quartier (Hunter, 1974 ; Lehman-Frisch, 2002 ; Raymond et al., 2010 ; Scannell, Gifford, 2010). Les relations de voisinage furent un axe important de la concertation du quartier Paul Bourget à Paris 13^{ème}. D'ailleurs, dans le cahier de concertation¹⁰¹, fruit de plusieurs réunions et ateliers publics, un chapitre est intitulé : « vivre ensemble : la convivialité, le voisinage, le collectif, la vie de quartier, l'intergénérationnel ». Dès les premières lignes, il est indiqué que

« Le quartier est apprécié aujourd'hui pour son côté « village », il est souhaité comme un quartier pour tous et pour chacun. Les valeurs du collectif, du voisinage, de la convivialité, de la rencontre sont relevées comme essentielles à la qualité de vie » (Cahier de concertation, quartier Paul Bourget).

Mais le voisinage peut aussi s'envisager en creux. Ainsi, pour résoudre le problème du stationnement des voitures, la mairie du Pré-Saint-Gervais voudrait ouvrir aux Gervaisiens un parking souterrain d'une tour de logements sociaux :

« D'abord sur la question des parkings. Il y a un parking de 200 places et l'idée est de dire on n'a pas le droit d'avoir 200 places inutilisées, et pourquoi elles le sont ? La première réponse est de constater qu'aujourd'hui face aux questions d'insécurité bon nombre de citoyens préfèrent laisser leur voiture à l'extérieur que sur un parking parce qu'ils ont le sentiment que leur voiture est plus en sécurité sur la voie publique à l'extérieur que sur un parking, ça veut dire que quand la municipalité a rencontré les bailleurs sociaux ils ont dit " OK on y va, on réhabilite le parking et on regarde comment on assure une sécurisation du lieu". Chaque fois qu'un habitant choisira une place de parking ce sera une place libérée sur la voie publique. Le bailleur social dit que la priorité sera donnée aux habitants de la cité Jean Jaurès ».

Le maire du Pré-Saint-Gervais, réunion du 18.01.2011

¹⁰¹ <http://api-site-cdn.paris.fr/images/116329.pdf>

Ce cahier de concertation est constitué de deux grandes parties : la première partie présente la démarche et les valeurs exprimées par les participants à la concertation qui sont regroupées en 15 thèmes. La seconde partie est constituée par les comptes-rendus de réunions, d'ateliers, et les autres formes de la participation.

Cette proposition ne remporte pas l'adhésion des participants. Une habitante répond :

« Il y a des voitures qui s'y mettent encore mais elles sont démontées régulièrement ». Une habitante du Pré-Saint-Gervais, réunion du 18.01.2011

L'ensemble de logements sociaux qui borde l'avenue du même nom cristallise les inquiétudes des participants. Les habitants de cet ensemble sont absents, sans que cela ne provoque un quelconque étonnement. Population et territoire sont ici associés comme si l'un dessinait l'image de l'autre. En faisant mention d'un quartier de la ville, un territoire surgit ; mais c'est un territoire disqualifié par les participants, un voisinage déprécié.

La qualité des écoles a été également questionnée, car c'est un facteur souvent déterminant dans le choix du lieu de résidence. Dans de nombreuses communes et quartiers populaires, ceux qui font de l'école un enjeu de la réussite de leurs enfants (pour ceux qui ont des enfants en âge d'être scolarisés), et qui le peuvent, font le choix de l'école privée ou de l'évitement¹⁰².

Une question porte sur la qualité du paysage urbain. Dans les réunions de concertation auxquelles j'ai assisté, le mot n'était jamais prononcé. Il est remplacé par le « panorama », le « point de vue », le « cône de vue », la « perspective ». Le paysage urbain semble être dénué de sens, pour des ingénieurs en urbanisme¹⁰³, mais aussi pour certains paysagistes et théoriciens du paysage (Jannièrre, Pousin, 2007 ; Hebert, 2008). L'opposition nature / culture légitimerait cette opposition paysage / ville. De nombreux paysagistes considèrent le paysage urbain comme une notion antinomique. Si en ville il est rare d'apercevoir la ligne d'horizon, alors il ne peut y avoir de paysage urbain : « *Le paysage c'est l'endroit où le ciel et la terre se touchent* » le rappelle le paysagiste Michel Courajoud (Corajoud, 2010). La ville ne peut pas faire paysage car elle est « [...] *construite de toutes pièces : c'est un montage dont l'unité n'est qu'artefact* » (Corajoud, *op.cit.*). Or, la ville n'est pas moins construite qu'un

¹⁰² L'évitement scolaire des collèges de Bagneux m'a été confirmé lors d'un entretien avec une élue, le 27 juillet 2015.

¹⁰³ Un ingénieur de la Ville de Paris, lors d'une balade urbaine sur le chantier de la ZAC Pajol en 2012, a raconté la surprise la maîtrise d'ouvrage quand les habitants ont demandé que la vue sur l'emprise ferroviaire des voies ferrées de la gare du Nord et sur la banlieue soit accessible.

jardin ou un parc conçu par un paysagiste ou même qu'une campagne modelée et cultivée par un paysan, ou encore qu'une représentation composée par un artiste (Bchir Jaber, 2011; Cauquelin, 2013). Dès lors, le paysage semble davantage avoir à faire avec l'architecture ou la peinture qu'avec la nature. La notion même de paysage urbain émerge, selon Françoise Chenet-Faugeras, dans la littérature du XIX^{ème} siècle, et traduit le regard nostalgique que le citadin porte sur la campagne. « *Il ne devrait donc y avoir de paysage qu'urbain* ». Dans cette conception, « *le paysage n'est qu'une modalité de l'urbain* » et non le contraire » (Chenet-Faugeras, 2007).

Enfin, la perception de l'environnement a été questionnée afin d'évaluer la sensibilisation des participants aux enjeux du développement durable et de la durabilité urbaine.

Axe 4 – Déplacements, mobilités et pratiques spatiales

Les mobilités dans la métropole parisienne étant un enjeu majeur, il était indispensable de s'y intéresser. À l'évidence, les habitants se déplacent au-delà des limites administratives de leur commune de résidence. Plusieurs questions portaient sur les modes de déplacement, le rayonnement spatial, les objectifs des déplacements, leur qualité et sur les modes de transports à disposition. Les mobilités et les déplacements sous-tendent des pratiques spatiales et conduisent à l'élaboration de perceptions, de classement et de hiérarchisation de l'espace familier (Lynch, 1998), donc de représentations de l'espace (Buléon, Di Méo, 2005).

Dans ces communes populaires, la question des mobilités est d'autant plus importante qu'elle peut signifier mobilité sociale ou isolement (Orfeuill, 2004 ; Le Breton, 2005). Les habitants utilisent différents modes de déplacement : la voiture, le vélo, les transports en commun, la marche à pied. Tous les déplacements n'ont pas le même impact ni sur le territoire, ni sur les perceptions. Les cheminements pédestres, par exemple, créent des raccourcis invisibles sur la carte ; leurs usages concourent à transformer les espaces, car des espaces privés peuvent être ouverts à des usages publics. À Bagneux, lors des ateliers urbains organisés dans le cadre du projet d'écoquartier Victor Hugo et lors de la démarche pour une approche environnementale de l'urbanisme (AEU), des cheminements à travers les grands ensembles ou à travers des immeubles collectifs privés ont été révélés par les

habitants. Ces raccourcis, connus et pratiqués, transforment les usages des espaces et questionnent la limite entre espace privé et espace public, entre usage privé et usage collectif qui peut faire croire qu'on est dans des espaces publics.

Axe 5 - Votre ville future – Le territoire en projet

Dans cette partie, l'objectif était d'appréhender les souhaits des participants pour leur commune, à la fois pour la collectivité et pour eux-mêmes. Ces désirs et ces souhaits se construisent à partir d'un diagnostic présenté par les concertateurs. Ils reflètent également les perceptions et les représentations des participants. Dans cet axe, ont été abordées des questions d'ordre économique et social, d'ordre administratif en lien avec le projet Paris Métropole, ainsi que des questions urbanistiques, architecturales et paysagères.

Ces questions avaient pour objectif de solliciter les habitants sur leur capacité à se projeter dans l'avenir et à imaginer des leviers créateurs d'emplois et donc de dynamisme économique. J'ai également voulu questionner les habitants sur leur perception et leur connaissance du projet Paris Métropole et ce avant la promulgation de la loi MAPTAM (loi de modernisation de l'action publique territoriale et affirmation des métropoles) du 27 janvier 2014 et a fortiori avant la naissance de la Métropole du Grand Paris, le 1^{er} janvier 2016.

4.4. Les résultats de l'enquête

Sur la quarantaine de participants sondés, il y a eu 30 réponses : 18 à Bagneux et 12 à Malakoff.

Le profil des enquêtés

Sur ces 30 personnes, 17 sont des hommes, 11 sont des femmes et deux personnes n'ont pas répondu à la question. La part des participants âgés de 45 à 65 ans est la plus importante, vient ensuite celle des plus de 65 ans. Il y a quelques jeunes dans cet échantillon et quelques participants n'ont pas souhaité répondre à cette question (voir tableau 4.2.). Les femmes sont assez bien représentées dans toutes les catégories d'âges.

Quatrième partie. Les habitants dans les dispositifs participatifs. Les apports d'une enquête par questionnaire.

	Nombre			%
	Hommes	Femmes	Ensemble	
Moins de 25 ans	2	2	4	13 %
25-45	2	3	5	17 %
45-65	7	3	11	37 %
Plus de 65	7	3	9	30 %
Sans réponse	1		1	3 %
Total	19	11	30	100 %

Tableau 4.2 – L'âge et le sexe des participants

À Bagnaux, la présence des jeunes est remarquable. Elle est le fruit d'un effort particulier de l'équipe municipale : le personnel des centres d'action sociale qui permettent aux lycéens de faire leurs devoirs a été mobilisé pour inciter des jeunes à participer.

La répartition par activités confirme le poids des retraités et la place des actifs. Les cinq étudiants et lycéens viennent cependant pondérer l'échantillon (tableau 4.3).

	Actif à temps plein	Actif à temps partiel	Étudiant	En recherche d'emploi	Retraité	Au foyer	Absence de réponse
Nombre	7	2	5	2	13	0	1
%	7 %	23 %	17 %	7 %	43 %	3 %	100 %

Tableau 4.3. Les activités des participants

La très grande majorité des participants déclare avoir un niveau de formation IV ou plus élevé (tableau 4.4). Ce qui tendrait à confirmer l'hypothèse selon laquelle les habitants-participants ont un niveau d'étude élevé. Cependant, au regard de la faiblesse numérique de l'échantillon, il n'est pas possible de généraliser.

Quatrième partie. Les habitants dans les dispositifs participatifs. Les apports d'une enquête par questionnaire.

	Certificat d'études	Collège	CAP, BEP	Lycée, bac	Supérieur	Non réponse
Nombre	0	1	0	6	21	2
%	0	3 %	0	20 %	70 %	7

Tableau 4.4 – Le niveau d'étude déclaré des participants

Bagneux comme Malakoff sont composés à la fois d'immeubles en habitat collectif et de maisons individuelles . Cependant, 63 % des enquêtés vivent en appartement - soit 19 personnes -, 33 % vivent dans une maison - soit 10 enquêtés -, et une personne n'a pas souhaité répondre (tableau 4.5).

Statut Résidentiel Type de Logement	Locataire	Logé à titre gratuit	Propriétaire	Absence de réponse	Total
Appartement	23%	3%	37%	0%	63%
Maison	0%	0%	33%	0%	33%
Absence de réponse	0%	0%	0%	3%	3%
Total général	23%	3%	70%	3%	100%

Tableau 4.5 – Type de logement et statut résidentiel

Ce déséquilibre de la répartition des types de logement se retrouve à l'échelle des communes, mais il y est bien plus accentué (tableau 4.6), puisque plus de 80 % de la population vit dans un appartement.

	Malakoff (2013)		Bagneux (2012)	
	Chiffres	%	Chiffres	%
Maisons	2 107	13,6	1843	10,9
Appartements	13 038	84,1	15 020	88,4

Tableau 4.6 - Type de logements à Malakoff et à Bagneux (2013)¹⁰⁴

¹⁰⁴ Source : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

D'autre part, 70 % des enquêtés sont propriétaires de leur logement, soit 21 personnes, et 23 %, - soit 7 personnes - sont locataires, une personne est logée à titre gratuit et une personne n'a pas souhaité répondre (tableau 4.5). Cette répartition des résultats est en opposition avec la répartition propriétaires /locataires dans chacune de ces communes (tableau 4.7) : les locataires représentent entre 68 et 72 % de la population totale à Bagneux et à Malakoff.

	Bagneux (2012)		Malakoff (2013)	
	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	15 935	100	14 365	100
Propriétaire	4 185	26,3	4 087	28,4
Locataire	11 576	72,6	9 819	68,4
dont d'un logement HLM loué vide	8 794	55,2	5 474	38,1
Logé gratuitement	175	1,1	460	3,2

Tableau 4.7. Résidences principales selon le statut d'occupation¹⁰⁵

L'ancienneté moyenne d'emménagement des participants est de 21,4 ans. Cette moyenne est supérieure à celle qui est recensée par l'INSEE puisqu'elle est, pour l'ensemble des habitants, de 16 ans à Bagneux en 2007 et de 14 ans à Malakoff en 2008¹⁰⁶.

Plus précisément, sur 30 enquêtés, 30 % y vivent dans l'une de ces communes depuis plus de 30 ans – soit 9 personnes qui sont toutes propriétaires de leur logement ; 37 % y sont depuis 10 à 30 ans – soit 11 personnes dont 7 propriétaires ; 13 % y vivent depuis moins de 10 ans – soit 13 % des enquêtés, et une personne déclare emménager prochainement à Bagneux (tableau 4.8).

¹⁰⁵ Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales et RP2008 et RP2013 exploitations principales.

¹⁰⁶ Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales et RP2008 et RP2013 exploitations principales

Quatrième partie. Les habitants dans les dispositifs participatifs. Les apports d'une enquête par questionnaire.

Nombre d'années d'emménagement Statut résidentiel	Moins de 10 ans	De 10 à 30 ans	Plus de 30 ans	À venir	Absence de réponse	Total général
Locataire	7%	10%	0%	0%	7%	23%
Logé à titre gratuit	0%	3%	0%	0%	0%	3%
Propriétaire	7%	23%	30%	3%	7%	70%
Absence de réponse	0%	0%	0%	0%	3%	3%
Total général	13%	37%	30%	3%	17%	100%

Tableau 4.8 – Ancienneté d'emménagement et statut résidentiel

Examinons à présent les motivations des participants.

La participation aux ateliers urbains : motivations et identité déclarée

Les modalités d'information de l'atelier urbain

Les modalités d'information sont très variées (voir figure 4.1).

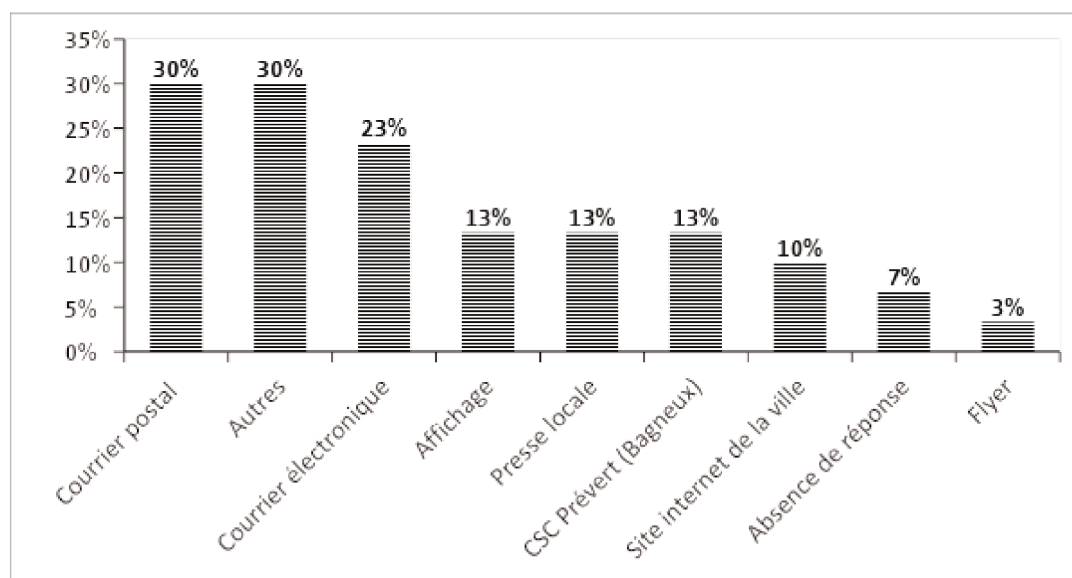


Figure 4.1. Modalités d'information de la concertation

30 % des enquêtés (9 personnes) déclarent avoir été informés de la concertation par courrier postal ou par d'autres moyens. On peut supposer que parmi les autres moyens d'information, il y a eu le bouche-à-oreille et les interconnaissances. 23 % (7 personnes) ont

été informés par courrier électronique. Ce qui m'a été confirmé lors d'un entretien avec la personne chargée de mission en urbanisme à Bagneux. Elle explique qu'à chaque réunion, les coordonnées des participants sont collectées afin qu'ils soient de nouveau et personnellement contactés par courrier électronique et/ou adresse postale. Les personnes contactées par le CSC (centre social et culturel de Bagneux) sont âgées de moins de 25 ans. Quand les participants indiquent avoir été informés par la presse locale, des *flyers* ou le site internet de la ville, on peut considérer que leur présence aux ateliers témoigne d'une démarche volontaire et engagée.

Les motivations à la participation sont variées (tableau 4.9¹⁰⁷). L'élément déterminant est le débat sur le futur de la commune, puisqu'il concerne 80 % des personnes interrogées. 63 % attendent de donner leur avis. Moins de la moitié considère la participation comme un devoir civique¹⁰⁸. D'une façon générale, la participation correspond avant tout à un investissement à l'échelle locale. Les relations sociales et les interconnaissances constituent également un élément favorable à la participation.

		Bagneux	Malakoff	Ensemble	%
Centrage sur le lieu et l'objet	Discuter du futur	15	9	24	80%
	Donner son avis	14	5	19	63%
	Devoir civique	9	5	14	47%
	Curieux	11	2	13	43%
	La continuation du conseil de quartier	4	8	12	40%
Centrage sur le réseau social	Retrouver des connaissances	6	2	8	27%
	Rencontrer des élus	6	2	8	27%
	Le bouche-à-oreille	3	1	4	13%
	Obligation		1	1	3%

Tableau 4.9 – Les motivations à la participation

¹⁰⁷ Dans le questionnaire, plusieurs questions proposaient de classer les réponses de manière préférentielle. Dans le traitement des données, ces réponses ont été regroupées. Nous revenons à ce point méthodologique dans le chapitre 4.4.

¹⁰⁸ Comme il était possible d'indiquer plusieurs réponses, les totaux de chaque colonne ne sont pas égaux au nombre d'enquêtés.

La comparaison entre les deux groupes d'enquêtés incite à revenir sur certains résultats. Pour les enquêtés malakoffiots, la participation au cycle de concertation du PLU est un prolongement du conseil de quartier. Pour les Balnéolais, qui sont régulièrement sollicités pour des réunions ayant l'urbanisme comme objet, ceux-ci indiquent être mus par la curiosité. Afin d'éclairer cette différence, l'hypothèse suivante peut être avancée : rompus au fonctionnement des réunions de concertation, et plutôt bien informés sur les projets urbains de leur ville, les Balnéolais viennent car ils sont convaincus de la pertinence de l'objet soumis au débat et sont à la recherche d'information sur le futur de leur ville.

Par ailleurs, on notera qu'une personne a indiqué être là par obligation, son « devoir d' élu ». Ce cas est singulier. Cette personne s'est glissée dans le public, dans le vêtement d'un habitant. Elle a réfléchi au même titre que les autres participants et ne s'est pas extraite du jeu, ni de la concertation, ni de l'enquête, alors que les autres élus présents et les personnes des services techniques n'ont pas répondu au questionnaire ciblés sur les habitants, bien que certains d'entre eux habitent Bagneux. Ils n'ont pas demandé le questionnaire et je n'ai pas insisté pour le leur donner.

Ces gestes rendent compte des différences de statut entre les participants. Pourtant, ces différences ne sont pas identifiées et nommées. Passées sous silence, elles donnent l'impression de ne pas exister. Or, cela place les uns et les autres dans des postures différentes : les élus comme les urbanistes de la Ville sont au travail et assurent un rôle professionnel ; les habitants sont une catégorie informelle et composite, placés dans une situation d'usager. Entre les élus et les habitants, il y a un rapport de pouvoir compliqué : les élus dépendent des habitants pour être reconduits dans leur fonction électorale, mais disposent d'un pouvoir de décision ; les habitants dépendent des élus pour que leur environnement corresponde le mieux à leurs usages et leurs projets.

La catégorie d'acteur déclarée

Les acteurs, les habitants sont « multi-casquettes ». Mais avec quelle(s) casquette(s), quel statut ou rôle social voudraient-ils être entendus ?

Chacun vient avec ce qu'il pense pouvoir apporter à l'élaboration collective, ou pouvoir apprendre, en fonction d'une identité déclarée, qui n'est pas réduite à celle d'habitant, identité vague et difficile à endosser si elle n'est pas accompagnée d'autres caractéristiques. Aussi, le questionnaire invite-t-il l'enquêté à déclarer une ou plusieurs identités (tableau 4.10).

	Bagneux	Malakoff	Ensemble	%
Habitant	13	9	22	73%
Citoyen	12	7	19	63%
Usager	6	4	10	33%
Électeur	5	2	7	23%
Riverain	5	1	6	20%
Professionnels : autre à préciser	5	1	6	20%
Militant	3	2	5	17%
Professionnels: architecte, urbaniste	3	0	3	10%
Professionnels : services techniques	0	0	0	0%

Tableau 4.10 – L'identité déclarée des enquêtés

Les participants revendiquent plusieurs identités, ce qui démultiplie leurs compétences, leurs points de vue, les motivations de leur implication. 27 % des enquêtés ont déclaré deux identités et 10 % plus de 5 (tableau 4.11).

Nombre d'identités affichés	Nombre de personnes concernées	%
1 identité	7	23%
2 identités	8	27%
3 identités	3	10%
4 identités	6	20%
5 identités	2	7%
Plus de 5 identités	3	10%
Aucune identité	1	3%

Tableau 4.11 - Des « habitants multi-casquettes » (Gumuchian et ali 2003)

Une large majorité des participants se déclarent non seulement habitant, mais aussi citoyen. Les autres rôles sociaux proposés ont remporté peu de réponses positives : le « riverain » et « l'électeur » comptent 6 réponses. L'identité « militant » s'est relevée pertinente uniquement pour cinq personnes, soit 17 % des répondants. S'agit-il de militants associatifs qui le revendiquent ? Ceux qui agissent pour faire valoir leurs idées ne se reconnaissent-ils pas militant ? Est-ce que ce terme revêt une connotation négative ?

Six personnes ont souhaité ajouter une identité à la liste proposée : un élu, un statisticien, un étudiant, une personne d'un bureau d'étude sur la biodiversité, une personne membre d'une association environnementale, un artiste. Cette précision signifie-t-elle que les habitants souhaiteraient que leurs compétences professionnelles soient davantage sollicitées ou reconnues ?

Une implication souvent multi-scalaire dans les dispositifs participatifs

Nous avons cherché à savoir si cette mobilisation concernait uniquement le projet soumis à cette concertation ou bien si les participants avaient participé à d'autres réunions publiques. 77 % des enquêtés – soit 23 personnes — ont déjà participé à des réunions publiques et des dispositifs participatifs : le conseil de quartier, des réunions pour des projets d'aménagement (ZAC, PLU, place principale), le Grand Paris Express, le plan vélo et le pedibus, la géothermie. Les participants sont manifestement intéressés par les projets de l'agglomération parisienne à l'échelle locale et métropolitaine.

L'opinion des participants sur l'atelier

Les participants ont une opinion plutôt positive sur les ateliers qui correspondent à des moments d'information et de débat pour près de la moitié d'entre eux (figure 4.2).

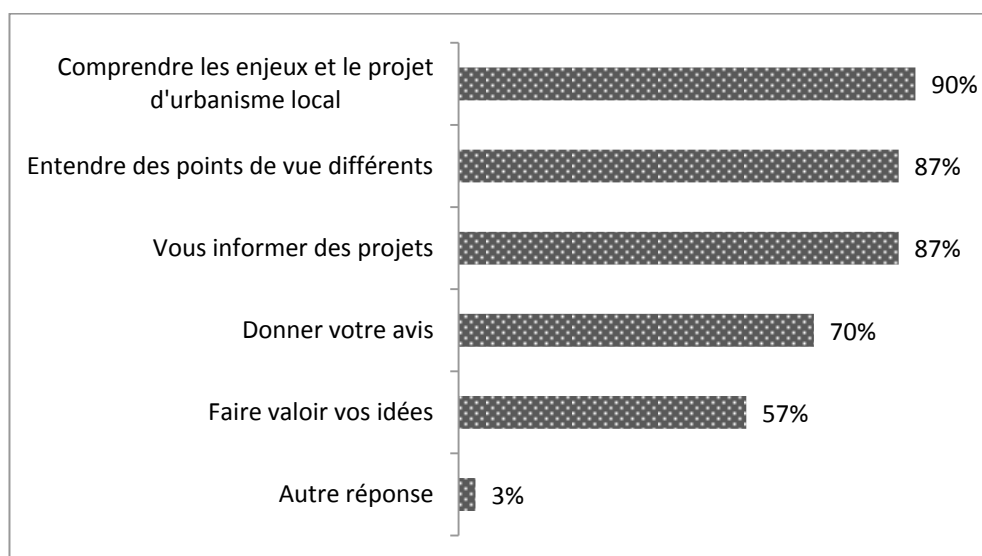


Figure 4.2 – L'opinion des participants sur l'atelier

Cette forte adhésion aux ateliers et aux dispositifs participatifs est en écho avec l'engagement que cela implique. Le taux relativement faible de réponses positives à l'item « faire valoir ses idées », et plus encore l'absence totale de réponse à cet item, alors qu'il était possible de répondre négativement à la question et que le taux d'absence de réponse pour les autres items est moindre, pose question. S'agit-il d'un désaccord dissimulé ?

La relation au territoire

Nous avons exploré le lien des habitants avec leur commune. Ce lien s'exprime à travers des valeurs attribuées à l'environnement urbain, social et symbolique. Les valeurs urbaines désignent la valeur pratique de la commune, c'est-à-dire les facilités d'usage et le degré de confort du territoire urbain¹⁰⁹, les valeurs sociétales, qui correspondent ici à ce qui fait société et les valeurs symboliques, subjectives et fondées sur les perceptions et les représentations du territoire (Pellegrino, 2000). Ces valeurs sont appréhendées grâce à deux graphiques portant sur l'environnement matériel et l'environnement social.

¹⁰⁹ « C'est ce que mesurent les palmarès annuels des "villes où l'on vit le mieux", fondés sur une large palette d'indicateurs chiffrés concernant le nombre et de la surface d'espaces verts, les résultats obtenus au baccalauréat par les lycées locaux, ou encore le nombre de kilomètres aménagés en piste cyclable » (Tiano 2010).

La valeur de l'environnement

77 % des enquêtés déclarent que leur commune est agréable ou très agréable à vivre. 13 % qu'elle est moyennement agréable à vivre, 3 % ont une opinion négative (une personne) et 7 % ne se prononcent pas (2 personnes). Pour ces deux personnes, l'une n'habite pas Bagneux et l'autre a complété et rendu un questionnaire très lacunaire. Ce fort taux de réponses positive traduit-il un esprit de clocher, une certaine fierté urbaine ou plus simplement un attachement au lieu (Low, Altman, 1992 ; Guérin-Pace, 2010).

Ces réponses posent de nouvelles questions : quelles contraintes pèsent sur le choix du logement des habitants ? Quels sont les agréments à vivre dans une commune ? Les réponses à ces questions se trouvent en partie dans ce qui suit.

Habiter Bagneux ou Malakoff : les facteurs de localisation

Pour 47 % des enquêtés (14 personnes), la localisation de la résidence principale répond à la recherche d'un logement proche de Paris et bien relié à la ville centre¹¹⁰. Pour 23 % (7 personnes), c'est un choix lié au lieu de travail situé dans une commune proche. 20 % des enquêtés (6 personnes) y résidaient dans leur jeunesse. Pour 17 % (5 personnes), le choix de la résidence principale est dû à la localisation de la résidence des parents, à la localisation de l'emploi. D'autres raisons ont été précisées : « j'ai choisi d'y vivre », « je suis voisine », « j'y habite depuis 10 ans », « j'ai emménagé il y a 20 ans par mutation professionnelle », « je vais y emménager », « mes beaux-parents y vivaient », « mutation professionnelle », « prix abordables il y a 30 ans », « en 1975, des jeunes bourgeois parisiens normalement constitués n'auraient jamais pensé à s'installer en banlieue, mais des amis travaillant à l'IAURIF s'y sont installés, puis nous ont trouvé une maison. Prix rien à voir avec aujourd'hui », « des connaissances », « l'identité politique de la ville ». Enfin pour 10 % des enquêtés (3 personnes), c'est un choix par défaut.

De ces réponses, quatre catégories de facteurs déterminants dans le choix du lieu du logement ont été dégagées : la proximité de la ville-centre et son accessibilité, l'ancrage familial, le prix du foncier et la contrainte professionnelle. À ces facteurs qui relèvent de la contrainte, il faut ajouter des enjeux liés aux valeurs urbaines.

¹¹⁰ Plusieurs réponses étaient possibles.

La qualité de vie

Les valeurs urbaines désignent l'appréciation subjective de la ville, l'expression de pratiques, de perceptions et de représentations. D'une façon générale, les enquêtés sont plutôt satisfaits de leur territoire (figure 4.3).

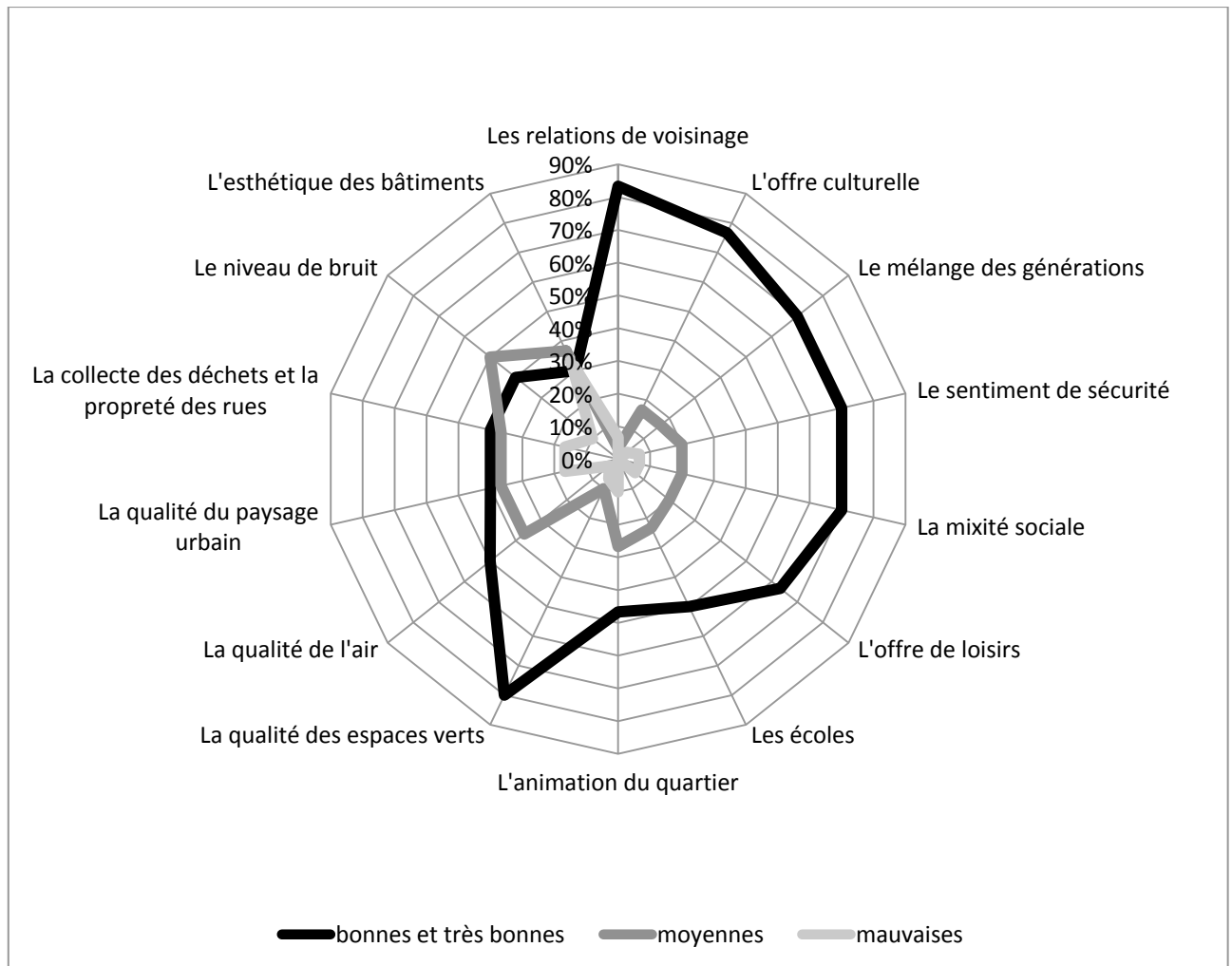


Figure 4.3. – L'environnement matériel et social

Si les espaces verts sont largement appréciés (ils recueillent 80 % de réponses positives), les autres propositions relevant de l'environnement – qualité de l'air, qualité du paysage urbain, collecte des déchets, niveau du bruit et esthétique des bâtiments — recueillent moins de 50 % de réponses positives. Les résultats concernant le paysage urbain et l'esthétique des bâtiments sont difficiles à interpréter, car ils sont mitigés voire contradictoires. En effet, 40 % des enquêtés affirment que le paysage urbain est de qualité, mais 37 % en ont une opinion moyenne et 17 % une opinion négative. Quant à l'esthétique des bâtiments, 30 % indiquent

que l'esthétique des bâtiments est satisfaisante ; pour 37 % d'entre eux, elle est moyenne et pour 33 % elle est n'est pas de qualité. Des entretiens auraient permis de préciser ces appréciations. La qualité du paysage urbain est-elle le fruit de ce qu'on voit de chez soi, l'image qu'on a du quartier ou du territoire communal, l'image de l'agglomération ?

La qualité de l'air ne pose pas problème aux participants ; quant au niveau du bruit, il recueille 50 % d'appréciations moyennes et 10 % d'appréciations négatives. Ces résultats montrent que si la pollution atmosphérique et les nuisances sonores ne font pas partie des gênes premières, elles ne sont pas absentes des préoccupations des enquêtés, ni de celles des Franciliens¹¹¹.

Les enquêtés sont plutôt satisfaits de leur environnement social : les relations de voisinage sont satisfaisantes pour 83 % de l'échantillon, le mélange des générations, la mixité sociale et le sentiment de sécurité recueillent 70 % de réponses positives. L'offre culturelle et l'offre de loisirs recueillent respectivement 70 % et 63 % de réponses positives. L'appréciation concernant les écoles et l'animation du quartier est moins positive et recueille respectivement 50 % et 47 % de réponses positives. Aucune proposition n'a collecté de nombreuses réponses négatives. En ce qui concerne l'école, les réponses rendent partiellement compte de l'importance de l'école dans les stratégies résidentielles, et il est notoire que la carte scolaire joue un rôle notable dans le choix du logement pour les jeunes actifs (Zanten, Mingasson, 2005 ; Poupeau, François, 2008 ; Henriot-Van Zanten, 2014).

Outre des valeurs projetées sur la ville, les relations que les habitants tissent avec leur lieu de vie se fondent sur leurs pratiques et leurs déplacements.

Les déplacements et pratiques spatiales

La marche à pied est le mode de déplacement le plus fréquemment utilisé par les participants, puis vient l'utilisation des transports en commun (figure 4.4). On remarque que la voiture n'est pas le mode de transport le plus utilisé, quelle que soit sa fréquence

¹¹¹ Rapport du CREDOC pour Bruitparif, 2017, « Qualité de vie et nuisances sonores : opinion et comportements des Franciliens », consultable <https://www.bruitparif.fr/qualite-de-vie-et-nuisances-sonores-opinion-et-comportements-des-franciliens/>.

d'utilisation. Il est possible que le faible nombre de réponses pour l'utilisation du vélo (53 % des réponses), des deux-roues moteur (77 % des réponses) et de la voiture (40 % des réponses) signifie l'absence d'usage de ces modes de transport.

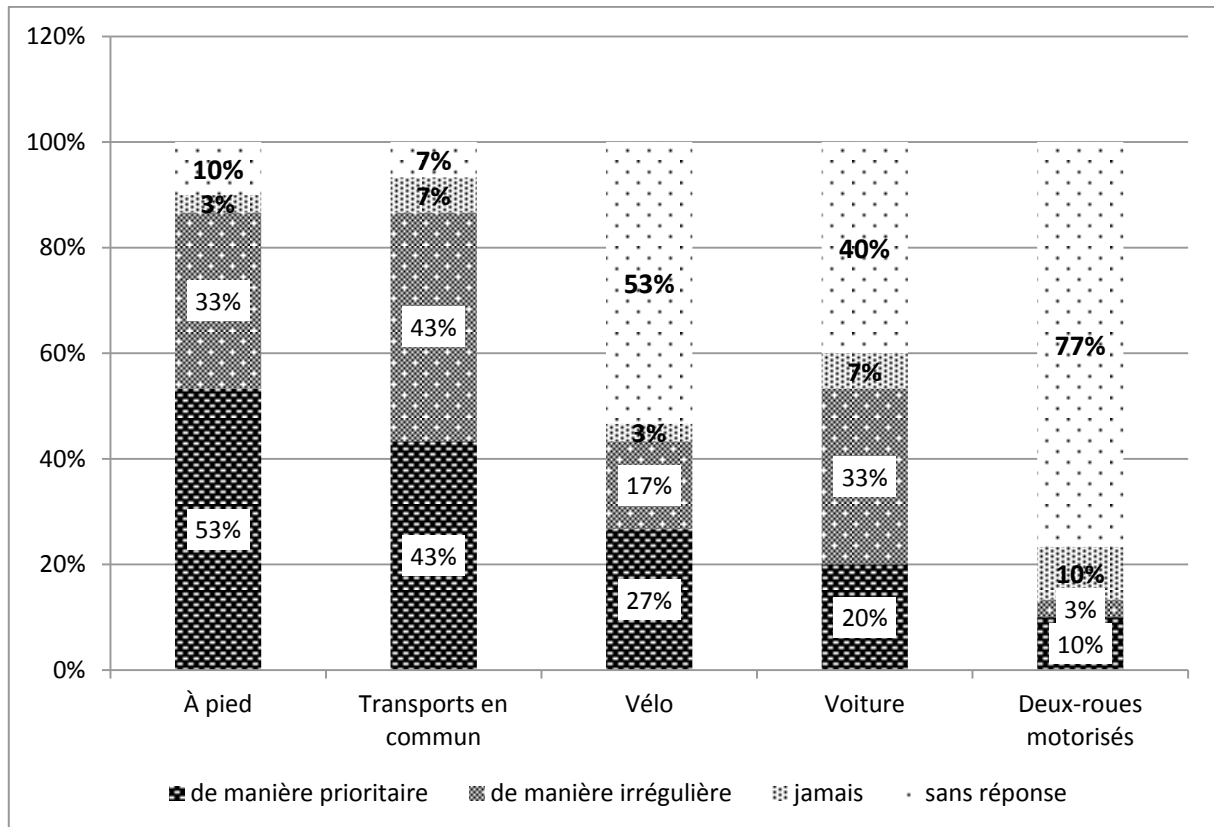


Figure 4.4 - Les modalités de déplacement

En privilégiant la marche à pied et l'utilisation des transports en commun et, en laissant de côté la voiture, ces habitants de la petite couronne ont des modes de déplacement plus proches de ceux des Parisiens que des autres habitants de la petite couronne. En effet, selon l'enquête nationale des transports et déplacements publiée en 2010 (La Revue CGDD, 2010), les Parisiens se déplacent plutôt à pied (47 %) qu'en voiture (12 %) ; les déplacements pédestres concernent 26 % des habitants de la petite couronne.

La marche est favorisée par l'urbanisation dense. Les transports en commun sont davantage utilisés pour les liaisons internes à Paris et sont dominants sur celles entre Paris et sa banlieue grâce à un réseau de bus et de métro dense. Les échanges se font davantage avec la petite couronne, plus proche géographiquement, qu'avec la grande couronne. Ils sont favorisés par la

structure du réseau ferré organisé en étoile autour de Paris. Plus des deux tiers des déplacements entre Paris et la petite couronne sont réalisés en transport en commun. (La Revue du CGDD, 2010).

L'utilisation du vélo concerne plus de personnes enquêtées que la moyenne à l'échelle de l'agglomération parisienne. Dans Paris, le vélo représente 3 % des déplacements ; son utilisation pour des liaisons entre Paris et la première couronne et internes aux couronnes n'est pas négligeable. Les modes de déplacement utilisés sont à mettre en relation avec l'échelle des déplacements des enquêtés, puisque 80 % d'entre eux réalisent quotidiennement leurs déplacements à l'intérieur de la commune.

Dans le questionnaire d'enquête proposé aux Balnéolais, il a été demandé de préciser l'objectif des déplacements (tableau 4.12).

	Nombre	%		Nombre	%
Se promener	13	72%	Visiter la famille	8	44%
Courses alimentaires	12	67%	Travail	7	39%
Activités culturelles	12	67%	Activités sportives	6	33%
Loisirs	10	56%	Déposer les enfants à l'école	1	6%
Visiter des amis	9	50%			

Tableau 4.12 – Les buts des déplacements des participants à Bagneux

La promenade est l'objectif le plus fréquent des déplacements des enquêtés à Bagneux, suivi par les courses alimentaires et les activités culturelles. Plusieurs réponses sont cohérentes avec la faiblesse numérique des adultes actifs avec enfants à charge. De ce fait, pour 7 personnes, les déplacements ont pour objectif le lieu de travail ; une personne va chercher des enfants à l'école ; et 6 personnes se déplacent pour des pratiques sportives. Outre la promenade, les mobilités répondent au réapprovisionnement alimentaire, à des pratiques culturelles, et de loisirs. Puis, il a été demandé aux Balnéolais de préciser les lieux fréquentés

Quatrième partie. Les habitants dans les dispositifs participatifs. Les apports d'une enquête par questionnaire.

(tableau 4.13). Ils circulent dans les communes limitrophes de Bagneux, dans l'agglomération parisienne et au-delà.

Lieu fréquenté	Occurrence	Lieu fréquenté	Occurrence
Montrouge	5	Montreuil	1
Sceaux	3	Le Perreux	1
Antony	2	Roissy	1
Chatillon	1	Rouen	1
Chatenay	1	Normandie	1
L'Hay-les-Roses	1		

Tableau 4.13 – Lieux fréquentés par les Balnéolais

Seule une personne a indiqué se rendre régulièrement en Normandie et une autre à Rouen. S'agit-il de déplacements touristiques ou familiaux ? Les enquêtés ont mentionné très peu de destinations extra-régionales. Est-ce le reflet d'un faible taux de départ en vacances ? Est-ce dû à l'absence de question explicite sur des destinations moins fréquentes et plus éloignées ?

Quel futur pour la commune ?

Dans cette dernière partie du questionnaire, il s'est agi d'appréhender la manière dont les participants envisageaient le futur de leur commune, dans une perspective de durabilité urbaine, en abordant plusieurs volets : l'économie, les déplacements, l'ingénierie civile et l'architecture, la mixité sociale, le paysage urbain.

Si l'implantation de commerces de proximité et la création d'emplois industriels remportent de nombreuses réponses positives, les participants sont plus circonspects au sujet de l'implantation de bureaux et d'un centre commercial (tableau 4.13). Le fort taux de réponses positives concernant l'implantation de commerces de proximité peut se comprendre par un déficit de ces services de proximité.

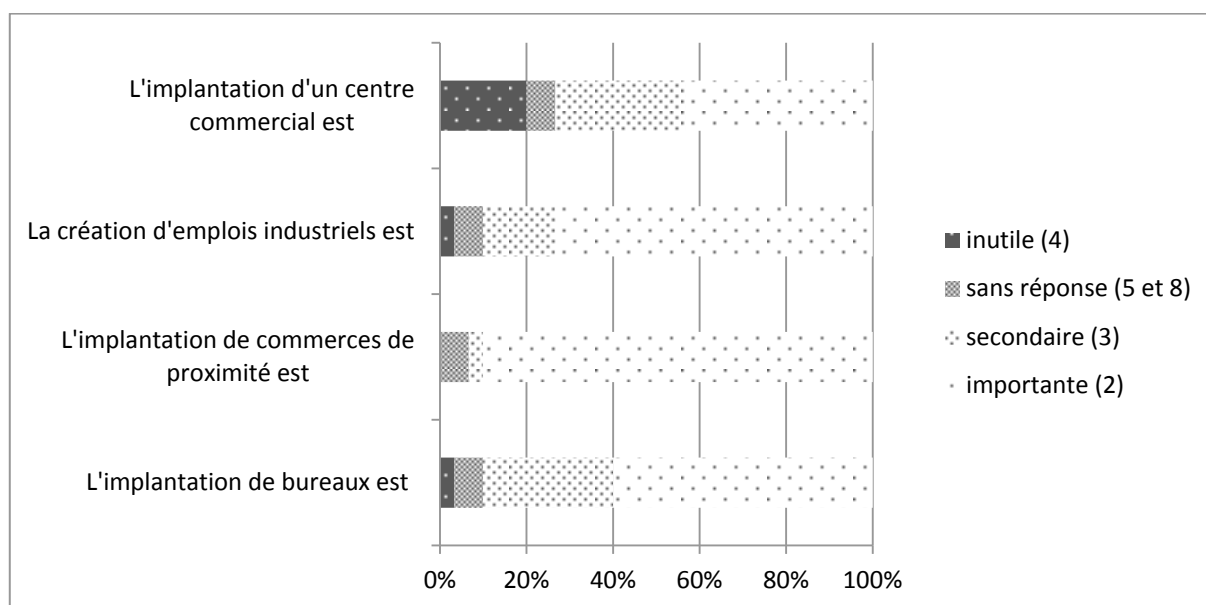


Figure 4.5 – Le développement économique à l'échelle locale, du point de vue des enquêtés.

Les avis des enquêtés concernant les transports et la consommation énergétique sont en cohérence avec leurs pratiques (figure 4.4), puisqu'ils sont favorables à l'amélioration des conditions de transport et de déplacement, en développant des connexions intermodales et en limitant la place de la voiture dans l'espace urbain (figure 4.7).

	Construire des bâtiments économes en énergie	Améliorer les conditions de transport et de déplacement	Développer les connexions permettant de se déplacer en utilisant plusieurs modes de transport	Limiter la place de la voiture
Importante	77%	100%	83%	70%
Secondaire	17%	0%	10%	27%
Inutile	0%	0%	0%	0%
Sans réponse	7%	0%	7%	3%
Total	100%	100%	100%	100%

Tableau 4.14 – Le point de vue des enquêtés sur l'environnement de leur commune.

La consommation énergétique des bâtiments recueille également de nombreuses réponses positives, mais aussi des avis plus nuancés. Nous supposons que les bâtiments économes énergétiquement ne sont pas connus pour plusieurs enquêtés.

21 personnes, soit 70 % des répondant sont favorables à la limitation de la place de la voiture dans leur commune. Durant les réunions, les utilisateurs réguliers de leur automobile étaient minoritaires, et ont eu à défendre leur usage. Ce qui peut expliquer que 27% pensent que c'est une question secondaire.

Parmi les propositions faites aux enquêtés pour imaginer la ville du futur (tableau 4.15), l'embellissement de celle-ci compte le plus de réponses positives ; au second rang, vient la préservation et la valorisation du patrimoine local, puis la limitation de la hauteur des immeubles et, en quatrième place, la création de points de vue. La construction de logements sociaux ne compte pas parmi les actions les plus attendues.

	Embellir la ville	Préserver et valoriser le patrimoine architectural, industriel et paysager	Limiter la hauteur des immeubles	Créer des perspectives, des points de vue	Construire des logements sociaux
Importante	87%	80%	67%	63%	53%
Secondaire	13%	10%	30%	20%	33%
Inutile	0%	0%	3%	3%	10%
Sans réponse	0%	10%	0%	13%	3%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Tableau 4.15 – Le paysage urbain à construire, du point de vue des enquêtés

Quant aux propositions concernant le cadre de vie (tableau 4.16), aucune d'elles ne collecte plus de 60 % de réponses positives, excepté la proposition concernant l'aménagement d'espaces verts.

Comment expliquer ce déficit de réponses positives ? Les habitants considèrent-ils que leur commune est suffisamment dotée en équipements publics ? Ou ces propositions ne répondent pas aux préoccupations premières des habitants pour améliorer leur vie quotidienne ?

Quatrième partie. Les habitants dans les dispositifs participatifs. Les apports d'une enquête par questionnaire.

	Créer de nouveaux équipements sportifs ou culturels	Construire des écoles	Aménager des espaces verts
Important	50%	30%	60%
Secondaire	20%	23%	13%
Inutile	3%	3%	3%
Sans réponse	27%	43%	23%
Total	100%	100%	100%

Tableau 4.16 – La cadre de vie du point de vue des enquêtés

À ce propos, comment expliquer le taux élevé de réponses positives concernant la création d'emplois industriels ? Le contexte économique à l'échelle locale peut fournir des clés de compréhension. Les friches qui émergent dans ces communes sont souvent dues à des fermetures d'entreprises pourvoyeuses d'emplois industriels, notamment à Bagneux. La création d'emplois industriels pourrait contribuer à relancer l'économie locale ou à restaurer la sociologie de ces communes dans l'imaginaire des participants et sans doute de l'équipe municipale, communiste (Nez, Talpin, 2010). Les tendances observées témoignent de la hiérarchie des préoccupations des participants, qui accordent davantage de réponses positives aux questions économiques et aux déplacements qu'aux questions écologiques (qualité de l'air, des paysages, des bâtiments) (tableaux 4.15 et 4.16). La relative faiblesse des réponses positives concernant l'implantation de bureaux et plus encore d'un centre commercial, peut être comprise comme une préoccupation vis-à-vis de la composition sociologique de la commune et la crainte d'une transformation sociale de la commune par ces activités.

Ces réponses m'ont interrogée car elles ne vont pas dans le même sens que les résultats des enquêtes sur l'attachement au lieu de Duchemin (Duchemin, 2012), Labat (Labat, 2013) et Manola (Manola, 2013), dans lesquelles les habitants apparaissent le plus préoccupés par l'environnement et le paysage. Nous supposons que le contexte de l'enquête et sa problématique jouent sur les résultats, puisque dans les enquêtes citées, les habitants sont interrogés sur la problématique paysagère et environnementale, alors que dans notre

enquête, les habitants sont questionnés à propos de leur ville à imaginer, dans le contexte d'une réunion de concertation. La question du développement économique et des modalités du développement urbain émergent ici comme préoccupation prioritaire.

Enfin, les enquêtés ont été interrogés sur leurs attentes vis-à-vis de la Métropole du Grand Paris (MGP). Il leur a été demandé de préciser leurs espoirs et leurs craintes à cet égard. Comme il s'agissait de questions ouvertes, les réponses ont été classées thématiquement (tableau 4.17). Tous pensent que la MGP aura un impact sur leur vie.

	Avantages	Inconvénients
Gouvernance	6	9
Transport	6	0
Cadre de vie	3	0
Participation	2	1
Mutualisation	2	0
Développement économique	1	0
Environnement, biodiversité	1	1
Identité	0	1
Impact sur le foncier	0	4
Ségrégation socio-spatiale	0	1

Tableau 4.17 – Les attentes et craintes des enquêtés à l'égard de la Métropole du Grand Paris

La gouvernance suscite le plus de commentaires (encadrés 4.1. et 4.2). Les habitants redoutent le manque de cohésion entre des maires de couleur politique différente, entre des acteurs nombreux et différents ; ils craignent la lourdeur des prises de décisions.

« au sein du syndicat d'études : avis très divergents entre les maires pour cause d'options politiques différentes, et absence de visibilité des résultats des débats des maires sur la gouvernance de la future métropole » ;

« on ne sait pas ce que ce projet va devenir et le temps que cela prendra pour qu'il aboutisse » ;

« Les centres de décisions et les modes de pouvoir ne sont pas clairs. Cela se ressentira et nuira au projet humain » ;

« *compliqué de mettre d'accord des intérêts divergents (NIMBY...)* » ;
« *trop de parties prenantes donc gouvernance impossible* ».

Encadré 4.2. Les craintes des habitants à l'égard de gouvernance de la MGP

Les attentes suscitées par la gouvernance sont liées à la participation et à la mutualisation des projets ou des équipements, mais aussi à la possibilité de mettre en œuvre des politiques cohérentes à une plus petite échelle ou à l'échelle qui convient le mieux.

« *S'il s'agit du syndicat d'études fondé par Paris et un certain nombre de communes, c'est très positif que les maires de tous bords se rencontrent pour discuter de l'avenir de la capitale* » ;
« *fédérer les différentes communes. Malakoff c'est Paris, Montreuil c'est Paris, Villejuif c'est Paris* » ;
« *la possibilité de participation et de réflexion collective sur le futur* » ;
« *pouvoir concevoir la ville de façon cohérente* » ;
« *mise en commun des cerveaux, des moyens, coopérations entre communes* » ;
« *régler les problèmes à l'échelle convenable* ».

Encadré 4.3. Les attentes des habitants à l'égard de gouvernance de la MGP

Les attentes concernant les transports sont fortes. Les enquêtés attendent de meilleures liaisons entre les communes de banlieue et entre Paris et la banlieue ; certains sont partisans d'une diminution de l'usage de la voiture dans l'espace urbain. Des habitants craignent un impact sur le foncier et une augmentation des prix. Un habitant s'interroge sur l'identité de sa ville quand il mentionne que « *la spécificité de la ville aura tendance à disparaître* » ; un autre indique que la MGP risque de « *ramener beaucoup de monde et créer un contraste entre classes sociales* » et manifeste une crainte soit d'une gentrification, soit d'un appauvrissement. Cependant, les enjeux d'environnement et de biodiversité ne sont pas évoqués.

4.5. Analyses et discussion

Cette enquête ouvre de nombreuses pistes à explorer.

Les résultats de cette enquête répondent en partie à la question « qui sont les habitants qui participent ? ». Étant d'ordre descriptif, leur interprétation requiert une mise en perspective, et soulèvent de nouvelles questions, notamment d'ordre méthodologique : ils interrogent la conception même du questionnaire. Si des questions ont déjà été abordées au fur et à mesure de la présentation des résultats, d'autres nécessitent des discussions plus amples. Par ailleurs, en construisant le questionnaire, je n'avais pas envisagé la faiblesse numérique du retour des questionnaires.

D'un point de vue méthodologique, de nombreuses questions proposaient des réponses fermées avec des classements d'ordre préférentiel. Je me suis rendue compte, au moment du traitement des données, de la lourdeur de ce type de questions qui, pour autant, n'apportait pas d'informations complémentaires. J'ai donc réduit les classements de réponses pour douze questions. D'autres regroupements ont été opérés lors de la présentation des résultats pour former des thématiques plus cohérentes, notamment sur les relations au territoire, sur le projet de ville et sur l'environnement.

En ce qui concerne le profil des enquêtés, les résultats vont dans le même sens que les portraits-types des citoyens engagés dans les dispositifs participatifs (Nez, 2007 ; Blondiaux, 2007a, 2007b ; Nez, Talpin, 2010). Les habitants-participants sont plutôt des hommes, âgés de plus de plus de 45 ans, diplômés de l'enseignement supérieur et retraités. Ils habitent un appartement, et sont propriétaires de leur logement. Ils vivent depuis plusieurs dizaines d'années dans leur commune.

Comment expliquer cette forte surreprésentation des hommes retraités ? Est-ce une question de temps libre dont disposent en général les retraités ? Est-ce une opportunité de réinvestir des savoirs citoyens émanant d'une expertise professionnelle ou par délégation (Nez, 2011b) ? Est-ce lié à un attachement au lieu qui se serait développé avec le

temps (Guérin-Pace 2006, 2007) ? Est-ce une façon de rester en prise avec la société, avec la scène politique locale alors que le rôle de retraité tend à mettre l'individu de côté comme le mot même de la retraite le suggère ? Ce qui pourrait expliquer la surreprésentation des hommes, car les scènes publiques politiques restent plus investies par les hommes que par les femmes (Rosanvallon, 2001 ; Derville, Pionchon, 2005).

Les motivations à la participation sont variées (tableau 4.9) et peuvent être regroupées selon deux grands axes : l'investissement à l'échelle locale (un centrage sur le lieu et l'objet de la concertation) et les sociabilités (un centrage sur le réseau social). C'est le premier axe qui compte le plus de réponses positives. Bien que le devoir civique n'arrive qu'en troisième position, nous supposons que la participation aux dispositifs participatifs répond à des inquiétudes ou des souhaits quant au futur de la commune, et/ou à un désir de peser dans les décisions et la gestion locale. La participation mobilise alors non seulement l'habitant-usager d'un territoire mais aussi un citoyen, qui appartient à une cité et dépasse ses intérêts immédiats. Ce que confirme le classement des identités déclarées (tableau 4.10) dans lequel le « citoyen » arrive en deuxième position, après « l'habitant », et compte plus de la majorité de réponses positives. L'habitant-participant n'est pas seulement un usager de son territoire, c'est un citoyen qui a des liens spécifiques avec celui-ci. Il cherche à promouvoir un point de vue, un avis qui va au-delà de son quant à soi. Il est attaché à des représentations du territoire qu'il a construites à partir de ses pratiques régulières. Il fait valoir sa dimension civique, un « sens commun » (Nez 2011).

L'enquête s'inscrit dans un champ de recherche novateur qui ouvre sur la nature des motivations et des enjeux des acteurs dans les scènes et les processus participatifs. Non seulement les résultats présentés ici mais la démarche d'immersion dans des territoires à la rencontre des habitants semble faire écho à ce qui correspond à des besoins effectifs des acteurs politiques, soucieux de répondre à ce qui se révèle être au fil des élections une érosion de la participation à la vie démocratique.

Parmi les motivations à la participation, il serait intéressant d'examiner ce qui relève de l'apprentissage social. L'apprentissage social peut être défini comme un apprentissage collaboratif, un processus du changement social dans lequel les gens apprennent les uns des

autres (Reed et al., 2010). L'apprentissage social peut être envisagé comme un des effets des dispositifs participatifs (Rey-Valette, Mathé, 2012) . Cette approche permet de renouveler les modalités d'évaluation des dispositifs participatifs, de donner sens à la gouvernance territoriale, et de fournir des outils de réflexion mobilisés pour l'évaluation des dispositifs participatifs et la mise en œuvre des objectifs de la durabilité urbaine (Garmendia, Stagl, 2010). Comment évaluer les effets des dispositifs participatifs sur les participants, porteurs de projet et habitants ? Cette réflexion est importante à développer afin que les participants, porteurs de projet et habitants, soient partie prenante de l'élaboration des attendus et des objectifs des dispositifs participatifs. Des objectifs à plusieurs pas de temps pourraient être envisagés, adaptés et adaptables au réel. Il serait possible d'évaluer un retour sur investissement, non seulement économique et budgétaire, mais aussi politique, social, environnemental. Cela permettrait à chaque catégorie d'acteurs de prendre la mesure des contraintes qui pèsent sur les autres. Le processus et les résultats seraient ainsi évalués. Ces critères pourraient mesurer le chemin parcouru et le chemin à parcourir pour atteindre les objectifs.

Cette grille d'évaluation, qui combinerait des critères externes, objectifs et des critères subjectifs aux dispositifs participatifs (Rey-Valette, Mathé, 2012 ; Bayulken, Huisingsh, 2015 ; Kotus, Sowada, 2017) existe en partie, notamment dans cette thèse.

Les critères externes évaluent les conditions favorables aux échanges d'information entre les parties prenantes, comme le nombre d'acteurs et de catégories d'acteurs présents, les formes des réunions, l'évaluation de l'implication des participants, le nombre de thématiques abordées, la répartition du temps de parole entre les participants, la qualité de l'information communiquée (voir parties 3.1 et 3.2) (Sinclair, Diduck, 2016). Les données sont collectées par l'observation. Les critères subjectifs seront notamment évalués en interrogeant les participants sur la qualité des informations communiquées et échangées, sur la qualité du dispositif participatif expérimenté, et sur leur capacité à faire évoluer leur opinion (Reed et al., 2010 ; Garmendia, Stagl, 2010). Plusieurs questions de l'axe 2 de notre questionnaire abordent ces critères subjectifs. Les réponses reportées dans le tableau 4.9. et dans la figure 4.2. rappellent la dimension collective du dispositif participatif, le rôle des interactions sociales et, le rôle des informations échangées.

Ces critères externes et internes étayent la proposition selon laquelle les dispositifs participatifs correspondent à des processus d'apprentissage social, sont un levier puissant pour l'éducation à l'environnement et pour sensibiliser les citoyens aux enjeux de la durabilité urbaine et aux contraintes d'aménagement. Ces processus pourraient participer à la remobilisation des citoyens dans le domaine politique (Sinclair 2016).

Cette enquête ouvre également sur l'attachement au lieu. Cet axe de réflexion est abordé avec la relation au territoire, les déplacements et la ville du futur. Il est d'autant plus intéressant à développer que les réponses des enquêtés semblent à certains égards contradictoires. En effet, pour le futur de la commune, les préoccupations des habitants semblent avant tout d'ordre économique et social. Cependant, quand il s'agit d'évaluer les aménités territoriales, ils mettent l'accent sur les espaces verts et le voisinage (figure 4.3.), qui sont des critères déterminants pour évaluer l'attachement au lieu (Enaux, Gerber, 2008 ; Scannell, Gifford, 2010 ; Morgan, 2010 ; Raymond et al., 2010). Plus largement, l'attachement au lieu met en tension l'identité du lieu et la dépendance au lieu qui caractérisent l'échelle de l'individu. Les liens sociaux qui s'inscrivent dans le quartier, le voisinage, le sentiment d'appartenance à cet espace, et la relation à la nature font également partie des composants de l'attachement au lieu (Raymond, 2010). À ce titre, selon Scannell (2010), ce concept articule trois dimensions : la dimension personnelle qui considère l'individu et le groupe ou la communauté auxquels il se rattache ; le lieu avec ses caractéristiques physiques, matérielles et les relations sociales effectives ; enfin le processus qui s'appuie sur des savoirs, des affects et des comportements. Pour Gerber (2010), l'attachement au lieu s'appréhende à partir de quatre dimensions : l'expérience du lieu et la stabilité dans le rapport au lieu ; les relations sociales au sein du lieu et notamment les relations amicales ; la dimension identitaire qui se comprend comme l'adéquation entre l'image perçue du lieu, les valeurs de l'individu et les caractéristiques physiques du lieu ; et enfin la dimension symbolique (un lieu de culte, un cimetière par exemple). Il ajoute que « *pour un individu, l'attachement à un lieu n'exclut pas une logique de "multi-attachement". Il peut ainsi concerner différentes échelles géographiques allant du logement à la planète dans sa totalité en passant par le quartier, la commune, la ville, la région, le pays* » (Gerber 2010). En outre, le concept d'attachement au lieu permet d'éclairer l'engagement dans la

défense de l'environnement (Raymond et ali., 2010) et les mobilités (Ramadier, 2010 ; Devleeshouwer, Sacco, 2015). D'une façon générale, le concept d'attachement au lieu est multidimensionnel et dynamique.

D'ailleurs, les éléments qui contribuent à l'évaluation des territoires malakoffiot et balnéolais vont dans le même sens que les résultats de l'enquête présentée par Eric Duchemin (2011). Dans le but d'élaborer une stratégie d'aménagement urbain d'un quartier populaire de Montréal, les porteurs de projet ont sollicité une équipe de chercheurs qui ont accompagné les habitants pour créer une carte citoyenne du territoire passé, présent et futur afin d'identifier les points d'intérêts du territoire à conserver et à développer. Les enquêtes auprès des habitants (questionnaires, exploration urbaine, ateliers) ont révélé que l'environnement se situait au cœur des préoccupations des habitants. Les résultats ont montré que les participants accordaient de l'importance à la gestion des parcs, des espaces verts et des terrains vacants, à la sécurité, au logement, aux nuisances sonores, aux mobilités contraintes ou au contraire facilitées par les transports en commun, la propreté, l'embellissement et la santé. L'un des axes de l'enquête de Duchemin portait sur le futur de la ville, dans lequel sont appréhendés les représentations et l'imaginaire des habitants liés au territoire familial. Il devient alors possible de saisir les changements rêvés du territoire et la ville idéale. Parmi les hypothèses testées dans cette enquête, il y avait la mise en évidence des liens au lieu, liens constitués à partir des pratiques et des perceptions.

Parmi les échelles et les images du lieu figure le paysage qui correspond à l'échelle locale et apparaît comme étant l'échelle la plus appropriée pour appréhender des demandes sociales concernant le cadre de vie et le bien-être. Au croisement de l'action locale, des démarches environnementales et du développement durable, il est un outil pertinent dans les démarches de projet pour faciliter l'implication habitante et faire de l'utilisateur un acteur. Le paysage constitue un médiateur entre les habitants et les porteurs de projet, car il fait sens pour les premiers et répond à des enjeux sociaux, environnementaux, politiques et économiques pour les seconds (Labat, 2013). Dans l'environnement urbain, les espaces végétalisés participent au paysage urbain et sont des objets paysagers, mais aussi des espaces de partage, de sociabilité, de mixité, d'investissement collectif (Demailly, 2014). De ce fait, le paysage apparaît comme un levier favorable à la participation des habitants.

D'autre part, l'analyse des représentations sociales a conduit une équipe de chercheurs à interroger les composantes de la ville idéale afin d'appréhender l'idéologie définissant les rapports ville – nature. L'hypothèse est que « l'environnement de chaque individu est constitué à partir de savoirs qui étayent la pensée sociale. Les représentations sociales renseignent sur les processus identitaires liés à un lieu » (Félonneau, Lecigne, 2007) . Les représentations sociales mobilisent les affects et ont des effets sur les conduites sociales. Les résultats de cette enquête auprès d'étudiants se déclinent en trois axes : la ville vécue qui se caractérise par les échanges, le cosmopolitisme, la solidarité et le lien social ; la ville idéale qui se décline en une ville humaniste et une ville hédoniste ; et les espaces verts associés au patrimoine, à la culture et à l'animation. On retrouve ici des éléments qui témoignent de l'attachement au lieu, tels que le lien social et l'identité du lieu et les espaces verts. Ce qui diffère de nos résultats, où les questions qui comptent le plus de réponses positives concernent les transports et les déplacements ainsi que les activités économiques.

Toutefois, l'attachement au lieu ne signifie pas forcément qu'on y est attaché positivement, car habiter quelque part depuis de nombreuses années ne signifie pas automatiquement l'attachement à ce lieu, cela peut signifier que l'individu a un sentiment d'appartenance au lieu (Guérin-Pace 2010). En effet, on peut habiter des lieux de manière contrainte, que ce soit le lieu de la résidence ou le lieu de travail. Ces espaces, quels qu'ils soient, deviennent des espaces proches et familiers dans lesquels on ne cherche plus des repères qu'on a progressivement construit, dans lesquels on se déplace aisément (Moles, Rohmer-Moles, 1982 ; Lynch, 1998).

Conclusion de la quatrième partie

Les résultats et les analyses de cette enquête soulignent les limites de cette enquête et appellent à l'approfondissement de pistes évoquées : l'attachement au lieu et l'apprentissage social. Il serait alors possible de tester l'hypothèse suivante : la participation aux dispositifs participatifs est relative à l'attachement au lieu.

En écho à l'attachement au lieu, il serait pertinent d'éclairer la perception que les habitants ont de leur environnement et leur sensibilité à la durabilité urbaine (Goeldner-Gianella, Humain-Lamoure, 2010 ; Jégou, 2011).

D'autre part, en considérant les dispositifs participatifs comme des dispositifs d'éducation à l'urbanisme et au développement durable et des moments d'approfondissement de la citoyenneté locale et environnementale, il serait intéressant d'examiner ce que les participants y ont acquis : des connaissances factuelles, des problématiques et des démarches, le débat démocratique.

La ville inachevée, non point par suite d'une quelconque imperfection, mais comme horizon des horizons, toujours pressenti et jamais atteint. En mouvement, elle redistribue sans cesse les cartes, elle provoque des collisions, elle invente des rimes inédites, des associations surprenantes. [...]

D'abord si le monde (en l'occurrence la ville) s'offre comme une totalité compacte, l'articulation ne lui viendra-t-elle pas des projets et des intentionnalités du sujet ? En variant ses prises, ses éclairages, en essayant des perspectives différentes, la conscience fait apparaître de la diversité – là où nous avions au départ un en-soi décourageant de massivité. À cet instant apparaît le rôle considérable du langage.

Pierre Sansot, *Poétique de la ville*, 2004

<p>Conclusion générale</p>

Cette recherche sur la concertation dans les projets urbains durables a été menée dans le champ de la géographie environnementales mais la science politique, la psychologie sociale des représentations, l'urbanisme, la géographie urbaine et de l'aménagement ont nourri mon travail et ma réflexion et ont permis de renouveler l'approche des dispositifs participatifs. Ce travail est aussi le reflet des conditions dans lesquelles il a été mené, sans financement.

En éclairant les effets de la participation et de la diffusion des principes de durabilité urbaine dans des communes populaires de l'agglomération parisienne, cette thèse produit des faits objectifs, une connaissance des enjeux de territoire de la banlieue parisienne, à un moment de leur évolution, entre *hinterland* de la ville-capitale et nécessité de recycler les territoires, de les requalifier afin d'adapter leurs usages à la métropolisation et de répondre aux multiples demandes institutionnelles, politiques et sociales. La comparaison entre ces différentes scènes de participation permet de distinguer celles où un concertateur organise et anime la réunion de celles qui sont organisées sans professionnel de la concertation. Il ressort que l'effort de certaines municipalités pour mettre en œuvre la concertation n'entraîne pas nécessairement une plus grande implication des habitants. De même, la présence de professionnels de l'urbanisme, de bureaux d'étude ou des services d'urbanisme ne garantit pas une information de meilleure qualité ou une plus grande acceptation du projet. Chaque cycle de concertation s'inscrit dans un contexte singulier et fonctionne comme un effet révélateur de dynamiques sociales existantes.

Que révèlent ces scènes de participation ?

Les dispositifs participatifs mis en place dans le cadre de projets urbains durables offrent à l'observateur un angle de vue privilégié pour apprécier la fabrique de la ville, ses acteurs, avec leurs désirs et leurs représentations et les contraintes. Parmi ceux-ci figurent les acteurs institutionnels et les professionnels de l'urbanisme, mais aussi les habitants, qui ne peuvent être réduits à de simples usagers, et dont les pratiques et les représentations spatiales qualifient les territoires. L'analyse des représentations spatiales, qui prend en

compte les contraintes réglementaires, les compétences de chaque catégorie d'acteurs, et leurs pratiques, révèle leur diversité. Sur la figure C.1., j'ai représenté les catégories d'acteurs en présence par des formes pleines et, ce qui contribue à déterminer leur discours, leur représentation, leur choix par des lignes discontinues. Pourtant, le fait que les représentations spatiales diffèrent en fonction des acteurs et que l'attachement au lieu des habitants se révèle en même temps, apparaît comme un impensé dans les réunions publiques, comme si la territorialité ne pouvait émerger que de manière conflictuelle à l'occasion de projets d'aménagement (Lecourt, 2004 ; Darly, 2008 ; Lecourt, Faburel, 2008 ; Appert, Drozd, 2010 ; Cadoret et al., 2013). Cependant, dans les réunions publiques, des territorialités s'esquissent à partir des pratiques, des perceptions et des représentations, notamment avec les déplacements pédestres et la biodiversité.

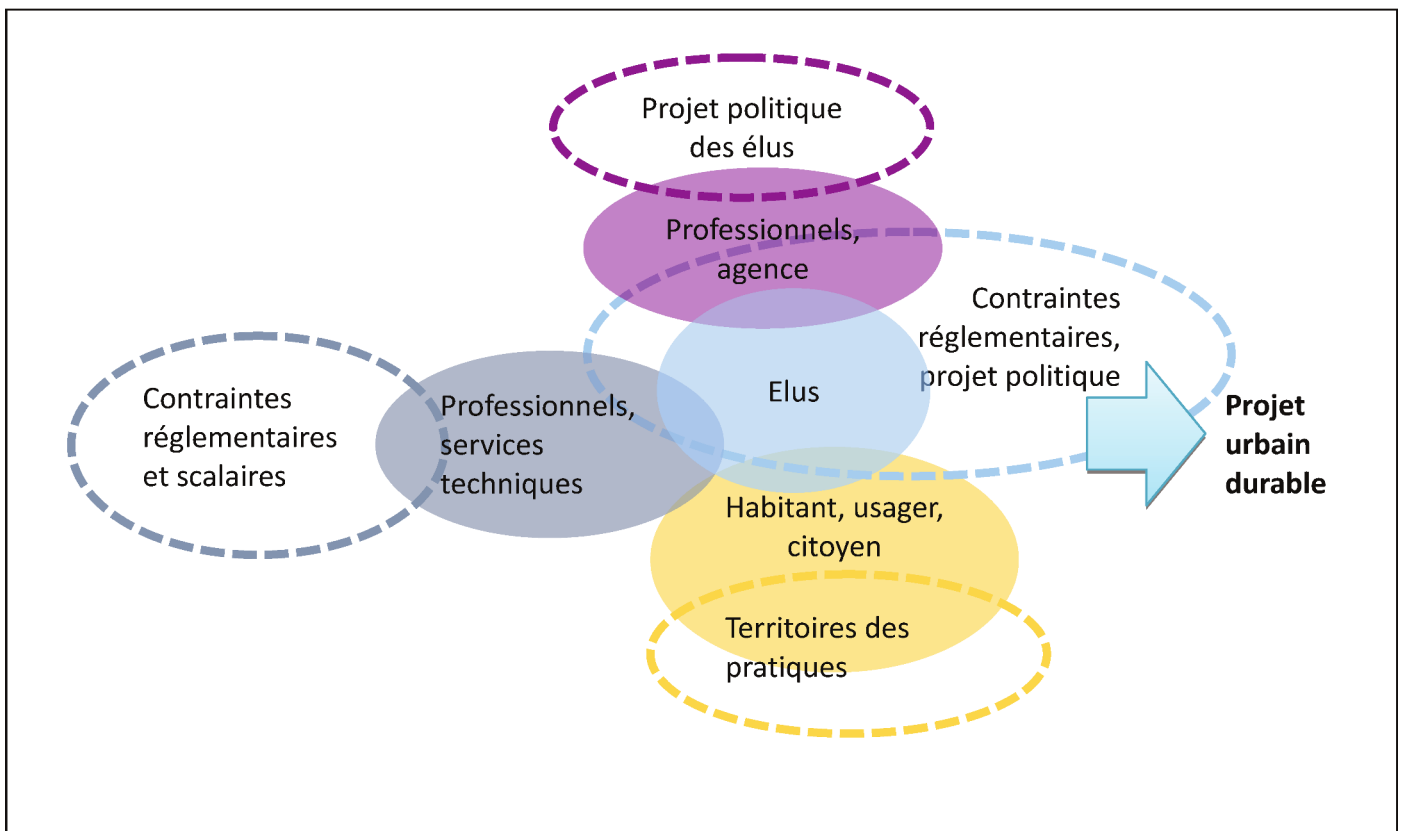


Figure C.1. – Les acteurs du territoire et leurs représentations

Toutefois, le territoire et les territorialités ne font pas irruption dans le débat public uniquement quand il y a conflit entre différentes parties prenantes, car le territoire et son projet sont la cause de la réunion, son objet et sa finalité.

Dans les dispositifs participatifs, le territoire et son projet étant l'objet et la finalité de la réunion, les habitants-participants sont présents à plusieurs titres : ils sont acteurs de leur territoire, de la réunion et porteurs de projet. De ce fait, cette thèse s'inscrit dans le tournant actoriel (Hoyaux et al., 2008) qui place les individus, quel que soit leur statut et leurs enjeux, au centre de l'analyse géographique.

Compte tenu du fait que plusieurs communes étudiées sont gérées par des équipes municipales de gauche — souvent communistes —, qu'a été donnée à entendre la parole des habitants et des élus qui se sont frottés à une dynamique collective ouverte aux discussions, cette recherche comporte une dimension politique et s'inscrit dans la *political ecology* qui place l'environnement et sa prise en charge dans une perspective politique (Benjaminsen, Svarstad, 2009 ; Batterbury, Lefèvre, 2016). En outre, parce qu'ils modifient profondément les pratiques politiques de l'aménagement du territoire urbain, les dispositifs participatifs contribuent à faire fonctionner la gouvernance urbaine (Brodhag, 2000 ; Blanc, 2008 ; Bonerandi, Santamaria, 2011). Dans un État de tradition centralisatrice comme la France, la démocratie participative, quand elle est promue et organisée, modifie les relations entre élus et électeurs, entre décideurs et habitants. Les premiers doivent désormais expliquer leur projet et leur interprétation du bien commun aux seconds, qui s'affirment de plus en plus comme des partenaires et pas uniquement comme des usagers. Les transformations urbaines deviennent des enjeux politiques.

Enfin, les réunions de concertation favorisant la rencontre entre les habitants sans que les interconnaissances soient généralisées, concourent à la fabrique du lien social, aussi tenu soit-il. Toutefois, je ne suis pas sûre que les réunions de concertation fonctionnent comme un recours contre la désaffection des urnes et la défiance vis-à-vis de la démocratie représentative fondée notamment sur l'élection, ni qu'elle s'y oppose, sans doute l'étoffe-t-elle et l'approfondit-elle (Blatrix, 2013). Néanmoins, les réunions de concertation créent un espace public (Habermas, 1988 ; Monnoyer-Smith, 2006, 2012), une scène publique pour les échanges et les débats (Lascoumes, 1998 ; Blatrix et al., 2007 ; Raymond, 2009). Outre les échanges formels et publics centrés sur les thématiques abordées, ces espaces institutionnalisés permettent des échanges plus informels. Ces scènes de participation constituent un espace mouvant entre la société civile et l'État. Elles concourent à la critique des pouvoirs et des institutions en place ainsi qu'à l'expression de besoins émergents de la

société civile. L'espace public, selon Habermas, fonctionne de manière transparente, rationnelle et formative (Habermas, 1988, 1997 ; Dupeyrix, 2009). La formation de cet espace public est favorable à l'apprentissage social (Bandura et Walters, 1963; Garmendia et Stagl, 2010; Reed et al., 2010; Sinclair et Diduck, 2016) : les interactions entre les participants, donc la dimension procédurale de la participation, sont aussi importantes que les résultats, notamment quand elles modifient les visions du monde et qu'elles concourent à l'acquisition de connaissances. Dans le contexte de la durabilité, ce type d'apprentissage sollicite la capacité à changer d'échelle, du niveau individuel à un niveau plus collectif (Garmendia, Stagl, 2010). Pour Sinclair et Diduck (Sinclair, Diduck, 2016) qui s'intéressent à l'éducation des citoyens à l'environnement et au développement durable, les dispositifs participatifs devraient favoriser la gouvernance. Dans la mesure où ils constituent un support et un cadre à l'engagement civique individuel, ils devraient être encouragés et promouvoir également la rencontre et les échanges entre des personnes impliquées dans et par le projet et des personnalités extérieures, comme des scientifiques, qui aideraient les citoyens à mieux comprendre les impacts environnementaux du projet.

De ce fait, les dispositifs participatifs, comme le quartier (Humain-Lamoure, 2008) ou les syndicats et les mouvements associatifs, fonctionnent comme des corps intermédiaires. Organisations indépendantes du pouvoir central, ceux-ci ont avant tout un rôle de contre-pouvoir, mais aussi de relais de l'information et des décisions, dans des dynamiques politiques verticales (Chatriot, Lemerrier, 2002 ; Rosanvallon, 2003). Les corps intermédiaires, qui ont longtemps joué un rôle dans la formation des adultes et l'éducation populaire (Ion, 1999 ; Troger, 1999 ; Boucher-Petrovic, 2008), semblent parfois s'essouffler. Ils ne sont pourtant pas obsolètes, comme en témoignent les demandes de participation de la société civile.

Chaque cycle de concertation et chaque dispositif participatif peut influencer sur la vie des participants. Cycles et dispositifs constituent alors autant d'expériences pour les participants, à l'échelle individuelle et collective. De ce fait, cette pratique rompt avec le chemin de l'habitude et fait figure d'innovation sociale. Le concept d'innovation sociale s'appuie sur plusieurs critères. Selon les chercheurs du groupe CRISES (Cloutier, CRISES, 2003), une innovation sociale se définit par son caractère novateur ou hors normes et par l'objectif général qu'elle poursuit, qui est de favoriser le mieux-être des individus et des

collectivités. Elle est une « réponse nouvelle » à une situation sociale jugée insatisfaisante. Elle cherche à répondre à un idéal social. Elle se définit par ses objectifs, son caractère novateur, la nature des réponses apportées et par le processus mobilisé. Elle vise à développer l'individu, la collectivité, le lieu de vie (territoire) ou l'entreprise. De ce fait, elle ne prend pas une forme particulière. Elle est tantôt d'ordre procédural, tantôt d'ordre organisationnel ou institutionnel. L'innovation sociale peut être caractérisée par son processus et par la coopération entre une diversité d'acteurs. Elle repose sur le potentiel des individus et consiste en un processus d'apprentissage visant l'acquisition de connaissances, la modification de représentations et un nouvel apprentissage de la coopération. La participation des usagers se révèle donc une condition essentielle mais non nécessaire à l'émergence d'innovations sociales (Lallemand, 2001), car il convient de laisser place à l'initiative des participants, à la responsabilisation, l'autonomie. Cependant, ce n'est pas tant le caractère inédit qui détermine l'innovation sociale, c'est sa nouveauté relative : « (...) innover n'est pas faire nouveau, mais faire autrement, proposer une alternative » (Chambon et al., 1982 ; Cloutier, CRISES, 2003). Une innovation sociale est reconnue comme telle, car elle présente une discontinuité voire une rupture par rapport à des pratiques habituelles.

Dans le contexte du développement territorial, les changements au niveau institutionnel, dans les comportements collectifs et individuels (personnes éminentes, leadership) contribuent à l'intégration sociale et peuvent être qualifiés d'innovation sociale (Hillier et al., 2004). Ce qui signifie que le changement doit être adapté et adaptatif et viser à promouvoir le bonheur humain. Dans cette optique, le territoire médiatise et institue des arrangements d'acteurs productifs, des organisations et des preneurs de décision, permettant ainsi l'émergence de cultures d'innovation spécifiques, qui ne sont pas isolées ni indépendantes de contextes plus globaux (Fontan et al., 2004). En considérant les dispositifs participatifs des projets urbains durables comme relevant de l'innovation sociale, l'investigation de scènes de participation et de territoires ordinaires peut se poursuivre (Goffman, 1973 ; De Certeau et al., 1994) et éclairer de nouvelles singularités.

Certaines pistes abordés dans cette recherche mériteraient d'être poursuivies :

- à grande échelle, c'est-à-dire au niveau local, il faudrait approfondir l'enquête sur les habitants-participants et leur rapport à l'environnement, dont leur attachement au

lieu. Parce que j'ai vu le quartier se construire et qu'il a suscité mes questions de départ, parce qu'il accueille une grande variété d'usagers et d'habitants, une enquête sur les représentations spatiales de la ZAC Paris-Rive Gauche permettrait de vérifier l'attachement au lieu et la prise en compte de l'environnement.

- parce que les dispositifs participatifs sont une des modalités d'approfondissement de la démocratie et une mise en relation de catégories d'acteurs différents, je souhaiterais développer un programme de recherche-action autour des pratiques et des représentations spatiales de collégiens et de lycéens de la métropole parisienne, afin de les faire réfléchir à leur environnement proche et plus lointain, à l'exemple de démarches qui ont eu lieu à Marseille (projet Graphite avec le laboratoire LPED) et dans le Nord de la France (Cordobes, 2017). Les démarches participatives sont au cœur de la science environnementale et en particulier la pratique d'une démarche de coproduction de connaissances (Krasny et al., 2014 ; Dennis, James, 2016a).

Ces démarches pédagogiques participatives sont utilisées depuis quelques années par l'écologie de la conservation. Elles consistent à faire participer le citoyen à découvrir, à produire des connaissances voire à signaler et contribuer à protéger des espèces et les paysages qui les accueillent en contribuant à ce qu'il est convenu d'appeler les sciences participatives (Couvét et al., 2008 ; Dennis, James, 2016b). En allant dans le même sens, dans le domaine de la pédagogie, les sciences de l'environnement, ont innové dans les approches participatives, comme l'ont montré les travaux de H. Burns (Burns, 2011, 2015). Il s'agit alors de développer une pédagogie de projet dans lequel l'élève est placé en responsabilité. Cela signifie qu'on efface le rapport maître-élève au profit d'un accompagnement pour développer la capacité de prise en charge du projet mais aussi de la nature, du monde.

- dans une démarche comparatiste, il serait intéressant d'observer les modalités de diffusion des principes de la ville durable par la participation dans d'autres pays, dans des contextes d'États centralisés et d'États fédéraux.
- Les principes de la ville durable continuent de se décliner de manière différente selon les régions du monde. Un panorama de la diversité de ces villes est à compléter avec une attention particulière apportée aux pays en développement. La question se pose

de savoir s'il existe ou s'il est possible de construire des modèles de villes durables en fonction de contextes géographiques, historiques et politiques régionaux.

Annexes

Sigles

Les entretiens d'acteurs

Guide d'entretien

Questionnaire habitant

Fichiers numériques sur clé usb (clé placée à l'intérieur de la couverture de l'ouvrage) :
les 7 fichiers audio des réunions enregistrées et analysées et les 7 fichiers Excel de
l'analyse des réunions

Annexe 1 - Sigles et abréviations

ADEME	Agence pour l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AEU	Approche environnementale de l'urbanisme
ANRU	Agence nationale de la rénovation urbaine
APA	American Planning Association
CIAM	Congrès international de l'architecture moderne
CNAM	Conservatoire national des Arts et Métiers
CNDP	Commission Nationale pour le Débat Public
COS	Coefficient d'occupation du sol
CUADD	Conseil en urbanisme, aménagement et développement durable
CUCS	Contrat Urbain de Cohésion Sociale
DD	Développement durable
DGA	Direction générale de l'armement
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
GES	Gaz à effet de serre
GPE	Grand Paris Express
ICLEI	International Council for Local Environmental Initiatives, Conseil international pour les initiatives écologiques locales
LOADDT	Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire
MGP	Métropole du Grand Paris
NIMBY	Not in my back yard
PDUIF	Plan de déplacements urbains d'Ile-de-France
PLH	Programme local d'habitat
TOL	Territorialisation de l'offre de logement
PM	Particule Matter (particule en suspension)
SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SDRIF	Schéma directeur de la Région Ile-de-France
SHON	Surface hors œuvre nette

SRCAE	Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie
SRCE	Schéma régional de cohérence écologique
SRU	Loi Solidarité et Rénovation urbaine
PADD	Projet d'aménagement et de développement durable
PCET	Plan Climat Energie Territorial
PDU	Plan de déplacement urbain
PLH	Plan local de l'habitat
PLU	Plan local d'urbanisme
PM	Particules moyennes en suspension
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
POS	Plan d'occupation des sols
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
UE	Union Européenne
ZAC	Zone d'aménagement concertée
SDRIF	Schéma directeur de la région Ile-de-France
PDUIF	Plan de déplacements urbains en Ile-de-France
SDAGE	Schéma directeur aménagement et de gestion
SRCAE	Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie

Annexe 2 - Entretiens réalisés avec des porteurs de projet

Aubervilliers		
Evelyne Yonnet	Première adjointe au Maire, en charge de la santé et de l'habitat insalubre	02.12.2009
Jean-Yves Vannier	Adjoint à l'urbanisme	11.03.2011
Le Pré-Saint-Gervais		
Mattias Ott	Adjoint à l'urbanisme	01.03.2011
Gérard Cosme	Maire	17.02.2011
Bagneux		
Delphine Molenat	Chargée de mission à la direction de l'urbanisme	13.07.2015
Pascale Meker	Adjointe en charge de l'espace public, de la voirie et du patrimoine	29.07.2015

Annexe 3 - Guide d'entretien avec les porteurs de projet

Pouvez-vous présenter votre parcours politique et professionnel ?

Quel portrait brosseriez-vous de votre commune, de ses habitants ?

À propos des projets urbains,

Quels sont les projets urbains de la ville ? À quels enjeux répondent-ils ?

Comment mettre en œuvre les objectifs du développement durable dans les projets urbains ?

Quelle est la place de la biodiversité dans les projets urbains ?

À propos des réunions de concertation,

Vous organisez des réunions publiques et d'ateliers d'urbanisme. Qu'en attendez-vous ?

Quels sont les buts des réunions publiques ? Sont-elles des instances d'information, de consultation, de concertation, de décision, de débat ? À quels objectifs répondent-elles et qu'en attendez-vous ?

Comment qualifier les échanges lors de ces réunions ? Que pensez-vous de ces réunions ?

À votre avis, portent-elles leurs fruits et lesquels ?

Pensez-vous qu'au-delà du projet d'aménagement urbain, ces réunions puissent réinsuffler de la démocratie à l'échelle locale ?

Ces réunions sont organisées avec des agences spécialisées dans la concertation en urbanisme. Que vous apportent-elles ? Pourquoi choisissez-vous de vous recourir à des professionnels ?

ou

Pourquoi n'avoir pas invité de facilitateur de débat, de médiateur ?

Apportez-vous une attention particulière aux lieux qui accueillent ces réunions ? Qui en décide et sur quels critères ?

À propos des participants,

Pourquoi faire participer les habitants ?

Comment les habitants sont-ils informés de ces réunions ? Quelle analyse faites-vous de la participation des habitants à ces réunions ? En êtes-vous satisfait quant au nombre de participants ? Les interventions des habitants sont-elles stimulantes pour la production de l'espace citoyen ? Sinon, comment améliorer les conditions de la participation des citoyens ?

Comment se manifeste l'implication des habitants ? Comment sont-ils contactés ?

Sont-ils nombreux à venir ? Sont-ce toujours les mêmes ? Pourquoi d'après vous ?

Comment participent-ils, interviennent-ils dans les réunions publiques ?

Qu'en pensez-vous ?

Annexe 4 - Questionnaire d'enquête habitant

Lieu de l'enquête : Bagneux

Date de l'enquête :

N° d'enquêté :

Nom et Prénom de l'enquêté :

Adresse de l'enquêté

Madame, Monsieur,

Cette enquête a pour objectif de connaître les relations des habitants avec leur espace de vie, leurs perceptions de cet espace et leur opinion sur cet espace, à l'heure où les habitants sont souvent sollicités pour des projets d'urbanisme.

L'enquête est réalisée dans le cadre d'un travail de recherche universitaire. Les données obtenues sont anonymes, confidentielles et appartiennent à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse : c'est vraiment votre opinion qui compte et qui m'intéresse.

Pour répondre aux questions, mettez une croix dans la ou les cases qui vous conviennent ou entourez la réponse qui vous convient le mieux.

Votre participation aux ateliers urbains

1) Comment avez-vous été informé de cet atelier ?

par affichage municipal	par annonce dans la presse locale	par flyer dans la boîte aux lettres	par courrier électronique	par le site internet de la ville	autre, précisez

2) Pour quelles raisons participez-vous à cet atelier ?

Vous participez au conseil de quartier, et pour vous, c'est dans la continuité de cette participation	oui	non	Nsp
Vous avez envie de discuter du futur de votre commune	oui	non	Nsp
Vous y êtes obligés	oui	non	Nsp
Vous êtes curieux	oui	non	Nsp
Vous y venez par le bouche à oreille	oui	non	Nsp
Vous voulez donner votre avis	oui	non	Nsp
Pour vous, c'est un devoir civique	oui	non	Nsp
Vous retrouvez des connaissances	oui	non	Nsp
Vous avez envie de rencontrer les élus	oui	non	Nsp
autre réponse à préciser			

3) Vous participez à cet atelier, en tant que
(plusieurs réponses possibles et par ordre de priorité de 1 à 5)

Habitant	1	2	3	4	5
Riverain	1	2	3	4	5
Citoyen	1	2	3	4	5
Électeur	1	2	3	4	5
Usager	1	2	3	4	5
Militant					
Professionnel : architecte – urbaniste	1	2	3	4	5
Professionnel : services techniques	1	2	3	4	5
Professionnel : autre; précisez	1	2	3	4	5
Autre réponse :					

4) Participez-vous à tous les ateliers de la concertation ? **(Entourez votre réponse)**

oui non 1 sur 3 2 sur 3

5) Avez-vous déjà participé à des réunions publiques concernant l'aménagement urbain ?

Oui non

6) Avez-vous déjà participé à des débats publics ?

Oui non

Précisez lesquels.

7) Selon vous, ces ateliers ont permis de

de donner votre avis	tout à fait d'accord	plutôt d'accord	pas d'accord	nsp
de faire valoir vos idées	tout à fait d'accord	plutôt d'accord	pas d'accord	nsp
de comprendre les enjeux et le projet d'urbanisme local	tout à fait d'accord	plutôt d'accord	pas d'accord	nsp
de vous informer des projets	tout à fait d'accord	plutôt d'accord	pas d'accord	nsp
d'entendre des points de vue différents	tout à fait d'accord	plutôt d'accord	pas d'accord	nsp
autre réponse				

Votre lien avec votre commune

8) Trouvez-vous votre ville ...? (Entourez votre réponse)

Très agréable à vivre Agréable à vivre Moyennement agréable à vivre Peu agréable à vivre Désagréable à vivre

9) Quel lien avez-vous avec votre commune ?

- Vous y avez toujours vécu
- Vous n'avez aucune attache
- Vous venez d'emménager
- Vous êtes de passage
- Vous y travaillez
- Vous y avez des responsabilités
- Autre réponse

10) Le choix d'habiter cette commune est-il dû au fait que ...

Vous y avez résidé dans votre jeunesse	oui	non
Vos parents y résident	oui	non
Vous y travaillez	oui	non
Vous travaillez dans une commune proche	oui	non
Vous cherchiez un logement proche de Paris et bien relié à Paris	oui	non
C'est un choix par défaut	oui	non
autre réponse		

11) Donnez votre opinion sur les points suivants, dans votre ville :

Les relations de voisinage	Très bonnes	Bonnes	Moyennes	Mauvaises	Très mauvaises	Nsp
L'animation du quartier	Très bonne	Bonne	Moyenne	Mauvaise	Très mauvaise	Nsp
Les écoles	Très bonne	Bonne	Moyenne	Mauvaise	Très mauvaise	Nsp
L'offre de loisirs	Très bonne	Bonne	Moyenne	Mauvaise	Très mauvaise	Nsp
L'offre culturelle	Très bonne	Bonne	Moyenne	Mauvaise	Très mauvaise	Nsp
La qualité du paysage urbain	Très bonne	Bonne	Moyenne	Mauvaise	Très mauvaise	Nsp

12) Pensez-vous que, dans votre commune,

Le mélange des générations	Très bon	Bon	Moyen	Mauvais	Très mauvais	Nsp
La mixité sociale	Très bonne	Bonne	Moyenne	Mauvaise	Très mauvaise	Nsp
La qualité de la vie	Très bonne	Bonne	Moyenne	Mauvaise	Très mauvaise	Nsp

Vous et vos déplacements

13) Vos déplacements sont-ils, le plus souvent (plusieurs réponses possibles)

à l'intérieur de votre commune	quotidiens	hebdomadaires	fréquents	irréguliers	rares	inexistants
de votre commune à Paris	quotidiens	hebdomadaires	fréquents	irréguliers	rares	inexistants
de votre commune à une commune proche. Laquelle ?	quotidiens	hebdomadaires	fréquents	irréguliers	rares	inexistants
de votre commune à une commune de l'agglomération parisienne. Laquelle ?	quotidiens	hebdomadaires	fréquents	irréguliers	rares	inexistants
de votre commune à une commune située hors de l'agglomération parisienne. Laquelle ?	quotidiens	hebdomadaires	fréquents	irréguliers	rares	inexistants

14) Quels sont les buts de vos déplacements ?

Vous rendre à votre travail	Faire des courses alimentaires	Les loisirs	Les activités culturelles	Les activités sportives
Visiter des amis	Visiter de la famille	Se promener	Aller chercher les enfants à l'école	

14) Vos déplacements sont-ils

très difficiles et longs	difficiles	corrects	faciles
--------------------------	------------	----------	---------

15) Pour vos déplacements quotidiens, vous utilisez...

(plusieurs réponses possibles et par ordre de priorité de 1 à 5)

votre voiture personnelle	1	2	3	4	5
les transports en commun	1	2	3	4	5
un deux-roues motorisé	1	2	3	4	5
le vélo	1	2	3	4	5
la marche à pieds	1	2	3	4	5

16) Pensez-vous que dans votre commune,

La desserte par les transports en commun	Très bonne	Bonne	Moyenne	Mauvaise	Très mauvaise	Nsp
La qualité des pistes cyclables et allées piétonnes	Très bonne	Bonne	Moyenne	Mauvaise	Très mauvaise	Nsp
L'offre de place de parkings	Très bonne	Bonne	Moyenne	Mauvaise	Très mauvaise	Nsp

Vous et votre environnement

17) Que pensez-vous de...

La qualité des espaces verts	Très bonne	Bonne	Moyenne	Mauvaise	Très mauvaise	Nsp
La collecte des déchets et propreté des rues	Très bonne	Bonne	Moyenne	Mauvaise	Très mauvaise	Nsp
Le sentiment de sécurité	Très bon	Bon	Moyen	Mauvais	Très mauvais	Nsp
La qualité de l'air	Très bonne	Bonne	Moyenne	Mauvaise	Très mauvaise	Nsp
Le niveau de bruit	Très bon	Bon	Moyen	Mauvais	Très mauvais	Nsp
L'esthétique des bâtiments	Très bonne	Bonne	Moyenne	Mauvaise	Très mauvaise	Nsp

18) Selon vous, que faut-il améliorer ?

.....

.....

Votre ville future

19) Dans le projet d'urbanisme et pour l'économie locale, que faut-il améliorer de façon prioritaire, importante ou secondaire ?

L'implantation de bureaux est	prioritaire	importante	secondaire	inutile
L'implantation de commerces de proximité est	prioritaire	importante	secondaire	inutile
La création d'emplois industriels est	prioritaire	importante	secondaire	inutile
L'implantation d'un centre commercial est	prioritaire	importante	secondaire	inutile
La mutualisation des projets à l'échelle de la communauté d'agglomération (complexe sportif, centre nautique...) est	prioritaire	importante	secondaire	inutile
La promotion de projets avec Paris est	prioritaire	importante	secondaire	inutile

20) Dans le projet d'urbanisme et pour l'environnement, qu'est-ce que qui vous semble ... ?

Construire des bâtiments économes en énergie	prioritaire	importante	secondaire	inutile
Améliorer les conditions de transport et de déplacement	prioritaire	importante	secondaire	inutile
Développer les connexions permettant de se déplacer en utilisant plusieurs modes de transport	prioritaire	importante	secondaire	inutile
Limiter la place de la voiture	prioritaire	importante	secondaire	inutile

21) Dans le projet d'urbanisme et pour l'image de la ville, qu'est-ce que vous semble prioritaire, important, secondaire, inutile ?

Préserver et valoriser le patrimoine architectural, industriel et paysager	prioritaire	importante	secondaire	inutile
Créer des perspectives, des points de vue	prioritaire	importante	secondaire	inutile
Embellir la ville	prioritaire	importante	secondaire	inutile
Construire des logements sociaux	prioritaire	importante	secondaire	inutile
Limiter la hauteur des immeubles	prioritaire	importante	secondaire	inutile
Autres réponses				

22) Dans le projet d'urbanisme et pour la qualité de vie, qu'est-ce qui vous semble prioritaire ?

Créer de nouveaux équipements sportifs ou culturels	1	2	3	4	5
Construire des écoles	1	2	3	4	5
Aménager des espaces verts	1	2	3	4	5
Autres	1	2	3	4	5

23) Le projet de Paris Métropole a des effets sur le projet urbain de votre commune.
 Êtes-vous d'accord avec cette idée ? tout à fait d'accord pas du tout d'accord

24 a) Selon vous, quels sont les avantages de Paris Métropole ?

.....

.....

.....

.....

24 b) Quels sont les inconvénients de Paris Métropole ?

.....

.....

.....

.....

Bibliographie

- ADAM M., 2012, « Révéler les représentations et les attentes grâce à l'ambiance et aux parcours commentés-Méthodologie et premiers résultats », dans *Ambiances in action/Ambiances en acte (s)-International Congress on Ambiances, Montreal 2012*, International Ambiances Network, p. 727-730.
- AGIER M., 2013, *Campement urbain: du refuge naît le ghetto*, Paris, Éditions Payot & Rivages (Manuels Payot), 133 p.
- AGULHON M., 1984, « La mairie », dans *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, p. 179-197.
- AGULHON M., 1997, *La République, 1880-1995*, Paris, Hachette, 539 p.
- AHERN J., CILLIERS S., NIEMEL J., 2014, « The concept of ecosystem services in adaptive urban planning and design: A framework for supporting innovation », *Landscape and Urban Planning*, 125, p. 254-259.
- AKNIN A., FROGER G., GÉRONIMI V., MÉRAL P., SCHEMBRI P., 2002, « Environnement et développement: quelques réflexions autour du concept de développement durable », *Développement durable*, p. 51-71.
- ALBAN N., LEWIS N., 2005, « Évaluation des processus de concertation et de gouvernance du territoire sur le littoral aquitain », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne]*, Vol. 6, 3.
- ALDHUY J., 2008, « Au-delà du territoire, la territorialité? », *Géodoc*, 55, p. 35-42.
- ALLAIN R., 2004, *Morphologie urbaine: géographie, aménagement et architecture de la ville*, Paris, France, A. Colin, 254 p.
- AMADO G., GUITTET A., 2003, *Dynamique des communications dans les groupes*, Paris, France, A. Colin, DL 2003, 206 p.
- ANADÓN M., 2006, « La recherche dite «qualitative»: de la dynamique de son évolution aux acquis indéniables et aux questionnements présents », *Recherches qualitatives*, 26, 1, p. 5-31.
- ANDRÉ I., CARMO A., ABREU A., ESTEVENS A., MALHEIROS J., 2012, « Learning for and from the city : the role of education in urban social cohesion », *Belgeo. Revue belge de géographie*, 4.
- ANZIEU D., MARTIN J.-Y., 1968, *La dynamique des groupes restreints*, Paris, France, Presses universitaires de France, DL 2006, 397 p.
- APPERT M., DROZDZ M., 2010, « Conflits d'aménagement aux marges nord-est de la City de Londres », *Hérodote*, 137, p. 119-134.
- ARBORIO A.-M., FOURNIER P., 1999, *L'enquête et ses méthodes. L'observation directe*, Nathan (128).
- ARBORIO A.-M., FOURNIER P., 2010, *L'observation directe*, SINGLY F. DE (dir.), Paris, France, Armand Colin, DL 2010, 127 p.
- ARNAULD DE SARTRE X., GAGNOL L., 2012, « Les échelles des territorialités », *Géographie et cultures*, 81, p. 5-16.

- ARNSTEIN S.R., 1969, « A Ladder Of Citizen Participation », *Journal of the American Institute of Planners*, 35, 4, p. 216-224.
- BACKOUCHE I., MONTEL N., 2007, « La fabrique ordinaire de la ville », *Histoire urbaine*, 2, p. 5–9.
- BACQUÉ M.-H., BIEWENER C., 2013, « L'empowerment, un nouveau vocabulaire pour parler de participation? », *Idées économiques et sociales*, 3, p. 25-32.
- BACQUÉ M.-H., GAUTHIER M., 2011, « Participation, urbanisme et études urbaines », *Participations*, N° 1, 1, p. 36-66.
- BACQUÉ M.-H., 2006, « Action collective, institutionnalisation et contre-pouvoir : action associative et communautaire à Paris et à Montréal », *Espaces et sociétés*, no 123, 4, p. 69-84.
- BACQUÉ, M.-H., REY, H., SINTOMER, Y. (dirs.), 2005, *Gestion de proximité et démocratie participative: une perspective comparative*, Paris, France, la Découverte, DL 2005, 314 p.
- BACQUÉ M.-H., BLANC M., HAMEL P., SINTOMER Y., 2005, « Ville, action citoyenne et débat public », *Espaces et sociétés*, 123, p. 7–19.
- BACQUÉ M.-H., SINTOMER Y., 2001, « Gestion de proximité et démocratie participative », *Annales de la recherche urbaine*, 90, 1, p. 148–155.
- BAILLY A., 1992, « Les représentations en géographie », *Encyclopédie de la géographie*, p. 371-383.
- BAILLY A., DEBARBIEUX B., 1991, « Géographie et représentations spatiales », *Les Concepts de la géographie humaine*. Paris, Masson, p. 153–160.
- BAILLY A.S., 1993, « Les représentations urbaines: l'imaginaire au service du marketing urbain », *Revue d'économie régionale et urbaine*, 5, p. 863–867.
- BANDURA A., 1976, *L'apprentissage social*, traduit par RONDAL J.-A., Bruxelles, France, P. Mardaga, 206 p.
- BANDURA A., WALTERS R.H., 1963, *Social learning and personality development*, New York [etc.], Holt, Rinehart and Winston, 329 p.
- BARLET A., CHARTIER F., WOLOSZYN P., 2011, « Perceptions et représentations des habitants d'un quartier en réhabilitation: le quartier Malakoff à Nantes », *Les Cahiers nantais*, 2.
- BARON C. , BONASSIEUX A., 2013, « Gouvernance hybride, participation et accès à l'eau potable. Le cas des associations d'usagers de l'eau (AUE) au Burkina Faso (French) », *Ann. géogr. (Paris)*, 122, 693, p. 525-548.
- BARRÈRE-MAURISSON M.-A., RIVIER S., 2004, « Chapitre 13: Partage des tâches et des temps dans les ménages et parité professionnelle », *Économie, Société, Région*, p. 295-311.
- BASS S., DALAL-CLAYTON B., PRETTY J., 1995, *Participation in strategies for sustainable development*, IIED London.
- BASSAND M., JOYE D., 1999, « L'utilisateur, un acteur complexe », *Urbanisme*, N° 307.
- BASSET K.-L., 2010, « Formes, acteurs et enjeux de la participation dans la genèse du Parc national des Cévennes (1950-1970) (French) », *Revue de géographie alpine*, 98, 1.

- BASTIEN S., 2007, « Observation participante ou participation observante? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales », *Recherches qualitatives*, 27, 1, p. 127–140.
- BATTERBURY S.P., LEFÈVRE M., 2016, « Chapitre 9/La géographie face aux défis environnementaux dans le monde anglophone », dans *Manifeste pour une géographie environnementale*, Presses de Sciences Po (PFNSP), p. 227–256.
- BAYULKEN B., HUISINGH D., 2015a, « Are lessons from eco-towns helping planners make more effective progress in transforming cities into sustainable urban systems: a literature review (part 2 of 2) », *Journal of Cleaner Production*, 109, p. 152-165.
- BAYULKEN B., HUISINGH D., 2015b, « A literature review of historical trends and emerging theoretical approaches for developing sustainable cities (part 1) », *Special Issue: Toward a Regenerative Sustainability Paradigm for the Built Environment: from vision to reality*, 109, p. 11-24.
- BAYULKEN B., HUISINGH D., 2014, « Perceived 'Quality of Life' in eco-developments and in conventional residential settings: an explorative study », *Journal of Cleaner Production*.
- BCHIR JABER N., 2011, « Le « paysage urbain » en question », <http://www.projetsdepaysage.fr/>.
- BÉAL V., 2012, « Urban governance, sustainability and environmental movements: post-democracy in French and British cities », *European Urban and Regional Studies*, 19, 4, p. 404-419.
- BEAUD S., 1996, « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'«entretien ethnographique» », *Politix*, 9, 35, p. 226–257.
- BEIERLE T.C., 1999, « Using social goals to evaluate public participation in environmental decisions », *Review of Policy Research*, 16, 3-4, p. 75–103.
- BELL S. (1957-), 1999, *Sustainability indicators : measuring the immeasurable? / Simon Bell, Stephen Morse.*, London, Earthscan.
- BENJAMINSEN T.A., SVARSTAD H., 2008, « Understanding traditionalist opposition to modernization: narrative production in a Norwegian mountain conflict », *Geografiska Annaler: Series B, Human Geography*, 90, 1, p. 49–62.
- BENJAMINSEN T.A., SVARSTAD H., 2009, « Qu'est-ce que la « political ecology » ?, What is political ecology? », *Natures Sciences Sociétés*, 17, 1, p. 3-11.
- BÉNOS R., GALLAS A., 2008, « L'intentionnalité : une notion " clé " ? Eclairage pour l'analyse du rapport acteur/territoire »,.
- BERNARD J.-P., BLANCHERIE J.-M., LECOMTE P., 1972, « Les groupes d'action municipale dans le système politique local: Grenoble, Valence, Chambéry », *Revue française de science politique*, p. 296–318.
- BERQUE A., 1990, *Médiance: de milieux en paysages*, Montpellier, France, GIP Reclus, 163 p.
- BERQUE A., 2009, *Écoumène: introduction à l'étude des milieux humains*, Paris, France, Belin, DL 2009, 446 p.
- BERTIN J., 2013, *Sémiologie graphique : les diagrammes, les réseaux, les cartes*, Paris, Éd. EHESS, 452 p.

- BESSE J.-M., 2000, *Voir la terre: six essais sur le paysage et la géographie*, Actes sud, 161 p.
- BEURET J.-E., TREHET C., 2001, « Pour la gestion concertée de l'espace rural: appuyer des médiations territoriales », *Le courrier de l'environnement de l'INRA*, 43, p. 25–40.
- BEURET J.-E., 2003, « La gestion concertée de l'espace rural: médiations locales et politiques d'appui », *Concertation, décision et environnement: regards croisés. Actes du séminaire trimestriel Concertation, décision et environnement*, Paris, La Documentation française, 1, p. 21-30.
- BEURET J.-E., 1999, « Petits arrangements entre acteurs... Les voies d'une gestion concertée de l'espace rural », *Natures sciences sociétés*, 7, 1, p. 21–30.
- BEURET J.-E., 2006, *La conduite de la concertation: Pour la gestion de l'environnement et le partage des ressources*, Editions L'Harmattan, 341 p.
- BEURET J.-E., 2010, « De la négociation conflictuelle à la négociation concertative: un «Point de Passage Transactionnel» », *Négociations*, 1, p. 43-60.
- BEURET J.-E., 2011a, « Quelles voies pour la participation du public à la conservation de la nature? Le cas des réserves de biosphère », *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, 2, 3.
- BEURET J.-E., 2011b, « La mise en dialogue de la nature dans les réserves de biosphère: les voies de la gouvernance », *Bulletin de l'Association de géographes français*, 88, 4, p. 459–474.
- BEURET J.-E., DUFOURMANTELLE N., BELTRANDO V., 2006, *L'évaluation des processus de concertation: RELIEF, une démarche, des outils*, FRANCE (dir.), Paris, la Documentation française (Réponses environnement), 145 p.
- BEURET J.-E., PENNANGUER S., TARTARIN F., 2006, « D'une scène à l'autre, la concertation comme itinéraire », *Natures Sciences Sociétés*, Vol. 14, 1, p. 30-42.
- BIANQUIS I., WILLEMONT J., 2014, « L'observation participante (Ce que nous apprend l'anthropologie, 27/28) ».
- BILLÉ R., MERMET L., 2003, *Concertation, décision et environnement: regards croisés*, France. Ministère de l'écologie et du développement durable (dir.), Paris, France, La Documentation française, 222+218 p.
- BLANC N., 2010, « De l'habitabilité urbaine », *Écologies urbaines, Paris, Economica-Anthropos*, p. 169–183.
- BLANC M., 2008, « La gouvernance urbaine », *Traité de la ville, Paris, PUF*, p. 207-257.
- BLANC N. et EMELIANOFF C., 2006, « L'investissement habitant des lieux et milieux de vie: une condition du renouvellement urbain? Étude européenne et prospective (France, Pays-Bas, Allemagne, Russie) », *Rapport intermédiaire pour le PUCA, Université du Maine*.
- BLANCHET A., 2007, *L'enquête et ses méthodes: l'entretien*, Armand Colin.
- BLANCHET A., BÉZILLE H., 1985, *L'entretien dans les sciences sociales: l'écoute, la parole et le sens*, Dunod Paris.
- BLATRIX C., 2002, « Devoir débattre. Les effets de l'institutionnalisation de la participation sur les formes de l'action collective », *Politix*, 15, 57, p. 79-102.

- BLATRIX C., 2007, « Introduction. Scènes, coulisses et interstices du débat public », dans *Le débat public: une expérience française de démocratie participative*, La Découverte, p. 149-154.
- BLATRIX C., 2009, « La démocratie participative en représentation », *Sociétés contemporaines*, 74, p. 97-119.
- BLATRIX C., 2010, « Chapitre 8 / Concertation et débat public », *Académique*, p. 213-242.
- BLATRIX C., 2013, « Chapitre 4 : Une publicisation de la privatisation du processus de production réglementaire mise en oeuvre et effets de l'article 244 de la loi Grenelle 2. », p. 106.
- BLATRIX C., BLONDIAUX L., FOURNIAU J.-M., HERIAD-DUBREIL B., LEFEBVRE R., REVEL M., 2007, « Le débat public: une expérience française de démocratie participative », dans *La Découverte, Paris*.
- BLONDIAUX L., 2001a, « La délibération, norme de l'action publique contemporaine? », *Revue Projet*, 4, p. 81-90.
- BLONDIAUX L., 2001b, « Démocratie locale et participation citoyenne : la promesse et le piège », *Mouvements*, n°18, 5, p. 44-51.
- BLONDIAUX L., 2004, « Prendre au sérieux l'idéal délibératif: un programme de recherche », *Revue suisse de science politique*, 10, 4, p. 158-169.
- BLONDIAUX L., 2007a, « 4. L'idée de démocratie participative : enjeux, impensés et questions récurrentes », *Recherches*, p. 119-137.
- BLONDIAUX L., 2007b, « La démocratie participative, sous conditions et malgré tout », *Mouvements*, n° 50, 2, p. 118-129.
- BLONDIAUX L., 2008a, *Le nouvel esprit de la démocratie: actualité de la démocratie participative*, Paris, France, Seuil, DL 2008 (La République des idées, ISSN 1636-9440), 109 p.
- BLONDIAUX L., 2008b, « Démocratie délibérative vs. démocratie agonistique? », *Raisons politiques*, 2, p. 131-147.
- BLONDIAUX L., FOURNIAU J.-M., 2011, « Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie: beaucoup de bruit pour rien? », *Participations*, 1, p. 8-35.
- BOBBIO L., MELÉ P., 2016, « Introduction. Les relations paradoxales entre conflit et participation », *Participations*, 13, p. 7-33.
- BOCHET B., DA CUNHA A., 2003, « Métropolisation, forme urbaine et développement durable », *Da Cunha, A. et Ruegg, J. Développement durable et aménagement du territoire. Lausanne: PPUR*, p. 83-100.
- BOISSONADE J., 2012, « Le développement durable face à ses épreuves », *Espaces et sociétés*, 147, 4, p. 57-75.
- BOLTANSKI L., THEVENOT L., 1991, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.
- BONARD Y., MATTHEY L., 2010, « Les éco-quartiers : laboratoires de la ville durable », *Cybergeo : European Journal of Geography*.
- BONERANDI E., SANTAMARIA F., 2011, « De la gouvernance à la gouvernance territoriale : enjeu de l'eupéanisation de l'aménagement du territoire. Réflexions à partir d'une recherche

- dans le cadre de l'Observatoire en réseau de l'aménagement du territoire européen (ORATE) », *Cybergeog : European Journal of Geography*.
- BONIN S., 2000, « Le développement de la géographie de 1967 à 1997 », *Cybergeog: European Journal of Geography*.
- BONNIN P., CLAVEL M., 2010, « Introduction. Quand la nature s'urbanise », *Ethnologie française*, 40, 4, p. 581-587.
- BONVALET C., LELIÈVRE E., 2005, « Les lieux de la famille », *Espaces et sociétés*, 120-121, p. 99-122.
- BOUCHER-PETROVIC N., 2008, « La société de l'information « appropriée » par l'éducation populaire : une tradition en question », *tic&société*, Vol. 2, n° 2.
- BOUCHERON P., 2005, « Tournez les yeux pour admirer, vous qui exercez le pouvoir, celle qui est peinte ici », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 60, p. 1137-1199.
- BOULEAU M., METTETAL L., 2013, « La mobilité dans le territoire francilien. Perspective pour une organisation plus durable des mobilités quotidiennes », PREDIT (GO3), Paris, IAU IdF.
- BOURCIER A., 2012, « Le paysage au service de la biodiversité dans la ville durable », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Hors-série 14.
- BOURDIEU P., 2007, *La misère du monde*, ACCARDO A., BALAZS G., BEAUD S. (dirs.), Paris, France, Éd. du Seuil, DL 2007 (Points (Paris), ISSN 0768-0481 Points. Série Essais, ISSN 1264-5524), 1460 p.
- BOURHIS J.-P.L., LASCOUMES P., 1998, « Le bien commun comme construit territorial. Identités d'action et procédures », *Politix*, 11, 42, p. 37-66.
- BOUTAUD A., BRODHAG C., 2006, « Le développement durable, du global au local. Une analyse des outils d'évaluation des acteurs publics locaux », *Natures Sciences Sociétés*, Vol. 14, 2, p. 154-162.
- BOUTAUD B., 2009, « Quartier durable ou éco-quartier? », *Cybergéo: European journal of geography*.
- BOYDEN S., MILLAR S., NEWCOMBE K., O'NEILL B., 1981, *Ecology of a city and its people: The case of Hong Kong*, Australian National University.
- BRÉDIF H., SIMON L., 2014, « Quelle place pour les acteurs locaux dans la gestion de la biodiversité ordinaire ? (French) », *Bull. Assoc. géogr. fr.*, 91, 1, p. 17-34.
- BRODACH A., GOFFI M., 2005, « La politique de la ville : une trajectoire de développement urbain durable ? », *Développement durable et territoires*.
- BRODHAG C., 2000, « Information, Gouvernance et Développement Durable », *International Political Science Review*, 21, 3, p. 311-327.
- BROUGÈRE G., 2009, « Chapitre 21. Une théorie de l'apprentissage adaptée: l'apprentissage comme participation », dans *Apprendre de la vie quotidienne*, Presses Universitaires de France, p. 267-278.
- BRUNEL S., 2004, « Le développement durable », Paris, PUF, collection *Que-sais-je*, p. 127.
- BRUNET R., DOLLFUS O., 1990, « Mondes nouveaux », *Géographie Universelle*, p. 551.

- BULÉON P., DI MÉO G., 2005, *L'espace social : une lecture géographique des sociétés*, A.Colin, Paris (U), 303 p.
- BURNS H., 2011, « Teaching for transformation:(Re) Designing sustainability courses based on ecological principles », *Journal of Sustainability Education*.
- BURNS H.L., 2015, « Transformative sustainability pedagogy: Learning from ecological systems and indigenous wisdom », *Journal of Transformative Education*, 13, 3, p. 259–276.
- BUSQUET G., CARRIOU C., FLAMAND A., NEZ H., 2010, « La démocratie participative à Paris sous le premier mandat de Delanoë (2001-2008): une " nouvelle ère démocratique"?(dir.) », *La démocratie participative inachevée*, p. p–137.
- CADORET A., 2006, *Conflits d'usage liés à l'environnement et réseaux sociaux : Enjeux d'une gestion intégrée? Le cas du littoral du Languedoc-Roussillon*, phdthesis, Université Paul Valéry - Montpellier III.
- CADORET A., DARLY S., KIRAT T., LAVAUD-LETILLEUL V., 2013, « Conflits d'usage littoraux et intérieurs: une géographie du contentieux de seconde instance dans le département de l'Hérault », *Noroi*, 225, 4, p. 29–46.
- CAENEN Y., COUREL J., SCHMITT D., 2011, « Les Franciliens utilisent autant les transports en commun que la voiture pour se rendre au travail », n°353.
- CALBÉRAC Y., 2015, « Le terrain : la fin d'un grand récit ? », *Bulletin de l'Association de géographes français*, 2015-1, p. 84 à 94.
- CAILLY L., 2010, *La France, une géographie urbaine*, A. Colin, 365 p.
- CAILLY L., DODIER R., 2007, « La diversité des modes d'habiter des espaces périurbains dans les villes intermédiaires: différenciations sociales, démographiques et de genre », *Noroi. Environnement, aménagement, société*, 205, p. 67–80.
- CALLEN D., LE GOIX R., 2007, « Fermetures et " entre soi" dans les enclaves résidentielles », dans *La métropole parisienne; centralités, inégalités, proximités.*, Belin, p. 17–p.
- CALLON M., 1986, « Éléments pour une sociologie de la traduction: la domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'Année sociologique (1940/1948-)*, 36, p. 169–208.
- CALLON M., LASCOUMES P., BARTHE Y., 2001, *Agir dans un monde incertain: essai sur la démocratie technique*, Paris, France, Éd. du Seuil, 357 p.
- CALVÈS A.-E., 2010, « « Empowerment » : généalogie d'un concept clé du discours contemporain sur le développement », *Revue Tiers Monde*, 200, p. 735-749.
- CAPROTTI F., 2014, « Critical research on eco-cities? A walk through the Sino-Singapore Tianjin Eco-City, China », *Cities*, 36, p. 10-17.
- CARRÉ C., HAGHE J.-P., 2011, « Territorialiser les relations société-rivière pour faciliter la gestion commune des cours d'eau urbains : l'exemple de l'agglomération parisienne », *CIST2011 - Fonder les sciences du territoire*, p. 78-84.
- CARREL M., 2004, *Faire participer les habitants ? : la politique de la ville à l'épreuve du public*, Thèse de doctorat, Université Paris 5.

- CARREL M., 2013a, « La gouvernance est-elle démocratique? Les enjeux de la participation citoyenne », *Informations sociales*, 5, p. 144-151.
- CARREL M., 2013b, « La gouvernance est-elle démocratique ? Les enjeux de la participation citoyenne (French) », *Inf. soc.*, 179, p. 144-151.
- CASTELLS M., 1973, *Luttés urbaines*, Paris, François Maspéro, 131 p.
- CAUQUELIN A., 2013, *L'invention du paysage*, Paris, France, Presses universitaires de France, xiii+160 p.
- CEFAÏ D., 2007, *Pourquoi se mobilise-t-on?: les théories de l'action collective*, La Découverte.
- CHAMBON J.-L., DAVID A., DEVEVEY J.-M., 1982, *Les innovations sociales*, Presses universitaires de France.
- CHAPOULIE J.-M., 2000, « Le travail de terrain, l'observation des actions et des interactions, et la sociologie », *Sociétés contemporaines*, 40, 1, p. 5–27.
- CHARTIER D., RODARY E., 2007, « Géographie de l'environnement, écologie politique et cosmopolitiques », *L'Espace Politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique*, 1.
- CHASTENET C.A., BELZITI D., BESSIS B., FAUCHEUX F., LE SCHELLER T., MONACO F.-X., PECH P., 2016, « Review: The French eco-neighbourhood evaluation model: Contributions to sustainable city making and to the evolution of urban practices », *Journal of Environmental Management*, 176, p. 69-78.
- CHATRIOT A., LEMERCIER C., 2002, *Les corps intermédiaires*, Flammarion.
- CHELZEN H., JÉGOU A., 2015, « À la recherche de l'habitant dans les dispositifs participatifs de projets urbains durables en région parisienne : les éclairages de l'observation participante », *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, Vol. 6, n°2.
- CHELZEN H., PECH P., 2012, « Quelle image de la ville pour un projet de développement urbain durable ? L'exemple d'Aubervilliers », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Volume 11 Numéro 3.
- CHENET-FAUGERAS F., 2007, « Du paysage urbain », dans *Le Paysage urbain : représentations, significations, communication*, Paris, L'Harmattan, p. 35-48.
- CHEVALIER J., 2013, « Intérêt général », *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et Participation,.
- CHIVALLON C., 2007, « La quête pathétique des postcolonial studies ou la révolution manquée », *Mouvements*, 51, p. 32-39.
- CHOAY F., 1965, *L'urbanisme, utopies et réalités : une anthologie*. Le Seuil, Paris, 445 p.
- CHOAY F., 1994, « Le règne de l'urbain et la mort de la ville. », dans *La ville. Art et Architecture*, Centre George Pompidou, Paris, p. 26-39.
- CLAEYS-MEKDADE C., 2001, « Qu'est-ce qu'une " population concernée"? L'exemple camarguais/What is a " relevant population"? the example of the Camargue », *Géocarrefour*, 76, 3, p. 217–223.

- CLAEYS-MEKDADE C., 2006, « La participation environnementale à la française: le citoyen, l'Etat... et le sociologue », *VertigO-la revue électronique en sciences de l'environnement*, 7, 3.
- CLAVAL P., 2013, « Le rôle du terrain en géographie. Des épistémologies de la curiosité à celles du désir », *Confins. Revue franco-brésilienne de géographie/Revista franco-brasileira de geografia*, 17.
- CLOUTIER J., 2003, *Qu'est-ce que l'innovation sociale?*, Crises.
- CLOUTIER S.A., JAMBECK J.R., SCOTT N.R., 2014a, « Application of the Sustainable Neighborhoods for Happiness Index (SNHI) to coastal cities in the United States », *Ocean & Coastal Management*, 96, p. 203-209.
- CLOUTIER S., JAMBECK J., SCOTT N., 2014b, « The Sustainable Neighborhoods for Happiness Index (SNHI): A metric for assessing a community's sustainability and potential influence on happiness », *Ecological Indicators*, 40, p. 147-152.
- CLOUTIER S., LARSON L., JAMBECK J., 2014c, « Are sustainable cities "happy" cities? Associations between sustainable development and human well-being in urban areas of the United States », *Environment, Development and Sustainability*, 16, 3, p. 633-647.
- COHEN M.A., 1996, « Managing Urban SustainabilityHabitat II: A critical assessment », *Environmental Impact Assessment Review*, 16, 4, p. 429-433.
- COLLIGNON B., 2007, « Note sur les fondements des postcolonial studies », *EchoGéo*, 1.
- COMBE L., 2012, *Processus participatifs et urbanisme à l'échelle métropolitaine : Une perspective comparative entre Lyon et Montréal*, Thèse de doctorat, Université Lyon.
- CONSEIL GÉNÉRAL DU VAL-DE-MARNE, 2008, « Guide méthodologique pour la concertation (CG 94) ».
- « Connaissance des Arts - Hors-série - Les Olympiades Paris XIIIe, Une modernité contemporaine », février 2013.
- CORAJOU M., 2010, *Le paysage, c'est l'endroit où le ciel et la terre se touchent*, Arles, France, Actes Sud, 271 p.
- CORBIN A., 2013, *La douceur de l'ombre: l'arbre, source d'émotions, de l'Antiquité à nos jours*, Fayard, 348 p.
- CORDOBES S., 2017, « Prospective : de l'ingénierie territoriale et urbaine à la pédagogie scolaire », *Géoconfluences*.
- CORMIER L., JOLIET F., CARCAUD N., 2012, « La biodiversité est-elle un enjeu pour les habitants ? », *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, Vol. 3, n° 2.
- COSTES L., 2010, « Le Droit à la ville de Henri Lefebvre : quel héritage politique et scientifique ? », *Espaces et sociétés*, 140-141, p. 177-191.
- CÔTÉ G., GAGNON C., 2005, « Gouvernance environnementale et participation citoyenne : pratique ou utopie ? : Le cas de l'implantation du mégaprojet industriel Alcan (Alma) », *Nouvelles pratiques sociales*, 18, 1, p. 57.
- COURT D., OUALLET A., TAMRU B., 2011, « Chapitre 3. L'introuvable ville durable », *Indisciplines*, p. 47-56.

- COUVET D., JIGUET F., JULLIARD R., LEVREL H., TEYSSÉDRE A., 2008, « Enhancing citizen contributions to biodiversity science and public policy », *Interdisciplinary science reviews*, 33, 1, p. 95–103.
- DA CUNHA A., 2011, « Les écoquartiers, un laboratoire pour la ville durable : entre modernisations écologiques et justice urbaine », *Espaces et sociétés*, n° 144-145, 1, p. 193-200.
- DAMAY L., DENIS B., DUEZ D., OTHERS, 2011, *Savoirs experts et profanes dans la construction des problèmes publics*.
- DANTZIG G.B., SAATY T.L., 1973, *Compact city: a plan for a liveable urban environment*.
- DARDEL E., 1990, *L'homme et la terre: nature de la réalité géographique*, Comité des travaux historiques et scientifiques-CTHS, 199 p.
- DARLY S., 2008, « La spatialité des conflits d'usage au sein des zones périurbaines en Île-de-France: analyse empirique d'une modalité peu connue de la gouvernance des territoires », *Noréis. Environnement, aménagement, société*, 209, p. 127–146.
- DARLY S., TORRE A., 2008, « Conflits liés aux espaces agricoles et périmètres de gouvernance en Ile-de-France.(résultats à partir d'analyses de la presse quotidienne régionale et d'enquêtes de terrain) », *Géocarrefour*, 83, 4, p. 307–319.
- DE CERTEAU M., GIARD L., MAYOL P., 1994, *L'invention du quotidien: Habiter, cuisiner*, Gallimard Paris.
- DE L'ESTOILE B., 2001, « Le goût du passé: Erudition locale et appropriation du territoire », *Terrain*, 37, p. 123-138.
- DEBARBIEUX B., 1995, « Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique », *Espace géographique*, 24, 2, p. 97–112.
- DEBARBIEUX B., VANIER M., 2002, « Les représentations à l'épreuve de la complexité territoriale: une actualité? une prospective? », dans *Ces territorialités qui se dessinent*, Edition des l'Aube, DATAR, p. 7-27.
- DEBARBIEUX B., LARDON, S. (dirs.), 2003, *Les figures du projet territorial*, La Tour d'Aigues, France, Éd. de l'Aube, 269 p.
- DEBARBIEUX B., 2004, « Représentation », *Encyclopédie en ligne Hypergeo*.
- DEBRAY R., 1999, *Croire, voir, faire: traverses*, Odile Jacob, 260 p.
- DECROP G., DOURLENS C., VIDAL-NAQUET P.A., 1997, *Les scènes locales de risque*, Institut national du génie urbain.
- DECROP G., DOURLENS C., VIDAL-NAQUET P.-A., 2001, « L'opacité des scènes locales », *L'environnement, question sociale*, p. 217–223.
- DE DONINCK A., DEROUBAIX J.-F., CARRÉ C., BECU N., HAGHE J.P., HUBERT G., 2015, « Confronter et recomposer les représentations pour concilier des politiques environnementales antagonistes. L'implication de la communauté scientifique dans la mise en débat de la continuité écologique sur Grand Morin », dans *Environnement, politiques publiques et pratiques locales*.

- DEMAILLY K.-E., 2014a, Jardiner les vacants. Fabrique, gouvernance et dynamiques sociales des vacants urbains jardinés du nord-est de l'Île-de-France, phdthesis, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
- DEMAILLY K.-E., 2014b, « Les jardins partagés franciliens, scènes de participation citoyenne ? », *EchoGéo*, 27.
- DENNIS M., JAMES P., 2016a, « User participation in urban green commons: Exploring the links between access, voluntarism, biodiversity and well being », *Urban Forestry & Urban Greening*, 15, p. 22–31.
- DENNIS M., JAMES P., 2016b, « Considerations in the valuation of urban green space: Accounting for user participation », *Ecosystem Services*, 21, Part A, p. 120-129.
- DEPEAU S., RAMADIER T., 2011, « L'espace en représentation ou comment comprendre la dimension sociale du rapport des individus à l'environnement: Psychologie environnementale (French) », *Space of representation or how to include the social dimension of the report of the individuals in environment: Environmental psychology (English)*, 1, p. 65-79.
- DERVILLE G., PIONCHON S., 2005, « La femme invisible. Sur l'imaginaire du pouvoir politique », *Mots. Les langages du politique*, 78, p. 53-64.
- DESCOLA P., 2010, *La fabrique des images: visions du monde et formes de la représentation:[exposition, Paris, Musée du quai Branly, 16 février 2010-17 juillet 2011]*, Somogy éditions d'art, 223 p.
- DESCOLA P., 2001, *Anthropologie de la nature*, Collège de France.
- DEVLEESHOUWER P., SACCO M., 2015, « Attachement au local et ancrage territorial, un prisme trop restreint pour comprendre le rapport à la ville des jeunes bruxellois », *Bruxelles, ville mosaïque. Entre espaces, diversités et politiques*, p. 83–91.
- DIAGRE-VANDERPELEN D., 2014, « La Société royale de Botanique de Belgique (1862-1875): tourments identitaires et éditoriaux d'une jeune société savante », *Mémoires du livre/Studies in Book Culture*, 6, 1.
- DIAMOND J.M., BOTZ A., FIDEL J.-L., 2009, *Effondrement: comment les sociétés décident de leur disparition ou de leur survie*, Gallimard.
- DIDUCK A., SINCLAIR A.J., FITZPATRICK P., 2002, « Public hearings in environmental assessment: towards a civics approach », *Environments*, 30, 1, p. 17.
- DI MÉO G., 1996, *Les territoires du quotidien*, Editions L'Harmattan.
- DI MÉO G., 1999, « Géographies tranquilles du quotidien. Une analyse de la contribution des sciences sociales et de la géographie à l'étude des pratiques spatiales. », *Cahiers de géographie du Québec*, 43, 118, p. 75–93.
- DOLLFUS O., 2001, *La mondialisation*, Presses de sciences po, 166 p.
- DONZELOT J., 2004, *La ville à trois vitesses: gentrification, relégation, périurbanisation*, Esprit.
- DOWNTON P.F., 2008, *Ecopolis: Architecture and cities for a changing climate*, Springer Science & Business Media.

- DOYON M., 2011, « Conflit et processus participatif d'un processus d'aménagement territorial : de la consultation publique au recours aux urnes », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Volume 11 Numéro 2.
- DROZDZ M., 2016a, « Aux frontières de la démocratisation urbaine. Conflits et urbanisme participatif à Londres », *L'Information géographique*, 80, 4, p. 30–55.
- DROZDZ M., 2016b, « La métropolisation contre la métropole ? Réflexion sur la gouvernance « stratégique » du Grand Londres à partir du cas des zones d'opportunité », *Métropoles*, 19.
- DUBOIS-MAURY J., s. d., « Les grandes métropoles face aux risques naturels et technologiques », *Sécurité et stratégie*, 9, 2, p. 47-55.
- DUBUS N., HELLE C., MASSON-VINCENT M., 2010, « De la gouvernance à la géogouvernance: de nouveaux outils pour une démocratie locale renouvelée », *L'Espace Politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique*, 10.
- DUCHEMIN E., 2012, « La participation communautaire pour définir la ville viable: questionnement sur l'appropriation de l'espace urbain », *[VertigO] La revue électronique en sciences de l'environnement*, 11, 3.
- DUMONT M., ANDRIEU D., 2008, « Qualité urbaine et ville durable à l'épreuve du renouvellement urbain. L'exemple du Grand Projet de Ville Malakoff Pré Gauchet à Nantes », *Norois*.
- DUPEYRIX A., 2009, *Comprendre Habermas*, Paris, France, A. Colin, 196 p.
- DUPRE L., MICOUD A., 2007, « Savoirs publics sur la nature et politiques publiques de l'environnement: rôle et place des naturalistes amateurs et des professionnels », *Des sciences citoyennes*, 219, p. 232.
- DZIEDZICKI J.-M., 2003, « La gestion des conflits d'aménagement entre participation du public et médiation », *Annuaire des collectivités locales*, 23, 1, p. 635-646.
- DZIEDZICKI J.-M., 2013, « Au-delà du Nimby : le conflit d'aménagement, expression de multiples revendications », dans LARRUE C., MELÉ P., ROSEMBERG M. (dirs.), *Conflits et territoires*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais (Perspectives Villes et Territoires), p. 35-64.
- ELIAS N., CHARTIER R., 1991, *La société des individus*, traduit par ETORÉ-LORTHOLARY J., Paris, France, Fayard, impr. 1991, 301 p.
- ELLIOTT M., 1988, « Conflict resolution », *Urban planning*, p. 159–183.
- EMELIANOFF C., 1999a, *La ville durable, un modèle émergent: géoscopie du réseau européen des villes durables (Porto, Strasbourg, Gdansk)*, Thèse de doctorat, Orléans.
- EMELIANOFF C., 2000, « L'écologie urbaine entre science et urbanisme », *Quaderni*, 43, 1, p. 85-99.
- EMELIANOFF C., 2004, « L'urbanisme durable en Europe: à quel prix? », *Ecologie & politique*, 2, p. 21–36.
- EMELIANOFF C., 2006, « Connaître ou reconnaître les inégalités environnementales? », *ESO, travaux et documents*, 25, p. 35–43.

- EMELIANOFF C., 2007, « La ville durable: l'hypothèse d'un tournant urbanistique en Europe », *L'Information géographique*, 71, 3, p. 48–65.
- ENAUX C., GERBER P., 2008, « Les déterminants de la représentation transnationale du bassin de vie. Une approche fondée sur l'attachement au lieu des frontaliers luxembourgeois, The transnational representation determinants of life space. A place attachment approach based on cross-border workers employed in Luxembourg », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, décembre, 5, p. 725-752.
- ESTÈBE P., 2002, « L'habitant, ou le cher disparu, disparition, apparitions et résurgences de l'habitant comme figure de la participation politique en France », *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, 49.
- ETAT D'ESPRIT, 2005, « Diagnostic national de la concertation publique : les clefs d'une concertation réussie / État d'esprit ».
- ÉVENO E., 2006, « Recherche sur les relations entre villes et tic : nouveaux services urbains, démocratie locale, citoyenneté 1 », dans *Quatre ans de recherche urbaine, 2001 - 2004. Volume 1 : action concertée incitative de la ville.*, Tours, Presses universitaires François Rabelais, p. 522.
- FABUREL G., 2008, « Les inégalités environnementales comme inégalités de moyens des habitants et des acteurs territoriaux. Pour que l'environnement soit un facteur réel de cohésion urbaine », *Espace populations sociétés. Space populations societies*, 2008/1, p. 111–126.
- FABUREL G., GUEYMARD S., 2008, « Inégalités environnementales en région Île-de-France: le rôle structurant des facteurs négatifs de l'environnement et des choix politiques afférents », *Espace populations sociétés. Space populations societies*, 2008/1, p. 159–172.
- FABUREL G., ROCHÉ C., 2011, « Les écoquartiers, du projet technique et architectural... au projet social: vers une typologie de cas étrangers et français », *Recherche sociale*, 200.
- FARINOS DASI J. (ANALYTIC), 2009, « Le défi, le besoin et le mythe de la participation à la planification du développement territorial durable : à la recherche d'une gouvernance territoriale efficace (French) », *Inf. géogr.*, 73, 2, p. 89-111.
- FAURE A., 2003, « Une expérience de concertation sur l'impact des éclusées en vallée de la Dordogne », *Concertation, Décision et Environnement: Regards croisés*, 1, p. 119–135.
- FELLI R., 2014, « Développement durable et participation : la démocratie introuvable », *Belgeo*, 4, p. 425-434.
- FÉLONNEAU M.-L., LECIGNE A., 2007, « Désirabilité de l'environnement et représentations sociales de la ville idéale », *Bulletin de psychologie*, 6, p. 567–579.
- FILIATRAULT K., 2007, « Hydro-Québec, autochtones et régions : gouvernance environnementale et acceptabilité sociale : le cas de SM-3 », Mémoire accepté.
- FISCHER F., FORESTER J., 1993, *The argumentative turn in policy analysis and planning*, Duke University Press.
- FLEURY A., 2006, « Quelle ingénierie pour l'agriculture de la ville durable? », *Natures Sciences Sociétés*, 14, 4, p. 399-406.

- FLEURY A., MOUSTIER P., 1999, « L'agriculture périurbaine, infrastructure de la ville durable », *Cahiers agricultures*, 8, 4, p. 281-287.
- FLEURY A., MATHIAN H., FRANÇOIS J.-C., RIBARDIÈRE A., SAINT-JULIEN T., 2012, « Les inégalités socio-spatiales progressent-elles en Île-de-France ? », *Métropolitiques*.
- FONTAN J.-M., KLEIN J.-L., TREMBLAY D.-G., 2004, « Innovation et société : pour élargir l'analyse des effets territoriaux de l'innovation », *Géographie, économie, société*, 6, 2, p. 115-128.
- FORESTER J., 2006, « Making participation work when interests conflict: Moving from facilitating dialogue and moderating debate to mediating negotiations », *Journal of the American Planning Association*, 72, 4, p. 447-456.
- FOURCAUT, A., BELLANGER, E., FLONNEAU, M. (dirs.), 2007, Paris-banlieues: conflits et solidarités : historiographie, anthologie, chronologie, 1788-2006, Grâne, France, Créaphis, 475 p.
- FOURCAUT A., 2012, « Crises des banlieues, politique de la ville et émeutes urbaines (1970-2005) (cours: Paris et les banlieues, naissance d'un espace urbain, leçon 8) »,.
- FOURNAND A., 2003, « Images d'une cité. Cartes mentales et représentations spatiales des adolescents de Garges-lès-Gonesse / Images of a suburb. Mental maps and spatial representations of Garges-lès-Gonesse (France) teenagers », *Annales de Géographie*, 112, 633, p. 537-550.
- FOURNIAU J.-M., 2001, « Mésentente et délibération dans les conflits d'aménagement: l'expérience du débat public institutionnalisé », *Dynamiques associatives et cadre de vie, Paris, Meltt-PUCA*, p. 261-301.
- FOURNIAU J.-M., 2007, « «Citoyen en tant que riverain»: une subjectivation politique dans le processus de mise en discussion publique des projets d'aménagement », dans *Le débat public: une expérience française de démocratie participative*, La Découverte, p. 67-77.
- FRANCE. PROGRAMME DE RECHERCHE CONCERTATION DÉCISION ET ENVIRONNEMENT, BEURET J.-E., DUFOURMANTELLE N., BELTRANDO V., 2006, « L'évaluation des processus de concertation : RELIEF, une démarche, des outils / [Programme de recherche Concertation, décision et environnement] ; »,.
- FREIRE P., 1974, *Pédagogie des opprimés ; suivi de Conscientisation et révolution*, INSTITUT D'ACTION CULTURELLE (dir.), Paris, France, F. Maspero, 1974, 205 p.
- FRANÇOIS J.-C., POUPEAU F., 2005, « Le social et le spatial. Quelques perspectives critiques sur l'analyse de la ségrégation scolaire (French) », *Espace popul. soc.*, 3, p. 367-384.
- FRANÇOIS J.-C., RIBARDIÈRE A., FLEURY A., MATHIAN H., PAVARD A., SAINT-JULIEN T., 2011, « Les disparités de revenus des ménages franciliens - Analyse de l'évolution entre 1999 et 2007 », Centre pour la communication scientifique directe.
- FRANÇOIS J.-C., POUPEAU F., 2013, « Le sens du placement scolaire : la dimension spatiale des inégalités sociales », *Revue française de pédagogie*.
- FRELAT-KAHN B., LAZZAROTTI O., 2012, *Habiter vers un nouveau concept ?*, Paris, A. Colin, 328 p.
- FRÉMONT A., 2008, *La région, espace vécu*, Paris, France, Flammarion, impr. 2008, 288 p.
- FRIEDMANN J., 1992, *Empowerment: the politics of alternative development.*, Blackwell, 205 p.

- FUSCO G., SCARELLA F., 2012, « Métropolisation et ségrégation sociospatiale », *L'Espace géographique*, Tome 40, 4, p. 319-336.
- GALATEAU E.-F., 2013, *Les conditions sociales de l'adoption de comportements plus durables en matière de consommation et de gestion des déchets : analyse sociologique d'un dispositif de démocratie participative et des théories d'action en sciences humaines et sociales*, Thèse de doctorat, Paris 5.
- GALATEAU E.-F., 2014, « The Atelier Climat, a French citizen consultation process set up to promote sustainable development: a local democratic innovation? », *Field Actions Science Reports. The journal of field actions*, Special Issue 11.
- GALLAIS J., 1972, « Les sociétés pastorales ouest-africaines face au développement », *Cahiers d'études africaines*, p. 353-368.
- GALLAIS J., 1984, *Hommes du Sahel. Espaces-Temps et Pouvoirs. Le Delta intérieur du Niger. 1960-1980.*, Flammarion, 289 p.
- GARDESSE C., 2011a, *La « concertation » citoyenne dans le projet de réaménagement du quartier des Halles de Paris (2002-2010) : les formes de la démocratisation de l'action publique en urbanisme et ses obstacles*, Thèse de doctorat, Université Paris Est.
- GARDESSE C., 2011b, *La « concertation » citoyenne dans le projet de réaménagement du quartier des Halles de Paris (2002-2010) : les formes de la démocratisation de l'action publique en urbanisme et ses obstacles*, Paris Est.
- GARDESSE C., 2012, « La double invisibilité des citoyens et de leurs expertises dans un dispositif participatif : le traitement de la dimension métropolitaine du site des Halles de Paris dans le projet de réaménagement du quartier, 2003 – 2010 », dans HAMMAN P. (dir.), *Ville, frontière, participation : de la visibilité des processus démocratiques dans la cité*, Éditions Orizons.
- GARDESSE C., 2015, « The fraught 'menage à trois' of public actors, private players and inhabitants: Problems of participation in French urban development projects », *Urban Studies (Sage Publications, Ltd.)*, 52, 16, p. 3035.
- GARDESSE C., GRUDET I., 2015, « Continuité et discontinuité de l'implication des habitants dans les écoquartiers. Le cas de la Zac Pajol à Paris », *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, 6, 2.
- GARMENDIA E., STAGL S., 2010, « Public participation for sustainability and social learning: Concepts and lessons from three case studies in Europe », *Ecological Economics*, 69, 8, p. 1712-1722.
- GAUCHET M., 2016, *La démocratie contre elle-même*, Editions Gallimard, 385 p.
- GAUDIN J.-P., 2010, « L'espace de la représentation (politique) et l'espace de la participation », *Articulo - Journal of Urban Research*.
- GENDRON C., VAILLANCOURT J.-G., 2003, *Développement durable et participation publique: de la contestation écologiste aux défis de la gouvernance*, Les Presses de l'Université de Montréal.

- GENDRON C., YATES S., MOTULSKY B., 2016, « L'acceptabilité sociale, les décideurs publics et l'environnement. Légitimité et défis du pouvoir exécutif », *Vertigo-la revue électronique en sciences de l'environnement*, 16, 1.
- GERVAIS-LAMBONY P., COQUERY M., 1994, *De Lomé à Harare: le fait citoyen*, Paris, pays multiples, Karthala, 472; 44 p.
- GERVAIS-LAMBONY P., MORICONI-EBRARD F., NAVEZ-BOUCHANINE F., 2001, *Vocabulaire de la ville: notions et références*, DORIER-APPRILL E. (dir.), Nantes, France, Éditions du Temps, 191 p.
- GHORRA-GOBIN C., 2010a, « De la métropolisation : un nouveau paradigme ? », *Quaderni. Communication, technologies, pouvoir*, 73, p. 25-33.
- GHORRA-GOBIN C., 2010b, « Une ville mondiale est-elle forcément une ville globale ? Un questionnement de la géographie française », *L'Information géographique*, 71, 2, p. 32-42.
- GHORRA-GOBIN C., 2015, *La métropolisation en question*, Paris, Presses universitaires de France (La ville en débat), 116 p.
- GODBOUT J.T., 2005, « Pas de représentation sans représentativité? », *Revue du MAUSS*, 2, p. 90–104.
- GODINOT S., 2011, « Les plans climat énergie territoriaux: voies d'appropriation du facteur 4 par les collectivités et les acteurs locaux? », *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, 2, 1.
- GOELDNER-GIANELLA L., HUMAIN-LAMOURE A.-L., 2010, « Les enquêtes par questionnaire en géographie de l'environnement », *L'Espace géographique*, 39, 4, p. 325–344.
- GOFFMAN E., 1973, *La mise en scène de la vie quotidienne. Tome 1. La présentation de soi*, Paris, Editions de Minuit, 372 p.
- GOFFMAN E., JOSEPH I., 1991, *Les cadres de l'expérience*, Les Editions de Minuit, 573 p.
- GOULD, P., BAILLY, A.S. (dirs.), 1995, *Le pouvoir des cartes: Brian Harley et la cartographie*, Paris, France, Anthropos, 120 p.
- GRAMSCI A., 2012, *Guerre de mouvement et guerre de position: Textes choisis et présentés par Razmig Keucheyan*, La fabrique éditions.
- GRANET A.-M., DOBRÉ M., 2009, « Les citoyens et la forêt en France »,.
- GUÉRIN-PACE F., 2010, « 12. Le quartier entre appartenance et attachement : une échelle identitaire ? », dans *Le quartier*, Paris, La Découverte (Recherches).
- GUÉRIN-PACE, F., FILIPPOVA, E.I. (dirs.), 2008, *Ces lieux qui nous habitent: identités des territoires, territoires des identités*, La Tour d'Aigues, France, Ed. de l'aube, 275 p.
- GUEYMARD S., 2013, « Inégalités environnementales en région Ile-de-France: répartition socio-spatiale des ressources, des handicaps et satisfaction environnementale des habitants », *Les Annales de la recherche urbaine*.
- GUITTET A., AMADO G., 2009, *Dynamique des communications dans les groupes*, Armand Colin.
- GUMUCHIAN H., GRASSET E., LAJARGE R., ROUX E., 2003, *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, Paris, France, Anthropos : Economica (diff.), DL 2003, 186 p.

- GUMUCHIAN H., PECQUEUR B., 2007, « Introduction: de l'intentionnalité des acteurs », *Gumuchian, H., Pecqueur, B., La ressource territoriale, Paris, Economica*, p. 80–83.
- GUSFIELD J.R., CEFALÌ D.T., 2009, *La culture des problèmes publics: l'alcool au volant*, Paris, France, Economica, DL 2009, x+354 p.
- GRINEVALD J., 2012, « Le concept d'anthropocène et son contexte historique et scientifique », *Institut Momentum, Séminaire du, 11*.
- HABERMAS J., 1986, *Morale et communication: conscience morale et activité communicationnelle*, traduit par BOUCHINDHOMME C., Paris, France, Cerf, 1986, 212 p.
- HABERMAS J., 1987, *Théorie de l'agir communicationnel*, traduit par FERRY J.-M., Paris, France, Fayard, 448 p.
- HABERMAS J., 1988, *L'Espace public: archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, traduit par BUHOT DE LAUNAY M., Paris, France, Payot, 324 p.
- HABERMAS J., 1997, *Droit et démocratie: entre faits et normes*, traduit par ROCHLITZ R., BOUCHINDHOMME C., Paris, France, Gallimard, 551 p.
- HAJJAT A., BOUBEKER A., HAJJAT A., 2008, « Révolte des quartiers populaires, crise du militantisme et postcolonialisme. », dans *Histoire politique des immigrations (post)coloniales. France 1920-2008*, Editions Amsterdam.
- HAMEL J., 1998, « Défense et illustration de la méthode des études de cas en sociologie et en anthropologie. Quelques notes et rappels. », *Cahiers Internationaux de Sociologie, 104*, p. 121-138.
- HAMMAN P., 2013, « La mobilité dans la "ville durable" : la construction de l'évidence du Tramway par des dynamiques transactionnelles », *[VertigO] La revue électronique en sciences de l'environnement, 1*.
- HARRIS A., MOORE S., 2015, « Convergence and divergence in conceptualising and planning the sustainable city: an introduction », *Area, 47, 2*, p. 106-109.
- HARTLEY N., WOOD C., 2005, « Public participation in environmental impact assessment—implementing the Aarhus Convention », *Environmental Impact Assessment Review, 25, 4*, p. 319-340.
- HASSAN A.M., LEE H., 2015, « The paradox of the sustainable city: definitions and examples », *Environment, Development and Sustainability, 6*, p. 1267.
- HAUGHTON G., HUNTER C., 2004, *Sustainable cities*, Routledge.
- HAUPTMANN É., WATES N., 2010, *Concertation citoyenne en urbanisme*, Y. Michel.
- HEBERT F., 2008, « Le paradoxe du paysage urbain dans les discours paysagistes », *Strates*.
- HEFFERNAN M., 2014, « A Paper City: On History, Maps, and Map Collections in 18th and 19th Century Paris », *Imago Mundi, 66, sup1*, p. 5–20.
- HÉLIN J.-C., 2001, « VI. La concertation en matière d'aménagement. Simple obligation procédurale ou changement de culture ? », *Annuaire des collectivités locales, 21, 1*, p. 95-108.
- HÉLIN J.-C., 2006, « La concertation de l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme », *Actualité juridique. Edition droit administratif, 42*, p. 2332-2339.

- HENRIOT-VAN ZANTEN A., 2014, *L'école de la périphérie: scolarité et ségrégation en banlieue*, Paris, France, Presses universitaires de France.
- HILLIER J., MOULAERT F., NUSSBAUMER J., 2004, « Trois essais sur le rôle de l'innovation sociale dans le développement territorial », *Géographie, économie, société*, 6, 2, p. 129-152.
- HOLDEN M., 2006, « Urban indicators and the integrative ideals of cities », *The World Urban Forum III – Vancouver*, 23, 3, p. 170-183.
- HOST S., 2013, « Exposition à la pollution atmosphérique liée au trafic routier et risques sanitaires », *Vertigo-la revue électronique en sciences de l'environnement*, Hors-série 15.
- HOYAUX A.-F., 2002, « Entre construction territoriale et constitution ontologique de l'habitant : Introduction épistémologique aux apports de la phénoménologie au concept d'habiter », *Cybergeo : European Journal of Geography*.
- HOYAUX A.-F., 2003, « Les constructions des mondes de l'habitant : Eclairage pragmatique et herméneutique », *Cybergeo : European Journal of Geography*.
- HOYAUX A.-F., LAJARGE R., GAUDIN S., GUYOT S., KEERLE R., KOUMBA J., OTHERS, 2008, « Atelier" acteurs". Peut-on parler d'un tournant actoriel? Synthèse collective », *Espaces et Sociétés-UMR, 6590*, p. 17-40.
- HUCY W., MATHIEU N., MAZELLIER T., RAYNAUD H., 2011, « Chapitre 16. L'habitabilité des milieux urbains: un objet au croisement des disciplines », dans *La ville durable, du politique au scientifique*, Editions Quae, p. 237-260.
- HUMAIN-LAMOURE A.-L., 2008, *Faire des territoires de démocratie locale: géographie socio-politique des quartiers en Ile-de-France*, Thèse de doctorat, Paris 1.
- HUNTER A., 1974, *Symbolic communities: The persistence and change of Chicago's local communities*, University of Chicago Press.
- INGALLINA P., 2008, *Le projet urbain*, 3e éd., Paris (Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? »), 128 p.
- ION J., 1999, « Injonction à participation et engagement associatif », *Hommes & Migrations*, 1217, 1, p. 80-94.
- JACOB C., 1992, *L'empire des cartes: approche théorique de la cartographie à travers l'histoire*, Paris, France, Albin Michel, 537; 24 p.
- JANNIÈRE H., POUSIN F., 2007, « Paysage urbain: d'une thématique à un objet de recherche », *Strates. Matériaux pour la recherche en sciences sociales*, 13.
- JARRIGE F., THINON P., NOUGAREDES B., 2006, « La prise en compte de l'agriculture dans les nouveaux projets de territoires urbains. Exemple d'une recherche en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Montpellier », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 3, p. 393-414.
- JAZOULI A., 1992, *Les années banlieues*, Paris, France, Éd. du Seuil, 200 p.
- JÉGOU A., 2011, *Territoires, acteurs, enjeux des dynamiques de durabilité urbaine: le cas de la métropole parisienne*, Thèse de doctorat, Université Panthéon-Sorbonne-Paris I.
- JÉGOU A., DE CHASTENET C., AUGISEAU N., GUYOT C., JUDÉAUX C., MONACO F.-X., PECH P., 2012, « L'évaluation, un outil nécessaire d'aménagement durable? », *Cybergeo*, 625.

- JODELET D., 2003, *Les représentations sociales*, Paris, Presses Universitaires de France (Sociologie d'aujourd'hui), 454 p.
- JOHN B., KEELER L.W., WIEK A., LANG D.J., 2015, « How much sustainability substance is in urban visions? – An analysis of visioning projects in urban planning », *Cities*, 48, p. 86-98.
- JOSEPH I., GRAFMEYER Y., 2004, *L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Flammarion.
- JOSS S., 2015, « Eco-cities and Sustainable Urbanism A2 - Wright, James D. », dans *International Encyclopedia of the Social & Behavioral Sciences (Second Edition)*, Oxford, Elsevier, p. 829-837.
- JOSS S., MOLELLA A.P., 2013, « The Eco-City as Urban Technology: Perspectives on Caofeidian International Eco-City (China) », *Journal of Urban Technology*, 1, p. 115.
- JOUVE B., 2005a, « La démocratie en métropoles: gouvernance, participation et citoyenneté », *Revue française de science politique*, 55, 2, p. 317–337.
- JOUVE B., 2005b, « La contribution des réformes institutionnelles des métropoles à la transformation de l'État keynésien: un bilan des expériences ouest-européenne », *Géographie, économie, société*, 7, 2, p. 177-192.
- KIEN T., FERNÁNDEZ J.E., 2014, « Alternative Urban Technology for Future Low-Carbon Cities: A Demonstration Project Review and Discussion », dans ADRIAN V. G., MASERA M., KATINA P.F. (dirs.), *Infranomics*, Cham, Springer International Publishing, p. 165-193.
- KOTUS J., SOWADA T., 2017, « Behavioural model of collaborative urban management: extending the concept of Arnstein's ladder », *Cities*, 65, p. 78–86.
- KRASNY M.E., RUSS A., TIDBALL K.G., ELMQVIST T., 2014, « Civic ecology practices: participatory approaches to generating and measuring ecosystem services in cities », *Ecosystem services*, 7, p. 177–186.
- LABAT D., 2013, « L'identification des représentations habitantes au service de l'évaluation des politiques publiques de paysage », *Articulo - Journal of Urban Research*.
- LA BRANCHE S.L., 2009, « L'insoutenable légèreté environnementale de la participation : une problématisation », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Volume 9 Numéro 1.
- LABUSSIÈRE O., ALDHUY J., 2012, « Le terrain? C'est ce qui résiste. Réflexion sur la portée cognitive de l'expérience sensible en géographie », *Annales de géographie*, p. 583–599.
- LAGANIER R., VILLALBA B., ZUINDEAU B., 2002, « Le développement durable face au territoire : éléments pour une recherche pluridisciplinaire », *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, Dossier 1.
- LAINÉ F., 2010, « La mobilité professionnelle : facteurs structurels et spécificités de l'Île-de-France », *Insee*, 431–432.
- LALLEMAND D., 2001, *Les défis de l'innovation sociale*, Esf Editeur.
- LASCOURMES P., 1998, « La scène publique, nouveau passage obligé des décisions? », *Annales des Mines*, 10, p. 51–62.

- LARDON, S., ROCHE, S. (dirs.), 2008, « Représentations spatiales dans les démarches participatives: production et usages », dans *Revue internationale de géomatique*, p. 423-569.
- LARDON, S., ROCHE, S. (dirs.), 2008, « Représentations spatiales dans les démarches participatives: production et usages », dans *Revue internationale de géomatique*, p. 423-569.
- LASLAZ L., 2005, *Les zones centrales des parcs nationaux alpins français (Vanoise, Ecrins, Mercantour): des conflits au consensus social? Contribution critique à l'analyse des processus territoriaux d'admission des espaces protégés et des rapports entre sociétés et politiques d'aménagement en milieux montagnards*, Thèse de doctorat, Thèse de doctorat en géographie (sous la dir. de Marnezy Alain et Bernier Xavier), Chambéry, Université de Savoie.
- LATTES J.-M., 2003, « La place du travail dans la sociabilité urbaine. », *Revue Projet*, 5, 277, p. 62-67.
- LAVAINE E., 2011, « Pollution atmosphérique, disparités environnementales et mortalité: une approche spatiale », *Environnement, Risques & Santé*, 10, 3, p. 222-224.
- LE BRAS H., 1997, « L'hospitalité comme relation », *Communications*, 65, 1, p. 143-148.
- LE BRETON E., 2004, « Exclusion et immobilité: la figure de l'insulaire », *Transports, pauvretés, exclusions*, p. 49-73.
- LE BRETON É., 2005, *Bouger pour s' en sortir: Mobilité quotidienne et intégration sociale*, Armand Colin.
- LE BRETON E., 2006, « La mobilité, un cadre de socialisation », *Urbanisme*, 347, p. 56-58.
- LE FLOCH S., 2011, « Le riverain, le citoyen et l'habitant : trois figures de la participation dans la turbulence éolienne », *Natures Sciences Sociétés, Vol. 19*, 4, p. 344-354.
- LECOURT A., 2003, *Les conflits d'aménagement: analyse théorique et pratique à partir du cas breton*, Thèse de doctorat, Université Rennes 2.
- LECOURT A., 2004, « Entrer en politique pour défendre son jardin: une analyse des conflits d'aménagement », *Cosmopolitiques, Cahiers théoriques pour l'écologie politique*, 7, p. 176-186.
- LECOURT A., FABUREL G., 2008, « Comprendre la place des territoires et de leurs vécus dans les conflits d'aménagement. Proposition d'un modèle d'analyse pour les grands équipements », *Territoires de Conflits-Analyse des mutations de l'espace, L'Harmattan, Paris*, p. 21-47.
- LEDRUT R., 1973, *Les images de la ville*, Editions Anthropos.
- LEFEBVRE H., 1972, *Le droit à la ville suivi de Espace et politique*, Éditions anthropos.
- LEFEBVRE H., HESS R., DEULCEUX S., WEIGAND G., 2009, *Le droit à la ville*, Paris, France, Economica : Anthropos, impr. 2009, xviii+135 p.
- LEHEIS S., 2009, « TGV Méditerranée-France-Profil du projet »,.

- LEHMAN-FRISCH S., 2002, « Like a Village: les habitants et leur rue commerçante dans Noe Valley, un quartier gentrifié de San Francisco: Espaces modes d'emploi », *Espaces et sociétés*, 108-09, p. 47-69.
- LEJEUNE P., 1996, *Le pacte autobiographique*, Paris, France, Éditions du Seuil, 381 p.
- LELOUP F., MOYART L., PECQUEUR B., 2005, « La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ? », *Géographie, économie, société*, Vol. 7, 4, p. 321-332.
- LETISSIER F., 2003, « Expérience de cartographie participative à Saint-Denis », dans *Les figures du projet territorial*, Editions de l'Aube. Datar, p. 203-211.
- LÉVI M.T., BOUDON R.P., OLSON M., 1978, *Logique de l'action collective*, Presses universitaires de France.
- LEVY A., 2009, « La «ville durable». Paradoxes et limites d'une doctrine d'urbanisme émergente », *Esprit*, 12, p. 136-153.
- LEVY A., EMELIANOFF C., 2012, « Éditorial », *Espaces et sociétés*, 147, 4, p. 7-23.
- LÉVY J., 1990, « Qu'est-ce qu'être acteur? À propos d'habitat et d'espace politique », *Strates. Matériaux pour la recherche en sciences sociales*, 5.
- LÉVY J., 1991, *Géographies du politique*, Les Presses de Sciences Po, 220 p.
- LÉVY J., 1994, *L'espace légitime: sur la dimension géographique de la fonction politique*, Les Presses de Sciences Po, 442p.
- LÉVY J., LUSSAULT M., 2003, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin Paris.
- LICHTERMAN P., ELIASOPH N., 2014, « Civic Action 1 », *American Journal of Sociology*, 120, 3, p. 798-863.
- LIENARD S., CLERGEAU P., THOMACHOT M., RIGAILL P., VINCENT J.-M., 2009, « Intégrer la biodiversité dans les projets d'aménagement : qualifier les espaces pour contribuer aux choix d'aménagement », *DREIF*.
- LIGUORI G., 2016, « Le concept de subalterne chez Gramsci », *Mélanges de l'École française de Rome - Italie et Méditerranée modernes et contemporaines*, 128-2.
- LOINGER G., SPOHR C., 2004, « Prospective et planification territoriales », *Etat des lieux et propositions*.
- LOLIVE J., 1997a, *La mise en oeuvre controversée d'une politique de réseau: Les contestations du TGV Méditerranée*, Thèse de doctorat, Université de Montpellier 1.
- LOLIVE J., 1997b, « La montée en généralité pour sortir du Nimby. La mobilisation associative contre le TGV Méditerranée », *Politix*, 10, 39, p. 109-130.
- LOLIVE J., 1997c, « De la contestation du tracé à la reformulation de l'intérêt général: la mobilisation associative contre le TGV Méditerranée », *Techniques, territoires et sociétés*, 34, p. 81-99.
- LOLIVE J., 1999, *Les contestations du TGV Méditerranée : projet, controverse et espace public*, L'Harmattan, 314 p.

- LOLIVE J., 2003, « Des territoires de mobilisation à l'écorégion: quelques justifications territoriales utilisées par les associations de défense de l'environnement », *Conflits et territoires*, 6, p. 145.
- LOLIVE J., TRICOT A., 2001, « L'expertise associative issue de la contestation des grandes infrastructures publiques de transport en France », *Cahiers de géographie du Québec*, 45, 125, p. 245.
- LOUISET O., 2011, *Introduction à la ville*, Paris, France, A. Colin, 189 p.
- LORIUS C., CARPENTIER L., 2013, *Voyage dans l'anthropocène: cette nouvelle ère dont nous sommes les héros*, Éditions Actes Sud, 243 p.
- LOW S.M., ALTMAN I., 1992, « Place attachment », dans *Place attachment*, Springer, p. 1–12.
- LOW M., 2013, « Eco-cities in Japan: past and future », *Journal of Urban Technology*, 20, 1, p. 7-22.
- LUKS F., SIEBENHÜNER B., 2007, « Transdisciplinarity for social learning? The contribution of the German socio-ecological research initiative to sustainability governance », *Ecological economics*, 63, 2, p. 418–426.
- LUSSAULT M., 1993, *Tours: images de la ville et politique urbaine*, Maison des sciences de la ville, Université François Rabelais, 415 p.
- LUSSAULT M., 1995, « La Ville Clarifiée. Essai d'analyse de quelques usage carto et iconographiques en oeuvre dans le projet urbain. », dans *La cartographie en débat. Représenter ou convaincre.*, Karthala et ORSTOM, p. 157-193.
- LUSSAULT M., 1997, « Des récits et des lieux: le registre identitaire dans l'action urbaine », *Annales de géographie*, p. 522–530.
- LUSSAULT M., 1998, « Images (de la ville) et politique territoriale/City images and territorial policy », *Revue de géographie de Lyon*, 73, 1, p. 45–53.
- LUSSAULT M., 2003, « «Acteur» », *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*.
- LUSSAULT M., 2007, *L'homme spatial: la construction sociale de l'espace humain*, Paris, France, Éd. du Seuil, DL 2007, 363 p.
- LYNCH K.A., 1998, *L'image de la cité*, traduit par VÉNARD M.F., VÉNARD J.-L., Paris, France, Dunod, vii+221 p.
- MANOLA T., 2013, « L'implication habitante dans les quartiers dits durables : vers une participation paysagère? », *Articulo - Journal of Urban Research*.
- MATHIEU N., GUERMOND Y., 2011, *La ville durable, du politique au scientifique*, Paris, Editions Quae, 285 p.
- MATTHEY L., 2014, « L'urbanisme qui vient », *Cybergeo : European Journal of Geography*.
- MAURIN E., 2004, « Le ghetto français », *Enquête sur le séparatisme social*.
- MBEMBE A., 2005, « La République et sa Bête: à propos des émeutes dans les banlieues de France », *Africultures*, 4, p. 176–181.
- MCCORMICK J.M., MITCHELL N.J., 1997, « Human Rights Violations, Umbrella Concepts, and Empirical Analysis », *World Politics*, 49, 4, p. 510-525.

- MELÉ P., 2003, « Introduction : conflits, territoires et action publique », dans Tours, Presses universitaires François Rabelais, p. 224.
- MENDIBIL D., 2005, « Le formatage iconotextuel de l'imagerie géographique des villes », dans *Figure de la ville et construction des savoirs*, Paris, CNRS Éditions, p. 153-163.
- MERLE I., 2004, « Les Subaltern Studies: retour sur les principes fondateurs d'un projet historiographique de l'Inde coloniale », *Genèses*, 56, p. 172-173.
- MELOT M., 2013, « Le dessous des cartes », *Les cahiers de médiologie*, 8, p. 65-70.
- MERLIN, P., CHOAY, F. (dirs.), 2015, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, France, Presses universitaires de France, impr. 2015, xxxii+839 p.
- MICHELS A., 2011, « Innovations in democratic governance: how does citizen participation contribute to a better democracy? », *International Review of Administrative Sciences*, 77, 2, p. 275-293.
- MILIAN J., 2008, « La question de l'acteur et la géographie, quelques jalons épistémologiques », *Mobiliser la notion d'acteur en géographie*.
- MILIAN J., DEBARBIEUX B., LAJARGE R., ALDHUY J., LABUSSIÈRE O., BACCONNIER S., BERTRAND M., GALLAS A., GAMBINO M., MOLINA G., BÉROS R., CAVAILLE F., 2008, « Mobiliser la notion d'acteur en géographie », *Géodoc*, p. 126.
- MOLES A.A., ROHMER-MOLES E., 1972, *Psychologie de l'espace*, Paris, France, Casterman (Mutations, orientations [Texte imprimé] / dir. par Michel Ragon. - Tournai : Casterman, 1970-), 162 p.
- MOLES A.A., ROHMER-MOLES E., 1982, *Labyrinthes du vécu: l'espace, matière d'actions*, Paris, France, Librairie des Méridiens : Klincksieck, 1982, 183 p.
- MONGIN O., 2004, « La mondialisation et les métamorphoses de l'urbain. Mégacités, «villes globales» et métropoles », *Esprit (1940-)*, p. 175-198.
- MONGIN O., 2007, *La condition urbaine: la ville à l'heure de la mondialisation*, Paris, France, Éd. du Seuil (Points. Série Essais), 325 p.
- MONNET J., 1998, « La symbolique des lieux: pour une géographie des relations entre espace, pouvoir et identité », *Cybergeog: European Journal of Geography*.
- MONNOYER-SMITH L., 2006, « La pratique délibérative comme invention du politique », *Sciences de la Société*, 69, p. 51-85.
- MONNOYER-SMITH L., 2012, « Format de l'expression citoyenne dans les procédures locales de concertation en environnement: une comparaison européenne », *Rapport final, Programme «Concertation, décision, environnement*.
- MORGAN P., 2010, « Towards a developmental theory of place attachment », *Journal of Environmental Psychology*, 30, 1, p. 11-22.
- MORMONT M., MOUGENOT C., DASNOY C., 2006, « La participation, composante du développement durable : quatre études de cas », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 7, 2.
- MUCCHIELLI L., AÏT-OMAR A., 2007, « 1. Les émeutes de novembre 2005: les raisons de la colère », dans *Quand les banlieues brûlent...*, La Découverte, p. 11-35.

- MUCCHIELLI L., LE GOAZIOU V., 2007, « Conclusion », *Sur le vif*, p. 159-170.
- MUIS A.-S., 2014, « Territoire, identité et gouvernance : quelle équation pour un développement durable ? », *Cybergeo : European Journal of Geography*.
- MURO M., JEFFREY P., 2008, « A critical review of the theory and application of social learning in participatory natural resource management processes ? », *Journal of Environmental Planning and Management*, 51, 8, p. 325-344.
- MUSY, M. (dir.), 2014, *Une ville verte: les rôles du végétal en ville*, Versailles, France, Éditions Quae, impr. 2014, 195 p.
- NELSON J.G., SERAFIN R., 1996, « Environmental and resource planning and decision-making in Canada: a human ecological and a civics approach », *Canada in Transition: Results of Environmental and Human Geographical Research*, p. 1-25.
- NEZ H., 2007, « Les conseils de quartier à Paris: de l'expérimentation à l'institutionnalisation », Rapport dans le cadre du programme PICRI, Région Ile-de-France.
- NEZ H., 2010, *Les savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif: regards croisés sur les expériences de Paris et de Cordoue*, Thèse de doctorat, Université Paris 8.
- NEZ H., 2011a, « Le mouvement des indignés s'ancre dans les quartiers de Madrid », *Métropolitiques*, <http://www.metropolitiques.eu/Le-mouvement-des-indignes-s-ancre.html> (accès le 29/06/2011).
- NEZ H., 2011b, « Nature et légitimités des savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif. Une enquête ethnographique à Paris », *Sociologie*, 4, p. 387.
- NEZ H., 2012, « De l'expertise associative à la constitution d'un contre-pouvoir. Action collective et concertation à Paris Rive Gauche », *Espaces et sociétés*, n° 151, 3, p. 139-154.
- NEZ H., 2016a, « Social Movements Facing the Crisis », *Social Movement Studies in Europe: The State of the Art*, 16, p. 173.
- NEZ H., 2016b, « Pour une analyse spatiale de la délibération », *Sociologies*.
- NEZ H., TALPIN J., 2010a, « Démocratie participative et communisme municipal en banlieue rouge », *La démocratie participative inachevée (dir. Marie-Hélène Bacqué, Yves Sintomer, Amélie Flamand et Héloïse Nez)*, p. p-209.
- NEZ H., TALPIN J., 2010b, « Généalogies de la démocratie participative en banlieue rouge : un renouvellement du communisme municipal en trompe-l'œil ? », *Genèses*, n° 79, 2, p. 97-115.
- NOSEDA V., RACINE J.-B., 2001, « Acteurs et agents, points de vue géographiques au sein des sciences sociales », *Revue européenne des sciences sociales. European Journal of Social Sciences*, XXXIX-121, p. 65-79.
- NOUGARÈDES B., 2013, « Quelles solutions spatiales pour intégrer l'agriculture dans la ville durable ? Le cas des "hameaux agricoles" dans l'Hérault. », *Norois*.
- OBERTI M., PRÉTECEILLE E., 2011, « Les cadres supérieurs et les professions intermédiaires dans l'espace urbain: des dynamiques résidentielles divergentes, entre séparatisme et mixité sous contrôle », *Cadres, classes moyennes: vers l'éclatement?*, p. 202-212.

- OLIVIER DE SARDAN J.-P.O., 2004, « La rigueur du qualitatif. L'anthropologie comme science empirique », *Espaces Temps*, 84, 1, p. 38–50.
- OLIVIER DE SARDAN J.-P., 2000, « Le " je " méthodologique: Implication et explicitation dans l'enquête de terrain », *Revue française de sociologie*, p. 417–445.
- OLIVIER DE SARDAN J.-P., 1995, « La politique du terrain », *Enquête. Archives de la revue Enquête*, 1, p. 71-109.
- OLLIVRO J., 1994, *Essai de modélisation d'une implantation ferroviaire: l'exemple du TGV Méditerranée*, Thèse de doctorat, Université Rennes 2.
- OLLIVRO J., 1997, « Les critères spatiaux, éléments primordiaux de la contestation à l'encontre du TGV Méditerranée », *Annales de géographie*, p. 51–80.
- OLLIVRO J., 1999, « Quand la vitesse recompose le territoire: localisation des gares TGV et organisation urbaine », *Annales des Ponts et Chaussées*, 89, p. 25–30.
- ORFEUIL J.-P., 2004, *Transports, pauvretés, exclusions: Pouvoir bouger pour s' en sortir*, Editions de l'Aube, 2004b, Paris.
- OZOUF M., 2007, *L'École, l'Église et la République: 1871-1914*, Paris, France, 259 p.
- PANAYOTIS T., 2005, « La terre et le papier », dans *Figure de la ville et construction des savoirs*, CNRS, Paris, p. 55-60.
- PARSON E.A., CLARK W.C., 1995, « Sustainable development as social learning: theoretical perspectives and practical challenges for the design of a research program. », dans *Barriers and Bridges to the Renewal of Ecosystems and Institutions.*, New York, Columbia University Press, p. 533-587.
- PELLEGRINO P., 2000, *Le sens de l'espace*, Anthropos, 152 p.
- PEREIRA I., 2007, « La théorie pragmatiste de l'action collective de Dewey », *Interrogations. Revue pluridisciplinaire en sciences de l'homme et de la société*, 5, p. 135–144.
- PIAGET J., INHELDER B., 1948, *La représentation de l'espace chez l'enfant*, Paris, Presses universitaires de France (Bibliothèque de philosophie contemporaine), 581 p.
- PIAGET J., FRAISSE P., VURPILOT É., FRANCÈS R., 1975, *La perception*, 3 éd. mise à jour, Paris, Presses universitaires de France (Traité de psychologie expérimentale), 254 p.
- PIPARD D., MAILLARD A., 2003, *Pratique de la concertation—Acteurs, principes juridiques modèles*, Paris: éd. du Moniteur.
- POIROT J., 2007, « La Contribution du Modèle Européen de Ville Durable au Développement: Une Approche par les Capacités: The Contribution of the European Sustainable Town Model to Development: A Capability Approach », *Journal of Human Development*, 8, 1, p. 65–87.
- POUPEAU F., FRANÇOIS J.-C., 2008, *Le sens du placement : ségrégation résidentielle et ségrégation scolaire*, Paris, France, Raisons d'agir, 242 p.
- PRÉTECEILLE E., 2006, « 7. La ségrégation contre la cohésion sociale: la métropole parisienne », *Le Lien social*, p. 195–246.
- PRETTY J.N., 1995, « Participatory learning for sustainable agriculture », *World development*, 23, 8, p. 1247–1263.

- PRÉVIL C., 2009, « Participation du public dans la gouvernance de l'environnement et du territoire : pour améliorer l'instrumentation », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Volume 9 Numéro 1.
- QUÉNEL P., LE GOASTER C., CASSADOU S., EILSTEIN D., FILLEUL L., PASCAL L., PROUVOST H., SAVIUC P., ZEGHNOUN A., LE TERTRE A., MÉDINA S., JOUAN M., 2016, « Surveillance des effets sur la santé de la pollution atmosphérique en milieu urbain : étude de faisabilité dans 9 villes françaises. Objectifs et principes », <http://irevues.inist.fr/pollution-atmospherique>.
- RAFFESTIN C., BARAMPAMA A., 1998, « Espace et pouvoir »,.
- RAMADIER T., 2010, « Rapport au quartier, représentation de l'espace et mobilité quotidienne: le cas d'un quartier périphérique de Québec-ville, Abstract », *Espaces et sociétés*, 108, p. 111-132.
- RAPOPORT E., 2014, « Utopian Visions and Real Estate Dreams: The Eco-city Past, Present and Future », *Geography Compass*, 8, 2, p. 137-149.
- RAYMOND C.M., BROWN G., WEBER D., 2010, « The measurement of place attachment: Personal, community, and environmental connections », *Journal of Environmental Psychology*, 30, 4, p. 422-434.
- RAYMOND R., 2009, « La « société civile », ce « nouvel » acteur de l'aménagement des territoires », *L'Information géographique*, 2, 6, p. 10-28.
- REED M., EVELY A.C., CUNDILL G., FAZEY I.R.A., GLASS J., LAING A., NEWIG J., PARRISH B., PRELL C., RAYMOND C., OTHERS, 2010, « What is social learning? », *Ecology and Society*.
- REED M.S., 2008, « Stakeholder participation for environmental management: A literature review », *Biological Conservation*, 141, 10, p. 2417-2431.
- Reed M., Evely A.C., Cundill G., Fazey I.R.A., Glass J., Laing A., Newig J., Parrish B., Prell C., Raymond C., others, 2010, « What is social learning? », *Ecology and Society*.
- REGISTER R., 1987, *Ecocity Berkeley: building cities for a healthy future*, North Atlantic Books.
- RENAUD Y., 2001, « De la contestation à la concertation », *Annales de la recherche urbaine*, p. 62-69.
- RENAULD V., 2012, *Fabrication et usage des écoquartiers français: éléments d'analyse à partir des quartiers De Bonne (Grenoble), Ginko (Bordeaux) et Bottière-Chénaie (Nantes)*, Thèse de doctorat, INSA de Lyon.
- RETAILLÉ D., 2010, « Au terrain, un apprentissage, Abstract », *L'Information géographique*, 74, 1, p. 84-96.
- REYNAUD-DESMET L., 2012, « La fabrication de la ville durable entre conflit et participation: les activistes urbains écologistes en région parisienne », *L'information géographique*, 76, 3, p. 36-51.
- REY-VALETTE H., MATHÉ S., 2012, « L'évaluation de la gouvernance territoriale. Enjeux et propositions méthodologiques », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 5, p. 783-804.
- RIBOULOT M., 2016, *Les habitants et leur jardin. Relations au vivant, pratiques de jardinage et biodiversité au cœur de l'agglomération parisienne*, Thèse de doctorat, Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

- RICHER C., 2008, « L'aménagement, entre jeux d'acteurs et enjeu de territoire. », *Espace-temps [En ligne] Revue électronique des sciences humaines et sociales*.
- RIPPE K.P., SCHABER P., 1999, « Democracy and environmental decision-making », *Environmental Values*, p. 75–88.
- ROBIC M.-C., OZOUF-MARIGNIER M.-V., BAUELLE G., 2001, *Géographes en pratiques, 1870-1945: le terrain, le livre, la Cité*, PU Rennes.
- RÖCKE A., SINTOMER Y., 2007, « 5. Les jurys citoyens berlinois et le tirage au sort : un nouveau modèle de démocratie participative ? », *Recherches*, p. 139-160.
- ROSANVALLON P., 1998, *Le peuple introuvable: histoire de la représentation démocratique en France*, Paris, France, Gallimard, impr. 1998, 379; 12 p.
- ROSANVALLON P., 2001, *Le sacre du citoyen*, Gallimard, 640 p.
- ROSANVALLON P., 2003, « Pour une histoire conceptuelle du politique. Leçon inaugurale faite le jeudi au Collège de France, 28 mars 2002 »,.
- ROSELAND M., 1997, « Sustainable Urban Development Dimensions of the eco-city », *Cities*, 14, 4, p. 197-202.
- ROSEMBERG-LASORNE M., 2000, *Le marketing urbain en question: production d'espace et de discours dans quatre projets de villes*, Anthropos, 184 p.
- RUI S., 2013, « Démocratie participative _ DicoPart », *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*.
- RUMPALA Y., 2008, « Le « développement durable » appelle-t-il davantage de démocratie ? Quand le « développement durable » rencontre la « gouvernance »... », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Volume 8 Numéro 2.
- SAINT-JULIEN, T., LE GOIX, R. (dirs.), 2007, *La métropole parisienne: centralités, inégalités, proximités*, Paris, France, Belin, DL 2007, 333 p.
- SAMPSON R.J., MCADAM D., MACINDOE H., WEFER-ELIZONDO S., 2005, « Civil Society Reconsidered: The Durable Nature and Community Structure of Collective Civic Action 1 », *American journal of sociology*, 111, 3, p. 673–714.
- SASSEN S., 1996, *La ville globale: New York, Londres, Tokyo*, traduit par CANAL D.-A., Descartes & Cie.
- SAVOLAINEN R., 2007, « Information Behavior and Information Practice: Reviewing the "Umbrella Concepts" of Information-Seeking Studies », *The Library Quarterly: Information, Community, Policy*, 77, 2, p. 109-132.
- SCANNELL L., GIFFORD R., 2010, « Defining place attachment: A tripartite organizing framework », *Journal of environmental psychology*, 30, 1, p. 1–10.
- SCARWELL H.-J., 2012, « Éditorial : Rio+20, dépasser l'horizon de la conférence », *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, Vol. 3, n° 2.
- SCHMITZ S., 2012, « Le "mode d'habiter": histoire d'une notion émergente en géographie », dans *Habiter. Vers un nouveau concept ?*, Paris, France, Armand Colin, p. 37-49.

- SCHUGURENSKY D., 2007, « « Vingt mille lieues sous les mers » : les quatre défis de l'apprentissage informel », *Revue française de pédagogie. Recherches en éducation*, 160, traduit par RIEU M., p. 13-27.
- SEBASTIEN L., 2011, « Quand les acteurs faibles et absents s'immiscent dans la négociation environnementale », *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement. Territory in movement Journal of geography and planning*, 11, p. 66-81.
- SÉBASTIEN L., BRODHAG C., 2004, « A la recherche de la dimension sociale du développement durable », *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, Dossier 3.
- SELMI W., WEBER C., MEHDI L., 2013, « Multifonctionnalité des espaces végétalisés urbains », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Volume 13 Numéro 2.
- SEN A., 2003, *Un nouveau modèle économique: développement, justice, liberté*, traduit par BESSIÈRES M., Paris, France, O. Jacob, DL 2003, 479 p.
- SGARD A., 2010, « Le paysage dans l'action publique: du patrimoine au bien commun », *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, 1, 2.
- SGARD A., FORTIN M.-J., PEYRACHE-GADEAU V., 2010, « Le paysage en politique », *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, Vol. 1, n° 2.
- SILVER H., SCOTT A., KAZEPOV Y., 2010, « Participation in urban contention and deliberation », *International Journal of Urban and Regional Research*, 34, 3, p. 453-477.
- SIMONET G., 2011, « L'atelier «H» ou la représentation de l'adaptation dans l'élaboration du plan climat de Paris », *VertigO-la revue électronique en sciences de l'environnement*, 11, 2.
- SINCLAIR A.J., DIDUCK A., FITZPATRICK P., 2008, « Conceptualizing learning for sustainability through environmental assessment: critical reflections on 15 years of research », *Environmental impact assessment review*, 28, 7, p. 415-428.
- SINCLAIR A.J., DIDUCK A.P., 2016, « Reconceptualizing public participation in environmental assessment as EA civics », *Environmental Impact Assessment Review*.
- SINTOMER Y., 2007, *Le pouvoir au peuple: jurys citoyens, tirage au sort et démocratie participative*, Découverte.
- SINTOMER Y., 2008, « Du savoir d'usage au métier de citoyen? », *Raisons politiques*, 3, p. 115-133.
- SINTOMER Y., BLONDIAUX L., 2002, « L'impératif délibératif », *Politix*, 15, 57, p. 17-35.
- STAGL S., 2007, « SDRN rapid research and evidence review on emerging methods for sustainability valuation and appraisal », *University of Sussex, Brighton*, 70pp.
- STAMBOULI J., 2007, « Les territoires du tramway moderne : de la ligne à la ville durable », *Développement durable et territoires*.
- STIVALA M., 2014, *Urbanisme durable : approches méthodologiques et pluridisciplinaires des éco-quartiers : Etude et application au projet d'aménagement de l'éco-quartier du Raquet par la Communauté d'Agglomération du Douaisis*, Lille 1.

- STOCK M., 2006, « Pratiques des lieux, modes d'habiter, régimes d'habiter: pour une analyse triologique des dimensions spatiales des sociétés humaines », *Travaux de l'Institut de Géographie de Reims*, 115, p. 213–230.
- STOCK M., 2012, « « "Faire avec de l'espace". Pour une approche de l'habiter par les pratiques », » dans *Habiter. Vers un nouveau concept ?*, Paris, Armand Colin, p. 59-78.
- STRUILLLOU J.-F., 2004, « La participation des habitants : la concertation de l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme », *Cahier du Gridauih*, 10.
- SUBRA P., 2003, « À quoi et à qui sert le débat public ? », *Hérodote*, N°110, 3, p. 149-170.
- SUBRA P., 2006, « Ce que le débat public nous dit du territoire et de son aménagement », *Géocarrefour: Revue de géographie de Lyon*, 81, 4, p. 287-298.
- SUBRA P., 2007, *Géopolitique de l'aménagement du territoire*, Armand Colin, 310 p.
- SUBRA P., 2008, « L'aménagement, une question géopolitique ! », *Hérodote*, n° 130, 3, p. 222-250.
- SUBRA P., 2009, « Le Grand Paris, stratégies urbaines et rivalités géopolitiques », *Hérodote*, n° 135, 4, p. 49-79.
- SUBRA P., 2016, *Géopolitique locale: territoires, acteurs, conflits*, Malakoff, France, Armand Colin, DL 2016, 335 p.
- TÀBARA J.D., PAHL-WOSTL C., 2007, « Sustainability learning in natural resource use and management », *Ecology and Society*, 12, 2.
- TANNIER, C., SÈDE-MARCEAU, M.H. DE (dirs.), 2007, *Dynamiques urbaines et mobilités*, Paris, France, Hermès Science (Numéro spécial de « Revue internationale de géomatique »).
- TERRENOIRE J.-P., 1985, « Images et sciences sociales: l'objet et l'outil », *Revue française de sociologie*, 26, 3, p. 509–527.
- TEXIER S., 2000, *Le 13e arrondissement : itinéraires d'histoire et d'architecture*, Paris.
- THAVEZ-PIPARD D., MAILLARD A., 2003, *Urbanisme, aménagement: pratique de la concertation*, Paris, France, Éd. Le Moniteur (Guides juridiques (Paris. 2000), ISSN 1625-8592), 346 p.
- THEYS J., 2002, « La Gouvernance, entre innovation et impuissance », *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, Dossier 2.
- THEYS J., EMELIANOFF C., 2001, « Les contradictions de la ville durable », *Le débat*, 1, p. 122–135.
- THÉNIG J.-C., 1987, *L'ère des technocrates: le cas des Ponts et Chaussées*, Paris, France, Éd. l'Harmattan, impr. 1987, 317 p.
- TIANO C.C., 2007, *Les fauteurs d'imaginaire. Construction d'un imaginaire et jeu d'acteurs dans les opérations de requalification urbaine Euralille, Euroméditerranée et Neptune.*, Thèse de doctorat, Université Paris VIII Vincennes-Saint Denis.
- TISSERON S., 2013, « Images et croyances », *Les cahiers de médiologie*, 8, p. 33-45.
- TORRE A., MELOT R., BOSSUET L., CADORET A., CARON A., DARLY S., JEANNEAUX P., KIRAT T., PHAM H.V., 2010, « Comment évaluer et mesurer la conflictualité liée aux usages de l'espace? Éléments de méthode et de repérage », *VertigO-la revue électronique en sciences de l'environnement*, 10, 1.

- TOZZI P., 2014, « Enjeux participatifs dans l'adaptation urbaine durable », *Sud-Ouest européen. Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, 37, p. 105-116.
- TROGER V., 1999, « De l'éducation populaire à la formation professionnelle, l'action de », *Sociétés Contemporaines*, 35, 1, p. 19-42.
- VANIER M., JEAN Y., ANDRIEU D., BAUELLE G., BONERANDI E., GUIGOU J.-L., 2009, *La France: aménager les territoires*, Paris, France, Armand Colin, DL 2009, 358 p.
- VANPEENE-BRUHIER S., PISSARD P.-A., KOPF M., 2013, « Prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagement: comment améliorer la commande des études environnementales ? », *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, Vol. 4, n° 1.
- VEYRET Y., ARNOULD P., 2012, *Atlas des développements durables*, Éd. Autrement.
- VIEILLARD-BARON H., 2011, *Banlieues et périphéries: des singularités françaises aux réalités mondiales*, Hachette Paris.
- VILLENEUVE P., TRUELLE C., PELLETIER M., THÉRIAULT M., 2009, « Acteurs urbains en conflit, Québec, 1965-2000 : essai d'analyse statistique1 », *Géocarrefour*.
- VOLVEY A., CALBÉRAC Y., HOUSSAY-HOLZSCHUCH M., 2012, « Terrains de jeu. (Du) sujet (au) géographique », *Annales de géographie*, n° 687-688, 5, p. 441-461.
- VYGOTSKI L.S., 1997, *Pensée et langage*, traduit par SÈVE F., SÈVE L., CLOT Y. (dirs.), Paris, France, la Dispute : SNEDIT, 536 p.
- WACHTER S., GUIGOU J.-L., 2002, *L'aménagement en 50 tendances*, Ed. de l'Aube; Datar.
- WENGER E., 2005, *La théorie des communautés de pratique*, Presses Université Laval.
- WILLER R., 2009, « Groups reward individual sacrifice: The status solution to the collective action problem », *American Sociological Review*, 74, 1, p. 23-43.
- WOLFF D., 2008, « Albert Demangeon: un géographe moderne face au terrain », *A travers l'espace de la méthode: les dimensions du terrain en géographie*.
- ZANTEN A. VAN, MINGASSON L., 2005, « Lieu d'habitation et offre scolaire », *Informations sociales*, n° 123, 3, p. 66-73.
- ZETLAOUI-LÉGER J., 2002, « Modalités d'application de démarches programmatiques concertées et participatives pour des projets de proximité. »,.
- ZETLAOUI-LÉGER J., FENKER M., HÉLAND L., GRUDET I., GARDESSE C., WEBER B., 2013, « La concertation citoyenne dans les projets d'écoquartiers en France: évaluation constructive et mise en perspective européenne ».
- ZIMMERMAN M.A., PERKINS D.D., 1995, « Empowerment theory, research, and application », *American journal of community psychology*, 23, 5, p. 569-579.

Table des illustrations

Table des encadrés

Encadré 1.1 - Les trois phases des interrelations ville / hinterland, (d'après Downton, 2008)	64
Encadré 1.2 - Les 10 principes de l'Urban Ecology , d'après Register (1996 et 1987), Roseland (1997), Joss (2015)	66
Encadré 1.3 - L'échelle de la participation d'Arnstein (1969)	107
Encadré 1.4 - Les critères d'évaluation de la concertation selon Jules Pretty.....	108
Encadré 1.5 – Le modèle d'évaluation de l'implication de la « société civile » (Raymond 2009)	109
Encadré 1.6 - Les formes de la participation d'après J.-E. Beuret (2006)	111
Encadré 1.7 – les composantes du conflit d'après J.- M. Dziedzicki (2003).....	113
Encadré 2.1. Le Maire justifie le projet de restructuration d'un axe de circulation.....	186
(Le Pré-Saint-Gervais, 27.01.2011).....	186
Encadré 2.2. Une professionnelle de l'agence de paysage présente le projet.....	187
(Le Pré-Saint-Gervais, 27.01.2011).....	187
Encadré 2.3 – La hiérarchie des règlements encadrant le PLU à Villejuif	202
Encadré 2.4 - Les orientations du PADD (source : Malakoff - agence Ville ouverte).....	222
Encadré 3.1 – La présentation de soi (Campus Condorcet)	237
Encadré 3.2. La question du logement (Aubervilliers)	239
Encadré 3.3. – Les habitants contestent le projet (Pré-Saint-Gervais)	241
Encadré 3.4. Les élus justifient la concertation (Pré-Saint-Gervais)	242
Encadré 3.5. Des habitants s'improvisent porte-paroles des absents ou l'instrumentalisation des absents (Le Pré-Saint-Gervais).....	242
Encadré 3.6. Le récit du cycle de la concertation (Quartier Paul Bourget).....	260
Encadré 3.7. Dires d'habitants et contestation de la concertation et du projet (Villejuif)....	262
Encadré 3.8. Dires d'habitant et lieux de rencontre, Bagneux 11.03.2011	265
Encadré 3.9. Les cercles samoans	266
Encadré 3.10. Le questionnement d'une habitante-experte sur la mixité sociale (Bagneux, 18.02.2013)	267
Encadré 3.11. Une habitante-experte expose sa conception de la construction de la ville durable (Bagneux, 18.02.2013)	268

Encadré 3.12 – Des architectes – urbanistes font le récit du projet de la rénovation urbaine du quartier (Quartier Paul Bourget, Paris XIIIe)	273
Encadré 3.13 – Les habitants interrogent la politique du relogement (Quartier Paul Bourget, Paris XIII ^e)	274
Encadré 3.14 – Les axes directeurs du PLU expliqués par la directrice de l’agence d’urbanisme (Villejuif)	275
Encadré 3.15 – Les enjeux des habitants à Villejuif	276
Encadré 3.16 – L’appropriation du parc Robespierre par les habitants (Bagneux)	278
Encadré 3.17 – L’expertise en aménagement d’un citoyen (Bagneux)	279
Encadré 3.18 – Des pratiques qui éclairent les usages des espaces publics, (Bagneux, 11.03.2011)	279
Encadré 3.19 – L’expertise citoyenne sur la ville durable, la participation et l’agriculture urbaine (Bagneux, 18.02.2013)	282
Encadré 3.20 – La représentation graphique du projet au cœur de la contestation, le Pré-Saint-Gervais, 27.01.2011	289
Encadré 3.21. – Une habitante de la Plaine commente la perspective cavalière du projet du Campus Condorcet.	293
Encadré 4.1. – Une habitante porte-parole (Aubervilliers).....	309
Encadré 4.2. Les craintes des habitants à l’égard de gouvernance de la MGP	342
Encadré 4.3. Les attentes des habitants à l’égard de gouvernance de la MGP.....	342

Table des figures

Figure I.1 – Les terrains d'étude situés dans la zone dense de l'agglomération parisienne ...	25
Figure I.2 - Calendrier des cycles de concertation observés	28
Figure 1.1. - Les textes réglementaires promouvant la ville durable	50
Figure 1.2 : Les politiques de développement durable : un emboîtement d'échelles et de démarches (d'après Emelianoff 2007)	55
Figure 1.3 - La « fleur de la participation » (schéma de synthèse)	128
Figure 2.1 - Le schéma triangulaire d'interactions	134
Figure 2.2 - Les acteurs en présence	140
Figure 2.3 - Les sites de la réunion nomade.....	147
Figure 2.4 – Mise en scène de la réunion publique (Chelzen, Jégou 2015).....	148
Figure 2.5 - Un campus inséré dans la ville, Campus Condorcet	164
Figure 2.6 - Ancienneté d'emménagement des ménages en 2009, à Aubervilliers	172
Figure 2.7 - Les contraintes sur le territoire d'Aubervilliers	175
Figure 2.8 - Les enjeux du PLU, Aubervilliers	177
Figure 2.9. - Projet de restructuration d'un axe de communication et secteurs de la concertation, Le Pré-Saint-Gervais.....	185
Figure 2.10 - Le quartier Paul Bourget, une enclave dans un site très connecté	189
Figure 2.11 - Les enjeux du projet de rénovation urbaine dans le quartier Paul Bourget	193
Figure 2.12 - Le calendrier de la concertation pour le quartier Paul Bourget	196
Figure 2.13 - Ancienneté d'emménagement des ménages en 2013, Villejuif	198
Figure 2.14 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2013 (Villejuif)	199
Figure 2.15 – Ruptures et discontinuités urbaines à Villejuif	200
Figure 2.16 - Villejuif, enjeux et projets urbains	204
Figure 2.17 - Paysages et trame verte à Villejuif.....	205
Figure 2.18 - Axes structurants et contraintes à Bagneux	207
Figure 2.19 - Ancienneté d'emménagement des ménages en 2008, Bagneux.....	209
Figure 2.20 - Les enjeux du PLU à Bagneux.....	212
Figure 2.21 - Le programme de l'écoquartier Victor Hugo, Bagneux.....	213
Figure 2.22 - La ZAC Victor Hugo, un écoquartier pour revaloriser le nord de Bagneux.....	214
Figure 2.23 – Plan simplifié de Malakoff.....	217

Figure 2.24 - Ancienneté d'emménagement des ménages en 2012 à Malakoff	219
Figure 2.25 - Phases d'élaboration du PADD et du PLU, Malakoff.....	221
Figure 3.1. – Nombre de catégories d'acteurs par terrain.....	230
Figure 3.2 - Grille d'analyse des réunions	232
Figure 3.3 - Les couleurs attribuées aux catégories d'acteurs	232
Figure 3.4.a - Campus Condorcet, réunion du 01.06.2011, 116 mn	244
Figure 3.4.b - Temps de parole par catégories d'acteurs, Campus Condorcet	245
Figure 3.4.c - Thématiques abordées et catégories d'acteurs, Campus Condorcet	245
Figure 3.5.a – Réunion pour le PLU, Aubervilliers, 01.012.2009, 113 mn	246
Figure 3.5.b - Temps de parole par catégories d'acteurs, Aubervilliers	247
Figure 3.5.c. - Thématiques abordées et catégories d'acteurs, Aubervilliers.....	247
Figure 3.6.a – Réunion au Pré-Saint-Gervais, 13.01.2011, 95 mn	248
Figure 3.6.b. - Temps de parole par catégories d'acteur, Le Pré-Saint-Gervais.....	249
Figure 3.6.c - Thématiques abordées et catégories d'acteurs, Le Pré-Saint-Gervais	249
Figure 3.7.a. – Réunion Quartier Paul Bourget, 8.10.2012, 100 mn	250
Figure 3.7.b - Temps de parole par catégories d'acteurs, Quartier Paul Bourget	251
Figure 3.7.c - Thématiques et catégories d'acteurs, Quartier Paul Bourget.....	251
Figure 3.8.a – Réunion pour le PLU, Villejuif, 9. 05. 2011, 70 mn.....	252
Figure 3.8.b - Temps de parole par catégories d'acteurs, Villejuif.....	253
Figure 3.8.c - Thématiques et catégories d'acteurs, Villejuif	253
Figure 3.9.a – Atelier « se rencontrer » , Bagneux, 11.03. 2011, 120 mn	254
Figure 3.9.b - Temps de parole par catégorie d'acteurs, Bagneux, 2011	255
Figure 3.9.c - Thématiques abordées et catégories d'acteurs, Bagneux 2011	255
Figure 3.10.a – Réunion plénière, Bagneux, 18.02.2013, 120 mn	256
Figure 3.10.b - Temps de parole	257
par catégorie, d'acteurs, Bagneux 2013.....	257
Figure 3.10.c - Thématiques abordées et catégories d'acteurs, Bagneux 2013	257
Figure 3.11 - La représentation cartographique du PLU, Aubervilliers, 2009.....	286
Figure 3.12 - Légende de la carte du PLU d'Aubervilliers	286
Figure 3.13 - Le projet d'aménagement de l'axe Jaurès-Ferrer, Le Pré-Saint-Gervais	287
Figure 3.14 - Programme de rénovation urbaine du quartier Paul Bourget.....	288

Figure 3.15 – Représentations graphiques du quartier Paul Bourget par les élèves du coll. E. Galois.....	290
Figure 3.16 - Perspective cavalière des sites du Campus Condorcet.....	292
Figure 3.17.a - Cartographie des espaces verts publics à Bagneux	296
Figure 3.17.b - Cartographie des espaces verts publics et privés à Bagneux	296
Figure 3.18.a – Type d’espace de biodiversité en fonction de l’accessibilité – Bagneux zone centrale.....	298
Figure 3.18.b – Types d’espaces verts en fonction de l’emprise au sol et de la végétation observée.....	299
Figure 3.19 – Récurrence des thématiques abordées dans les réunions analysées dans notre corpus.....	306
Figure 4.1. Modalités d’information de la concertation	326
Figure 4.2 – L’opinion des participants sur l’atelier	331
Figure 4.3. – L’environnement matériel et social	333
Figure 4.4 - Les modalités de déplacement	335
Figure 4.5 – Le développement économique à l’échelle locale, du point de vue des enquêtés.	338
Figure C.1. – Les acteurs du territoire et leurs représentations	353

Table des photographies

Photographie 2.1 - Une réunion publique dans une école élémentaire	144
(Le Pré-Saint-Gervais, 2011).....	144
Photographie 2.2 - Réunion publique dans l’ancienne mairie, (Bagneux, 2013)	145
Photographie 2.3 - La maison du projet (Bagneux, 2011)	146
Photographie 2.4 - Bus pour le PLU (Villejuif 2011).....	147
Photographie 2.5 - Atelier "construire un écoquartier", Bagneux (22.6.2011).....	149
Photographies 2.6 – Photographies prises lors de la balade urbaine organisée par Campus Condorcet, Aubervilliers, 24 juin 2011.....	153
Photographies 2.7 - Balade urbaine à Saint-Denis organisée par Bagneux, 12 mai 2011.....	155
Photographie 2.8 et 2.9 – Friches industrielles, rue Waldeck-Rochet et rue Saint-Gobain, Aubervilliers.....	165
Photographie 2.10 – Balade urbaine, rue Waldeck-Rochet, Aubervilliers	166

Photographie 2.11 - Place de la Mairie, église Notre-Dame des Vertus, immeubles faubourien, Aubervilliers.....	173
Photographie 2.12 – Quartier du Landy, habitat insalubre, Aubervilliers.	174
Photographie 2.13- Le canal de l’Ourcq : friche, stockage, Aubervilliers.	174
Photographie 2.14 - Rue Saint-Gobain : à gauche le CIFA (centre international de commerce de gros France-Asie), à droite, un centre de recherche de Saint-Gobain, Aubervilliers.	174
Photographie 2.15 - Logement social (Cité Jean Jaurès) et petits habitats collectifs, Le Pré-Saint-Gervais (janvier 2011).	181
Photographie 2.16 - Villa du Pré, Le Pré-Saint-Gervais (janvier 2011).	181
Photographie 2.17 – La cité-jardin Henri Sellier et l’avenue Jean Jaurès, vu vers le nord, Le Pré-Saint-Gervais (janvier 2011).	182
Photographie 2.18 - Des bâtiments industriels laissés à l’abandon, Le Pré-Saint-Gervais (janvier 2011).	182
Photographie 2.19 - Quartier Paul Bourget : immeuble, stationnement en surface et parking privé.....	192
Photographie 2.20 - L'exposition pour le projet de rénovation urbaine du quartier Paul Bourget, collège E. Galois, 2012.....	195
Photographie 2.21 - Rue Madame Curie, Bagneux (juin 2013)	210
Photographie 3.1. Le parc Robespierre, situé hors du périmètre de la ZAC, en est limitrophe (Bagneux).....	278

Table des tableaux

Tableau I.1 - Présentation synthétique des terrains.....	27
Tableau 1.1 - « La Charte d’Aalborg retourne la Charte d’Athènes comme un gant », (Emelianoff, 2001).....	57
Tableau 1.2 - Les quatre phases écologiques de l’existence humaine, (d’après Boyden, 1981 et Downton, 2008)	62
Tableau 1.3 - Avantages et limites dans trois types de villes durables, et leurs interrelations avec les principes du développement durable, (d'après Hassan et Lee, 2015).....	74
Tableau 1.4 La participation dans des textes juridiques dans quatre domaines de l’action publique, en France, avec ses sources dans les conventions internationales et les engagements ou chartes dans l’U.E	89

Tableau 1.5 Les techniques disponibles de participation du public utilisée dans l'évaluation environnementale (d'après Sinclair et Diduck 2016).....	116
Tableau 1.6 - Lecture critique de la littérature scientifique sur la participation	127
Tableau 2.1- Dénominations locales des dispositifs participatifs étudiés	133
Tableau 2.2 - Les modalités de mobilisation de la population (d'après le guide méthodologique du conseil général du Val-de-Marne 2008).....	143
Tableau 2.3 - Grille d'observation des dispositifs participatifs (d'après Chelzen, Jégou, 2015)	157
Tableau 2.4 – La documentation collectée lors des réunions de concertation	159
Tableau 2.5 - Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socio-professionnelle, à Aubervilliers.....	171
Tableau 2.6 - Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle au Pré-Saint-Gervais	180
Tableau 2.7 - Les axes du PLU et du PADD, Le Pré-Saint-Gervais	183
Tableaux 2.8a - Données démographiques et sociales, 2012 (Quartier Paul Bourget).	190
Tableaux 2.8b - Données sociales : le logement, 2012 (Quartier Paul Bourget).	190
Tableau 2.9 - Evolution de la population, Villejuif	197
Tableau 2.10 - Population active de 15 à 64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle, Villejuif.....	198
Tableau 2.11 - Population de 15 ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle, Bagneux	208
Tableau 2.12 - Le calendrier de la concertation pour la ZAC Victor Hugo, Bagneux	215
Tableau 2.13 - Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socio-professionnelle, Malakoff	218
Tableau 2.14 - Le PLU dans la hiérarchie des normes en Île-de-France	220
Tableau 2.15 - Le calendrier de la concertation à Malakoff	223
Tableau 2.16. Projets urbains et axes de durabilité.....	226
Tableau 3.1. - Description du matériel collecté : les réunions enregistrées.....	229
Tableau 3.2- Deux points de vue sur la participation (d'après Pretty, 1995)	233
Tableau 3.3. – Comparaison des temps de parole par catégories d'acteurs.....	269
Tableau 3.4. Les espaces de biodiversité en fonction de leur accessibilité.....	297
Tableau 3.5. Typologie des espaces de biodiversité en fonction de leur forme et de la végétation observée.....	297
Tableau 3.6 - Évaluer la participation dans les terrains étudiés, synthèse.....	304
Tableau 3.8 - Les thématiques investies qui font territoire : consensus et dissonances	305

Tableau 4.1 – Axe 2, la participation aux ateliers urbains	318
Tableau 4.2 – L'âge et le sexe des participants.....	323
Tableau 4.3. Les activités des participants.....	323
Tableau 4.4 – Le niveau d'étude déclaré des participants.....	324
Tableau 4.5 – Type de logement et statut résidentiel	324
Tableau 4.6 - Type de logements à Malakoff et à Bagneux (2013).....	324
Tableau 4.7. Résidences principales selon le statut d'occupation.....	325
Tableau 4.8 – Ancienneté d'emménagement et statut résidentiel	326
Tableau 4.9 – Les motivations à la participation.....	327
Tableau 4.10 – L'identité déclarée des enquêtés	329
Tableau 4.11 - Des « habitants multi-casquettes » (Gumuchian et ali 2003).....	329
Tableau 4.12 – Les buts des déplacements des participants à Bagneux	336
Tableau 4.13 – Lieux fréquentés par les Balnéolais	337
Tableau 4.14 – Le point de vue des enquêtés sur l'environnement de leur commune.	338
Tableau 4.15 – Le paysage urbain à construire, du point de vue des enquêtés.....	339
Tableau 4.16 – La cadre de vie du point de vue des enquêtés	340
Tableau 4.17 – Les attentes et craintes des enquêtés à l'égard de la Métropole du Grand Paris.....	341

Table des matières

Remerciements	5
Sommaire	7
Introduction.....	9
La concertation, un objet polysémique	10
Participation, concertation et durabilité urbaine face à la métropolisation	11
Concertation, durabilité urbaine : des enjeux renouvelés pour concevoir la fabrique de la ville ?.....	13
Enjeux scientifiques.....	16
Une démarche anthropologique.....	20
Des territoires ordinaires de la métropole parisienne.....	24
Plan de la thèse	28
Première partie. La participation des habitants à des projets urbains durables peut-elle être une réponse à la crise urbaine ?	31
1.1. Métropolisation et dysfonctionnements	32
1.2. La ville durable : pallier les effets indésirables de la métropolisation ?	41
L'institutionnalisation progressive de la ville durable (figure 1.1).....	42
À l'échelle mondiale	42
À l'échelle européenne	44
La mise en place d'un cadre réglementaire en France	46
1.3. La ville durable : du modèle urbain à l'objet scientifique.....	56
La ville durable, entre contestation et continuité de modèles urbains du XXème siècle	56
La ville durable : aperçu de la littérature scientifique anglophone	60
1.4. La participation des habitants : une pratique sociale et politique plus ancienne qu'il n'y paraît.	76
Une place croissante octroyée par le législateur en faveur de la participation	83
1.5. La participation : levier de l'action publique ?.....	90
Conclusion de la première partie	122
Deuxième partie. Participation et territoire : quels enjeux du territoire des acteurs publics à l'acteur sont révélés lors de la concertation ?	131

2.1. Entrer dans les dispositifs participatifs : les clés d'observation.....	132
Les cadres juridiques du dispositif participatif.....	132
Les catégories d'acteurs en présence	133
L'information et la communication.....	140
Quels lieux pour la réunion publique ?	143
Les formes de la réunion publique.....	148
2.2. Les territoires d'étude : enjeux, projets, concertation	158
Campus Condorcet	160
Aubervilliers.....	170
Le Pré-Saint-Gervais	178
Quartier Paul Bourget, Paris XIIIème	188
Villejuif.....	196
Bagneux.....	206
Malakoff	216
Conclusion de la deuxième partie	223
Troisième partie - Entrer dans les réunions : partitions et dissonances.....	227
3.1. Méthodologie pour écrire la partition de la réunion	229
3.2. Lire la partition de la réunion et évaluer la participation des habitants	235
3.3. Dissonances concernant les territoires : ce qui fait territoire pour les uns ne correspond pas toujours à ce qui fait territoire pour les autres.....	270
3.4. Dissonances des représentations du territoire : de la carte réglementaire au dessin du projet.....	284
3.5. La représentation cartographique du projet, une image à la croisée de la technique et du discours.	300
Conclusion de la troisième partie : évaluer la concertation	303
Quatrième partie. Les habitants dans les dispositifs participatifs. Les apports d'une enquête par questionnaire.	307
4.1. Des habitants à la croisée de processus collectifs et individuels.....	308
4.2. Aux sources de l'enquête : l'habitant, un acteur du territoire ?.....	311
4.3. Questionnaire et réunion : contexte et méthodologie de collecte des données.....	315
4.4. Les résultats de l'enquête	322
Le profil des enquêtés	322

La participation aux ateliers urbains : motivations et identité déclarée	326
La relation au territoire	331
Les déplacements et pratiques spatiales	334
Quel futur pour la commune ?	337
4.5. Analyses et discussion	343
Conclusion de la quatrième partie	348
Conclusion générale	351
Annexes	359
Annexe 1 - Sigles et abréviations.....	360
Annexe 2 - Entretiens réalisés avec des porteurs de projet	362
Annexe 3 - Guide d’entretien avec les porteurs de projet.....	363
Annexe 4 - Questionnaire d’enquête habitant	365
Bibliographie	373
Table des illustrations	403
Table des encadrés.....	403
Table des figures	405
Table des photographies.....	407
Table des tableaux.....	408
Table des matières	411